



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

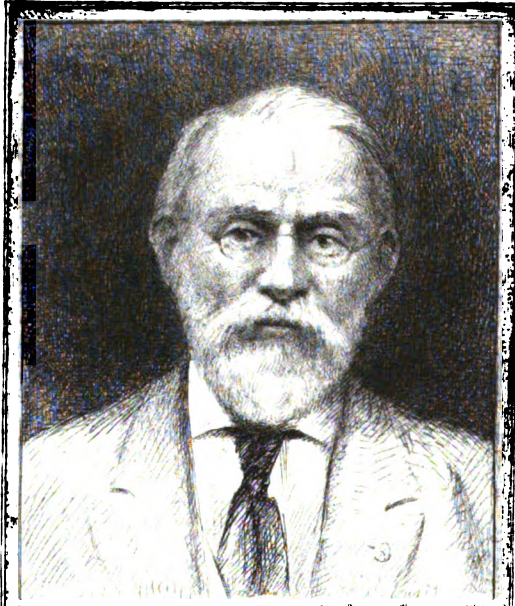
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

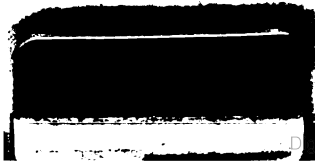
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B 49966 3

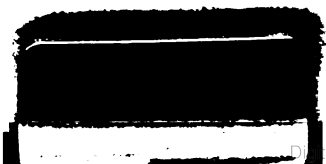


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



X
CMA n.c.

RECUEIL DE LA COMMISSION

DES

Arts & Monuments historiques

de la

CHARENTE-INFÉRIEURE



Recueil de la Commission
DES
ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

de la Charente-Inférieure

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Saintes

3^e SÉRIE, TOME III

(Tome X de la collection)



SAINTES

M^{me} Z. MORTREUIL, libraire, rue Alsace-Lorraine

1891



Manuscrit
N^o 1
2-13-33
26-66

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Statuts de la Commission¹

Article 1^{er}. — La Commission a pour but spécial de rechercher, dans le département, les ruines, les substructions et les monuments qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique ; de proposer aux autorités constituées les mesures nécessaires à en assurer la conservation et de donner son avis sur les plans et devis dressés à cet effet et qui sont soumis à son examen. Elle fera par elle-même tout ce qui lui sera possible, par l'emploi des dons, des subventions et des cotisations qu'elle aura reçus, pour atteindre le but qu'elle se propose. Enfin elle entretiendra, avec l'administration du département et le ministère des beaux-arts, une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays.

Article 2. — La Commission se compose de trente membres titulaires, pris dans le département, nommés par M. le Préfet, sur la proposition de la Commission. Ils sont, autant que possible, répartis dans les six arrondissements, en raison de leur richesse archéologique. ILS PAIENT UNE COTISATION DE SIX FRANCS.

Les membres titulaires qui, sans excuse valable, auront manqué à six réunions consécutives et n'auront, en outre, produit aucun travail pendant ce temps, seront, par lettre, mis en demeure de déclarer s'ils veulent ou non continuer à faire partie de la Commission et, suivant leur réponse, M. le Préfet sera prié de pourvoir à leur remplacement.

Article 3. — La Commission s'adjoint des membres correspondants en nombre illimité. Ils sont nommés par la Commission sur présentation du Bureau et paient une cotisation annuelle de six francs. Tout membre titulaire qui cesse d'habiter le département devient de droit membre correspondant.

Article 4. — Les membres correspondants ont droit d'assister aux séances, de prendre part aux élections, aux délibérations avec voix délibérative, sauf le cas où la Commission est administrativement saisie par M. le Préfet, en un mot à tous les travaux de la Commission. Ils en reçoivent toutes les publications.

Article 5. — Un diplôme, signé du Président et des membres du Bureau, est délivré à tous les membres titulaires ou correspondants.

Article 6. — Pour faciliter sa tâche, la Commission choisit, parmi ses membres titulaires ou correspondants, des inspecteurs cantonaux, nommés pour trois ans, en assemblée générale et sur présentation du Bureau ; ils peuvent être réélus. Ils ont mission de faire promptement connaître toutes

¹ Ces statuts ont été approuvés par arrêtés préfectoraux du 31 mars 1880 et du 17 novembre 1888.

les découvertes faites dans leurs circonscriptions et signalent sans retard tout projet pouvant menacer un monument, soit dans sa forme, soit dans son existence.

Un questionnaire est adressé deux fois par an à MM. les inspecteurs, qui doivent le renvoyer avec leurs observations, du 1^{er} au 15 juillet et du 1^{er} au 15 décembre.

Article 7. — Un Comité de trois membres nommés tous les ans en assemblée générale, est chargé de choisir et de préparer les matières qui doivent composer le Recueil. Le Président et le Secrétaire font de droit partie de ce Comité.

Article 8. — Toutes les nominations se font au scrutin et à la majorité absolue au premier tour, et relative au second.

Article 9. — Le Bureau de la Commission se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Deux au moins sont pris parmi les membres titulaires résidant dans l'arrondissement de Saintes et nommés chaque année, ainsi que les trois membres éligibles du Comité de publication, dans l'assemblée générale du mois d'octobre. Les uns et les autres peuvent être réélus.

Article 10. — En cas de vacances dans le Comité ou le Bureau, ce dernier y pourvoit d'office, jusqu'aux prochaines élections.

Article 11. — Le Président dirige les travaux de la Commission. Il propose à M. le Préfet, après avoir pris l'avis du Bureau, lorsqu'il ne sera pas possible d'attendre une assemblée générale, les mesures urgentes à prendre pour la conservation des monuments.

Article 12. — En l'absence du Président, le Vice-Président occupe le fauteuil et le remplace dans toutes ses attributions. Si ce dernier n'est pas présent, il est remplacé par le plus ancien membre titulaire.

Article 13. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des rapports, ainsi que de la conservation des archives. Il signe les convocations, rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau et des assemblées générales, qu'il transcrit sur le registre, après leur approbation, et les fait signer par le Président.

Le Secrétaire peut s'adjoindre un membre de la Commission pour l'aider dans son travail d'ensemble et plus spécialement dans celui de l'impression du Recueil.

Article 14. — Le Trésorier est dépositaire de tous les fonds appartenant à la Commission. Il est chargé du recouvrement des dons, des subventions et des allocations. Il ne peut acquitter les dépenses que sur mandats ordonnancés par le Président.

Article 15. — Les membres du Bureau, font de droit partie de toutes les Sous-Commissions.

Article 16. — La Commission publie, au moins trois fois par an, un Recueil de ses actes contenant les procès-verbaux de ses séances, le compte-rendu de ses travaux, les rapports des Sous-Commissions, ceux des inspecteurs et les mémoires et autres travaux de ses membres titulaires ou correspondants, après examen du Comité de publication.

Article 17. — La Commission offre un tirage à part de vingt-cinq exemplaires sans titre ni faux titre et sans couverture imprimée, à l'auteur de tout travail au moins égal à seize pages d'impression.

Article 18. — La Commission se réunit à Saintes, sur convocation de son Président, dans le lieu ordinaire de ses séances, les derniers jeudis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. La réunion n'aurait lieu que le jeudi suivant, si ces dates correspondaient à des jours fériés. Le Président a, en outre, le droit de la convoquer, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Elle entendra, pendant sa séance d'octobre, le compte-rendu de ses travaux, ainsi que l'exposé de sa situation financière.

Article 19. — Un règlement interprétatif et d'administration intérieure résoudra, s'il y a lieu, les difficultés que pourrait présenter l'exécution des présents statuts.

LISTE
des
MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS
(1^{er} janvier 1889)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUDIAT (Louis), I , professeur de rhétorique au collège de Saintes.
AUGIER DE LA JALLET (Evariste), propriétaire, à St-Jean-d'Angély.
BARON (Frédéric), propriétaire, à Beauvais-sur-Matha.
BREMONT D'ARS (comte Théophile DE), propriétaire, à Vénérand.
BUNEL, architecte du département à La Rochelle.
CAUDÉLAN (l'abbé Hippolyte-Eutrope), hydrogéologue à Montlieu.
DAMPIERRE (marquis Elie DE), président de la société des agriculteurs de France, au château de Plassac.
DANGIBEAUD (Charles), licencié en droit, à Saintes.
DURET (Léon) , Conseiller de Cour d'Appel, à St-Jean-d'Angély.
ESCHASSERIAUX (baron Eugène), O , député, conseiller général, à Thenac.
FONRÉMIS (Marcel DE) A , propriétaire, à Saintes.
GATINEAU (l'abbé Théophile-Eutrope), curé de Beurlay.
JOUAN (Eutrope), huissier, à Mortage-sur-Gironde.
LETARD (l'abbé F.), chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire-général honoraire de Sidon, curé de Saint-Just.
LÉTELIE (André), ex-chef de division de Préfecture, à la Tremblade.
LUGUET (Henry),  I, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
MASSIOU, A , architecte diocésain, à La Rochelle.
MICHAUD (Fernand), architecte, à Rochefort.
MONGIS (l'abbé Théophile), curé de Bédenac.
MUSSET, A , (Georges), archiviste, bibliothécaire à La Rochelle.
NOGUÉS (l'abbé Jules), curé de Dampierre-sur-Boutonne.
PERSON (l'abbé Ferdinand), A , commandeur du Saint-Sépulcre, chanoine honoraire, etc., à Rochefort.
POIRAULT, Théodore, trésorier, pharmacien à Saintes.
RICHEMOND (Louis MESCHINET DE), I , archiviste à La Rochelle.
RULLIER (Eustase), A , architecte à Saintes.
VALLEAU (l'abbé Henri), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de la cathédrale de St-Pierre, de Saintes.
VIGEN, licencié en droit, docteur-médecin, à La Garde, Montlieu.
VIGIER (Félix) , chef de bataillon en retraite, à Saintes.
XAMBEU (François), I , , ancien principal, à Saintes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.






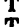

ANFRUN (Albert), docteur en médecine, à St-Pierre (île d'Oleron).
ARNOLD (Camille), jeune, sculpteur, à Saintes.
AUGEREAU (William), aux Égreteaux, près Pons.
AUGIER (Léon), peintre-décorateur, rue Mirail, 58, à Bordeaux.
AVERSENQ, avoué, à St-Jean-d'Angély.
AVIAU DE PIOLANT (comte D'), villa Briançon, près Soubise.


AVIAU DE PIOLANT (M^{me} la C^{tesse} D'), villa Briançon, près Soubise.
AYMARD, sous-directeur des contributions indirectes, à Saintes.
BABINOT, notaire, à Saintes.
BAGIER (l'abbé Charles), curé de Saint-Denis-du-Pin.
BARBEDÈTE (Hippolyte), sénateur, à La Rochelle.
BARBEROUX (Gabriel), propriétaire, à Surgères.
BARON (Marcel), avocat, à Saintes.
BAROT (Gaston), entrepreneur de menuiserie, à Saintes.
BÉAL, (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Carmel, à Saintes.
BEAUCORPS (Adalbert DE), au Fief, près Genouillé.
BEAUCORPS (vicomte Maxime DE), rue St-Pierre-Lentin, 9, Orléans.
BEAU-DELINGE, à la Forêt, près Annepont.
BÉRAUD (Edmond), rédacteur du *Moniteur de la Saintonge*, à Saintes.
BÉRAUD (Louis), avocat, 42, place d'Armes, à La Rochelle.
BERNARD, sculpteur, à Saintes.
BETHMONT (Paul,) premier président à la cour des comptes, à la Grève, par Tonnay-Boutonne.
BILLARD (l'abbé Alfred) curé de Saint-Ciers-du-Taillon.
BILLAUD (l'abbé), aumônier de l'hospice de Lafont, près La Rochelle.
BILLIOTTE (l'abbé Louis), curé de Sainte-Soulle.
BILLONAUD (l'abbé), professeur à l'école de St-Jean-d'Angély.
BISSEUIL, notaire à Chéray-Saint-Georges (Ile d'Oleron).
BOBRIE (Alfred), à Bordeaux-Bastide, rue Montméjean, 59.
BOFFINTON (Jean-Baptiste-Stanislas), O ✱, I ✱, ancien sénateur, 27, rue de la Bienfaisance, à Paris.
BOISNARD, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Saintes.
BONFILS (l'abbé Victor), curé d'Ardillières.
BONSONGE (Ernest DE), ✱, à Berneray, près St-Savinien.
BONSONGE (Henry DE), propriétaire, à Saintes.
BONSONGE (madame Anatole DE), à Saintes.
BOUDOT, (Jean), propriétaire, à Chadenac.
BOUHARD (Pierre), notaire, à Chérac.
BOUINEAU, maire du Château (Ile d'Oleron).
BOURGEOIS (Léonce), place du Synode, à Saintes.
BOURON (Pierre-Gabriel), ex-employé de sous-préfecture à Rochefort.
BOURRAUD (René), pharmacien, à Saintes.
BOURRICAUD (Charles), rue St-Yon, à La Rochelle.
BOURSAUD (l'abbé Henri), curé d'Ecurat, près Saintes.
BRAUD DE BOURNONVILLE (Alphonse), négociant, à Montguyon.
BREMONT D'ARS (comte Anatole DE), marquis de Migré, ✱, conseiller général du Finistère, à Nantes.
BREMONT D'ARS (M^{me} la C^{tesse} A. DE), marquise de Migré, à Nantes.
BREMONT D'ARS (comte Charles DE), au château de la Mothe-du-Bois, par Prahecq (Deux-Sèvres).
BREMONT D'ARS (vicomte Guy DE), avenue d'Eylau, 11 bis, à Paris.
BREMONT D'ARS (Josias DE), propriétaire, rue de la Boule, à Saintes.
BREMONT D'ARS (M^{lle} DE), au château de St-Brice, près Cognac.
BRETINAUD DE MÉRÉ (Abel DE) propriétaire, à Saintes.
BREZEY (DE) greffier de la Justice de Paix, à Surgères.
BRUNAUD (Julien), avocat, 15, rue du Palais, à Saintes.
CAHEN (William), Cours National, à Saintes.
CALLANDREAU (J.), ancien juge au tribunal de commerce, à Saintes.
CANTALOUBE, ✱, capitaine de frégate en retraite, à Saintes.
CAZABANT (François), supérieur des prêtres de la mission, curé de Saint-Eutrope, à Saintes.
CAZAUGADE (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Saint-Léger.
CHABLAN (l'abbé Gustave), procureur à l'institution de Pons.

- CHABOT (Paul DE), au château de Boissière, par Châtillon-sur-Sèvre.
CHADEYRAS (l'abbé E.), chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché, La Rochelle.
CHAGNEAU (l'abbé André), curé de St-Germain-de-Marencennes.
CHAPSAL (Paul), avocat, à Saintes.
CHAUVIN, conseiller d'arrondissement, maire de Chaniers.
CHESNIER DU CHESNE (Camille), 190, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris.
CLÉNET (l'abbé Em.), professeur à l'institution St-Pierre, à Saintes.
CORBINEAU (E.), préposé en chef de l'octroi, à La Rochelle.
COUTANSEAU (Justin), juge au tribunal de commerce, à Saintes.
CUGNAC (l'abbé Bertrand DE), pro-curé, à St-Germain-de-Lusignan, près Jonzac.
CUGNAC (le vicomte Guy DE), lieutenant au 123^e de ligne, à La Rochelle.
DAMPIERRE (baron R. DE), au château de Saint-Simon, près Jonzac.
DANGIBEAUD (Edouard), Bd des Tilleuls, 9, Rueil, Seine-et-Oise.
DELAFON, préposé en chef de l'Octroi, à Saintes.
DELMAS, député, conseiller général et maire, à La Rochelle.
DES MESNARDS (Paul), docteur-médecin, à Saintes.
DRILHON (Henri), ancien sous-commissaire de la marine, à Saintes.
DRILHON (Paul), avoué-honoraire, à Saintes.
DUCHATEL (le comte Tanneguy), *, député, conseiller général, à Mirambeau.
DUFAURE (Amédée), ancien secrétaire d'ambassade, 4, rue de La Beaume, à Paris.
DUFAURE (Gab^ol), ingénieur, avenue Villeneuve-l'Etang, 36, Versailles.
DUMONTET (Georges), avoué, à Saintes.
DUMONTET (Paul), chef de Bureau à la Préfecture de police, Paris.
DUPLAIS (Henri), avoué, à Rochefort.
DUPUY (Gabriel), propriétaire, à Cognac.
DUPUY (Jules), propriétaire, à Cognac.
DURET (Edmond), propriétaire, à Saint-Germain-de-Marencennes.
DUTARD, ancien notaire, maire de Meursac.
DUVAL-LAGUIERCE, com^{dt} du génie, mipistère de la guerre, Paris.
DU VAUROUX (l'abbé Paul), secrétaire de M^r l'Archevêque, à Rouen.
EYSSAUTIER (l'abbé Auguste), chanoine honoraire, directeur de la division ecclésiastique, à Pons.
ESCHASSERIAUX (René), ancien député, à Thenac.
ESGONNIÈRE (l'abbé), curé-doyen de Loulay.
ESPÉRANDIEU (lieutenant) professeur à l'école militaire, St-Maixent.
EVEILLÉ, Inspecteur des Contributions directes à Bordeaux.
FABIEN (l'abbé Pierre), curé de la Flotte, Ile de Ré.
FAVEREAU, notaire, à Surgères.
FAVEREAU (Lucien), rue de la Roche, à Saintes.
FELMANN (l'abbé Ferdinand), curé-doyen de Courçon.
FLANDRAI (Edouard), A ^g, ancien élève de l'école des beaux-arts, architecte, 188, rue de Turenne, Bordeaux.
FOUCHÉ (l'abbé Camille), curé de Crzannes.
FRAPPIER (l'abbé), curé des Nouillers.
FROMAGET, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Saintes.
FRUGIER (Mademoiselle Emma), directrice de l'école normale de filles, à Angoulême.
GAIGNERON (V^{te} Maxime DE), 113, r. de Grenelle-St-Germain, à Paris.
GALLIDY (l'abbé), curé du Gua.
GALLUT, juge de paix du canton sud de Saintes.
GARNIER, * (Frédéric), conseiller général, maire de Royan.
GAULTIER (l'abbé Félix-Etienne), curé de la Genétouze.



- GAUTRET (A), percepteur, à Saint-Romain-de-Benet.
GEAY, (Marcel), négociant, à Saintes.
GELLÉ (l'abbé Frédéric), prof. de Rhétorique à l'Institution de Pons.
GENDRE (l'abbé Elie), chanoine honoraire, aumônier de la Providence, à Saintes.
GENEUIL (Albert), pharmacien, à Montguyon.
GERMAIN (l'abbé Auguste), vicaire de Gemozac.
GILARDEAU (Henri), rue Notre-Dame, à Saintes.
GIRAUD (Charles), procureur de la République, à Nantes.
GOFFRETEAU (l'abbé Edouard), curé de Siecq.
GOULARD (Jules) ✱, ex-chirurgien-major de la marine en retraite, à Saintes.
GRAILLY (marquis Gaston DE), à Panloy, près le Port-d'Envaux.
GRATEAU (l'abbé Julien), curé de Laleu, près La Rochelle.
GROC (Alcide), directeur du service des eaux, à La Rochelle.
GUILLET (Emile), rue de la Roche, à Saintes.
GUILLET (Jules), rue de la Roche, à Saintes.
GUILLET (Théodore), conseiller général, maire de Nieul, ancien président du tribunal de commerce, négociant, à Saintes.
GUIT (l'abbé), curé de Pont-l'Abbé.
GUYON, conseiller général, à Tonnay-Charente.
HÉRAUD (l'abbé), curé de Saint-Saturnin-de-Séchaud.
HÉRISSON (Ernest), peintre à Pons.
HILLAIRET, greffier du Juge de Paix, rue Notre-Dame, à Saintes.
HUS (Alexandre), imprimeur, à Saintes.
INQUINBERT (Georges), docteur en droit, avocat, à Saintes.
JACQUES (l'abbé), curé-doyen de Surgères.
JAHAN (Albert), notaire, 135, rue Saint-Pierre, à Rochefort.
JOLY d'AUSSY (Denis), à Crazannes.
JOLY d'AUSSY (Alfred), notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
JOZANSI, docteur en médecine, à St-Romain-de-Benet.
KEMMERER DE RAFFIN, Dr en médecine, à St-Martin (île de Ré).
LAAGE DE MEUX (Théophile DE), négociant, à Saint-Savinien.
LABAT (Gustave), rue Emile Fourcaud, 32, à Bordeaux.
LACOUR, juge d'instruction au tribunal civil, à Saintes.
LA CROIX (le R. P. Camille DE), archéologue, à Poitiers.
LAFORÉST (le C^{te} A. Bonneval de), C ✱, général de brigade, à Alby.
LAFORIE (l'abbé Théophile), chanoine honoraire, à Saintes.
LAIR (Joseph), ✱, I ⚔, maire de Saint-Jean-d'Angély.
LAMBERT (Anatole), ancien notaire, à Paban.
LA MORINERIE (b^{on} Léon-Michel DE), Châtenay-Aulnay, près Sceaux.
LA ROCHEBROCHARD (DE), Rue des Yvers, 15, Niort.
LA SAUZAYE (Albert MASSON DE), à Saintes.
LA TRANCHADE (M^{me} NORMAND DE), château de Plaisac, près Saintes.
LAURENT (Justin), I ⚔, professeur au Collège de Saintes.
LAVERNY (Anatole), sous-directeur des Douanes, à Nantes.
LAVERNY (Gaston), avocat, à Saintes.
LEMERCIER (comte Anatole), ✱, C ✱, Président du conseil général, maire de Saintes.
LESNÉ, receveur de l'Enregistrement, à Saintes.
LESTRANGE (vicomte Henri DE), propriétaire, à Saint-Julien, près Saint-Genis-de-Saintonge.
LISLEFERME (Nicolas DE), O ✱, ex-ingénieur de la marine, Taillebourg.
LOUVEL, A ⚔, sous-préfet de Brest.
MAILLET (Anatole), à Dion, Chérac.
MARCHAND, conseiller général, à Montendre.
MARCHAT (Arthur), avocat, à Saint-Jean-d'Angély.

MARTELL (Gabriel), à Cognac.
MARTINEAU (Fernand), Place St^e-Eulalie, Bordeaux.
MARTINEAU (Maurice), négociant, à Saintes.
MATHÉ (Louis), employé de commerce, à San-Francisco (Amérique).
MÉNARD (Charles), notaire, à Saint-Jean-d'Angély.
MENGARDUQUE (Jules), préfet de Constantine.
MERLET (l'abbé J.-B.), curé-doyen de Saint-Hillaire-de-Villefranche.
MERLET (l'abbé Victor), curé de Saint-Georges-de-Didonne.
MESTREAU (Frédéric), sénateur, négociant, à Saintes.
MESTREAU, (Abel), Cours National, à Saintes.
MICHAUD (Camille), notaire, à Tonnay-Charente.
MOLLET, notaire, maire aux Essards, près Saint-Porchaire.
MONDOLLOT (DE), Cours Reverseaux, 7, Saintes.
MONTALEMBERT DE CERS (Henri DE), au château de La Bristière, près Echillais.
MOURGUÈS, lieutenant au 6^e de ligne, à Saintes.
MURE (Edmond), négociant, à Surgères.
MURROT (Louis-Adolphe), propriétaire, à Saint-Denis (Ile d'Oleron).
NADEAU, propriétaire, Chaniers.
NORMAND d'AUTHON (Paul), ancien magistrat, à La Martière, près Saint-Pierre (Ile d'Oleron).
NOURRY (Léopold), ancien vice-président du tribunal civil, à Vannes.
ORBIGNY (D'), A ☉, naturaliste, à La Rochelle.
OUDET (le baron), ancien secrétaire général de Préfecture, à Saintes.
PAUL (Ernest), ingénieur et sous-directeur des chemins de fer Andalous, à Malaga.
PELLISSON (Jules), juge, à Bergerac.
PELLOTIER (Octave), procureur de la République, à Saintes.
PÉPONNET (l'abbé), à La Rochelle.
PÉRALDI, lieutenant au 6^e de ligne, à Saintes.
PERPIGNA (DE), propriétaire, à Rochefort.
PERRAudeau DE BEAUFIEF (A.), à Beaufief, Saint-Jean-d'Angély.
PETIT, président du tribunal civil, à Saint-Jean-d'Angély.
PHELIPPEAUX (Adrien), docteur en médecine, à Saint-Savinien.
PINASSEAU, (François), A ☉, licencié en droit, notaire, à Saintes.
PIPAUD (Jules), conseiller municipal, à Surgères.
PLANTY (Louis), négociant, à Saintes.
PLUMEAU (l'abbé Germain), curé de Brives.
PORTIER (l'abbé Ernest), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Louis, à Rochefort.
PRIVAS (le baron), château de la Roche, près Coivert.
QUEUX DE SAINT-HILLAIRE (le marquis DE), au château de Saint-Hilaire, par Soubise.
RABOTEAU, ancien magistrat, à Saint-Jean-d'Angély.
RACLET (l'abbé Emile), curé de Blanzac.
RATEAU, greffier du juge de paix, à Aigrefeuille.
RATEAU, arpenteur-géomètre, à la Chapelle-des-Pots.
REBOUL (Aristide DE), propriétaire, à Saint-Jean-d'Angély.
RÉJOU, docteur en médecine, à Pons.
RENAUD (l'abbé Henri), vicaire de Saint-Georges (Ile d'Oleron).
RENAUD (l'abbé Joseph), curé de Chenac.
RIGONDEAU, frères, propriétaires, à La Rochelle.
ROGÉE (Léonce), docteur en médecine, à Saint-Jean-d'Angély.
ROLLAND (l'abbé François-Xavier), chan. hon., curé-doyen d'Arsen Ré.
ROQUES (l'abbé Eugène), curé de Mornac.
ROSSET, vicaire général, supérieur du grand séminaire, à La Rochelle.
ROY, ancien notaire, à Corme-Royal.

RUAULT (l'abbé Prosper), curé de St-Jean-d'Angle.
SAINT-GENIÈS (madame de BADERON DE THÉSAN, marquise DE),
au Cormier, près Saintes.
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (vicomte DE), au château de Richemont,
par Brantôme (Dordogne).
SAINT-LÉGIER D'ORIGNAC (madame la comtesse DE), au château
de Grand-Puy, près Paulliac (Gironde).
SAINT-SAUD (C^{te} DE), château de la Valouze, près La Roche-Chalais.
SAINT-SURIN (de BRETINAULT, baron DE), Cours Reverseaux, à Saintes.
SAUZEAU (Jules), à Saintes.
SILVA (J. DE), architecte de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne.
SIMON (l'abbé Georges), curé de Meux, près Jonzac.
SURRAULT, I , ancien inspecteur d'académie, à Niort.
TALON (l'abbé Charles), curé de Semoussac.
TERMONIA (Léon), , O, , médecin-major en retraite, à Saintes.
TEXCIER, agrégé ès-lettres, I , professeur au lycée de Rouen.
THÈZE, docteur en médecine, à Rochefort.
THOMAS (S. G. Monseigneur), , archevêque de Rouen.
TORTAT (Gaston), juge, à Châtellerault.
TOURGNOL, I , principal du Collège de Saintes.
TRÉBUCHET (l'abbé G.), chan. hon., curé-doyen de St-Pierre d'Oleron.
TURIN (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Bénédictines, à
Saint-Jean-d'Angély.
VACHON (l'abbé Camille), curé de Boutenac.
VALLEIN (G.), conseiller d'arrondissement, maire de Chermignac.
VÈQUE, propriétaire, à Loulay.
VIDAL (Hector-Prosper-Amédée), , capitaine en retraite, au Logis
de La Grange, près Fontcouverte.
VIEUILLE, secrétaire de la mairie, à Thenac, près Saintes.
VIOLEAU (l'abbé), curé d'Archingéay.

Président d'honneur, M. le baron ESCHASSERIAUX, député, O .

BUREAU POUR L'ANNÉE 1888-1889 :

Président, M. le comte Théophile de BREMOND D'ARS, propriétaire,
au château de Vénérand, près Saintes ;
Vice-Président, M. François XAMBEU, I , , ancien principal,
Grande-Rue, à Saintes.
Secrétaire, M. l'abbé Jules NOGUÈS, curé de Dampierre-sur-
Boutonne.
Trésorier, M. Théodore POIRAULT, pharmacien, Rue Alsace-
Lorraine, à Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. Ch. DANGIBEAUD ; GALLUT ; l'abbé E. GENDRE, membres élus.
Le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE sont membres de droit.

Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 1888

L'an 1888 et le 29 juillet, à une heure et demie de l'après-midi, la *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes*, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Comte Th. de Bremond d'Ars. Étaient présents : MM. Xambeu, vice-président ; Noguès, secrétaire ; Dangibeaud, Jouan, Person, Valleau, Vigier, membres titulaires ; MM. Cazaugade, Clénet, Martineau, De Mondolot, Violeau, membres correspondants. Excusés : MM. Léon Duret, Aymard, De La Jallet, Caudéran, Laurent, trésorier ; Privas, De Richemond.

Ont été admis comme membres correspondants : MM. Ernest Hérisson, artiste peintre à Pons ; Paul Chapsal, avocat à Saintes ; Dutard, ancien notaire, à Meursac ; M^{lle} De Bremond d'Ars, à Saint-Brice, près Cognac.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, MM. Xambeu et Noguès demandent que l'ordre du jour du 27 décembre 1883, relatif aux attaques du *Bulletin des Archives*, cesse de figurer en tête de chaque nouvelle livraison du *Recueil*. — Adopté.

L'abonnement au *Bulletin Monumental*, interrompu depuis plusieurs années, fournit à M. Xambeu l'occasion de réclamer le réabonnement à cette publication. L'état de nos finances étant satisfaisant, la Commission souscrit à ce vœu.

— *Communications diverses* : Une lettre de M. de Richemond au sujet du nouveau volume publié par la Chambre de commerce de La Rochelle « *Le commerce Rochelois au XVIII^e siècle* », d'après les archives de la Chambre de commerce.

— Quelques détails généraux sur le Congrès de Dax et Bayonne, par M. Xambeu. — (V. procès-verbal du 26 avril, octobre 1888, p. 395).

— Offrande de M. Martineau au Musée de la ville d'un fragment de brique à rebord avec inscription. A ce sujet, note de M. Dangibeaud. (V. *Recueil*, octobre, p. 447).

— M. Jouan attire l'attention de ses collègues sur les grottes communicantes d'Ars, près Cozes, intéressant sujet d'étude sur lequel M. le Président prie l'honorable membre de vouloir bien faire un rapport.

Lectures : Compte-rendu de l'excursion du 21 juin, 1^{re} partie, Brouage, par M. Dangibeaud.

— Les piles romaines, fana ou vernemets du sud-ouest de la Gaule, d'après le récent ouvrage de M. A. F. Lièvre, par M. Noguès. (V. livraison d'octobre, p. 449).

M. Jouan fait observer à ce sujet, qu'on voit encore à Barzan des restes de substructions fort anciennes que l'on appelle la *tour du fort du Fa*. Ce nom semblerait indiquer que ce sont les derniers vestiges d'un *fanum*.

— Le siège du château de Mortagne-sur-Gironde, 9 novembre 1574, copie des documents authentiques par M. Jules de Carsalade

du Pont, vice-président de la Société archéologique de Gascogne et secrétaire de l'archevêché d'Auch. Ce document sera publié dans l'un des prochains numéros du *Recueil*.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Saintes les jour, mois et an que dessus.

Le vice-président,

XAMBEU.

Le secrétaire provisoire,

J.-L.-M. NOGUÈS.

Réunion du Comité de publication

L'an 1888 et le 25 octobre à une heure du soir, les membres du Bureau du comité de publication, régulièrement et individuellement convoqués, se sont réunis.

Étaient présents : MM. Xambeu, l'abbé Noguès, Gallut..... MM. l'abbé Gendre et Dangibeaud sont venus pendant la séance.

Le Comité règle la composition du prochain numéro du *Recueil* de la Commission et décide que, désormais, chaque nouvelle livraison du *Recueil* commencera, autant que faire se pourra, par un article archéologique.

M. Xambeu, vice-président, fait part au Comité des diverses propositions qui seront examinées dans la séance générale du 25 octobre 1888.

Saintes le 25 octobre.

Le vice-président,

XAMBEU.

Le secrétaire provisoire,

J. NOGUÈS.

A VIS. — Dans la première quinzaine de Mars, les cotisations seront perçues à domicile moyennant 6 fr. 50 centimes (frais de poste compris).

Avant cette époque, MM. les membres de la Commission et de la Société pourront envoyer directement un mandat de six francs à l'adresse de M. POIRAULT, Trésorier, rue Alsace-Lorraine à Saintes.

ARCHÉOLOGIE

Les Fouilles de l'Hôpital de Saintes

Dans la dernière séance de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'archéologie, M. Xambeu, vice-président, a donné lecture de la note suivante :

Les fouilles ont été reprises cette année, à l'Hôpital de Saintes, avec une grande activité ; elles ont commencé le 26 juillet, grâce à une nouvelle subvention du Ministère de l'Instruction publique et à des souscriptions particulières.

Des faits acquis jusqu'à ce jour et relevés avec soin par M. le chanoine Julien-Laferrière, il semble résulter que le mur de l'Hôpital de Saintes est postérieur à l'invasion des Normands. En effet, au-dessous de la muraille en pierre sèche se trouve un mur romain construit comme les arènes de Saintes en moellons semilés, liés entre eux par un mortier plus dur que la pierre. Ce mur qui a subi des remaniements très visibles en plusieurs endroits offre tous les caractères d'une fortification bien qu'il soit longé intérieurement par un aqueduc.

La plupart des pierres sont martelées ou brisées mais ne l'ont pas toutes été pour être logées dans la fortification. Un grand nombre ont évidemment servi à d'autres constructions avant d'avoir été placées dans le mur d'enceinte. Presque toutes ces pierres portent la trace d'un vaste incendie ; on n'a pris aux monuments incendiés que les pierres qui pouvaient s'en détacher facilement ou qui en étaient déjà détachées, aussi ne trouve-t-on dans les fouilles que des entablements, des frises, des chapiteaux, des colonnes et des bases isolées ; presque tout ce qui tenait au gros œuvre a été laissé de côté.

On peut constater encore que certains de ces débris jonchaient le sol depuis un grand nombre d'années tant ils sont rongés par la pluie et le salpêtre.

On doit remarquer enfin qu'on a pris largement dans le cimetière gallo-romain ou païen, chose qui n'aurait pas été permise pendant la domination romaine, tant était grand le respect pour les tombes consacrées aux Dieux Mânes.

Il résulterait de l'ensemble des constatations que la fortification a été faite bien longtemps après la domination romaine, à une époque très éloignée de celle où ces édifices ornaient la cité des *Santonnes*, ce qui porterait la construction du mur à une date postérieure, peut-être à la fin du XII^e siècle, si on s'en rapporte aux monnaies trouvées jusqu'à ce jour. M. le chanoine J. Laferrière, s'appuyant sur ces faits et sur des documents historiques, est disposé à croire que le mur en démolition est l'œuvre des Anglais et que ce mur aurait succédé à une enceinte bâtie par les Romains, rasée par Waifer, duc d'Aquitaine, en 765 et relevée par Pépin le Bref en 766.

Nous voulons tracer aujourd'hui le plan d'un catalogue sommaire des pièces les plus importantes trouvées dans le mur de l'Hôpital pendant les mois d'août, septembre et octobre 1888, en suivant l'ordre dans lequel on procède pour la construction. Après avoir indiqué les inscriptions mises à jour, nous donnerons la liste des colonnes, bases, fûts et chapiteaux, des frises et entablements et de quelques autres morceaux d'architecture qu'on a mis au jour.

INSCRIPTIONS. — Outre quatre cippes funéraires, M. le chanoine J. Laferrière a retrouvé la suite de l'inscription de Caius Julius Victor (et non Cogidubnus), fils de Congonetodubnus (comme l'avait indiqué M. Héron de Villefosse) et petit-fils d'Agedomopatis (ainsi que l'avait annoncé M. Cagnat). C'est en 1815 qu'avait été trouvé un fragment de la pierre contenant cette inscription dont le commencement a été découvert en 1887.

Nous savons que M. le chanoine J. Laferrière a trouvé un double de cette magnifique inscription ; ce double est, paraît-il, plus important et plus complet que le premier exemplaire, en ce sens qu'il indique une partie du nom de la cohorte dont Caius Julius Victor était tribun.

Nous devons attendre que ces inscriptions dont la découverte est due à M. le chanoine J. Laferrière aient été communiquées au Comité d'Archéologie et à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

COLONNES. — Parmi les dix ou douze bases recueillies dans les fouilles, quatre sont surmontées de fûts cannelés. On peut supposer dès lors qu'elles ont appartenu à des colonnes ioniques

ou à un monument d'ordre corinthien ou composite ; deux bases semblables avaient été trouvées en 1887. Un fragment de base gigantesque de même style a été également découvert cette année-ci.

Les fûts de colonnes appartiennent, comme les bases, les uns à l'ordre dorique, les autres à l'ordre ionique, corinthien ou composite. L'un des plus remarquables est en pierre de St-Vaize ; son chapiteau ne mesure pas moins de 1^m 35 de haut, de l'astragale au sommet du tailloir ; il était orné de figures en ronde bosse ou en haut relief sortant des feuilles d'ache qui entourent la corbeille. Ce chapiteau offre la particularité suivante : l'intérieur de la corbeille et de la partie supérieure a été creusé et évidé assez profondément. Le fût de la colonne est couvert de feuilles imbriquées, cet ornement concorde parfaitement avec celui de fragments de toiture trouvés en 1887 ; l'astragale a été fait au tour, bien que la colonne mesure environ 80 centimètres de diamètre. Il faut admettre que cette colonne devait être placée à l'extérieur d'un édifice ou bien qu'elle est restée longtemps exposée à l'air, couchée sur le sol, car l'un des côtés a été fortement fouetté par la pluie.

Quelques-unes des colonnes ne sont qu'épanelées ; nous ignorons si elles ont servi dans cet état ; nous avons constaté seulement que la pluie les avait fortement attaquées sur l'une de leurs faces.

On n'a trouvé qu'un seul chapiteau à feuilles d'acanthé d'ordre composite, il est du plus bel effet ; ces feuilles d'acanthé couvrent légèrement une corbeille dont on aperçoit les joncs dessinés. Le dessous du tailloir est orné d'oves qui forment comme un perlé au-dessus de la corbeille.

FRISES. — Les frises ont appartenu à quatre monuments différents. L'une d'elles, d'ordre corinthien, à courbure très ouverte, mesure 92 centimètres de hauteur et provient d'un édifice considérable.

M. le chanoine J. Laferrière nous a fait remarquer que cette frise, dont les sculptures sont toutes soufflées, a non seulement subi l'action d'un feu intense, mais de plus qu'elle a été employée à une autre construction avant d'être mise dans la muraille de l'Hôpital ; on le constate par la présence d'un mortier très dur qui enroule encore les parties sculptées.

Une deuxième frise de 25 centimètres de haut peut être rapprochée de l'entablement d'ordre corinthien dont on a déjà trouvé un si grand nombre de morceaux en 1887; on y reconnaît le même coup de ciseau, la même richesse d'ornementation, la même nature de pierre : on n'a de cette deuxième frise qu'une longueur de dix mètres; il faut espérer que les nouvelles fouilles en donneront d'autres parties.

Il ne reste d'une troisième frise martelée de tous côtés que l'architrave, ornée de rehauts de peinture; elle faisait sans doute partie d'un portique ou du vestibule d'un édifice.

ENTABLEMENTS. — On a recueilli environ quarante morceaux d'entablements qui paraissent avoir appartenu à près de quatorze monuments différents; dans deux de ces édifices, ils étaient ornés de rehauts de peinture; trois étaient de forme circulaire ou elliptique.

Vingt de ces fragments sont identiques à ceux découverts l'année dernière; ils sont d'ordre corinthien et semblent devoir être attribués, d'après M. le chanoine Julien-Laferrière, à un édifice autrefois situé sur ce qui devait être le forum. En faisant les fondations des servitudes du couvent de la Providence, situé à côté de l'Hôpital, M. Rullier, architecte, a retrouvé les soubassements d'un édifice considérable dont M. Julien-Laferrière a relevé les plans et profils.

Dix autres morceaux sont nouveaux et ornés de rehauts de peinture.

Deux autres ont appartenu à un troisième monument, ils sont nouveaux et avec des rehauts de peinture.

Un autre, semblable à un morceau trouvé en 1887, est orné de conques marines, de tritons, de dauphins et porte des rehauts de peinture.

Les plus grandes de toutes ces pierres découvertes jusqu'à ce jour proviennent d'un entablement énorme ayant subi une telle calcination qu'on peut encore reconnaître les traces laissées par le feu dans l'encastrement des poutres et dans les joints qui séparent chaque morceau.

FRAGMENTS DIVERS. — Dans cette catégorie nous rangerons tout d'abord plusieurs grands morceaux de pierre de plus de 1 mètre de hauteur qui doivent avoir fait partie d'un vaste monu-

ment funéraire; on voit dans l'entre-colonnement les restes de moulures présentant un fronton qui se relève sur les angles en forme d'acrotère. ¹

Un grand nombre d'autres objets complètent les recherches de 1888 : — Quelques pierres d'un cachet intéressant ; — des débris de statues ou de cippes funéraires ; — des bas-reliefs réduits en moellons ; — des restes de tête, de bras, de doigts, de torsos, de cuisses, de pieds ; — un morceau d'une niche semi-circulaire de 0^m96 de rayon ; — un fragment de couronnement de niche en forme de coquille de St-Jacques se détachant sur un fond rouge ; — plusieurs morceaux ressemblant à des attiques séparés les uns des autres par des petits fûts de colonnes, leurs listels portent des graffites. (Il est assez difficile d'indiquer leur destination).

M. le chanoine Julien-Laferrière a encore recueilli : 1^o des morceaux de mosaïque et de marbre ; 2^o des débris de poteries, les unes dites samiennes, d'autres gauloises, romaines et même médiévales ; 3^o des fragments de bronze doré ; 4^o quelques monnaies romaines difficiles à lire, des monnaies du moyen âge et un bulle pontifical que M. A. de Barthélemy attribue à Alexandre IV (1254-1261). ²

Archéologie campanaire

Trois cloches, sorties des ateliers de M. E. Vauthier de S. Emilion, viennent d'être posées à Bourgneuf près La Rochelle. Elles donnent les notes : *la*, *ut*, *fa*. Toutes trois portent la même

¹ Par acrotère, nous entendons ici les motifs de décoration qu'on retrouve aux angles des sarcophages et des tombeaux. (Vie antique de MM. Guhl et W. Koner, page 19).

² C'est ce qui nous a permis, en commençant, d'indiquer la date approximative de la construction du mur.

Nous espérons que M. le chanoine Julien-Laferrière voudra bien se dessaisir de ces derniers objets, comme il l'a fait pour ceux de l'année dernière, en faveur du musée de la ville de Saintes.

Les fouilles de l'Hôpital vont bientôt être arrêtées; nous désirions qu'elles soient continuées en 1889; l'Etat a déjà promis une nouvelle subvention et la ville de Saintes qui en retire un grand profit et un peu de notoriété ne peut moins faire que de prendre à sa charge la reconstruction du mur.

Le Conseil municipal de Saintes, dans sa dernière séance, a voté des remerciements à M. le chanoine Julien-Laferrière qui conduit ces recherches avec autorité, zèle et dévouement.

inscription : *Je loue Dieu, convoque le peuple, pleure les défunts, célèbre les fêtes.* — J'ai été baptisée, etc. C'est la traduction de l'inscription latine qu'on lisait naguère sur les trois cloches de l'église S. Jean, à La Rochelle, bénites en 1868 : ¹

DEUM VERUM LAUDO. POPULUMVOCO. DEFUNCTOS PLORO.
FESTA DECORO.

Or, ce texte n'est que l'abréviation, pour ne pas dire la mutilation, de deux vers latins qu'on rencontrait jadis sur un certain nombre de cloches en France : ²

LAUDO. DEVM. VERVM. PLEBEM. ³ VOCO. CONGREGO. CLERVM
DEFVNCTOS. PLORO. FVGO. FVLMINA. ⁴ FESTA. DECORO.
*Je loue le vrai Dieu ; je convoque le peuple, je rassemble le clergé ;
Je pleure les défunts ; je chasse la foudre ; j'embellis les fêtes.*

L'usage de cette formule remonte au moins au XIV^e siècle. ⁵

Ces sortes d'inscriptions, relatives aux attributs des cloches, revêtent diverses formes. On y trouve même le genre de vers que Scaliger appelle *vers corrélatifs*, témoin ce distique qu'on lit sur la grosse cloche de l'Hôtel-de-ville de Bordeaux, fondue en 1775 :

CONVOCO. SIGNO. NOTO. COMPELLO. CONCINO. PLORO.

ARMA. DIES. HORAS. NUBILA. LÆTA. ROGOS

*J'appelle, indique, marque, écarte, chante, pleure,
Armes, jours, heures, foudre, allégresse, trépas.*

Nous ne connaissons, en Saintonge et en Aunis, aucun exemple de ce genre, si fort en vogue parmi les poètes latinistes du XV^e et XVI^e siècles *et ultra*.

A Saint-Mandé, près d'Aulnay, la cloche contemporaine de celle de Bordeaux, porte les deux hexamètres latins que nous

¹ Cette paroisse ayant été supprimée, la plus grosse de ces trois cloches a été réservée pour l'horloge de ville. Les deux autres ont été fondues pour servir à la fabrication de la troisième cloche de la cathédrale, note *mi*.

² Guillois, *cat. t. IV*, p. 66.

³ Alias : POPULUM. Ce qui ne change rien au vers.

⁴ Sur le bourdon de la cathédrale d'Angoulême, 1863, ces deux vers avec la variante : FULMEN. FUGO. sont suivis d'un troisième :
VOX MEA CUNCTORUM FITTERROR DÆMONIORUM,
(*Bull. de la Société arch. de la Charente*, 1863, p. 371).

— Sur la cloche de Wattignies (nord) fondue en 1755, ces mêmes attributs sont exprimés en français. (L'abbé Lheuridon, *Invent. somm. des archives communales de Wattignies*, p. 29. (D. D. 2).

⁵ De Guilhermy, *Inscriptions de France*, ancien diocèse de Paris, t. I. p. 50.

Ce quatrième médaillon est une *marque de fondeur*. C'est là un point important qui mérite d'être signalé. Les marques de fondeurs ne sont pas toutes identiques. Tantôt, on voit deux initiales à côté de cette petite cloche ; tantôt le nom du fondeur est écrit en toutes lettres et circulairement, comme sur les monnaies ; tantôt enfin, à droite et à gauche de cette petite cloche, sont deux anges ou deux personnages, ou deux bêtes, tenant une banderolle, sur laquelle est écrit le nom du fondeur.

D. Rainguet, dans ses études sur l'arrondissement de Jonzac, ne cite, je crois, qu'une seule marque de fondeur, cloche de Léoville, 1738, Gouion, fondeur (v. p. 200).

En somme quelle que soit l'inscription d'une cloche, *signée* ou non, il serait toujours utile de la relever, avec les petits accessoires qui l'accompagnent tels que fleurs de lis, croix, écussons, etc.

Dans un important ouvrage, actuellement sous presse : *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, notre collègue et ami M. Berthelé, rédacteur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, fournit de très utiles et intéressants renseignements sur plus de 200 cloches poitevines et sur les anciens fondeurs de la Saintonge et de l'Aunis.

Nous recommandons cet ouvrage à l'attention de tous.

J.-L.-M. NOGUÈS.

RAPPORT

SUR

L'EXCURSION DE 1888

Messieurs,

Les membres de la Commission qui ont suivi les excursions annuelles, depuis la première, peuvent rendre un témoignage public de l'intérêt et du succès sans cesse grandissants de ces tournées archéologiques. Il était permis, au début, de concevoir des doutes, non point sur l'excellence de l'idée créatrice, mais sur sa vitalité. On pouvait craindre, qu'après avoir visité les principales richesses monumentales du département le reste ne

parut insuffisant pour entrer dans un programme d'excursion. L'expérience de sept années a démontré l'inanité de ces craintes et combien cette innovation répondait au désir d'un grand nombre d'entre nous, enfin, qu'à côté de nos plus remarquables curiosités archéologiques, nous avons des sujets d'études qui, pour être moins connus, méritent pourtant toute votre attention.

Après la splendide église d'Aunay, la forteresse d'Esnandes, vous avez examiné, non sans plaisir, Montlieu, l'élégante église de Fenieux, et si je voulais remonter plus haut, je vous rappellerais les tours de Lileau, Broue, Montendre, le porche de Pont-l'Abbé et vingt autres endroits. Cette année, la Commission avait inscrit sur son programme Echillais, Trizay, Montierneuf, Brouage, Moëze ¹. Je puis dire que cette excursion comptera au rang des meilleures.

L'église d'Echillais a conservé une magnifique façade du XII^e siècle, fort curieuse, malgré ses dégradations. Le grand portail est à trois rangs d'archivoltes ; de chaque côté une petite arcade, ou porte aveugle, à une archivolte, supportée par deux colonnes lisses. Le parement intérieur, entre colonnes, est garni de pierres de taille avec appareil à bâtons rompus. Au-dessus une série de corbeaux sculptés, puis neuf arcatures, très richement décorées, soutenues par des colonnettes ; enfin un second cordon de corbelets. Le fronton manque.

Les archivoltes du grand portail sont ornées de sculptures dont l'interprétation est devenue fort difficile. Les pierres sont rongées et toutes les figures disparaîtront, avant longtemps, si l'on n'y porte prochainement remède. Il me semble reconnaître le christ, (ce qui n'est point douteux, puisque le mot IESVS est gravé au-dessus, en caractères romans), au milieu des bons et des mauvais anges ; on trouverait probablement plus haut les vertus victorieuses des vices. D'autres personnes reconnaissent le martyr de St-Etienne. Dans les corbelets je signalerai un joueur de violon, un chasseur à l'arc, Mélusine, un clerc... etc.

¹ Cf. Massiou. *Histoire de la Saintonge*. Les *Bulletins* de la Société des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis. Le *Recueil* de la Commission. D'Aussy. *Précis historique sur Brouage*. Valteau, dans le *Bulletin religieux* de 1875. *Etudes historiques, Pont-l'Abbé et ses environs*. Lesson. *Fastes*. Noguès *compte-rendu* de l'excursion.

L'intérieur de la nef unique de l'église ne présente rien de particulier. Remarquons cependant dans le chœur, à droite de l'autel, un curieux chapiteau, malheureusement à demi empâté par le badigeon... oh ! le badigeon ! que de découvertes il ménage dans cent ans à nos collègues de la commission des arts !... un personnage mitré, évêque ou abbé, tenant un bâton pastoral et un livre, est assis entre deux clercs, qui portent, l'un une boîte ou un livre, l'autre un long bâton.

En sortant de l'église, par le côté midi, on traverse une première chapelle restaurée, ainsi que la nef, (1683, 1696) par Jean Barraud, curé d'Echillais, puis une seconde, voûtée en ogive du XV^e siècle. C'est celle des Goumard, seigneurs d'Echillais, qui ont mis leurs armoiries, en clef de voûte, *fascé d'argent et de gueules, à la bande d'azur chargée de trois molettes d'or, brochante*. On retrouve le même écusson à Romegoux, dans l'église, et à Saint-Pierre de Saintes, sur le pignon extérieur de la chapelle actuellement consacrée à la Vierge ¹. Les Goumard ont eu pour successeurs, dans la seigneurie d'Echillais, les Beaumont, qui ont donné à l'église Santone l'un de ses plus illustres prélats ². Nous trouvons, cachées au milieu des bois, sur le bord d'un marais, les ruines, peu connues, du prieuré conventuel de Trizay, qui partage avec Montierneuf, son voisin, l'honneur immérité d'être appelé Abbaye, dans le langage des habitants du pays.

M. Vivien, le propriétaire actuel de ces imposants débris, guide notre visite avec un empressement et une bienveillance auxquels nous nous plaisons à rendre ici un légitime hommage. Malheureusement dix heures ont déjà sonné ! Le grand air, le lever matinal, plusieurs heures de voiture et de chemin de fer, ont

¹ Les Goumard avaient fondé, en effet, une chapelle à Saint-Pierre. Tabourin l'indique dans son *Registre* (voir *St-Pierre de Saintes, par M L. Audiat (1881) et le tome III du Recueil, années 1877, p. 161*). Le fondateur fut un doyen du chapitre : peut-être Charles Goumard, que je trouve chanoine et grand archidiacre d'Aunis en 1552. Un autre Goumard, Jean, était archidiacre d'Aunis en 1592.

² Joseph-Henri-Etienne Dardenne, chevalier, comte d'Hervault, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or, demeurant à Perpignan, vend, le 24 novembre 1749, à Henri-Alexandre Guitton de Maulevrier, seigneur de Saint-Bris, demeurant à Cognac, sa part en la terre d'Echillais que Léon de Beaumont, évêque de Saintes, lui a laissée par testament.

creusé les estomacs ! Ventre affamé a encore moins d'yeux que d'oreilles, fût-il placé en face des plus étonnantes merveilles ! Il faut se hâter, jeter partout un coup d'œil rapide, puis repartir. Trizay mérite cependant un examen plus approfondi. C'est un type curieux de l'architecture romane en Saintonge.

S'il faut en croire certains esprits amoureux de la légende, Trizay devrait son origine à deux crimes. Le seigneur de Tonnay-Charente aurait confié sa fille aux moines de l'abbaye de Charente, avant de partir pour un voyage lointain et, en revenant, il se trouva grand-père sans se connaître de gendre : il dissimula son ressentiment pendant quelque temps, puis invita les religieux à un repas copieux, arrosé plus copieusement encore de vins généreux. Au dessert il les fit enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Pour réparer son forfait et assurer à son âme le repos éternel, l'astucieux seigneur fonda le prieuré de Trizay. Si l'histoire n'est pas vraie, elle est vraisemblable. Les mœurs de l'époque toléraient de tels usages qui nous étonnent aujourd'hui. Les cartulaires fournissent cependant des preuves nombreuses qu'au moyen âge on pensait racheter toute une vie de spoliation et d'injustes vengeances, se débarrasser des tourments d'une conscience troublée, obtenir son pardon, par des donations aux monastères ou des fondations religieuses !

Quoiqu'il en soit, dès le XI^e siècle, Trizay existait et possédait une église. « Anno 1084, dit la Gallia (t. II p. 1064) subscripsit (Rammulfus, évêque de Saintes) litteris Roberti de Ponte et Elisabeth, ejus uxoris, quibus dant Casæ Dei ecclesiam de Trisaco, Trizay, in honore S. Mariæ et S. Macuti. »¹

¹ L'abbé Briant (*Hist. de l'Egl. Sant.* t. I p. 409) n'a pas cru devoir accepter cette lecture des auteurs de la Gallia. Il lit Thezac au lieu de Trizay, Teysaco à la place de Trisaco. « Les caractères originaux de l'époque ont fait lire un nom pour l'autre, la formation des lettres offrant une grande similitude, comme nous avons pris soin nous-même de nous en convaincre. La pièce que nous avons en main fut copiée sur l'original de 1470, en 1533, par messire Odet Senné, greffier en la sénéchaussée de Saintonge, au siège de Saintes, à la requête de maistre Jehan Gallet, seigneur de Thézac. Notre remarque nous semble d'autant mieux fondée que l'église de Thézac est sous le vocable de Sainte Marie et de Saint Macoux. » Plus haut, l'abbé Briant avait dit : « Nous avons sous les yeux une charte sur parchemin portant la date de 1470 et qui contient celle que l'évêque de Saintes dressa en 1084, à l'occasion de l'établissement des religieux

La construction de l'église, dont nous visitons les ruines, dut suivre de très près la date de cette donation. Le style des sculptures, la disposition de l'abside et des absidioles, certains détails d'architecture, tout porte à croire qu'elle a été élevée au commencement du XII^e siècle. Elle présente, en plan, une seule nef de grandes dimensions, ¹ terminée par une abside et deux absidioles, sans transept. Ces dernières ont reçu une disposition particulièrement intéressante et rare, sinon unique, en Saintonge. Les absidioles sont ordinairement placées sur les bras d'un transept, de manière que le chevet soit orienté à l'est ; en un mot leurs axes et celui de l'abside sont parallèles. A Trizay les absidioles forment avec l'abside deux pans coupés ; les axes sont divergents, de telle sorte que les fidèles placés dans la nef voyaient aisément l'autel et l'officiant.

L'abside, éclairée par sept fenêtres, voûtée en berceau et en quart de sphère, avait une longueur intérieure approximative de 12 mètres, sur 9 de largeur ; les absidioles semi-circulaires, voûtées comme l'abside, percées de trois baies, chacune, pouvaient mesurer 5 mètres sur 4 : entre la grande arcature et l'arc de la voûte s'ouvrent deux larges oculi. De l'abside, on passe dans l'absidiole de gauche par un couloir de 5 mètres de longueur fort étroit, et on monte sur l'estrados des voûtes, et plus haut, par un escalier, ² dont l'entrée principale se trouve dans l'abside de droite, mais qui avait une porte ouvrant en face le couloir dans l'abside.

Les voûtes en moellons, aujourd'hui encombrées de végétations, menaçant ruine imminente ³, étaient couvertes en pierres ou en

de la Chaise Dieu à Thézac. L'auteur de *l'histoire de l'église Santone* n'ayant pas indiqué à quelle source il a puisé ses documents nous ne pouvons y recourir, mais le plan général de l'église et les détails architectoniques m'autorisent à penser que Trizay, sous le vocable de Saint Jean l'évangéliste, il est vrai, datait bien des premières années du XII^e siècle, au plus tard.

¹ Elle pouvait mesurer environ une trentaine de mètres de longueur, peut-être plus, (il reste peu de fondations) sur vingt-trois de largeur et quinze ou seize jusqu'à la naissance des voûtes. Les murs ont jusqu'à 1 m 70 d'épaisseur.

² Il existe encore 64 marches de 19 centimètres. Elles conduisent juste au-dessus de la voûte de l'abside.

³ Il serait bien à désirer que le propriétaire de Trizay prit soin de ces ruines, en arrachant les arbres qui croissent sur les voûtes et en mettant quelques tuiles pour les couvrir.

tuiles posées sans charpente. Le parement extérieur du pignon peu élevé qui se dresse au-dessus de l'arc doubleau séparant le berceau de la voûte en quart de sphère est appareillé en pierres de taille, posées en losange : disposition assez rare qu'il m'a paru intéressant de noter. Les murs de l'église sont bâtis à l'extérieur et à l'intérieur en pierres de taille avec remplissage en moellons. Les modillons, les chapiteaux des colonnes sont ornés de billettes, d'animaux fantastiques, de feuilles, d'entrelacs, de dents de scie.

Ne quittons pas l'absidiole gauche sans examiner les marques de tacherons sur le mur extérieur. Les pierres portent des brettures diagonales, croisées ou non, plus ou moins serrées, elles sont marquées soit d'un triangle, soit de deux angles l'un dans l'autre, soit d'une flèche dont le fer est figuré par un double trait en pointe, ou bien d'un angle divisé par une perpendiculaire, (comme si l'ouvrier avait voulu représenter un niveau et son fil à plomb) ou encore de deux barres en diagonale. On remarque, en outre, un S, un N, un G, un D ou O mal fait.

Il serait démontré, un jour, que les moines de la Chaise-Dieu ont importé en Saintonge un type auvergnat que je n'en serais nullement surpris. Le *Bulletin monumental* de 1872 (p. 458), donne le plan d'une église, qui n'est pas nommée, offrant la plus complète analogie avec celui de Trizay. « Un autre confrère, dit la note, qui nous a été ravi il y a quelque temps, M. Anatole Dauvergne, m'avait annoncé, avant de mourir, un travail sur la province d'Auvergne, et m'avait fait parvenir le plan assez curieux, que je présente, d'une église dont une des travées du chœur est voutée en coupole. En m'adressant ce plan, qui devait entrer dans son travail, M. Dauvergne ne me donnait aucune indication du nom de l'église dont il s'agissait..... mais j'ai lieu de supposer qu'elle appartient au Puy-de-Dôme ou départements voisins. Comme on le voit, ce qui fait surtout l'intérêt de cette église, c'est son abside à pans coupés dont les murs d'une épaisseur peu ordinaire, contenaient trois petites chapelles semi-circulaires. L'église offrant une nef et un chœur qui paraissent avoir été bâtis du même jet, de même largeur..... »

En sortant de l'église, à main gauche, on arrive devant une série de six arcatures polylobées, très élégantes, une grande alternant avec deux petites, décorées de besants, de têtes de clou,

d'entrelacs, retombant sur des chapiteaux carrés sculptés. Les pilastres sont détruits. La grande arcade médiane donne accès à une petite salle de trois travées de voûtes dans le sens longitudinal et de deux dans le sens transversal. Les doubleaux et les arcs diagonaux reposent, d'un côté, sur des colonnettes engagées dans la muraille, et de l'autre sur deux piliers monolithes ronds à chapiteaux carrés, décorés de dents de scie, isolés au milieu de la salle. C'est la partie la mieux conservée, la plus élégante, la plus admirée à juste titre de tous les vestiges des anciens bâtiments. Elle me semble un peu postérieure à l'église.

M. Vivien nous dit qu'il y a une dizaine d'années deux tombeaux *sculptés*, aujourd'hui perdus, furent découverts dans le sol de cette salle. Tombeaux de prieurs, sans doute !¹

En 1760, les ruines de Trizay étaient plus importantes : outre les trois parties du chevet qui subsistent « l'ancienne grande église » dédiée à Saint Jean l'évangéliste, « ruinée depuis longtemps » avait gardé ses quatre murs, sa porte d'entrée, le clocher et une vieille cloche. * Une déclaration de 1692 constate, déjà, le complet délabrement de l'édifice.

Le procès-verbal de visite de 1760 * fait voir « que les lierres acrus sur les murs qui renferment le *Cloître* (les six arcades probablement) du côté de la cour, joignant l'appartement du sacriste couvrent toute la partie dudit mur, et montent sur le toit de la couverture, qu'il est nécessaire de couper et enlever les lierres, crépir et griffer pour éviter la ruine. » Il parle encore du réfectoire converti en grenier, aujourd'hui en pressoir et brulerie, des prisons abandonnées depuis longtemps, d'un portail voûté. Le réfectoire voûté en ogive, affreusement mutilé par de grandes ouvertures, est encore curieux à visiter, à cause du grand mur qui le termine du côté du couchant. Toute la partie supérieure est appareillée en pierres de taille, posées en bâtons rompus, *opus spicatum*, jusqu'au milieu de la hauteur environ, et

¹ En 1283, Johannez de Soz, canonicus Xanctonensis, est prieur de Trizay.

² M. Denis Joly d'Aussy, de Crazannes, a bien voulu me communiquer un état des lieux dressé les 11, 12 et 13 mars 1760 à Trizay, plus deux autres pour Montierneuf en 1760 et 1767. La déclaration de 1692 est inédite : la copie est entre mes mains.

³ Il est dressé au nom de Joseph François de Malide, prêtre du diocèse de Paris, grand vicaire du diocèse de Laon, prieur de Trizay.

se termine en pierres de taille posées à plat. Trois arcades, une grande flanquée de deux petites, retombent sur des piliers, formés de deux colonnettes annelées séparées par une sorte de pilastre ayant à son sommet et à sa base une tore. La voûte est à trois travées nervées par des arcs prismatiques qui reposent sur des culots dont l'un porte une marque de tacheron, un petit D. A l'extérieur il reste deux portes ogivales.

Les voûtes ont été peintes à la fin du XV^e siècle ou commencement du XVI^e siècle. On y voit encore sur un fond de fleurs rouges les symboles des quatre évangélistes, l'ange de S^t Mathieu, l'aigle de S^t Jean, le lion de S^t Marc, le taureau de S^t Luc, avec leurs noms en lettres de l'époque sur des banderoles, et quatre écussons. Trois seulement sont lisibles ; sur l'un on reconnaît les dix fasces ondées d'argent et de gueules des Rochechouart, sur l'autre d'argent à une fasce de gueules et trois molettes de même¹ ; sur le troisième gironné de douze pièces d'argent et de sable.

Ces peintures très barbares me semblent être de la même main que le tableau encore visible dans l'abside, découvert par notre distingué confrère, M. l'abbé Valleau, curé de Saint-Pierre de Saintes. C'est Saint Sébastien attaché à une colonne, martyrisé par deux bourreaux qui lancent des flèches. * Cette fresque, sur fond rouge, avait un pendant ; il a été détruit par une porte ouverte dans le mur.

D'après la copie d'un pouillé, que je possède, le prieur de Trizay était à la nomination de l'abbé à la Chaise-Dieu, possédait 4500 livres de revenu et nommait à deux bénéfices : S^t Thomas des Bois, et la cure de Trizay. Il y avait treize religieux de fondation.

MOVSTIERNEVF, gravé en grandes capitales sur un portail monumental, à machicoulis, nous indique que nous sommes arrivés devant l'ancien prieuré, fondé en 1068 par Guy Geoffroy, comte de Poitiers, pour les nonnes de la Trinité de Vendôme².

1 Ne seraient-ce pas les trois quintefeuilles mal faites de Bernard de Chevenon, évêque de Saintes ?

2 D'autres ont vu un S^t-Barthelemy, qui a été écorché, si ma mémoire est fidèle, d'autres un christ à la colonne.

3 Il n'est pas indiqué sur la carte d'état-major.

On y voit encore quelques pans de mur et une fuie ronde, massive construction du XVI^e siècle, avec couverture en pierre percée de trois fenêtres élégamment sculptées, surmontée d'une coupole posée sur de légères colonnettes cannelées ¹.

Nous atteignons enfin Saint-Agnant, où, grâce à notre prévoyant trésorier-fourrier nous pouvons réparer nos forces défaillantes et nous préparer à de nouvelles fatigues. Saint-Agnant fournit d'excellents rougeaux mais point de curiosités. Nous y restons peu de temps. Notons, pour mémoire, un tableau de Jean Bragny, le peintre originaire de Lorraine qui vécut à Saintes pendant une quarantaine d'années (164 ?+1681) peignit pour les églises des tableaux religieux et des portraits pour les salons de nos grands grands-pères. La toile, exposée à l'église, représente la Vierge enlevée par les anges, trois femmes et les apôtres groupés autour du tombeau rempli de roses. La composition rappelle de loin — de très loin — l'*Assomption* de la Vierge, peinte par Pinturricchio à Santa Maria del Popolo de Rome. Bragny devait connaître, au moins d'après les dessins, cette page célèbre. Il a signé son œuvre *Bragny, 1669*, et à côté on lit *Auguin, restauravit, 1851* ².

Déjà deux heures sonnent et nous reprenons nos voitures..... Brouage apparaît au loin... Vous vous rappelez, Messieurs, le cri d'alarme que M. d'Aviaud de Piolant jeta parmi nous, avec tant d'à-propos, à la séance du 30 juillet 1885, quand il vint nous annoncer les projets de l'administration des domaines à l'égard des remparts de Brouage, et de ses arbres séculaires. Vous vous rappelez aussi l'enthousiasme qu'il sut nous inspirer et l'élan généreux avec lequel nous le suivîmes dans la défense qu'il

¹ Signalons pour la liste des prieurs, Louis Cabirol, prêtre, maître en arts, prieur commandataire en 1659, successeur de Eustache Le Boulanger.

En 1760, Louis-Ignace Terré de Barnay, conseiller au parlement de Paris s'intitulait seigneur spirituel et temporel de prieuré, terre et seigneurie de Montierneuf en Saint-Agnant.

² Benjamin Auguin, mort à Rochefort en 1861, professeur de dessin, auteur de tableaux d'église et de dessins dans les *fastes archéologiques* de Lesson. Bien avant l'institution des écoles communales de dessin il avait ouvert dans son atelier un cours pour les ouvriers du port. Son fils, Louis-Augustin, est le paysagiste si connu et si apprécié dans le monde artistique.

entreprenait contre les « vandales » modernes menaçant de détruire notre « Aigue morte de l'Océan ! » Le ban des Sociétés savantes de France fut convoqué à Saintes : « La conservation de Brouage intéressait plus que le département, mais la France entière. » Les Sociétés d'archéologie d'Ille-et-Vilaine, du Borda, de Nantes, La Morinie, Bordeaux, les Sociétés des Antiquaires de France et de l'Ouest, la Société française d'archéologie répondirent à l'appel et formèrent avec celles de Saintes l'armée des défenseurs, résolus à faire leur devoir jusqu'au bout. Cette levée de boucliers intimida les régiments des démolisseurs. On parlementa, les terrassiers plièrent bagage et les Sociétés d'archéologie purent inscrire une nouvelle victoire sur leur livre d'or. Brouage est encore monument classé.

Si il est vrai que Brouage ressemble à une oasis, au milieu du vaste désert de marais pestilentiels qui l'entourent, ses remparts présentent un médiocre intérêt au point de vue archéologique. Rien de plus triste, de plus monotone, de moins pittoresque, de moins *archéologique* que ces longues murailles avec bastions et tourelles en pierres, reliées entre elles par des barres de fer, décorées des armes de Richelieu et de Louis XIII. Le service vicinal les a éventrées, et privées de leur principal ornement les portes monumentales.

Rien de plus triste, si ce n'est l'intérieur même de cette vaste citadelle, toute moderne. On croirait qu'elle vient de subir, récemment, un effroyable bombardement. On n'y rencontre que casernements abandonnés, parapets renversés, poudrières (anciens magasins de vivres) vidées, grands pans de murs ruinés, hôtel du gouvernement détruit, port et fossés comblés, église pauvre parmi les plus pauvres, rues désertes, dénuées de toute animation, envahies par les ronces ! Du haut des remparts, de quelque côté que le regard se dirige, on ne voit que les bas-fonds du pertuis d'Antioche ou la plaine immense du marais, dont les hautes herbes, courbées par le vent, semblent continuer les flots de la mer. Même au temps de sa splendeur, Brouage était un séjour désolé, malgré sa garnison et la suite du gouverneur. C'est là que Marie de Mancini fuyant le bruit de La Rochelle, où la raison d'Etat l'avait exilée, vint cacher son dépit, son chagrin et son humiliation (1659).

« Mon oncle, dit-elle, dans ses *mémoires* ¹, nous envoya à La
« Rochelle, avec permission de nous pouvoir promener dans
« tout le pays d'Aunis. Mais la solitude étant la seule chose que je
« cherchois alors, comme la plus propre à entretenir mes tristes
« pensées, je choisis le château de Brouage, comme lieu dénué
« de toute sorte de divertissement, et où mes sœurs s'ennuyoient
« fort, m'imaginant que tout le monde devait prendre part à ma
« douleur, et que le plaisir des autres auroit été un crime pour
« moi. Nous étions donc dans cette forteresse si triste et si
« solitaire, où mon seul divertissement, si j'étois capable d'en
« avoir quelqu'un, se passoit à lire les lettres que je recevois
« quelque fois du roi et à l'affection que me témoignoit ma sœur
« Hortense, qui ne me quittoit jamais ».

J'exprime peut-être trop librement l'impression que m'a laissée
cette visite à l'un des coins de notre département les plus
généralement vantés, ne partageant pas du tout l'admiration du
plus grand nombre pour des murailles dont on peut voir les
similaires dans toutes les places fortifiées. J'ai recherché l'intérêt
archéologique et n'ai pu le voir nulle part. ²

Est-ce à dire que je me repente d'avoir concouru aux efforts
qui ont abouti à sauver Brouage de la destruction complète,
irréversible? Est-ce à dire que, dans ma pensée, l'administration
était bien fondée à y mettre la pioche, ou y faire sauter la mine,
vendre et laisser abattre des arbres séculaires, rares spécimens de
végétation arborescente au milieu de ces plaines brûlées par le
vent de mer? Non certes. Le profit eut été illusoire. Si l'Etat n'est
plus assez riche pour entretenir ces fortifications, inutiles, j'en
conviens, ou inserviables comme défense, qu'il les laisse au moins
vieillir et se décrépiter tranquillement. ³ Il y a apparence que de
nombreuses générations les visiteront avec curiosité, avant que
la dernière pierre ait roulé dans la fange des marais. Peut-être
acquerront-elles, avec le temps, l'intérêt archéologique que je
leur refuse actuellement, ⁴ et le rapporteur de l'excursion de la
Commission des arts et monuments de Saintes, en l'an 4888,
pourra classer, avec plus de raison qu'en 1888, ⁵ après les impo-

¹ On sait que l'authenticité de ces mémoires a été également
contestée et défendue.

² Opinion personnelle de M. Dangibeaud. N. D. B.

sants remparts de l'Aigues-Mortes, de Saint-Louis, les bastions de Richelieu.

Brouage évoque des souvenirs ! c'est incontestable, souvenirs tristes et sanglants nous ramenant à l'une des plus sombres époques de notre histoire. Il est même impossible à l'esprit de ne pas se reporter en arrière et de demander pourquoi un homme de génie est venu planter des fortifications au milieu de ces boues.

L'Aunis et la Saintonge ont été trop mêlées aux luttes intestines qui ensanglantèrent les dernières années du XVI^e siècle et la première moitié du siècle suivant, nos monuments gardent encore trop de traces indélébiles des ravages qu'elles ont causés parmi nous, pour que toutes les péripéties de ces guerres civiles ne vous soient pas familières. Il me suffira donc de vous retracer très sommairement les principaux épisodes auxquels le nom de Brouage se trouve attaché.

En 1555¹, Jacques de Pons, baron de Mirambeau, comte de Marennes, éleva les premières palissades autour du mamelon formé, disent les uns, par un simple soulèvement du sol, comme la colline d'Hiers, par l'accumulation du lest des navires qui venaient charger des sels, disent les autres. Brouage était déjà depuis des siècles² un grand marché d'échanges, un port très fréquenté, Jacques de Pons voulut lui donner plus d'importance, assurer au parti nouveau qui se formait en France un boulevard redoutable et tenta de lui donner son nom en l'appelant Jacopolis.

En 1565, Charles IX visita Brouage. « Et le mercredi 5^e jour dudit mois (septembre), le roy partit de Marennes pour aller « disner et voir un beau port de mer auquel lieu l'on a faict une « nouvelle ville qui s'appelle le Broage, auxquels lieux s'amas- « sèrent tous les habitants, tant dudit lieu que des villages « circonvoisins en fort belle ordonnance, et tirèrent l'artillerie « des vaisseaux qui estoient dans ledict port, qui en ne prenant « pas garde à eux tuèrent deux hommes, et en blessèrent « quelques autres. Et puis après disner, les mariniers donnèrent

¹ En 1574, dit Béchet, dans l'*Usance*, les huguenots bâtirent le fort de Brouage et établirent un impôt de 5 sous sur le muid de sel.

² On croit que le fameux *Portus santonum*, de Ptolémée se trouvait près de là.

« plaisir au roy d'un combat de vaisseaux contre vaisseaux
« sur la mer, que en ce faisant brûlèrent un de leurs navires. »¹

Après la bataille de Moncontour (1569) Brouage, dont la possession assurait celle de tout le littoral, entre la *Seudre* et la *Charente*, fut fortifié par La Rivière Puytaillé, aidé des conseils de l'ingénieur Belarmat Befano, écrit Massiou, par Hardouin de Villiers, rapporte Bégon ; ces fortifications légères rendues plus sérieuses, quelques années après, par Jacques de Pons, redevenu maître de cette place, furent rasées et remplacées par les murailles que nous avons visitées. C'est l'œuvre de d'Argencourt qui en dressa le plan sur l'ordre du cardinal de Richelieu. Bégon considérait Brouage comme une « assez bonne place ».

En 1570, Puytaillé la prit aux Huguenots, qui y rentrèrent presque aussitôt, aux grands regrets du parti catholique. Annibal de Coconas en avait le commandement pour le duc d'Anjou, et il lui rend compte dans une lettre du 14 juin 1570 de cette capitulation, l'attribuant au seul manque de poudre. Il aurait fait des prodiges sans cette disette absolue ! On peut en juger par cette phrase : « Il n'y avoit que cinq cens livres de boudres, entre grenée et grosse grenée qui a donné commodité aux ennemis d'entrer dans le auvre, veu que le canon ne pouvoit juer et ne tira que quatre fois : de quoy les deux mirent à fon ung navire de guerre et une galiote »². Le siège dura cependant trois semaines.

En 1576, Henri de Navarre, le futur Henri IV, était à Brouage. L'année suivante, Condé organisa la défense de cette ville et y laissa Manducage à la place de Montgommery, qui se faisait haïr des bourgeois par la violence de son caractère, les dépravations de ses mœurs et ses exactions. Après un long siège, plusieurs combats sur terre et sur mer, le duc de Mayenne, à la tête d'une armée, dans laquelle combattaient Charles et Nicolas de Lorraine, Jean d'Escars de La Vauguyon, Philippe Strozzi, Jean Leonard de Puygaillard, François de Chasteigners, Guy de Daillon, le baron de Ruffec, etc., entra dans Brouage le 28 août 1577, et en confia la garde à Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Les catholiques en firent leur boulevard en Saintonge et le refuge

¹ Abel Jouan cité par M. L. Audiat dans ses *entrées royales*, p. 14.

² *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*.

habituel de leurs vaisseaux. Condé essaya vainement de le leur enlever ; il dut se retirer au grand mécontentement des Rochelais qui voyaient avec crainte la création d'un port important si près du leur.

En 1586, la jalousie et la colère suggéraient aux chefs protestants l'idée de le ruiner, ou du moins de le fermer aux gros vaisseaux. Ils réunirent à La Rochelle vingt de leurs plus vieux navires hors du service, les emplirent de sable et de cailloux et s'approchèrent du chenal. Saint-Luc, informé de ce projet effrayant, mit tout en œuvre pour le faire avorter. Il fortifia l'entrée du port fit avancer treize vaisseaux, deux galeries, seize pataches et une vingtaine de chaloupes. Pendant un mois il tint tête à l'ennemi. Pourtant sa vigilance fut trompée, la ligne forcée et les bâtiments rochelais coulèrent en barrant la partie la plus étroite du chenal.

Ce désastre ruina l'avenir de Brouage. Henri III avait reconnu les avantages de ce port au point de vue de la défense des côtes. En 1578, le 17 mars, il échangea la chatellenie et seigneurie d'Hiers, ville de Jacopolis sous Brouage et havre dudit lieu, contre la terre de Mortagne sur Gironde. Plus tard le cardinal de Richelieu en fit l'acquisition moyennant 150000 livres d'engagement. Il avait un projet grandiose. D'après Bégon, il aurait eu, en l'achetant, avec les terres d'Arvert, Cozes et Saujon, auxquelles il espérait ajouter d'autres seigneuries, l'intention d'ouvrir au travers de ses possessions un canal qui aurait relié la *Seudre* à la *Gironde*. Il voulut, auparavant, rendre Brouage le premier port militaire sur l'Océan, au détriment de Brest. Il dépensa même 100000 livres en essai de déblaiement. Colbert du Terron reprit le même projet. Louis XIV signa des lettres patentes pour l'enlèvement des vases du chenal. Le projet fut abandonné et Rochefort créé. Les villes comme les hommes ont leur destinée ; tel qui semblait appelé à la plus brillante carrière voit tout à coup ses espérances détruites par un événement imprévu.

Brouage servit encore une fois de refuge à un révolté. Vous connaissez les visées ambitieuses du comte du Daugnon ? Vous savez qu'après avoir vendu ses secours à Mazarin, en 1650, il abandonna la flotte française et chercha à se tailler en France une petite principauté indépendante. En s'alliant avec Condé il

espérait s'affranchir de l'autorité royale. Il lui offrit de l'aider dans l'accomplissement de ses desseins, et mit tout en œuvre pour rester maître souverain de La Rochelle, des îles de Ré et d'Oleron. Mais il fit peser sur le pays une main si lourde, accabla les habitants d'impôts si vexatoires, qu'il souleva contre lui toute la population. La Rochelle parlait de se jeter dans les bras de l'Angleterre si la cour ne la débarrassait pas promptement de cet insupportable tyran. Barthelemy de La Rochefoucauld, baron d'Estissac, accourut, commença la délivrance de cette ville que le comte d'Harcourt devait achever, en s'emparant de la tour Saint-Nicolas occupée par les révoltés. Du Daugnon s'enfuit à Brouage. On n'osa pas l'attaquer. Mazarin préféra négocier, suivant un usage déjà ancien à la cour ; chargea Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, ami personnel de Du Daugnon, mais agent fidèle et dévoué du roi, de traiter avec lui. Du Daugnon ne consentit à remettre Brouage que contre la somme exorbitante de 530000 livres et le bâton de maréchal. C'était réaliser le rêve de toute son ambition. Etrange façon de réduire un rebelle : ne pouvant le prendre on l'achetait en le comblant d'honneurs.

Brouage devint le chef-lieu d'un gouvernement comprenant cinquante-deux paroisses : vingt-neuf dans l'abonnée de Marennes, vingt-trois dans la grande terre, d'une amirauté, dont le siège était à Marennes, d'un bureau de la ferme générale des gabelles, produisant un revenu évalué par Servien, en 1653, à un million d'or. Le cardinal de Richelieu, Mazarin, en ont été les plus illustres gouverneurs. Il faut citer aussi Jacques de Mongommery, René Vassal de la Cimandière, La Rivière Puytaillé, Jacques et Timoléon d'Epinay Saint-Luc, Jean de Vins d'Agout de Montauban, le marquis de Carnavalet, enterré dans l'église, et parmi les lieutenants généraux, Pierre de Comminge, seigneur de Guitaud, Christophe le Maçon, seigneur de Gousseville, Jean de Riveray de Potonville, Antoine de Camparan, etc.

N'oublions pas d'ajouter à cette liste écourtée des illustrations de Brouage le nom de Samuel Champlain. Le Conseil général a rappelé, par un petit monument commémoratif, que Brouage a été le berceau du fondateur célèbre de notre colonie du Bas Canada (1570-1635).

Avant de rentrer à Rochefort il faut faire halte à Moëze, qui

possède une très curieuse croix osannière unique peut-être en son genre. Sur une large base carrée, en pierres de taille, s'élève une sorte de colonne autour de laquelle se dressent vingt colonnettes d'ordre corinthien, un groupe de trois à chaque angle, et deux sur chaque face : au-dessus un plafond à caissons élégamment décorés, une large frise et une corniche. La croix qui surmonte le monument est moderne ; elle remplace probablement une croix plus ancienne et de meilleure style ou quelque petit dôme, dont il ne reste aucune trace. Le pavé qui entoure la base est récent. Cet édicule, de la fin du XVI^e siècle ou des premières années du XVII^e, construction bizarre pour une croix osannière, a déjà soulevé plus d'une controverse. La double inscription de la frise

PVERI. HEBREOR. TOLLENTES. RAMOS. OLIVAR.
OBVIAVERVNT. DNO. CLAMANTES & DICENTES. OSANA I
EXCELSIS.

OCCVRRVNT TVRBAE CVM FLORIBVS & PALMIS indique clairement sa destination.

On a prétendu, il est vrai, mais sans preuves, que cette inscription était postérieure au monument. On a voulu y voir un fanal, une lanterne. Un de nos collègues a lu, à l'une de nos réunions, une note, restée inédite, dans laquelle il cherchait à démontrer que cette croix osannière était tout simplement un monument élevé en mémoire d'une victoire du parti catholique sur les Huguenots à la fin du XVI^e siècle. Rien ne justifie l'hypothèse d'une lanterne¹ est-il besoin de le dire, et aucun document connu actuellement n'autorise à penser que ce petit édifice soit un tombeau ou le souvenir d'un éclatant fait d'armes.

Nous voici au terme de l'excursion..... J'espère avoir justifié ce que je disais en commençant : « cette excursion comptera au rang des meilleures. »

CH. D.

¹ A Athènes on avait perdu aussi le souvenir de la destination primitive de l'élégant monument choragique de Lysicrate, qui est peut-être le prototype du monument de Moëze ; il était connu sous le nom de *Lanterne* de Démosthène, et le peuple le désigne encore sous celui de *Lanterne* de Diogène.

LES ANOBLISSEMENTS EN SAINTONGE ET EN AUNIS

1

Les anoblissements à La Rochelle après la répression de la Fronde

Par M. L. DE RICHEMOND

En 1646, à la mort d'Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Caumont, marquis de Graville et de Brezé,¹ gouverneur de La Rochelle, Aunis et îles adjacentes, Louis Foucault de Saint-Germain, comte du Daugnion, s'arrogea un pouvoir despotique. Ses exactions pesaient fort aux particuliers, dit M. L. Delayant, il s'emparait des objets qui lui plaisaient, s'imposait comme associé aux capitaines des corsaires, promettant, sans réaliser ses promesses, de prendre part à leurs dépenses et prenant exactement part à leurs bénéfices. Les troubles de la France lui inspirèrent la pensée de se faire une sorte de pouvoir indépendant en se fortifiant dans Brouage et dans La Rochelle ; tout en s'offrant comme allié au prince de Condé, il sut éluder de lui céder ses places et y rester seul maître. Toute démantelée qu'elle était, La Rochelle lui parut offrir dans les tours du port et dans celle de la Lanterne qui étaient restées debout, des points d'où l'on pouvait à la fois dominer la ville et résister aux attaques du dehors. Il y fit donc, dès le mois de mai 1650, commencer de sérieux travaux, interrompus et repris plusieurs fois jusqu'au mois de septembre 1651. Des maisons qui étaient au pied de la tour de la Chaîne furent abattues ; la tour fut isolée par des ponts levis, défendue par des murs et des contre-murs. La tour de Saint-Nicolas fut l'objet de plus de soins encore. Des ponts rompus, un pan de mur de quarante pieds abattu, permirent de l'entourer d'eau complètement ; des bastions garnis de tous les moyens de défense la rendirent presque inabordable : la galerie à créneaux qui régnait tout autour fut rompue et rasée ; la plateforme en fut garnie de canons, protégés par des gabions remplis de terre. On pouvait cependant la battre par des canons placés, soit sur la face droite du bastion du Gabut, soit sur les clochers

1-Voir note à la fin du mémoire.

de Saint-Barthélemy et surtout de Saint-Sauveur. Pour parer à ce danger, Du Daugnion fit démolir une partie de la muraille du Gabut et porter dans ses propres gabions ou jeter à la mer une grande partie de la terre du bastion et des remparts ; il fit rompre les planchers, les charpentes, les degrés des clochers.

Les Rochelais s' alarmaient de ces préparatifs ; Du Daugnion leur dit d'abord qu'au milieu des troubles qui s'annonçaient, il voulait s'assurer leur affection en garantissant le calme et la paix. Lorsqu'une députation rochelaise vint à Brouage, il déclara qu'il venait de s'unir par serment avec les Princes et demanda de changer quelques chefs de la milice. Les Rochelais y consentirent, mais déclarèrent qu'ils entendaient demeurer fidèles au Roi, à la Reine sa mère, à laquelle ils devaient obéissance et comme Régente du Royaume et comme Gouvernante en titre de la Province. Du Daugnion vint lui-même à La Rochelle, mais voyant qu'il avait à lutter contre une résolution fortement arrêtée, il dissimula son ressentiment, répéta qu'il ne voulait avoir que les cœurs et qu'il entendait laisser aux habitants la liberté de choisir tel parti qu'ils voudraient. En réalité, il pressait ses préparatifs militaires, armait les tours de soldats suisses et d'officiers dont il se croyait sûr, faisait travailler au fort du Braud et à un autre fort entre Marans et l'île d'Elbe pour dominer la ville par le dehors, dirigeait des vaisseaux sur Brouage et joignait à Saintes l'armée des princes, tandis que les députés rochelais le croyaient revenu au Roi. M. Delayant a émis l'opinion que Du Daugnion, cherchait, à se vendre le plus cher possible, tandis que fidèles à leurs constantes traditions, les Rochelais se prononçaient pour le Roi. Ils se choisirent des capitaines pour veiller à défendre la ville, soit contre les Espagnols, soit contre les lieutenants du comte Du Daugnion et députèrent à Poitiers vers le Roi pour protester de leur dévouement. Besse qui commandait pour le comte dans la tour St-Nicolas, cherchait à se rendre maître des clochers. On annonçait l'arrivée du comte lui-même avec des forces suffisantes pour dominer La Rochelle, dont il possédait déjà les points fortifiés. Les Rochelais signifèrent hardiment qu'ils ne le recevraient pas, mais au contraire ils accueillirent avec transport les troupes royales commandées par d'Estissac. Le fort du Braud fut abandonné sans coup férir.

Besse voulait se défendre contre les troupes du Roi et les milices de la ville. On lui enleva la tour de la Lanterne et ses propres soldats, voyant qu'on employait contre eux la sape et la mine, se retirèrent, après avoir mis le feu aux poudres. L'explosion enleva le comble, les machicoulis, la galerie, plusieurs toises de la tour. De Besse concentra ses forces dans la tour de St-Nicolas et s'y défendit du 19 au 25 novembre. Le comte d'Harcourt le somma de capituler, mais en vain. L'attaque devint plus pressante et le 28, deux hommes sortis de la tour offrirent de la rendre. D'Harcourt refusa de leur accorder aucune grâce s'ils ne montraient qu'ils avaient agi, malgré eux, en punissant leur chef. Menacé de mort par ses propres soldats, de Besse se précipita du haut de la tour dans un fossé, se brisa dans sa chute et fut achevé par l'épée d'un des habitants.

La prise des tours ne terminait pas la lutte. Du Daugnion menaçait le port et les côtes. Réfugié dans Brouage, il recherchait l'alliance de l'Espagne, mais le duc de Vendôme triompha de cette flotte dans le pertuis d'Antioche (1652). La cour finit par l'acheter en lui donnant en 1653 une amnistie, de l'argent et des honneurs. Les Rochelais pensaient que leurs services méritaient d'être reconnus. Ils demandaient qu'on rasât ces tours qui, n'étant plus dans leurs mains, leur paraissaient un danger. La cour se borna à y mettre une garnison. Ils demandaient le rétablissement du corps de ville, car les magistrats royaux étaient alors chargés même de la police municipale. La cour se borna à la remise de quelques subsides, à l'allègement de leurs impôts annuels et à la concession à la ville d'un droit sur le vin et la bière vendus en détail. Enfin la cour conféra des lettres d'anoblissement à huit des députés rochelais, parmi lesquels plusieurs étaient protestants; l'un d'eux, Gobert, avait même été député en Angleterre, en 1628, par ses concitoyens. Pierre Mervault écrivit un *Mémoire pour servir à l'histoire des derniers troubles de La Rochelle depuis 1650 jusqu'en 1652* (Bibl. de LA R. 3133). C'est le récit des travaux de fortifications entrepris par les ordres du comte du Daugnion. — *Le Mercure Rochelais, première partie* (seule publiée). La Rochelle, Blanchet 1650, in-4° 124 p. et *l'Espion de la Rochelle* contiennent, dans les mêmes termes et avec la même disposition typographique, l'histoire de la mort du

commandant pour le comte du Daugnion, de Besse, dans la tour de St-Nicolas, pendant la Fronde, battu par l'armée royale et les milices rochelaises. Elle est complétée par la *relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la tour de St-Nicolas à La Rochelle* par l'armée du Roy commandée par le comte d'Harcourt (Paris — 1651 — in-8° — copié à la Bibl. de la R. n° 3137) et par le *manifeste de La Rochelle contenant ce qui s'est passé depuis les troubles jusqu'à présent 1652* (Bibl. de la R. 3137) le *manifeste des Rochelais sur ce qu'ils ont fait dans les troubles présents, et quelques circonstances de leurs affaires obmises dans les récits qui ont été donnez, avec ce qui s'est passé de plus nouveau dans La Rochelle — 1652 — in-4° 8 p.* (Bibl. de La R. 3295). *Le traité de la populaire colique bilieuse de Poitou.* (La Rochelle. Toussaint de Gouy — 1673 — in-12 — 77 p.) dans lequel le maître apothicaire et ingénieur Jean Boucher, Sr de Beauval, relate les témoignages en bonne et due forme rendus par le lieutenant général Benjamin d'Estissac et par St-Germain à sa valeur, lors de la prise des tours en 1651. *Le Discours faict au Roy en la ville de Poitiers par le lieutenant criminel de La Rochelle l'assesseur à l'Electon Voyneau et Groyer députez sur la demande du razement des tours de la chaine* (1652, in-4° 4 p.) *La Relation de la bataille navale donnée entre les armées de France et d'Espagne sur les mers d'Oleron et de Ré, le 9 août 1652 et l'arrêt du Conseil d'État* (1654) déchargeant La Rochelle, des subsistances, Arcère tome II, p. 689, complètent la *littérature* de cette question de la Fronde à La Rochelle. Quant aux lettres de noblesse expédiées à huit citoyens, « cette dernière faveur occasionna des troubles, dit Arcère (II p. 447). Des plaintes contre les ennoblis se firent entendre de toutes parts. Comme les points de vue sur les mêmes objets sont différents, on répondit aux plaintes par des apologies. On en vint à des contestations assez vives. On répandit dans le public des mémoires. On fit courir des écrits dont les traits naïvement caustiques déchirent, lorsqu'il semble qu'ils ne font qu'effleurer. Il y eut même des oppositions juridiques :

Le factum pour les syndics et habitants de La Rochelle défenseurs et opposants à la vérification et entérinement de huit prétendues lettres de noblesse, etc. — Le factum de l'opposition formé par

les habitants de La Rochelle à l'entèrinement des lettres de noblesse obtenues par leurs députés. — La Burle de l'Escaille (rochelais) à la noblesse ridicule « ne regardent pas l'histoire » dit Arcère.

La Cour ne s'y arrêta point. Pour demander le rétablissement du corps de ville, on fit courir le quatrain suivant :

Puis-je dire au Grand Roi, sans faire l'incivile
Qu'en vain pour m'agrandir vous faites vos efforts
On ne saurait me voir, ni me dire une ville
Si je n'ai point de corps.

On peut rapprocher de la scène des deux procureurs du *Mercur* galant de Boursault, les vers de Lescaille qui sont assez faibles.

II

Les considérants même des huit lettres de noblesse, nous paraissent plus instructifs. Les voici d'après le manuscrit de La Rochelle (3137, 3295). Gaspard Pandin appartenait à une ancienne famille noble du Poitou. Armes : *d'azur à 3 pals d'argent, au chef cousu de gueules chargé de 2 fasces d'or, à la bande du même brochante sur le tout.* « Un arrêt de la Cour des Aides de Paris le 23 février 1761, pour l'exécution d'un précédent arrêt du 13 avril 1751, porte qu'à cette dernière époque cette famille a fait preuves de sa noblesse d'extraction sur une filiation bien suivie et circonstanciée de plus de quatre cent quatre-vingts ans. » LAINÉ.

Lettres de Monsieur Desmarthes (sic)

« Louis, etc. — Sçavoir faisons qu'ayant en singulière recommandation les louables qualités de notre cher et bien amé Gaspard Pandin sieur des Marthes, doyen de nos conseillers au siège présidial de notre ville de La Rochelle et premier capitaine des habitants de notre ville, lequel, depuis plusieurs années qu'il a eu commandement sur les d. habitants de La Rochelle, a en toutes occasions fait paroistre sa fidélité à notre service, notamment au mois de mars de l'année mil six cents quarante neuf, qu'il s'employa avec grande vigueur pour éteindre la sédition de quelques factieux de notre ville, et en cette dernière occasion, a, tant par ses salutaires conseils que par sa conduite et valeur, porté les d. habitants de notre d. ville à se tenir en leur devoir, et n'appréhender point le péril auquel il les exposait, et luy même avec eux

à l'attaque de la Tour de St-Nicolas, que le comte du Doignon avait, sans ordre et à notre insçu, fait fortifier, en laquelle attaque led. Pandin s'est porté si vaillamment, que nous avons tout sujet de nous en contenter, et d'être satisfait de son adresse à ménager ses concitoyens, à une entreprise si périlleuse, de sorte qu'à présent que nous sommes pleinement informés de sa conduite, générosité et affection à notre service, il ne nous reste que de le gratifier de la marque du plus grand lustre que nous puissions accorder à nos sujets qui est l'anoblissement, digne ornement de la vraie vertu. Pour ces causes, etc.

Les lettres du S. Thévenin, S^r des Glaireaux, enseigne colonel des habitants de La Rochelle, sont semblables à celles du S^r des Marthes. (Il professait également la religion réformée).

Lettres du S^r Habert

Louis, etc. — Sçavoir faisons qu'ayant eu singulière recommandation les louables qualités de notre cher et bien amé Pierre Habert, S^r du Chesne, notre conseiller et avocat au siège présidial de La Rochelle, lequel a sçu, par ses bons et salutaires conseils, porter nos habitants de La Rochelle à rejeter les propositions qui leur étaient faites de s'adjoindre au party que notre cousin le Prince de Condé a formé contre notre service, ayant fait soulever une partie de nos sujets de Guyenne, auxquels il a mis les armes en main pour s'opposer à notre autorité, ayant led. Habert autant d'adresse qu'il a sçu affermir nos sujets de La Rochelle en telle sorte que passant par dessus toutes sortes d'appréhensions du péril qui leur paroissoit évident, il sont demeurés fermes en la fidélité qu'ils nous doivent et ont, avec allégresse, pris les armes pour notre service afin de contribuer de tout leur pouvoir à forcer la tour de S^t Nicolas de lad. ville, qui avoit été fortifiée à notre insçu par le comte du Doignon, pour la prise de laquelle lesd. habitants ont joint leurs forces en ce rencontre, fait paroître tant d'affection à nous servir que nous avons sujet de nous contenter d'eux et d'estre satisfait dud. Habert qui a eu l'adresse de ménager les esprits de ses concitoyens et fait que le succès a répondu à nos intentions, et à son attente s'estant, d'ailleurs led. Habert employé, nuit et jour, comme l'un du commun des habitants à tout ce que l'occasion pouvoit requérir de luy, ayant eu au reste

divers emplois de la part. desd. habitants, qui nous font voir clairement qu'il est en considération parmy eux. De toutes les quelles choses ayant esté plainement informé, il ne nous reste à présant, etc. »

Les lettres du Sr Gresseau, Sr de la Fraignée, conseiller au siège présidial de La Rochelle et celles du Sr Béraudin, Sr de Beaurepaire sont semblables à celles dud. Sr Habert. (Jean Béraudin était protestant et avait épousé en 1641 Marguerite Brunet) (Armes : d'azur à un cerf d'or rampant).

Lettres du Sr Véronneau

« Louis, etc. — Benjamin Véronneau, Sr de la Serrie, avocat en notre Parlement de Paris et siège Présidial de La Rochelle, lequel imitant ceux desquels il est issu, qui ayant été ou officiers en notre d. Présidial ou échevins et maires en notre d. ville de La Rochelle s'y sont fait distinguer de ceux de même condition; par des services particuliers qu'ils ont rendus à nos prédécesseurs roys, a sçu par les salutaires conseils qu'il a donnés aux habitants de notre ville de La Rochelle, leur faire comprendre qu'ils ne pouvoient avoir d'autre azile qu'en notre protection ny espérer de véritable gloire qu'en nous étant fidèles, par le moyen de quoy lesd. factions de ceux qui les vouloient engager dans le party de notre cousin le Prince de Condé qui a fait soulever une partie de la Guyenne contre notre service ont été rendues vaines, nos d. sujets affermis en telle sorte que, sans aucune hésitation, quoyque le péril leur parut très grand, ils ont persisté en la fidélité qu'ils nous doivent, pris les armes pour notre service, afin de s'adjoindre à l'armée commandée par notre cousin le comte d'Harcourt, que nous avons envoyée en notre d. ville pour y prendre la tour de St Nicolas, que le comte Du Doignon y avoit fortifiée, sans nos ordres, pour les tenir en bride et leur donner de l'effroy, s'ils ne vouloient aveuglément embrasser ses intérêts, en laquelle action lesd. habitants ont montré tant d'ardeur et d'affection à nous servir, que nous avons tout sujet de nous en contenter et d'estre satisfait dud. Véronneau qui a sçu ménager, avec telle adresse, les esprits de ses concitoyens que la fin a répondu à nos désirs et à son attente, s'estant d'ailleurs led. Véronneau employé jour et nuit, ainsi que les

autres habitants à tout ce que l'occasion requéroit de luy et exposé sa personne, pour de la part de ses concitoyens, nous venir ratifier leur persévérance, en la fidélité de laquelle ils nous ont ci-devant fait les protestations tellement qu'il ne nous reste à présent que nous sommes pleinement informés de sa conduite, zèle et affection à notre service que de le reconnaître, » etc.

Lettre du S^r Gobert

(Il professait aussi le culte réformé)

« Louis, etc. Les Roys prédécesseurs ont toujours fait état de notre ville de La Rochelle, comme l'une des plus importantes places de notre Royaume, et ceux qui ont voulu en troubler le repos ont souventes fois formé leurs desseins sur l'espérance qu'ils ont eu d'y estre bien reçeus et favorisés, son mémorable siège, sa réduction merveilleuse par les soins du feu Roi notre très honoré seigneur et Père ont mis au jour cette vérité, et ceux de nos habitants qui ont travaillé à la submission de lad. ville, ont si fort obligé notre état qu'ils ont mérité toutes les reconnoissances convenables, entre lesquels est notre cher et bien amé Jean Gobert, seigneur de Nieuil, capitaine d'un des quartiers de lad. ville, qui, lors dud. siège, fit plusieurs belles négociations pour le bien public et à notre contentement, avec très grand zèle et très sage conduite, laquelle il a depuis continuée jusqu'à présent, et pendant vingt-quatre années contribué [de] toutes ses puissances pour y conserver l'union entre nos sujets et les maintenir en notre obéissance, les présents mouvements et ce qui est arrivé récemment aux Tours du port de lad. ville, lesquelles nous avons été contraints de forcer par nos armes, ayant donné sujet aux habitants d'icelle de nous rendre témoignage de leur affection, led. Gobert a, en toutes occasions, payé de sa personne et travaillé si puissamment à dissiper les factions qui pouvaient se former en lad. ville, en faveur de nos ennemis rebelles, que l'événement a été tel que nous nous estions proposés, il nous reste le désir de le reconnaître par la marque et plus grand lustre, etc. »

Lettres du S^r Corné

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir salut ; comme nous ne saurions donner

une plus honorable et plus glorieuse récompense à ceux de nos subjects qui, par leurs grandes et vertueuses actions, se sont signalés dans nos armées pour la déffence de nostre Estat, ou qui par leurs sages conseils et autres actions louables et généreuses se sont rendus considérables, que les eslever par quelque marque d'honneur au dessus du commun, les honorant eux et leur postérité du titre de noblesse pour leur laisser par ce moyen et à leurs successeurs une obligation de les imiter et aux autres de l'émulation pour mériter une pareille grâce. Scavoir faisons qu'ayant en singulière recommandation les louables et vertueuses qualités qui sont en la personne de nostre cher et bien amé Jean Corné, Sr de la Vallée, conseiller en nos conseils et siège du gouvernement de la Rochelle et ses fidèles et agréables services considérés par les glorieuses actions par luy faites en nostre ville de la Rochelle dans ces derniers mouvements, tant pour arrester le cours de ceux qui voulaient faire sédition contre nostre service, au mois de mars mil six cens quarante neuf, où il paya d'une résolution ferme et vigoureuse, tant de sa personne, y ayant couru risque de sa propre vie, que par ses sages conseils, à les modérer et retenir dans leur devoir, qu'encore dans l'action présente sy importante à nostre Estat, dont le calme a arrêté un plus grand cours aux progrès de nos ennemis, et par ce grand exemple de fidélité dheue aux habitans de nostre ville de la Rochelle, retenu en leur devoir la campagne et les autres villes voisines (le reste, comme dans les autres lettres). Pour ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvans, de nostre grâce spéciale plaine puissance et autorité royale, avons par ces présentes signées de nostre main, décoré et honoré, décorons et honorons led. Corné du tiltre de noblesse, voulons qu'il soit réputé pour tel, ensemble sa femme, enfans, postérité et lignée tant masles que femelles, nays et à naistre et procréés en loyal mariage et que luy sad. postérité et lignée soient en tous actes et endroicts tant en jugement que dehors tenus, censez et réputez nobles et gentilshommes, portant la qualité d'Escuiers, et puissent parvenir à tous degrez de chevalleries et de nostre gendarmerie, acquérir et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries et héritages nobles, de quelques tiltres et conditions qu'ils soient, et qu'ils jouissent de tous honneurs, rangs, séances

en toutes assemblées, autoritez, prérogatives, prééminances, privilèges, franchises, exemptions et immunités dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres nobles et gentilshommes de nostre Royaume et tous ainsi que si led. Corné estoit issu de noble et antienne race, et de porter Armes timbrées ou l'Escusson, telles qu'elles sont cy empraintes, sans que pour raison de ce il soit tenu, ny les siens, nous payer ny aux Rois nos Successeurs aucunes finances ny indemnité, de ce à qui que ce soit, à quelque somme qu'elle ce puisse monter et revenir. Nous l'en avons deschargé et deschargeons et luy en avons fait don, par ces présentes, ensemble descharges d'icelles, tant du service qu'autrement, afin que ledit Corné et ses enfans descendans d'eux, demeurans en nostre ville de la Rochelle, située sur un port de mer, où il est nécessaire de faire subsister le négoce, sans lequel ladite ville seroit dans peu de temps rendue déserte d'habitans, nous luy avons par octroy, grâces et privilèges particuliers accordé et accordons et à sesd. enfans et descendans d'eux qui feront leurs résidences en lad. Ville, en recognoissance des susd. services et fidélité, de pouvoir mettre leur argent à la mer et faire le gros commerce, sans que pour raison dudit commerce de mer et en gros, on puisse prétendre qu'ils aient fait quelque chose desrogeante et préjudiciable à noblesse, ny que pour raison de ce on puisse exiger desd. Corné, enfans et descendans d'eux, aucuns droicts, les taxer à aucunes sommes pour estre confirmez ausd. privilèges, les en ayant, dès à présent deschargés, et deschargeons de grâce spéciale. Car tel est nostre plaisir — etc.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant nostre chambre des comptes et cour des Aydes à Paris, Présidents et Trésoriers Généraux de France, à Poitiers, chacun en droit soy que ces présentes Lettres d'anoblissement et du contenu en icelles ils facent et laissent jouyr et user plainement et paisiblement ledit Corné sa femme, enfans, postérité et lignée et à perpétuité, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, nonobstant tous Edicts, Déclarations Arrests, Reglemens et Ordonnances, mesmes sur le fait de nos Tailles, lesquels nous ne voulons leur nuire ne préjudicier et autres choses à ce contraires, pour quelque prétexte que ce puisse estre, ausquelles et aux desrogatoires, nous avons desrogé et

desrogeons par ces dittes présentes, et afin que ce soit chose ferme et stable à tous jours, Nous avons fait mettre nostre scel aus dites présentes. Donné à Poitiers au mois de Décembre l'an de grâce mil six cens cinquante un et de nostre règne le neuviesme, signé Louis, et sur le reply par le Roy, De Lommenie et à costé visà Molé et scellé sur lacz de soye, du grand seel de cire verte. Collationné à l'original par moy conseiller et secrétaire du Roy sousigné.

COUPPEAU.

Jean Josias Corné, sieur de la Vallée, fils de Jean Corné Sr de la Belle, marchand à St-Martin de Rhé et d'Anne Merlet, devint conseiller au Présidial le 15 janvier 1642. Il était protestant. Il épousa, en premières noces, Françoisse de Rapidie, et en secondes noces, Suzanne Guillemain. En présence de l'opposition de la Direction¹ des affaires de la ville, la Cour des aides refusa de vérifier les lettres de noblesse, octobre 1653. Pendant sa mission à la Cour, il avait probablement embrassé la Religion catholique, car l'on trouve, dans les registres catholiques de la Rochelle, le mariage de ses deux filles et la mention d'un François Corné écuyer Sr de la Belle, maréchal de bataille des armées du Roi, ce qui semblerait indiquer que les lettres de noblesse finirent par

¹ Le *Factum* prétendait que « la naissance de Corné ne sçauroit « estre plus abjecte, ses ancestres ayant esté de la lie du peuple » et la *Burle* de l'Escaille, disait

Monsieur vous me la donnez belle
N'estes-vous pas de la Rochelle,
Vous ne nous en apprendrez rien
Nous vous cognoissons assez bien,
Et je pense que vostre père
Estoit cousin de ma grand'mère ;
Monsieur, trêve de parenté,
Lui dit le plus vieux irrité,
Vous estes né du populaire,
Et de l'allié du vulgaire,
Vostre père estoit passager,
D'autres disent un messenger,
Ensuite vallet d'escurie :
Mais estant en l'isle de Ré,
Il fist, comme on sçait, à son gré,
Du sel de ceux de la Rochelle,
Aussi bien que ses habitants,
Il se fist riche à nos despens,
Et planta de fort belles vignes,
Voilà ses faits les plus insignes ;
En après, il devint goutteux,
Puis il mourut nécessaireux.

être vérifiées. D'autre part, nous trouvons deux frères Antoine et Jean Corné qui s'expatrient, pour cause de Religion, à la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'*Espion de la Rochelle* cite un assez grand nombre de Rochelais parmi ceux qui donnèrent des preuves de leur dévouement au Roi et de leur courage pour réprimer la tentative faite par le comte du Daugnion.

Louis Durand Sr de la Mesnardière, conseiller au Présidial, Boucher de Beauval, lieutenant d'une compagnie, Chanjon et Despré, Marchand, députés vers le comte du Daugnion, les habitants croyaient alors qu'il avait abandonné le parti des Princes.

Conseil de guerre tenu, le 26 octobre, par Pandin des Martres, Gobert, Pommier, Berger, Bernon, Pajot, Bomier, Lamour, Prou, Nicollas, Bernier, Groyer, de Mourron, Nicollas, Pagez, du Portault, Gaigneur, Caron, Thevenin, L. Bernon, de Vieune, Chanvaillet, Labat, Theroude, Teulleron, Godeffroy, Perier, Auboyneau, et Papin, tous officiers de la milice de La Rochelle. Députés vers le Roi à Poitiers, sur l'initiative du S. de l'Escale, Président au Présidial et du S. Bigotteau, Président en l'élection. Elus par le Présidial : Pandin des Martres, la Vallée, Corné, conseillers et Brisson, Procureur du Roi se joignit aux députés de la compagnie de l'élection : Groyer, conseiller de la Direction : Rougier, chef de la Direction de la ville, de Mirandes, lieutenant en l'admirauté, Husson, avocat, Beraudin, Auboyneau, et Desprès, marchands, Berger élu par la milice.

L'abbé de Couvran, neveu et grand vicaire de l'Evêque fut député pour le représenter et le S. du Landas, lieutenant général informèrent le Roi « que tous les habitants, quoique différens en Religion, estoient constamment unis à son service. » (Page 26).

Du Chanin, banquier détourna les habitants d'aller brûler la maison du S. du Landas, qu'on croyait du parti du comte du Daugnion (organiste).

Le 9 novembre, Habert, l'épée au côté et une hallebarde à la main, donne aux habitants le signal de la résistance contre les ennemis du Roi. Sur l'avis de l'approche du comte d'Harcourt, Beauval convoque les officiers de la milice, Gobert fait fermer les boutiques, Groyer, comme chef de la Direction convoque les

notables au Palais, sous la présidence de Voyneau, lieutenant criminel. Habert avocat du Roi y représentait Brisson qui était allé en Cour. Le conseil des affaires de la guerre fut composé de l'Esclalle, Voyneau, Habert, Gresseau, Président, lieutenant criminel et conseillers du Roi au Présidial, la Rairie, Reveau, Groyer, lieut. gén. assesseur et conseiller du R. en l'Election. Robin, Gobert, Bauval, Thévenin et de Vienne, officiers de milice, Drouault et Bailly, avocats, Taillourdeau et Billon, procureurs, du Chanin, Ph. Prévost, Josué Guillen, P^{re} Robert, Jacob Roy, Jean de Roy, marchands et Frenion le Roy, secrétaire. Les nobles avaient nommé les Sr du Treuil de Mirande, le Breuil Sarragan, et Henry Pineau, Ecuyers.

Les S. Gresseau, Groyer, Bauval et Thévenin furent députés au comte d'Harcourt et d'Estissac, sur l'avis de l'arrivée de ce dernier, donné par Amateur Huet, gentilhomme affectionné au bien public.

Les habitans en armes s'étaient portés pour saluer M. d'Estissac. De Besse ayant repoussé les ouvertures faites par le S. de la Fargue, de la part de M. d'Estissac, toute communication cessa entre lui et les habitants. Caron, Sauvaget et Auvray, et Abraham Favreau commencèrent un retranchement près de la porte de Vérité.

Benjamin Pineau et David le Roy demandèrent de l'artillerie au gouverneur de l'île de Ré et d'Estissac s'établit au quartier de St-Nicolas dans la maison de Salenson, à une portée de mousquet du fort.

Du Chanin, Josué Guillen, eurent le soin du magasin de poudres et de boulets, Robert, Nicolas, du Pourtaut et Seneschaud, celui des pics, pieux, planches, etc. Pandin des Martres, Rougier et Mesnardière furent adjoints au conseil de guerre. Gresseau, Rougier et Drouault désignés pour prendre les ordres de M. d'Estissac. Taillourdeau et Le Roy comme receveur et contrôleur des impôts levés sur les habitants pour la défense de la ville. L'ingénieur Siette fut secondé par P^{re} Martin, Jean Chaintrier, Mesnard, Fouaceau, Mallès, de la Font, Daviau, Tharay, Gaultier, Pinet le jeune procureur, Savin, Trente et Gestin, marchands. Les soldats de la tour de la Lanterne se rendirent à discrétion et le 17 commence l'attaque de la tour de la Chaîne. Pajot et Gaigneur s'y distinguèrent ainsi que des Martres, Groyer et de Vienne.

En quittant la tour de la Chaîne pour se réfugier dans la tour St-Nicolas, « les ennemis mirent le feu aux poudres et aux artifices qui estoient dedans, tellement qu'en une matinée la fureur de ces Rebelles détruisit un pompeux et superbe édifice, pour qui l'insolence du temps avait eu du respect. » (Page 58).

Le 20, le conseil de guerre nomma les S. Périer, Jacques Chaintrier, Pierre d'Hariette, Samuel Georges et David Nézereau l'aîné pour faire recherches des outils, bois et madriers pour faire des martelets pour l'attaque de la tour et du fort St-Nicolas. Les commissaires des batteries furent les S. de Vancousin, François, Gosse, Machelot et Des Réaux, Pigré et Hans Coulp. A ceux des logements des gens de guerre furent adjoints Cazaud et Brossard, Jacques Geoffroy et Bourdeaux, boulangers furent chargés de faire les rations de pain nécessaires. Habert et Gobert furent nommés pour remplacer Gresseau, Rougier et Drouault. La Sausure, chirurgien, fut tué d'un coup tiré par les ennemis de la tour de St-Nicolas. Louys Auboyneau et du Vergier furent chargés des nouvelles batteries, au-devant de la Bourserie et sur les ruines de la Tour de la Chaîne.

Les canons tirés de la ville contre la tour de St-Nicolas « percèrent son chapeau à jour en divers endroits, renversèrent les gabions, coupèrent les poutres et les soliveaux, abattirent une bonne partie de la charpente, et par ce moyen, rendirent inutile le haut de cette Tour, qui se laissa oster la calote malgré dix pièces de gros canons qui la gardaient. » (Page 61). Le conseil de guerre nomma Pierre Jacques et Charles Tartas pour faire faire des sacs de toile à mettre de la terre pour se couvrir en faisant les approches du fort et de la tour. Papin, enseigne avec 16 mousquetaires de sa compagnie surprit la nuit suivante deux chaloupes envoyées par les vaisseaux du comte du Daugnon au secours de la tour. Le 24 au matin, d'Estissac envoya pour la seconde fois sommer de Besse de reconnaître sa faute et de réparer sa rébellion par son obéissance, en lui annonçant l'arrivée du comte d'Harcourt. De Besse s'opiniâtra. Gobert conduisit l'infanterie rochelaise. « On luy doit ce témoignage, qu'encore qu'il fut fort incommodé des gouttes, il a toujours marché bien droit aux occasions. » (Page 66) Polart reçut un coup de mousquet dans la bouche, étant en une maison de la grande rive, d'où on tirait

continuellement vers le fort, et un jeune garçon de la ville fut tué le 26. De la Mesnardière et Réveau réunirent des balles de laine pour servir à continuer les approches.

Les officiers et les soldats du comte d'Harcourt furent secondés par les Rochelais : Pomier, major, Groyer, de Vienne, Gaspard le Roy, Tharay, procureur, Hélye Ayraud, Briand l'ainé, Juppin, Duprat, Nicolas Gautier, le Breton et Jean Paris « qui montrèrent « que, dans la guerre comme à la paix, chacun d'eux valoit un « bon homme au Roy » (p. 75). De Besse fut achevé par les soldats des gardes et par un bourgeois Michel Bigotteau, qui le perça d'un coup d'épée « je ne sçay s'il le faisoit par haine, ou « si touché de pitié, le croyant encore vivant, il voulu l'empê- « cher de languir » (p. 79).

Le 28, les habitants remercièrent le comte d'Harcourt, de leur délivrance, par l'organe du S^r Voyneau. D'Harcourt répondit « que « n'ayant été que l'instrument dont Dieu s'estoit servy pour leur « libération, c'estoit à ce mesme Dieu, et non pas à luy, qu'ils « devoient rendre des actions de grâces. » (p. 82). Voyneau et Reveau furent envoyés par le conseil de guerre pour demander au Roi le rasement de la tour et du fort de S^t-Nicolas « deux « tanières de brigands ne pouvant qu'estre nuisibles à la ville. » Voyneau, au retour de sa députation, fut attaqué près de S^t-Ouen par quatre cavaliers du régiment de Richelieu, qui composèrent sa rançon à 300 livres. De la Vallée, Corné et Véronneau, retournés de la Cour firent leur rapport et furent remboursés de leurs frais.

Le nouveau conseil de guerre composé des S^{rs} Chappot, Tuffet l'ainé, de Ronsay-Brunet, La Vallée, Corné, lieut. part. et cons. au Présidial, Bomier et Guerry, élus, Bauval, Jacques Nicolas, Bernier, Theroude et Desprès, officiers de la milice, de Passy-Brunet, Husson et Cabece, avocats, Fouaceau et Delafont, procureurs, Le Borgne, Lucas, Béraudin, Cazaud, Savin et Martin, marchands, s'opposa, le 23 au matin, à l'ordonnance de M. Baltazard, qui n'avait pas fait apparoir de sa commission d'Intendant à la justice, ce qui était d'ailleurs une contravention à la déclaration du Roi de 1628, mais Baltazard obtint un arrêt cassant les ordonnances rendues contre lui, et interdisant les officiers qui y avaient présidé et requis et leur enjoignant de comparaitre en personne à la suite du conseil. Une nouvelle

députation en Cour fut résolue. Elle était composée de Chappot et de Ronsay pour le présidial et de Groyer pour l'Élection. Les officiers interdits vinrent en cour, suivant l'ordre qui leur en était donné. Un Arrêt du Conseil leva l'interdiction, dont ils s'étaient plaint. Les députés se levèrent de l'audience de la Reine et de celle du cardinal de Mazarin. Ce dernier leur répondit que dans les pays étrangers d'où il venoit, il avoit oui publier les services que La Rochelle avait rendus à toute la France, que si les habitans de cette ville avoient jamais besoin de lui, il emploierait pour les servir tout le crédit que le Roi et la Reine lui donneraient, qu'ils fissent hardiment l'épreuve, et pour lors ils cognoitraient que l'effet et la parole étaient une mesme chose (p. 204).

Mazarin récompensa donc dignement ceux qui étaient restés fidèles au Roi, pendant la Fronde. Sur huit lettres de noblesse conférées à des Rochelais, trois furent données à des Protestants et l'Edit de Nantes fut de nouveau confirmé, tandis que le pasteur Philippe Vincent recevait des remerciements pour son attachement au service du Roi.

Cette bienveillance de Mazarin est d'autant plus à noter que tout changea à partir de la paix des Pyrénées. La rigoureuse application de l'article 24 de la déclaration royale de novembre 1628 entraîna l'expulsion de plus de deux cents familles protestantes de La Rochelle. Dès 1654, opposition fut faite à l'exécution des lettres de provision obtenues par François Boutiron, faisant profession de la R. P. R. pour l'office de procureur postulant au Présidial de La Rochelle, pendant qu'on contestait à ses coreligionnaires le droit de participer au repartement et assiette des impositions, puis d'exercer des fonctions publiques. La conduite de Mazarin n'en est que plus remarquable.

1 Le malheur du duc de Brézé, dit Tallemant des Réaux, fut d'avoir trouvé du Daugnion, qui l'empauma de telle sorte, qu'on pouvait dire qu'il faisait tout ce que l'autre voulait. A la mort du duc, du Daugnion, qui était vice-amiral quitta tout et s'alla saisir de La Rochelle. Ça été un grand tyran....

La fidélité des bourgeois de La Rochelle raffermis les villes voisines dans le devoir, arrêta les progrès des ennemis et fut la principale cause de la réduction des provinces de Saintonge et de Guienne. (Mém. du card. de Retz III, 67 — de Larrey — hist. de Louis XIV-2, 241 Bernardeau, défense de la noblesse des maires).

Sur ce qui nous a été représenté, est-il dit dans les lettres patentes du 18 mars 1653, de la part du comte du Daugnon, notre lieutenant général au gouvernement de Brouage, La Rochelle, pays d'Aunis et lies adjacentes, sous l'autorité de la Reine, notre très honorée dame et mère, gouvernante en chef desd. places et lies, nous voulons et entendons que led. comte et tous ceux qui l'ont suivi, servi et assisté soient reçus et rétablis, comme dès à présent nous les recevons et rétablissons par ces présentes, en toutes leurs charges, même led. comte du Daugnon, dans notre lieutenance générale audit gouvernement. Dix jours après, 28 mars 1653, du Daugnon reçut en outre le bâton de maréchal, objet de toute son ambition et une gratification de cinq cents livres. (Hist. des gr. Officiers de la couronne, VII-576, etc.)

Dans son histoire de La Rochelle, page 488, Dupont dit que « le « vœu de ravoir une partie des anciennes franchises, que la ville « avait chargé des députés d'exprimer, fut dénoncé comme une « investigation coupable des protestants ; on les peignit « des couleurs les plus noires et l'on parvint à persuader aux « conseillers du Roi que les Rochelais se croiraient assez payés du « dévouement dont ils venaient de faire preuve, si on ennoblissait « huit catholiques et si on faisait observer à la rigueur la loi des « maîtrises. L'indignation fut grande parmi le peuple. Le rétablis- « ment de la commune eût été du goût de tout le monde, et on était « frustré de cette espérance ; encore le Roi ne faisait-il que des « médiocres efforts pour chasser de Brouage le comte du Daugnon « qui de là pillait les campagnes voisines, infestait la mer et empê- « chait tout commerce avec les étrangers et le haut pays... » Il y a là une inexactitude manifeste rectifiée par M. Delayant, qui, dans son *histoire des Rochelais* (II, p. 106) observe qu'il est remarquable que dans ces discussions si vives, il n'y ait « nulle allusion à la différence de culte. » Mazarin devenu gouverneur de La Rochelle en 1653, y confina sa nièce, Marie de Mancini, en 1659, pour mettre un terme à la passion du Roi pour elle. La bourgeoisie et la milice de La Rochelle « tant d'une que d'autre religion » dit le notaire Tongrelou se firent encore remarquer par leur équipement et leur valeur dans ces guerres de 1673, sous les ordres d'Isaac Isle, marquis de Loire, comme plus tard en 1757. Les volontaires rochelais avaient un protestant pour commandant en 1789, Charles-Pierre Pandin, chevalier de Rommefort (décédé le 11 novembre 1823, sans postérité).

La lettre de Jean Corné, Sr de la Vallée, conseiller en nos conseils et siège du gouvernement de La Rochelle, de décembre 1651, a été imprimée *seule* dans le *Recueil factice* n° 3295 de la bibliothèque de La Rochelle, d'après la copie délivrée à MM. les directeurs de cette ville le dernier jour de mai 1652, suivant le jugement du 29 desd. mois et an. G. Le Roy, greffier.

VARIA

SOMMAIRE : 1^o Chronique trimestrielle ; — 2^o Fouilles et découvertes ;
— 3^o Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 4^o Bibliographie ; —
5^o Questions ; — 6^o Réponses.

Chronique trimestrielle

M. le Ministre des Cultes, vient d'accorder un secours de 10,000 fr. à la commune de Fenioux, pour l'aider dans le paiement des travaux de consolidation et de restauration du clocher de son église, classée, comme on le sait, au nombre des monuments historiques.

— Un secours de 200 fr. a été pareillement accordé à la commune de St-Seurin de Palenne, pour l'aider dans le paiement de restauration à exécuter à l'église et au presbytère.

— Les membres de la Commission recevront sous peu la table, couverture, titres et faux titre du Tome IX.

— En vertu d'un arrêté de M. le Préfet de la Charente-Inférieure en date du 17 novembre 1888, sont approuvées les modifications apportées aux articles 2 et 9 des Statuts de la Commission ; d'où il résulte :

1^o Que... les membres titulaires seront astreints à la cotisation annuelle de 6 francs ;

2^o Que deux des membres du Bureau pourront être pris en dehors de l'arrondissement de Saintes.

— M. Poirault, pharmacien à Saintes, est nommé membre titulaire de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, siégeant à Saintes, en remplacement de M. Laurent, démissionnaire. — (Arrêté de M. le Préfet de la Charente-Inférieure en date du 17 novembre 1888).

— M. Musset, archiviste, membre de la Commission des Arts, a été nommé le 16 octobre 1888, membre correspondant du ministère de l'Instruction publique, pour la section des Beaux-Arts.

— Le ministre de l'Instruction publique a souscrit pour vingt exemplaires aux *Faïenceries Rochelaises* de M. Musset. On se souvient que notre distingué collègue avait bien voulu, à la séance de la *Commission des Arts* du 27 janvier 1887, nous donner la *primeur* de son savant travail. (Cf *Recueil*, t. IX, p. 114).

— Dans sa séance du 23 août dernier le Conseil général a voté en faveur de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, une allocation de 300 fr. pour 1889.

— La tour de l'ancien château de Taillebourg a été l'objet de quelques réparations.

— Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (4^e trimestre de 1887) reproduit une lettre de M. Ch. Dangibeaud indiquant un passage d'un bréviaire de Saintes du XIII^e siècle, dans lequel il est question de la construction des murailles de cette ville. Contrairement à l'opinion générale, notre confrère a soutenu que les remparts tels que nous les voyons actuellement ne dataient pas du IV^e ou V^e siècle. Il leur attribuait une date beaucoup plus récente, le XI^e siècle.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts; — Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1889. Section d'histoire et de Philologie. — Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.*

Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

Histoire des anciennes foires et marchés.

Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

Vieilles liturgies des églises de France.

Étude des anciens calendriers.

Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIII^e siècle.

Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes, de communes ou de coutumes.

Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

De l'organisation et du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

De la piraterie avant le milieu du XVII^e siècle.

Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen-âge.

Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

Étudier les cadastres ou compoïds antérieurs au XVI^e siècle.

Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour en prévenir la propagation.

Histoire de l'alimentation en France jusqu'à la fin de XVII^e siècle.

Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

Indication et critique des travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France antérieurement à la *Gallia christiana* des Bénédictins et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

Les anciens ateliers typographiques en France.

Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires.

Section d'archéologie. — 1^o Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en provinces du XVI^e au XVIII^e siècle.

2^o Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

3^o Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les

constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIV^e au XVI^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Signaler les objets conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Section de géographie historique et descriptive. — 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes

à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

— On nous communique la note suivante :

Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (novembre 1888) reproduit, sans commentaire, page 411, sous la rubrique LES MURAILLES GALLO-ROMAINES, un article emprunté au *Bulletin Monumental*. On y lit : « la ville de *** vient d'être témoin d'un acte « de vandalisme honteux qui ne manquera pas de soulever l'indignation de la France entière..... C'est en vain que l'on chercherait « maintenant à se rendre compte de l'importance de nos murailles « gallo-romaines. Deux membres de la Société archéologique. ... « ont bien tenté quelques efforts pour faire surseoir à cette « profanation, mais en vain..... etc., etc. » Le nom de la ville n'est pas indiqué, mais deux lignes plus bas on dit qu'il s'agit du *castrum* des..... ones.

Plusieurs personnes ont cru voir dans cet extrait une critique des fouilles actuellement pratiquées dans les murailles des [Sant] ones, critique étrange, il faudrait en convenir, si, en réalité, on avait visé nos remparts. Tranquillisons les Saintais. Les Vandales ne sont point les habitants de notre ville. Il s'agit du *castrum* des *Turones*.¹

Il y a quatorze ans, en effet, la ville de Tours (la ville est nommée en toutes lettres dans le *Bulletin monumental*) a été « le témoin d'un acte de vandalisme..... « C'est en vain que l'on chercherait maintenant à se rendre compte de l'importance de ses murailles gallo-romaines, sous l'épaisse couche de chaux dont on les a revêtues. Petit appareil (la *Revue* a oublié, ce passage... qui n'est pas dépourvu d'un certain intérêt) et chaîne de briques, tout a disparu, jusqu'à la brèche faite par les Normands, jusqu'aux réparations ordonnées par Charles le Chauve, qui en constataient le vivant souvenir. Guidée par de mesquines considérations, la Supérieure des dames de la Purification a (ici la *Revue* cite textuellement) d'un seul coup privé les amis de la science d'un intéressant objet d'étude..... Deux membres de la Société archéologique de *Touraine* ont bien tenté..... etc..... ».

Si les lecteurs du *Recueil* veulent pousser la comparaison plus loin, qu'ils prennent le *Bulletin monumental* de 1875, et qu'ils l'ouvrent à la page 85.

1 NOTE. — Il sera facile au sujet de la note insérée dans le *Bulletin des Archives* de dire, C'EST PEUT-ÊTRE DÉJÀ FAIT, qu'il y a eu omission et surtout qu'on n'a voulu viser ni la ville de Saintes, ni la Société d'archéologie qui existe à Saintes. Les lecteurs du *Bulletin* sont trop intelligents pour ne pas avoir compris.

Nous avons voulu, sans arrière-pensée, mettre un terme aux légitimes appréhensions de quelques personnes, et dégager l'honneur de la Société archéologique de *Saintes*.

Tout le monde ne lit pas le *Bulletin monumental*, particulièrement les volumes parus il y a treize ans. C'est un tort, car on y trouve d'utiles enseignements.

— On nous fait savoir que l'amiral Pallu de la Barrière a fait don à l'église de St-Pierre de *Saintes* de deux grandes et belles coquilles marines qui seront utilisées comme bénitiers.

Ces coquilles viennent, dit-on, de l'une des îles de l'Océanie et ont été trouvées sur les bancs de coraux et de madrépores qui entourent cette île.

L'amiral Courbet avait offert à l'église d'Abbeville des coquilles semblables.

Fouilles et découvertes

LES BASSINS DE BRIVES-SUR-CHARENTE. — Au lieu dit *Fief des Sablons*, à 300 mètres de la gare et 150 environ du souterrain où M. Newmann avait trouvé, il y a une dizaine d'années un squelette de femme dont le bras était encore orné d'un bracelet, propriété de la Commission des Arts, — M. Laurent, ancien trésorier de la Commission, avait remarqué depuis longtemps, la présence de débris de tuiles à rebord. Au mois d'octobre dernier, il engagea le propriétaire du terrain à creuser le sol, dans l'espérance d'y faire quelque intéressante découverte; l'on se mit aussitôt à l'œuvre.

A dix ou douze centimètres du sol, on rencontra trois grands bassins en béton que l'on prit d'abord pour des baignoires. Ils mesuraient 2^m 10 de long, 1^m 35 de large, 0,66 de profondeur 0,26 d'épaisseur sur les côtés, 0,36 sur les deux extrémités; au fond, une dépression circulaire de 0,55 c. de diamètre, représentant assez bien le *fond intérieur d'un chaudron*, y avait été ménagée pour permettre sans doute de nettoyer plus facilement le récipient.

Deux de ces bassins étaient *gémînés* ou divisés en deux, par un petit parpaing de même composition, mais malheureusement ils étaient brisés. Le troisième était à peu près intact. L'enduit des parois latérales paraît beaucoup plus fin que celui du fond. Toutes les encoignures, soit verticales, soit horizontales sont remplies par une sorte de petit demi-tore, composé, comme tout le reste de l'enduit, de chaux et de briques pilées. Un fragment assez considérable a été donné au musée de *Saintes*.

SAINT-SALOINE — On a voulu faire, on a fait beaucoup de bruit au sujet des découvertes récemment faites à St-Saloine: *tragedias in nugis!*... Trois puits, deux fûts de colonne, un chapiteau dorique, quelques tuiles à rebord, deux ou trois fragments de poterie rouge, des substructions en plusieurs sens... c'est tout!

Dans les premiers jours de Décembre, M. Eugène Martin, propriétaire à Mourière, près Soubise, a découvert, en piochant la terre, un bassin en ciment romain, mesurant 3 mètres de long sur 2^m 40 de large, et un espace également cimenté, long de 6 mètres et large de 5.

Le 22 novembre 1888, dit *l'Echo Rochelais*, on a découvert chez M. Louis Béraud, avocat, dans sa maison de Laleu, une pierre tombale

en marbre noir mesurant 2 m, 30 de longueur, 1 m, 28 de largeur et 0 m, 15 d'épaisseur, sous une couche de terre de 25 à 30 centimètres.

Sur cette dalle est représenté, gravé au trait avec une grande habileté, un homme jeune, vêtu seulement d'une draperie autour des reins. Les yeux sont ouverts, les cheveux bouclés, les mains croisées sur la draperie.

Une inscription funéraire en caractères gothiques, répétée en vieux hollandais et en latin, court autour de la pierre.

Voici la lecture donnée par M. G. Musset, de la double inscription :

GI GIT, ENSEVELI WILLE HEYNRIC (ARMATEUR OFFICIER DE MER)
DE ZIERICZÉE,

QUI MOURUT EN L'ANNÉE 1471, LE 7^e JOUR DE NOVEMBRE

Ziericzée est une ville des Pays-Bas, à l'embouchure de l'Escaut, dans la province de Zélande, la capitale de l'île de Schowen.

Au-dessus de la tête, sur une banderole, on lit :

BIT VOIR DIE ZIELE. (PRIEZ POUR CETTE AME)

Les fouilles qui ont été continuées, n'ont jusqu'à présent permis de constater dans la cour où s'est trouvée la pierre tombale aucune trace de sépulture

Comment cette dalle a-t-elle pu se rencontrer, en cet endroit, loin du cimetière de la paroisse, et assez loin, semble-t-il, de tout lieu consacré ?

Quel était ce Wille Henric ?

D'après M. Musset, Wille (Henric, forme hollandaise du nom Henry), serait l'aïeul de Jean Henry, propriétaire de la maison.

Dès 1523 nous retrouvons des attaches de cette famille avec Laleu, puisque Jacques Henry, maire de La Rochelle, fils de Jean Henry a des terres à Pampin dans la mouvance de Laleu, qu'il épouse la veuve de Jean Béreau, habitant Laleu et que son fils est seigneur de Monsidun dans la même mouvance.

Il est vraisemblable que c'est un des Henry, seigneur de Laleu, qui, à une époque troublée, recueillit dans son manoir une tombe provenant soit de l'église de Laleu, soit du prieuré, soit d'une des chapelles, à moins que le manoir n'ait eu lui-même une chapelle détruite postérieurement, par exemple à l'époque de la Réforme. Nous devons ajouter que M. Béraud a promis de faire photographier cette tombe. Il existe aussi des souterrains à Laleu que M. Béraud se propose d'explorer.

LE CASTRUM DE ST-ROMAIN-DE-BENET. — Au mois de Décembre 1881 (v. *Recueil* t. VI. p. 45), M. de St-Amand appelait l'attention de la Commission sur le *Castrum* vulgairement dit le *Château*, au village de chez Thublier. Les bois qui en couvrent toute l'étendue, ne permettaient guère alors de s'en faire une juste idée. Grâce à une coupe récente, on peut à l'heure présente en embrasser du regard toute l'étendue et comparer avec l'état actuel la description que nous en a tracée Gautier en 1835.

Ce camp est admirablement placé sur le versant d'une colline d'où l'on domine tout le pays environnant, on aperçoit de là à une petite distance, dans la direction du S. E. la tour de Pire-Longe. Il offre l'aspect d'une plate-forme carrée et entourée d'une double ligne de circonvallation. La première, dit Gautier, qui a environ huit cents pas de circuit, consiste en un fossé de 20 pieds de largeur protégé par un glacis ou terre-plain de 25 pieds d'élévation, sans palissade, ni parapet. Un fossé de 28 pieds de largeur sur 30 de

profondeur, forme la seconde qui a environ 200 pas de circuit et communiquait avec la première au moyen de portes, dont on croit distinguer encore quelques vestiges.

Du milieu de cette double enceinte, s'élève, dit encore le même auteur, une tour carrée ayant 41 pieds de largeur sur chaque face, avec un parapet de 4 pieds de hauteur sur 5 et demi d'épaisseur..... Ce monument ruiné n'a plus que 12 pieds d'élévation. Sa construction consiste en un blocage à bain de ciment, revêtu d'un parement en petit appareil allongé, c'est-à-dire construit en moellons parallépipèdes, superposés dans le sens horizontal. (*Statist. départ.* 1^{re} partie, p. 46).

Depuis 50 ans, les choses ne se sont pas améliorées et il serait bien difficile aujourd'hui de contrôler tous les détails que nous venons de transcrire.

M. de Saint-Amand nous signale un point intéressant, dont ne parle pas Gautier. « On ne rencontre plus, dit notre éminent collègue (lettre du 15 septembre 1888), dans l'étendue de la plate-forme, qu'un seul puits ovoïde dont les bords se trouvent à fleur de terre. » Des fouilles y seraient à faire. Nous faisons des vœux pour qu'elles ne se fassent pas trop attendre.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

CULTE DE ST-EUTROPE. — L'église d'Andigné (arrondissement de Segré), possédait des reliques de St-Eutrope. (Célestin Port, *Dict. du Maine et Loire*, I, p. 24.

— A Angers, il y avait autrefois une chapelle dédiée à St-Eutrope où l'on « venait en pèlerinage pour guérir de l'hydropisie » Célest. Port, *ibid.*, I, p. 61.

J. L. M. N.

DELILLE, ABBÉ DE ST-SÉVERIN. — (*Communication de M. l'abbé de Cugnac*). — Sans compter que l'abbé Delille est le premier poète ou plutôt le seul poète de son temps, vous verrez qu'il est un des hommes les plus aimables et les plus solides en amitié que vous puissiez connaître. Son esprit, disais-je autrefois, est comme un feu de sarments pétillant et chaleureux, vif et pénétrant, salutaire et gai. Sa conversation me rappelle toujours celle de Voltaire, mais d'un Voltaire ingénu, loyal et franc que je n'ai pas connu. La sincérité, l'esprit de justice et de bonne foi faisaient grand'faute à celui dont je me souviens et je dois remarquer ici qu'en dépit de l'autorité que s'arrogeait M. de Voltaire, ses paroles d'approbation, de louange ou de réprobation ne pouvaient jamais ni persuader, ni toucher sensiblement qui que ce fût, à raison de sa légèreté quinteuse et de son manque de franchise.

La physionomie de M. Delille n'est pas moins originale et moins agréable que son genre d'esprit. M^{me} Le Couteux du Molay disait de lui qu'il avait tant de mouvement dans la figure qu'il ne lui laissait pas le temps de paraître laide ; mais c'est à mon avis une de ces phrases où l'on trouve plus de mouvement que de jugement, car le visage de M. Delille a toujours dans le repos une expression de bienveillance acquise ou d'intelligence admirable.

Les ouvrages de l'abbé Delille n'ont aucunement le caractère ou la physionomie de sa personne et de sa conversation ; c'est un côté par lequel il ressemble à M^{me} de Genlis, et c'est le seul rapport

qu'il ait avec elle. Il m'avait été recommandé par le vicomte de Vintimille au sujet du refus qu'on aurait fait de le laisser parvenir à l'Académie française et ceci parce qu'il était *trop jeune*, avait dit le secrétaire perpétuel ; je pris la liberté d'en parler directement au Roi qui me répondit que c'était une invention très impertinente et qu'il n'avait jamais dit cela. Il a si bien traduit Virgile, me dit S. M. qu'il me fait l'effet d'être de l'ancienne Rome ; il a 2,000 ans, à mon avis. Je vous serai bien obligé de faire dire aux Académiciens que je le verrai nommer avec plaisir. Je ne manquai pas de faire connaître les intentions du Roi comme vous pouvez croire et les amis du *jeune poète* (il avait environ 40 ans), m'en surent tout le gré possible. C'est à cette occasion là que je l'ai connu.

En attendant la première vacance à l'Académie, qui ne tarda guère, attendu que M. de La Condamine mourut 15 ou 18 mois après, M. le comte d'Artois voulut bien conférer à M. Delille un joli bénéfice de son apanage, au moyen duquel, il a subsisté fort aisément jusqu'à la spoliation des biens du clergé. On avait eu de la peine à lui trouver un nid convenable et commode, c'est-à-dire un bénéfice qui ne l'astreignit pas à la résidence et qui peut être possédé par un laïc. M. le Duc de Penthièvre n'en gardait jamais en réserve et n'en avait plus un seul à sa disposition ; votre père avait colloqué tous les siens, et mon prieuré des Gâtines était rempli par un gros joufflu d'abbé qui promettait de vivre autant que Mathusalem. Quand on nous avait priés de faire demander par M. de Penthièvre un bénéfice à la chancellerie du Palais-Royal, ce prince avait répondu que M^{me} sa fille n'avait pas le crédit d'y faire chanter un aveugle, et du reste, on savait que la collation des bénéfices de l'apanage d'Orléans n'était pas toujours un don gratuit. Enfin M. le comte d'Artois voulut bien nous tirer d'embarras en conférant l'abbaye de St-Séverin à M. Delille et ce fut avec une grâce infinie. Monsieur voulut bien aussi m'écrire à cette occasion-là qu'il regrettait que la majorité des bénéfices à sa nomination ne fussent que des prieurés ou des abbayes de filles, ce qui se trouvait principalement vrai pour ses domaines de la Provence et de la Normandie.

L'abbé Delille n'a jamais été que simple tonsuré, il avait toujours refusé d'entrer dans les Ordres ; il a fini par épouser M^{lle} Vaudechamp qui, disait-on, n'était pas facile à vivre, mais je puis attester qu'il ne s'en plaignit jamais. Il avait accompagné le comte de Choiseul Gouffier dans son ambassade de Constantinople.

Malgré son refus de composer une cantate républicaine pour la fête de l'Être Suprême, ou plutôt malgré ce fameux dithyrambe sur l'immortalité de l'Âme qui lui valut l'animadversion de Robespierre et les dénonciations quotidiennes de l'Ami du Peuple et du Père Duchêne, l'abbé Delille avait tenu ferme à Paris ; mais il a fini par y manquer de patience et s'enfuit en Angleterre d'où il n'est revenu qu'après la chute du gouvernement directorial.

Mémoires de la Marquise de Créquy, t. VI, p. 100.

EXTRAITS DU JOURNAL DU COMTE P. DE B. D'A. (Suite). — 24 novembre 1830. — Mon fils Th., récemment arrivé de Dijon, m'a donné une petite médaille de bronze, de Constance II, trouvée à Alise.

15 février 1831. — Réponse à Madame de Cossan (Céleste de Livenne) à Angoulême, pour lui apprendre que j'ai découvert ce qu'elle désire d'avoir : les preuves pour Malte, faites par ses frères en 1786. Elles sont en la possession de M^r Pontois, principal du collège de Thouars, frère de feu l'archiviste de Malte à Poitiers.

19 février 1831. — Lettre à M^r. Pontois à Thouars, pour qu'il m'envoie de suite les papiers relatifs à la famille de Madame de Cossan, qui, par sa lettre de ce matin, me prie en grâce de les faire venir et de payer au dépositaire 120 livres pour honoraires de sa surveillance.

27 février 1831. — Extraits tirés des preuves faites par MM. de Livenne, dont j'ai reçu, ce matin, les originaux que M^{me} de Cossan m'avait prié de retirer de M^r. Pontois, frère de l'ancien archiviste de l'Ordre de Malte.

6 juin 1831. — Achat d'un écu d'or de Philippe de Valois, bien conservé, trouvé au Port-d'Envaux dans un champ appelé « Le Champ de l'École. »

3 août 1831. — Mon petit-fils Th. m'a apporté hier un petit bronze, mais très fruste, de *Tetricus*, père et fils accolés, qu'il avait trouvé, la veille, en se promenant sur le quai, à la surface de la terre qu'on charroie pour élargir cette promenade, en face de l'hôtel Monconseil. La pièce, vu son état de dégradation absolue, serait méconnaissable si par hasard l'essentiel de la légende : TETRICI, ne s'était pas conservé très lisible.

19 octobre 1831. — Le petit abbé Héry (curé de Chaniers et d'origine bretonne), m'a donné ses *Lettres à Emile du petit voyage de Nantes à Bordeaux*, œuvre mêlée de prose et de petits vers faciles, mais qu'il faut retoucher. Causerie sur l'abbaye de la Meilleraye où il a été trappeur pendant deux ans. ¹

— EXTRAITS DU CARNET DE PIIS. — Souvenir de Châtelleraut où l'on jette des couteaux à la gorge; et souvenir de Niort où les culottières viennent vous essayer les pantalons. Le maréchal de Mouchy, chez qui je suis présenté par mon père et par le vicomte de Brons, me consulte pour savoir s'il est vrai que Cagliostro passe à Paris pour un charlatan, il me fait ensuite dîner à côté de lui, en me disant qu'il l'a guéri de douleurs rhumatismales, et que je ferai mieux, si j'ai jamais la goutte, d'user de ses drogues que du carcan pédestre de mon père.

Souvenir de M. et de M^{me} de Saint-Amaranthe; du malheureux Ocanne. Je dîne avec eux quinze jours avant qu'ils soient guillotiné dans leur maison de Sucy en Brie. Ocanne donne sa montre à une paysanne de Sucy; je devais être arrêté, lorsque la mort de Robespierre suspend la terreur. ²

Souvenir de Bordeaux. Hôtel du chai des farines. Les quarante-deux inscriptions. Madame Lane Franque. Le saint déniché. Le danseur Hus. La chanson de La Paille. Le ballet de Dauberval. Le café de la rue de la Comédie. Dondey-Dupré se tient *incognito* comme moi. Ma fuite à Lyon. Mes courses sur le Rhône avec M. le comte de Valbonnes qui meurt les jambes enflées.

En l'an VI de la R. F., les Théophilanthropes de Sucy me font tympaniser dans le journal de l'*Ami des lois*, parce que j'avais rendu

¹ Sait-on si cet opuscule a été publié? C'est ce qui n'est point expliqué ici.

² Madame de Saint-Amaranthe, née Desmiers d'Archiac, avait vu le jour à Saintes. Voir BIOGRAPHIE SAINTONGEaise, par Raignuet, et le roman intitulé : DERNIER AMOUR DE SAINT-JUST.

le pain bénit. Lettre curieuse du sieur Robin à ce sujet, je suis électeur à Versailles, et cela suffit pour que je sois suspect au parti dominant.

Mon concert royaliste à la préfecture de police en présence de M. de La Rochejacquelein. Récidive de ce concert chez le colonel Tornton. Ce colonel, grand chasseur, a fait faire des fusils qui méritent l'attention des connaisseurs.

UN FER A GAUFRES. — Nous recevons de notre collègue M. Cantaloube un fer à gaufres, à l'image du dauphin, ayant appartenu à M. Mathurin Auguié, prieur de Notre-Dame de Morlieu ou Francoulès, canton de Catus, arrondissement de Cahors. Ce fer est quadrillé sur la seconde face comme ses consorts, il mesure 12 centimètres de diamètre. Il porte une marque de fabrique béneédictine.

Dans son glossaire archéologique (T. I, p. 699), M. Ch. Gay donne le dessin d'un fer à gaufres XV^e siècle à l'image du dauphin, mais celui-ci offre une grande différence avec le fer que possède M. Cantaloube quant aux motifs d'ornementation, tandis que celui de M. Gay représente le dauphin avec plusieurs fleurs de lys, entouré d'un cercle multilobé avec réduits circonscrits entre deux simples traits circulaires. Le fer dont il s'agit montre un dauphin identique quant à la forme et à la pose, mais entouré d'une circonférence sans décors. Sept branches de *ligustrum* ou analogues avec feuilles et baies, remplissent l'intervalle autour du poisson. Si le type en lui-même est du XIV^e siècle, la reproduction avec les détails d'ornementation nous parait moins ancienne. Nous reviendrons sur cette question.

J. L. M. N.

Bibliographie

Nous continuerons à donner, suivant la demande d'un grand nombre de membres de notre Société d'archéologie, le sommaire détaillé de tous les ouvrages reçus, surtout en ce qui concerne les travaux et mémoires relatifs à notre Région. Ces ouvrages sont toujours à la disposition des membres de la Commission et de la Société.

F. X.

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1887, nos 3 et 4. — 1^o La section d'histoire et de philologie au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne du 31 mai 1887 au 4 juin 1887; — 2^o Papiers militaires de MM. de Carbonnières, de Chambéry (1551-1588). Lettres des souverains, grands dignitaires et autres personnages politiques relatives aux affaires des Pays-Bas et aux guerres civiles, publiées et annotées par M. F. Villepelet, archiviste du département de la Dordogne; 3^o compte-rendu des séances du comité (4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet et 3 novembre 1887); communications et rapports; — les séjours de Charles V par M. Ernest Petit — Dans la séance du 2 Mai 1887, M. Musset, correspondant du ministère à La Rochelle, adresse la communication: *Reconnaissance de dette par Aimeri Foretier et Adélaïde sa femme à Roland de la Flocelière; charte en langue vulgaire de la cour de Geoffroy de Lésignan* (13 mars 1239); M. Paul

Meyer a proposé le dépôt de ce document aux archives. — Dans la séance du 6 juin, M. R. Valette, correspondant de la Société des Antiquaires de France, envoie une note sur un *confident d'Henri IV en Bas Poitou* (Vincent Bouhier de Beaumarchais). — Les abbayes du département de l'Aube, par M. A. Roserot. — L'école des Chartres de Dijon, par M. Max Quentin. — Le graduel de la bibliothèque communale de Limoges par M. L. Guidert. Ce volume fut donné en 1387 à l'église collégiale de St-Junien (Haute-Vienne) par Pascal Hugonot « *net de St-Junien le Vigenou, dio. de Limoges, jadis prieur de St-Hytaire le Bascoyt, après abbé de Loglay et puis abbé de cette dern. Moustier de la Couture, docteur en decres, homme de grande prudence et de fervant religion* ».

Dans la séance du 3 novembre 1887, communication est faite par M. Lièvre, correspondant à Poitiers : « La misère et les épidémies à Angoulême aux XVI^e et XVII^e siècles ; par M. Henri Proust, de Niort : Les revenus de l'hôtel de ville de Niort avant 1789 ; les brigues de l'hôtel de ville de Niort en 1677 ; correspondance d'une niortaise en 1783 — Un manuscrit portant la signature de Pierre d'Ailly par M. Garoon. Pierre d'Ailly (1350-1420) fut successivement recteur du collège de Navarre, aumônier du roi Charles VI, chancelier de l'université de Paris, évêque de Cambrai, enfin cardinal..... La lutte opiniâtre qu'il soutint contre certaines hérésies lui a valu le surnom de « Marteau des hérétiques ». — Comptes rendus de travaux publiés par les sociétés savantes des départements.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1888, n^o 1. Procès-verbaux des séances des 16 janvier, 20 février, 12 mars, 16 avril 1888. — Communications de M. Espérandieu sur des inscriptions trouvées l'une à St-Maixent, l'autre à Villefranche près Prades (Pyrénées-Orientales). — M. Héron de Villefosse offre au comité, au nom des auteurs, MM. Julien-Laferrière et Georges Musset, les fascicules 15 et 16 de l'Art en Saintonge et en Anais. Ces deux livraisons se rapportent à l'arrondissement de Saintes. Le texte est consacré à la description des monuments religieux et civils de la ville de Pons ; les auteurs y ont joint des renseignements historiques et artistiques puisés aux meilleures sources et présentés avec une judicieuse critique. Mais ce qui donne à cette publication un intérêt tout-à-fait exceptionnel, ce sont les magnifiques planches dont elle est illustrée. Ces planches reproduisent en héliogravure quelques-unes des photographies exécutées en Saintonge par M. le chanoine Julien-Laferrière. Ce sont d'abord différents objets anciens provenant de Pons, l'église romane d'Echebrune, la croix d'Avy en Pons, les églises Saint-Eutrope et Saint Pierre de Saintes, puis différents aspects des arènes romaines de cette ville et enfin, quelques-uns des fragments antiques, découverts en 1887, par M. Julien-Laferrière, dans la démolition du mur de l'hôpital de Saintes..... — M. B. Ledain fait hommage au comité de son ouvrage *l'Épigraphie romaine du Poitou* ; — M. Al. Darcel fait une communication verbale au sujet de *l'Inventaire de François de La Tremoille, au château de Thouars en 1542*, que vient de publier M. Louis de La Trémoille. Cette communication a pour objet deux articles qui sont peut-être destinés à jeter quelque lumière sur les pièces de céramique jadis connues sous le nom de faïences de Henri II, puis sous celui de faïences d'Oiron..... ; — L'histoire de St-Jean et l'histoire de Psyché, tapisseries conservées au château de Pau, par J. Guiffrey. — Filigranes de papiers du XIV^e siècle, par M. J. M.

Richard. — Bulle d'Othon, évêque élu de Gap (XIII^e siècle), par *M. J. Roman*. — Note sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie, par *M. le colonel Mercier*. — Note de *M. le capitaine Sauret* sur des ruines voisines de Constantine. — Rapport de *M. Cagnat* sur des découvertes récemment faites à Macteur (Tunisie), d'après une communication de *M. Bordier* sur cinquante documents nouveaux. — Tombeaux uniques découverts à Sousse; communication de *M. de La Blanchère*. — Fragment d'une loi relative au Flamine de la Narbonnaise (texte épigraphique mentionnant le *concilium provinciae* de la Narbonnaise). Rapport de *M. Héron de Villefosse*: communication de *M. Berthomieu*. D'après *M. Hirschfeld*, ce fragment appartiendrait à une loi *De officiis et honoribus flaminis Augustalis Narbons*. *M. Mommsen* reconnaîtrait un fragment de la nouvelle *lex coloniae narbonensis* portée par Auguste lui-même, lorsque ce prince attribua à la colonie de Narbonne le surnom de *Julia Paterna* et institua le *concilium* et le flamine.

Grâce à l'obligeance de mon ancien collègue et ami, *M. Thisse*, principal du collège de Narbonne, j'ai pu en juillet dernier visiter le remarquable musée archéologique de cette ville et voir la plaque de bronze découverte près de Narbonne dans la propriété de *M. François Delprat*..... ruines d'un *balneum*.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2^e trimestre 1888. 1^o compte-rendu et chronique par *M. A. de la Bourlière*; 2^o un parc d'huitres à Poitiers par *M. A. Barbier*. 3^o Lettre de *M. le comte de Marsy* sur « l'arithmétique entière et abrégée de Pierre Forcadel, lecteur du Roy es-mathématiques, professeur au collège de France en 1560. Paris, chez Charles Périer, rue St-Jean de Beauvais, au Bellérophon. 1565. in-4^o de 192 pages » et sur la dédicace du 4^o livre de cette arithmétique à Monsieur *M. G. Arbert* de Poitiers, avocat en la cour de Parlement de Paris. (Guillaume Aubert, seigneur de Massoignes, né à Poitiers en 1534, mort en 1603, auteur d'un certain nombre de travaux juridiques et littéraires, avait rempli les fonctions de premier avocat général à la cour des Aydes de Paris). 4^o La précieuse Bertenie (mademoiselle Babinet) par *M. Charles Babinet*. 5^o Inscription funéraire de l'église de la Puye (Vienne). 3^e trimestre 1888. 1^o Compte-rendu et chronique par *M. A. de la Bourlière*. 2^o Le progrès des études archéologiques aux Etats-Unis par *M. O. J. Richard*. 3^o La chartreuse d'Oiron par *M. G. Vallier*. 4^o Correspondance administrative (1823) au sujet de blocs de marbre ayant fait partie du tombeau de *Claudia Varenilla*, dit Temple St-Jean de Poitiers, publiée par *M. A. Barbier*. 5^o Monnaies du XII^e et XIII^e siècles, trouvées à Gençay, par *M. A. Richard*.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome IX, n^o 135, 1^{er} trimestre de 1888. 1^o Procès-verbaux et comptes-rendus. 2^o Les Tumulus du mont de Brenne dans la forêt d'Orléans, par *M. Domet*. 3^o Les fers à hosties du musée d'Orléans, par *M. X. Barbier de Montault*. 4^o Le disque émaillé du château de Montpipeau par *M. X. Barbier de Montault*. 5^o Note sur un pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans, par *M. A. de Foulques de Villaret*. 6^o Note sur une stèle hébraïque du XIII^e siècle, trouvée à Orléans, par *M. L. Dumys*.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. n^o 4-6-avril-juin 1888. 1^o actes de la

Société..... M. Braquehaye, directeur de l'école municipale des Beaux-arts à Bordeaux, demande des renseignements sur « sire Jehan Barilhant, maistre peintre, habitant le lieu de Niort en « Saintonge » qui dit travailler pour le duc d'Epéron, « car sa « femme Marguerite Damour donnait procuration par devant notaire « à Cadillac, le 27 février 1599. Le duc faisait alors commencer son « château de Cadillac sur Garonne.... — 2^o La chasse de l'église paroissiale de Saint-Loup, par X. *Barbier de Montault*. — 3^o L'ins-truction au siècle passé, par C. *Puichaud*; mémoire de ce qui est dû (1775-1790) pour l'enseignement des messieurs Deschamps et Delaveau... à M. Gougeard, principal du collège de Bressuire 4^o La Pyramide de la Brèche, par M. *Léo Desaine*.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, t. IX, 1887-1888, n^o 3 et 4. — Sommaire: 1^o Impressions de voyage d'un artiste en Annam et au Tonkin, par M. *Gaston Roulet*. 2^o Le centenaire de Lapérouse..., par M. *Daniel Bellet*. 3^o Projet de voyage dans l'Afrique équatoriale, par M. *Trivier*. 4^o Actes de la Société, Comptes-rendus, rapports.... Il y est question d'une conférence faite à Rochefort sur *les fouilles de Saintes*; *Excursion* (dans) *les remparts de Saintes* où l'on cite même des vers français, mais où l'on ne parle pas de celui qui a tout trouvé et de ceux qui ont su interpréter (MM. Héron de Villefosse, J. Laferrière, Cagnat, Espérandieu et le colonel Mowat). — L'organisation de l'Indo-Chine française, par M. J. *Silvestre*. — L'alliance pour la propagation de la langue française et nouvelles géographiques, par M. *Bartet*.

Bulletin de la Société de Borda, 13^e année, 3^e trimestre 1888. — Procès-verbaux. — 55^e session du Congrès archéologique tenue à Dax. — Etude sur la viticulture dans l'antiquité, par l'abbé *Beuredon*. — Un naturaliste ignoré. P. Th. Ducourau (1816-1874), par M. H. Du Boucher. — Les graveurs en Béarn, par M. J. Cl. Blanchet. — Un évêque de Dax, François de Noailles, par l'abbé J. B. Gabarra.

Revue Poitevine et Saintongeaise. — N^o 54. 15 août 1888. — 1^o Les tombeaux de Thouars et d'Oiron par M. *Léon Palustre*. — 2^o Le Poitou et la Saintonge au salon de 1888, par M. L. C. de *Béthencourt*. — 3^o Chronique archéologique.

N^o 55. 15 septembre 1888. — 1^o L'épithaphe de Caius Julius Macer, par M. le lieutenant *Espérandieu*.

Le *Recueil* de la Commission des Arts de Saintes a fait paraître l'inscription de Julius Macer, trouvée le 23 juin 1887 par M. J. Laferrière, dans son numéro du 1^{er} juillet 1887, p. 176, et non dans son n^o d'octobre. « Sans être tout-à-fait exacte, dit M. Espérandieu, p. 200, la copie de cette inscription était assez acceptable; la lecture proposée l'était moins.... » M. X., qui avait apporté au *Recueil* dès le 25 juin, deux jours après la découverte, la copie de l'inscription voulait tout d'abord en donner la primeur au *Recueil* et par là appeler l'attention des épigraphistes. La lecture proposée dès le premier jour était déjà modifiée, dans le n^o suivant du 1^{er} octobre 1887. En cette circonstance, le *Recueil* ne veut garder que la priorité de l'annonce de l'inscription trouvée par M. J. Laferrière; 2^o Fouilles de l'église abbatiale de Châteliers, par Mgr X. *Barbier de Montault*; 3^o Chronique. La flèche de St-Maixent, par MM. X. et J. *Berthélé*.

N° 56. 15 octobre 1888. — 1° Un voyage au château de Richelieu en 1800, par M. E. Bonnafé; 2° Epitaphe d'un soldat romain découverte à Brioux en 1784, par M. E. Espérandieu.... Revue bibliographique. — Chronique. Les fouilles de Saintes, par M. Espérandieu. L'assemblage de trois fragments relatifs à une même inscription et découverts à des époques bien différentes — avec les restitutions rendues pour la plupart très faciles par suite du sens même du texte — donnent l'inscription suivante :

C·IVLIO·CON	C	ONNETODVBN	F·VOLT·VICTORI	Agadomo
PATIS·NEPOTI·P	r	AEPECTO·FABRVM·TRIB	VNO·MILITVM·COHORTIA	Sacerd
ROMAE·ET·AVG	us	TI·AD·CONFLVENTEM·C	IVLIVS·VOLT·VICTOR·FI...	

A Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, fils (du Gaulois) Congonnetodubnus petit-fils (du Gaulois) Agedomopas, préfet des ouvriers, tribun des soldats de lae cohorte, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel qui se trouve au confluent (de la Saône et du Rhône). Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, son fils, lui a fait construire (ce tombeau).

N° 57-58. — Notes pour servir à la bibliographie des Etats généraux de 1789 en Poitou par M. Alfred Richard. — Epitaphes de soldats romains découvertes à Aulnay et à Saintes par M. Espérandieu. — Les fouilles de l'ancienne église abbatiale des Châtelliers par Mgr X. Barbier de Montault. — Bibliographie ; nécrologie ; revue des Sociétés savantes par M. J Berthélé, etc.

N° 59-60. — L'inscription de Claudia Varenilla, au musée des antiquaires de l'Ouest, par M. le lieutenant Espérandieu. — La collection de dessins archéologiques de M. A. Bonneault, par M. J. Berthélé. — Le pillage du château des Bouchaux en 1685, par M. G. de Châteaubriant, abbé de Trizay (cette abbaye de Trizay est dans la paroisse de St-Vincent de Puymaufray, en Vendée). — A signaler dans la chronique archéologique : 1° une note de M. A. Viry sur les monnaies du chef Atectori. Il résulte de la lettre de M. A. Véry que les monnaies gauloises qui portent le nom du chef Atectori ont été frappées dans le pays des Santones et non dans celui des Pictones. 2° Une réponse de M. Lièvre au sujet des Fana et du Fa de Sireuil..... (Avis aux lecteurs du Bulletin des Archives, dont le Directeur est toujours heureux lorsqu'on lui relève les erreurs.... même les erreurs de calcul). F. X.

— Pour paraître prochainement *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* par M. le lieutenant Em. Espérandieu.

Nous avons reçu 1^{er} novembre 1888 la Note de M. Em. Espérandieu sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. C. de Lacroix. — Extrait de la Revue numismatique 3^e trimestre 1888. — Six pièces dont quatre monnaies carlovingiennes qui ne sont remarquables ni par leur rareté, ni par leur état de conservation ; la cinquième est un *Triens mérovingien* inédit, or, + NOVOVICO Fl. Dans le champ, tête diadémée à droite. R + LEDARIDOMO entourée d'un cercle en grènetis. Dans le champ : une croix à branches égales. Discussion sur Novo vico, Novus vicus, Neuvy, Neuvie, Neuvic — Ne serait-ce pas Neuvic sous Montguyon ?

La sixième est une monnaie d'Anthémius, inédite, argent.

DN ANTHEMIVS PF AC. Dans le champ : Buste d'Anthème diadémé à droite. R̄ SALVS REI (publi) CAE. Anthémus debout à gauche, le pied droit posé sur un serpent à tête humaine, tenant de la main droite un bâton recourbé et de la main gauche une lance ou une longue croix, à côté un bâton noueux avec un anneau de suspension. Exergue COHOB — a été frappée entre le 12 avril 467 et la fin du mois de mars 472. Outre ces six monnaies M. Espérandieu a examiné un jeton..... et a entrevu une monnaie du Bas Empire.

Vient de paraître à la librairie Fischbacher, 33 rue de Seine, Paris : *Un conventionnel en mission, Bernard de Saintes* et la réunion de la Principauté de Montbéliard à la France par M. A. Lods. (avec un portrait de Bernard et un fac simile de la lettre écrite par Bernard de Saintes à son collègue Hérault Séchelle, Montbéliard, 13 Brum. an II).

L'auteur a dédié son œuvre à M. Taine, c'est dire qu'il a voulu suivre la méthode historique de cet éminent littérateur et historien. Cette étude sur Bernard intéresse tous ceux qui dans notre région s'occupent de politique et d'histoire. Le 1^{er} chapitre contient les missions de Bernard dans la Franche-Comté et dans la Côte-d'Or. Le 2^e chapitre montre le rôle de Bernard à la Convention, son arrestation, son exil, sa mort. Quinze pièces justificatives font suite à ces deux chapitres.

Tout est à lire dans ce volume : plusieurs pourront ne pas accepter toutes les appréciations de l'auteur, mais nous devons remercier M. Lods de nous avoir bien montré certains côtés de la vie de Bernard. « Nous connaissons maintenant Bernard, dit l'auteur dans sa conclusion ; il s'est dépeint lui-même dans les lettres qu'il adressait soit au Comité du Salut public, soit à la Convention et il a pris le soin de développer ses théories de gouvernement dans les considérants de ses arrêtés..... Nous ne pouvons oublier qu'il a pris l'initiative de l'annexion de Montbéliard à la France..... » On lit dans la pièce justificative n° X, p. 271. « Qu'on interroge « tout mon département (Charente-Inférieure), on se convaincra « que je n'en impose point et, pour en donner la preuve, je « joindrai à ce mémoire copie d'une lettre que je n'ai point « sollicitée et que le Conseil général de ma commune, chef « lieu du département, vient d'écrire aux comités de gouvernement « et à la Convention nationale, et qu'il m'a fait passer avec un « exemplaire de la dénonciation à laquelle je répons et que sans « cela je ne connaîtrais pas, malgré la profusion avec laquelle on l'a « répandue jusque dans toutes les communes de mon département, « où certes, elle ne fera pas fortune, parce que mon caractère et « mes principes y sont connus et que nos concitoyens sont justes « et que nulle puissance ne peut m'enlever leur estime et leur « confiance tant qu'il ne sera pas démontré que j'ai mérité de la « perdre..... » (Lettre de Bernard à la Convention, 3 juillet 1795).

F. X.

Vient de paraître à la librairie Hachette. « Les Représentants du peuple en mission dans les départements en l'an II (1793-1794) par « M. Henri Wallon, membre de l'Institut, tome premier, La Vendée. » Le chapitre V contient : 1^o le tribunal criminel de Niort. — 2^o commission de Noirmoutiers. — 3^o commissions des Sables, de Fontenay, de Niort, de La Rochelle. — 4^o Tribunal révolutionnaire de Rochefort. Arch. nat. A. F. II, carton 93; B B 3 cartons 10 et 15 : F 7 4437.

Nous avons reçu de notre collègue M. le Marquis de Dampierre

(hommage à la Commission et à la Société d'archéologie).

La Saintonge et les Seigneurs de Plassac.

Le duc d'Épernon 1554-1642, par M. le Marquis de Dampierre. Paris, Alphonse Picard, éditeur, rue Bonaparte 82. — 1888 (grand-in 8°).

Une analyse de cet important travail paraîtra dans le prochain numéro du Recueil.

Congrès archéologique de France. LIII^e session. Séances générales tenues à Nantes en 1886, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.

Nous rappellerons à nos collègues que tout membre de la Société française d'archéologie paie une cotisation annuelle fixée à 10 fr. et rachetable moyennant une somme de 100 francs. Il a le droit d'assister aux réunions du Congrès annuel et aux séances générales et d'en recevoir le compte-rendu imprimé. Ceux qui voudraient faire partie de la Société française d'archéologie peuvent s'adresser à M. le comte de Marsy, directeur, à Compiègne. Le *Bulletin monumental*, organe de la Société, forme chaque année un volume in-8° illustré et paraît tous les deux mois. Le prix de l'abonnement est de 15 francs.

Annales du Musée Guimet. Tome XIII, 1888. Le Ramayana au point de vue religieux, philosophique et moral, par M. Charles Schoebel.

Le Ramayana (course de Rama) est un poème sanscrit que l'on a appelé *l'Odyssée* de l'Inde. L'auteur de ce poème Vālmiki (XV^e siècle avant J. C.) a raconté (en huit chants comprenant 25,000 vers) les exploits de Rama et sa victoire sur le géant Ravana, roi de Lanka (Ceylan). Rama (le charmant) est considéré dans l'Inde comme la 7^e incarnation de Vishnu, le Dieu hindou. Le texte du poème a été plusieurs fois publié, traduit, analysé ou annoté (Carey et Marshman, 1806-1819, en anglais; Govresio, 1843-1850, en italien; Schlegel; Bopp; Lassen; Stenzler; Benfey; Weber; Fauche 1854 en français; 1^{er} chant, Parisot 1853; Wheeler; Griffith....; Burnouf, Eichhoff (Poésie héroïque des Indiens); F. Lenormant (Histoire de l'Orient); Soupé (littérature sanscrite.....). Le nouvel ouvrage de M. Schoebel a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. « Il va de soi, dit M. Schoebel..., que je me suis servi pour mon travail de tout ce que mes célèbres devanciers dans l'étude du « Rāmāyana... ont pu me fournir d'utile, au but que j'avais en vue. « Je dis cela un peu pour la gouverne de ces entrepreneurs de critiques..., qui ne lisent pas les ouvrages qu'ils censurent et se gardent de montrer la réponse qu'on leur fait.... » F. X.

Questions

Question n° 116. — D'où provient l'adjectif ou participe passé : *ribousiné, ribousinée*, pour exprimer qu'un linge, une étoffe, un vêtement sont pelotonnés sur eux-mêmes? — En parlant d'un malade qui est agité et qui s'est retourné dans son lit, on dit en Saintonge : « il a sa chemise toute *ribousinée* ». A. C.

Question n° 117. — Connaitrait-on un travail moderne, critique et inédit, déterminant d'une manière probante l'emplacement en Saintonge de la villa d'Ausonne? C. D.

Question n° 118. — Qu'entendait-on par « le petit domaine de Saintonge », en 1768, époque à laquelle ce domaine était engagé à Jean-Baptiste Mésières, secrétaire des commandemens de Monseigneur le prince de Marsan, qui épouse à Saintes, le 11 janvier, Catherine-Charlotte-Eulalie de Guénet de Saint-André, fille de messire André de Guénet, écuyer, sieur de Saint-André, receveur des domaines du roi en ladite ville de Saintes, et de défunte dame Marie-Anne-Perrine, sire de La Jaubretière. P. D.

Question n° 119. — Quelle est la racine du verbe saintongeais *petucher* pour *babiller*, *caqueter* ? A. C.

Question n° 120. — On lit dans les chroniques de Jean Froissart, t. III. Paris, A. Desrez, 1835 (livre des faits de Jean le Maingre, dit Bouciquaut (partie 1. chap. XI p. 577.....) que les Français, après la prise de Taillebourg assiégèrent les forts ou forteresses suivantes : Bertueil, forteresse de grande force ; Mauléon, fort castel ; Le Faon, castel ; Le bourg Charente, fort castel ; La forteresse de Corbier ; Le *bourg* Derun ; Le château de Chalucet. Où se trouvaient ces points d'une certaine importance ?

Question n° 121. — Connait-on le tracé d'anciens cordons littoraux ? La mesure de leur altitude a-t-elle été faite ? La connaissance de ces hauteurs serait nécessaire pour le tracé de la carte du littoral préhistorique ? C.

Réponse

Question n° 114. — LE NOM PATRONYMIQUE DU MARI DE M^{me} DE SAINT-AMARANthe. — Commençons par rétablir le surnom de M^{me} de Saint-Amaranthe elle-même, défiguré par les historiens de la Révolution, qui la surnomment « d'Arpajon » pour *Saint-Simon* ou pour *Archiac*, ce qui pourtant n'est pas tout à fait la même chose. Voici l'extrait de son acte de baptême : « Le 17 may 1751, baptême « de Jeanne-Louise-Françoise, fille de messire Marie-Louis-Etienne « Desmier de Saint-Simon, mareschal de camp des armées du roi « chevalier de Saint-Louis, et de dame Claudine-Jaqueline Hudelotte « de Précigny, son épouse. Parrain, messire Louis Desmier d'Archiac « de Saint-Simon, brigadier des armées de sa Majesté, ayeul de « l'enfant. Marraine, dame Jeanne-Françoise de Raisy, épouse de « messire Hudelotte de Précigny, ayeule de l'enfant. » (*Registres de Saint-Pierre de Saintes.*)

Michelet et Louis Blanc ne sont pas tout à fait d'accord au sujet de Sainte-Amaranthe, mari de M^{lle} de Saint-Simon d'Archiac. D'après le premier, M^{me} de Sainte-Amaranthe était « veuve, à ce qu'elle disait, d'un garde du corps qui se fit tuer au 6 octobre » tandis que Louis Blanc raconte qu'elle avait épousé « M. de Sainte-Amaranthe, officier « de cavalerie. Le ménage ne fut pas heureux..... le mari, ruiné, dis- « parut un beau jour et alla mourir en Espagne..... » Quoi qu'il en ait été, Jeanne-Louise-Françoise Desmier de Saint-Simon, impliquée dans l'affaire dite des *assassins de Robespierre*, fut condamnée à mort le 29 prairial an II, et exécutée le même jour, à l'âge de 42 ans, ne laissant pour héritiers que son frère, émigré ¹, et deux sœurs. Avec

¹ Ce frère unique était Jean-Etienne-Arnulphe Desmier d'Archiac, colonel de cavalerie, né à Saintes où il fut baptisé le 31 juillet 1752, ayant pour parrain, messire Arnulphe Hudelotte de Précigay, son ayeul, représenté par messire Jean-Louis Desmier d'Archiac de Saint-Simon, son oncle, brigadier

elle, furent condamnés et marchèrent au supplice : 1^o Charlotte-Rose-Emilie de Sainte-Amaranthe, sa fille, âgée de 19 ans, née à Paris, demeurant à Cercay, et femme de Charles-Marie-Antoine de Sartines ; 2^o Louis de Sainte-Amaranthe, son fils, âgé de 17 ans, demeurant à Cercay et né à Paris ; 3^o Charles-Marie-Antoine de Sartines, son gendre, fils de l'ancien ministre de la marine, âgé de 34 ans, né à Paris et y demeurant rue Vivienne.

La dame de Sainte-Amaranthe est qualifiée veuve de Louis-Barthélemy Davasse de Sainte-Amaranthe et est dite domiciliée rue Vivienne à Paris, dans l'acte d'achat fait par elle (le 19 avril 1793) du château de Chaumoncel à Sucy (les vendeurs sont les époux Larsonnyer, demeurant à Paris, rue Bertin-Poirée).

Dans une pièce de l'an IV, la citoyenne Sainte-Amaranthe est dite « ci-devant veuve Coquet, et à ce titre propriétaire du Petit Bièvres, district de Versailles ». — Aurait-elle été mariée deux fois, ou bien le nom de son époux aurait-il été : Coquet Davasse de Sainte-Amaranthe ?
D. D.

ERRATA. — N^o du 1^{er} octobre 1888. — Page 401, ligne 11, au lieu de « devint », lire : devint ; page 407, ligne 20, après le mot *chemin*, effacer la virgule ; page 410, ligne 17, au lieu de *apprétoit*, lire : *apprétoit* ; même page, à la note 2, ligne 3, effacer l'article *la* devant Lachenaye ; page 411, ligne 16, au lieu de *souvlnt*, lire *souvlnt* ; page 416, note n^o 9, ligne 2, au lieu de *où* (adverbe), lire *ou* (conjonction alternative) ; page 418, ligne 4, au lieu de « les présentèrent », lire : *se* présentèrent ; page 448, sous la date du 22 novembre 1823, au lieu du « Breuil Mermand », lire : le Breuil *Marmaud*.

N^o du 1^{er} janvier 1889. — Page 11, ligne 15, lire *smilés*, au lieu de *semilés* ; page 12, ligne 16 supprimer les mots *mises à jour* ; ligne 24 lire *pas*, au lieu de *patis* ; page 15, ligne 18, lire une bulle pontificale ; page 22, ligne 22, lire *extrados* ; page 25, ligne 5, lire un *tore* ; page 33, ligne 8, lire de meilleur *style*.

des armées du roi et colonel d'infanterie ; et pour marraine, dame Marguerite Ferrand de Saint-Simon, son ayeule. Il est décédé à Dijon, le 10 février 1844, à l'âge de 92 ans, laissant un fils, Etienne Desmier, comte d'Archiac, dont vint : Laurent-Arnulphe-OLIVIER, comte d'Archiac, secrétaire d'ambassade, mort à Argilly (Côte-d'Or), le 30 oct. 1848, veuf de Nicole-Etiennette-Félicie Gérard, fille du maréchal, comte Gérard, qu'il avait épousée, à Paris, le 8 mai 1844, et dont il laissa un fils unique : Jean-Etienne-Louis-Marie-Cyrus, marquis d'Archiac, marié, le 4 mai 1869, à Antonine-Aglée de Gramont, fille du duc de l'Esparre, et de Marie-Sophie de Ségur.

Comme il arrive le plus souvent aux bourgeois, ceux de M^{me} de Sainte-Amaranthe n'ont guère honoré sa moralité. Cependant, ces insinuations ne s'accordent pas beaucoup avec le portrait et l'anecdote que nous empruntons à un auteur peu suspect de partialité pour les adversaires de la Révolution : « Le salon de la belle Madame de Sainte-Amaranthe, dont Sartines avait épousé la fille, n'était guère autre chose qu'une maison de jeu, dont elle faisait d'ailleurs les honneurs avec beaucoup de tact et de dignité. Le duc d'Orléans s'y présenta, un soir, vêtu à l'anglaise et en bottes à restroussis, au lieu d'y venir avec le frac, des bas de soie et les souliers à boucles de rigueur. Madame de Sainte-Amaranthe ne lui laissa pas le temps de venir la saluer ; elle quitta brusquement la moëlleuse bergère qu'elle occupait près de la cheminée, et s'élançant à la rencontre du prince, elle lui dit sèchement, et comme elle eût pu faire à un jeune sous-lieutenant « Monseigneur, on ne vient pas en bottes chez moi ! ». Le duc d'Orléans comprit la leçon, ne se le fit pas dire deux fois, et s'éloigna sans dire mot, pour revenir une demi-heure après en tenue irréprochable « son cordon bleu sous son frac ».

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Séance générale du 25 octobre 1888

Le jeudi 25 octobre 1888, à deux heures de l'après-midi, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Xambeu, Vice-Président. Étaient présents : MM. Noguès, Secrétaire ; Laurent, Trésorier ; Gallut, Dangibeaud, Gendre, membres du comité de publication ; MM. Audiat, Baron, Vigier, Valteau, Rullier, membres titulaires ; MM. Boisnard, Clénet, Chablan, Drilhon, Hérisson, Lacour, Martineau, Pellotier, Privas, Violeau, membres correspondants. Excusés : MM. Jouan, Léon Duret, De La Jallet, Caudéran, Labat, Person, De Richemond.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, on admet comme membres correspondants : M. le Comte Paul de Chabot, au château de Boissière, par Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres) ; M. le Comte de Saint-Saud, au château de La Valouse, par La Roche-Chalais ; M. Boisnard, conducteur des ponts et chaussées, à Saintes.

M. le Président annonce que le Conseil général a voté pour 1889, en faveur de la Commission, l'allocation de 300 fr. qui avait été supprimée cette année pour cause d'économie et propose, d'accord avec le Bureau, une modification à apporter aux articles 2 et 9 des Statuts, à savoir : 1° Que tous les membres titulaires seraient astreints à la cotisation de 6 fr. ; 2° Que les membres du Bureau ne seraient pas tous exclusivement choisis dans l'arrondissement de Saintes, mais que *deux* pourraient être pris en dehors de l'arrondissement. Après discussion, l'assemblée adopte cette double proposition, qui sera soumise à l'agrément de M. le Préfet. (Approuvé par arrêt préfectoral du 17 novembre 1888. — V. *Recueil* — 1^{er} janvier 1889, p. 1 et 51.)

— L'état de santé de M. le Comte Th. de Bremond d'Ars, Président, lui interdisant momentanément tout travail, le rapport relatif à l'exercice 1887-1888, sera communiqué ultérieurement et imprimé avec le compte-rendu financier de M. le Trésorier.

— M. Laurent fait la description des grandes auges en béton récemment découvertes — à son instigation — à Brives-sur-Charente et qu'il assimile à des baignoires. Il en offre un dessin avec dimensions et fait remarquer qu'une d'entre elles est divisée en deux compartiments égaux. (V. *Recueil*, janvier 1889, p. 55.)

— Quelques objets ont été aussi trouvés à Saint-Saloine. L'honorable membre exprime le regret de n'avoir pu se procurer entre autres choses, une urne en bronze avec mascaron. Il montre une petite bague en cuivre sans valeur artistique.

— M. Martineau présente deux empreintes de sceaux : 1° d'un prieur du nom de Ballandreau, antérieur au XV^e siècle ; — 2° d'un personnage inconnu.

— M. Noguès donne au musée la pierre trouvée en 1878 dans le tombeau de l'abbé Guillaume, à S. Séverin, (fin du XI^e siècle), et qui a servi de matrice à une inscription sur plaque de plomb, laquelle se trouvait encore logée dans la matrice lors de la découverte du tombeau. (V. *Recueil*, janvier 1888, p. 241). M. Noguès fait remarquer que le dessin publié en 1879 par le Bulletin monumental, p. 237, et reproduit par le *Bulletin des Archives*, t. VIII, p. 276, est inexact, représentant l'inscription-matrice lisible dans le sens ordinaire, tandis qu'elle est gravée à rebours.

— M. Dangibeaud termine le compte-rendu de l'excursion du 21 juin à Trizay, Montierneuf et Brouage.

— M. Xambeu, Vice-Président, lit une très-intéressante nomenclature de toutes les pièces sculpturales ou architecturales trouvées dans les fouilles de l'hôpital. (V. *Recueil*, janvier 1889, p. 11-15).

— Le temps ne permettant pas d'en donner la lecture, M. Noguès dépose sur le Bureau une étude sur l'église fortifiée de Contré, près d'Aulnay.

— On procède au renouvellement du Bureau.

— Sur 21 votants, M. le Comte Th. de Bremond d'Ars, pour la présidence, obtient 20 voix, un bulletin blanc.

— M. Xambeu, pour la vice-présidence, 18 voix, 18 votants.

— M. Noguès, pour le secrétariat, 16 voix, M. Dangibeaud, 1 ; M. Martineau 1 ; — sur 18 votants.

— M. J. Laurent, donnant sa démission de Trésorier, M. Poirault est proposé comme Trésorier et obtient 18 voix. Mais son admission comme membre titulaire étant préalablement nécessaire, son élection sera d'abord soumise à l'agrément de M. le Préfet. (Agréé par arrêté du 17 novembre 1888, *Recueil*, janvier 1889, p. 51).

En conséquence, sont proclamés : Président, M. le Comte Th. de Bremond d'Ars ; Vice-Président, M. Xambeu ; Secrétaire, M. Noguès ; Trésorier, M. Poirault.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et l'on se rend en corps aux fouilles de l'hôpital.

Clos et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Vice-Président,
XAMBEU.

Le Secrétaire,
J.-L.-M. NOGUÈS.

ARCHÉOLOGIE

L'église fortifiée de Contré

Les églises fortifiées de Saintonge et d'Aunis sont assez peu connues ; il serait utile d'en dresser la liste, en mentionnant les particularités qui les distinguent. Nous avons parlé de celles d'Esnandes ¹, de Vandré ², de S. Séverin ³ ; ajoutons celle de Contré, près d'Aulnay ⁴.

Cette jolie petite église romane, sous le vocable de S. Bernard, se compose d'une seule nef, avec abside semi-circulaire. Les murs d'une hauteur considérable, ont en moyenne, de dix à douze pieds d'épaisseur et sont garnis à leur sommet extérieur d'une série de corbeaux sur lesquels a été postérieurement construit une sorte de parapet non crénelé, muni çà et là de meurtrières et de trous de couleuvrine, sur lequel s'appuie le poutrage de la toiture. Ces voûtes étaient primitivement chargées. Elles furent déblayées pour établir un chemin de ronde, à la naissance même de l'arc brisé qu'elles décrivent. Donc, point de salle de refuge.

Au-dessus du sanctuaire, a été établi une cheminée encore en parfait état de conservation. A l'ouest, au-dessus d'un porche ouvrant jadis dans la cour du logis seigneurial, s'élève un large

¹ *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 1885-1886, p. 81. Cf. *Recueil de la Commission des Arts*, 1884, p. 395, *ibid* 1885-1886, p. 150.

² *Recueil*, *id.* 1887, p. 62.

³ *Recueil*, *id.* 1887, pp. 197 et 238.

⁴ Contré, qui ne compte pas 300 habitants, n'est plus qu'une annexe desservie par S. Mandé.

clocher quadrangulaire, lequel à l'intérieur de l'église était soutenu par deux forts piliers. Les trompes sur lesquelles était montée la coupole octogonale, actuellement détruite, subsistent encore. Du toit en bâtière émerge un modeste campanile dont la cloche de fort petite dimension, porte l'inscription suivante :

(fleur de lys) IE (fleur de lys) APARTIENS (fleur de lys)

A (fleur de lys) CHARLES DV BOYS

ESCVYIER SIEVR DE

(fleur de lys) FERRIERE 1605 (fleur de lys)

En-dessous, une croix à perron.

Aucune communication entre le clocher et le chemin de ronde. Au rez-de-chaussée, on pénètre dans l'église par une grande ouverture en plein-cintre.

La nef se divise en trois travées. Les deux plus voisines du clocher, n'ont plus leurs voûtes. La troisième a conservé la sienne. Elle est en arc brisé avec fenêtres plein-cintre assez étroites et percées de telle sorte, que la naissance de la voûte est entamée par le sommet de leur arc. Les colonnes et pilastres destinés à recevoir les doubleaux présentent un je ne sais quoi d'original et de singulier. Ils accusent évidemment plus d'un remaniement. Nous trouvons d'abord : 1° une grosse colonne mi-engagée dans le mur ; 2° un pilastre sur lequel ressort une grosse colonne, mi-engagée, avec cette particularité, que l'angle saillant de gauche est diminué de moitié pour faire place à une colonnette ; 3° un pilastre doublé sur lequel ressort une grosse colonne mi-engagée. Détail bizarre : le premier angle saillant (le plus voisin du mur) à droite, est arrondi, tandis que du côté opposé, c'est l'angle de la deuxième section (le plus voisin de la colonne) qui l'est à son tour. Chaque similaire est en regard l'un de l'autre au nord et au midi.

Sur la base des colonnes de l'arc triomphal, ou pour mieux dire, dans la scotie qui sépare les deux tores de la base, est sculptée en relief, une jolie rose à huit lobes.

Quant au sanctuaire voûté en cul de four, il est éclairé par trois fenêtres en plein-cintre avec gradins à la partie inférieure. A droite et à gauche entre les fenêtres, apparaissent de petites consoles, idem de chaque côté et au-dessus de la Sainte-Table, ajoutées postérieurement et destinées sans doute à recevoir des

reliquaires, des statuettes ou des objets quelconques d'ornementation. Dans le mur du côté de l'Évangile, une sorte d'armoire ou de sacrarium, dans laquelle a été pratiquée du côté de l'est, une petite cachette. Quand on l'ouvrit, il y a environ 15 ans, on trouva dans cette cachette, un crâne humain, enveloppé de dentelles et de soie. Aucun titre n'en fait connaître la provenance.

On dit bien qu'autrefois il y avait à Contré un pèlerinage très fréquenté et qu'on y exposait à la vénération des fidèles la relique en question : ce serait ni plus ni moins que le chef de S. Bernard, patron de l'église. Mais la chose paraît inadmissible.

Du côté opposé, côté de l'épître, et ras la voûte, apparaît béante et munie encore de deux gonds, l'ouverture d'environ 0,60 à 70 c. carrés d'une autre cachette assez spacieuse.

La porte d'entrée de l'église s'ouvre au midi, comme à S. Mandé. Elle est ornée de trois jolies voussures.

A l'extérieur, l'abside est richement décorée. Les fenêtres à colonnes engagées sont entourées d'archivoltes à pointes de diamants. De plus, à hauteur des impostes et des glacis, court d'une fenêtre à l'autre un double bandeau de fines sculptures, offrant un triple rang de damiers, de roses et d'entrelacs à galons perlés, etc. En dessous de la corniche, superbes modillons. Nous y retrouvons le petit baril, qui nous rappelle la confrérie des vigneron, phylloxérée, hélas ! depuis bien longtemps, à l'instar des vignobles du pays !

Autour de l'édifice, on a construit plus tard, de lourds contreforts à bâtière qui en déparent singulièrement la partie la plus élégante et la plus gracieuse : le chevet.

Dans l'église, près du clocher, on remarque une vaste pierre tombale à niveau du sol où on lit l'épithaphe suivante :

ICY GIT LE CORPS DE M^{re} MARTIAL MATHIEU]
SIEVR (*sic*) DE MONBEAU AVOCAT INTENDANT DE M^{re}]
. (mots martelés) SON PROCU]
REUR DOFICE DANS TOUTES LES TERRES DE CONTRE]
CHANTEMERLIERE ROMEGOUX BLENAC. LEAU ET]
BRESNEA MARIE AVEC DEMOISELLE MARIE BENINE]
DE COURBON S' LEGER DECEDE LE D^{NIER} MARS 1751]
. autre ligne illisible

. Enfin nous devons signaler, — trouvée dans les déblais du chœur — une jolie fleur de lis, de 0,10 c. de haut sur 0,10 c. de large, taillée à l'emporte-pièce dans une feuille de fer d'environ une ligne et demie d'épaisseur. Elle est brisée à naissance de tige — laquelle était perforée — et munie de deux étamines ondulées mais sans anthères.

J.-L.-M. NOGUÈS.

LE SIÈGE DE MORTAGNE

Ø novembre 1574 (1)

Discours fait à Monsieur de La Chappelle ², Lieutenant général pour sa majesté au gouvernement de Saintonge, par ung qui estoit dans le château de Mortagne. (*Original aux archives du château de Saint-Blancard, Gers, à M. le marquis de Gontaut-Biron.*)
Le manuscrit a été communiqué par M. l'abbé de Carsalade du Pont, Vice-Président de la Société archéologique de Gascogne, secrétaire à l'archevêché d'Auch. Les notes sont de M. le Comte Th. de Bremond d'Ars.

Le mardy neufiesme jour de novembre M.VL.XXIIIJ, environ l'heure de huit à neuf heures du matyn, ung gentilhomme

1 Dans sa notice intitulée : *Mortagne-sur-Gironde* (Jonzac, 1859), plaquette de 16 pages, Rainguet fournit une liste des sièges de Mortagne, qui ne mentionne pas celui de 1574 et se termine à la prise de cette place par les Huguenots, en 1580.

D'après le même auteur, Louise de Coëtivy aurait vendu Mortagne à Jacques de Matignon, après 1553, lequel J. de Matignon l'aurait possédé en 1574, puisqu'il le transmit à son fils, après sa mort arrivée en 1597.

2 Jean de Lauzières de la Chapelle, lieutenant du maréchal de Biron, gouverneur de La Rochelle et pays d'Aunis, né en 1517, d'abord tonsuré, curé commendataire de la cure de Fontnove, laissa le petit collet en 1545, après la mort de son frère aîné; épousa (20 avril 1551) Jehanne de Cauna, fille unique de Martin de Cauna, seigneur de Mugron en Chalosse, et d'Isabelle de Durfort; est nommé, par le roi Charles IX, lieutenant général au pays d'Aunis et de Saintonge, en 1564, pendant l'absence de Biron qui en était gouverneur et qui était parti pour la Provence; est de nouveau nommé lieutenant du roi au gouvernement de La Rochelle et pays d'Aunis, en l'absence de Mr de Biron, par lettres royaux du 8 septembre 1572, et encore pour la Saintonge, en avril 1574; il était fils de

nommé Monsieur de La Vergerie ¹ se disant grand guouverneur de l'artillerie de Monsieur de Plassac, vint monté sur ung cheval gris pomellé armé de corps, de cuyrassé et de pistollets, criant à aulte voix et demandant Monsieur de Combes, se disant estre son cousin. Quelques soldats du château le voyant, parlaient à luy et vindrent dire à Monsieur de Combes qu'il y avait ung nommé monsieur de La Bergerie qui volloit fort parler à luy. Monsieur de Combes ayant seu que Mr de La Bergerie le demandoit, feut fort aise et commanda à tous les soldats du château ne luy tirer, ains luy dire qu'il s'approchast. Estant approché avecque son cheval vint jusques à quatre pas de la barrière du château. Mr de Combes sort hors du dit château, accompagné de troys soldats, lesquels s'estant acoulés et salués, La Vergerie vint à dire à Mr de Combes que estoit venu là de la part de M^{rs} de Plassac ² et de Montguyon ³ pour le sommer de

Robert de Lauzières, seigneur de La Chapelle, mort en 1522, et d'Hélène de Roquefeuill, et petit-fils de Guinot de Lauzières, sénéchal d'Armagnac et du Quercy, grand maître de l'artillerie de France, qui acheta en 1486 le château fort de la Chapelle près de Moissac, et qui mourut en 1504, après avoir épousé (13 février 1473) Jeanne et la Roche dont il laissa huit enfans. — Jean de La Chapelle-Lauzières eut de Jehanne de Cauna, deux filles et un-fils : Melchior de Lauzières, baron de La Chapelle, marié à Charlotte de la Jugie de Rieux, dont une fille unique : Jeanne-Hippolyte de Lauzières, mariée (1615) à Armand de Gontaut-Biron, comte de Chef-Boutonne, baron de Saint-Blancard, dont sont descendus MM. de Gontaut-Biron-Saint-Blancard, actuellement représentés. (Note tirée de la savante biographie intitulée : *Jean de Lauzières de la Chapelle*, par Mr l'abbé de Carsalade du Pont, et publiée au n° de juillet-août de la *Revue de Gascogne*, tome XXIV.)

1 La *Vergerie*, prononciation gasconne, est mis pour la Bergerie, et il s'agit de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de la Bergerie (en Saint-Hippolyte-de-Biard, près Tonnay-Charente), de la Vallée, de Loumée, etc., qui était guidon des gendarmes du seigneur de Pons, en 1569, et mourut en 1608. Il avait épousé (1572) Angélique Gillier de Puy-Garreau, fille du baron de Marmande.

2 Est-ce Jacques de Pons, baron de Mirambeau, qui fit bâtir le château de Plassac en 1555, et qui fonda la ville de Brouage ? - Est-ce son fils cadet, Jean de Pons, plus connu sous le nom de Plassac, gouverneur de Pons et capitaine de 200 hommes d'armes, marié à Jeanne de Gontaut-Biron ? — Son frère aîné, François de Pons, baron de Mirambeau, qualifié *Seigneur de la principauté de Mortaigne*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, était, ainsi que son frère, et leur père, du parti Huguenot pour lequel ils combattaient. (Voir Rainguet, *Biographie Saintongeaise*, et Courcelles, *généalogie de Pons*).

3 François de La Rochefoucauld, deuxième du nom, seigneur-baron de Montguyon, marié à Hélène de Goulard ; il fut l'un des

rendre le château de Mortaigne en leur puysance et luy advisait que le dit s^r de Plassac avoict grand besoing de ceste plasse pour agrandir son guouvernement et qu'il auroit délibéré de mener devant le dit château mil hommes pour l'avoir au cas qu'il ne luy vouldroit rendre. Le sommoit luy volloir déclarer s'il vouloit résister dans le dit château contre ung double canon, deulx couleuvrines et deulx couleuvrines bastardes, quatorze compaignies de gens de pied et quatre cornettes de cavalerie, luy disant aussy que les sieurs de Plassac et de Montguyon savaient quelle force pouvoit avoir le château, luy remonstroit qu'il estoit de grand garde, qu'il estoit bien certain qu'il auroit fort peu d'hommes dans sa plasse pour résister^f contre leurs forces, luy remonstrant aussy qu'il estoit guouverneur de l'artillerie et qu'il avoit recogneu la plasse, et luy conseilloit pour l'amour qu'il luy portoit et que d'autre part il luy estoit bien proche parent, qu'il seroit bien marry que tel desastre luy advint et à ses soldats. Luy disait qu'il estoit son cousin, qu'il savoit bien qu'il ne luy seroit honneur de quitter ceste plasse sans canons. Il le pria d'envoyer ung ou deux soldats au milieu du Bourg et qu'il demeureroit en autage, pour veoir leurs compaignies et leurs canons, et l'ayant veu il recoignaistroit qu'il avoit bonne occasion de leur rendre le château et que son honneur n'y seroient aulcunement intéressé. Luy disoit aussy qu'il n'est ignorant qu'ils n'eussent prins de plus fortes plasses que la sienne ; luy dict aussy qu'il ne craignist point à se rendre, luy assurant qu'il auroit affaire à tant de braves hommes que quelque chose qu'il demanderoit luy estant promise, qu'il ne luy seroit en rien manqué. Le parlement dura environ une heure. La Vergerie teint beaucoup d'autres honnestes propos et de Combes le remercia de tout.

De Combes fist reponse qu'il estoit fort esmerveillé de quoy les susdits sieurs de Plassac et de Montguyon s'efforcoient de le volloir forcer de ceste facon dans la dite plasse. Luy disant qu'il estoit là venu de la part du sieur de Plassac, car il l'estimoit tant son amy qu'il ne vouldroit entreprendre telle chose sur luy ; mais qu'il croiroit qu'il y estoit plus tost venu de la part de Mr

principaux chefs de la Réforme en *Xaintonge*. (Voir Rainguet, *arrondissement de Jonzac*, page 378).

de Montguyon, lequel prétendoit quelque droit en la place et sur ce luy dit que le s^r de Montguyon avoit la justice en main et que quant à luy il n'estoi là synon que pour conserver les droicts d'ung chacun de ceulx quy y prétendoient, et que la susdite place ne pouvoit estre baillée à homme qui l'eust mieulx gardée ny plus serviteur de ceulx quy y pretendoient, qu'il se esmerveilleoit aussy commans le susdit de Plassac le venoit forcer car jamais il ne luy avoit esté que amy. Luy dit que s'ils se volloient fonder sur la guerre, qu'il avoit usé quant à ce de telle modestie tant qu'il y avoit esté qu'il avoit tenu le passage de Mortaigne tant à ceulx de la religion que aux aultres, qu'il n'avoit soldats soubz sa charge lequel eust jamais faict aulcung tort à ceulx de la Religion ne aux aultres ny ne leur eut fait aulcune guerre estant soubz sa charge, qu'il n'avoit jamais ransonné personne mais usé de telle courtoisie en vers ceulx de la religion et tous aultres, que tousiours il a tenu la porte ouverte à tous pourveu qu'ils n'eussent d'armes, s'estonnant quelle occasion messieurs de la Religion pourroient maintenant avoir de le volloir forcer et dit qu'il ne la saurait panser, et que quant à luy il se fyoit tant en Dieu et en aulcung braves soldats qu'il avoit avec luy, qu'ils s'estoient promis tous la foy de vivre et de mourir ensemble, s'assurant aussy que ceulx qu'il avoict jamais ransonné pillé et faict la guerre ne prioient Dieu contre luy et qu'il avoit pour ce forte bonne et juste occasion de tenir la plasse. Et que d'aultre part il avoit esté mis là par le commandement d'ung lieutenant du Roy lequel luy avoit commandé de n'en bouger qen ce ne feut par son commandement, qu'il avoit résolleu avec tous ses soldats de vivre et morir là dedans pour maintenir la dite place pour le service du Roy. Prie La Vergerie de luy volloir faire ceste faveur de faire en sorte que sa femme fust conduite à S^t Sernin ?¹ chez M. de Richemont par ce qu'elle estoit malade, ce qu'il luy offrit et s'en va le dit de Combes rentrer dans le château; fit commander a quelques soldats qui estaient dans la barbacane se lotger dans le dit château. Les susdits soldats l'ayant abandonnée, l'ennemy la gaigna, commence à dresser quelques barriquades et faire quelques tranchées et aprets pour metre leurs canons.

¹ Sans doute S^t-Seurin-d'Uzet.

Environ le midi du dit jour M^r de La Vergerie demanda M^r de Combes pour parler à luy. Il sortit dehors le château lui remontrant leurs forces et qu'il ne se opiniastrait tant parce que leurs canons devaient donner le lendemain matyn et le prioit de y volloir pancer. De Combes luy respondit qu'il y avoit tout penser et que quant à luy il estoit resolleu vivre et mourir pour tenir la plasse pour le servisse du Roy. Se disant adieu, sur quoy M^r de Combes prie M^r de La Vergerie de prendre ung soldat de Saint Jehan nommé Hélies lequel avait esté envoyé du dict S^t Jehan par ung parent du dit de Combes, qui avoit esté blessé d'une arquebusade qui luy emporta la moytié de la main et luy passa à travers du corps, pour le faire passer, ce qu'il fit. De tout ce jour il n'y eust aulcu ng qui parlementat plus et ne fust rien fait.

Le landemain environ huict à neuf heures du matyn ung nommé M^r de Loncham¹ vint devant le château demander M^r de Combes. Il parlla à luy ne se voyant point, se prièrent l'ung l'autre de ne se tirer poinct, ce qui fust fait. Le dit Loncham vint aveques ung gentilhomme, nommé M^r du Bruilh², ayant leurs espées seulement. De Combes sort d'environ dix ou douze pas de la porte du dit château parler à eulx. Ce pendant, tous les soldats parlèrent

1 M. de Longchamp devait être Sébastien Guiton, seigneur de Longchamp, paroisse de Grézac, qui sert au banc de Xaintonge en 1553. Il était fils d'Aimery Guiton, seigneur de Longchamp, et d'Isabeau Bouchard d'Aubeterre, et il épousa Charlotte de Sainte-Maure de Chaux dont il eut Jean Guiton, marié à Elisabeth Goumard; à moins que ce ne soit ce dernier lui-même. (Voir *Rôles Saintongais*, page 8).

2 Il y avait plusieurs du Breuil en Xaintonge. Est-ce un du Breuil de Théon ? un du Breuil de Fonreau ? un Desmiers du Breuil ? Nous penchons à croire qu'il s'agit de Gilles du Breuil, seigneur de Théon de Meschers, marié à Renée de Chandfin, ou de son fils, appelé également Gilles du Breuil, seigneur de Théon et de Javrezac, qui fut lieutenant général du gouvernement de Saintonge et député de la noblesse de cette province aux états généraux tenus à Blois en 1588. C'est ce dernier qui racheta, en 1595, la seigneurie de Châteaubardon qui avait jadis appartenu à ses ancêtres, date qui ne permet pas de supposer qu'il pouvait alors porter ce surnom de Châteaubardon que nous retrouvons plus loin. D'ailleurs, dans tous les documents historiques de cette époque, il n'est guère connu que sous le nom de « M. du Breuil de Théon ». J'y vois pourtant une difficulté ; c'est que le du Breuil dont il s'agit ici aurait été de R. P. R., tandis que les du Breuil de Théon étaient dans les rangs catholiques. Il faut peut-être voir en ce personnage : Geoffroy Cuy, seigneur du Breuil, marié à Françoise de La Rochefoucauld et beau-frère de La Bergerie.

ensemble, se recogurent et se salluèrent. Ce parlement dura environ une heure entre les susdits de Lonchamp, de Combes et du Breuilh et estoient tous trois seuls à parler ensemble. Leur parlement estant finy, tous tant d'ung costé que de l'autre se retirèrent.

Environ les deux ou troys heures de l'après midy, la trompette de M^r de Plassac vint sommer M^r de Combes de mesme sommation que la Vergerie. La dite trompette vint faire la dite sommation jusques contre le boys de la barrière du château.

Sur ceste entreffaitte de sommation messieurs de Plassac et de Montguyon se presentèrent disant volloir parler à M^r de Combes. Ils s'approchèrent du château et M^r de Combes sort dehors et les alla accoller environ vingt pas de la barrière. Ils parlementèrent ensemble environ une heure et de ce pendant tous les soldats du château et les autres estoient pesles mesles venant et jouant ensemble, tellement que en parlementant il s'en alla quatre soldats du château aveques ceulx de la religion. Ayant assez parlementé messieurs de Plassac et de Montguyon se retirèrent commandant qu'on ne tirast point; M^r de Combes rentre dans le château et deffans qu'on ne tirast à personne. Il sort dans la barrière là ou estoient La Vergerie et deulx aultres gentilshommes où ils parlementèrent jusques à ce qu'il fust presque du tout nuyct.

De Combes rentré dans le chasteau, ferme ses portes. Il rassemble ses soldatz et les prie de faire garde et qu'ilz ne tirassent à personne, leur remonstre qu'ilz avoientouy la sommation que monsieur de Plassac luy avoict faicte faire, et par ce qu'il luy estoit grant amy, luy estoit venu faire luy mesme luy remonstrant ses forces et s'asseurent qu'il seroit bien marry que mal luy advint, l'auroict grandement prié de se rendre et qu'il ne fist point mourir tant de braves hommes et luy aussy à tort. Luy auroict respondu qu'il avoict resoleu de vivre et mourrir dans le dict chasteau pour le service du Roy, mais touttefois qu'il ne luy pouvoit faire certaine responce sans avoir premièrement parlé à ses soldats ausquelz il avoict promis la foy de vivre et de mourrir avecque eulx. Disoict davantaige que le dict sieur de Plassac luy demandet quel terme il volloit pour rendre ceste responce, dict qu'il estoit accordé de terme jusques au lendemain à huit heures, et que cependant personne ne tireroict, ny ceulx du dehors ne s'aprocheroient du chasteau.

En disant ces paroles, ung gentilhomme nommé Chateaubardon¹ qui estoict dans le chasteau luy dict : Monsieur de Combes, j'ay ouy dire à la plus grande partie de vos soldatz qu'ilz n'auroienct envie de tenir, s'y s'en volloient aller. Ce que ouyant Monsieur de Combes, fust fort estonné tellement qu'il ne se foyit de personne, et parce qu'il estoit nuyt commanda à ung ou deux soldatz qu'il choisist et à deux ou troys prebtres qui estoient dans le chasteau qu'ilz s'en allassent faire la sentinelle, ce qu'ils firent. Il rassemble tous ses corporalz pour scavoit de leurs escouades s'ilz avoient bon cueur et se sentoient assez forts pour resister au canon, les prie de en venir dire leur advis. Les corporals ensemble une grande partie des soldatz estant assemblés dans la salle du chasteau, monsieur de Combes leur demanda leur opinion et celle de leur dictz soldatz. Ilz luy repondirent qu'ils n'estoient assez forts pour tenir et le prièrent de faire quelque bonne cappitulation. Monsieur de Combes fust fort fâché, disant qu'il avoit gardé si longtemps ceste place et que pour la garder il avoit despendu du sien plus de deux mil cinq cens escutz et que s'il la rendoit qu'il perdrait tout celha sans espérance d'en avoir jamais aucune récompense. La plus grande part des soldatz estoient jà si remplis de crainte, tellement qu'on l'avoict adverti qu'il y en avoict une partie qui se volloient jeter la nuyt par dessus les rochers ; il se mict presque de genoulx devant eulx, la teste nue, les priant tres affectueusement de se remectre et d'avoir bon cueur et faire bonne garde pour la nuyt, et si cas advenoict que l'ennemy rompist la tresve et qu'il présentast une escalade, que le cueur ne leur faillist et qu'ilz ne se fissent massacrer en poltrons, leur promectant aussy que tel avantage qu'il prendroict pour luy il le prendroict pour eulx ; et les pria encores de rechef de volloir mètre bon cueur et

¹ Peut-être François Poussard, seigneur de Châteaubardon, qui comparait au ban de 1553 (*Rôles Saintongeais*). — Il est vrai qu'il ne figure pas dans la généalogie de cette famille ; mais il n'est pas le seul qu'on y ait omis. — En 1577, damoiselle Isabeau de Sainte-Hermine, également omise dans la généalogie de sa famille, est qualifiée « dame de Châteaubardon » dans un partage avec les du Breuil de Théon. Elle est dite descendante de la fille aînée de la maison de Châteaubardon. C'est elle qui avait vendu à Jeanne de Montmorency, les $\frac{3}{5}$ qu'elle possédait dans cette seigneurie, paroisse de Meschers. Il se peut qu'elle ait épousé François Poussard, ci-dessus indiqué ??

que dans demain à dix heures ilz n'avaient tout ce qu'ilz demandoient, il fust resolleu antièrement se rendre et faire quelque bonne cappitulation. Quoy voyant, tous les soldatz reprindrent cueur et promirent à Monsieur de Combes de combatre jusques à la mort sy l'occasion ce y présenteoit, pourveu que les asseurast de sa part de sa promesse et de faire en sorte qu'ilz sortissent avecques leurs bagues saulves : ce que de Combes leur promist et asseura sur sa foy.

Ayant parachevé tout ce parlllement chascun se retira les ungs sur les murailles les aultres à soupper tellement qu'ayant tous soupper et tous estant retirés chascun à leur cartiers environ les neuf à dix heures du soir, ung soldat du chasteau estant en sentinelle tira une arquebusade. Monsieur de Combes l'ayant ouyt, pensant que ce fust du costé de l'ennemy mist la teste dans un creneau de la muraille du chasteau vers la ruyne criant à ung cappitaine qui estoit de ce costé là en garde, nommé le cappitaine Auteroche, luy demandant d'où cella estoit venu.

Il voit que le cappitaine Auteroche estoit desja tout en armes avecque sa compagnie se tenant escandalisé du coup et disant à Monsieur de Combes qu'il s'en alloit plaindre à Monsieur de Plassac pour en avoir rayson et que la dicte arquebusade n'avoict esté donnée de vers son costé. Monsieur de Combes le prie d'avoir patience de scavoir celluy qui avoict faict le coup, luy promectant que l'ayant treuvé le mectroit entre les mains de Monsieur de Plassac pour en faire telle punition qu'il luy sembleroit, ce que le dict cappitaine luy ouffrit ; et en tenant ce propos acourut ung soldat qui venoit de faire la ronde autour du chasteau, auquel Monsieur de Combes demanda d'où estoit venu ce coup, luy dict que c'estoit une sentinelle laquelle avoict veu une mesche approcher jusques au pied de la muraille. L'ayant sceu, Monsieur de Combes le va dire au cappitaine Auteroche. Le cappitaine Auteroche luy dict que à la verité ung soldat estoit approché au pied des murailles parce qu'il avoict veu ung soldat du chasteau qui avoict jecté une paire de chausses jaunes bandées de velours noir, pour les amasser, et d'aultre part il c'estoit là assemblé une vingtaine de soldatz qui n'estoient de sa compagnie, lesquels luy disoient estre là pour guetter quelques soldatz du chasteau, lesquels leur auroient permis de se rendre à

eulx la nuyt, et le pria ne trouver estrange sy ses soldatz allaient autour des murailles et qu'il s'en donnast garde. Touttefois le pria luy faire rayson du coup, ce que luy promist faire, ce bruit fust apaisé.

Après les deux ou troy heures d'après minuyt ou environ, monsieur de La Vergerie appella une sentinelle du chasteau disant qu'il volloit parler à Monsieur de Combes. La dicte sentinelle en advertit le dict sieur de Combes. Il s'approche tout seul et le dict de Combes sort du chasteau. Ilz parlementèrent ensemble l'espace de demye heure, tellement que s'estant retiré monsieur de Combes dict à ses soldatz que le dict sieur de La Vergerie estoict venu de la part du dict sieur de Plassac pour scavoir la resolution qu'ilz avoient faictes de tenir ou se rendre, et luy avoict fait response que quand il avoict parllé à ses soldatz de cappitulation, ilz l'avoient menassé de le jectter pardessus les murailles, touttefois luy avoict dit qu'il rendroit certaine responce au dict sieur de Plassac à l'heure dicte. Cella passe, le jour s'approche. Monsieur de Combes fust adverty que l'ennemy s'en estoit allé, il fust fort joyeux, tellement qu'il commanda à ses soldatz de sortir et aller veoir dans le borg ; ce que les susdicts soldatz exequant treuvèrent dans une mayson ung cappitaine d'une patache et son enseigne et troys soldatz de l'ennemy, qui furent pris et menés prisonniers dans le chasteau. Monsieur de Combes fist rompre leurs tranchées et barricades et fist mener tous les boys et barricques de quoy ilz s'estoient aydés dans le chasteau.

Pierre de Combes, escuyer, seigneur de Chassaignes, conseiller du Roy et viseneschal d'Aienois, Condomois, Armaignac, les Lannes, Comenge, Rivière et Verdung, commandant pour le service du Roy au chasteau de Mortaignes sur Gironde. — Respondant au discours présenté à Monsieur de La Chappelle, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant général pour sa Majesté en Xainctonge et pays d'Aulnys, sur le siège mis au devant le dict chasteau par ceulx de la Religion. ¹

¹ En 1610, le 7 de janvier, au contrat de mariage de Jehan de Rabayne, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-André, avec Suzanne du Breuil de Théon, comparait parmi les parents et amis de la

Dict que quand tout ce qui est contenu dans le dict discours seroict véritable, que pourtant la fidellité que le dict de Combes a au service du Roy ne peult ny ne doibt aucunement estre mise en doute, car la fin qui couronne l'œuvre peult rendre tesmoignage que tout ce qui s'est faict et passé pendant le dict siège n'a tendu qu'à l'avancement du service du Roy et conservation du dict chasteau.

Advouhant le dict de Combes que le sieur de la Bergerie est venu jusques à la barrière du dict chasteau hors de laquelle le dict de Combes sortit, mais que ce fust après que le dict de la Bergerie fust descendu de cheval qui fust prins et gardé par deux soldatz du dict de Combes auxquels il avait commandé de ainsi le faire.

Et combien que ceulx qui commandent en une place ne doibvent sortir de leur fort, touttefois le dict de Combes pensa qu'avecques bonne et juste occasion il le pouvait et devoit faire, car premièrement le dict chasteau est basti de telle façon que mal aisément on peult parler par dessus les murailles, tellement que s'il avoit à parler il estoit requis ou qu'il sortist hors de sa barrière ou que celuy qui venait pour parler entrast au dedans icelle, ce que le dict de Combes n'eust jamais permis pour ne donner moïen de recognoistre son fossé et le rempart qu'il avoit faict faire au derrière le portal du dit chasteau comme estant le lieu le plus faible et par lequel il estoit bien adverty qu'on le volloit baptre. Estimant à ceste occasion qu'il estoit plus expédient de sortir hors de sa barrière que de faire autrement, ce qu'il fist

préparlée : Gédéon de Combes, écuyer, sieur de Chassagne (ledit contrat passé au logis noble de Théon, près Cozes). — Ce Gédéon de Combes devait être de la même famille que notre vice-sénéchal d'Aginois, du moment où il se qualifiait aussi *sieur de Chassagne*. C'était peut-être même son fils ou petit-fils ? — Quant au fief de Chassaignes, il était sans nul doute le même que celui situé en la paroisse d'Arces et appartenant en 1578, à Gilles du Breuil de Théon, chevalier de l'Ordre du Roi, etc. Nous ferons observer qu'en la même paroisse d'Arces, était située la métairie de Combes qui pouvait avoir donné son nom à cette famille Combes de Chassagne (voir *Monographie d'Arces*, par M. E. Jouan, t. VI, du *Hecueil de la Commission*), d'autant que Monluc, parmi les plaintes qu'il formule contre le vice-sénéchal d'Aginois en question, ne lui épargne pas le reproche d'être « estrangier », et de n'être point « gentilhomme »¹. Les du Breuil de Théon et les Combes de Chassagne possédaient peut-être simultanément et en coseigneurie ladite terre de Chassagne?

¹ COMMENTAIRES, édit. Ruble, t. V, page 8.

touttefoys avecques telle discrétion qu'il n'eust été en la puissance de l'ennemy de l'offenser, car il ne s'eslongna jamais de sa barrière demourant à la faveur de son dict chasteau et de certains arquebuziers qu'il avoit commandé loger sur la contrescarpe de son fossé.

Le dict sieur de La Bergerie de la part de la noblesse et autres tenant le party de ceulx de la Religion, somma le dict de Combes de quitter et abandonner le dict chasteau et usa de plusieurs propos propres pour l'effect de ce qui l'avoit là amené. Respondant ausquels, si le dict sieur de Combes fit quelque discours il ne profera jamais parole du quoy le dict de la Bergerie peust prendre tont soit peu d'avantaige et quand le dict de Combes eust eu dans le chasteau quelcunc qu'il eust congneu plus propre que luy à respondre plus dextrement et à se retenir ou s'estendre selon le subject qui se fust présenté luy en eust donné la charge et se fust bien gardé de sortir. Mais il estima qu'aulture ne le pouvoit mieulx faire que luy s'assurant qu'il ne laisserait escouler aucune parole qui lui peust préjudicier ne offenser son devoir. Estant toujours la valeur de son propos qu'il estoit resolu avecques tous ses soldats de crever plus tost que de quitter le dict chasteau pour la conservation et deffense duquel il avoit juré avecque ses soldatz de ne s'abandonner jamais.

Et sur ce que par la response que le dict de Combes fist au sieur de La Bergerie il semble qu'on le veuille charger d'avoir mis en advant l'admitié que de long temps le sieur de Plassac portait au dict de Combes, dict que son propos fust mal prins ou a esté mal rapporté, et le dict de Combes discourant de l'occasion qui le mouvoit de le venir assaillir ne fist difficulté de dire que c'estoit le seul droict que le seigneur de Montguyon prétendoit en la terre et principauté de Mortaigne, trouvant bien estrange que le seigneur de Plassac voulust favoriser ceste entreprinse qu'estoit tant préjudiciable au sieur de Ligonne son grand amy.

Avouhent aussi que le sieur de La Bergerie retourna pour la seconde foys et dict ou telz ou semblables propos que ceulx qui sont contenus au dict discours, mais que pour l'heure le dict de Combes ne sortist de sa barrière laquelle ne fust oncques ouverte que lorsqu'il fit sortir un jeune soldat qui avoit esté blessé d'une grande arquebuzade que le sieur du Breuil qui estoit là

venu de la part de la dam^{elle} de Saint-Surin ¹ pour entendre nouvelle de la femme du dict de Combes laquelle estoit grafvement mallade d'une fiebvre continue il avoit neuf ou dix jours, avoit promis le faire conduire à Saint-Surin pour y estre traicté et medicamenté et soubz la promesse du sieur de La Bergerie que en le conduisant il ne luy seroict faict aulcung mal ne desplaisir.

Accorde que le dict du Breuil retournoit le lendemain avecques le seigneur de Lonchan lequel saichant l'extremité en laquelle estoit la femme du dict de Combes pour luy ayder à la faire conduire hors du chasteau, ce qui ne se peust faire touttefois pour estre lhors en si piteulx estat qu'il n'estoit possible de la remuer sans très grand danger de sa vie.

Accorde aussi que ce mesme jour le trompette du sieur de Plassac vint sommer le dict de Combes, qui luy fist pareillement response que au sieur de La Bergerie. Avecques la dicte trompette s'estoit aproché le sieur du Fraisse qui fist entendre que le sieur de Plassac estoit aux tranchées qui volontiers parleroit au dict de Combes s'il volloit sortir hors de sa barrière et deffendre de luy tirer. Ce que le dict de Combes ne différa luy accorder pour l'espérance qu'il avoit de luy remectre devant les yeux le desseing du sieur de Monguyon et le tort qu'on faisoit au sieur de Ligonne, à la charge touttefois que le dict sieur de Plassac viendroit seul et que le dict sieur de Fraisse demoureroit pendant leur parlement en la garde des soldatz du dict de Combes joignant la dicte barrière, commandant ce pendant à ung nommé Ferron l'ung de ses sergens de se tenir à la porte sans permectre que personne en sortist.

Le dict sieur de Plassac s'estant aproché du dict chasteau et

¹ La dame de Saint-Surin devait être alors Madelaine de la Mothe-Fouqué, mariée dès 1562 à Jacques de Saint-Rémy, sieur de Montégut. Le 19 janvier 1584, ils vendent le château et la baronnie de Saint-Surin à Charles de la Mothe-Fouqué, leur cousin, qui déjà en était coseigneur en vertu d'un partage du 31 septembre 1534. La dame de Saint-Rémy avait une sœur : Marie de la Mothe-Fouqué. Elles étaient filles de René de la Mothe-Fouqué, baron de Saint-Surin, vivant en 1566, et de et arrière-petites-filles de Jean de la Mothe-Fouqué, d'une ancienne maison de Normandie, qui épousa (en 1452) Marguerite de Sainte-Maure, dame de Saint-Seurin d'Uzet, alors veuve de Jean de Coulonge, et veuve pour la seconde fois dès 1469, qu'elle eut en partage Saint-Surin. (Note de notre collègue, M. le baron Amédée de Saint-Surin).

jusques à une petite bosse qui n'est que à cinq ou six pas de la barrière, remontra au dict de Combes comme le chasteau estoit de grande garde, le petit nombre d'hommes qu'il avoict avecques luy, le peu de moïens qu'il y avoict de resister au canon estant le dict chasteau comme il disoit environné de murailles de jardin, l'esfroy auquel il scavoit que les soldatz du dict de Combes estoient, le denger ou il se mectoit s'il estoit si opiniastre que d'attendre qu'on fit jouer le canon, le regret qu'il auroit si le dict de Combes estoit cause de sa perte et de tous ceulx qui estoient au dict chasteau, et touttefois ne peust tirer autre responce de luy si non que, comme il avoict esté mis au dict chasteau par auctorité du Roy pour la conservation des droicts des seigneurs qui y pouvoient prétendre, qu'il ne pouvoit sortir de là que ce ne fust aussi par auctorité du Roy au commendement de ceulx qui luy en avoict donné la charge ; ayant choisi de consentir plus tost à l'entière ruyne de luy et de ceulx qui estoyent avecques luy que de manquer à la promesse qu'il avoict faicte à Monseigneur de Biron ¹ ; espèrent de se pouvoir maintenir tant pour avoir fortiffier ce qu'il cuydoit estre le plus faible, que pour avoir des hommes resoluz et en bon nombre qui ne l'abandonneroyent jamais. A quoy le dict sieur de Plassac fist response qu'il ne s'assurast point tant de ses gens, estant bien adverty par ceulx qui avoyent sorti que la nuict en suivant plus de vingt se devoient sauver pardessus les murailles, que tel malheur luy pourroit advenir.

Se souvenant le mauvais couraige d'aulcungs de ses soldatz, mesmes que ceulx que monsieur de La Coubaudière luy avoict envoyer pour son secours avoyent délibéré d'en sortir à quelque prix que ce fust pensa qu'il estoit besoing d'uzer de quelque dexterité affin de gagner temps, espérant tant an la bonté de Dieu que es promesses qu'en luy avoyct faictes de luy donner secours, que le temporiser luy estoict le plus profitable que de vouloir rompre l'anguille aux genoulx, par quoy fist response au dict sieur de Plassac qu'il avoict trouvé ses soldatz si resolus à

¹ Armand de Gontaut, baron de Biron, dit le boiteux. Plus tard, maréchal de France, il était alors et ne l'était plus depuis le mois d'avril 1574, lieutenant du roi en Saintonge. La Chapelle-Lauzières fut son successeur à cette date.

la deffense du dict château qu'il ne pouvoit penser que une telle lascheté fut entrée dans leurs cueurs ; mais qu'il parleroit à eulx et qu'ayant entendu leurs volontés qu'il prendroit advis et conseil de ce qu'il auroit à faire ; ce que le dict sieur de Plassac trouva aucunement bon et fut remis jusques au lendemain huict heures pendant lequel temps le dict de Combes parleroit à ses soldatz. Estant cependant accordé que pendant le dict temps il ne seroit tiré d'une part ne d'autre, et què du château ne se feroit aucune entreprinse. En quoy le dict de Combes pensoit avoir heureusement négocié, pour le doubte qu'il avoit que l'ennemy n'ayant point de canon, voulut hazarder toutes ses forces pour icelle nuict tascher d'y entrer par escalade, et que aulcungs de ses soldatz effrayéz comme ils estoyent s'amuzassent plus tost à se sauver par les rochers que à repousser l'escalade.

Le dict de Combes si tost qu'il fut rentré dans le château, remontra publiquement ce qu'il avoict entendu d'aulcungs, lesquels la nuict ensuivant avoient résolu de s'en fuir, que desiroit scavoir la volonté d'ung chacun afin que si quelcun se trouvoient si poltron de ne vouloir faire son devoir qu'il advisast à pourveoir aux inconveniens que par telle lascheté en pourroit advenir. Et sur ce que chacun desnia y avoir jamais pensé, le sergent La France declaira que plusieurs soldatz tenoyent entre eulx des propos tous quontraires à ce qu'ilz venaient de déclairer ; à quoy le sieur de Chasteaubardon adjeusta avoir entendu que aulcungs soldatz avoient entrepris et arrester la nuict ensuivant de se laisser couler par les roches avecques des cordes d'arquebuzes. Sur quoy le dict de Combes ordonna que les soldats feroient particulièrement entendre leur volonté chacun à son caporal pour luy estre soudainement rapportée. A quoy promptement fut obéy.

Et après avoir donné ordre à l'establissement des sentinelles, assembla le dict de Combes à La Salle du château tous ses officiers et soldatz, et après avoir entendu d'eulx qu'il n'estoit possible de resister au canon, mesme que la multitude qui estoit devant le dict château estoit si grande que malaisément pourroit on respouser l'escalade, ce fut au dict de Combes à rechercher tous les moiens qu'il pust pour les encouraiger, leur remonstrant qu'il se rendoient misérables devant le temps, qu'il

n'y avoit de canon ny grande apparence qu'il y en deust avoir, car depuis deux jours il y aurait eu assez de temps et loisir pour le faire conduire, que ceste demeure devoit estre un presaigne, voir une certaine assurance de quelque proche secours, duquel l'ennemy bien acverty n'ozait hasarder de mettre au champ son canon ; et quand encore qu'on ameneroit le canon, qu' auparavant qu'il fust prest à jouer, l'on auroit assez de loisir à penser à ce que l'on auroit affaire. Ce pendant qu'il ne se falloit estonner, les assurant que s'ilz se monstroyent constants et assurez que l'ennemy craindroit de les atacar. Et combien qu'en général et particulier ung chacun declaira au dict de Combes de ne l'abandonner jamais, fust neantmoins adverty que aulcungs s'estoyent fournis de cordes d'arquebuzes qu'ils portoient en leurs chausses, pour se couler le long des murailles, à quoy desirant pourveoir le dict de Combes visita ceulx qui luy estoient le plus suspects, desquelz il print les cordes d'arquebuzes qu'il couppa et mit en pièces.

Et combien que la resolution de ses soldatz estoit telle qu'il a esté dessus déclaré et que trois des plus aparens des quinze que le sieur de La Coubaudière ¹ avoit envoyé se fussent rendus à l'ennemy et que d'autres avoient ja jetté de leurs hardes par dessus les murailles en velonté et intention de s'en fuyr, toutesfoys un certain personnage envoyé de la part du seigneur de Plassac vint environ devers la nuict demandant si le dict de Combes estoit au corps de garde et qu'il avoit à parler à luy de choses de très grande importance. Et après qu'il avait recogneu à la voix qu'il pouvait estre, sur les assurances qui respectivement furent données, le dict de Combes avec ses flambeaux recongnut qu'il n'y avoit autre es environs du dict château que celui qui s'en vouloit aprocher ; lequel demanda au dict de

¹ Il faut probablement lire « Combaudière », qui doit être le même que Jacques Combaudière, gouverneur de la ville de Saintes, qui se laissa surprendre par Romegoux, en 1569. (Voir Massiou, t. IV, p. 170). Il était encore gouverneur en 1574. On n'a jamais été bien fixé sur ce personnage et sur sa famille, ni même sur l'orthographe de son nom (Combaudière ou Gombauidière.) Un François Combaud, sieur de la Combaudière, paroisse de N. D. en l'île d'Oleron, est maintenu dans sa noblesse, en 1598, par MM. de Marsillac et Benoit, commissaires départis pour la recherche des faux nobles. (*Rôles Saintongeais*, page 260) — François devait être fils de Jacques qui meurt en décembre 1574.

Combes de ce qu'il avoit aprins de la volonté de ses soldatz. Lequel fit response qu'il les avoict trouvé si résoluz et constantz qu'il ne falloit esperer de les tirer hors du château, et qu'ilz se feroient plus tost tailler en pièces. Et après quelques autres propos tenus, ayant faict le dict de Combes choses dont il se prévalut en son cueur, visita ses corps de garde admonesta ses sentinelles de bien faire leur debvoir, les excitant tous à se tenir prest à combatre sy tant estoit que l'ennemy les voulust assaillir.

Et advenant le matin fut le dict de Combes adverty du parlement de l'ennemy, et affin d'estre mieulx asseuré fist sortir quelcung de ses soldatz et après qu'il congneut que la verité estoit telle fit diligemment poursuivre quelcungs qui estoient restéz au baz de la ruine, lesquels furent prins, et à mesme heure fit rompre les tranchées que l'ennemiz avoict construites et abatre leurs barricades faisant porter et conduire dans le château toutes les cuves, thonneaulx, barriques et tables dont l'ennemy s'estoit fortifiée. Et neantmoins parce que le nommé Ferron auquel le dict de Combes avoict comandé, lhors qu'il parloit au dict sieur de Plassac, de garder la porte sans permettre qu'aulcung soldat en sortist, y ayant si mal (veiller) qu'il n'avoict fait difficulté de l'abandonner pour aller parler avecques des soldatz de l'ennemy avecques lesquelz il joua au dez, donnant par ce moien passage aux soldatz du dict de Combes pour sortir, tellement que lhors cinq se rendirent à l'ennemy, n'ayant heu le moien durant le siège de faire de reconnoistre au dict Ferron la faulte qu'il avoict faite, ne le voulut plus longuement tenir auprès de luy, ains après luy avoir faict de grandes menaces luy donna congïé ; dont le dict Ferron fut si faché qu'il ne peult se contenir, se retirant, de dire qu'il s'en alloit à Xainctes et qu'il s'en vengeroit.

Et combien que partout ce dessus, et par les ennemys qui s'en sont ensuivys, on ne puisse mectre en doubte l'intégrité du dict de Combes, encore pourra prendre d'assurance fidelité et bonne affection qu'il a au service du Roy, qui voudra considérer la façon de laquelle il est entré dans le dict château et comme il s'y est maintenu depuis dix mois qu'il y est.

Car c'est chose congneue que par sa dextérité et conduite le dict château fut remis en l'obéissance du Roy en une saison si proche des présens troubles que considérant la qualité de celuy

qui le tenoit et l'importance de la place ung chacun sera contrainct d'advouher le service notable et bien à propos que le dict de Combes a fait à sa Majesté comme la chose fut maniée et qui en fit la dezpense, autre que monseigneur de Biron n'en peult mieux juger lequel a rendu tesmoignage à sa Majesté de la verité de l'entreprinse et de la façon qu'elle fut executée, tellement que sa Majesté declara la garde du dict château ne pouvoir estre commise à homme qui en fut plus curieux et fïdelle conservateur que celui qui l'avoict si dextrement conquis.

Sur quoy le dict de Combes s'est si bien employé que pour quelque entreprinse que ce soit ou ouvertement ou en secret faite contre le dict château l'on a jamais rien avancé, ains s'est tousjours maintenu et conservé sans fouler les subjects du Roy, sans prendre ne souffrir est prins la valeur d'un œuf sans paier, ayant soubztenu toute la force des publicains à diverses fois, leur ayant tuhé de leurs cappitaines et soldatz et blessé Le Pas des Vaches et autres, ayant aussi repousser le chevallier de Lonchan lequel à l'obscurité de la nuict essaya de entrer par escalade et s'est si bien maintenu qu'il a rendu le passage de Mortaigne libre et asseuré, ayant tousiours libérallement reçu non seulement ceulx qui passayent pour les affaires du Roy ou leurs particullières, mais aussi donné l'entrée à tous ceulz lesquelz venant de la guerre auroient besoing de retraicte comme testifieront messieurs de La Beausse, Dars, ¹ Jaucessac, ² cappitaines, Guytauld, ³ La Bonde et autres qui ne cèleront jamais

1 Charles de Bremond, baron d'Ars, lieutenant-général-gouverneur des provinces de Saintonge, Angoumois, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle. (Voir Rainguet, *Biographie Saintongaise*). Né en 1538, il mourut au château d'Ars, près Cognac, en 1599. C'est lui que le corps de ville de Saintes demande par délibération du 16 janvier 1575, pour succéder à Combaudière comme gouverneur de la cité.

2 Ce nom doit avoir été défiguré par la copie. Il faut peut-être lire : Javrezac, terre appartenant aux du Breuil de Théon, sise et répandue dans les paroisses de Cozes et d'Arces, et dont certains membres de cette famille ont porté le nom. Il est même possible que ce Javrezac soit Gilles du Breuil, ² du nom, député aux Etats généraux de Blois (1588), lequel du vivant de son père, aurait porté le surnom de Javrezac.

3 Pierre de Comminges, seigneur de Guitaut (paroisse de Méchers), de L'Eguille et de Meschers, capitaine de 200 hommes de pied en 1574, gentilhomme servant du roi, en 1585, lieutenant au

ceste vérité que le dict de Combes ne les aye reçeus avecques toutes leurs troupes dans le dict château où il les a traictés à ses despens, ayant mieulx tant pour leur seureté que pour soulagement du peuple en porter la despence que s'ilz heussent esté logés au bourg. Et encores qu'il fut bien adverty en quelle intention le cappitaine Cartier se vint presenter à entrer au dict chasteau, pour faire cognoistre l'obeissance qu'il veuloit rendre à mon dict sieur de La Chappelle le reçeut et ne fit oncques difficulté de la laisser entrer avecques tous ceulx qu'il avoict avecques luy, ausquels il fit bonne chère depuis le mardy matyn jusques au vendredy au soir ensuivant, et toutesfoys pour reconnaissance de ceste courtoisie le dict jour de vendredy à huit heures du soir forca et contraignit le dict sieur de Combes de sortir hors le dict chasteau et de se commectre à la mercy d'aucuns que le dict Cartier avoit amené avecques luy, au dict de Combes incogneus. En quoy il pretend avoir esté si indignement oustragé qu'il espère en poursuivre la réparation en tous les lieux et par devant qu'il appartiendra, suppliant neantmoins très humblement mon dict sieur de La Chappelle de luy faire justice et luy faisant droict sur son innocence le remectre et restablir en le dict château sans qu'en la garde d'icelluy il y soit doresnavant par le dict Cartier ne aultre troublé ne empesché, attendu que telle est la volonté du Roy, lequel a faict eslection de la personne du dict de Combes pour garder et conserver le dict chasteau, jusques à ce que les différens de ceulx qui y pretendent droict soyent vuidés et que justice en soit ordonnée.

DE COMBES.

Le sieur de La Chapelle après avoir entendu le dict viseneschal de Combes sur le discours des choses qui ont passé devant le chasteau de Mortaigne le neufviesme du présent moys comme il est porté cy dessus, ayant mis ceste affaire en délibération le tout considéré a déclaré qu'il ne trouve moyen pour revoquer en

gouvernement de Brouage en 1604, marié (1575) à Joachine du Breuil, dame de Théon de Meschers, fille de Gilles du Breuil, seigneur dudit Théon, et de Judith de Chandfin, mentionnés plus haut.

doute la fidélité du dict de Combes ny sa sincère affection au service du Roy, et à tant a ordonné qu'il rentrera audict chasteau pour en avoir la garde et commandement suyvant l'intention de sa Majesté.

Faict à S^t Jehan le XXVII^{ème} novembre 1575.

LA CHAPPELLE-LOZIÈRES.

NOTICE SUR MORTAGNE

PAR M. JOUAN

La petite ville de Mortagne doit son importance aux divers sièges qu'elle a subis au moyen-âge, à son titre de Principauté créée en faveur de ses Seigneurs, et à son histoire qui date du premier siècle de la Prédication de l'Évangile dans les Gaules.

St-Martial, disciple de Jésus, prêcha à Mortagne ; il y baptisa St-Ausone qui fût évêque d'Angoulême.

Mortagne dut attirer l'attention des Gaulois par sa position et ses rochers escarpés en face de la mer.

La conquête romaine en fit plus tard un lieu fortifié dont il reste encore des ruines dans les dépendances du château détruit.

Enfin au moyen-âge, on y établit une vaste forteresse qui devint redoutable. Assiégée, prise, reprise et d'où les Anglais furent chassés, — elle fut rasée et détruite.

Le bourg actuel est formé de la réunion des paroisses St-Etienne, Notre-Dame et la chapelle Ste-Catherine, autrefois séparées de la forteresse par de larges et profonds fossés et d'importants retranchements en partie comblés et détruits vers 1840 pour l'établissement de la route qui descend au Port.

Il ne reste du château-fort que quelques pans de murailles et une partie des douves et des retranchements. De nombreux couloirs souterrains, avec fosses secrètes, creusés dans le massif du rocher existent encore, mais ils sont obstrués et comblés en partie.

Mortagne a été assiégée à plusieurs reprises, et notamment en 1037 — 1338 — 1346. — (à cette date Edouard III, Roi

d'Angleterre s'en rendit maître) — en 1375 — 1378 sous Charles V — 1385 — 1405 — 1407.

Le Maréchal Jacques de Montberon s'empara de Mortagne et fit démolir la forteresse.

Un aveu de 1485 donne quelques détails sur le château, dans l'enceinte duquel paraît se trouver la paroisse St-Michel. « Le son où la cloche était *assise*, entre la salle pavée et la grande salle..... »

La ville était alors séparée du Château par un rempart et un fossé. « Dans cette partie de la ville était aussi *assis le son* ou la cloche, *jouxte la maison de Robert-le-brac*. »

En 1665, on représente ainsi Mortagne : « un vieux château ruiné, où il ne paraît que quelques vestiges sur le bout d'un rocher regardant là mer, avec ses préclôtures, accompagné d'un petit logement pour le geôlier. »

Enfin l'an II de la République, les experts constatent l'état de ces restes de la manière suivante : « Un grand bâtiment où il y avait autrefois une chapelle — Porte d'entrée pourrie — Les murs ébranlés — La prison menace ruine — La maison du château est endommagée, ainsi que les servitudes — Les murs des douves sont tombés. »

**Anciens Seigneurs de Mortagne-sur-Gironde depuis le XI^e siècle
jusqu'à la fin du XVIII^e**

I. Gilbert de Mortagne, 1047.

II. Arnaud Gamon ou Gémon, ¹ fondateur, avec son frère Pierre de Didonne, de l'abbaye de St-Etienne de Vaux, en l'an 1060. Cette fondation fut confirmée en 1075, par le concile de Saintes, présidé par Gosselin, archevêque de Bordeaux.

III. Geoffroy, seigneur de Mortagne et de Cosnac. ²

IV. Benoit de Mortagne souscrit en 1076, une charte en faveur de la dite abbaye de Vaux et conjointement avec Gautier ou Giffard de Didonne et Foulques de Matha.

V. Guillaume, seigneur de Mortagne, 1150-1164, suivant deux chartes de l'abbaye de Saintes, citées par D. Fonteneau, A. XIX & XXV.

¹ A. de Gaumon, dit M. Briand, hist. de l'Égl. Sant. T. I. p. 334. *ibid.* p. 545 le chevalier Gémon.

² L. J. Brillouin, notes m^e.

VI. Benott II son fils, seigneur de Mortagne et de Cosnac, testa en 1198 ; il vivait encore en 1201 & 1218. ¹ Ce fut sans doute ce Benott qui se rendit coupable de graves méfaits contre l'abbaye de Vaux qu'il avait d'abord gratifiée. ²

VII. Almodis, dame de Mortagne, épousa au XII^e siècle Geoffroy de Pons. ³

VIII. Richard de Mortagne, leur fils, frère de Renaud I^{er}, sire de Pons (mort sans postérité).

IX. Rudel de Mortagne, fils de Renaud III, sire de Pons, et de Marguerite Rudel de Bergerac. ⁴

X. Benott III, leur fils, marié à la fille de Calon VI, V^e d'Aunay. ⁵

XI. Ponce, leur fils, seigneur de Mortagne et d'Aunay.

XII. Pierre de Mortagne, Pierre II, son frère, vivant au XIII^e siècle se disaient seigneurs d'Aunay, de Plassac et de Mortagne. ⁶

XIII. Geoffroy, seigneur de Mortagne, fils de Pierre II, avait peut être épousé, en premières noces, Léonore de Tonnay (Tonnay-Charente) et, en secondes, Philippe d'Ambleville. ⁷

XIV. Pons ou Ponce de Mortagne, V^e d'Aunay, mort avant 1354.

XV. Marguerite, dame de Mortagne, possédant 17 forteresses tant en Saintonge qu'en Poitou XIV^e siècle.

XVI Jean II de Clermont, V^e d'Aunay, seigneur de Mortagne XIV^e et XV^e siècles.

XVII. Louise de Clermont mariée à François de Montberon.

XVIII. François II de Montberon.

XIX. Guichard de Montberon son frère, 1432-1457.

XX. Ce serait peut-être ici qu'il conviendrait de placer Tristan Lhermite, g^d prévôt de Louis XI, regardé par quelques-uns comme seigneur de Mortagne.

XXI. Antoine de Montberon marié 1^o à Marie de Mareuil, 2^o à Jeanne Lhermite, petite-fille du grand prévôt.

XXII Charles de Coétivy.

XXIII. Louise de Coétivy.

XXIV. Jacques Goyon de Matignon, XVI^e siècle.

XXV. Charles Goyon de Matignon.

XXVI. Henri Auguste de Loménie de Brienne.

XXVII Armand Jean Vignerot du Plessis de Richelieu.

1 Le même.

2 Cartul. de Saintonge, 1871, in-4^o.

3 V. de Ponts-Asnières, fragments tirés d'un gros recueil, in-8^o, p. 222.

4 V. P. de Vaudreuil. Tableau des mœurs franc. au temps de la chev.

5 L. J. Brillouin, petite hist. sur Aunay et ses vicomtes.

6 Id.

7 V. Charte tirée des Archiv. nation. p. 180, n^o 34.

XXVIII. Anne-Marie-Louise d'Orléans de Montpensier.

XXIX. César-Phœbus d'Albret.

XXX. Charles-Amanieu d'Albret.

XXXI. Charles de Lorraine de Marsan.

XXXII. Charles Louis de Lorraine, prince de Pons, 1724.

XXXIII. Camille Louis de Lorraine.

Bibliographie

1^o SUR LES SEIGNEURS DE MORTAGNE. — *Voir* : Briand, Histoire de l'Église Santone, t. I. 367, 371, 590 ; t. III. 650 ; Chr. d'Aussy, 92, 101, 123 ; Géog. de Dolivet ; Documents sur Saintes, 27, 155, 110, 142, etc. ; Origine de Bordeaux, 5, 45, 68, etc., 6, 7, 8, 41, 49, 70, 74, 92, 93, 54, 58, 71, 73, 78, 41, 168, 230 ; Archives de la Saintonge, t. I, 55, 60, 69, 70, 71, 185, 186, t. II, 117, 175, 248, t. III, 347, 397, 398, 404, 405, t. IV, 74, 370, etc. ; Chronique charentaise 2^e vol. 14, 66, 151, 200, 205, 215, 218, 5^e vol. 28 ; Variétés Bordelaises ; Briand, t. III, 650 ; Besly, 168 ; Manuscrits de Limoges, 39 ; Mém. imp. t. II, 89, t. IV, 3, 175, 183, 910 ; Statistique de la Ch^{te}-Inf^{te} ; Recueil de la Commission des Arts et Monuments, p. 329, t. I.

2^o SUR LES PRINCES. — *Voir* : Généalogie des sires de Pons, 1, 33, 34, 35, 44, 45, 53 ; Doc., par M. de Richemond, 27, 73, 110, 111, 125, 152 ; Cart. de Vaux, XVI, XXI, LII. Introd. VIIX, 8, 9, 12, 13, 16, 17, suiv. 25 à 28, 30, 41, 43, 44, 47, 50, 55 ; Cartulaire de l'abbaye de Saintes, 1, 5, 113, 117, 125, 225, etc. ; Revue des sociétés savantes, octobre 1866, p. 407 ; Etudes sur l'ancien diocèse de Saintes, 244 ; Généalogie des sires de Pons, 33 ; Assemblées électorales, par M. Eschasseriaux, 220, 191, 170, 142, 124 ; P. Anselme, hist. gén. de la mais. de Fr., t. I, 317, D. 326, G. 327 B. 381, A. 536, E. 609. A ; Moréri, v. la généalogie des seign^{rs} ; Anselme, hist. gén. t. II. 1004, B. 1093, A. 1492, B. ; Dict. Moréri ; Massiou, hist. de la Saintonge, t. III, 247 ; Congrès scientif. de France, 28^e session à Bordeaux, t. IV, 450 ; Chronique de Froissard, t. I. 203, chap. 244, 249, 588, 589, 593, 596, 608, 660, 666, t. II, p. 10, 11, 31, 32, 33, 36, 37, 38, t. III, 3, 13, 195.

3^o SUR LES PRIEURS. — *Voir* : Cartulaire de Vaux, 26, 30, 48 ; Procès-verbal de la noblesse et du clergé de Saint. et d'Aunis, p. 22.

4^o MARGUERITE DE MORTAGNE. — *Voir* : Archives hist. de la Saintonge, t. VI. 38 ; t. VII, 52, 160.

5^o BENOIT DE MORTAGNE. — *Voir* : Arch. t. VII, 52, 53, 54, 149.

6^o FAITS GÉNÉRAUX. — *Voir* : Documents, par M. de Richemond, 26 ;

Dissertation sur l'apostolat de St-Martial, d'Arbelot, prés. de St-Martial, miracle, etc. ; Revue d'Aquitaine, n° 23, p. 525, n° 9, p. 419 & s. n° 5, p. 194 & s. 201, n° 6, p. 261 & s. n° 8, p. 362 & s.

7° MINÉRALOGIE & GÉOLOGIE. — Voir : Description géologique et minéralogique de la Charente-Inférieure, par Manès, 1 vol. avec cartes.

8° MORTAGNE. — Voir : Précis. hist. du Poitou, p. Giraudeau, 120, etc., 124, etc.

9° PEUPLE ANCIEN, KINRIS, LES ROMAINS. — Voir : Hist. des Gaulois, t. I, p. 42, 43, 116, t. II, 25, 30, t. II, 342, 343, 351 ; Arch. hist. de la Saintonge, t. VI, 147, 193, 194 et 282 ; Epoque ou âge du bronze. Maufras. Brochure, p. 595 avec cartes.

10° PASSAGE DE CLOVIS. — Voir : Recherches sur Blaye, p. Dulon, 26 ; N. D. de Soulac, p. Mesuret, 82, etc., 109, etc., 111, etc., 114, 117, 131, 135, 141, 157.

11° MONNAIES. — Voir : La Flotte espagnole rentre dans la Garonne et assiège les places. Sièges de Cognac, 98, etc.

12° DIVERS. — Voir : Recueil des arts & mon. de Saintes, t. II, n° 1, p. 43 ; Phare littéraire 1^{er} vol. n° 13 ; Chemins, oppidum. & p. Bial. p. 94, 81 ; Revue historique, p. 309.

13° Sur la Réforme à Mortagne. — VOIR : Crottet, 72, 76, 182 & s. 188, 192, 194 & s.

14° JUSTICE HAUTE, MOYENNE & BASSE. — Voir : Mém. lus à la Sorbonne 1866, p. 753 ; Marchandon, orig. chr. de Bord. p. 244 ; massacre de l'abbé Langoiran, prieur de St-Etienne, 1792.

15° SUR LES SIÈGES DE MORTAGNE. — Voir : Bouchet. Annales, 195-218 ; Froissard ; Les manuscrits de Mgr Léon de Beaumont, etc., etc.

E. JOUAN.

L'ANCIEN FIEF DU CORMIER, PRÈS SAINTES ET SES DIVERS POSSESSEURS¹

1380-1885

XIV

Une note manuscrite de Pierre Paillot de Beauregard, conseiller du Roi en l'Élection de Saintes en 1726, intitulée : « Ancienneté de la famille de M^{rs} Paillot, conseillers en l'Élection de Saintes —

¹ RECUEIL, t. IX, p. 20-35, 83-89, 142-151, 248-257, 290-303, 355-369, 427-445.

dattes de leur entrée au Présidial », présente le tableau suivant :
« Dattes de réceptions : PAILLOT, à Xaintes — 1578. — PAILLOT, élu à l'Election de Chaumont — Avril 1609. — PAILLOT, lieutenant élu à l'Election de Sezanne. — PAILLOT, à l'Election de Xaintes — Juin, 1621. »

Cette note n'est qu'à l'état de brouillon, mais elle était disposée pour contenir de plus longs développements, et semble ainsi nous prouver que son auteur avait bien l'intention de rattacher les Paillot de Saintes aux Paillot de Champagne. Dans cette province, comme en Bourgogne, le nom de Paillot était assez répandu dans les diverses classes sociales, tandis qu'il est inconnu en Saintonge avant le milieu du XVI^e siècle.

Lorsque Pierre Paillot de Beauregard — le cinquième conseiller de sa famille — songeait à dresser le tableau de sa parenté, les livres spéciaux à ce genre de recherches étaient peu nombreux ; on n'avait donc guère le moyen de grouper beaucoup de noms isolés, dans le but d'appuyer tel ou tel système de généalogie ; les traditions seules servaient de preuves en fait d'origine et d'affinité. Il n'est donc pas impossible que les Paillot aient eu souvenance de leur origine champenoise. Ils ont pu être amenés dans notre province par leur compatriote Tristan de Bizet qui occupa le siège épiscopal de Saintes de 1550 à 1565. Les évêques étaient ordinairement suivis de leurs serviteurs, secrétaires et neveux, lesquels s'établissaient dans le diocèse de leur maître et parent. Cela se voit encore de nos jours, mais plus rarement. Comme tout va en s'atténuant, les honneurs, les privilèges et les idées mêmes d'autorité, la cour épiscopale — jadis formée, en de moindres proportions, à l'imitation de la cour des souverains, — n'offrait plus la même importance ; les officiers qui la composaient étaient loin d'égaliser leurs prédécesseurs. L'échanson, l'écuyer, le maître d'hôtel de l'évêque n'avaient rien de commun avec les quatre premiers barons qui, dans chaque diocèse, escortaient le nouvel évêque, et se partageaient, après la cérémonie, et selon l'ordre de leurs prérogatives, les différents objets destinés à l'intronisation. L'un avait la coupe, un autre le cheval, etc. Les charges honorifiques exercées auprès des évêques par les plus puissants seigneurs féodaux, cessèrent d'être revendiquées et tombèrent aux mains de familles d'un rang bien inférieur ;

elles finirent par être confiées à de simples valets domestiques.¹ Cependant, nous avons vu que Michel et Jacques Raoul, évêques de Saintes, avaient encore eu pour maître d'hôtel un homme d'une très ancienne et honorable famille, Jean Garnier, écuyer, sieur de Beaugard, mari d'Anne Jolly des Monnards. Au commencement du siècle dernier, quelques évêques trouvaient encore, il est vrai, de pauvres gentilshommes, officiers retraités, très heureux de servir de caudataires dans les grandes cérémonies, en échange de 25 louis de pension avec le logement et la table au palais épiscopal. Le cortège en paraissait plus imposant, et cette marque d'humble déférence rehaussait la dignité du prélat. On a souvent lu dans les vieux *Anas* cette anecdote parfaitement authentique : un évêque rencontrant à la cour un seigneur de même nom que son caudataire lui dit avec malignité : « Le chevalier de X... est-il votre parent, Monsieur le Marquis ? — Certainement, répondit le courtisan un peu piqué ; mais vous savez, Monseigneur, que les familles nombreuses ont toujours quelque cadet forcé de tirer le diable par la queue. »

Si Pierre Paillot, le premier de ce nom que nous trouvons

¹ Le jour de son intronisation, l'évêque de Poitiers était porté par les quatre premiers barons dans l'ordre suivant : le vicomte de Châtelleraut, grand chancelier, le seigneur du Fief-l'Evêque, sénéchal, le sire de Lusignan, connétable et grand écuyer, et le sire de Parthenay, grand échanson ou bouteiller.

En Angoumois, les seigneurs de La Rochechandry, de la Rochefoucauld, de Montberon et de Montmoreau remplissaient les mêmes fonctions aux entrées épiscopales. Mais ces prérogatives disparurent rapidement. Au commencement du siècle dernier, un échevin d'Angoulême, fils d'un riche marchand de soie de cette ville, achetait le comté de Montberon et la baronnie de La Rochechandry. (INVENTAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CHARENTE).

Les quatre premiers barons du diocèse de Saintes étaient, d'après quelques auteurs, les seigneurs de Taillebourg, de Matha, de Tonnay-Charente et de Barbezieux, et suivant d'autres, les deux derniers étaient les seigneurs de Tonnay-Boutonne et de Frontenay. On n'est pas complètement fixé sur ce point. Le seigneur de Pisany, de la maison de Rabayne, figurait également dans cette imposante cérémonie, vêtu d'une robe d'écarlate, présent de l'évêque, et offrait au prélat le premier plat de la table et, lui servait à boire dans une coupe qui demeurait ensuite en sa possession. Cette robe rouge rappelait peut-être la pourpre du cardinal Pierre de Rabayne vivant au XII^e siècle. La description du cérémonial suivi dans chaque diocèse pour les entrées épiscopales formerait un très intéressant recueil.

établi en Saintonge à la fin du XVI^e siècle, y fut amené par Tristan de Bizet, né dans la ville de Troyes, où existait également une famille très nombreuse du nom de Paillot, à quel titre accompagna-t-il le prélat ? Était-ce comme attaché à son service, ainsi que le chevalier de X... l'officier sans fortune ? ce n'est guère probable ; il était trop jeune et dans une situation trop modeste pour rehausser un emploi de ce genre. Mais il est certain que l'évêque de Saintes attira dans notre province plusieurs de ses parents ou compatriotes ; d'abord, Jacques de Bizet, son frère, chanoine et doyen de la cathédrale de Saint-Pierre, massacré en 1562 par les huguenots ; puis quelque autre personne de sa famille dont la descendance oublia singulièrement son origine et ses glorieuses attaches avec l'Église catholique, puisque, cent ans plus tard, plusieurs de ses membres se trouvent dans les rangs des protestants, entre autres Pierre de Bizet, écuyer, seigneur de La Barrière, père de Suzanne de Bizet, marraine, le 7 juillet 1669, au temple de Bois, près de Jonzac.

Cette famille Paillot, que La Chenaye-Desbois dit originaire de Picardie et répandue dans la Bourgogne et la Champagne, occupait un rang important par ses alliances avec la plus riche bourgeoisie de Troyes, ses dignités dans l'Église et ses emplois à l'armée. Elle compte une foule de chanoines, religieux, abbés, etc., portant presque exclusivement les prénoms de *Jean* et *Pierre*, comme les Paillot de Saintonge. Si nous supposons une origine champenoise ce n'est point dans le but de rehausser la condition des nouveaux possesseurs du Cormier ; nous savons, avec La Bruyère, que venir de loin n'est pas nécessairement venir de bon lieu, à l'inverse des riches bourgeois de Paris de son temps, lesquels, nous dit-il, voulaient être Flamands ou Italiens, comme si la roture n'était pas de tout pays.

C'est, en effet, une étrange manie que celle de ne pas vouloir être de son pays natal. En France, les familles du Nord se disent issues d'Angleterre ou d'Irlande, et celles du Midi prétendent, en général, sortir d'Espagne ou d'Italie. Cela plait à l'imagination et surtout aux esprits vaniteux. Ces légendes laissent entrevoir une vague réminiscence de princes ou grands seigneurs déposés, obligés de fuir leur patrie et d'errer à l'étranger dans une condition inférieure. De là viennent ces contes de châteaux brûlés,



de papiers dispersés ou anéantis pendant les guerres religieuses ou les troubles de la Révolution, en un mot tout ce que l'ignorance des temps, des coutumes et des plus simples notions historiques peut accumuler dans la mémoire de générations crédules. La consonnance des noms propres écrits au génitif, l'harmonieuse désinence de la langue romane et l'emploi, dans les vieux actes, de l'idiôme provençal ou languedocien se prêtent plus particulièrement à ces origines fantaisistes. Dans le premier cas, on retrouve certaine analogie avec les noms des gonfalonniers, des podestats, voire même des doges de Venise ou de Gènes ; et d'un autre côté, la sonorité de plusieurs noms méridionaux rappelle quelquefois ceux des plus nobles hidalgos de Castille. Nos rois eux-mêmes n'ont-ils pas laissé imprimer que la Maison de France descendait de Witikind ! tandis qu'un peu de réflexion et d'étude devait faire considérer cette origine comme aussi inadmissible au point de vue historique qu'au point de vue du sentiment national. Robert le Fort était bien réellement un Franc de royale et très illustre lignée ; et il est prouvé maintenant que son père, Herbert, était fils de Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, de la famille carlovingienne, elle-même issue de la race de Mérovée. Les Médicis devenus tout puissants par le commerce, finirent par ajouter foi aux légendes composées par les panégyristes officiels. Dans l'oraison funèbre de Catherine de Médicis, l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune « un aussy grand savant et digne prélat qui soit en la chrestienté, dit Brantôme, encor qu'aucuns le disent un peu légier en créance », n'hésite pas à rappeler que « deux gentilshommes français », nommés Felsinus et Bono, compagnons de Brennus, s'étant séparés de lui pour ne point participer au pillage sacrilège du temple de Delphes, allèrent avec leurs vaisseaux dans les mers de Lydie, remportèrent de grandes victoires sur les Mèdes, dans les plaines d'Ecbatane et de Babylone, ce qui valut au premier le surnom de Medicus. En revenant en France par l'Italie, ces grands conquérants y fondèrent les villes de Florence et de Bologne. Tels furent les glorieux ascendants des Médicis ; mais, ajoute Brantôme, « je ne sais où M. de Beaune a pris cette histoire ; cependant il est vraisemblable que devant le Roy, il n'eust voulu l'alléguer sans bon autheur. »



Malgré le respect que nous devons personnellement à l'illustre et éloquent prélat, en souvenir de son affinité avec les La Tour Saint-Fort, nous le trouvons aussi « un peu légier en créance » et nous penchons plus volontiers à chercher les premiers auteurs des Médicis parmi les savants disciples d'Hippocrate qui purgeaient et saignaient dans Florence, tout comme le fit plus tard, mais avec moins de succès, dans la ville de Saintes, le bonhomme Thibaudeau.

Pierre Paillot était assurément plus à l'aise qu'un simple caudataire à la cour épiscopale, car nous le voyons, il y a trois cents ans, qualifié de sieur de Courcion, petit fief de la paroisse de Berneuil, relevant de la seigneurie de Courcoury, propriété qu'il ne cessa d'arrondir par des achats successifs. Comme nous l'avons vu pour les Thibaudeau, c'est en payant à beaux deniers comptant les moindres parcelles de terre dont les laboureurs et les artisans, ses voisins, voulaient se défaire, qu'il étend son domaine, augmenté bientôt de la propriété de Boiscaillé dans la même paroisse, et venue, je suppose, de sa femme, Anne Bouyer, fille d'un riche notaire royal de la ville de Saintes, noble homme maître Pierre Bouyer, possesseur de plusieurs terres et maisons dans les environs du faubourg de Saint-Palais et sorti d'une ancienne famille de la bourgeoisie. Pierre Paillot avait auparavant acheté une très modeste charge de judicature, celle de Sergent Royal. Il est même qualifié, dans plusieurs actes, de « Sergent Royal général » sans que je puisse expliquer cette désignation complémentaire. Le Sergent Royal est ainsi nommé, dit le Dictionnaire de Trévoux, parce qu'il était pourvu de son office par le Roy et pour le distinguer de ceux qui l'étaient par un autre seigneur que le Roy, par un seigneur subalterne. » Au fond, c'était bien la même fonction que celle des huissiers audienciers. Henri II en avait réduit le nombre tout en se réservant le monopole de la vente de cette charge plus lucrative que populaire, eu égard à la mission de ces officiers dans les affaires de justice. Il n'y eut alors qu'un seul Sergent Royal pour chaque siège présidial, mais plus tard Henri III en établit dans toute juridiction dépendant du domaine royal. Cette expression de Sergent Royal *général* relevait un peu l'appellation usuelle car je ne la vois appliquée qu'au nom seul de Pierre Paillot. Ses confrères dont j'ai recueilli

les noms, les Fleurisson, Chambeau, Doret, Douët, Bouquet, Limousin, Adam, etc., ne songeaient guère à ce généralat, maintenant si prodigué. Mais voici qui est plus fort et moins compréhensible. Dans un acte du 17 janvier 1603, les deux notaires Besnard et Rigalleau, stipulant avec Jehan Canat, laboureur à bras, et Guillemette Guesdon, sa femme, demeurant à Chaniers, pour la vente de dix boisseaux de méture au prix de onze livres et huit sols, au nom de maistre Pierre Paillot, absent, le qualifient « Sergent Royal Général en France » c'est là un nouveau titre que nous avons peine à nous expliquer et surtout à en définir la véritable signification.

Mais en France, on s'est toujours facilement payé de mots ; et de nos jours les termes de marchand et d'artisan offusqueraient très fort le plus simple chef d'atelier d'industrie, le moindre petit trafiquant qui réclament les titres de négociant ou d'ingénieur. Jadis, le plus riche commerçant, possesseur de navires qui se croisaient sur toutes les mers et abordaient aux contrées les plus lointaines, se qualifiait simplement de marchand, en ajoutant l'énumération des importantes charges municipales dont les suffrages de ses concitoyens l'avaient investi.

Le lecteur comprendra qu'il est inutile de donner ici, comme pour les Thibaudeau, les Poitevin et les Jolly, le détail des nombreuses acquisitions faites par la famille Paillot depuis l'an 1580, jusqu'à l'époque où elle devint propriétaire du fief du Cormier. Pierre Paillot eut au moins un fils, Jean Paillot, qualifié de sieur de Courcion et de Boiscaillé et conseiller du Roi en l'élection de Saintes dès la fin du XVI^e siècle, et le même peut-être que celui désigné, sans prénom, à la date de 1578, dans la note de Pierre Paillot, conseiller en 1726, citée plus haut. Ce Jean épousa demoiselle Marguerite Abaret *alias* Habaret, fille de « honorable homme et sage maître Jehan Abaret, docteur en médecine, et de damoiselle Perrette de La Lande. Celle-ci possédait divers héritages dans la baronnie de Saint-Sauvant, et notamment plusieurs terres relevant du domaine de la cathédrale de Saintes. Le 14 mai 1600, Perrette de La Lande passait un accord avec les représentants du chapitre qui étaient les chanoines Arnaud Blanchard, Seguin de La Plasse, Romain Moreau et François Tabourin. Ce Jean Abaret, étranger à la Saintonge,

y vint probablement à la suite du roi de Navarre : il fut l'un des 579 protestants condamnés à mort par le fameux arrêt du parlement de Bordeaux de 1559 qui, heureusement, ne reçut point d'exécution, car parmi ces accusés d'hérésie beaucoup étaient encore catholiques. Le nom de Jean Abaret se trouve inscrit à côté de celui de son confrère Pierre Lamoureux ; celui-ci était bien réellement huguenot, puisqu'étant maire de Saintes en 1563 il livra sa ville aux protestants.

L'exercice de la médecine ne faisait point déroger un gentilhomme ; c'est pour cela, sans doute, que ce même Pierre Paillot deuxième du nom, si fort préoccupé de découvrir l'origine de sa famille, écrivait ces mots sur un acte passé par sa trisaïeule Perrette de La Lande : « Pièce prouvant que Marguerite Abaret était demoiselle en 1600. »

Jean Paillot était malade depuis quelque temps, lorsque dans la nuit du 27 au 28 mai 1631, sentant sa fin approcher, il fit venir en toute hâte son notaire, M^e Limousin, pour lui dicter ses dernières volontés. On appela aussi les plus proches voisins, M^e Pierre Bouquet, sergent royal, Pierre Goussé, maître chirurgien, Daniel Cosma, maître apothicaire, Jean Bichon, imprimeur du Roi, Jean Roy, gabarier, et Jean Rousseau, le savetier du quartier¹.

Il était alors cinq heures du matin, nous dit l'acte testamentaire. Messire Pierre Clavier, prêtre-choriste, était accouru l'un des premiers auprès du moribond. Jean Paillot très attaché à la religion catholique, comme toute sa famille, exprime d'abord ses sentiments de piété en ces termes : « Je recommande mon

¹ Jadis le Savetier,

PLUS CONTENT QU'AUCUN DES SEPT SAGES,

était le type de l'artisan laborieux, dévoué, accourant au premier appel pour rendre service ; ce nom est aujourd'hui presque une injure, tant la vanité s'efforce de changer l'acception des mots de l'ancien français. Les savetiers et cordonniers de Saintes s'étaient constitués en corporations, dès l'an 1579, avec leurs statuts, leur bannière, sans oublier les armoiries. Celles des savetiers de La Rochelle étaient, suivant le singulier armorial de d'Hozier de 1696 : D'ARGENT, A LA LINOTTE DE GUEULES DANS UNE CAGE DE SABLE, ACCOMPAGNÉE DE TROIS ALÈNES DE MÊME ; emblème de cet humble ouvrier qui aurait également dû prendre pour devise : travail, insouciance et gaieté. Le SUTOR de l'antiquité, le SUEUR du moyen-âge, ont fait place aux fabricants de chaussures qui sont bien montés ULTRA CREPIDAM.

Âme à Dieu, le Père tout-puissant, le priant par sa sainte miséricorde me faire pardon des offenses que j'ay commises contre sa divine Majesté, et lorsque mon âme sera séparée de mon corps, la vouloir colloquer en son saint Paradis au rang des Bienheureux... »

Pour ses obsèques il s'en remet « à la discrétion de damoiselle Marguerite Habaret, sa femme ; et quant aux biens qu'il a pleu à Dieu lui donner en ce monde, considérant la grande amitié et affection que lui a porté la dite Marguerite Habaret, les bons et agréables services qu'il a reçus d'elle et reçoit journellement, il lui en donne l'usufruit et jouissance et la nomme tutrice de ses enfants. »

Le testateur déclare ne pouvoir signer, dans l'impossibilité de s'aider de la main droite. Immédiatement après ce premier acte, le notaire en rédige un second par lequel Jean Paillot constitue un procureur chargé de résigner « son estat et office de conseiller et esleu pour le Roy en l'éslection de Xaintes entre les mains du Roy nostre sire et monseigneur le garde des Sceaux, en faveur toutes fois de maistre Pierre Paillot, son fils aîné et non autre... etc ». Le procureur chargé de conserver cet office de conseiller fut Pierre Blanchard, avocat en la cour.

Jean Paillot mourut le 7 juin suivant. Sa veuve justifia sa confiance par la prudence et la capacité avec lesquelles elle administra les biens relativement considérables laissés par son mari et disséminés dans beaucoup de paroisses environnantes : car Jean Paillot avait continué la tradition de ses devanciers en acquérant toutes les terres que les cultivateurs ne pouvaient conserver. Mais il est inutile d'entrer dans de plus grands détails afin d'éviter des redites ; d'ailleurs nous n'avons pas à faire ici la généalogie complète de la famille Paillot avant sa prise de possession du fief du Cormier.

M^{me} de Boiscaillé maria son fils aîné à peine âgé de 21 ans, à damoiselle Marie Daudenet de la Laurencière (contrat reçu le 11 juin 1634 par M^e Tourneur, notaire royal à Saintes), fille de Jean, écuyer, sieur du dit lieu de la Laurencière, conseiller du Roi et commissaire ordonné et créé par Sa Majesté pour faire faire les montres aux prévôt et vice-sénéchal de la province de Saintonge, et de damoiselle Marguerite Rousselet.

Pierre Paillot est assisté de sa mère, de Jean Herpin, conseiller et avocat du Roi au siège présidial, Nicolas du Hamel, receveur des décimes, Hélié Pitard et Nicolas Senné, docteurs en théologie, Jean Doussin, conseiller du Roi, Pierre de Costerousse, docteur en médecine, Jacques Bourdeille, avocat en la cour de parlement de Bordeaux, et de Luc Roy, procureur au dit siège de Saintes. La future est accompagnée de ses père et mère et de Jean Rousselet, conseiller du Roi et Elu, Jacques Rousselet, chanoine de l'église cathédrale, Pierre Rousselet, contrôleur pour faire faire les monstres aux prévôt et vice-sénéchal, ses oncles. Elle avait pour frères Laurent Daudenet, écuyer, sieur des Prés et de Jaurignac, écuyer, demeurant dans la paroisse de Berneuil, père de Jeanné Daudenet, femme de Charles de Livenne, capitaine au régiment de Navarre ; Jean Daudenet, écuyer, sieur de la Tousche, paroisse du Seurre ; autre Jean, sieur du Chaillot. Sa sœur, Madeleine Daudenet, avait épousé Mathieu Mauchen, sieur de la Boucaudrie, conseiller du Roi et lieutenant criminel de robe courte au siège présidial de Saintes, dont la petite-fille, Marie-Mauchen, épousa en 1721, Gabriel Bretinauld, écuyer, seigneur de Méré.

Les parents de Marie Daudenet de la Laurencière lui constituèrent une dot de dix mille livres, y compris la propriété d'une maison proche et joignant l'église paroissiale de Sainte-Colombe, et quatre quartiers de prés « en la prée basse au-dessoubz des ponts de Xainctes. » Ce fut la cause de longs procès entre les frères et sœurs, et aussi entre le gendre et sa belle-mère, qui occasionnèrent, dit un mémoire, de grands frais à Pierre Paillot. En effet, les fabricateurs et marguilliers de Sainte-Colombe intentèrent une action en desistat, prétendant que partie de la dite maison était des appartenances de l'église. Pierre Paillot et sa femme prièrent alors Marguerite Rousselet de reprendre cette maison et de leur payer la somme de trois mille livres pour laquelle ladite maison leur avait été délaissée, et de leur rembourser les obligations dues par Charles de Chambre, écuyer, sieur de Brassaud, Jean Arquesson, sieur de la Guichardière, avocat, feu Jacques de Pons, marquis de Mirambeau, et le marquis de Pardaillan. Mathieu Mauchen, leur beau-frère, refusa toute transaction, vu le peu d'affection que toute la famille avait eue pour

Madeline Daudenet, sa femme, dit-il dans l'acte qu'il fait rédiger par les notaires du châtelet de Paris où il était alors « logé au cloistre Saint-Julien-le-Pauvre, où pend l'enseigne de la Sage-Femme. »

Il serait trop long de s'étendre davantage sur des discussions étrangères au sujet de cette notice.

L'année suivante, le 30 août 1635, Marguerite Habaret, du consentement et de l'avis du conseil de famille, composé de Joachim du Bourg, Pierre Bibard, sieur des Combes, conseillers du Roi, Pierre de Costerousse, docteur en médecine, Pierre Dalvy, échevin, juge du prieuré de Dorion, et Mathurin Bourdeille, avocat en la cour, constitua huit mille livres de dot à sa fille Françoise Paillet, en la mariant à Jean de Certain, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux et juge sénéchal de la châtellenie de Marennes, Saint-Sorlin et le Gua, pour Françoise de Foix, abbesse de Saintes. Il était fils de Pierre de Certain et de Marie Aymar, et beau-frère de Pierre de Guillem, sieur de Piton. Cette famille de Certain établie à Bordeaux et sur la côte de Saintonge, était absolument étrangère aux Ceretany, nous dit M. de la Morinerie.

Par son testament du 1^{er} mars 1650, Marie de Guip, veuve de « ce grand comte de Comminges devant Pignerol occis, couvert de palmes et de lys » suivant l'épithaphe de l'église de Saint-Fort-sur-Brouage, légua cent livres à Marguerite Habaret, veuve de Jean Paillet, sans doute à titre d'amie et parente, bien que l'acte n'en dise rien. ¹ Mais Joachim du Bourg, l'un des curateurs des enfants de M^{me} de Boiscaillé, était beau-frère de M^{me} de Comminges, et cette ancienne famille de Guip pouvait bien être alliée de celle de La Lande. Le 11 juin suivant, Marguerite Habaret donna quittance de ce legs au fils de la testatrice « haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Gaston de Comminges, chevalier, seigneur de Saint-Fort, de l'Eguille et autres places, capitaine des Gardes du corps de la Reine Régente, mère du Roy, et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et chasteau et seneschaussée de Saumur »

¹ Une grande partie du testament de M^{me} de Comminges a été publié dans le RECUEIL DE LA COMMISSION DES ARTS, tome VIII, page 90.

par acte signé de Jean Geoffroy, procureur, Louis Gasquet, praticien, Louis Garnier, marchand, et du notaire Limouzin. Remarquons, à cette occasion, que le comte de Comminges célèbre par son dévouement à la cause royale et la part si active qu'il prit au coup d'Etat de 1648 contre les Princes et le conseiller Broussel, le héros de la Fronde, ne dédaignait point, malgré sa haute fortune, la nombreuse parenté de sa mère.

Saint-Simon, en avouant que M. de Comminges « fut un homme important toute sa vie », ne peut néanmoins s'empêcher de contester l'origine de sa famille, et de faire ressortir le peu de naissance de Marie de Guip, sa mère « qui valoit encore moins, comme toutes celles de ces Comminges, hors une, ou deux. »

Sur ce point, l'ignorance du noble écrivain, jaloux de toute notoriété, est évidente. Il est vrai que Marie de Guip sortait d'une famille échevinale mais fort ancienne et très influente dans les conseils de la ville de Saintes. D'un autre côté, Gaston de Comminges pouvait sans craindre les sarcasmes de l'orgueilleux duc et pair, nommer Joachine du Breuil de Théon, sa grand'mère, Madeleine de Noë, sa bisaïeule ; et, dans les autres rameaux de sa famille, les Guinaudeau de Burie, Peyron et Bigot du Fouilloux, Lézignac, La Mothe Fouqué, etc., issues d'anciennes races chevaleresques auxquelles le hasard des faveurs de la cour avait seul fait défaut pour sortir, comme les Rouvroy, de cette existence paisible et retirée des gentilshommes de province.

Le 4 mars 1671, Jean Lambert, conseiller du Roi et son lieutenant général au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, avait vendu par acte passé devant Soullard, notaire à Saintes, à noble Jacques Paillot, sieur des Barrières, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux, fils émancipé par justice de Pierre Paillot, conseiller élu à Saintes, l'état et office de conseiller et procureur du Roi au dit siège de Saint-Jean, « avec tous les honneurs, droits et gages y attribués » moyennant la somme de douze mille livres tournois, dont trois mille comptant. — C'était précisément le double de ce que le même office avait été estimé lors du partage entre les enfants de François Poitevin et Marie Thibaudeau.

Jacques Paillot mourut le 13 décembre 1673, et son père régla le payement définitif de cette charge avec Jean Lambert, le 21

août 1674. † Pierre Paillot vivait encore en 1678, lors du mariage de son fils avec M^{lle} des Monnards.

XV

Le premier soin de M. de Boiscaillé, après son mariage avec l'héritière du Cormier, fut de régler les affaires litigieuses de la succession de M. des Monnards. C'était presque la révision des longs procès dont nous avons parlé. Aussi les procureurs furent-ils heureux de reprendre tous ces vieux sacs que cent ans de plaidoeries n'avaient pas entièrement vidés. Un siècle, me dirait-on, c'est au figuré ? — Pas du tout. Voici un énorme dossier commencé du temps de Charles IX et que, sous le règne de Louis XV, les hommes de loi se passaient encore de main en main pour en tirer quelques moyens d'appel ou d'opposition, quelque sujet de discussion sur le retrait lignager, ou bien encore des preuves pour ou contre la validité du droit de fief et d'arrière-fief. A l'origine, la question était certainement d'une parfaite simplicité, mais nos savants légistes avaient eu le talent — et tout le temps — de l'embrouiller de telle sorte, que je ne sais même pas si elle a jamais été résolue.

Il s'agissait de marais salants acquis par le conseiller Pierre Jolly : mais comme il s'était marié deux fois, les descendants des deux lits commencèrent par se quereller très vivement — ainsi que le font dans tout procès les plus proches parents — pour la possession de ce lambeau de terre ; puis, lorsque le fonds du modeste héritage eût été à peu près entièrement absorbé, on plaida de nouveau pour savoir à laquelle des deux branches de la famille incombait le paiement des impôts. Une fois ce dernier point décidé, on plaida encore pour faire juger si ces marais salants étaient exempts ou non de la taille. Les avocats et les procureurs de chaque partie, animés d'une ardeur nouvelle, s'accablèrent mutuellement de mémoires, factums et suppliques pour établir ou contester la nobilité (*sic*) de ce petit coin de terre bien inconnu sur les côtes de Marennes et dont le mince revenu n'avait jamais suffi aux frais de cette vieille chicane si stérile... pour leurs clients.

Ces procès héréditaires n'étaient pas rares, chaque famille en

† Ce Jacques Paillot, sieur des Barrières, est peut-être l'auteur d'une autre branche de la famille Paillot, sur laquelle nous n'avons aucuns documents.

nourrissait un du même genre : c'était la pièce de résistance, servant à l'occupation de trois ou quatre générations.

Pierre Paillot ne réussit pas davantage à s'en débarrasser, mais il termina assez lestement, au gré de sa belle-mère, les diverses procédures relatives aux obligations les plus importantes. Nous le voyons donc en régler le payement ou le remboursement avant la fin de l'année 1679. Parmi ces nombreux débiteurs ou créanciers, citons les conseillers Mathieu Mauchen, Etienne du Sault, Jacques Dohet, Toussaint d'Angibeaud, sieur du Clos, conseiller et prévôt général et provincial en Saintonge, les avocats Isaac Gombaud, sieur des Charbonnières, Jacques Gourdon, Pierre Tourneur, sieur de La Grange - Hautmont, et Bernard Billaud ; François Vaurigaud, marchand - banquier, messire Gilles Thuillier, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Michel — au sujet d'une rente de cent livres due à la fabrique de l'église par feu François Jolly ; — Antoine Berry, etc.

Cette longue et difficile liquidation fut opérée par les soins du notaire Gillet, assisté de maître Pierre Dreux, praticien.

Parmi les obligations non soldées — et que les possesseurs du Cormier gardaient précieusement, — en voici une plus soigneusement pliée et enfermée dans le sac des papiers à conserver ; et pourtant la somme qu'elle représente est bien minime, mais elle datait de loin.

Le 23 octobre 1636, « Jean Dorgis, âgé de 25 ans, demeurant au lieu de Vizelle, paroisse de Grézac » — propriété actuelle de la famille Dufaure — avait donné rendez-vous « au logis où pend pour enseigne l'image de Saint-Martin, dans le faubourg Saint-Eutrope », à maître Jean Denys, procureur au présidial, et lui signait une obligation de trente-trois livres « pour raison et vente et livraison d'une espée argentée avec son baudrier et d'ung paire de bottes de vache tournée, avec ung paire d'esperons et sa garniture, lesquelles choses le dict Dorgis a déclaré être en sa puissance comme est content et promis bailler et payer au dict Denys en sa maison audict Xaintes la somme de trente trois livres, d'aujourd'huy en ung an prochain. »

Assez longtemps après, en 1653, Françoise Boursicot, veuve de Jean Denys, passait à un créancier, en femme avisée et au courant des lois, l'obligation un peu aventurée de Jean Dorgis,

son cousin germain, dit l'un des actes de la procédure ¹. Mais qu'était devenu celui-ci ? Avait-il péri dans les guerres de ce temps, comme le comte de Ribérac, tué au siège de La Rochelle sans avoir remboursé à René de La Tour Saint-Fort le prix de la terre de La Ferrière ? Avait-il pris part au siège de Perpignan ou à la guerre des Pays-Bas ? ou bien voulait-il tout simplement s'équiper pour mieux figurer dans la milice urbaine ? Notre spirituel et ancien voisin du Finistère, M. Gustave Droz, qui a su, avec la seule page d'un ancien inventaire, reconstituer l'histoire du château des Etangs, saurait mieux que nous deviner pourquoi Jean Dorgis achetait à crédit les bottes et l'épée d'un vieux procureur.

Cette famille Dorgis n'est point citée dans les annales de Saintes, je trouve seulement ce nom dans un acte du 22 juin 1656, par lequel Pierre Paillot et sa femme Marguerite Daudenet demandent à leur oncle, le chanoine Rousselet, de leur rendre l'argent de la succession de sa sœur, pour solder une petite métairie qu'ils avaient achetée des héritiers de François et Jean Dorgis, dans la paroisse de Berneuil, pour la somme de deux mille livres ; mais il n'est point question du remboursement des 33 livres dues depuis près de vingt ans. *

Voilà comment cette obligation passée de main en main durant deux cent cinquante-trois ans, est arrivée aux nôtres avec toute sa valeur... archéologique. Si les intérêts capitalisés de cette petite dette étaient calculés suivant la règle appliquée pour évaluer la fortune du Juif-Errant, comme nous le disions à propos de M. de Ribérac, le malheureux Jean Dorgis, en revenant au monde, reconnaîtrait avec stupeur que, faute par lui d'avoir payé comptant la défroque du procureur Jean Denys, ses héritiers — s'il en existe — se trouvent maintenant débiteurs de la bagatelle de *huit millions six cent cinquante mille six cent vingt francs*.

Les Paillot avaient-ils fait ce compte fantastique ; était-ce pour ce motif qu'ils avaient classé l'obligation de 1636 parmi leurs papiers les plus précieux ?

¹ Françoise Boursicot devait être petite-fille de Mathurin Boursicot, maire de Saintes en 1549, ou de Pierre Boursicot, procureur en 1574.

² Les registres paroissiaux de Saint-Georges d'Oleron font mention du nom Dorgis ou d'Orgis. Marie Dorgis, veuve de Louis de Loubert, écuyer,

Le nouveau seigneur du Cormier et du Fromentin dût également songer à se mettre en règle vis-à-vis de son suzerain, l'évêque de Saintes, et le 10 mars 1680, il se présentait au palais épiscopal pour remplir son devoir de vassal. Nous transcrivons ici le texte de cet acte d'hommage-lige qui maintenant peut avoir certain intérêt d'histoire locale au point de vue des coutumes de nos pères.

« Aujourd'huy, onziesme mars au pallais épiscopal de la ville de Saintes, s'est présenté honorable homme, maistre Pierre Paillot, sieur de Boiscaillé, advocat en la cour de parlement de Guyenne, à messire Guillaume de La Brunetière du Plessix de Gesté, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, Evesque et seigneur de Xaintes, et l'a très humblement supplié de le vouloir recevoir à l'homage lige qu'il luy doit à cause du fief du Cormier qui luy appartient comme mary de Françoise Jolly sa femme, et qui est tenu et mouvant de la dignité épiscopale dudit seigneur, au devoir de deux ongles de buord enchassés en argent, aprétiés à vingt solz, ce que mond. seigneur luy ayant accordé, led. sieur Paillot deccinct d'épée et d'éperons, a flexy le genoux en terre, et les mains jointes, a fait le serment de fidélité entre les mains de mond. seigneur et luy a promis de luy estre bon et fidèle vassal et de conserver les droits de sa dignité épiscopale envers et contre tous, et luy a payé le susd. devoir dont il demeure quitte pour cette fois seulemant, duquel homage acte a esté octroyé aud. sieur Paillot par nous Cosme Béchet, advocat au parlement de Paris, juge bailly des cours temporelles dud. Evesché, en présence de maistre Estienne Joubert, substitut dud. procureur d'office dud. baillage pour le fait des hommages ce requérant lequel avons ordonné que led. Paillot fournira de son dénombrement dans le temps de l'uzance par confrontations nouvelles relatives aux précédentes et anciennes, communiquera les anciens dénombremens et autres tiltres qu'il aura en son pouvoir consernant led. fief, se purgera par serment sur la vérité

est inhumée en 1681 dans la chapelle de Notre-Dame. Pierre Dorgis est parroin en 1652.

Dans cette même paroisse habitaient plusieurs membres de la famille Daudenet de La Touche alliés aux La Viollière, d'Orfeuille, etc. (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES, Tome VII).

de l'exhibition, et huitaine après vérifiera son dénombrement fait comme dessus.

« Signé en la minute :

« G Evesque de Saintes, Paillot, Bechet, Joubert, et de moy greffier soussigné. »

Cet aveu est suivi de celui du fief de Fromentin, conçu dans les mêmes termes.

— Deux mois après, le 10 mai 1680, Pierre Paillot faisait le dénombrement de son fief du Cormier. Nous le rapportons également en son entier parce qu'il donne la description exacte de ce domaine, sa superficie et ses limites, les mêmes que celles de 1510, sauf les parcelles acquises depuis, et distinctes par conséquent du franc alleu primitif.

« Sçachent tous presans et advenir que aujourd'huy, datte des presantes par devant le notaire royal soubz nommé et prezans les témoins bas nommés et escrits, M^e Pierre Paillot, advocat en la cour, comme mary de damoizelle Françoize Jolly, a recogneu et advoué, recognoist et advoue par les presantes avoir et tenir a hommage lige de Monseigneur l'illustrissime et reverandissime Evesque de Xainctes comme seigneur de la terre et seigneurie de Beaupuy, le fief du Cormier au devoir de deux ongles de Buhors enchassées en argent appretiées a vingt solz au choix du vassal a muance de Seigneur, sans que luy, ses hoirs et successeurs soient tenus orsmey pour le tamps advenir pour raizon des dites choses faire ny porter aulcunes autres charges et devoirs envers le dit Seigneur Evesque avecq tout droit de fuye et de garenne, et ce confronte au carrefour du chemin qui va de la rivière de Charente au grand chemin pour aller de Xainctes à Escoyeux, et montant lelon des terres et pré des hoirs de feu de la Roche presentement possédées par le sieur Chadeau, M^e chirurgien, et continue lelon dudit chemin de Vénérand à Ecoyeux a main senestre jusques au carrefour appelé le carrefour de la guerenne où il destourne à main senestre a un chemin qui va de La Grève au Chaillot, et continuant lelon dudit chemin jusques à une pièce de terre appartenant au sieur du Chaillot quy touche aux vignes du lieu du Cormier, estant dudit fief quy sont presentement partie en friche partie en terres labourables, fossé entre deux ; et retournant lelon dudit fossé et descendant le long des vignes des

plantes, et des dittes vignes lelon des vignes de Beaupuy, et des dittes vignes se vient rendre le long du chemin quy conduit au dit carrefour susdit du chemin quy va de la rivière de Charente au grand chemin pour aller de Xainctes à Escoyeux et Venerand, protestant que cy ces dittes confrontations et adveux susdits il auroit esté employé plus ou moing par erreur et malvertance icceluy erreur corriger et reparer toutes fois et autres qu'il appartient et viendra à ma notice et qu'il plaira à Monseigneur m'en advertir. En tesmoin de quoy j'ay fait signer le presant denombrement et advouer a ma requeste par le notaire royal soubz nommé. En presance de M^e Jean Dufau et Louis Giret, praticiens, demeurant aud. Xainctes, tesmoins à ce requis quy ont avecq ledit sieur Paillot signé. Le dixiesme May mil six cent huitante, avant midy.

Paillot, Dufaur, Louis Giret et Montillon, notaire royal à Xainctes. » En tête du parchemin le monogramme royal couronné et le sceau de la généralité de Bordeaux avec ces mots en marge : *quinze sols pour demy peau, et pour servir aux secrétaires des Archevesques et Evesques.*

M. de Boiscaillé, en qualité de Seigneur de la Roche, — ce fief volant octroyé par l'abbesse de Saintes en 1564 — dût aussi rendre hommage à Françoise de Foix, en lui offrant le tribut féodal d'un anneau d'or.

Toutes les vieilles formules du moyen-âge étaient donc encore employées, il y a à peine deux siècles : et les gens de robe devenus possesseurs de fiefs et de charges conférant la noblesse, étaient bien aises de trouver l'occasion de chausser l'éperon et ceindre l'épée comme les seigneurs châtelains. Cependant, cent ans plus tard, les hommes de loi, successeurs de ces avocats, procureurs et échevins du XVII^e siècle, tout en affectant de contester l'importance des services rendus par la chevalerie, espérant ainsi diminuer la prépondérance de l'armée dans l'Etat, s'emparaient avec empressement des principaux grades de la milice et de la garde nationale, fort heureux et très fiers, aux grands jours de fêtes et de cérémonies publiques, de s'y montrer revêtus des nobles insignes militaires. Peut-être croyaient-ils imiter les bourgeois de Rome où, fait remarquer La Bruyère, chaque citoyen était tout ensemble et le soldat et l'homme de robe.

Un écrivain distingué et peu suspect de partialité dans cette question délicate, M. Henri Taine, de l'Académie Française, raille, — trop durement, à mon avis — le penchant guerrier que la classe bourgeoise, durant un certain moment, affecta de manifester. « Le bourgeois sait qu'il est bourgeois — écrit-il dans ses commentaires sur la Fontaine — et s'en chagrine. Sa seule ressource est de mépriser les nobles ou de les imiter ; il se met au-dessus d'eux et se croit un personnage. Le bourgeois frondeur, satirique, égalitaire, est rare au XVII^e siècle. Pour échapper à la roture, il ne se fait pas philosophe, mais noble. Nous n'avons guère alors de Jean-Jacques, mais plus d'un M. Jourdain. »

C'est ce dernier parti, le plus sage et certainement le plus facile à suivre, que les vieilles familles saintongeaises semblent avoir préféré. Les Paillot et beaucoup d'autres avaient compris que les distinctions sociales n'étaient pas plus inaccessibles à l'intègre, savant et dévoué magistrat, à l'habile et riche commerçant qu'aux fils de gentilshommes.

Il était d'usage dans les familles de la riche bourgeoisie, à l'imitation de la noblesse, de désigner chacun des enfants par un nom de terre. L'aîné seul conservait le nom patronymique. Nous en avons vu un exemple pour les fils de Jean Paillot. Or, quelle était la singulière conséquence de cette coutume, c'est que les descendants de l'aîné restaient dans les rangs de la bourgeoisie, tandis que ceux des frères cadets, en perpétuant un surnom pseudo-féodal, se trouvèrent bientôt, par une sorte de complaisante prescription, incorporés à la noblesse, et séparés en fait de leur chef naturel. Aujourd'hui, on admire leur modestie quand ils négligent d'ajouter quelque titre au nom de l'humble domaine patrimonial d'il y a cent ans.

Si la Révolution n'avait pas aveuglé et brutalement détruit nos anciennes institutions pour lesquelles on ne réclamait qu'une simple réforme appropriée aux mœurs modernes et au progrès des idées sociales, cette marche ascensionnelle de toutes les classes se fut régularisée légalement et sans difficulté ; et cette révolution n'eut fait qu'établir des bases plus larges et plus libérales pour le développement de la civilisation et la prospérité de l'Etat.

Malgré de vaines théories égalitaires, l'esprit de vanité est au moins aussi répandu que du temps des privilèges, et personne

n'est parfaitement satisfait de sa condition : dans cette confusion générale, l'intérêt personnel finit par dominer, et en s'affranchissant de toute règle, on justifie la remarque déjà faite par Saint-Simon, mais pour un autre ordre d'idées : « en France, pour réussir et parvenir, il suffit d'oser. »

(A continuer.)

A. B. A.

LE DUC D'EPERNON

Par M. le marquis DE DAMPIERRE

C'était une figure bien étrange, bien difficile à saisir que celle du duc d'Epéron qui, jusqu'à ce jour, avait été l'objet des jugements les plus divers et les plus contradictoires. Nous devons à M. le marquis de Dampierre bien des éloges et bien des remerciements pour le soin qu'il a mis à nous tracer d'une manière si complète et si vraie ce portrait à peine esquissé par quelques historiens. A l'exception de l'histoire peu connue et déjà fort ancienne de Girard, ¹ nous n'avions jusqu'à maintenant que quelques traits épars çà et là de la vie de d'Epéron, qui nous rappelaient seulement quelques actes d'indépendance ou quelques coups d'audace ; aujourd'hui nous avons sa biographie écrite par un homme d'un talent incontesté et d'une sincérité profonde.

A notre avis, M. de Dampierre n'a qu'un tort, et c'est peut-être, à ses yeux, un trait d'originalité et une qualité, d'aimer trop son héros et de le traiter comme Plutarque traitait ses hommes illustres, car dès les premières lignes de sa préface, l'auteur nous avertit que « *ce sont des leçons de l'histoire de notre Saintonge qu'il a voulu laisser à ses enfants et à ses petits-enfants.* » M. de Dampierre se laissant trop guider par l'idéal qu'il s'est tracé lui-même, s'efforce d'assigner à d'Epéron un rôle politique important qui le place au premier rang parmi les hommes de son

¹ Il y a eu deux éditions de l'ouvrage de Girard, Guillaume, secrétaire du duc d'Epéron. La première, in-folio ; la deuxième publiée en 1730. Voir n° 4-224 (Catalogue de la Bibliothèque de Saintes).

époque ; il nous le montre dévoué à Henri III, fidèle à Henri IV, soumis à Louis XIII ; il donne trop de place à l'histoire de ces rois aux dépens de l'histoire de la Saintonge, dont le duc d'Épernon fut gouverneur, et sur laquelle nous aurions été heureux d'avoir plus de détails.

Cette préoccupation constante de plaider la cause de son héros, conduit M. de Dampierre à ne pas bien expliquer certains faits consacrés par les historiens contemporains de d'Épernon et par ceux de nos jours. C'est ainsi, pour ne prendre que les exemples les plus connus, que l'auteur nous représente la guerre de 1587 comme dirigée tout entière contre les Allemands et Henri de Béarn, tandis que les contemporains ne s'y étaient pas trompés ; ils l'ont caractérisée par le nom de *Guerre des Trois Henri* pour exprimer le plan machiavélique tramé par Henri III ; la critique historique a confirmé cette interprétation. Un peu plus loin, M. de Dampierre porte sur Richelieu un jugement plein d'hésitation et d'incertitude, qui aboutit au mot plus ou moins authentique prononcé par Louis XIII à la mort du grand cardinal. Les actes de Louis XIII démentirent cette indifférence qu'on serait tenté de lui prêter, car il fit dire expressément à la Cour, aux Parlements, aux Gouverneurs, aux Ambassadeurs, « qu'il suivrait tous les projets arrêtés pour les affaires du dehors et de l'intérieur » et il donna des témoignages de faveur non seulement aux parents de Richelieu, mais même aux protégés du ministre. Que M. de Dampierre nous permette aussi de l'accuser de trop d'indulgence à l'égard de certains personnages sinistres et de le blâmer d'appeler Jacques Clément un *pauvre jeune moine*. Nous regrettons surtout que l'auteur, craignant peut-être de paraître puéril, ait trop négligé un des côtés les plus curieux et des plus caractéristiques de la vie de d'Épernon, son amour pour le luxe, pour l'éclat de sa *maison*, comme on disait alors.

On lit avec beaucoup de plaisir et d'intérêt les détails que l'auteur nous fournit sur les châteaux de Cadillac et de Plassac, sur leur ameublement, sur les fêtes qu'on y donnait ; et l'on se prend à souhaiter qu'ils eussent été plus étendus et plus nombreux, car ils nous expliquent comment les héritiers des seigneurs du seizième siècle devinrent les acteurs des troubles de la Régence de Marie de Médicis et de la Fronde et les courtisans de Louis XIV.

L'auteur oublie ce qu'il a dit avec tant de tact, dans sa préface : « *Il faut pour être juste à l'égard de ces personnages se pénétrer des idées de ce temps, et entrer dans un grand nombre de détails historiques.* » Ces détails, en des mains comme les siennes, n'auraient pas manqué de nous intéresser, si nous connaissions mieux les ministres et les conseillers de Henri III au milieu desquels vécut d'Epéron ; nous comprendrions mieux la conduite aux allures aventureuses que d'Epéron eut de commun avec la plupart des hommes de son temps. M. le marquis de Dampierre nous parle à peine de l'entourage de d'Epéron, de ses enfants, de ses amis, de ses serviteurs ; il ne dit rien de ses rapports avec Balzac que l'on vit tour à tour aux gages de d'Epéron, habitué de l'hôtel de Rambouillet, admirateur de Richelieu ; il ne dit rien de ses donneurs d'étrivières, auxquels on avait donné le surnom bizarre de *Simons*. Quelques détails sur la vie intime de d'Epéron nous auraient mieux fait comprendre ses démêlés avec l'archevêque de Sourdis, sur lesquels M. de Dampierre est venu apporter, avec tant de jugement, des lumières nouvelles, et cette mort du duc, si touchante que l'on ne peut en lire le récit sans être rempli d'une sainte admiration pour la piété de ces hommes étranges du XVI^e siècle.

Malgré ces légères lacunes, malgré l'absence de documents nouveaux, d'annotations locales et « *de ces leçons tirées de l'Histoire de notre Saintonge* », le livre de M. de Dampierre est une œuvre d'un grand mérite et d'une valeur réelle. Ce n'est pas seulement une œuvre d'érudit, c'est surtout une œuvre de goût, à laquelle il ne manque pour être d'une lecture plus commode qu'une division en chapitres qui aurait pu reposer l'esprit du lecteur, sans rompre l'harmonie et l'unité du sujet.

Non seulement la vie du duc d'Epéron satisfait la curiosité du lecteur, mais encore elle donne cette sensation si chère à Pascal, de trouver un écrivain et un homme dont le caractère, la loyauté et la sincérité se révèlent presque à chaque page.

Y.

VARIA

SOMMAIRE : 1^o Nécrologie ; — 2^o Chronique trimestrielle ; — 3^o Fouilles et découvertes ; — 4^o Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — 5^o Epigraphie ; — 6^o Bibliographie ; 7^o Questions ; — 8^o Réponses ; — 9^o Errata.

Nécrologie

Le 26 décembre est décédé dans son château de Brives-sur-Charente, M. Jules Dupuy d'Angeac, à l'âge de 89 ans. Comme on l'a dit au jour de ses funérailles, c'était bien l'homme « simplex et rectus » d'une simplicité antique, d'une droiture de sentiments que rien au monde n'aurait pu faire dévier. Jamais carrière ne fut plus dignement remplie. Doué d'une intelligence, d'une activité, d'une énergie peu communes, il suffisait à tout, à la direction d'une des premières Maisons de Cognac, et à toutes les œuvres de bien auxquelles il savait généreusement se dévouer. Président du Tribunal de Commerce, Président de la Chambre de Commerce, Président du Conseil d'arrondissement, Maire de Brives, M Jules Dupuy a laissé comme capacités, comme intégrité, des souvenirs ineffaçables. La ville de Cognac n'oubliera pas son bienfaiteur et sa mémoire sera particulièrement en vénération à Brives, qui lui doit, avec la prospérité matérielle, plusieurs fondations importantes. M. Jules Dupuy était le fils du fondateur de l'importante Maison Dupuy O'Tard et Cie, créée en 1795, lequel fut député de Cognac sous la Restauration et chevalier de la Légion d'honneur. La famille, originaire de l'Angoumois, s'allia en 1755 à celle des Roy d'Angeac, et ce nom qui s'était éteint, M. Jules Dupuy le releva quelques années avant sa mort. xxx.

Chronique trimestrielle

— M. le ministre des cultes vient d'accorder à la commune de Brie-s-Mortagne, un secours de 470 fr. pour l'aider dans le paiement des travaux de restauration du presbytère de cette localité.

— A la séance du 31 janvier dernier, Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, a été nommé membre correspondant de la Commission des Arts.

— Nous devons signaler l'heureuse innovation — empruntée à la jeune et intelligente Amérique — qui vient d'être introduite dans le règlement de la bibliothèque de la ville de La Rochelle, grâce à l'initiative de M. Georges Musset.

A partir du 1^{er} janvier 1889, tout habitant de La Rochelle (intra muros) peut bénéficier du prêt des livres de la bibliothèque municipale, sans être contraint d'aller chercher lui-même les ouvrages ; *ils lui sont portés à domicile.....*

Il serait bien à désirer que certaine bibliothèque assez semblable au jardin des Hespérides, avec ses pommes d'or, suivit l'exemple de la bibliothèque de La Rochelle.

— Dans sa séance du Bureau de 27 octobre dernier, la *Société des Archives* a décidé qu'elle « prendra l'initiative d'une souscription pour que le nouveau pont de Taillebourg ait un souvenir de la

victoire de S. Louis en 1242. » Rappelons à ce sujet, qu'à la séance de la *Commission des Arts* du 29 octobre 1885, une sous-commission composée de MM. Dangibeaud, d'Aussy, de Lisleferme, avait été nommée, « pour examiner les voies et moyens les plus propres à perpétuer le souvenir d'un des plus glorieux événements de notre histoire nationale et saintongeaise. » (Cf *Recueil*, t. VIII, p. 305). Il avait été question d'un groupe en bronze, puis, finalement, vu la modicité des ressources de la Commission, d'une plaque commémorative que l'on fixerait à l'entrée du pont. Des démarches furent aussitôt faites près de l'Administration pour obtenir l'autorisation nécessaire ; à la séance du 28 avril 1887, M. Dangibeaud déclara « que le vœu n'avait pas encore reçu son accomplissement et qu'il y aurait lieu d'y revenir. » (Cf *Revue Poitevine et Saintongeaise*, t. IV, 1887-1888, p. 73). La mort du regretté secrétaire, l'abbé Vallée, a fait oublier sans doute un instant le projet à la sous-commission. Pendant ce temps, la Société des Archives a saisi la balle au bond. La souscription est ouverte : nous ne pouvons qu'en désirer le succès.

— M. le lieutenant Espérandieu rédige en ce moment, pour un éditeur militaire bien connu, un cours de topographie en dix leçons, qui paraîtra dans les premiers jours de mars et formera un volume in-8° d'environ 200 pages, avec de nombreux dessins. (*Revue Poitevine*).

— Le *Bulletin religieux* de La Rochelle (23 février), annonce qu'à côté de l'Exposition universelle, qui s'ouvrira à Paris le 1^{er} mai prochain, le gouvernement projette, dans les salles du palais du Trocadéro, une exposition rétrospective d'objets d'art.

Cette exposition, qui doit puiser à toutes les sources de richesses artistiques, est organisée par les soins d'une Commission spéciale, dont S. Em. le Cardinal-Archevêque de Sens a bien voulu accepter de faire partie.

Parmi les objets qui ont leur place marquée d'avance dans une exposition de cette nature, se trouvent notamment les objets d'art religieux, ainsi que tous autres, de quelque nature qu'ils soient (bois, fer, bronze, ciselure, tissus, etc).

MM. les curés dont les églises ou les presbytères posséderaient des objets qui leur paraîtraient dignes d'être placés sous les yeux des visiteurs, comme spécimens de la puissance de l'art en France aux diverses périodes de notre histoire, sont donc invités, par une lettre de M. le Ministre des cultes à NN. SS. les Evêques, à mettre ces objets à la disposition de la Commission.

Toutes les précautions nécessaires seront prises par les soins de MM. les Inspecteurs diocésains désignés à cet effet pour que ces objets soient à l'abri de toute cause de détérioration, comme aussi pour que les prêteurs soient déchargés de tous frais et de toute responsabilité.

— *Exposition spéciale du Ministère de l'Intérieur à l'Exposition universelle de 1889.* — Le ministère de l'intérieur doit figurer par plusieurs de ses services et spécialement par les services et les établissements pénitentiaires à l'Exposition universelle de 1889.

Une des parties de cette exposition spéciale doit avoir un caractère rétrospectif. Elle portera sur les systèmes de détention et de répression antérieurs à la Révolution, sans que l'on doive négliger de présenter le tableau comparatif de ce qui s'est fait depuis cent ans.

C'est pour mener à bonne fin cette double tâche qu'un appel est fait au bienveillant concours de tous. On recevra avec plaisir et le plus tôt possible (cabinet du directeur), avis et, s'il se peut, communication de tous travaux, monographies, publications, études où des renseignements pourraient être puisés.

— Nos remerciements à M. l'abbé Violeau, curé d'Archingeay, pour la communication qu'il a bien voulu faire au Bureau, de son manuscrit : *Mon pèlerinage en Terre Sainte en 1887* ; — Journal écrit avec une très grande simplicité et à un point de vue personnel.

— *L'Ami des Monuments*, organe du Comité des monuments français, sous la direction de M. Charles Normand, annonce que, tout en conservant intact son caractère national, il se propose de consacrer un ou deux fascicules supplémentaires « à donner un exposé, des reproductions des découvertes les plus importantes du monde entier. » Les terres classiques de l'Italie et de la Grèce, les monuments mystérieux de l'Égypte et de l'Orient, nous révéleraient leurs secrets, grâce au *comité international d'initiative* qui réunit à cette heure, des Français et des Étrangers de distinction, dont depuis longtemps, tout le monde apprécie les travaux. Le modeste prix de 20 fr. ne serait pas augmenté : il suffirait pour atteindre ce but de recruter des adhésions nouvelles.

— Nous avons reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts trois circulaires :

La première du 18 janvier 1889 est relative à l'histoire météorologique de la France ; *la deuxième* du 25 janvier concerne l'étude de *l'habitat en France* ; *la troisième* (même date) appelle encore l'attention des membres des Sociétés savantes sur les *érosions contemporaines* sur les côtes de la France.

Les programmes et questionnaires qui accompagnaient ces circulaires ont été distribués ; les réponses peuvent être envoyées directement au Ministère de l'Instruction publique, conformément aux instructions données.

— Par arrêté ministériel du 3 février 1889, la réunion des Sociétés savantes et la 13^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements sont fixées au mardi de la Pentecôte 11 juin prochain.

Les mémoires doivent être adressés avant le 22 avril. M. le ministre dit dans sa circulaire. « En dehors des personnes qui auront « à faire des communications, chaque Société ne pourra déléguer, « pour la représenter, que trois de ses membres. »

Les membres de la Commission et de la Société d'archéologie qui désireraient présenter des mémoires ou se faire inscrire comme *délégués* sont priés d'avertir Monsieur le Président avant le 20 avril.

Fouilles et découvertes

LES MATHES — *Pierre et vases funéraires* (communication de M. P. Drilhon). — Au mois de mai 1887, au lieu dit le Nicot ou Nicaud, hameau situé au sud-ouest des Mathes, un sieur Jono, en creusant le sol pour extraire des racines d'arbres, — d'autres disent pour y trouver un trésor — rencontra à une profondeur d'environ 2^m,70^c du sol, différents objets qui méritent d'être signalés. ¹

¹ Le terrain dans lequel ces fouilles ont été pratiquées, offrent 1^o une couche de terre végétale d'environ 0 m. 70 c. d'épaisseur ; 2^o une couche de

La pièce la plus importante est une pierre funéraire de 0^m,56 ° de hauteur, d'une largeur variant de 0^m,32 ° à 0^m,35 ° et d'une épaisseur de 0^m,11 ° à 0^m,08 °. La partie supérieure taillée en arc brisé (ogive) avec une petite corne ou acrotère à droite et à gauche, est ornée de deux demi-circonférences concentriques entrecoupées de deux quarts de cercle partant du centre, le tout gravé au trait et reposant sur deux lignes horizontales. En dessous est grossièrement dessiné — pareillement au trait — un personnage de 0^m,20 ° de haut vêtu d'une robe ouverte par devant et descendant jusqu'aux pieds. Sa tête est, sur le côté, entourée d'une espèce de nimbe. Ce personnage serait-il un prêtre ou un abbé comme quelques-uns l'ont pensé, en raison du costume, du nimbe *mal défini*, qui pourrait figurer la tonsure ; et surtout à cause de l'inscription très fruste DOMNO avec les deux lettres R. P. (peut-être R. B.) qui se lisent en dessous ? Cet édicule est en pierre blanche, tendre, d'un grain assez gros, paraissant avoir été longtemps soumise à l'action de l'eau salée. ¹

Non loin de cette pierre funéraire, dans la direction du nord, ont été trouvés trois vases en terre grise micacée d'un grain assez fin. Le premier, muni d'une anse, se rapproche par sa forme, du *pichet* saintongeais ou poitevin. Il mesure 0^m,15 ° de hauteur. Le second moins élégant de forme et de couleur plus foncée, de 0^m,13 ° de haut et de 0^m,12 ° de largeur, est orné sur la panse, d'un double rang de stries. Le troisième beaucoup plus petit que les précédents, n'a que 0^m,06 ° de hauteur et 0^m,085 m de diamètre et porte pour tout ornement, de petits traits ou coups de poinçon. On a encore recueilli : 1° Un silex ou plutôt une moitié de silex taillé en biseau, qui a toute l'apparence d'une hachette préhistorique ; il mesure 0^m,09 ° en longueur ; 2° Une autre pierre en grès dont les arêtes ont été abattues ; 3° Enfin une pierre ronde en granit noir, polie, cassée par le milieu, pouvant avoir servi de pilon à broyer le grain.

A côté de tous ces objets, se trouvaient en grande quantité, des débris de poterie de même nature que les vases, des tuiles à rebord, des pierres de granit ou schisteuses et une certaine quantité de charbon ainsi qu'une pièce de monnaie malheureusement perdue.

BAUVAIS-SUR-MATHA — *Sépultures, etc.* — (Communication de M. Frédéric Baron). — En plantant des arbres sur la place de l'église, au mois de décembre dernier, on rencontra, à une profondeur moyenne de 0,50 °, des dalles en pierres, non taillées, mais feuilletées, d'une épaisseur variant de 6 à 10 cent., recouvrant une sorte de petit canal de 35 à 40 cent. de largeur, sur 30 de profondeur, dont les parois latérales étaient formées de moellons plats et bruts.

Ces canaux parfaitement droits, parallèles et se dirigeant de l'Est à l'Ouest, étaient remplis de corps humains. A côté de squelettes intacts, on voyait çà et là des ossements isolés ; dans un même endroit, quatre têtes se touchaient, ailleurs, plusieurs tibias et fémurs gisaient pêle-mêle. Les morts déposés à la suite les uns des autres, n'étaient séparés que par une pierre plate placée transversalement. Il est manifeste que ces étroits couloirs n'avaient pas été

sable jaune clair et d'un grain très fin, semblable à celui des dunes, de 1 m. 60 c. ; 3° une couche de sable noir de 0 m. 40 c. ; 4° terrain argileux calcaire connu dans le pays sous le nom de GRIPAIL. C'est entre la couche de sable noir et de sable jaune qu'ont été trouvés les objets dont il est ici question.

¹ La Commission des Arts en a fait l'acquisition pour le musée de Saintes.

construits partiellement et au fur et à mesure qu'il survenait un décès, mais qu'ils avaient été préparés à l'avance et sur une certaine étendue. ¹

Ces longues files de sépultures n'étaient généralement distantes les unes des autres, que de 30 à 50 cent. ; d'autre part, il est à remarquer que la place n'est environ qu'à cent mètres de l'église. Pendant ces dernières années, les propriétaires, qui à droite et à gauche, dans cet intervalle, ont eu pour des constructions, à fouiller le sol, ont trouvé des cadavres, dans des conditions semblables, ainsi M. Roux, en creusant une cave ; M. Leydet, en baissant le sol de sa cour. Dans le terrain le plus rapproché de l'église, appartenant à la famille Hériard, on mit à jour il y a 45 ans, outre des sépultures identiques, plusieurs auges nonolithes, dans l'une desquelles, on pouvait reconnaître des restes de vêtements tissés d'or et d'argent. ² Point de médailles ou pièces de monnaie autre qu'une bulle du pape Jean XXII (1316-1334) : on a recueilli aussi, dans les fouilles, un vase en terre brune de 10 cent. de diamètre, sur 19 de hauteur (col avec ouverture évasée).

Bauvais possédait au moyen-âge plusieurs communautés religieuses : témoin, les constructions encore existantes. L'église dont il ne reste plus qu'une partie — ainsi que le clocher — était originairement d'une grande dimension. En 1871, on pratiqua sur l'emplacement d'une des parties détruites, des fouilles qui permirent d'en juger. On découvrit alors un caveau parfaitement voûté et rempli d'ossements, qui, aujourd'hui paraît à une distance relativement grande de l'ancienne église. La partie subsistante de cette vieille église aurait été celle qui jadis, était réservée aux Templiers habitant le château, avec lequel elle communiquait par plusieurs ouvertures, dont on voit encore les traces.

Du château à peu près complètement détruit lors des guerres de religion, il ne restait plus de remarquable qu'une grande et magnifique cave ou salle souterraine, voûtée en pierres de taille échantillonnées, à laquelle les charrettes avaient accès, par un plan incliné. On y pénétrait par une vaste porte en plein cintre. Le tout a été démoli en 1853.

Dans les champs qui entourent Bauvais, on trouve sur une assez grande étendue, en remuant le sol, de nombreuses substructions et ainsi tout semble témoigner que, dans le passé, cette localité avait une importance qu'elle n'a plus.

PRIEURÉ DE CHAILLES. — On a trouvé, entre autres objets, au prieuré de Chailles, entre Avy et Pons, des vases XIII^e siècle, un petit chandelier de cuivre acquis au musée de Saintes et des débris de poteries que M. Dangibeaud a reconnues exactement semblables à celles qui ont été rencontrées aux remparts de Saintes. Après le rapport et sur la demande de M. Tounizeau, la Commission a voté des fonds pour continuer les fouilles.

-- **LE MERCURE DU BASTION.** — Dans le bassin du bastion à Saintes, M. Th. Nicolle vient de découvrir quatre petits amours en

¹ M. l'abbé Nogués a signalé des sépultures identiques à S. Séverin S. Boutonne, église du XIV^e-XV^e siècle. V. RECUEIL DE LA COMMISSION DE ARTS, janvier 1888 p. 238.

² M. Léon Duret, notre collègue, qui était alors en relation avec la famille Hériard, eut connaissance, dans le temps, de cette découverte. Il pense que c'était la sépulture d'un commandeur, le château étant une commanderie.

bronze entourant jadis un Mercure (pudique avec écharpe flottante) recueilli antérieurement. Ce Mercure est composé de plusieurs morceaux ; les amours ressemblent à des anges bouffis. Le tout ne paraît pas remonter au delà de Louis XIV. Dans la séance du 31 janvier dernier, M. Nicolle a présenté le groupe, il a fait l'histoire de la découverte et appelé sur ce sujet l'attention des membres de la Commission et de la Société d'Archéologie.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

TROIS LETTRES INÉDITES DE PIIIS. — *Communication de M. J. Renard, membre correspondant de la Commission des Arts.*

A Monsieur Pettel, chef de la comptabilité administrative au ministère de l'intérieur.

Préfecture de police. Paris, le 4 février 1809. Le secrétaire-général, chevalier de l'Empire.

Monsieur,

Notre ami, Monsieur Guibert, m'assure que vous voudrez bien dans votre correspondance avec MM. les préfets de l'Empire recommander la lettre que je leur adresse, contenant le prospectus de la nouvelle édition de mes œuvres. Je vous serai bien reconnaissant de ce que vous écrirez et ferez à ce sujet. *In manus tuas, domine, commendo spiritum meum.* Mille remerciements et salutations.

PIIIS.

Préfecture de police. Paris, le 30 janvier 1812. Le secrétaire-général, chevalier de l'Empire.

Monsieur,

S'il m'eût été possible depuis quelques jours de quitter mon cabinet dans la matinée, j'aurais eu l'honneur de vous remettre directement les pièces ci-jointes, en vous conjurant de prendre le plus promptement possible lecture de leur contenu.

La famille Durieu¹ est tellement liée avec mes parents maternels² qu'elle a cru devoir me charger de solliciter tout votre intérêt pour la suite de cette réclamation. Votre conviction et vos talents connus feront sans doute le succès de cette affaire dont M. Pajot, secrétaire général des domaines, a également connaissance. Si néanmoins vous croyez qu'il soit utile à la cause, dans son principe, d'appeler l'attention de S. E. le duc de Gaëte sur les premières décisions favorables au réclamant, je ferai, d'après votre conseil, toutes les démarches que vous jugerez nécessaires, avant que le conseil ne soit saisi de l'instruction.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

PIIIS.

¹ Famille d'ancienne noblesse, encore représentée dans la Corrèze, au château du Pradel (près d'Argentat) où habite M^{me} du Rieu du Pradel, née Bremond du Masgelier.

² La mère de Piiis était née de La Louë, du château du Masgelier, paroisse du Grand-Bourg de Salagnac, dans la Basse Marche.

Ce 4 juin 1828. ¹

Mon cher confrère, j'allais dire mon Elève,

Depuis la nouvelle direction du vaudeville, qui m'a exclu de son comité comme de sa toile d'avant-scène, j'ai eu, en tout, 3 billets de la bienveillance de M. Bernard-Léon. En conséquence, je suis obligé de faire *le frère quêteur*, après avoir été *prieur* de Cancale. Un billet s. v. p. pour cette semaine ou pour l'autre, sous enveloppe et par la poste, rue Hyacinthe-St-Michel, n° 2.

J'ai vu votre ou vos *Omnibus*; et ils m'ont prouvé que le *genre* vivait encore. De la gâté, de la critique juste et de bons couplets. Si j'étais ministre, je vous donnerais mission, à vous trois, de vous réunir dramatiquement et lyriquement à Théaulon, Rochefort, Brazier et Dumersan. L'anglomanie et le journalisme seraient si bien étrillés, que nous redeviendrions Français. *Gallus cantat!*

Vale et ama, DE PIIS.

LE CABARET DES TROIS PIGEONS. — Dans les mémoires de Boisrond, page 414, ligne 16 (n° du 1^{er} octobre 1888), il est question du « *Cabaret des Trois Pigeons*, le meilleur de la ville », où va dîner M. de Boisrond. — On a omis d'indiquer que ce *cabaret* était situé à l'extrémité des Halles, dans l'emplacement occupé actuellement par le passage du Commerce. — Voir *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, janvier-mars 1887. (Note de M. L. de la R.).

LE DERNIER COMMANDEUR D'ENSIGNÉ. — La *Revue Poitevine et Saintongeaise*, janvier 1889, vient de publier sur la Commanderie d'Ensigné, un très intéressant article de M. Henri de la Rochebrochard, avec deux planches hors texte. Dans ce travail où l'archéologie a beaucoup plus de part que l'histoire, l'auteur se borne à donner la liste des Templiers.

Le dernier commandeur d'Ensigné, de l'ordre de Malte, fut Jacques de Bremond, né en 1726. Commandeur aussi d'Amboise, procureur général de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine, il fit ses caravanes en 1746, servit au ban de la noblesse du Poitou, convoquée à Saint-Jean-d'Angély en 1758 et mourut à Niort en 1792. (Beauchet-Filleau). La Commanderie d'Ensigné avait un hôtel dans cette ville, rue du Minage, qui servit de lieu de détention en 1793. (V. *Tribunal révolutionnaire*, par Antonin Proust). B.

TASDON. — La construction d'une église au faubourg de Tasdon (on disait autrefois *le bourg*) nous a rappelé l'existence lointaine, en cet endroit, d'une chapelle dont le souvenir avait été tellement perdu que personne ne l'avait signalée.

Le 7 mars 1534 (vieux style), c'est-à-dire 1535, les notaires de La Rochelle, commençant l'année au 25 mars, selon le mode d'Aqui-

¹ Cette dernière lettre fait partie du cabinet de M. J. Renard, à Paris. Elle semble avoir été adressée à l'auteur de la pièce : LES OMNIBUS ou LA REVUE EN VOITURE, par MM. Dupeutry, de Courcy et Lassagne, qui obtint un grand succès au Vaudeville où elle fut représentée pour la 1^{re} fois, le 23 mai 1828. Mais quel est celui des trois collaborateurs auquel s'adressait Piis ? — Cette qualification de « mon élève » n'indiquerait-elle pas plutôt le directeur du Vaudeville ? C'est l'opinion de M. Charavay. Du reste, ce théâtre avait alors deux directeurs : Bernard-Léon et de Guerchy, successeurs de Desaugiers.

taine, plusieurs des manants et habitants du bourg de Tasdon, au nombre de seize, font une association de prières pour les défunts.

Une messe devra être dite tous les vendredis, à toutes les fêtes annuelles et aux fêtes de Notre-Dame, dans la chapelle de Tasdon ou une autre église, à leur choix. Le chapelain qui la célébrera sera tenu de dire un *recorderis* pour les trépassés, avec *fidelium* et autres oraisons qu'il lui plaira « auparavant que prendre *lavabo*. ».....

L'association et la chapelle de Tasdon ne dépassèrent sans doute pas l'année 1568. En cette année, Sainte-Hermine, le capitaine huguenot qui dominait alors La Rochelle, fit raser les maisons qui gênaient les abords de la place. Le bourg de Tasdon disparut momentanément et personne ne songea de longtemps à relever de ses ruines une chapelle oubliée.

Georges MUSSET.

Epigraphie

La cheminée du château de Dampierre. — A la description que nous en avons déjà donnée. (*Recueil*, t. VII, 1883, p. 28), nous devons ajouter un nouveau détail, qui n'est pas dépourvu d'intérêt. Sur la partie plane, au-dessus du vaste manteau, est représenté sur un fond rougeâtre, qui fut probablement doré, un grand rideau à la partie supérieure duquel on distingue une suite d'anneaux. Sur la corniche de cette cheminée se trouve une inscription qui avait jusqu'ici déjoué tous les efforts d'optique possibles. Il fallait la clairvoyante sagacité de M. Palustre pour la déchiffrer :

QVE. TEGIT. (HEC). SOLA. FIENT. MANIFESTA. RVINA.

Il n'y aura que la ruine pour manifester ce qu'il couvre.

C'est la même pensée et peut-être le même vers, en partie illisible, que l'on retrouve au 4^e caisson de la 6^e section, où l'on voit représentée l'urne des destins.

En-dessous du rideau, autre inscription en français, que nous avons prise à tort pour la devise des Fourré et qu'il faut rectifier ainsi, quant à l'orthographe :

SE COGNESTRE ESTRE ET NON PARESTRE

(Cf *Recueil*, t. VIII, p. 436). Ces peintures ainsi que celles du plafond dateraient de 1545 ou 1550.

J.-L.-M. N.

Bibliographie

— Le *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère a récemment inséré une très intéressante communication de M. le comte de Bremond d'Ars, sur l'*Ancienne Eglise de Riec et le Château de la Porte-Neuve*. Cette communication vient de paraître en brochure, chez un libraire de Quimper. Il s'agit d'un document latin, datant de 1510, par lequel les paroissiens de Riec confirment certaines prééminences au châtelain de la Porte-Neuve. M. de Bremond d'Ars aujourd'hui possesseur de ce titre, a annoté le précieux document avec une sagacité et une érudition qui n'ont d'égales que son aménité et sa modestie.

UN BIBLIOPHILE.

— M. Jules Robuchon, vient de publier dans les *Paysages et Monuments historiques du Poitou, Dampierre-sur-Boutonne et Aulnay*, texte par M. Musset. *Dampierre* n'est guère qu'un résumé critique des travaux de MM. Noguès et Audiat; *Aulnay* est l'abrégé d'un travail important que notre éminent collègue se propose de publier ultérieurement.

— La Commission a reçu de M. le chanoine Julien-Laferrière : *Supplément à l'Épigraphie latine de Saintes*, p. 96-104. (Extrait de la revue celtique), par M. R. Cagnat.

— Reçu pareillement de M. le comte Henri de Lestrangle, château de Cœuvres (Aisne) : *Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrangle, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles V, mort en 1389*. Paris, Alphonse Picart, éditeur-libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes, rue Bonaparte, 82. 1878, splendide in-4°, 198 pages. Guillaume de Lestrangle avait été doyen de Saintes et il est souvent question, dans l'Inventaire, de son frère, évêque de la même ville.

— M. A.-F. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, vient de publier : *Les menhirs ou la Litholotrie chez les Gaulois* (Suite aux Piles romaines, Fana ou Vernemets dans le Sud-Ouest de la Gaule). Nous en rendrons compte à la prochaine séance de la Commission.

— Vient de paraître : *Vie de Madame de La Tour de Neuwillars (Suzanne de La Pomélie) 1571-1616, Miroir de Perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. Nicolas du Saull, de la Compagnie de Jésus*.

Nouvelle édition, annotée et précédée d'une introduction pleine d'intérêt par M. le marquis Anatole de Bremond d'Ars Migré. Ce pieux ouvrage honoré de l'approbation et de la bénédiction de N. S. P. le Pape qui a daigné faire écrire à l'éditeur, notre érudit collègue, par son ministre secrétaire d'Etat, le cardinal Rampolla, est également approuvé par Mgr l'évêque de Nantes ; le cardinal Desprez, Archevêque de Toulouse ; Mgr l'Archevêque de Rouen ; Mgr l'Evêque de Limoges ; Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon. Nantes, Vincent-Forest, 1889, 1 vol. in-12. 3 fr. 50. Se vend au profit de l'œuvre de Montmartre.

— *Le nouveau catéchisme du diocèse de La Rochelle*, in-12, 187 p., imprimé chez Mame, deux parties : notions élémentaires d'histoire sainte et Doctrine chrétienne, rappelle l'ancien catéchisme de Mgr Villecourt, *supplémenté* d'un certain nombre de questions appropriées au besoin des temps. Chaque leçon se termine par une petite pratique et par l'énoncé d'un ou de plusieurs traits historiques tirés de la Sainte-Ecriture, dont l'ensemble constitue, en quelque sorte, la partie du maître. Cette adjonction heureusement conçue, sourira certainement au clergé. La simplicité du style, la clarté des expressions, les vingt-sept charmantes vignettes parsemées çà et là dans l'ouvrage, lui ont déjà gagné les sympathies de la jeunesse. Ajoutons que la couverture, imitation chagrin, porte, magnifiquement imprimées or — un attrait de plus ! — les armes de Mgr Ardin.

— *La Renaissance en France*, par M. Léon Palustre, 15^e livraison. Poitou (2^e partie), Angoumois, Aunis et Saintonge. Paris, maison Quantin, 7, rue St-Benoît. *Aunis et Saintonge*. « En aucun endroit la Renaissance n'a poussé de profondes racines et pour l'exécution « des œuvres, assez rares du reste, qui présentent une sérieuse « valeur, il a toujours fallu recourir à des mains étrangères..... » Trente pages de texte, pages 285 à 314, et gravures. *Lonzac*. Portail de l'église. Eglise. *Dampierre*. Château. Caissons. *Usson*. Médallions du château. Lucarne (lettre ornée). Château. Château (*hors texte*). Gargouille. Tour. *Saint-Jean-d'Angély*. Puits. *La Rochelle*. Maison (*hors texte*). *Moëze*. Hosannaire.

— *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1887-1888. Ce XV^e volume contient : Rapports sur les travaux de la Société ; Les mardelles, par M. A. de Grossouvre ; Essai sur la théorie des mardelles, par M. J. de Saint-Venant ; Station néolithique à Jussy ; Champagne (Cher), par M. J. de Saint-Venant ; ... Sépultures antiques en Berry, par M. Pierre de Goy ; Théâtre romain d'Alléan par MM. de Kersers et de Goy ; Voies antiques manifestées par la nature de la végétation, par M. de Saint-Venant ; Notes archéologiques sur Chateameillant et ses environs, par M. E. Chénon ; Eglise du monastère de Devrès (XI^e siècle), par M. P. Gauchery ; ... Documents inédits sur la guerre civile de 1562 en Berry. par M. le Baron de Ruble ; Généalogies berruyères, par M. le comte F. de Maussabré ; Etude sur la numismatique du Berry, par M. D. Mater ; Bulletin numismatique.

— *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 8^e année, 1888, nos 50, 51, 52, 53, 54. Histoire religieuse du canton de La Chapelle en Vercors, par M. l'abbé Fillet. — Marie de Montlaur, et le relèvement du culte catholique à Aubenas, par dom Jaubert. — Les Trièves pendant la grande révolution, par M. Lagier. — Quarante années de l'histoire des évêques de Valence (1226 à 1266), par M. l'abbé J. Chevalier. — Mémoires des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au XVI^e siècle, par M. J. Chevalier. — Recherches sur les inscriptions du Vivarais, par M. H. Vaschalde. — Mélanges et chronique. — Annexe : Des règles de la critique historique, par M. l'abbé H. Chevalier.

— *Revue des Sociétés savantes*. — Excursion archéologique de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure à Echillais, Trizay, Montierneuf, Hiery et Brouage (21 juin 1888), par M. l'abbé J.-L.-M. Noguès. Le travail de M. Noguès a été déposé à la Bibliothèque de la Commission.

— *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 3^e série, tome V. 1888. — Procès-verbal de démolition de treize temples protestants par MM. Fl. et C. Puichaud. — Les armes de Niort, par M. Léo Desainre. — Les chants populaires de l'épiphanie en Poitou avec un chant monorime de la Passion recueilli à Niort, par M. Léo Desainre. — Les revenus et les dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789, par M. H. Proust.

Questions

N^o 122. — On lit dans l'histoire de la vie du duc d'Epéron, par Girard : « il eut soin d'attirer (pour l'éducation de ses fils) le premier homme qui fut sans contredit dans l'Europe pour les exercices du corps et surtout pour ceux qui se font à cheval. C'étoit le sieur de la Broue, dont le connétable de Montmorency s'étoit autrefois servi. Après sa mort, le duc l'attira près de soi par de si grands bienfaits, que d'un seul coup il lui donna dix mille écus d'or, et mille écus de rente sur l'hôtel de ville de Paris, qui étoit alors le plus assuré revenu qui fut en France, et il ne borna pas à cela ses gratifications. Sous une si excellente discipline, ses deux aînés réussirent à tel point dans tous les exercices du corps, qu'il n'y avoit point de jeunes seigneurs de leur condition en France qui y pussent prétendre avantage sur eux. » (Edit. 1730. T. 2 — page 384) — On demande quel étoit le nom patronymique de ce célèbre écuyer, et si par son origine il se rattache à la Saintonge ? L. R.

N° 123. — Dans l'armée conduite en Provence (1592) par le duc d'Épernon, le sieur de Touverac commandait l'une des compagnies de cavalerie, ainsi que Chalais, d'Ambleville, etc. (*ibid.* page 13). — On désirerait connaître les noms de famille de ces différents chefs de corps, et principalement des sieurs d'Ambleville et de Touverac.

L. R.

Réponses

N° 116. — D'où vient *ribousiné*, dans le sens de ratatiné ?

— Ce verbe pourrait bien être un fréquentatif du bas latin *rebursare*, reborser, rebourser, rebrousser, relever le poil, aller en sens contraire. En Languedoc on dit *ribissiné*. J. B. C.

— Dans tout le Poitou, l'Aunis et une partie de la Saintonge, on dit : *se rabousiner*. Préfixe *ra*, racine *bout*, désinence, *iner*, forme fréquentative. Si l'on fait attention que les verbes en *ir*, comme *aboutir*, se prononcent en patois *aboutzir*, *raboutzir*, nous arrivons au fréquentatif *raboutziner*, *rabousiner*. M.

N° 119. — Quelle est l'origine du mot *petucher* pour babiller, caqueter ?

Ce mot vient du latin *pytissare* (les grammairiens Diomède et Priscien donnent *pitissare*), « cracher souvent ». Le verbe latin, d'après son orthographe ordinaire « *pytissare* » doit être un mot emprunté au grec (*pytizô*). Pour comprendre comment de « cracher souvent » l'on a passé au sens de « parler beaucoup » : l'on n'a qu'à comparer nos locutions « *tailler une bavette* », « *tenir le crachoir* ». D'ailleurs notre mot *bavarder* a une origine analogue à celle de *petucher*. *Hucher* est un terme de vénerie « appeler à haute voix ou en sifflant, et aussi se servir du cornet nommé *huchet*. » Voir Glossaire Saintongeais. par M. Eveillé, page 213. L.

— On pourra la voir dans *hucher*, encore usité en terme de chasse et très fréquemment employé dans le langage rural en Poitou, dans le sens de crier, appeler, parler. M.

ERRATA. — N° du 1^{er} janvier 1889. — Page 5, ligne 1^{re} au lieu de Paul de Chabot, lisez : *Comte Paul de Chabot*. — Page 6, de la Rochebrochard, au lieu de rue des Yvers, lire : *grand rue Notre-Dame*, 8, à Niort. — Page 9, ligne 36, Ars, lisez : *Arces*. — Page 31, ligne 11, galeries, lisez : *galères*. — Page 32, ligne 31, Jean de Riveray, lisez : de *Rivery*. — Page 58, ligne 52, madame de Cossan, lire : de *Cosnan*. — Page 59, lignes 3 et 7, même correction. — Page 60, ligne 18, un point après ornementation au lieu d'une virgule. — Ligne 20, avec réduits, lisez : *avec redents*. — Ligne 21, après circulaire, *une virgule*, au lieu d'un point. — Page 66. Question 116, *pelotonnés*, et non *pelotonnées*. — Page 67, question 118, au lieu de sire de la Jaubretière, lire : *Marie-Anne-Perrine Sire de la Jaubretière*.

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Séance générale du 31 janvier 1889

L'an 1889 et le 31 janvier, la Commission des Arts et Monuments historiques et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. Xambeu, Vice-Président. Étaient présents : MM. Noguès, Secrétaire ; Poirault, Trésorier ; Baron, Dangibeaud, Léon Duret, de la Jallet, Jouan, Valleau Vigier, membres titulaires ; Cazaugade, Clénet, Drilhon, Gilardeau, Laurent, Maurice Martineau, de la Sauzaie, Pinasseau, Termonia, membres correspondants. Excusés : MM. Th. de Bremond d'Ars, de Richemond, Privas, Violleau.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président donne communication : 1° d'une lettre du Ministère, invitant les Sociétés savantes à rechercher, dans leurs départements, tous les documents historiques relatifs au régime pénitentiaire avant 1789 ; 2° d'une circulaire de *l'Ami des monuments* (V. *Recueil* janvier 1889, p. 119-120) ; 3° d'un appel en faveur de l'archéologie préhistorique ; 4° des échanges du *Recueil* avec les autres sociétés ; 5° d'une note sur le Papier terrier de la Commanderie des Epeaux, commune de Meursac, qu'on a bien voulu lui confier.

M. le Président exprime le désir de voir la Commission entreprendre un travail d'ensemble relatif à tous les Monuments définitivement classés, comprenant, la représentation, la description, la bibliographie de chaque monument. Ce travail serait réparti entre tels et tels membres que le Bureau croirait devoir désigner. — Cette proposition, est acceptée.

M. le Secrétaire déclare que c'est par erreur, que la note sur le camp de St-Romain-de-Benêt a été imprimée dans le dernier n° du *Recueil* p. 56. Elle devait être complétée par des adjonctions, dont lecture est donnée et qui seront publiées ultérieurement. — La Commission consultée sur l'à-propos des fouilles qu'il serait urgent de pratiquer au lieu dit le château, vote une somme de

cent francs et autorise le Bureau à désigner deux ou trois membres pour surveiller les travaux.

— Est admis, comme membre honoraire, Mgr Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes.

— M. Nicolle expose le joli groupe en bronze découvert par lui dans le bassin du bastion, à Saintes. Mercure pudique, avec écharpe flottante et quatre petits amours, vrais anges bouffis, le tout ne paraissant guère remonter au-delà de Louis XIV. M. Nicolle se propose de faire exécuter la photographie de ce groupe. (V. *Recueil*, avril 1889, p. 122).

— Des fouilles qui ont été faites aux Mathes, M. Drilhon a rapporté une pierre funéraire taillée en arc brisé, avec petits acrotères, sur laquelle est grossièrement dessiné, au trait, un personnage vêtu d'une longue robe. L'honorable membre lit une note relative à l'édicule et sur sa proposition on vote une somme de quinze fr. pour en faire l'acquisition avec celle de quelques menus objets. (V. *Recueil*, avril 1889 p. 120).

— Au prieuré de Chailles entre Avy et Pons, l'on a découvert, entre autres choses, des vases du XIII^e siècle et un petit chandelier de cuivre, acquis au musée de la ville. M. Dangibeaud fait remarquer qu'il y a recueilli des débris de poteries exactement semblables à celles qui ont été rencontrées dans les fouilles de l'hôpital de Saintes. M. Tounizeau parle d'une crypte que le propriétaire serait disposé à ouvrir, moyennant une modique somme. Les découvertes qu'on y pourrait faire, seraient réservées à la Commission. On vote une somme de vingt fr. (V. *Recueil*, avril p. 122).

— A Beauvais-sur-Matha, on a mis à jour, sur la place de l'église, de longues files de cadavres, placés à la suite les uns des autres, dans d'étroits couloirs construits de moellons plats, bruts et sans aucun ciment. M. Baron fournit sur ce sujet des détails intéressants. (V. *Recueil*, avril 1889, p. 121), M. Noguès rappelle qu'il a signalé des sépultures identiques dans la Monographie de St-Séverin, *Recueil*, janvier 1888, p. 238. M. Léon Duret ajoute que Bauvais-sur-Matha avait une Commanderie de Templiers et qu'en 1828, pour le redressement d'un chemin et malgré les protestations de toutes sortes, on démolit une partie de l'ancienne église, où l'on voyait représentée en magnifiques sculptures, l'entrée de N. S. à Jérusalem. Le tout fut brisé pour paver le chemin.

— M. Duret parle du tumulus de Malleveau, canton de Loulay, où des fouilles pourraient être pratiquées avec fruit. — M. Gilardeau montre un couteau en fer provenant des fouilles de St-Saloine. — Enfin, M. Dangibeaud exhibe une magnifique croix reliquaire XIV — XV^e siècle, appartenant à M. l'abbé Fleury, curé de Sainte-Gemme.

Fait clos et délibéré an, mois et jour que dessus.

Le Secrétaire,

J. L. M. NOGUÈS.

NOTE
sur les
INSCRIPTIONS ROMAINES

Découvertes à Saintes

Par M. le chanoine JULIEN-LAFERRIÈRE

Parmi les villes modernes qui ont succédé aux anciens *oppida* de la seconde Aquitaine, Saintes peut être citée sans contredit comme une de celles, — comme celle peut-être, — dont les monuments épigraphiques nous sont parvenus les plus nombreux. Tous ceux qui ont été découverts n'existent malheureusement plus. Mais si la liste est longue des inscriptions qui ne sont connues que par les copies de Veyrel, de Bourignon ou de Chaudruc de Crazannes, les fouilles récentes, qui ont été dirigées par M. le chanoine Julien-Laferrière, ont eu du moins pour effet de nous fournir des documents nouveaux dont l'importance et le nombre doivent considérablement adoucir nos regrets.

On sait, dans quelles circonstances ces fouilles ont été commencées, et j'ai à peine besoin de dire qu'elles ont été pratiquées dans le vieux mur, fait de matériaux romains, qui soutient au nord les terres du jardin de l'hôpital général.

Avec les secours de la ville et du comité des travaux historiques, M. le chanoine Julien-Laferrière a fait explorer à deux reprises différentes, en 1887 et 1888, la majeure partie de ce mur.

Les inscriptions qui ont été découvertes en 1887 ont été publiées un peu de tous les côtés, avec un empressement qui témoigne suffisamment du très grand intérêt qu'elles présentent.

Je les rappellerai cependant, non pas pour les accompagner de quelques nouveaux commentaires, mais parce qu'il me paraît utile de les joindre aux inscriptions qui ont été découvertes en 1888, afin d'établir ce que je pourrais appeler le bilan complet des dernières fouilles.

1. — *Épitaphe*. La pierre est en plusieurs fragments. Le plus considérable, fournissant la majeure partie du texte, a 1^m92 de long sur une largeur de 0^m57 à droite et 0^m635 à gauche.

Les autres fragments ne contiennent que quelques lettres ; ils

sont au nombre de quatre et font connaître la fin des lignes.

Les lettres elles-mêmes ont 0^m083 à la 2^me ligne, 0^m070 à la 3^me, 0^m060 aux deux suivantes, 0,083 à la dernière. Celles de la première ligne sont incomplètes, et devaient avoir près de 0^m010. Les T ont 0^m091 à la 2^me ligne, 0^m083 à la 3^me, 0^m075 aux deux suivantes, 0^m091 à la dernière.

Ma Copie :

C · IVLIU · AGEDIL // // // // // A MACRO ·
 SANT · DVPLICARIO · ALAE · ATECTORIGIANA E
 STIPENDIS · EMERITIS · XXXII · AERE · INCISSO · EVOCAT O
 GESATORVM · DC · RAETORVM · CASTELLO · IRCAVIO · CLVP EO
 CORONIS · AENVLIS · AVREIS · DONATO · A · COMMILITON I B
 IVLIA · MATRONA · F · C · IVL · PRIMLVS · L · H · E · T ·

La lecture de cette inscription ne fait quelque doute que pour la restitution du nom de la tribu dont il ne reste plus, à la première ligne, que la lettre finale : A.

Bien que les citoyens romains de l'ancienne *Mediolanum* fussent inscrits dans la tribu *Voltinia*, M. Cagnat, qui a commenté cette inscription, ne pense pas qu'il soit possible de trouver toute la place nécessaire entre l'L du mot AGEDIL(li) et l'M du mot MACRO, pour restituer en toutes lettres ce nom de tribu. Il propose, en conséquence, l'une quelconque des deux restitutions : *Sca(p)ia* ou *Fabia*.

Tel n'est pas mon avis, car je crois, en effet, que le défaut de place ne saurait s'opposer en aucune façon à la restitution du mot VOLTINIA. Je l'ai obtenue en rétablissant ainsi, sur un dessin rigoureusement exact, les lettres qui sont aujourd'hui disparues :

Le dernier I d'*Agedil(li)* sur la barre horizontale de l'L ; un F entre deux points triangulaires ; l'O de *Voltinia* dans l'ouverture du V ; un T dépassant les autres lettres, et ayant à sa gauche un L en plus petit caractère ; un I à droite, sous la barre horizontale du T ; un N ; un I en plus petit caractère dans l'ouverture supérieure de l'N et finalement un A dont il existe la moitié de droite.

Toutes ces ligatures me paraissent d'autant plus admissibles, que les autres parties du texte en présentent de complètement analogues ce sont les suivantes :

Ligne 1. — Le point placé entre l'O et l'A se trouve en réalité dans l'O.

Ligne 2. — La lettre A du mot *duplicario* est gravée en plus petit caractère dans le C ; même mot, le point final se trouve dans l'O ; la lettre I qui suit le G a été gravée dans celui-ci.

Ligne 3. — La lettre I du mot *stipendis* a été gravée dans le D ; le second I du mot *incisso* a été gravé dans le C ; même mot, le point final se trouve dans l'O ; dans le dernier mot l'O est en plus petit caractère, le C pénètre dans la panse de l'O, l'A est gravé dans le C.

Ligne 4. — Le D est barré transversalement ; l'A du mot *castello* est gravé dans le C ; même mot, le point final est dans l'O ; pour les lettres suivantes, l'A est gravé dans le premier C, l'I et le point se trouvent dans l'O, l'L est gravé dans le second C ; l'E pénultième est enfin placé dans le dernier O.

Je crois donc, en résumé, qu'on doit lire et traduire en toute certitude :

C(aio) Julio, Agedil(li f(ilio), Voltini)a (tribu), Macro, Sant(oni), duplicario alae Aetorigianae, stipendis emeritis XXXII, aere incisso, evocato g(a)esatorum DC Raetorum Castello Ircavio, clupeo, coronis, aenulis aureis donato a commilitonib(us). Julia Matriona f(ilia), C(aius) Jul(ius) Primulus l(ibertus), heredes, ex t(estamento).

A Caius Julius Macer, fils (du gaulois) Agedillus, de la tribu Voltinia, né à Saintes, soldat à double solde de l'aile appelée *Aetorigiana*, congédié après 32 ans de services, inscrit sur les tables publiques, vétéran des Gésates (de l'aile) des 600 Rètes (stationnés) à *Castellum Ircavium*, auquel ses camarades ont offert un bouclier, des couronnes et des anneaux d'or. Julia Matriona, sa fille et Caius Julius Primulus, son affranchi, étant ses héritiers, lui ont élevé ce tombeau en exécution de son testament.

Malgré tous les commentaires nombreux dont il a été l'objet, il resterait beaucoup à dire encore sur ce texte, dont l'importance est considérable. Désireux de rester dans les seules limites

d'un résumé, je me contenterai d'en donner la bibliographie que voici, tout incomplète qu'elle est peut-être :

X[ambeu], *Recueil de la Com. des Arts*, t. IX, [1^{er} juillet 1887], p. 176. — E[mile] E[sperandieu], *Le Mellois*, n^{os} 1766 et 1772, (10 et 31 juillet 1887). — *Le Temps*, n^o du 11 juillet 1887. — Em. Espérandieu, *Note sur les inscriptions rom. récemment découvertes à Saintes*, Melle, 1887, in-8^o, pp. 13 et suiv. — Mommsen, *Hermès*, t. XXII, p. 547 et *Korrespondenzblatt der Westd. Zeitschrift*, t. VI, p. 205. — Em. Espérandieu, *Revue poitevine et saintongeaise*, t. IV, pp. 160 et 174 et t. V, pp. 58, et 85. — *Revue celtique*, oct. 1887, p. 137. — [Audiat], *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VII, 1887, p. 349 et t. VIII, 1888, p. 26. — Bunnell-Lewis, *Archæological-Journal*, t. XLIV, 1887, p. 164. — Hild, *Bulletin de la faculté des lettres de Poitiers*, 1887, pp. 293 et 390. — Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscript. et b.-l.*, 1887, p. 307. — Espérandieu, *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, 1888, p. 443. — *Recueil de la Com. des Arts*, t. IX, 1888, pp. 267 et 268. — R. Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes* (dans la *Revue celtique*, 1888, p. 78 tiré à part ; et 1889, p. 96, tiré à part). — Audiat, *Catalogue du musée de la ville de Saintes*, Saintes, 1888, in-8^o p. 33. — Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*, n^o 48, 1888, p. 341. — R. Cagnat, *Revue archéol.*, t. XI, 1888, p. 287. — [Armellini], *Chronachetta mensile di archeologia*, Rome, 1888, n^o 4, p. 49. — Espérandieu, *Revue poitevine et saintongeaise*, t. V, 1888, p. 193 et dans *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Paris 1889, in-8^o, pp. 171 à 185¹

2. — *Dédicace impériale.*

Cette inscription est en deux fragments. Sur un premier fragment ayant 0^m52 de haut, 0^m77 de large et 0^m06 d'épaisseur on lit en fort belles lettres de 0^m115, très profondément gravée :

Ma copie :

TI·CLAV

Le deuxième fragment a 0^m64 de haut et 0^m77 de large ; l'épaisseur a été rendue variable par des mutilations. Les caractères

¹ Cet ouvrage sera mis en vente prochainement.

tères, de même forme que ceux qui précèdent, ont 0^m078 à la 1^{re} ligne, 0^m066 à la 2^e, 0^m050 à la 3^e, 0^m045 aux 4^e et 6^e et 0^m042 à la 5^e.

Ma copie :

SARI · A
MANIC · Pc
MAX · TRIBVN · POTI
̄VIII · IMP · ̄XV · COS · I
CENSORI P
̄L · C · F · VOLT · V

La juxtaposition et la restitution de ces deux fragments fournissent une dédicace ainsi conçue :

TI · CLAV *dio*
c a e **SARI · Aug**
g e r **MANIC · Pont**
MAX · TRIBVN · POTest
̄VIII · IMP · ̄XV · COS · ̄iii [an. 51/54]
CENSORI P p
c · iVL · C · F · VOLT · victor

*Ti(berio) Clau[dio Cae] sari A[ug(usto), Ger]manic(o), po[nt-
(ifici)], max(im)o, tribun(icia) pot[est(ate)] VIII, imp(eratori) XV,
co(n)s(uli) I[iii], censori p(atr)i [p(atr)iae]. C(aius) Iul(ius),
C(aii) f(ilius), Volt(inia tribu), V[ictor].*

A Tibère Claude César Auguste, Germanicus, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 9^e fois, salué empereur pour la 15^e fois, consul 4 fois, censeur, père de la patrie. Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia.

Le personnage qui a fait les frais du monument public sur lequel cette inscription se trouvait placée, ne diffère sans doute pas du C. Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, dont je parlerai tout à l'heure.

3. — *Dédicace impériale.*

Cette inscription se lit sur un dé de pierre ayant 0^m90 de hauteur sur 0^m77 de largeur. Les lettres ont 0^m097 aux deux premières lignes, 0^m075 à la suivante et 0^m055 aux deux dernières.

Ma copie :

✓ SO · GE
I AN I C C
AESARI
I V S C O N G O N
D V B N I · F · V O L T

On peut restituer :

n e r o n i
c l a u d i o
d r V S O · G E r

M A N I C O

c AESARI (an. 51/54)

c · i u l I V S C O N G O N

n e t o D V B N I · F · V O L T

|||||

J'ai cherché à rapprocher de ce texte le fragment suivant qui se trouve gravé, en lettres de 0^m055, à la partie supérieure d'un dé de pierre ayant 0^m77 de large sur 0^m60 de haut.

G I D V B N V S

Ce qui nous aurait fourni le cognomen, [*Co*]gidubnus, du C. Julius que nous avons ici. Cette juxtaposition a été rejetée par M. Cagnat.

Une inscription que je citerai tout à l'heure [voir ci-après n° 7] fait en effet connaître un C. Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, qui pourrait ne pas être différent du personnage que nous avons ici ; cependant il y a lieu de remarquer que les deux pierres que je viens de décrire ont la même largeur et que les lettres se ressemblent dans les deux cas.

La filiation qui se trouve exprimée dans l'inscription qui précède et celle qui suivra plus loin est très exactement la même, je le reconnais, mais rien ne nous indique que ce n'est pas parce que le gaulois Congonnetodubnus avait eu deux fils.

Sous cette seule réserve d'un cognomen qui peut être douteux, on doit lire sans doute :

[Neroni Claudio Dr]uso ¹ Ge[r]manico [C]aesari. [C(aius) Julius],
Con[g]lon[neto]dubni f(ilius), Volt(inia tribu), [Co]gidubnus ?

A Néron Claude Drusus Germanicus César. Caius Julius [Cogidubnus ?], fils de Congonnetodubnus, de la tribu Voltinia.

La bibliographie des inscriptions 2 et 3 est à peu près la même ; les numéros des pages diffèrent seuls de quelques unités. Je ne donnerai donc que celle de l'inscription 2 :

[Xambeu], *Indépendant de la Charente-Inférieure*, n° du 16 juin 1887. — *Revue poitevine et saintongeaise*, t. IV, 1887, p. 93. — E[mile] E[spérandieu], *Le Mellois*, n° du 10 juillet 1887. — Em. Espérandieu, *Note sur les inscriptions etc.*, p. 6. — Audiat, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VII, 1887, p. 313. — [Xambeu], *Recueil de la Commission des Arts*, 1887, p. 161. — Audiat, *Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes*, Saintes, 1887, in-8°, 16 pages. — Mowat, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1887, p. 205. — *Id.*, p. 231. — Julien-Laferrière, *L'Art en Saintonge et en Aunis*, 15^e livr., (planche). — Audiat, *Catalogue du musée lapidaire*, p. 40. — Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. II, n° 48, p. 339. — Espérandieu, *Bull. des Antiquaires de l'Ouest*, 1888, p. 440 ; *Revue poitevine et saintongeaise*, t. IV, 1887, p. 365 ; *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, pp. 96 à 105.

M. Cagnat s'est plus particulièrement occupé de l'inscription 3 dans la *Revue celtique*, 1888, p. 85 et 1889, p. 101. Ses travaux ont été tirés à part.

¹ Il se pourrait aussi qu'il fallut compléter, comme l'a fait M. Allmer : *Neroni Claudio*, Aug(usti) f(ilio), *Druso*, etc. La découverte des fragments qui manquent peut, seule, permettre une exacte lecture.

4. — *Epitaphe.*

Cippe de 1^m06 de hauteur sur 0^m58 de large et 0^m40 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m08 de haut. Un trou de louve a été bouché par un fragment de pierre sur lequel sont gravées en partie les quatre dernières lettres du mot *Senilis* et la première lettre du mot *et*. Des cassures, bouchées de même, se voient sous les deux dernières lettres du mot *parentes* et sous le *f* qui suit.

Ma copie :

D **M**

PETRONIO AVI
TIANO VIXITAN
NIS IIII DIEB·C·
SENILIS ET AVE
TICCVS PAREN
TES F·C

*D(iis) M(anibus). Petronio Avitiano, vixit annis IIII, dieb(us)
G. Senilis et Aveticcus, parentes, f(aciendum) c(uraverunt).*

Aux dieux Mânes. A la mémoire de Petronius Avitianus qui a vécu 4 ans et 100 jours. Senilis et Aveticcus, ses parents, lui ont fait élever ce tombeau.

5. — *Epitaphe.*

Cippe de 1^m40 de haut sur 0^m55 de large et 0^m31 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m08 de haut.

Ma copie :

D **M**

ET MEMOR
PAVLI PA
LIANI FIL
VIXIT ANN
XIII·DIES XXX
IVL·ATVRI
AVNCLVS
POS

ascia

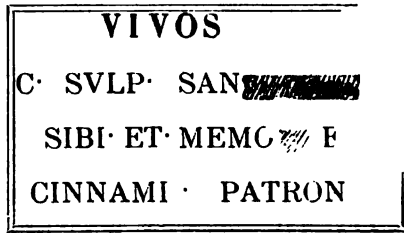
D(iis) M(anibus) et memo(riæ) Pauli, Pauliani f(ili)ii. Vixit ann(is) XIII die(bu)s XXX. Jul(ius) Aturios (ou peut-être Aturis), av(u)nc(u)lus, pos(uit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Paulus, fils de Paulianus, qui a vécu 13 ans et 30 jours. Son oncle Julius Aturios (?) lui a fait élever ce monument.

6. — *Épitaphe.*

Pierre rectangulaire ayant 0^m95 de long sur 0^m60 de large et 0^m52 d'épaisseur. Le bord droit a été mutilé. Les lettres ont 0^m07 de hauteur.

Ma copie :



Vivos (pour vivus) C(aius) Sulp(icius) San[ctus], sibi et memo[ri]ale Cinnami(i) patron(i).

De son vivant, C. Julius Sanctus (a fait construire ce tombeau) pour lui-même et à la mémoire de (Caius Sulpicius) Cinnamius, son patron.

Toutes les inscriptions qui précèdent sont déposées au musée lapidaire; les suivantes, résultant surtout des découvertes qui ont été faites en 1888, sont encore dans le jardin de l'hospice, à l'exception des trois fragments *a*, *b* et *e*.

7. — *Épitaphe.*

Cette inscription, qui devait appartenir au mausolée quadrangulaire de quelque riche santou, avait été reproduite sur les quatre faces.

Les fouilles de 1887 ont livré, tout d'abord, les deux fragments que voici :

Mes copies :

a
C · IVLIO · CON
PATIS NEPOTI · P
ROMAE · ET · AVG

b
C · IV
PAT
SAC

On en connaissait deux autres signalés par Chaudruc de Crazannes, il y a 71 ans :

c
CONNETODVBNO
PRÆF..... RVM

d
C · IVL....
PATI....
SAC....

Le Musée de Saintes possédait enfin depuis assez longtemps celui-ci :

Ma copie :

e
ONNETODVBNI
AEFFECTO · FABRVM · TRIB
II · AD CONFLVENTEM · C

Les fouilles qui viennent d'avoir lieu nous ont révélé les suivants :

Ma copie :

f
F · VOLT · VICTORI
VNO · MILITVM · COHOR⁷
IVLIVS · VOLT · VICTOR · P · I

Copies de M. le chanoine Julien-Laferrière :

g
O · CONC ·
S · NEPOTI · PR
RD · ROMAE ·

h
NETO
CTO · FA
VSTI · AD

i
VICTORI · A
 ILITVM · COHO
 C · IVLIVS · VOLT · V

j
)MO
 ARVM
 L I V S

k
C · IVLIO · CONGON
 PATIS · NEPOTI · PRAEFECTO
 ROMAE · ET · AVGVSTI · AD · CON

l
NI · F · VOLT · V
 MIL [REDACTED] COHO
 IV [REDACTED] T · VICTOR

<i>m</i>	<i>n</i>	<i>o</i>	<i>p</i>
IO	ON	O	V //// RI
///	////	///	////////
///	///	///	////////

q
 ///
 ///
 ON

Les lettres ont uniformément 0^m15 à la première ligne et 0^m10 aux deux suivantes :

Je ne crois pas qu'il soit possible d'affirmer que les fragments *b* et *e* sont distincts des fragments *c* et *d*. La défectuosité des copies prises par Chaudruc de Crazannes, peut permettre de supposer qu'il ne nous a été transmis par lui que des lectures inexactes ; cependant la dissemblance est tellement grande entre ces quatre fragments, qu'il se pourrait aussi, — comme le croit M le chanoine Julien-Laferrière, — qu'on dût les considérer séparément. Je ne les utiliserai donc qu'en faisant quelques réserves à leur sujet.

Ceci posé, le groupement des dix-sept fragments dont je viens de donner la copie ne présente plus aucune difficulté. On obtient, en l'opérant, les quatre variantes que voici d'une seule et même épitaphe :

1^{re} variante. — Fragments a, e et f

G · IVLIO · CON	g	O N N E T O D V B N I	F · VOLT · VICTORI	Agedomo
PATIS NEPOTI P	r	AEFFECTO · FABRVM TRIB	VNO · MILITVM · COHORT.....	arum sac.
ROMAE · ET · AVG	us	TI · AD · CONFLVENTEM · C	IVLIVS · VOLT · VICTOR · F ·	ex t. ?

2^e variante. — Fragments b, g, h, i et j

C · IV	l	IO · CONC	o n	NETO	dubni · f · volt ·	VICTORI · AC	e d	OMO
PAT	i	S · NEPOTI · PR	a e f e	CTO · FA	brum tribuno · m	ILITVM · COHO	rt.....	ARVM
SAC	e	RD · ROMAE	et aug	VSTI · AD	confluentem · c	IVLIVS · VOL · V	ictorfi	LIVS

3^e variante. — Fragments k et l

G · IVLIO · CONGON	n e t o d u b	NI · F · VOLT · V	ictori · Agedomo
PATIS · NEPOTI · PRAEFECTO	fabrum tribuno	MILITUM COHO	rt..... arum sac.
ROMAE · ET · AVGVSTI · AD · CON	fluentem c · iul	IVS VOLT · VICTOR	f · h · ex t ?

4^e Variante. — Fragments d (?), c (?), m, n, o, p et q

C · IVL	IO	c	ON	GONNETODVBN	i · f · volt ·	V	icto	RI	agedomo
PATI	is nepoti	PRAEfecto	faBRVM	tribuno militum cohort.....	arum				
SAC	erd. romae et augusti ad c	ON	fluentem c. iulius volt. victor filius						

Si les quatre lettres qui terminent la seconde ligne de la seconde épitaphe ne font pas partie de quelque nouveau nom de cohorte, qu'il ne serait pas possible dès lors de restituer, on ne peut que songer, — en raison du peu d'espace dont on dispose sur la pierre, — qu'aux deux noms de cohortes : [I Augusta Bra]carum, qui n'a pu exister ici sous cette forme, et [I Belg]arum¹, suffisamment court pour qu'on n'ait pas à le rejeter.

Bien que formée par l'un ou l'autre de ces deux peuples, aucune autre cohorte ne pourrait en effet convenir, car n'ayant plus le numéro I, elle aurait dû être commandée, non par un tribun, mais par un préfet.

D'ailleurs, comme les cohortes bracaes ont été plus particulièrement appelées à servir en Afrique, on ne peut guère s'arrêter à une [cohors I Brac]arum, et je ne vois, par conséquent, qu'une seule restitution possible, sinon certaine : celle de la [cohors I Belg]arum, ou simplement de la [cohors Belgarum], en admettant,

¹ Ephemeris, t. v, p. 241.

— ce qui n'a rien que de fort probable, — qu'il n'existait pas alors d'autre cohorte du même peuple.

Il y a lieu de remarquer encore que la division des deux dernières lignes de cette épitaphe paraît devoir se rattacher à deux formes distinctes : Dans l'une, le mot ROMAE commence la dernière ligne, (incript. 1 et 3) ; dans l'autre, on trouve au contraire les trois premières lettres du mot SACERD(oti), (inscript. 2 et 4).

En outre, une formule finale, qui n'existe pas dans les inscriptions 2 et 4, devait figurer dans les inscriptions 1 et 3, puisque la lettre pénultième s'y trouve suivie d'un point, et que la barre verticale qui suit ne peut pas être prise pour la seconde lettre du mot *filius*.

On pourrait songer à la restitution : *f(i)lius h(eres) ex t(esta-mento)*, ou à quelque autre formule analogue, mais il serait difficile de préciser.

Sous cette réserve, particulière aux inscriptions 1 et 3, on doit pouvoir lire et traduire :

C(aio) Julio, Congonnetodubni f(ilio), Volt(inia tribu), Victori, Agedomopatis nepoti, praefecto fabrum, tribuno militum cohortis I(?)Belgarum, sacerd(oti)Romae et Augusti ad confluentem (Araris et Rhodani). C(aius) Julius, Volt(inia tribu), Victor, filius.

A Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, fils (du gaulois) Congonnetodubnus, petit-fils (du gaulois) Agedomopas, préfet des ouvriers, tribun des soldats de la 1^{re} cohorte des Belges, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel qui se trouve au confluent (de la Saône et du Rhône). Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, son fils, (lui a fait construire ce tombeau).

L'intérêt de cette inscription est considérable, non-seulement par les noms gaulois qu'elle nous fait connaître, mais aussi par les diverses fonctions qui constituent le *cursus honorum* de C. Julius Victor.

Les plus anciennement connus des fragments qui précèdent ont été déjà publiés plusieurs fois. D'une façon générale, voici quelle est la bibliographie qui se rapporte à chaque variante, soit qu'elle s'applique à tous les fragments qui la composent, soit qu'elle ne concerne que certains d'entre eux.

1^{re} variante. — Jouannet, *Bulletin monumental*, t. X, p. 540. — Abbé Lacurie, *Congrès arch. de France*, session de Saumur, 1872, p. 74. — Audiat, *Epigraphie santone*, p. 15. — E. Espérandieu, *Note sur les inscriptions récemment découvertes à Saintes*, p. 10. — E. E[spérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887, p. 320. — [L. Audiat], *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 28. — [E. Espérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, p. 362. — Bunnel-Lewis, *The Antiquities of Saintes* (reproduction du premier fragment, d'après Audiat, dans *Archæological journal*, t. XLIV, p. 184, tirage à part, p. 21). — *Bulletin des Antiquaires de France*, 1887, p. 232. — Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes*, (dans *Revue celt.*, 1888, p. 81, tiré à part). — L. Audiat, journal *La Nature*, n° du 24 mars 1888, p. 257, (gravures sans comment). — Audiat, *Catalogue*, p. 34. — Allmer, *Revue épigr.*, n° 48, p. 341. — Cagnat, *Revue arch.*, t. XI, 1888, p. 287. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 387. — *Recueil de la Com. des Arts*, 1888, p. 447 et 1889, p. 64. — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. V., 1888, p. 245. et *Bull. Ant. O.*, 1888, p. 422. — Cagnat, *Revue archéol.*, t. XII, 1888, p. 397, et *Revue celtique*, 1888, p. 81 et 1889, p. 97. — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, 1889, p. 63 et dans *Epigraphie rom. du Poitou et de la Saintonge*, p. 258.

2^o variante. — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. V, 1888, p. 246, — *Recueil de la Com. des Arts*, 1888, p. 447. — (Audiat), *Revue de Saint. et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 416. — Cagnat, *Rev. archéol.*, t. XII, 1888, p. 397 et *Revue celtique*, 1889, p. 99 (tirage à part, p. 4). — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. VI, 1889, p. 63, et dans *Epigr. rom. du Poitou et de la Saint.*, p. 258.

3^o variante. — Cagnat, *Revue celtique*, 1889, p. 100 (tirage à part, p. 5). — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. VI, 1889, p. 67, et dans *Epigr. rom. du Poitou et de la Saint.*, p. 262.

4^o variante. — Chaudruc de Crazannes, *Annales encyclopédiques*, t. I. 2^o partie, février 1817, p. 230. — *Notice sur quelques antiquités découvertes à Saintes*, Saintes, 1817 in-8^o, p. 40. — *Antiquités de la ville de Saintes*, Saintes, 1820, in-4^o, pp. 34 et 138 et pl. IV. — Cagnat, *Revue celtique*, 1889, p. 100 et tirage à part, p. 5. — Espérandieu, *Revue poitev. et Saint.*, t. VI, 1889,

p. 69 et dans *Epigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, p. 264.

8. — *Épithaphe.*

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière.

Lettres liées : 1^{re} ligne, T et I ; 2^e ligne, E et R, L et I, E et T, V et L ; l'A du mot PRIVATVS est accentué.

VRITAT · M · VIPST · SABINI · NVMM
MERCVRIALS · SVCC · L · ET · SVLP · PRIVATVS

« La frise est entière ; il ne manque que deux morceaux, l'un à droite, l'autre à gauche » :

Je lis ce texte :

[*Perpetuae securitati M(arci) Vipst(anii) Sabini nummularii..... Mercurialis, Succ(essi) l(ibertus), et Sulp(icius) Privatus, [her(edes), ex t(estamento) fec(erunt) ?]*

A l'éternelle sécurité de Marcus Vipstanius Sabinus, changeur de monnaies. X..... Mercurialis, affranchi de Successus, et Sulpicius Privatus, [ses héritiers, lui ont fait construire (ce tombeau) en exécution de son testament ?]

Je ne crois pas que cette épithaphe puisse être postérieure au second siècle. Le gentilice *Vipstanius* fut d'ailleurs plus particulièrement en usage sous la République et le haut Empire. Un consul de l'an 59 se nommait *C. Vipstanus Apronianus*, un autre de l'an 115, *L. Vipstanius Messalla*.

On trouvait sans doute au commencement de la seconde ligne le nom de l'affranchi dont il ne reste plus que le surnom d'esclave, *Martialis*. L'épithaphe pourrait être complétée par quelque formule usuelle faisant connaître quel était le rapport qui devait exister entre *Vipstanius* et les deux personnes qui ont pris soin de lui faire construire un tombeau.

9. — *Épithaphe.*

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière :

MIIMORI
A II
TAVRATIS
COBKIBERTI

Memoriae Tauratis. Coblibaldi.

Masclus est un cognomen peu connu qui ne paraît être qu'une contraction de cognomen *Masculus*, beaucoup plus fréquemment répandu.

11. — *Epitaphe.*

Cippe de 1^m de haut sur 0^m50 de large et 0^m35 d'épaisseur.

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière :

D M
IVL · AMA
BILIS · PA
RENTES · P

D(iis) M(anibus) Jul(iae) (?) Amabilis. Parentes p(osuerunt).

Aux dieux Mânes de Julia (?) Amabilis. Ses parents lui ont fait construire (ce tombeau).

Amabilis est des deux genres.

12. — *Epitaphe.*

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière.

Lettres liées : 2^e ligne, le second groupe M et E ; 4^e ligne, N et E ; 5^e ligne, T et I ; 6^e ligne, I et E.

D M
ET · MEME · ET ·
CORRITIA A
TVNESSI PRIM
VS · CORENTII
ILIVS · PIENT ///
P. C.

D(iis) M(anibus) et mem(oria)e et(ernae) Corritia(e), Atunessi (filiae). Primius Corentius, filius pient(issimus), p(onendum) c(uravit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Corritia, fille d'Atunessus. Primius Corentius, son fils bien aimé, a pris soin de lui faire construire (ce tombeau).

13. — *Epitaphe.*

Ce cippe, très fruste, a 1^m 15 de haut sur 0^m 50 de large.

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière :

CI////////
AMAND////
MATR////
FILIA////

Les six épitaphes qui précèdent n'ont été publiées que dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VI, 1889, pp. 72 et suiv., et dans l'*Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, pp. 267 et suiv.

J'ajouterai qu'il a été retiré des fouilles, particulièrement en 1887, un certain nombre de fragments dont il ne sera possible de tirer parti, que dans un avenir prochain peut-être, lorsque de nouvelles découvertes seront venues s'ajouter à celles de ces deux années.

Pour mémoire seulement, je ne citerai que les quelques fragments ci-après :

a. — Fragment complet, à droite, de 0^m 16 de long sur 0^m 10 de largeur moyenne. Fort belles lettres de 0^m 10 :

PR

b. — Fragment de 0^m 20. Moitié de droite d'un O qui peut avoir eu 0^m 13 de hauteur :

c. — Lettres de 0^m 09 de hauteur :

TI·I

d. — Partie supérieure d'un F.

e. — Un E de 0^m 08.

g. — Fragment allongé fournissant quelques traces de trois lettres :

TI

·

h. — Lettres de 0^m 06 de hauteur :

·
·
·

..... Ger[manicus max(imus) ?.....]

Telles sont, en résumé, les nouvelles richesses dont la ville de Saintes peut s'enorgueillir. Et je ne parle cependant pas des fûts

de colonnes, des chapiteaux, des frises, des bas-reliefs, des entablements, des fragments de statues, des différentes monnaies et des débris de poteries dont la description demanderait à elle seule tout un volume.

En rédigeant cette note, je n'ai pas eu d'ailleurs la prétention de faire un travail complet. En posséderais-je les éléments qu'il ne m'appartiendrait pas de l'entreprendre, mais je serais heureux, pour ma part, si M. le chanoine Julien-Laferrière, resté par tous les temps sur le chantier, toujours là, « émerveillant, par son assiduité, les ouvriers qu'il aidait de ses bras, maniant la pioche, remuant les pierres, photographiant les blocs, recueillant pieusement les tessons de vases, les fragments de bronze, les pierres gravées »¹, voulait bien se départir de la réserve où sa modestie paraît s'être complu beaucoup trop jusqu'ici, et publier une description détaillée de tout ce que les fouilles lui ont livré.

Rédigé par lui, et avec l'autorité qu'on s'accorde à lui reconnaître, un *Journal des fouilles* serait on ne peut mieux accueilli.

15 Juin 1889.

EM. ESPÉRANDIEU.

RAPPORT DE M. DE BARTHÉLEMY

SUR DIVERS OBJETS RECUEILLIS DANS LES FOUILLES DE SAINTES

Extrait du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,

1888, n° 3, page 371

Par M. le chanoine Julien-Laferrière, correspondant du Comité

M. le chanoine Julien-Laferrière a communiqué 5 pièces de monnaie recueillies dans les fouilles qu'il dirige dans les anciens remparts de Saintes. Ces pièces comprennent un bronze romain complètement fruste ; une bulle en plomb qui a servi d'amulette ainsi que le prouve le trou dont elle est percée : elle est tellement fruste que l'on aperçoit à peine les têtes des saints Pierre et Paul, et le nom du pape Alexandre IV ; un double tournois très fruste du xvi^e siècle ; un denier de Hugues, comte de la Marche (1208-1249) ; un denier d'Alphonse, comte de Poitou (1241-1271).

1 *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. IX, 1889, p. 18.

Avec ces cinq pièces, peu importantes, M. l'abbé Laferrière a envoyé une plaque en plomb qui offre un véritable intérêt ; on y remarque cinq empreintes, en relief, d'un type carolingien qui n'est autre chose que le revers du denier frappé au x^e siècle par les comtes de Poitou, en continuant la monnaie royale. On lit, autour d'une croix, la légende + CARLVS REX FR, tracée de droite à gauche. Le droit devait être un monogramme carolingien accompagné de la légende + MET + VILLO ; un denier à ces types, trouvé dans les mêmes fouilles, a été communiqué par notre correspondant.

On voit très distinctement l'empreinte du coin qui était d'un diamètre assez large. (*Dessin à la fin du présent numéro*).

J'estime qu'il n'est pas trop hardi de supposer que cette plaque en plomb a servi à des monnayeurs qui ont voulu faire l'essai d'un coin ; le type carolingien avec la légende METVILLO paraît avoir été employé uniformément par les comtes de Poitou dans leurs différents ateliers. Poey d'Avant (t. II, p. 64) n'était pas éloigné de penser que l'on avait pu se servir à Saintes du type mellois avec le monogramme ; il se pourrait donc que la plaque en plomb envoyée par M. Laferrière ait servi à des monnayeurs de Saintes ; elle a pu leur permettre de constater que, sur ce coin, la légende avait été, par la maladresse du graveur, tracée à rebours.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

FOUILLES DE MURON

Communication de M. Musset

Les découvertes dont j'ai l'honneur de vous entretenir remontent, pour quelques unes, à près de vingt années ; mais elles n'en sont pas moins inédites au moins quant aux détails.

Le bourg de Muron est établi sur une vieille localité remontant au moins à l'époque gallo-romaine. Cette époque nous est connue, à Muron, par les objets suivants qui m'ont été procurés par le zèle obligeant de M. Arnault, receveur des postes à La Rochelle.

1^o — Des briques à rebords.

Des fragments de pavés en terre cuite d'un rouge un peu terne. Ces pavés sont couverts de stries ; les uns ont ces stries longitudinales, espacées les unes des autres de cinq millimètres environ ; sur d'autres, ces stries affectent des formes rayonnantes ou elliptiques.

Ces pavés striés se rencontrent sur d'autres points de la région ; j'en ai trouvé notamment absolument semblables dans un lieu

aujourd'hui désert, le tènement de Flassay, commune de Ballon.

2° — Le fief de La Couture, qui touche Muron, a donné des débris de grands vases en terre rouge jaunâtre, — oreilles et bras ; — Flassay m'en a également donné de semblables.

3° — A Muron même, des restes d'habitation étaient couverts de pavages et de mosaïques. Les pavés sont en marbre blanc, de 2 cent. environ d'épaisseur ; — en pierre dure blanche à grains fins, pierre qui n'est pas du pays. Ces pavages étaient de grande étendue ; en mosaïque faite partie en cubes de marbre ou de pierre noire, — ou partie de pierre dure blanche de 2^{es} sur 1^e environ, reposant sur un blocage de ciment et de fragments de terre cuite ; — la mosaïque occupait de 20 à 25 mètres carrés. Ce pavage de mosaïque gisait à 0,50 de profondeur dans le jardin de M. Gachinard. Le fond de ciment pouvait avoir 0^m 30 d'épaisseur.

4° — On a découvert à Muron tout un appareil de tuyautage en terre cuite rouge ; les tuyaux étaient de forme rectangulaire, ayant, chaque fraction, 0^m 45 de long., 0,18 de largeur, 0,15 d'épaisseur, d'une surface à l'autre ; dans chaque plat un trou rectangulaire. (*Voir le dessin de cet appareil à la fin de ce fascicule*).

Ces appareils ont, sinon les mêmes dimensions, au moins les mêmes dispositions que les conduits conservés au Musée de La Rochelle et provenant des thermes de Saintes.

5° — Ailleurs des moellons sont traversés en tous sens de tiges de fer d'un diamètre approximatif d'un centimètre.

6° — Sur tout le territoire placé au sud du bourg, aux lieux dits : La Maison brûlée, La Couture, La Casse, Le Péra, on trouve en abondance des débris de poteries rouges, dites Samiennes, noires, grises, semblables à celles qui couvrent les quartiers romains de la ville de Saintes ; l'une d'elles, poterie rouge originairement glacée, laisse apercevoir des profils frustes d'animaux ; sur le fond d'un pot, également rouge, on lit le nom d'un potier.

ESVAC. F. (Esuacus fecit).

7° — Le sol de Muron a fourni en outre un grand nombre de médailles romaines ; la plupart frustes ; voici celles qui m'ont été communiquées et dont l'attribution est possible :

1. Domitien. Moyen bronze (90 ou 91 de J-C.)

Dr. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XV. CENS. PER.
Tête radiée à droite.

Rev. VIRTUTI. AVGVSTI. S. C.

La valeur debout, à droite, le pied sur un casque, tenant une haste et un parazonium.

2. Domitien. Moyen bronze (87 de J-C.)

Dr. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XIII. CENS. PER. P. P.
Tête aurée à droite.

Rev. FORTVNAE. AVGVSTI. S. C.

Fortune debout, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

3. Néron. Moyen bronze (54-68 de J-C.)

Dr. NERO. CLAVD. CAESAR. AVG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P.
Tête nue à gauche.

Revers fruste.

4. Claude. Moyen bronze (41 de J-C.)

Dr. TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP.
Tête nue à gauche.

Revers : LIBERTAS. AVGVSTA. S. C.

La liberté, debout, à droite, tenant un bonnet et tendant la main gauche.

5. Titus. Moyen bronze (79-81 de J-C.)

Dr. SP. AVG. P. M. TR. COS
Tête nue à gauche.

Revers fruste.

6. Faustine mère (Annia Galeria Faustina), épouse d'Antonin, 138 de J. C., date de l'avènement d'Antonin, à 141 de J-C. mort de Faustine. Moyen Bronze.

Dr. DIVA (Faustina).
Buste à droite.

Rev. AETERNITAS.

L'éternité debout, à gauche, tenant un globe et un gouvernail.

Une pièce de Melle (denier d'alliage), rencontrée au même lieu m'a été communiquée ; elle est du X^e ou XI^e siècle, et porte :

Dr. † CARLVS REX R.
Croix dans le champ.

Rev. MET — ALO.



CHATELAILLON

Des travaux de terrassement viennent de mettre à découvert un coin du cimetière du couvent de Saint-Romuald, ordre des Camaldules. Le point fouillé est placé à peu près vers l'entrée et au nord de la primitive église. Deux églises se sont, en effet, succédé : la première, contemporaine de la fondation du couvent (XI^e siècle) et dont il ne subsiste qu'une partie peu considérable de l'abside ; la seconde, du XIV^e siècle, élevée au sud de la précédente dont elle n'était séparée que par un étroit espace.

La couche des sépultures est d'un mètre environ au-dessous du sol actuel ; à mi-hauteur du remblai on rencontre une couche de débris de tuilots, parmi lesquels des tuiles à rebords, des fragments de terre cuite, marquant vraisemblablement l'époque de la destruction du monastère, sans doute le XVI^e siècle.

Des sépultures, les unes reposaient dans des auges de pierres, avec ou sans couvercles ; ou dans des « *loculus* » composés de pierre debout, et plus étroits aux pieds qu'à la tête ; l'un de ces derniers avait même reçu à la tête une pierre taillée en forme de demi cercle, emboîtant la tête du défunt. (Voir le croquis).

Des cercueils en pierre, le plus curieux est celui dont nous donnons des esquisses (n^{os} 2, 3, 4). Il est commun de rencontrer des auges avec une place spéciale pour la tête ; moins commun de trouver les angles extérieurs de la tête de l'auge rabattus. La forme rhomboïdale de la tête du couvercle est également curieuse, de même que le boudin saillant qui court sur la crête et dont nous donnons la coupe, figure 4. — Entre la tombe 2 et le couvercle 3, existait une épaisseur d'environ 50 centimètres de remblai, ce qui donnerait à penser que le couvercle 3 constituait un monument extérieur. L'auge de cette sépulture contenait un corps dans la position normale et trois têtes placées à ses pieds.

Plusieurs sépultures avaient d'ailleurs ainsi des restes de plusieurs corps.

Quelques sépultures étaient accompagnées de vases. Ainsi en était-il de la tombe n^o 1, que nous avons figurée avec les deux vases qui l'accompagnaient, et dont nous donnons le croquis sous le n^o 5. L'un de ces vases contient des débris de charbon

de bois. — Terre jaune rougeâtre. Vases faits au tour comme les suivants. Les deux vases étaient légèrement cassés.

Trois autres tombes avaient également des vases placés du côté droit ; le n° 6, couché près de la tête ; les n°s 7 et 8 près du bras droit, vers le milieu du corps ; le n° 8 était encastré entre deux des pierres qui formaient le loculus, et en dessous du niveau du corps, légèrement soutenu par un petit blocage de chaux.

Le n° 6 est en terre jaune avec de légères taches de vernis vert brillant ; légères marques du tour formant stries espacées d'un centimètre environ.

Le n° 7 couvert de vernis jaune et vert, avec des stries régulières, profondes sur toute sa surface. Un trou pour passer une corde perce le sommet du goulot.

Dans les terres environnant les sépultures, des débris de poteries de la même époque, c'est-à-dire des siècles du moyen âge ; des restes de briques à rebords, un fragment de brique noire à rebords en terre très noire ; un angle d'un chapiteau de la primitive église avec décoration de rubans entrelacés, rappelant comme style une métope de la même église qui a été encastrée dans la façade ouest de l'église gothique.

Aucune monnaie.

Malgré cette absence de point de repère, il n'y a pas à douter que les sépultures dont nous venons de parler ne remontent aux temps qui ont suivi la fondation de l'église, c'est-à-dire au XI^e ou XII^e siècle.

SUBSTRUCTIONS ROMAINES

DÉCOUVERTES AU MOULIN DU FA, COMMUNE DE BARZAN (CH^{te}-INF^{re})

Extrait du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1888, n° 3, p. 411

Communication de M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle

Il y a un an, pendant que j'exécutais les fouilles de l'hôpital de Saintes, un des nombreux visiteurs, habitant de la commune de Talmont-sur-Gironde, me faisait connaître qu'à quelques centaines de mètres de sa demeure, on trouvait dans la terre des pierres sculptées pareilles à celles que je sortais des anciens remparts de

Saintes. Il me demanda d'aller les voir, ce que je n'ai pu exécuter que tout dernièrement et, malheureusement, sans pouvoir emporter avec moi mes appareils de photographie.

Dans ma trop courte visite, j'ai pu constater l'authenticité des faits qui m'avaient été signalés, faits que je crois devoir porter à la connaissance du Comité. Leur constatation me semble, en effet, fixer, définitivement et très exactement, un point de la géographie des Gaules, à l'époque des Antonins, l'emplacement réel de *Tamnum*, sur lequel, je le crois, les auteurs n'ont rien écrit de positif.

Cette petite ville, que la Table de Peutinger met à XXII lieues de Blavia (Blaye) et à XIII lieues de Saintes et que l'Itinéraire d'Antonin place à XVI milles de Blavia et à XXVII de Saintes, à cause du détour par Novioregum, aurait été située sur le territoire actuel de la commune de Barzan, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, au lieu dit le Moulin du Fâ.

Pour mieux fixer l'opinion du Comité, j'ai tracé, d'après la carte de l'Etat-major, une carte de l'emplacement où l'on trouve de nombreux restes de constructions gallo-romaines, à proximité du moulin du Fâ.

D'après ce plan, il est facile de se rendre compte de la position de l'ancien *Tamnum*. Pour faciliter la lecture, j'ai pointillé au carmin l'espace sur lequel j'ai pu constater des débris de constructions, sans pouvoir affirmer toutefois qu'elles ne s'étendent pas plus loin ; ce que la suite nous apprendra.

Les habitants m'ont montré un endroit, près du village de Chant-Dorat, où ils prétendent qu'on a découvert un quai dans lequel étaient encore scellés les anneaux destinés à amarrer les bateaux. Ce quai, s'ils ne m'ont pas trompé, se trouverait le long d'une dépression de terrain qui a toutes les apparences d'un ancien golfe, ce que la carte d'Etat-major a parfaitement noté.

J'ai indiqué pareillement la trace de la voie romaine qui, de là, devait se diriger vers Novioregum, au nord-ouest et, au sud-est, vers Blavia.

La petite ville de *Tamnum* aurait donc été établie au fond d'une sorte de golfe, sur la pente des collines qui le circonscrivent.

Deux points de ce territoire ont particulièrement attiré mon attention, le moulin du Fâ, et, près de là, l'endroit que j'ai pointé en noir sur ma carte et dans lequel on a trouvé un morceau d'entablement dont j'ai joint un profil à cet envoi, un tambour de colonne corinthienne à rudentures, mesurant 1 mètre de diamètre, ce qui supposerait des colonnes d'environ 12 mètres de haut, et enfin les restes d'une vaste construction qui m'a paru avoir appartenu à des thermes et que, depuis 1884, le sieur Gaboreau exploite chaque année, à l'aventure, comme une carrière de pierre. Il m'a montré comme venant de là une monnaie de bronze de Vespasien portant autour du buste impérial :

IMP · CAES · VESPASIAN · AVG · COS · VIII · PP ·

et au revers, de chaque côté de la statue de la Victoire, les lettres S · C · (*senatus consulto*).

Il avait vendu récemment, à un horloger de Gemozac, une pièce d'Antonin. Il a trouvé encore à la même place des morceaux de marbre, dit griotte des Pyrénées, une clef en bronze très bien conservée et quantité de débris de poterie. Il m'a remis un morceau de marbre et un débris de poterie rouge glacée, dite terre samienne sur laquelle se voit la marque de fabrique d'*Atilianus*, *ATILIANI O(f)ficina*, dont je joins des estampages à ce mémoire.



Le moulin du Fà est bâti sur le soubassement d'un ancien temple circulaire, d'où lui vient probablement son nom, corruption du mot *fanum*. Ce temple a exactement la même forme, en plan, et à peu près les mêmes dimensions que le Panthéon d'Agrippa, de Rome. Comme lui il était précédé d'un portique auquel, vu la différence de niveau de terrain, on devait accéder par un escalier situé du côté et sous les maisons construites tout auprès.

Le soubassement dont le revêtement a été arraché mesure encore plus de deux mètres de haut au-dessus du sol actuel. On peut pénétrer dans le dessous par une brèche latérale qui a été pratiquée au sud, par le propriétaire du moulin. La voûte que j'ai examinée avec attention est faite en blocage et forme plafond; elle est supportée, en son milieu, par un seul pilier en sorte qu'elle ressemble, à s'y méprendre, au ciel d'une carrière.

Cette partie de l'édifice n'a jamais été déblayée à fond; elle est pleine de terres d'alluvions qui n'ont point été entamées. Un trou carré, figuré sur mon plan, et qui a le galbe des puits romains, mettait anciennement en communication l'intérieur du temple avec ce sous-sol ou peut-être avec une source.

J'ai tout lieu de croire que le morceau d'entablement et le tambour de colonne dont j'ai parlé plus haut et qui étaient enfouis à une trentaine de mètres de là proviennent de cet édifice. Des fouilles conduites avec soin pourraient amener la découverte d'autres débris et probablement de pièces très précieuses pour l'histoire de cette contrée, sous la domination romaine.

A l'église de Talmont, dans le transept de droite, sous un arceau pratiqué dans l'épaisseur du mur comme l'enfeu d'un tombeau, il y a trois fûts de colonnes, de différents ordres, qui probablement viennent des environs du moulin du Fà. Elles sont posées sur leurs chapiteaux renversés. Je n'ai pu savoir dans quel but elles avaient été placées en cet endroit.

L. JULIEN-LAFERRIÈRE,

Correspondant du Comité.

VARIA

SOMMAIRE. — 1^o Chronique trimestrielle; — 2^o Mélanges d'archéologie et d'histoire; — 3^o Bibliographie; — 4^o Questions; — 5^o Réponses.

Chronique trimestrielle

— L'Excursion archéologique annuelle a eu lieu le 23 mai dernier. Une vingtaine de membres y ont pris part. On a visité: Ebéon, Matha, Neuvicq, St-Ouen et Beauvais. MM. Musset et Léon Duret ont été chargés du rapport.

— Une commission de la Société d'Archéologie de Saintes, composée de MM. Xambeu, Poirault, Cantaloube, Babinot est allée visiter, le 23 mai dernier, la Tour de Pire-Longe, le Terrier de Toulon et le Camp de St-Romain-de-Benêt.

Nous adressons nos remerciements à M. Germain, propriétaire du

Camp de St-Romain-de-Benêt, qui a permis les fouilles, et à son gendre, M. Train, qui nous a accompagnés et qui nous a fourni des explications intéressantes.

M. Babinot est chargé du rapport sur cette excursion.

— Notre collègue M. l'abbé P. Fabien, précédemment curé de la Flotte, Ile de Ré, a été nommé curé archiprêtre de Marennes et installé dans son nouveau poste, le 14 avril dernier.

— M. Péraldi, lieutenant au 6^e de ligne, a été nommé capitaine au 15^e bataillon de chasseurs à Remiremont.

— M. Mourguès, lieutenant au 6^e de ligne, a été nommé capitaine au 2^e de ligne à Grandville.

— Dans sa séance du 25 avril dernier, la Commission des Arts a délégué son Vice-Président, M. Xambeu, pour assister au Congrès des Sociétés savantes dont nous avons annoncé l'ouverture le 11 juin. (*V. Recueil*, avril 1889, p. 120).

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A PARIS, 1889. — 27^e réunion des délégués des Sociétés à la Sorbonne. — 13^e réunion des délégués des Beaux-Arts à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts.

La liste officielle des délégués de la province présents porte 204 membres ; il faut y ajouter 80 à 90 délégués arrivés après le jour de l'inscription et plusieurs membres des différentes sections du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris.

De nombreuses communications avaient été annoncées : 43 dans la section d'histoire et de philologie ; 38 dans la section d'archéologie ; 39 dans la section des sciences économiques et sociales ; 91 dans les différentes sections des sciences mathématiques, physiques et chimiques, naturelles et médicales ; 22 dans la section de géographie ; 35 dans la section des Beaux-Arts.

Le journal officiel (nos 156, 157, 158, 159, 160, du 12 juin au 16 juin 1889) donne les procès-verbaux des séances et les rapports sur les travaux de la session. Nous devons indiquer les travaux des délégués de la région et du sud-ouest de la France.

M. le chanoine Arbellot, de Limoges : sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours. — *Rurice I^{er}*, évêque de Limoges au V^e siècle, et sa correspondance. *M. Arnault de la Ménardière*, de Poitiers : Réponse à la 8^e question du programme. *Dujarric-Descombes*, du Périgord : la vie et les écrits d'Armand du Lau, marquis d'Allemans (1651-1726). *M. Grellet Balguerie*, de Bordeaux : Texte rectifié et date du concile de Bordeaux en 662. Légendes inédites des ducs d'Aquitaine Eudon-Roi et Aymon II. *M. Guibert*, du Limousin : La commune de St-Léonard au XIII^e siècle, journaux de famille. Etude sur l'orfèvrerie limousine. *M. Labroue*, de Bergerac : Bergerac, ville ducale en 1789. — Episode de la vie féodale en Périgord au XIV^e siècle, raconté par les jurats de Bergerac : livres de vie. *M. Berthelé*, archiviste à Niort, (mémoire lu par M. le Comte de Marsy) : L'art campanaire en Poitou, du XII^e au XVIII^e siècle. *M. l'abbé de Carsalade du Pont* : une mosaïque gallo-romaine découverte à Montréal (Gers). *M. Favraud* : La mosaïque des Coux, commune de Puyréaux (Charente). La culture de la vigne en Angoumois sous les Romains ; établissement de pressurage à Puyréaux. *M. Gaillard de la Dionnerie* : une découverte archéologique en Poitou. *M. Grellet Balguerie*, de Bordeaux : une chapelle circulaire au VII^e siècle ; un tombeau en marbre du VI^e siècle et un

autel en marbre sculpté du IX^e siècle. *M. Ledain*, de Poitiers : Réponse à la 8^e question. *M. l'abbé L. Palustre* : Pavement découvert à Villeloin-Coulanges, emplacement de l'Abbaye. *M. Barilleau*, de Poitiers : Réponse à la 12^e question. *M. Delisse Morin* : Statistique de la commune de Mornac (Charente-Inférieure). *M. Didier* : Réponse à la 8^e question. *M. Lecourtois* : Réponse à la 2^e question. *M. de Tréverret* : Lamartine et lord Byron. *MM. Pellet, Meslin* : travaux scientifiques. *M. Lièvre*, sur une inscription gauloise du vieux Poitiers. *M. de la Bouralière*, de Poitiers (au nom de M. Richard) : une note sur un vase gallo-romain avec dessin et graffites. A ce sujet, M. le C^ol Mowat ajoute quelques observations sur les imitations maladroites des caractères antiques. *M. Pérathon* : artistes aubussonnais ; école centrale de la Creuse en 1795. *M. Robuchon* présente les livraisons déjà parues de son ouvrage sur les monuments du Poitou. *M. Ducrocq*, sur les tribunaux de commerce. *M. Leymarie*, sur les porcelaines de Limoges pendant l'époque révolutionnaire.

Les membres des sections se sont réunis cette année en trois locaux différents : 1^o à la Sorbonne, 2^o au collège de France, 3^o à l'École des Beaux-Arts. Cette division pouvait avoir l'avantage de retenir les délégués dans leurs sections respectives (malgré l'attraction de la tour Eiffel et de la grande et belle Exposition au Champ de Mars), mais elle a isolé un peu trop les délégués et ne leur a guère permis de suivre les communications et les discussions intéressantes des autres sections.

J'imagine dans la nouvelle Sorbonne, qui sera inaugurée le 4 août prochain, dix grandes salles voisines, bien aménagées, autour d'une grande cour où pourront se rencontrer à chaque instant Messieurs les délégués.

L'assemblée générale, qui clôt le Congrès, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Il faut lire les discours remarquables de M. Ernest Renan et de M. Fallières, ministre de l'Instruction Publique. Je me rappelais, en cette circonstance, le Congrès de 1873 et la parole de M. Jules Simon qui eut alors un grand retentissement.

Assurément ces choses-là vous reposent et vous détournent des charlataneries de la politique et des mesquines discussions.

F. X.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

LA CLOCHE DE S^{te}-RADEGONDE RETROUVÉE SOUS UN POIRIER EN 1780. — *Communication de M. le Dr C. Vigen*. — Extrait des minutes de J. Boussiron, notaire royal, demeurant à Bran (aujourd'hui étude de Chevanceaux). Aujourd'hui, 24 février 1780.... étant au logis de La Perdasse, paroisse de S^{te}-Radegonde, ont comparu M^{re} Jean Frouin curé, Louis Entier, fabricant, et P. Mauron, syndic de lad. paroisse, lesquels nous ont dit que vers la fin de janvier dernier, le nommé Boisbriau, métayer à La Perdasse, aurait découvert dans son jardin une cloche de métal, appartenant à l'église et aux habitants de S^{te}-Radegonde, sans dénoncer la trouvaille à Justice.... ils ont présenté leur requête au Lieutenant-général d'Angoumois, qui leur a permis de faire dresser procès-verbal de ladite cloche, et de la séquestrer en main tierce, en attendant que Justice en ait ordonné la restitution à la Communauté...

Et a comparu Boisbriau, qui nous a conduits dans un cellier où est déposée lad. cloche, qu'il a découvert dans son jardin en jetant un arbre poirier par terre... de laquelle il a consenti que procès-verbal fut fait... ce quoy faisant, nous avons observé que lad. cloche est composée de bon méthail ordinaire qu'elle a un bon son, sans être fêlée, qu'elle a dans le dehors 22 pouces de hauteur et 26 pouces de largeur, quelle est soutenue par sept ances... que tout autour sont inscrits les mots *Faite l'an MCLVII, pour S^{te}-Radegonde, près Beaigne*. P: Tastre: f. + (croix et fleurs de lys) le tout en caractères anciens et gothiques; que au-dessus a été gravée une grande croix, au milieu de laquelle est la lettre :g:, et sur les quatre coins de lad. croix une fleur de lix. Qui sont toutes les observations... et sur le consentement dud. sieur Boisbriau... nous avons fait conduire lad. cloche au logis de Puygareau, chez M. Christophe Arnauld, sieur de La Gorce, lequel s'est volontairement chargé du dépôt et garde de lad. cloche.

De tout ce que dessus, etc.

Signé: Frouin; L. Entier; P. Mauron; C. Arnauld; J. Marie et Perald, témoins, et J. Boussiron, not. roy.

Contrôlé à Montausier, le 1 mars 1780.

Reçu 14 liv. 14 sols, signé Piet.

UNE NOUVELLE STATION QUATERNAIRE a été dernièrement explorée par M. E. Rivière; elle est située dans la Dordogne, sur la rive gauche de la Vézère, à 2 kilomètres de la célèbre grotte de Cro-Magnon, en face de la petite Ile de Malaga.

Elle constitue un véritable abri-sous-roche, protégé par la paroi du rocher qui le surplombe.

Les fouilles démontrent qu'à l'époque du renne l'homme a vécu sous cet abri, de même qu'il vivait dans les stations voisines de Laugerie, des Eyzies, de Cro-Magnon.

Objets trouvés: *Faune*: Mammifères: renard, chacal, sanglier, renne, cerf, chevreuil, bœuf; Oiseaux: milan, faisan; Mollusques: coquilles terrestres du genre Hélix. *Industrie*: objets fabriqués: pointe double en os, lames, grattoirs, burins, pointes, flèches, percuteurs, nuclei et autres en silex. Cette nouvelle station appartient par sa faune à l'âge du renne et par son industrie à l'époque magdalénienne.

E R.

Bibliographie

*Les Menhirs ou la litholâtrie chez les Gaulois, par M. A.-F. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers. — (Suite au Fana ou vernemets.)*¹
— Dans ce nouveau travail l'auteur traite de l'âge et de la destination de ces pierres.

Age. — L'opinion générale est que ces monuments appartiennent à l'antiquité la plus reculée et sont bien antérieurs au temps où, chez nous, on commença à faire usage des métaux. Mais si cela est vrai pour un certain nombre de monolithes, qui ne portent aucune trace de travail, on ne saurait accorder une égale antiquité à ceux qui ont reçu une *forme préconçue*, soit qu'ils aient été épannelés, équarris ou même sculptés. Le Menhir de Kervadel-en-Plobanellec, par exemple, transporté au parc du château de Kernuz, — cône

¹ V. Notre précédent article sur les FANA, RECUEIL, octobre 1888, p. 449.

tronqué de trois mètres de haut, — est divisé en quatre panneaux, occupés par des personnages, dont l'un témoigne par ses attributs que le monument ne remonte pas au-delà de l'occupation romaine. Celui du Vieux-Poitiers (auquel M. Lièvre se propose de consacrer un travail spécial) et celui de Fontaine-sur-Marne, portent tous les deux une inscription en caractères latins. L'on ne s'écarterait pas beaucoup de la vérité en attribuant les uns et les autres menhirs ouvrés ou avec inscription, au second et même au troisième siècle de notre ère.

Vers cette époque un nouveau progrès s'opère. Au monolithe brut ou travaillé, on substitue le menhir en blocage comme Pire-Longe (p. 7) ; mais ce sont toujours les mêmes formes et proportions. — Quelle était la destination de ces monuments ? — Ce n'étaient assurément ni des bornes, ni des monuments funéraires. L'érection de ces pierres quelle qu'en ait été la cause ou le motif a toujours procédé d'une pensée religieuse et elles ont été l'objet d'un culte. Or la litholâtrie a été très répandue, sinon générale, dans l'antiquité, et partout elle a débuté par le culte de la pierre brute. Partout, sauf peut-être en Judée (p. 9), l'objet de ce culte a subi des transformations en rapport avec les progrès de la civilisation. Ainsi, chez les Grecs, Zeus et Apollon furent d'abord adorés sous la forme d'une haute borne (p. 9).

Si nous nous en rapportions au témoignage de la Bible, l'opinion de M. Lièvre, sur ce dernier point, ne saurait être acceptée sans réserve.

Sans doute, dans l'antiquité la plus reculée, nous voyons chaque nation signaler dans certaines pierres les manifestations sensibles d'une puissance spirituelle, toutefois, la Bible *distingue*. Elle donne aux unes le nom de *Bethel* (maison de Dieu), tandis qu'elle donne aux autres le nom de *Beth-Aven* (maison du mensonge). En principe, ces pierres sont donc toujours considérées comme la *demeure* d'un Dieu vrai ou d'un dieu faux. Or, qu'il s'agisse de pierres brutes comme celle de Jacob ¹ ; de celle de Josué ² ou de toute autre, le culte biblique ne saurait être assimilé en aucune façon au culte lapidaire des nations idolâtres. Chez le peuple choisi, tout se fait par figure, mystère ou symbolisme. La *scheteya* ou pierre fondamentale du temple, sur laquelle était gravée le nom de Jéhovah, et qui remplaçait l'arche d'alliance, toutes les fois qu'elle manquait au sanctuaire ³, figurait le christ, la vraie pierre angulaire et fondamentale du grand édifice spirituel composé des âmes, des anges et de Dieu. Elle suivait partout le peuple voyageur : *consequente eos petra*, dit St-Paul (I. Cor. X. 4). Et il ajoute : *Petra autem erat christus* (ibid). La Genèse dit dans le même sens : *Pastor egressus est lapis Israel* (C. XLIX. 24). Le même symbolisme ne *figure-t-il pas* à l'élection de l'apôtre Pierre, comme chef de l'Eglise ? *Tu es petrus*, lui dit J. C. *et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam* (Math. XVI-18). N'est-il pas encore bien digne de remarque que l'ancienne ville de *Luza* ou *Louza*, c'est-à-dire : *maison de Dieu* prit le nom de Beth-lehem,

¹ TULIT LAPIDEM... ET EREXIT IN TITULUM FUNDENS OLEUM DESUPER (v. 18). ET LAPIS ISTE QUEM EREXI IN TITULUM VOCABITUR DOMUS DEI (Gen. XXVIII. V. 22).

² Et tulit lapidem pergrandem posuitque eum subter QUERCUM... Et dixit ad omnem populum : En lapis iste erit nobis in testimonium, etc. (Jos. XXIV. V. 26-27).

³ Desmousseaux, DIEU et les dieux, p. 61.

ou *maison du Pain* alors que le Dieu-Pierre d'Israël, devint le Dieu-Pain de l'Évangile ? Il serait facile de multiplier les citations.

L'emblème de la pierre une fois connu, est-il possible d'admettre que les peuples idolâtres, dès l'époque patriarcale, n'empruntassent pas au peuple choisi avec lequel ils étaient en rapport constant, quelques-unes de leurs croyances et de leurs pratiques religieuses ? Saint-Clément d'Alexandrie dit formellement que c'est de la pierre de Jacob, la plus ancienne dont parle la Bible, que les païens prirent la coutume de répandre de l'huile sur certaines pierres *qu'ils adoraient* et auxquelles ils rendaient un culte religieux. (*Stromat.* VII). Non seulement ils empruntèrent, mais ils travestirent évidemment ces pratiques, comme ils ont travesti les récits de la Bible. ¹ Et c'est ainsi que le *Consequente eos petra*, etc., devint le *Jupiter-Lapis* avalé par son père Saturne ². On sait que *Jovem lapidem jurare* était d'ailleurs un des serments les plus sacrés que l'on pût faire (Aulu-Gelle, nuits *att.* Liv. I. ch. XXI.)

Conclusion : le peuple privilégié, lui, n'adorait que le vrai Dieu, D'eu invisible dont la puissance ou les volontés se manifestaient par ses anges ou messagers. Les idolâtres substituèrent leurs dieux aux anges et du Bethel ils firent le *Beth-aven*. Ainsi envisagée, la litholâtrie, diffère essentiellement du culte biblique de la pierre qui ne mérite pas le nom de litholâtrie, et ne paraît être, en somme, qu'une extension du fétiche, un fétiche agrandi... et adoré. J. NOGUÉS.

Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements (1793, 1794), par M. H. Vallon. Le tome deuxième comprend l'Ouest de la France et le Sud-Ouest. Le chapitre XI est relatif aux Deux Charentes et à la Dordogne. L'auteur avait déjà parlé de la Charente-Inférieure à propos des guerres de Vendée ; il ne cite que le rapport des représentants Bernard et Guimberteau (Saintes, 5 juin 1793), à l'occasion de la levée des 300,000 hommes. M. Vallon se sert pour la Charente du travail de M. Gigon « sur les victimes de la Terreur du département de la Charente » et rappelle les réponses à ce livre de MM. Daviaud et Léridon. La statistique faite par M. Vallon nous paraît très utile ; on saura à quoi s'en tenir et l'on ne verra plus les mêmes noms répétés pour Paris et pour plusieurs départements ; on connaîtra les raisons de la condamnation et l'on aura même souvent les pièces du procès. Dans la Charente, en comptant bien, on trouve 34 condamnés par les tribunaux de départements ; 49 frappés par le tribunal de Paris, 4 massacrés en septembre et à Angers.

Le chapitre XII, paragraphe V, est relatif à la mission de Garnier de Saintes avant et après le 9 thermidor.

M. Vivie dans son *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, 2 vol. in-8° a résumé toutes les opérations des tribunaux et commissions militaires de la Gironde pendant cette période. Condamnés : à mort, 301 ; aux fers ou à la détention, 129 ; à une amende, 55 ; acquittés : 373.

¹ Moïse veut prémunir son peuple contre ces pratiques superstitieuses des païens et c'est pourquoi il adjoint aux hébreux : *nec insignem lapidem ponetis in terrâ vestrâ ut adoretis eum.* (Lev. XXVI-1).

² D'après Eusèbe (Propos. I. 10). Les anciens Phéniciens adoraient certaines pierres qu'ils appelaient BÉTHULÉS ; ces pierres étaient consacrées au culte divin. D'autre part, Hesychius dit que les poètes nomment BÉTHULÉ la pierre que Saturne dévora croyant dévorer Jupiter. Dom Calmet trouvant une certaine analogie entre ces BÉTHULÉS et Bethel, croit que les Phéniciens donnèrent à leurs pierres le nom de l'endroit où Jacob éleva la première. (Dom Calmet, Dict. BIBL. IV).

Bulletin archéologique, année 1888, n° 3. Sommaire : Procès-verbaux. *M. Berthé* archiviste des Deux-Sèvres envoie : 1° Un mémoire sur les anciens fondeurs de cloches poitevins ; 2° Une note sur une cloche du XVI^e siècle appartenant à l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres) ; 3° les estampages de plusieurs fers à hosties. — *M. le lieutenant Espérandieu* envoie : 1° le dessin d'un cadran solaire ; 2° l'estampage d'une inscription gallo-romaine découverte à Poitiers par le P. de la Croix ; 3° une note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale ¹. — *M. l'abbé Julien-Laferrière* envoie : 1° les estampages de plusieurs inscriptions romaines découvertes à Saintes et à Saint-Léger ; 2° une note sur les fouilles de Saintes avec des estampages, des photographies et une pièce de monnaie. — *M. Musset* envoie une note sur une pierre tombale du XV^e siècle trouvée à Laleu, près La Rochelle. — Note de *M. Musset* relative à la découverte de monuments romains faite sur le territoire d'Aulnay en Saintonge (1785). La première inscription se rapporte à Caracalla, elle est de l'année 212. Le texte serait :

m. D. M. i

PRO. SAL. IMP. M. AVR. ANTONINI. pii. FEL. AVG. BRIT
P. M. TR. P. XV. IMP. II. COS. III. DES. III. P. P. C.
IVL. DRVTEDO. ET. BALORICE
TAVR. F. EX. V

M(atri) d(eum) m(agnæ) I(dææ)
Pro sal(ute) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Antonini Pii Fel(icis)
Aug(usti) Brit(annici) p(ontificis) m(aximi), tr(ibunitia) p(otestate)
XV; imp(eratoris) II. Co(n)s(ulis) III, des(ignati) IIII, p(atris) p(atris)
G(aius) Jul(ius) Drutedo et Balovice taur(obolium) f(ecerunt) ex v(oto).

Samuel Veyrel, l'abbé Méry, Bourignon avaient déjà interprété cette inscription.

Une deuxième inscription porte la mention de la *cohors prima Gallorum*.

La troisième inscription parait être relative à une tessère de gladiateur. Voir au sujet de ces tessères consulaires dites de gladiateurs : *Corp. inscript. latin.*, t. I, p. 195 ; *Ephem. épig.*, t. III, p. 161 et l'ouvrage de Fr. Ritschl. *Die tesserae gladiatorum der Romer*.

Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, nos 10-12, 1888. Sommaire : I. Actes de la Société. II. Lettres d'échevinage de Bertrand Fauldry et de Louis Arnauldet, par *M. E. Breuillac*. III. L'emplacement de l'ancien Hôtel de Ville de Niort, par *M. H. Proust*. IV. Documents relatifs à la famille de Jean de Baudéan de Parabère, gouverneur de Niort, présentés par *M. L. Rondier*. V. Epitaphe de François Jean Charles de Pardailhan, comte de Panjas (18 janvier 1616)... Testament du comte de Panjas, par *M. le Dr A. Prouhet*. VI. La croix de Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres), par *M. X. Barbier de Montault*. VII. Les faïences de Saint-Porchaire, par *M. Léo Desavre*. « Bernard Palissy remarqua des « terres argileuses fines et fort blanches aux environs de Saint-« Porchaire. L'inventeur des rustiques figulines fit mieux que de « passer près de Saint-Porchaire, il y laissa sa manière, et si B. « Fillon s'est trompé de quelques kilomètres sur le lieu d'origine « des faïences d'Henri II, ses conclusions n'en demeurent pas

1 Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis ?
Tali namque domo clauditur omnis homo.

« moins fort justes sur l'influence que les fabriques de Saintes et de
« la Chapelle-des-Pots exercèrent bien avant le XVI^e siècle sur le
« célèbre atelier poitevin, quel qu'il fût... La 5^e Eglogue de Jacques
« Béreau contient la description... d'un magnifique plat fabriqué à
« Saint-Porchaire, près Bressuire, par le potier Tascher. ... »

Vient de paraître chez Michau, imprimeur à Orléans, une plaquette in-8^o de 15 pages, intitulée : *Les Mémoires de Mme la marquise de la Rochejaquelein, publiés sur son manuscrit autographe par son petit-fils*. — Ce remarquable compte-rendu, extrait du journal *Le Loiret*, n^o du 18 avril 1889, est de M. le baron Adalbert de Beaucorps, membre correspondant de la Commission des Arts, et petit-neveu, lui-même, de la marquise de la Rochejaquelein.

A Bordeaux, chez Bellier, imprimeur, 1889, *Le Procès et condamnation à mort de Pierre-Ignace Méthé de Fonremis de La Mothe etc., guillotiné à Rochefort le 2 avril 1794*, grand in-8^o, de 84 pages, publié par notre collègue, M. Marcel de Fonremis, officier d'Académie.

Question

N^o 124. — M. l'abbé Lacurie dans sa Notice sur le pays des Santones (1851), page 21, fait faire un détour considérable à la voie Romaine de Mediolanum à Burdigala. Pour aller de la Chapelle à Thaims, il la fait passer par Châteliers et le hameau de Pillet. Les Romains aimaient beaucoup la ligne droite, quand la configuration du pays ne s'y opposait pas absolument.

Nous demandons si on ne trouve pas des restes d'un tracé plus direct entre la Chapelle et Thaims.

2^o Les restes trouvés au Châteliers et au Pillet n'indiquent-ils pas une autre voie se dirigeant vers Pire-Longe ?

C.

Réponses

N^o 121. — Connait-on le tracé d'anciens cordons littoraux ? La mesure de leur altitude a-t-elle été faite ? La connaissance de ces hauteurs serait nécessaire pour le tracé de la carte du littoral préhistorique.

Le tracé d'anciens cordons littoraux et la mesure de leur altitude nous sont fournis par la *Géographie de la Gaule romaine*, de feu M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut. — Cette sorte de cartes ne peut avoir qu'une exactitude très relative, chronologiquement parlant, même pour l'époque de Jules César. Il est aussi question de l'ancien littoral saintongeais dans la *Nouvelle Géographie universelle* de M. Elisée Reclus. On trouve notamment, à la page 500 du second volume de cet ouvrage, une petite carte de l'« ancien littoral de la Saintonge et de l'Aunis », et, page 506, une planche représentant les « golfes comblés du littoral de l'Aunis » — Le second volume de M. E. Reclus est postérieur au premier volume de M. Ernest Desjardins, auquel il renvoie.

Ajoutons que l'*Atlas historique de la France* de M. Longnon, membre de l'Institut, reproduit les tracés de M. Desjardins, mais sous la réserve énoncée plus haut, touchant la certitude des dates. J. R. Dans sa réponse, M. J. R. semble confondre le tracé exact et spécial des anciens cordons littoraux avec la configuration générale du littoral ancien, qui n'a pas besoin d'une aussi grande précision.

Les dépôts marins connus sous le nom de terre de brie sont la

preuve certaine du séjour prolongé de la mer sur une partie assez considérable du territoire de la Charente-Inférieure. Aussi tous les auteurs s'accordent sur la situation des anciens golfes, mais le tracé de leurs contours est différent et manque de précision.

Voir le remarquable travail de M. Louis Delavaud, qui résume les différentes opinions et donne une bibliographie complète de la question (Bull. de la Soc. de Géog. de Rochefort 1880, p. 165 et suivantes).

L'ancien rivage devait souvent dépasser les limites des dépôts vaseux, et l'on est obligé de rechercher les différentes sortes de cordons littoraux, les anciennes falaises... etc., pour circonscrire avec exactitude les parties de la Saintonge émarginées pendant les temps préhistoriques.

D'après Manès (p. 194), on observe des cordons littoraux entre Esnandes et Villedoux, aux environs de St-Ouen... etc., mais nous ne connaissons pas leur situation exacte ni leur altitude.

Cette dernière donnée est très importante, car elle permettrait de tracer avec certitude l'ancien rivage entre les points où la mer a laissé des indices certains de sa présence. Elle offrirait de plus un intérêt considérable, pour la question des oscillations du sol en permettant de comparer le niveau actuel de la mer avec celui qu'elle atteignait jadis.

D'après M. Polony (Bull. de la Société de Géographie de Rochefort 1884, p. 79), le niveau général des prairies dont l'origine alluviale est incontestable concorde encore aujourd'hui avec les hauteurs, limites des plaines mers maxima des mortes eaux. Le même auteur ajoute que la cote 4^m01 du niveau général de la France, a été dépassée depuis 15 ans par un assez grand nombre de marées.

Trouve-t-on d'anciennes traces de la mer au-dessus de cette cote ?

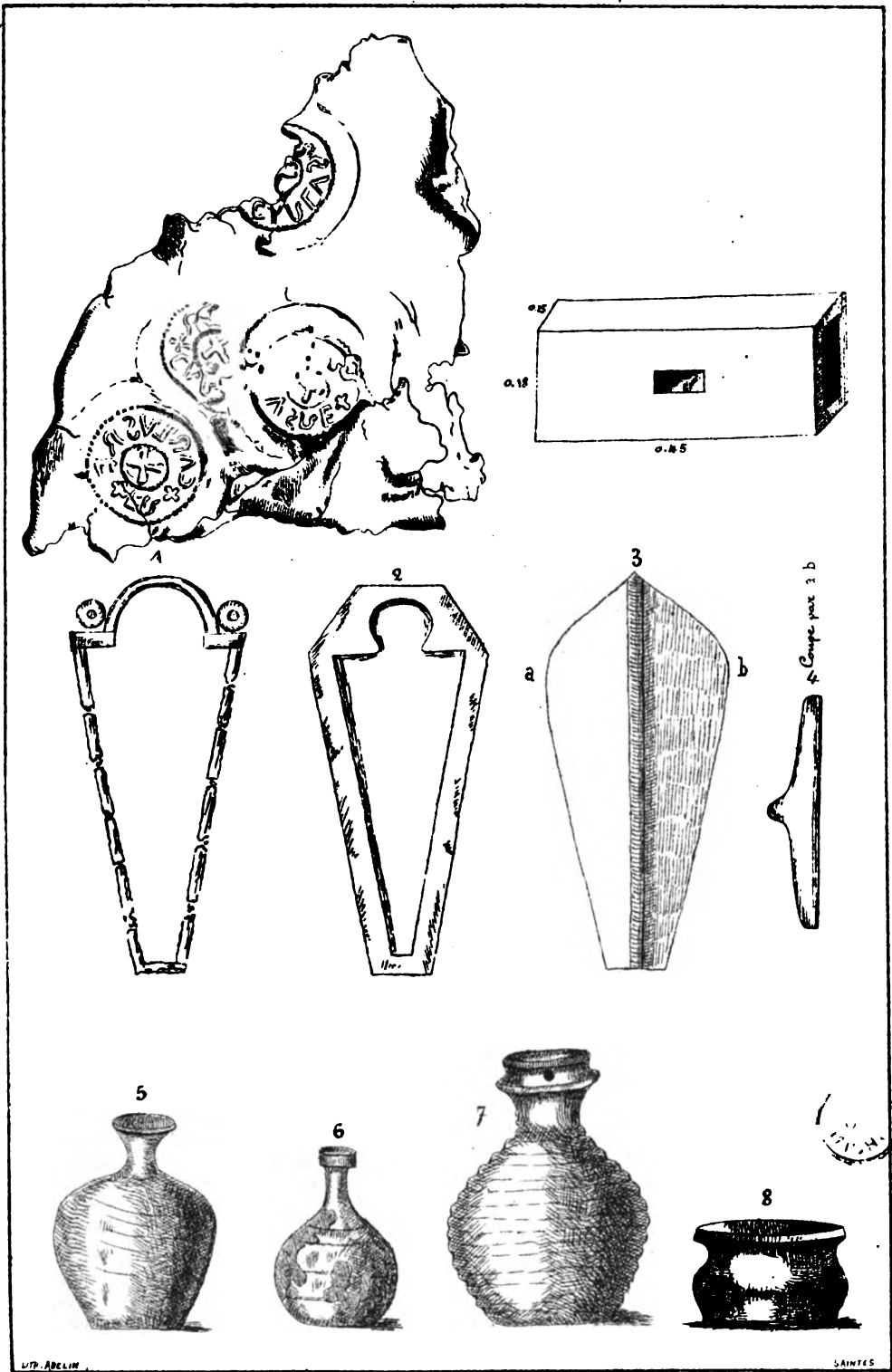
Il y aurait peut-être lieu de transmettre à M. J. R. ces explications complémentaires sur le but que vise la question n° 121. Ce but pourrait se définir ainsi : rapporter sur la carte de l'état-major, les laisses de l'ancienne mer et faire passer par ces points une courbe de niveau qui, à moins de soulèvements ou d'affaissements partiels, serait la limite de l'ancien océan.

C.

N° 123. — *Le sieur de Touverac, commandant d'une compagnie de cavalerie dans l'armée du duc d'Épernon (1592).* — Ce doit être François de Goulard, baron de Touverac et de Barges, seigneur de Rignac, de Billé, de la Chapelle-Magenand, etc., chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, et aussi gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon (8 octobre 1567) ; qui, en 1578, reçut une pension de 666 écus 2/3, en considération des recommandables services rendus par lui à S. M. J. et à ses prédécesseurs depuis 18 ans, au fait des guerres, et pour lui donner moyen de se réparer de partie des grandes pertes qu'il avait faites dans ses biens, sis en Saintonge et en Angoumois, de la part de ceux de la R. P. R., joint que depuis 6 ou 7 ans il n'avait été payé de ses gages de gentilhomme de la Chambre (Beauchet-Filleau, A. 2. p. 843). — Anc. maison, représentée à Niort, dans la branche d'Arsay. XX.

ERRATA. — Ligne 1, « gouverneur » au lieu de gouverneur ; page 75, ligne 5 des notes : au lieu de « Jeanne et la Roche », lire : Jeanne de la Roche ; page 77, ligne 27, au lieu de : *gen lire que* ; page 78, ligne 16, note n° 2, au lieu de « Geoffroy Cuy, lire Geoffroy Guy. »

Même note, ligne 15, au lieu de : R. P. R., lire « de la R. P. R. »



Le 1^{er} dessin est relatif aux fouilles de Saintes. (voir page 150)

Les autres dessins se rapportent aux fouilles de Muxon et Châtelailon (voir page 151, 153, 154)

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Séance générale du 25 avril 1889

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf et le 25 avril, à une heure de l'après-midi, la *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie*, s'est réunie dans une des salles de la Mairie, à Saintes, sous la présidence de M. Xambeau, vice-président.

Étaient présents : MM. Audiat, Baron, Léon Duret, Jouan, l'abbé Letard, Vigier, de Richemond, Docteur Vigen, membres titulaires ; MM. Aymard, Boissard, Cantaloube, Edmond Duret, Gallut, Hus, Laurent, Lacour, Martineau, membres correspondants.

Excusés : MM. Noguès, Rullier, De La Jallet, Hérisson, Clénet.

M. le Trésorier, en l'absence de M. le Secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, après une légère modification réclamée par M. Léon Duret. On admet, comme membre correspondant, M^{me} Valentine Sorin, propriétaire, à La Brisarderie, commune de Saint-Fort-sur-Gironde.

— M. le Président donne connaissance de plusieurs circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique relativement aux érosions marines, à divers travaux scientifiques et à la réunion des sociétés savantes qui doit avoir lieu, à Paris, les 11-12-13-14 juin. M. Xambeau est désigné, comme délégué.

— L'abonnement au *Bulletin Monumental*, interrompu depuis plusieurs années, fournit à M. Xambeau l'occasion de réclamer le réabonnement et prie l'assemblée de vouloir bien voter une somme de cent francs, pour le rachat de l'abonnement. L'état de nos finances étant satisfaisant, ce crédit est voté.

— M. le Président informe la Commission que le Bureau a loué un nouveau local, situé au premier étage de la maison occupée par le chapelier Autreux, pour y installer les archives de la Société. Il donne ensuite communication des travaux suivants :

1^o Les Anoblissements en Saintonge et en Aunis, Saint-Mathieu des Touches et de Gibran, par M. le comte Th. de Bremond d'Ars, président ;

2° Notes sur les *Inscriptions romaines*, découvertes à Saintes, par M. le chanoine Laferrière (V. Recueil, juillet 1889, p. 131-149,) par M. le lieutenant Espérandieu ;

3° Les Menhirs, d'après M. Lièvre, par M. l'abbé Noguès. (Recueil, ibid. p. 159-161) ;

4° Lettre de M. Musset sur Châtelailion et Muron, avec dessins. (Ibid. p. 150-154).

— M. le Dr Vigen lit un rapport sur : 1° une cloche de 1557 (Recueil, ibid. p. 158-159) ; 2° sur l'affaire Gombaudo. A ce sujet M. de Richemond donne de longues et intéressantes explications sur la famille Gombaudo ; 3° sur l'église et paroisse de Venet ; et M. Léon Duret, une notice sur les tours et la cloche de la Grosse Horloge de Saint-Jean-d'Angély.

— M. le Président charge M. Dangibeaud de relever plusieurs passages des registres paroissiaux de Soullignonne et provoque une discussion sur les commanderies. M. Léon Duret parle de celle de Beauvais-sur-Matha et M. de Richemond présente quelques observations sur celle de La Rochelle.

— M. le Président charge aussi MM. Léon Duret, Jouan, l'abbé Letard, de vouloir bien faire, à la prochaine réunion de la Société, des rapports, au point de vue historique et archéologique, sur les monuments classés de leur contrée.

Projet d'excursion archéologique annuelle. Sur la proposition de M. Baron l'assemblée décide que les excursionnistes visiteront, le 23 mai, la Pile d'Ebéon, Matha, Neuvicq, Saint-Ouen et Beauvais-sur-Matha.

Fait, clos et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

F. XAMBEU.

Le Trésorier,

T. POIRAULT.

ÉBÉON ET MATHA

Souvenirs de l'Excursion du 23 Mai 1889

Grand est mon embarras ; tout est dans tout, a-t-on dit, avec le plus grand bon sens, et, si je me laissais tenter, je ferais peut-être comme quelques-uns de ceux qui m'ont précédé, les chroniqueurs de vos excursions, je vous apporterais des monographies de tous les monuments et de toutes les localités que nous avons visités ensemble. Cette voie est la plus attrayante. Est-ce la plus sûre ? Est-il possible de vous faire l'historique des lieux dont j'ai été convié à vous rappeler le souvenir, des monuments dont

je dois signaler les qualités ou l'importance. Dans la charmante excursion que nous avons faite ensemble, nous avons parcouru les trois quarts d'un arrondissement, et, malgré la sage précaution que l'on a prise de diviser la mission du compte-rendu, je me trouve encore une belle part : l'époque gallo-romaine, avec la pile d'Ebéon ; le moyen-âge religieux avec Saint-Hérie de Matha et Saint-Pierre de Marestay ; la Renaissance représentée par le pavillon des seigneurs de Matha ; et chaque monument transformé en sphinx, et nous invitant à le suivre dans le champ de l'inconnu ou de l'incompris. Si j'entrevois le plaisir de reprendre une à une les théories qu'a fait naître le secret caché dans cette grande et mystérieuse aiguille d'Ebéon dont l'ombre puissante devait faire frémir les passants attardés sur la voie romaine qui se déroule à ses pieds ; ou bien encore, si j'ambitionne de suivre les pas des moines qui transformaient, avec les siècles, suivant leurs besoins et leurs goûts, les exigences de la mode parfois, ces vieux monuments de Saint-Hérie et de Marestay ; si je m'attarde à jeter un coup d'œil indiscret au milieu des passions et des joies, des luttes ou des plaisirs que cachait le vieux castel construit à Matha, par Wolgrin, pour arrêter la marche des hommes du nord, et qu'occupèrent des familles quasi-royales, je me demande, en vérité, comment je pourrai suffire à ma tâche, et combien d'heures vous verraient suspendus à ma parole sans qu'un terme fut apporté à ces souvenirs d'autrefois. Saint-Hérie, Marestay, Matha lui-même demanderaient chacun leur histoire et c'est pour cela qu'il faut avoir le courage de se borner à quelques aperçus, faisant application de ces principes de l'art qui interdisent au peintre de donner même une valeur quelconque à des détails qu'il faut éliminer du tableau.

Notre première visite est pour Ebéon ; nous descendons vivement de voiture et chacun de dissenter. Est-il besoin de dire le nombre de thèses qui ont été présentées ? La science historique et l'archéologie s'en donnent à cœur joie. Nous nous sommes même accordé le malin plaisir d'écouter les suppositions d'un brave paysan, le propriétaire des betteraves que nous foulions aux pieds sans souci du garde-champêtre. Le fait est qu'elle est bien intrigante cette pile que le temps ou même les cultivateurs, ses voisins, semblent détruire presque à regret, et qui, creusée dans ses flancs,

prend de plus en plus la forme d'un point d'interrogation ? La facture gallo-romaine est la seule chose qui ne soit pas indiscutable. Imaginez-vous, mais non, n'imaginez rien ; j'allais naïvement vous décrire le monument, sans songer que les habiles crayons qui ont fait leur œuvre à Ebéon, vous en apprendront, sur ce point, beaucoup plus et mieux que je ne saurais vous dire. Je me bornerai alors à signaler les points suivants : le monument est un cône, primitivement quadrilatère à la base et mesurant au temps de Lacurie, notre zélé et perspicace devancier, 16 m 70 de hauteur sur 6 m de diamètre ; il est formé d'un blocage relié par un ciment blanc très quartzeux dans lequel des taches roses signalent la présence de briques ou terre cuite ; aux deux tiers de la hauteur, une chaîne de pierres de taille, grand appareil, qui est surtout demeurée aux angles. La pile est orientée nord-sud ; elle est assise sur des fondations qui s'étendent à plus de 10 mètres de largeur sur 1 m de profondeur.

Du témoignage du propriétaire du champ, il semble résulter qu'on aurait trouvé, il y a quelques années, à 30 m de distance de la pile, des murs obliques construits avec le même ciment que le monument principal.

Mais nos interrogations se pressent ; nos yeux font des efforts surhumains pour découvrir un indice qui nous éclaire sur le passé du monument, pour saisir ce témoignage oublié par le temps ou par les hommes qui permette à notre perspicacité de renouer la chaîne de l'inconnu qui nous enserme. Rien, rien encore ? C'est la nuit obscure. Nous recueillons à nos pieds un grattoir retaillé et un fragment de hache brisée, qui nous prouvent que les peuples pasteurs de l'époque robenhausienne ont passé par là. Mais l'ombre du fanal n'abritait pas encore les troupeaux de ces pasteurs. Et alors nous n'entendons plus que les légendes populaires et les dissertations, savantes sans doute, mais faites toutes en dehors du monument et de ses caractères intrinsèques, dissertations subjectives, s'il en fut jamais.

Ce sont les fées, les fades, femmes et femmes capricieuses, nous racontent les vieilles gens, qui se sont amusées à élever, en une seule nuit, cette aiguille de pierre. Comment ce monument bizarre, dont le soleil ou la lune font errer l'ombre sur les champs voisins, ne ferait-il pas penser au merveilleux ?

Ce n'est plus le merveilleux, mais encore un caractère religieux que veut y retrouver M. Lièvre. Thèse bien séduisante et bien logiquement déduite que celle du savant bibliothécaire de Poitiers¹ et, pour notre part, nous sommes bien près de nous rallier à ses déductions presque rigoureuses. Comme tout cela s'enchaîne ! A l'origine des temps, le culte de la pierre brute, image sans doute de l'immutabilité. Cette pierre brute s'allonge sous la forme du menhir ; puis le travail de l'homme la couvre d'ornements et d'inscriptions. Et quand le peuple-roi pénètre dans nos contrées, avec sa grande intelligence du pouvoir et ses aptitudes civilisatrices qui n'ont pas été dépassées, je dirai même conservées, au lieu de persécuter, de briser et de détruire, il se plie aux croyances des vaincus et leur construit des temples à leurs dieux, et des menhirs plus en harmonie avec la civilisation nouvelle. Ce sont-là les fanaux, « fana » les menhirs de la civilisation gallo-romaine. Et alors le nombre s'en multiplie. Et M. Lièvre en rencontre à chaque pas, sans compter ceux dont le souvenir lui a échappé, comme le Fa, qui a donné son nom au château qui se trouvait au cœur même de Pons, tout proche la voie romaine de Saintes à Bordeaux, le *Fanum* de Rome dont parle Saint-Paulin, etc.²

Eh bien ! oui, cela est séduisant, c'est presque la vérité, mais encore une fois, une preuve directe, éclatante, écartant certaines hypothèses me rendrait encore plus croyant. Pendant combien de temps la science n'a-t-elle pas vu dans les dolmens et les polissoirs des autels de sacrifices où l'on apercevait, avec terreur, la trace laissée par le sang des victimes humaines, et que de beaux romans n'a-t-on pas imaginé sur ce thème séduisant ! Que de pages empoignantes devenues inutiles, le jour où il a été démontré

1 A.-F. LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers. — 1^o Les Fana ou Vernemets (dits piles romaines) du sud-ouest de la Gaule. — Paris, E. Thorin, 1888, in-8^o. — 2^o Les menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois, 1889.

2 Beaucoup d'autels étaient dressés sous le ciel libre, soit dans le péribole d'un temple, soit même loin de tout temple, indépendants de tout édifice, protégés seulement par une barrière (Θρίχλος, ἱερὸν, *Fanum, sacellum*), dans un enclos, dans un bois sacré, sur le sommet d'une montagne, comme étaient à l'origine ceux qu'on élevait à Zeus sur les hauts lieux... Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, p. 349. — Cf. Hermann, *Gottesd. Alterth.* 17, 13, 19, 1^{er} et 2. — Botticher, l. 1. p. 22 ; — Lübbert, op. l. p. 37.

que les dolmens n'avaient été que de petits caveaux funéraires ! Et qui nous dit que ces piles ne sont pas des monuments funèbres recouvrant les cendres de quelques hommes illustres, auxquels on a élevé une sorte de tumulus maçonné, au lieu de laisser au passant le soin de leur jeter peu à peu la pierre du souvenir et du respect ? Qui nous le dit ? Un seul moyen existerait de le savoir ; il n'a pas été employé ou ne pourrait l'être que par la destruction d'une pile, ce qui serait un vandalisme. Mais tant qu'on ne viendra pas établir, par une fouille directe qu'il n'y a jamais eu de sépultures sous les monuments appelés piles et fanaux, je défie la critique la plus sévère de venir prétendre que ce ne peuvent être des mausolées. Mais qui sait ? La preuve est peut-être plus près de nous qu'on ne le croit. Il y a eu des fanaux détruits, a-t-on fouillé leur emplacement ? Et, si le fait existe, n'appartiendrait-il pas à la Commission, qui brûle de trouver des éléments constants à son activité, d'aider de tout son pouvoir une expérience aussi intéressante.

Si nous en croyons les notes manuscrites de Lacurie, il y avait dans le second quart du siècle « des vestiges d'une pile semblable » à Ebéon ¹. — Où se trouvait-elle ? Ce serait à rechercher. Serait-ce celle de Varaise dont nous allons parler ?

Chastillon, dans ses monuments de la France, donne la représentation de deux piles, l'une mieux conservée que l'autre. La première serait-elle le Fanal d'Ebéon, la seconde, celui de Varaise ? Il les intitule cependant tous les deux : « Les Faniaulx, ruines antiques de Vareze, au pays d'Angoumois. » Et Chastillon ne s'est pas trompé, au moins pour un, puisque la matrice cadastrale de Varaize, section C, dite de la Richardière, parcelles 552 à 624, nous indique un lieu dit : *Le Fanal*. — C'est donc le cas de trancher la question. On a vu des dolmens récompenser ceux qui les fouillaient de nombreuses années après leur destruction ; il peut en être de même du Fanal de Varaise. Il est vraisemblable que quelque habitant du pays, à défaut de la précision du cadastre, se souviendra encore de l'emplacement exact du fanal ou des fanaux. Et les fouilles intelligemment conduites nous dévoileront peut-être l'énigme. — Si l'on y trouve la sépulture cherchée, la solution me semble tranchée pour le

¹ Notes manuscrites.

monument funèbre ; sinon il faudra vraisemblablement se rallier à la théorie de M. Lièvre ; à moins, peut-être, qu'un de nos savants confrères n'arrive à démontrer que ces monuments placés sur des voies romaines ne soient des gnomons, comme qui dirait la grosse horloge de Saint-Jean ou de La Rochelle, destinés à donner l'heure aux passants ou à fixer la longitude. La Commission me semble avoir là une excellente occasion de montrer son importance et de rendre à la science un service signalé.

Messieurs, je m'oublie, la science est un breuvage qui grise, et nos serments nous font trop ressembler à ceux qui cultivent la dive bouteille ; j'avais promis d'effleurer le sujet, et je m'attarde outre mesure.

Il n'est que temps, cependant, de gagner la capitale du Pays-Bas, la ville de Matha, où nous appellent tant de trésors archéologiques. Mais, hélas ! la route est longue, et l'habile organisateur de notre excursion a pensé que le meilleur moyen de nous arracher à la voracité des sphinx de pierre, c'était de nous entraîner nous-mêmes à dévorer l'excellent déjeuner qu'il nous avait fait préparer. Aussi n'est-ce que d'un léger coup d'œil que nous avons pu admirer les curiosités de Matha, nous retournant sans cesse, comme la femme de Loth, pour apercevoir encore quelque chose des merveilles que nous laissions derrière nous.

C'est qu'aussi, il n'en est pas de Saint-Hérie, de Marestay, du château, comme de l'énigme d'Ebéon. Chacun de ces monuments contient son secret et le dévoile aux clairvoyants ; mais encore faudrait-il voir. Ici, là, partout, malgré les soins des architectes amoureux du nouveau, malgré la barbarie des iconoclastes et les efforts du temps, on retrouve la trace de transformations et avec cette trace, la date et le style. Et combien encore cette étude ne serait-elle pas intéressante, quand les documents nous donnent des dates précises de fondations ou de constructions. Et que de beautés n'avons-nous pas entrevues que la hâte nous a fait abandonner.

Saint-Hérie de Matha est le premier visité ¹. — Cette église avait été dans l'origine victime de la position qu'elle occupait. Elevée tout proche de l'oppidum de Matha, elle avait dû à cette situation

¹ V. pour les documents auxquels il est fait allusion : 1° Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély en cours de publication ; — 2° *Gallia christiana*, tome II. *Ecclesia santonensis, instrumenta*.

d'être mise à feu et à sac. L'impéritie des prêtres qui y étaient institués avait en outre laissé perdre les livres et les ornements. Aussi l'évêque de Saintes, Ramnulle (1083-1107), voulant confier cette cure à des personnes craignant Dieu, en fit-il don aux moines de Saint-Jean-d'Angély, avec mission de la remettre en bon état, de relever l'église de ses ruines, et de reconquérir les biens dont elle avait été dépouillée. C'est donc aux soins de l'abbaye de Saint-Jean que nous devons l'érection de l'église que nous admirons. Il ne serait pas bien difficile de retrouver quelques parties du précédent édifice, ne serait-ce que dans les assises des nouveaux piliers ; mais c'est, là, question d'archéologie pure que nous espérons résoudre dans une seconde visite. Disons seulement que la décoration exhubérante que nous admirons soit dans la façade, soit sur le bas-côté extérieur, est bien conforme à ce que nous avons toujours considéré comme l'art des premières années du XII^e siècle. Nous retrouvons, à côté de ces fleurons à crochets aux allures classiques, qui prouvent que les traditions romaines ne s'étaient pas complètement perdues chez nous, ces guirlandes de damiers et ces décorations géométriques que l'Orient venait d'inspirer.

La façade de l'église appartient, comme disposition, à ce type caractéristique de nos contrées que nous avons comparé à une sorte d'arc triomphal. Elle se compose, en effet, de deux étages terminés par une sorte d'entablement horizontal. Trois baies en plein cintre à chaque étage, deux seules ouvertes au milieu, le portail au rez-de-chaussée, une fenêtre dans l'étage supérieur. C'est dans les arcades supérieures qu'étaient autrefois placés deux cavaliers, qu'un débris, la croupe d'un cheval, a la prétention de remplacer aujourd'hui. Le plan est celui d'une église à trois nefs.

L'église de Marestay, Saint-Pierre de Marestay, que nous visitons quelques instants après, offre aux curieux des problèmes beaucoup plus complexes encore que Saint-Hérie. Les nombreux remaniements qu'elle a subis, demanderaient de longues études ; nous ne pouvons donc, pour quelques minutes de visite, conclure à rien de sérieux. Disons, seulement, que les parties extérieures qui nous ont été conservées, les absides et la croisée du transept, sont couvertes de merveilleuses sculptures qu'on s'occupait, au

moment même de notre venue, à débarrasser du voile de lierre qui les étreignait. Et cependant Saint-Pierre de Marestay au même degré que Saint-Hérie mérite une étude sérieuse. L'époque de sa construction, le commencement du XII^e siècle, correspond à des événements particuliers dont le souvenir nous a été conservé dans le cartulaire de Saint-Jean-d'Angély. C'est encore un édifice daté.

Saint-Pierre de Marestay le vieux était de la mense du chapitre de Saintes. Donné par l'évêque et le chapitre, à charge de cinq sous de droits honorifiques, à l'abbé Ansculphe et aux moines de Saint-Jean-d'Angély, il fut en butte aux réclamations de divers. Le plus sérieux des opposants était l'abbé de Saint-Maixent. Le conflit fut jugé dans le concile de Bordeaux présidé par Urbain II, et donna lieu à un précepte d'Amatus, archevêque de Bordeaux (1099). — Les moines de Saint-Jean-d'Angély se firent, aussitôt après le concile, renouveler la concession par Ramnulf, l'évêque de Saintes, et par son chapitre.

Une autre compétition est intéressante, c'est celle de Pierre Fouchier « Fulcherius » chevalier de Matha. Celui-ci prétendait contester aux moines le droit d'occuper Saint-Pierre, sans son assentiment, et se disait maître d'une petite église « ecclesiolam » sous le vocable de Saint-Maixent, qui touchait à l'église principale ; cette petite église était vraisemblablement la cause des revendications soulevées par les abbés de Saint-Maixent en Poitou. Fouchier, ses frères, Gardrat et Albert, consentent enfin à renoncer à leurs droits, et cèdent même à l'abbaye de Saint-Jean, au prix de trois cent cinquante sous, un verger et des terres qui touchaient l'église.

Entre les deux visites que nous avons faites aux églises de Matha, nous étions descendus aux lieux où fut le vieux château construit par Wulgrin, comte d'Angoulême, pour arrêter la marche des Normans. Rien dans l'aspect coquet et riant de ce coin de terre ne rappelle la rudesse batailleuse d'un vieux château féodal. La nature a repris ses droits, l'art et la civilisation l'ont adaptée aux exigences modernes, et nous cherchons en vain dans les peupliers, aux feuilles tremblantes, l'indice ou l'ombre même des sombres remparts, des énormes donjons, des douves larges et béantes qui mettaient les puissants seigneurs de Matha à l'abri des surprises. Plus rien.

Plus rien, qu'un coquet pavillon, souvenir d'une époque de renaissance, d'un temps où l'ennemi de cour était plus à craindre que l'ennemi bardé de fer, où l'intrigue faisait plus de mal qu'un vaillant coup d'épée. La fin du XVI^e ou le commencement du XVII^e siècle a vu certainement surgir de terre ce charmant pavillon que l'art de notre excellent et habile confrère, M. Rullier, a su réparer avec tant de goût. Il y a dans ces lignes alternativement droites et brisées ou discrètement courbes des ouvertures, une simplicité harmonieuse qui satisfait absolument le regard. Et cependant ce n'était du château qu'une partie accessoire, la porte. Et si la porte a tant de charmes, que n'avait-on pas réservé pour le château lui-même, s'il a été réalisé, — ou que n'avait-on pas réservé de faire, s'il est resté à l'état de projet.

Mais à qui doit-on attribuer ce joli édicule ? — Une cloche oubliée sur la façade va, peut-être, nous l'apprendre dans son langage sonore, et faire œuvre, avant le temps, d'une sorte de phonographe. Nous l'interrogeons avec fièvre du haut d'une échelle branlante, et voici ce qu'elle nous apprend. Ses accents invoquent Sainte-Marguerite sous la forme de cette inscription latine :

IHS. ORA PRO NOBIS SANCTA MARGARITA VT DIGNI EFFICIAMVR
GRATIA CHRISTI

Sous le monogramme, une croix sur un socle dont les trois branches sont relevées d'une fleur de lys.

De l'autre côté un écu fascé de... et de..... de six ou sept pièces.

Les armes sont celles de la famille de Montberon qui a possédé la terre de Matha aux XV^e et XVI^e siècles.

Elles diffèrent un peu de celles qu'enregistre Anselme dans son *Histoire généalogique et chron.* et qui sont : écartelé ; au 1 et 4, fascé d'argent et d'azur, au 2 et 3 de gueules.

Mais l'écu écartelé ne constitue pas seul les armoiries de la famille ; des auteurs et des documents blasonnent pour les Montberon-Fontaine Chalendray ; fascé d'argent et d'azur de six pièces ¹. C'est bien le nôtre.

¹ V. PAILLOT, *La vraie et parfaite guerre des armoiries*. Dijon, 1660, p. 338.

Le nom de Marguerite inscrit sur la cloche, à quoi vise-t-il ? Beaucoup de femmes ont porté ce nom dans les familles possessionnées de Matha, et dans les branches collatérales.

Marguerite, fille de Robert VI et de Yolande de Matha, dame de Boissec, qui avait apporté la terre de Matha dans la maison de Montberon (1399).

Autre Marguerite, fille de Jacques, sénéchal d'Angoumois, maréchal de France, et de Marie de Maulévrier. Elle épousait, le 18 octobre 1418, Savary Bouchard d'Aubeterre.

Le Maréchal de France avait eu pour seconde femme Marguerite, comtesse de Sancerre (mariage en 1408).

Eustache de Montberon, mort en 1502 avait épousé Marguerite d'Estuer.

Marguerite d'Archiac, épouse Adrien de Montberon qui suit le roi Charles VIII à la conquête de Naples. — Puis encore Claude de Bourdeille, baron de Matha, prend pour femme, le 22 avril 1602, Marguerite du Breuil de Théon et de Châteaubardon.

Serait-ce cette dernière Marguerite qui aurait inspiré l'invocation de la cloche ?

Mieux que cela. Y retrouverions-nous un souvenir de la reine Marguerite de Valois, et le nom de Marguerite rappellerait-il une royale marraine ?

Un cousin du seigneur de Matha, à la fin du XVI^e siècle, était Louis de Montberon, IV du nom, baron de Fontaine-Chalendray, Torcy, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, chevalier d'honneur de la reine Marguerite de Valois.

Or, les armoiries de la cloche sont justement celles des Fontaine-Chalendray attachés à la maison de Marguerite.

Le style de la grande porte du château accuse l'époque à laquelle vivaient Marguerite et Louis de Montberon.

Nous n'osons conclure. Le lecteur le fera s'il le juge à propos.

Au milieu du XVI^e siècle la terre de Matha arrivait aux Bourdeille par l'alliance de Jacqueline de Montberon avec André de Bourdeille, après avoir appartenu successivement à la première maison d'Angoulême, aux Mortagne, aux de Montberon, et accidentellement à la comtesse Anne d'Angoulême et à Louise de Savoie, et nous venons de voir qu'au commencement du XVII^e siècle le possesseur était Claude de Bourdeille. C'est lui sans

doute qui construisit le château. Mais je m'arrête en cette voie. J'allais, mentant à ma promesse, refaire avec Courcelles et quelques autres, en les complétant, les amendant ou les critiquant, l'histoire des seigneurs de Matha. Ce n'est pas le lieu. Je résiste à ces envies de critique ; je préfère me sevrer de ce malin plaisir pour écouter les choses charmantes, qu'à n'en pas douter, la dernière partie de notre excursion a inspirées au délicat et au lettré qui a bien voulu se charger de cette partie du compte-rendu ; au regret seulement de ne pas trouver dans mon programme la visite de Beauvais, car, empiétant sur le terrain de mon confrère, j'aurais dit à quel point nous sommes sortis frais et dispos de la maison aux charmes si hospitaliers, qui avait reçu nos corps et nos esprits alourdis par les nombreux kilomètres que nous avons parcourus depuis l'aube.

Georges MUSSET.

SUITE DES MÉMOIRES DE M. DE SAINT-LÉGIER DE BOISROND

Écrits de sa main en 1675 jusqu'en 1690, copiés en 1770

(Voir Recueil tome IX, 14^e livraison, pages 304-324) et même tome, 15^e livraison, pages (338-355), 16^e livraison, pages (396-426).

1680

L'année 1680, je n'eus guère d'occupation qu'à mes folies ordinaires et à chercher les choses qui pouvoient me donner du plaisir. Je fis au printemps un voyage à La Rochelle. J'eus plusieurs aventures qui me menèrent souvent à Bordeaux, l'été, qui ne valent rien à redire.

1681

Le commencement de cette année n'eut rien de remarquable pour moi, qu'une aventure qui m'arriva chez un de mes amis. La fille du logis étoit, à l'entendre parler, la plus sévère de toutes les Lucrèces, insultant cruellement toutes les pauvres personnes qui s'adonnoient à aimer, leur rendant partout de mauvais offices, et m'ayant moi-même souvent traversé dans mes petites affaires. Ce jour là, elle me parut le visage si changé, qu'elle n'étoit pas

connaissable, sans toutefois paroître la taille déchargée. D'une autre personne, je n'aurois pas balancé à soupçonner une hydropisie à temps, mais de cette prude désespérée, je ne savois qu'en dire. Il m'échappa pourtant de lui dire plus d'une fois qu'elle étoit fort changée. Le matin, m'étant levé d'assez bonne heure, j'allai faire un tour au jardin. Elle m'y suivit et m'y aborda. Après avoir dit deux mots de la beauté de la matinée, elle me remit sur ce que je lui avois dit le soir, qu'elle étoit si changée, et me pria de m'expliquer là-dessus. Enfin nous entrâmes en matière. Elle m'avoua qu'elle étoit grosse d'un homme de peu et me conjura d'avoir pitié d'elle et de la servir, ce que je fis avec tout le soin imaginable et tout le secret. Mais son malheur voulut et le bonheur de sa famille qu'elle mourut en travail d'enfant, à Bordeaux où nous l'avions fait voiturer, une sienne belle-sœur et moi. Je n'y avois certainement aucune part.

1681. — Mort causée par un accident imprévu, d'un des fils.

de M. de Boisrond, âgé de quinze ans, et qui étoit déjà lieutenant dans le régiment des fusiliers.

Je perdis en ce temps-là un enfant que je regretterai jusqu'au tombeau, il étoit bien fait de corps et d'esprit; il avoit de la raison plus que son âge n'en promettoit, il avoit déjà donné des preuves de courage, il étoit, à quinze ans, lieutenant de son frère mon second fils, dans le régiment des fusiliers. ¹ Il arriva qu'en badinant avec un de ses camarades, son parent proche, avec leurs épées dans le fourreau, celle de son camarade avoit perdu le bout du fourreau, et la pointe de l'épée qui ne paroissoit presque pas, lui donna dans l'estomac, et sans être entrée deux travers de doigt le blessa mortellement, si bien qu'il mourut le lendemain.

¹ Ce fils n'est pas indiqué dans la généalogie sus-mentionnée de la famille de Saint-Légier, qui ne donne à Boisrond que les 5 enfants suivants : 1^o René, marié à Bénigne de Nossay ; 2^o Samuel de Boisrond, colonel au service du roi d'Angleterre, marié d'abord à demoiselle de la Bergerie et ensuite à Madame de Pasy ; il est mort à Dublin ; 3^o Mademoiselle de Saint-Légier d'Orignac, mariée au brigadier général de la Roche-Blosset ; 4^o Madelène (M^{lle} de Nion) ; 5^o Elisabeth, marié à Antoine Guinot, seigneur de Tesson, de Moragne et de Boisrond, dont une fille : Marie-Angélique Guinot, mariée à Henri de Beaumont, seigneur de Gibaut, neveu de l'évêque de Saintes.

Cette perte m'affligea pour longtemps et me fit passer un été bien triste.

Au mois d'octobre, Preaux et sa femme s'étant de nouveau chagrinés contre mon fils et sa femme, après deux ans de bonne amitié, pendant lesquels ils étoient venus souvent chez eux, quand ils avoient des affaires en ce pays-là, et même y avoient fait quelque fois des huit jours de séjour, ils prirent leur temps que les jeunes gens étoient venus me voir et se saisirent de la maison de La Forge où ils demeuroient pour lors, et pillèrent tous leurs meubles.

Mon fils averti de l'insulte, part avec un de ses amis, arrive la nuit à la Forge que tout le monde était endormi dans le donjon, ouvre la porte du parc par le moyen d'un valet qui passe pardessus une muraille, va à l'écurie et prend un coureur de Preaux qui valait bien cinquante louis, deux juments de carrosse fort belles et deux autres coureuses, et les emmena chez moi, sans que pendant une route de seize lieues, personne au monde en pût dire des nouvelles à Preaux qui fut bien surpris le matin, de se trouver sans chevaux. Mon fils, non content de cela, revint planter son piquet chez un de ses amis, à la porte de La Forge où il tenoit Preaux pour ainsi dire bloqué et si fort qu'il n'osait sortir dans le parc. Sur ces entrefaites, j'allai en ce canton-là, cherchant un accommodement et pour cela, ayant écrit à la femme de Preaux une lettre par laquelle je la priois de porter les choses à la paix, et l'en conjurois par la mémoire du temps passé dont je lui alléguois de tendres circonstances, ne croyant pas que ma lettre, laquelle j'avois donnée à un homme sûr, dût être vue par d'autres que par elle à qui cet homme en avoit déjà rendu plusieurs autres et qui la lui rendit effectivement en secret. Son mari se proménoit sur la terrasse avec Céré¹, ami commun, mais le plus peste d'entre les mortels. Cette dame ignorant ce que ma lettre contenoit, s'en vint en riant la porter à son mari et à Céré, toute cachetée, disant à son époux : tiens, voilà une lettre qu'un tel vient de m'écrire ; je trouve cela bien plaisant. L'époux prit la lettre, l'ouvrit, la lut et ne la trouva pas fort plaisante. La

¹ François de Bremond, seigneur de Séré, mort sans postérité de son mariage avec Marie Louveau du Mairé; il était frère aîné de M. de Lusseray, mentionné ci-dessus.

dame pour se disculper, me traita de fanfaron et fut assez tolle pour aller avec son mari porter la lettre et faire ses plaintes au duc de La Vieuville, gouverneur de Poitou, demeurant lors à Fontenay. « Le duc s'excusa d'en connaître sur mon compte parce que je ne demurois pas dans son gouvernement. Ce qu'ayant appris, j'allai le voir et le laissai maître de cette affaire. Il accepta le parti et me donna rendez-vous dans quinze jours pour revenir devant lui à Fontenay ; ce qu'ayant le duc fait savoir à Preaux et à sa femme, ils allèrent au-devant et le prièrent de renvoyer l'affaire de ma lettre aux maréchaux de France, ce qu'il leur accorda. Au temps marqué, je me rendis à Fontenay où le duc me témoigna leur avoir accordé ce renvoi à regret, mais que la dame l'en avoit si instamment prié qu'il n'avoit pu s'en dispenser ; qu'au reste, elle soutenoit toujours que mon fils et sa fille n'étoient point mariés, et qu'elle nommoit toujours sa fille « Mademoiselle de La Forge ». A cela Monsieur, lui dis-je, je

1 Charles duc de La Vieuville, nommé lieutenant général du Poitou et gouverneur particulier de Fontenay-le-Comte, le 12 septembre 1664, mort à Paris, le 2 février 1689, âgé de 73 ans. Il était fils de Charles, duc de la Vieuville, grand fauconnier de France, et de Marie Bouhier de Beaumarchais. (A. VIII. 759.) — Cependant, d'après cet auteur, le duc se serait démis, dès le 29 avril 1677, de son gouvernement du Poitou et de Fontenay-le-Comte, en faveur de son fils ; René-François, marquis de La Vieuville. C'est donc à ce dernier et non au « duc de la Vieuville », que M. et M^{me} de Preaux et Boisrond durent s'adresser en sa qualité de gouverneur du Poitou. Mais comme il est difficile d'admettre que Boisrond ait pu se méprendre sur la personne et la qualité de ce gouverneur, il est plus probable que le P. Anselme se sera trompé sur la date de cette démission 1677, qui peut même avoir été altérée par une erreur typographique ? Il est d'ailleurs à remarquer que le titre de duc ne passa pas de l'aïeul au petit-fils parce que le brevet et les lettres patentes qui l'avaient accordé, ne furent pas enregistrés. (V. Moréri article de Charles de la Vieuville 1^{er} du nom, T. X. p. 604, et le P. Anselme, T. V. p. 867.) D'un autre côté et d'après Saint-Simon, le gouvernement du Poitou aurait été dévolu au marquis de La Vieuville à l'époque de son premier mariage, c'est-à-dire en 1676, date qui se rapproche beaucoup de celle indiquée par le P. Anselme et qui semble la confirmer. Boisrond et ses contemporains auraient-ils par courtoisie continué au marquis le titre de duc dont ne jouirent réellement que son père et son aïeul ? Ce ne devait pas être dans les usages d'alors, et d'ailleurs le duc, père du marquis, était encore de ce monde en 1681, puisque des généalogistes placent sa mort en 1689. — Ce qu'il faut admettre comme le plus probable, c'est une erreur du copiste de 1770, qui aura substitué au titre de marquis celui de duc de La Vieuville ? Cependant quelques lignes plus loin le récit reproduit encore le titre de duc.

n'ai autre chose à vous dire, si ce n'est que madame de Preaux est venue voir sa fille depuis qu'elle habite avec mon fils ; qu'elle a séjourné une fois huit jours entiers avec eux, couchant ensemble, dans une chambre attendant à la sienne, sans qu'elle l'ait trouvé mauvais ; qu'elle prenne une qualité ou de belle-mère de mon fils ou de maquerelle de sa fille ; je lui en donne le choix pour un double. Le duc se mit fort à rire ; dit que j'avois raison et il n'en fut plus d'avantage.

A quelques jours de là, mon fils se raccommoda avec eux par la persécution de sa femme, contre mon avis, et sans ma participation leur rendit leurs chevaux et fut la dupe de tous.

Dès cette année, la persécution contre les Protestants de France commença à se manifester beaucoup. Auparavant, on voyoit bien que les protestants étoient privés de toutes les grâces, et que dès lors qu'on vouloit faire quelque chose, il falloit se faire catholique. On nomma des commissaires pour examiner les titres des exercices protestants, afin de condamner ceux qui s'étoient introduits depuis l'Edit de Nantes. Plusieurs églises étoient condamnées mal à propos, mais comme on faisoit justice à quelques autres, chacun travailloit pour son particulier et personne ne vouloit paroître pour le général. L'esprit d'étourdissement avoit frappé tous ces malheureux, qui n'ont jamais eu la moindre intelligence les uns avec les autres, et le Conseil accablant les uns et relevant en même temps quelquefois ceux qu'on croyoit prêts à succomber, fit si bien que dix-huit cents familles protestantes dans le royaume n'ont jamais osé hasarder une assemblée pour risquer une députation générale.

Le Roy n'avoit point désarmé, à la paix ; ses troupes étoient répandues par toute la France. Point de guerre avec les étrangers, bien qu'on leur fit toujours de temps en temps avaler quelque amère pilule. Enfin c'étoit la volonté de Dieu pour éprouver les fidèles et la juste rémunération de nos péchés et la négligence de notre salut. De temps en temps paroissoient de nouvelles déclarations toutes tendantes à la destruction des Protestants, présages évidents qu'on les vouloit perdre. Mais au moins ne croyait-on pas que ce fût si tôt, et chacun attiré par son propre intérêt croyait les choses plus éloignées, les regardait avec moins de frayeur, mais aussi avec d'autant moins de précaution.

Les Députés étoient à Paris. Des Députés catholiques improuvoient toujours tous les exercices. Les protestants les soutenoient de tout leur pouvoir, et, ce me semble, est à remarquer qu'aucun, quelque prouesse secrète qu'on lui fit, ne s'est porté à trahir manifestement le parti ; mais ils craignoient tous et se défendoient assez faiblement.

1682

Au mois de février 1682, j'allai voir l'évêque de Poitiers..... (ce passage a été publié page 305 du n° du *Recueil* du 1^{er} avril 1888). Tout l'été, je fus fort incommodé de douleurs de reins.

L'évêque de Poitiers fit quelque séjour auprès de sa mère ¹ à Sablonceaux, et chez Barrière, qui étoit aussi venu faire un tour en province. On s'y réjouit assez. Au mois d'août, j'allai à La Réole pousser une affaire que mon fils aîné avoit contre Séligné par appel d'une sentence donnée à Saintes en faveur de mon fils, qui ne fut point jugée. De là, j'allai voir le marquis de Flamarens ² à Buzet, et mon alliance de Gascogne, et revins chez moi au mois de septembre.

Au mois d'octobre, j'eus une affaire assez heureuse à Saint-Jean-d'Angély. Un dimanche, après midi, comme on sortait du Temple, un gentilhomme, croyant avoir sujet de se plaindre de moi, me voulut faire tirer l'épée et tira effectivement la sienne contre moi. Je savois que la mienne tenoit au fourreau si fort qu'il m'eût été impossible de la tirer et j'y avois fait, le matin même, des pieds et des mains, beaucoup d'inutiles efforts. J'allai

¹ Peut-être faut-il ici une virgule et lire : Auprès de sa mère (c'est-à-dire à la Hoguette), puis à Sablonceaux (dont il étoit abbé), et chez Barrière ? — Louise de Péréfixe de Beaumont, que M. Beauchet-Filleau dit mal à propos morte célibataire. Elle étoit sœur d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris en 1662, qui fut abbé de Sablonceaux et qui mourut en 1670. Il semble résulter de ce passage que M^{me} de la Hoguette se seroit retirée à Sablonceaux ? Mais on ne dit pas si c'étoit en l'Abbaye, ce qui devoit être contraire à la règle ? Du reste son fils (l'évêque de Poitiers) étoit aussi abbé de Sablonceaux où il remplaça son oncle en 1671.

² François de Grossolles, marquis de Flamarens, mort célibataire à Burgos en Espagne (1706), ayant été obligé de sortir de France à la suite d'un combat singulier. Son père, Antoine-Angesilan de Grossolles, marquis de Flamarens et seigneur de Buzet, avoit été tué au combat de Saint-Antoine (1652). Le Buzet devoit être le bourg de ce nom, situé à seize kilomètres de Nérac (Lot-et-Garonne).

à lui avec ma canne, parai le mieux que pus un coup qu'il me passa et qui donna dans mon ceinturon sans me blesser, passai sur lui et me trouvant le plus fort, lui ôtai son épée, laquelle je lui rendis à l'heure même. Le reste de l'année 1682 n'ayant eu rien de considérable.

1683

Au mois de janvier 1683, j'allai à Poitiers, ayant appris que Preaux et sa femme avoient changé de religion et qu'en vertu de leur changement, ils avoient prétendu recommencer à persécuter mon fils et ma bru, et pour cela avoient sollicité l'intendant, parlant toujours à mon fils par le nom qu'il porte ¹, qui fit que l'intendant dont j'étois particulièrement connu, les écarta sans savoir que ceux dont ils parloient si indignement fussent de ma famille. Ils dînèrent chez l'intendant ² et l'après dîner ayant recommencé leurs plaintes extravagantes dans la chambre de M. de Basville ³, l'évêque qui s'y trouva par hasard ayant pris un peu notre parti, dans le discours, fait connoître que c'étoit de mon fils et de sa fille que Madame de Preaux tenoit ce beau langage, Madame de Basville, femme de mérite et qui a le cœur sur les lèvres, ⁴ l'interrompit brusquement : quoi ! dit-elle, Madame, c'est du fils d'un tel et de votre propre fille que vous faites ces belles histoires ! Allez, Madame, vous devriez avoir honte de parler comme vous faites, quand ce ne seroit que par respect à votre sang. Nous sommes mieux instruits que vous ne pensez là-dessus. Monsieur de B... est un honnête homme et fort de mes amis. On ne nous ⁵ oblige pas d'en mal parler devant nous. Ils se retirèrent comme ils étoient venus, et moi averti de la chose, elle valoit bien un remerciement. Ce voyage me fut fort heureux, me redonnant l'amitié du comte de Lonzac ⁶ avec lequel

¹ Sans doute le nom d'*Orignac*, tandis que son père était connu sous celui de *Boisvond*.

² C'était encore Lamoignon (*supra*).

³ L'intendant de Poitiers était surnommé « Basville » comme son frère aîné.

⁴ Anne-Louise Bonnin de Messignac, comme on l'a vu plus haut.

⁵ Il y a *vous* dans la copie.

⁶ René Gruel de la Frette, comte de Lonzac, fils d'autre René Gruel de la Frette, comte de Lonzac, et d'Antoinette d'Albret, dame de Lonzac, mariés en 1637, qui épousa en 1661, Marie Thomas de Boismorin. Elle se serait remariée, mais bien plus tard, à Guy-Louis

j'étois demeuré en froideur par des contes impertinents et inventés que m'avoit faits un nommé Parizières, que je n'avois jamais vu quand il me les fit, que je n'ai plus vu depuis et lequel, Dieu aidant, je ne verrai de ma vie. Le comte de Lonzac est un homme de distinction par sa qualité, par le bien de ses alliances et par un grand mérite personnel. Personne [ne] peut rendre un meilleur témoignage que moi qu'il a beaucoup de courage. Il a aussi beaucoup d'esprit, il a bonne mine et un grand air de qualité, un cœur d'or et une probité sans exemple, une franchise qui va à l'excès. Je ne lui connois de défaut que d'être malsain, dont il n'est pas coupable ; il fait fort bonne chère, il reçoit ses amis de la meilleure sorte du monde, il les sert de même quand l'occasion s'en présente, et sa femme est une des plus aimables et des plus estimables femmes de France. Elle est belle et bien faite de sa personne et ragoûtante ; elle a beaucoup d'esprit et de capacité, et quelque chose de plus solide et de plus ferme que la plus part des dames ; elle aime infiniment son mari, comme elle

de Pons, marquis de Thors. Voir généalogie de Pons, par Courcelles, qui ne paraît pas bien fixé, et qui commet d'ailleurs un erreur, en donnant pour aïeule maternelle à ce Guy-Louis de Pons, Jeanne Bouchard d'Aubeterre, tandis qu'elle était Claude de Vallée, dame du Douhet, près Saintes, fille de Jacques de Vallée, écuyer, seigneur du Douhet, et de Judith de Campet, laquelle Claude de Vallée avait épousé Charles de La Rochefoucauld, seigneur des Bernardières, dont elle eut : Judith de La Rochefoucauld, dame du Douhet, mariée en 1670 à Renaud de Pons, marquis de Thors. Notons, en passant, que Courcelles dit Guy-Louis de Pons âgé de 30 ans en 1696, ce qui est impossible si son père ne s'est marié qu'en 1670. De plus, Marie Thomas de Boismorin mariée en premières noces, dès 1668, devait être née vers 1650, tandis que son second mari serait né vers 1671, ce qui donnerait à sa femme 21 ans de plus qu'à lui ? Ce passage de Courcelles est donc aussi erroné qu'il est incomplet. — Quant à Marie Thomas de Boismorin, elle devait être sœur ou nièce de Charlotte Thomas, mariée vers 1650, à Etienne Boynet, seigneur de Fressinet, conseiller au présidial de Poitiers, laquelle est dite « fille du sieur de Boismorin, trésorier de France à Poitiers ». (Beauchet-Filleau, généalogie Boynet). — Dans tous les cas, Marie Thomas de Boismorin ne paraît pas encore remariée en 1696, date à laquelle elle fait déclaration d'armoiries par-devant d'Hozier qui la qualifie « veuve de feu René Gruel, comte de Lonzac et de la Frette ». (*Armorial du Poitou*, publié par Passier, 1^{re} série, page 18). — Une faute typographique, page 324, tome 9 du *Recueil*, donne à ce comte de Lonzac le nom de courtle de Jonzac. — D'après M. P. de la Croix, Marie de Boismorin se serait remariée à Louis de Pons, marquis de Thors, dès 1676, auquel cas il s'agirait ici et plus loin de ce dernier personnage et non pas de René Gruel de la Frette, son premier mari.

en est aussi fortement aimée ; elle fait fort peu de cas de la bagatelle. C'est un des plus heureux ménages qu'on puisse voir, et tout y serait complet, si Dieu leur vouloit donner des enfants pour posséder après eux, avec le gros bien qu'ils ont, plus de cent mille livres de rente qui les regardent.

Etant donc arrivé à Poitiers et le matin étant allé chez l'évêque : je suis bien fâché, me dit-il, que nous ne puissions, ce matin, dîner ensemble. Nous devons aller dîner d'une partie faite dès longtemps chez les Bénédictins et je ne veux point vous y mener parce que le comte de Lonzac en doit-être, avec lequel vous n'êtes pas bien ; M. de Basville y doit-être aussi. — Je vais donc vous quitter, lui dis-je, pour avoir le temps de le trouver chez lui. J'y allai effectivement et le trouvai qui alloit monter en carrosse pour aller à ce repas. Nous ne pouvons pas nous empêcher, me dit-il, d'aller dîner aux Bénédictins, mais vous y viendrez aussi. Mettez-vous là, me montrant son carrosse. — Monsieur de Poitiers ne veut pas que j'y aille, lui répondis-je, et en même temps, je lui en dis la raison. — Mettez-vous là, vous dis-je, me dit-il ; le comte de Lonzac est trop honnête homme et vous aussi pour rien craindre de cette entrevue où nous serons M. de Poitiers et moi. Je fis ce qu'il souhaite. Un moment après, arriva aux Bénédictins l'évêque avec le comte de Lonzac. L'intendant sortit audevant d'eux un moment ; ils entrèrent tous ensemble et le comte en usa si honnêtement pour moi, qu'il me tarda que nous ne fussions à table pour boire à sa santé. Il but un moment après à la mienne, et nous voilà sans la médiation de personne dans la meilleure intelligence du monde. Depuis ce temps-là, plus je l'ai pratiqué, plus je l'ai estimé. J'ai lieu de croire que je n'ai pas travaillé en vain, cultivant son amitié. Il n'y a présentement homme au monde que j'honore ni que j'aime davantage.

Tout le printemps, je ne fis autre chose que tâcher à servir le tiers et le quart des pauvres huguenots persécutés, sur les affaires qu'on leur faisoit de toutes parts, surtout aux particuliers. Les affaires générales touchant leurs exercices alloient toujours leur chemin au conseil où chaque province avoit un député pour défendre leurs droits. Mais ces députés n'étoient proprement que les subalternes du député général des Protestants en France,

n'ayant que lui qui eût la liberté de parler au Roy sur cela. C'étoit le marquis de Ruvigny, ¹ homme d'une si grande lenteur, que presque rien ne se concluoit, et ce qui se jugeoit étoit toujours à leur désavantage, ce qui fit que beaucoup de gens de son parti le soupçonnèrent d'être gagné et de les trahir. Mais la fin a fait voir le contraire, car il est sorti du royaume par la permission de S. M. après la subrogation de l'Edit de Nantes.

Cependant, nouvelles déclarations se donnoient au conseil de jour à l'autre, contre les particuliers huguenots, excluant tantôt les gens de métier, tantôt les sages femmes, défenses de s'assister les uns aux autres pour se fortifier dans leur foi, et beaucoup d'autres sur lesquelles je renvoie le lecteur au livret intitulé : *Réponses aux lettres circulaires de Messieurs du clergé de France*. La plus cruelle fut celle qui condamnoit tous les exercices où il se trouvoit des relaps. Tous les jours, les moines, d'intelligence avec des gens dont ils avoient secrètement reçu les abjurations, les faisoient retourner au prêche, de concert, y apportoient des témoins, en servoient eux-mêmes, et perdoient à coup sûr tantôt un exercice tantôt un autre. Ces mêmes moines entre lesquels se faisoit fort valoir un grand scélérat, nommé F. Augustin Moyac, récollet, homme pétulant et malin et qui étoit accoutumé à causer des séditions dans son ordre, fut volontiers approuvé de ses supérieurs dans la bonne volonté qu'ils lui trouvèrent à persécuter les huguenots, pour se défaire de lui et des brouilleries qu'il causoit ordinairement chez eux. Celui-ci ne manquoit point de dimanche qu'il n'allât au prêche en quelque part, et critiquant à ce que disoient les ministres pour y donner un sens pernicieux, leur faisoit des affaires sur un rien, comme il fit aux ministres Priolleau, père et fils, surtout au fils ² qu'il fit

¹ Henri de Massué, marquis de Ruvigny, d'une famille de Picardie, créé lieutenant-général des armées du Roi en 1652, fut député général des églises protestantes de France et envoyé extraordinaire du roi vers le roi d'Angleterre. Il était premier fauconnier du frère unique S. M. et avait épousé Marie Tallemant, sœur de Gédéon, auteur des *Historiettes* ; voir l'éloge que fait de ce personnage Saint-Simon dans ses *Mémoires* : I. 255. III, 212 et 418, édit. in-12, et aussi ce que dit de sa naissance d'après Conrart, M. Monmerqué, annotateur de Tallemant des Réaux, tome 1^{er} pages 20 et 21, édit. 1840.

² Pour Samuël et Elie Prioleau, père et fils, ministres à Pons, voir Richemond, *Biographie de la Charente-Inférieure*, p. 622. Samuël avait épousé par contrat du 13 septembre 1646, passé par

décréter et emprisonner pour avoir mal parlé des Peugers ¹ de Judée, du temps que Zachée se convertit en la foi du seigneur.

Vers le commencement de l'été, je fis un tour à la Réole pour y secourir ma belle-fille qui plaidoit contre Séligné, lequel sut l'amuser de belles paroles sur l'espoir d'un accommodement et par là évita encore un jugement qui n'eût pu être à son avantage.

Cependant, le moine dont je viens de parler faisoit des ravages perpétuels contre les pauvres huguenots, dont on sortoit pourtant dès qu'on vouloit traiter avec lui et lui donner de l'argent, peu scrupuleux sur ce point de la règle.

J'entrai en quelque traité avec lui pour Bellevue, ministre à Jonzac ² auquel il aposte de faux témoins qui l'accusoient d'avoir juré le saint nom de Dieu. L'accusation étoit très fausse, mais le ministre étoit riche et timide. Nous manquâmes l'accommodement du plus au moins. Le moine vouloit deux cents pistoles, le ministre en offroit cent cinquante. Enfin par mon conseil, le ministre dont tout le bien étoit du côté de sa femme, fit séparation de biens avec elle, se sauva dans les pays étrangers et le moine n'eut rien. A quelques jours de là, il me manqua vilainement de parole sur l'affaire du jeune Priolleau. Nous rompîmes absolument et devînmes fort ennemis l'un de l'autre et sans aucun ménagement. Il a de l'esprit le maudit moine, et il avait si bien

Pierre Fleurisson, notaire royal, Jehanne Merlat, fille d'Elie Merlat, pasteur à Saintes, et de N... Sarrazin. Ils furent épousés le 14 octobre suivant au temple de Saint-Vivien, par M. Rossel, ministre, et furent conduits le lendemain en leur maison à Pons (*Journal de Samuel Robert*). Elie, son fils, épousa Jeanne Burgeaud, de l'île de Ré, et en eut deux enfants : Jeanne et Elic, avant son départ de France pour l'Angleterre, puis pour Charleston (Caroline du Sud) où il fonda l'église française dite de Charleston.

¹ Sic, mot mal lu et mal écrit par le copiste de 1770, sans doute pour *Péagers* dans le sens de *publicains* : « il a cru mal à propos que les péagers, parmi les Juifs, étaient païens. » (Litttré).

² Biographie par Richemond, p. 622. Bellevue qui assiste au Synode de Pons, en 1667, est dit alors ministre de Nieul. Doit être le même. Il s'appelait Marchezallier de Bellevue. « Le 9 février 1687 M^{lle} Marie de Bellevue, fille de M. de Bellevue, autrefois ministre, et de M^{lle} Suzanne Maniac, ses père et mère, a été reçue dans cette maison par l'ordre du Roi pour y estre instruite à la foy. Et la ditte damoiselle Marie de Bellevue a été remise entre les mains de M^{lle} sa mère, le 5^e d'août de la même année 1687. (Registre du couvent des dames de la foi, fondé à Pons par Marie d'Albret, comtesse de

fait entendre à l'évêque qu'il n'avoit que de bonnes intentions, qu'il le supportoit en tout ; même, il avoit absolument mis dans ses intérêts la comtesse de Marsan, autrefois madame d'Albret. ¹ C'est une dame naturellement pleine de droiture et fort dévote, persuadée qu'elle est que la religion Romaine est la seule qui peut mener au salut. Elle faisoit, dans la fureur générale pour les conversions, un devoir bien fort dans sa ville de Pons. Toutes ses intentions étoient bonnes, mais ne pouvant pas fournir par elle-même à tout le détail de ces choses, elle se trouvoit soulagée par ce démon, qu'elle croyoit un ange, par les manières concertées de l'hypocrite, dignement secondé par la sœur Le Maire.

Sœur Le Maire étoit une religieuse des nouvelles catholiques, que la comtesse de Marsan avoit prise dans sa maison à Paris pour diriger un nouveau couvent que cette princesse a fondé à Pons, de leur ordre. Elle avoit de l'esprit comme un démon qu'elle étoit, et la sympathie du sien avec celui du père Augustin eut bientôt lié entre eux une union particulière. Bien des gens croient que cette union ne s'est pas arrêtée aux esprits sans passer jusqu'aux corps. Je n'en sais rien. La Nonne étoit bien laide pour donner de la tentation, mais aussi le moine étoit bien désagréable de sa personne et bien puant de son haleine pour trouver ailleurs de quoy contenter ses appétits charnels. Quoi qu'il en soit, leur union alloit si bien que pour s'aider l'un l'autre dans leurs friponneries, ils se révoltèrent contre la comtesse de Marsan. C'est par là qu'ils se sont perdus l'un et l'autre.

L'été de cette année là, l'évêque de Poitiers vint encore voir sa mère, et toute leur famille s'y assembla. Comme ils sont tous mes amis, je ne les quittais guère. Il n'y a que du mérite dans cette maison. Les garçons sont assez connus dans le monde ; mais je ne veux pas passer sous silence que leur mère, veuve du vieux La Hoguette et sœur de l'archevêque de Paris ², fut si

Marsan, m. s. in-folio). Nota qu'il semble résulter de cette mention de l'*écrou*, que Suzanne Maniac, femme du ministre, s'étoit elle-même convertie à la religion catholique.

¹ Marie d'Albret, fille du maréchal, et mariée successivement, comme on l'a déjà dit, à Charles Amanieu d'Albret mort en 1678, et à Charles de Lorraine, comte de Marsan.

² Sœur de Péréfixe de Beaumont et veuve de Philippe Fortin de la Hoguette. Son fils aîné, tué en Candie, portait le prénom de Hardouin comme l'évêque de Poitiers. (V. *Biographie Saintongaise*).

pénétrée de la mort de son fils aîné, tué en Candie, l'année 1670, qu'elle perdit la parole au moment qu'on lui annonça sa perte, et ne l'a jamais recouvrée, bien qu'elle entende à merveille tout ce qu'on lui dit, à quoi elle ne peut répondre que par signes. Telle [elle] est encore aujourd'hui, en l'année 1690, que j'écris ces mémoires.

Jusqu'à la fin de cette année, j'avois si bien fait que j'avois évité d'avoir aucune affaire de religion. Au mois de décembre, il m'en arriva une violente. Un homme de ma maison, de père en fils, et qui avoit été juge de ma terre d'Orignac tant qu'il avoit été permis d'en avoir de protestants, après bon vin s'avisa de disputer de religion dans un cabaret, et soutint, sans trop se méprendre, que la perpétuelle virginité de Marie n'était point un dogme contenu dans l'Ecriture et que même on pourrait douter par l'Ecriture que J.-C. fût son fils unique. Aussitôt, grosse information contre lui, et comme les témoins étoient fort à la mode, on en trouva qui déposèrent lui avoir ouï dire que la Sainte-Vierge avoit été une femme débauchée. D'abord, on le décréta de prise de corps, car alors tout homme qui avoit un ennemi protestant, n'avoit qu'à l'aller déclarer au père Augustin, c'étoit assez pour le perdre.

Cet homme qui avoit du bien, se voyant accusé d'un crime atroce, eut peur et promit de se faire catholique pour être justifié ; mais le promit à mon insu. Ses ennemis, qui ne m'aimoient pas et qui ne savoient non plus que moi qu'il eût promis de changer, ayant surpris une copie du décret, allèrent le prendre chez lui, au saut du lit, et l'emmenèrent à Saintes. Aussitôt, sa femme vint crier chez moi, c'est à dire à une demi lieue du lieu de sa demeure, et ne manqua pas de me dire que les gens qui avoient pris son mari, m'avoient apostrophé en le prenant, et qu'ils m'avoient défié de le délivrer. La bile s'émut facilement chez moi. Cet homme m'avoit tout nouvellement rendu un service considérable. Je montai à cheval pour le délivrer. Je cherchai tout le jour inutilement ; ils avoient soigneusement tenu une route secrète ; et pour en mieux faire perdre la voie, ils n'allèrent coucher ce soir-là qu'à quatre heures de chemin de chez moi, prenant de grands détours pour arriver là, et espérant qu'après les avoir vainement cherchés tout ce jour-là, le lende-

main matin ils gagneroient Saintes en sûreté. Il en arriva autrement. J'allai d'abord jusqu'à cent pas de Saintes et sachant qu'ils n'y étoient pas arrivés, je les cherchai toute la nuit comme une épingle, et si bien que le lendemain à soleil levé, je les rencontrai à une lieue de Saintes, et quoi qu'ils fussent cinq bien armés, avec un de mes enfants et mon valet de chambre seulement je leur ôtai le prisonnier sans que pas un d'eux eût osé de tirer sur nous.

Voilà un grand vacarme et d'autant plus grand que du Vigier, conseiller au parlement ¹, catholique depuis 5 ou 6 ans et devenu le plus ardent persécuteur des Huguenots, étoit à Saintes commissaire du roy et du parlement pour informer des contraventions aux nouveaux édits et instruire les procès des contrevenants.

Du Vigier étoit d'une famille fort amie de la mienne; je le croyois personnellement mon ami. Cependant, il décréta d'abord contre moi sur le rapport du sergent, d'ajournement personnel. J'allai à Saintes *incognito*. Le soir, je vis l'évêque, qui me dit que l'homme que j'avois délivré, avoit promis de se faire catholique et me montra son billet, ce qui aggravait beaucoup mon affaire. Je lui dis, comme il étoit vrai, que je n'en savois rien, et de vérité, lorsque je l'ôtai au sergent, il ne m'en dit rien. A cela, je dis encore à l'évêque que puisqu'il l'avoit promis, il lui seroit

¹ Vers la même époque, Jean du Vigier, baron de Saint-Martin, étoit procureur général au parlement de Bordeaux et marié à Marie de Candale ou du Candal dont il eut : Suzanne-Elisabeth du Vigier, mariée à Antoine de Batz d'Aurice, conseiller au même parlement (O'Gilvy, t. I, p. 467). Son père, Jacques du Vigier, avait été conseiller à la chambre mi-partie du parlement de Guienne, et aurait été neveu de Joseph du Vigier, ministre de Saint-Jean d'Angély. Ce Jean, dont il est ici question, avait succédé à son père en la charge de conseiller en la chambre mi-partie de Guienne et fut désigné par le parlement de Bordeaux (en septembre 1683), comme enquêteur au sujet des contraventions des Protestants de Saintonge aux édits royaux, après quoi et en récompense de son zèle exagéré, il aurait été nommé président aux enquêtes. Voir pour ce personnage : Haag et M. de Richemond (*Biographie de la Charente-Inférieure*) qui ne paraissent pas absolument d'accord sur sa filiation. On n'indique pas le nom de sa mère. En 1744, M. du Vigier, procureur général au Parlement de Bordeaux, étoit seigneur de Bourgneuf en la paroisse de Brûlain, et en 1716, c'étoit « M. de l'Isle du Vigier, brigadier des armées du Roi. » (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. 3, 1886, p. 54 et 318).

libre de le tenir, mais que je ne l'y forcerois pas pour raccommoder mes affaires. L'évêque me conseilla aussi de voir du Vigier, ce que je fis le soir même chez M^{lle} Martel¹ où il ne manquoit pas tous les soirs de venir jouer une reprise d'ombre.

Il voulut que je lui comptasse pour une grande complaisance un moment d'audience particulière qu'il me donna ; m'assura qu'il étoit fort de mes amis et qu'il me l'avoit témoigné en ne décrétant contre moi que d'ajournement, qu'il y avoit matière de reste de décréter de prise de corps, mais que dans les suites il ne pouvoit pas me répondre de la réussite de cette affaire, laquelle lui paroissoit fort grave. Je n'en doute pas, monsieur, lui dis-je, et surtout du ton grave dont vous me le dites ; et plaisantant toujours : quittez, quittez, lui dis-je, M. le commissaire, cette sévérité de magistrat. Nous sommes ici en liberté, rions un peu ce soir quand nous devrions être demain pendu. Dans le fond, je n'ai assassiné personne ; je n'ai brûlé ni violé, votre sergent m'a remis de bonne volonté le prisonnier dont je lui ai répondu, je vous en réponds encore. Cette affaire dépendra du tour que vous lui donnerez ; nous sommes amis de père en fils ; vous êtes le mien particulier, il y a quinze ans ; je n'ai pas plus de peur que de raison. Il parut sur cela s'humaniser un peu. Un quart d'heure après, je sortis. A peine fus-je dans la rue, qu'il commença de faire le plaisant à son tour et dit que je pensais avec des airs de liberté que tout iroit comme la tête me disoit, mais que le temps pourroit venir que je ne serois pas si réjoui ; que les décrets d'ajournement finissoient quelque fois par une véritable prise de corps, insinuant que j'avais chagriné sa magistrature et impertinente gravité, et qu'il n'étoit pas si bien intentionné pour moi que je l'avois cru. J'en fus averti une heure après, sur quoy allant le matin de fort bonne heure à l'évêché, je dis à l'évêque que toutes nos mesures étoient rompues, que je ne voulois plus rendre mon audition à du Vigier, qui avoit dit la veille au soir beaucoup de sottises sur mon compte ; qu'il ne lui appartenoit pas de me plaisanter en absence ; que je me tirerois d'affaire comme je pourrois, et que pour lui je lui serois sensi-

1. Sans aucun doute de la maison de Lindebœuf, établie en Sain-tonge par le mariage de François Martel avec Anne de Pons, dame de Marennes.

blement obligé toute ma vie en son particulier des bontés qu'il m'avoit témoignées ; que je savois bien comment mettre mon peu de bien à couvert, et que l'épée que je portois me donneroit toujours du pain en quelque royaume que je la portasse. Il me dit cent vaines choses, quoique bonnes, pour me faire changer de sentiment, et je me retirai sans lui rien promettre, dans la résolution de prendre garde à moi et d'épier le temps que du Vigier se retireroit en Guyenne et l'assommer sur le chemin. Je revins chez moi où je trouvai le prisonnier qui m'avoua alors, ne pouvant plus le céler, qu'il avoit promis de changer et qu'il étoit résolu de le tenir. Je l'envoyai ensuite à l'évêque, qui reçut son abjuration et le fit élargir dans le moment, comme il le lui avoit promis. Il me manda aussi par lui qu'il me conjuroit de le venir voir, et pour cela me donna rendez-vous à Saintes chez les pères de la Mission où je l'allai trouver deux jours après. Du Vigier n'avoit pas manqué de décréter de prise de corps contre mon fils et moi, ayant manqué à l'ajournement personnel, de sorte que je fus obligé de demeurer un jour et deux nuits à la Mission, refuge notable à un huguenot décrété pour affaires de religion. L'évêque enfin moyenna une entrevue secrète entre du Vigier et moi, où nous convinmes de nos faits. Je lui dis, en présence de l'évêque, fort nettement, que j'avois trouvé fort mauvais qu'il m'eût plaisanté à mon absence et beaucoup plus mauvais que son décret de prise de corps qui lui auroit peut-être coûté plus cher qu'à moi ; que je n'aimois pas la plaisanterie et que c'étoit moi qui la faisais aux autres. Il nia de l'avoir fait, il n'eut mon audition et m'élargit, à la charge de me représenter quand je serois requis. Ainsi finit l'année 1683.

Testament de Monseigneur de Menou, évêque de La Rochelle

COMMUNICATION DU COMTE PAUL DE CHABOT, MEMBRE DE LA COMMISSION
DES ARTS

In nomine patris et filii et spiritûs sancti, amen. — Veni Domine Jesu.

L'avis que Jésus Christ nous donne si souvent de veiller parce que nous ne savons pas ni le jour ni l'heure qu'il nous demandera notre âme et qu'il viendra nous juger, nous oblige de nous préparer avec soin à ce redoutable jour, en pensant fréquemment à la mort et à l'importance de faire notre salut et de disposer de nos affaires temporelles.

C'est ce qui m'engage à faire aujourd'hui le présent testament olographe écrit et signé de ma main afin de n'être pas surpris. Car les jours de la vie se passent et s'abrègent à chaque instant, et les années qui s'accroissent sont un avertissement continuuel dont je dois profiter.

Je commence d'abord par remettre mon âme entre les mains de mon créateur et je le conjure, avec toute l'instance et l'humilité dont je suis capable, de la laver de toutes ses taches et de toutes ses souillures dans le sang précieux de mon Rédempteur, et de m'accorder, par ses mérites infinis, le pardon de mes péchés, de mes négligences et de mes omissions innombrables, dont je me confesse devant Dieu. J'invoque, pour l'obtenir, l'intercession de la très Sainte-Vierge Marie, mère de mon Dieu, de mon bon ange gardien, de Saint-Augustin et de Saint-Roch, mes patrons, et de tous les autres saints et saintes du paradis.

Quoiqu'il doive m'être indifférent où repose mon corps après mon décès en attendant la résurrection, je désire cependant, si je meurs à la Rochelle ou à la portée de la ville, qu'il soit inhumé dans l'église cathédrale qui se bâtit actuellement, si pour lors l'office de mon chapitre s'y faisoit, autrement ce seroit dans celle de l'hôpital général, afin d'avoir part aux prières des pauvres de cette maison.

Je veux mourir comme j'ai toujours vécu dans le sein et dans la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, toujours soumis à ses dogmes et à ses décisions, toujours unis au Saint-Siège, centre de la religion et au pape qui y préside en qualité de chef visible de la dite église.

Après cette profession abrégée de ma foi, que je fais dans toute la sincérité de mon cœur et pour l'édification du clergé et de tout ce diocèse dont il a plu à Dieu me confier le gouvernement, quelqu'indigne que j'en aye été, les conjurant avec instance de demeurer toujours attachés à la Sainte-Eglise, notre mère, et à ses décisions ; je passe à mes dispositions temporelles, mon intention est que les dettes que je pourrais laisser après ma mort et les réparations à faire soient payées et acquittées le plus promptement qu'il soit possible par mes exécuteurs testamentaires ci-après nommés. Je souhaite et demande qu'ils fassent dire mille messes, le plutôt que faire se pourra, après mon décès, pour le repos de mon âme, par tel prestres séculiers ou réguliers de mon diocèse qu'ils jugeront avoir plus de besoins de cet honoraire et qu'il leur sera payé de manière à pouvoir les aider.

Je donne à Bouret, mon valet de chambre, la somme de cinq mille livres, m'ayant toujours été affectionné et étant auprès de moi depuis vingt-cinq ans. Mon intention est aussi qu'il soit distribué la somme de trois mille livres et qu'elle sera partagée entre mes autres domestiques, par mes exécuteurs testamentaires comme ils le jugeront convenable, ayant égard à leurs différents emplois et à leurs services plus ou moins anciens.

Je donne à messieurs de mon chapitre, une somme de quatre mille livres pour estre employée à l'achat d'un ornement pour le service de leur église aussi complet et entier que la dite somme pourra y suffire.

Je donne encore à mon chapitre, ma crosse de vermeil et ma chappe brodée à deux envers avec l'étole qui est semblable. Je deffend expressément toute pompe à mes funérailles, point de tenture dans l'église, point d'oraison funèbre, ni aucune distinction que celle permise par le rituel ; nous devons laisser les honneurs aux personnes du monde et ne rien prendre pour nous-mêmes dans les plus grandes dignités, que de religieux, de simple et de modeste.

Je fais l'hôpital de cette ville légataire de tous mes effets, à l'exception de ceux dont j'ai disposé ci-devant et disposerai ci-après, soit en faveurs des pauvres, soit autrement et aux conditions de satisfaire à mes intentions et d'acquitter les charges dont je serai tenu légitimement.

Je donne à André de Menou, mon frère, deux douzaines d'assiettes d'argent avec ma tabatière d'or et ma canne garnie en or.

Je donne à Madame de Menou, sa femme et ma belle-sœur, pour marque de mon attachement pour elle, mon plat à laver les mains avec la buière, le tout en vermeil.

Plus, je donne à chacune de leurs deux filles, une paire de flambeaux d'argent à palmette et une douzaine de petites cuillères à café.

Je donne à Madame de Jumilhac, tous les volumes que j'ai de l'histoire ecclésiastique, par M. l'abbé Fleury.

Je donne à Madame de Damas, l'histoire composée par le Père Membour, savoir : douze volumes in-quarto et les deux pontificaux du même, en quatre volumes, in-octavo, avec ma théière d'argent.

Je donne à Madame de Lambert la vie des Saints par Monsieur Baillet en quatre volumes in-folio.

Je donne à Mademoiselle de Menou, aussi ma nièce et ma filleule, mon diamant monté en bague.

Je donne à ma sœur, religieuse et prieure du couvent des Vientais à Beaulieu ou à sa maison, mon ornement neuf, rouge et blanc, brodé en or.

Je donne à Monsieur l'abbé de Menou, grand archidiacre de mon église, mes deux croix d'or, mon grand calice avec la patène, les burettes et cuvettes, le tout de vermeil et aussi ma pendule.

Je donne à Monsieur des Roches, chanoine de mon église, ma tabatière d'écaille à cercle d'or, avec une petite cafetière d'argent.

Plus, je donne à une des filles de Damas, qui est ma filleule, une montre d'or à répétition, avec un petit diamant en brillant monté en bague.

Je donne à Monsieur François, chanoine de ma cathédrale, tout le surplus de l'argenterie servant à ma chapelle, y compris mes trois petits calices, une croix de vermeil, mes autres ornements et chasubles, aubes, rochets et autres linges servant à la ditte

chapelle, et ce en reconnaissance de l'affection, du désintéressement et de l'attachement qu'il m'a toujours fait paroître. Je laisse à sa prudence et à son bon cœur de faire part à Monsieur Ferret, mon aumônier, de ce qu'il jugera à propos et donne de plus à mon dit sieur Ferret, la discipline de l'église par le Père Thomasin, avec le corps du droit in-folio.

Mon intention est aussi que tous mes habits et linge à l'usage seulement de ma personne reste à Bouret, mon valet de chambre.

Comme il pouroit estre que j'aurois prêté quelqu'argent pour faire plaisir dont j'aurois les billets, mes exécuteurs testamentaires auront soin d'en tirer le payement.

A l'égard du bien d'église, comme il ne doit point entrer dans nos familles, mon intention est que le superflus de mes autres effets soit uniquement pour les pauvres, toutes mes dettes payées et legs acquittés. Pourquoi je prie mes exécuteurs testamentaires de tenir la main à ce que l'hôpital général se trouve légataire de tout le restant des effets de ma succession, à l'exception d'un tiers qu'il sera obligé de laisser, dont je donne la moitié au petit hôpital de Saint-Etienne de cette ville, et l'autre moitié sera distribuée pour le soulagement des pauvres des paroisses de mon diocèse, où cet évêché possède du bien et a des revenus attachés, et aussi pour les pauvres de la paroisse de l'abbaye d'Angle, diocèse de Luçon, selon les différents besoins dont mes exécuteurs testamentaires se feront informer exactement, m'en rapportant à leur prudence avec une entière confiance, en les priant de faire donner par préférence des vêtements aux personnes indigentes. S'il se trouve dans ma succession plus d'argent que je n'aurois souhaité en garder, ce n'a été que pour procurer quelque fonds à l'hôpital général de cette ville et à celui de Saint-Etienne, par l'emploi que mon intention est qu'ils fassent l'un et l'autre quelques acquisitions et non autrement de ce qui leur sera délivré soit d'argent comptant, soit de celui qui sera provenu des effets de ma succession sur lesquels legs seront pris et pré-comptés les frais et autres droits, s'ils se trouvaient obligés d'en payer quelques-uns pour l'acquisition de fonds d'héritages.

Je souhaite que tous mes papiers passent uniquement par les mains de mon frère pour rendre ceux qui concernent le diocèse et brûler les inutiles à garder, et aussi que Monsieur François ait

attention qu'il ne soit vendu aucuns livres qui ne m'appartiendroient pas, mais à mon diocèse pour y estre distribués, de même que ceux qui ne doivent pas tomber indifféremment à toutes sortes de personnes.

Je prie Monsieur André de Menou, mon frère, Monsieur l'abbé de Menou, mon grand vicaire, et Monsieur François, chanoine de mon église, de vouloir bien se charger de l'exécution de mon présent testament, sans aucune obligation d'en rendre compte, m'en rapportant à eux entièrement. Je révoque tout autre testament que je pourrois avoir fait cy devant et après avoir lu et relu celui cy, je le confirme et l'approuve et entend qu'il soit exécuté, comme étant ma dernière volonté.

Fait et écrit en entier de ma main sur quatre pages que j'ai signé ainsi qu'il suit, de même qu'au bas des trois pages précédentes, à La Rochelle le mercredi vingt du mois de novembre mil sept cent quarante-sept.

Signé : AUG. A. Ev. de La Rochelle.

Copié sur une copie de l'époque faite sur papier libre, 7 pages in-4°.

V A R I A

SOMMAIRE : 1^o Nécrologie ; — 2^o Chronique trimestrielle ; — 3^o Mélanges d'archéologie et d'histoire ; 4^o Questions et Réponses ; — 5^o Bibliographie.

Nécrologie

Notre collègue, M. Joseph Lair, maire et conseiller général de St Jean-d'Angély, Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction Publique est décédé au Mont-Dore, le 25 juillet 1889.

L'aménité de son caractère et son empressement à faire le bien lui avaient attiré sinon tous les suffrages au point de vue politique, du moins toutes les sympathies.

C'était un lettré, un esprit fin et délicat.

M. J. Lair avait publié divers volumes et cette année même il a fait paraître sous le titre : « *Les Soldats d'autrefois* », un ouvrage dans lequel on retrouve à chaque page l'expression du patriotisme le plus ardent.

X.

— Le 29 août, est décédé en son château de la Grève (canton de Tonnay Charente), où il passait ses vacances, M. Paul Bethmont, premier président de la Cour des Comptes, ancien député, ancien

Conseiller Général de la Charente-Inférieure, ancien vice-président de la Chambre des Députés. Il a succombé à l'âge de 57 ans, à la maladie des bronches dont il souffrait depuis plusieurs années.

Les pauvres et les œuvres charitables de la contrée, dit le *Bulletin Religieux*, du 7 septembre, perdent en lui un ami et un bienfaiteur. Les obsèques religieuses ont été célébrées le samedi 31 août, à Saint-Coutant. Le corps a été transféré à Paris où ont eu lieu les obsèques officielles. Conformément au désir de la famille, aucun discours n'a été prononcé.

— Le 5 août est décédé à Niort, à l'âge de 75 ans, M. G.-M. Surrault, ancien Professeur, ancien Principal du Collège de Saintes, ancien Inspecteur de l'Académie de Poitiers à La Rochelle. Notre collègue s'intéressait à nos travaux et nous avait aidé de ses conseils et de son expérience.

F. X.

Chronique trimestrielle

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient de renouveler, pour une période de deux années, le mandat de correspondants du Comité des travaux historiques de : MM. Meschinot de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure (correspondant depuis le 21 mai 1875), G. Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, et L. Julien Laferrière, chanoine titulaire de la cathédrale de La Rochelle, ces deux derniers, auteurs de *l'Art en Saintonge* (en cours de publication).

— M. Joseph Berthelè, directeur de la *Revue Poitevine et Saintongaise*, vient d'obtenir pour son ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Melle, Ed. Lacuve, éditeur, in-8° de 500 p.) une médaille de vermeil, grand module.

— Notre collègue et confrère, M. l'abbé Paul du Vauroux, secrétaire de Mgr l'archevêque de Rouen, vient d'être nommé chanoine honoraire.

— A la dernière séance de la Commission des Arts ont été agréés comme membres correspondants : MM. Duplaix-Destouches, à Fouras ; Fernand Goguet, à Charente ; Delamain, fils, à Jarnac ; Cotton, architecte, à La Rochelle ; Henri Joly, au château d'Angles, canton d'Aulnay.

— Conformément au programme que nous avait adressé le Comité d'organisation, la session du Congrès International d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, s'est tenue, Paris, à dans les salles du Collège de France, du 19 au 26 août.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

VENET. — La paroisse ancienne de Venet, en plein pays de bois et de landes, et dans laquelle il ne subsiste plus aujourd'hui que quatre ou cinq villages, fait partie de la commune de Boisbreteau, canton de Brossac (Charente).

Elle avait, jadis, une église dédiée à Saint-Martin, qui fut donnée à l'abbaye de Baigne, vers 1070, par Goderan, évêque de Saintes, du consentement des patrons laïques (Cartul. Baigne, ch. 57).

Dans la déclaration au Roy du temporel de l'abbaye de Baigne, du

18 décembre 1460, cette paroisse forme avec celle de Born, ou de Bors, voisine, une des sept prévôtés dont la pleine possession et seigneurie appartient au monastère.

Le 2 août 1511, dans une transaction sur procès entre les moines de Baigne et la seigneurie de Chaux, les paroisses de Bors et de Venet sont dévolues à l'abbaye, avec droit de justice, mais relevant en appel de Chaux. Les terrains en litige sont limités par un fossé jusqu'à l'église de Venet.

En 1618, cette église ne subsiste plus ; peut-être avait-elle été ruinée par les guerres de Religion.

Venet faisait partie du petit Angoumois, élection d'Angoulême, généralité de Limoges, cette enclave comprenant les seigneuries de Chaux et de Montausier. Mais elle dépendait tout entière, avec les douze paroisses qui la composaient, du diocèse de Saintes.

Le bourg de Venet formait au XVII^e siècle un domaine, une simple métairie, qui appartenait à Magdelon de Laigle, puis, 1615, à son gendre, Jehan de Callière, écuyer, sieur du Plessis, auteur des Callières de Normandie, qui y demeura, ensuite à Jean Mercier d'Hautefoye, qui le vendit en 1675 à Albert de Sorteuil, sieur de Dammartin ; tous les bâtiments étant alors en mauvais état, et partie en ruines.

Au XVIII^e siècle, le domaine de Venet passe aux Tisseuil, aux Gilbert, aux Rouillet, tous de Baignes. Ceux-ci le vendent, en 1802, à J. Rambaud, laboureur, dont le petit-fils, vieux paysan riche et illettré le détient encore.

Venet n'est plus, aujourd'hui, qu'une maison isolée, dans un pays boisé, accidenté, presque sauvage. Cette région devait d'ailleurs être jadis plus habitée, ou plus religieuse, car la moitié au moins des églises et des paroisses ont disparu depuis le moyen-âge, beaucoup plus, proportionnellement, que dans les régions voisines.

Les murailles de la maison et des servitudes, bâties en grison ou grès du pays, sont de reconstruction récente ; elles n'offrent nulle part trace de moulure, ni d'aucune marque d'art ou d'antiquité.

L'église se trouvait plus au nord, à 30 ou 40 mètres des bâtiments actuels, et le terrain où, de temps immémorial, on avait cessé d'inhumer, mais qui s'appelait encore le cimetière de Venet, a été aliéné par la commune en 1834.

Il avait été respecté jusqu'à ces derniers temps ; quand on le déblaya vers 1886, pour porter l'humus dans les champs voisins. On y a trouvé des ossements en grand nombre, les sépultures orientées, catholiquement ; plusieurs des squelettes avaient le crâne placé dans un encastrement grossier formé de trois grisons plats. On n'y a trouvé, avec quelques poteries brisées, ou du moins on ne m'a montré que deux anciens pichets et l'espèce de salière marquée d'une croix que j'ai l'honneur de présenter à la Commission pour enrichir son Musée.

Ces débris sont, avec les quelques souvenirs que je viens de retracer. et que j'ai tous pris dans des documents inédits, tout ce qui subsiste, aujourd'hui, de l'antique église et paroisse de Saint-Martin de Venet.

Dr C. VIGEN.

UNE CITÉ PRÉHISTORIQUE. — On annonce la découverte, dans l'Etat des Chapias (Mexique), de routes merveilleusement construites et de ruines de plusieurs villes d'une telle étendue, qu'on évalue à plus de trente millions la population de cette nation préhistorique.

Les maisons, souvent à cinq étages, sont de forme conique et

ornées de sculptures remarquables rappelant celles des monuments égyptiens.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'on signale cette ressemblance entre les antiquités égyptiennes et les découvertes faites dans l'Amérique du Sud. Il paraît à peu près certain que les migrants de la civilisation antique n'ont pas ignoré ce qui est encore pour nous le Nouveau-Monde.

UNE CLOCHE MONSTRE. — On va fondre prochainement à Annecy, sous les vocables de Saint-François de Sales, patron de la Savoie, de Sainte-Geneviève, patronne, et de Saint-Denys, premier évêque de Paris, une cloche énorme, la *Savoyarde*, qui est destinée à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette cloche, qui pèse 16,000 kilos, coûte soixante-dix mille francs ; elle est offerte par les habitants de la Savoie, dont les souscriptions ont été recueillies par Mgr Luillieux, archevêque de Chambéry.

Elle prendra rang au nombre des cloches célèbres : la cloche de Saint-Latran, qui ne sonne que pour la mort du Pape, et celle de Moscou, que son clocher ne peut plus supporter et qui est placée sur une des places.

Le bourdon de Notre-Dame, qui pèse 12,500 kilos, donne le *ré grave*, octave d'en bas de la gamme naturelle. Mais le glas sonné à Montmartre par la *Savoyarde* donnera, paraît-il, l'*ut grave*.

Sur le bronze de ce superbe morceau sont gravées de nombreuses armoiries, des inscriptions et les listes des noms des souscripteurs savoisiens.

HENRY DE CASTELFRANC.

Questions

N° 125. — LES LE VASSEUR DE LA TOUCHE-TRÉVILLE ET LES LE VASSEUR DE VILLEBLANCHE. — On demande : 1° Les états de services de Louis-Charles Le Vasseur, seigneur de la Touche-Tréville, père du célèbre amiral de la Touche-Tréville ; 2° Le nom de la femme (ou des deux femmes ?) de l'amiral de la Touche-Tréville, mort en 1804. Il est dit (dans la *Biographie de la Charente-Inférieure* de Feuilleret et Richemond), fils du précédent et de Madeleine-Rose de Saint-Légier de la Sauzaye. — N'épousa-t-il pas une dame, veuve de N. Le Vasseur de Villeblanche (famille originaire de l'Aunis et fixée à la Martinique) et mère du futur amiral Le Vasseur de Villeblanche, mais en ce cas, quel fut le nom de fille de cette dame ?

Il serait intéressant d'avoir des renseignements aussi complets que possible sur les deux familles Le Vasseur et Le Vassor, toutes deux de nos provinces, toutes deux habituées aux colonies durant le dernier siècle, et toutes deux enfin fécondes en bons marins

B.

N° 126. — D'où vient l'usage après la mort des cardinaux, de suspendre à la voûte, au-dessus de leurs tombeaux, le chapeau cardinalice, ainsi qu'on peut le voir à la cathédrale de Paris et de Bordeaux.

A.

N° 127. — D'où vient, en style de boucherie, l'expression « donner la réjouissance », pour signifier l'os ou la portion de viande de moindre qualité qui s'ajoute à la *pesée* ou quantité demandée par le chaland ?

X.

N° 128. — Quelle est l'origine du mot vulgaire *Bredasse*, fréquemment employé, en Saintonge, pour désigner une femme trop empressée, s'occupant de tout à tort et à travers ? — Littré donne, il est vrai, la locution adverbiale : *bredi-breda*, pour exprimer qu'on agit avec précipitation et confusion, et il ajoute que c'est une onomatopée. Mais peut-on faire dériver *Bredasse* de *Breda* ?

CHARM....

N° 129. — Qui a construit le château de Neuvicq-sous-Matha ?

Dans la décoration d'une frise du château de Neuvicq-sous-Matha et l'interrompant, est jeté un écu armorié soutenu par un ange. On y lit :

« losangé de et de..... »

Ces armes pourraient être celles de la maison d'Angoulême ou encore des seigneurs de Matha.

La première maison de Matha portait en effet : « losangé d'argent et d'azur » ; — la vieille maison d'Angoulême : « losangé d'or et gueules. » Mêmes armoiries, sauf les émaux, ce qui peut s'expliquer dans ce fait que les premiers Matha sont des cadets de la maison d'Angoulême, et que le changement d'émaux doit constituer une brisure.

Pourquoi ces armes sont-elles sur le château ? Souvenir de celui qui l'a édifié sans doute. Est-ce un Matha ? Mais à cela une difficulté ; à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e, date certaine, accusée par le style, de la construction de ce bijou d'architecture, les seigneurs de Matha étaient les Montberon que l'on voit habituellement user de leurs armoiries personnelles : Ecartelé ; au 1 et 1, fascé d'argent et d'azur, au 2 et 3 de gueules » ou simplement « fascé d'argent et d'azur de six pièces. »

Ne serait-ce pas plutôt la comtesse Anne d'Angoulême, qui, le 6 octobre 1508, rend, par son procureur Gouffier, seigneur de Boissy, l'hommage des terres d'Aulnay, Maulévrier et de Matha, et de 402 livres tournois de rente à elle assignées sur la terre de Matha (Homm. aux Arch. Nat. coté 527) ?

Anne d'Angoulême aurait bien pu rêver un castel aussi coquet et aussi bien situé que Neuvicq et le faire édifier ?

Quelqu'un de mes confrères aurait-il des documents privés ou connaîtrait-il des documents publics pouvant m'aider à connaître la vérité sur ce point ?

GEORGES MUSSET.

Réponses

N° 78. — L'AFFAIRE GOMBAULT. — Massiou, dans son Histoire de Saintonge (VI, 299) reproduit l'accusation portée par Léquinia à la tribune de la Convention, le 30 floréal 2 (19 mai 1794) contre un ci-devant comte ou marquis de Saintonge, nommé Gombault qui, avant la Révolution, se serait permis de fusiller quelques sans-culottes, et aurait été quitte pour des lettres de grâce. Laignelot ajoute qu'au moment de son départ il a fait arrêter Gombault, mais qu'à défaut du tribunal révolutionnaire de Rochefort on devrait au moins indemniser les enfants de ces victimes avec les biens de leur bourreau.

Le même jour, la Convention ordonne le sequestre des biens du dénoncé, et son transfert aux prisons de Paris ; elle charge l'administration de la Charente-Inférieure de faire une enquête, et le comité de législation de rédiger un rapport.

Le Directoire du Département nomme pour commissaire enquêteur le citoyen Fleurct (9 floréal), auquel le District de Montlieu fournit les premiers renseignements (15 prairial). C'est là l'objet de la question 78, posée par M. A. C., dans le Recueil de la Commission des Arts (VIII, 395).

Il s'agissait là d'un fait remontant à trente-sept ans auparavant, du 9 juillet 1757, du meurtre d'un nommé Louis Godet, tisserand, du Pas des Echos, paroisse de Challaux, près Montlieu, qui, poursuivi et traqué comme braconnier rebelle avait été tué par la maréchaussée, celle-ci requise par M. de Gombault, alors capitaine des chasses de la baronnie de Montlieu.

Jean de Gombault, écuyer, sieur des Barats et du Puy, avait épousé Marie Giraudeau, héritière du domaine de La Forest, paroisse de Chepniers, et s'y était établi. Devenu veuf, il se retira à Bordeaux, où il demeurait lors de la Révolution. Non émigré.

Son fils Jean-Louis de Gombault 1751-1805, demeurant à la Forêt, fut président de la première administration du District de Montlieu (1790-92). La famille a vendu la Forêt à M. Ellie. Un autre fils est l'ancêtre des Méthé de Fonrémis.

Donc, en ce temps là, 1757, le seigneur de Montlieu et de Montguyon, le trop fameux Charles de Rohan, prince de Soubise, (1715-1787), voulant réprimer le braconnage dans ses terres, avait pris des mesures sévères contre les braconniers et leurs chiens. Déjà, dans deux perquisitions domiciliaires, Godet avait résisté ouvertement à la maréchaussée ; il avait refusé, même par la force, de livrer des armes, se prétendant armurier ; il avait été blessé ainsi que son fils, et s'était enfui dans le bois.

Le 9 juillet 1757, les cavaliers revinrent chez lui, au nombre de trois brigades, commandés par Picauron, et par le lieutenant de Saintes, Louis-Georges Berthus de Langlade. Godet cerné dans sa maison, avait encore tenté de leur échapper par force et par ruse, mais était tombé frappé de six balles. Quelques jours après, on avait retrouvé son cadavre dans un fossé voisin.

La justice de Montlieu avait fait une enquête. De son côté, la famille Godet, poussée par le prieur-curé de Challaux, un Tréviran appelé Mandé Léonard, avait porté plainte au Parlement de Bordeaux ; et celui-ci, soucieux sans doute de réprimer les brutalités de la maréchaussée, et abusé par de faux rapports, s'était empressé de faire arrêter non pas Berthus de Langlade ou Picauron, non pas même Gombault, le capitaine des chasses seigneuriales qui ne fut jamais poursuivi que mollement, mais le lieutenant François Masrouby, sieur de La Borde. Pourtant ce dernier, pas plus que Gombault, n'avait assisté à aucune des expéditions contre Godet ; mais le susdit curé de Challaux, son proche voisin et ennemi acharné, avait réussi, par ses intrigues, à le représenter comme ayant seul machiné la perte et la mort de Godet. Et il resta en prison pendant plus de deux ans, tandis que se décidait le conflit de juridiction, et la cour de la Connétablie de Paris.

En effet, la Connétablie évoqua aussitôt l'affaire, se prétendant seule juge des méfaits de la maréchaussée dans ses fonctions ; ce que le Parlement de Paris s'empressa de confirmer (31 août, 13 septembre et 12 décembre 1757.)

De hautes et puissantes influences agirent vigoureusement de part et d'autre pour perdre ou sauver Masrouby ; le Conseil d'Etat du Roi, appelé à trancher le différend entre les deux Parlements, donna raison à la Connétablie (février 1760), et les poursuites

finirent par des lettres de grâce en faveur de tous les inculpés, Gombault, Masrouby et la maréchaussée.

La tradition de la mort violente de Godet ne s'est pas du reste tout à fait perdue dans le pays; elle était encore vivace sous la Terreur, et l'animosité du paysan contre les ci-devant nobles dut provoquer une dénonciation contre M. de Gombault, seul survivant du drame de 1757.

Mais il est probable que cette affaire ne tarda pas à tomber d'elle-même, car M. de Gombault mourut quelques années après, et transmit à ses descendants ses biens un instant menacés.

D^r C. VIGEN.

N° 122. — « Le nom patronymique du célèbre écuyer La Broue » il n'en avait pas d'autre que *La Broue* et il appartenait à la famille des La Broue de Sommières et de Vareilles, originaire du Languedoc, mais établie en Angoumois et en Poitou depuis plusieurs siècles. Le personnage visé par la question n° 122, était Salomon de la Broue, seigneur de Pornaud, de Rochereau et du Roulet (en Angoumois), auteur d'un traité sur la cavalerie française, ouvrage traduit en italien, en Espagnol et en Anglais. Rien n'indique qu'il appartint, par quelque côté que ce soit, à la province de Saintonge. (Consulter Beauchet Filleau, *généalogie La Broue de Vareilles et la noblesse d'Angoumois* en 1635, par M. de B. A. page 38.)

N° 123. — Les noms patronymiques des sieurs de Chalais et d'Ambleville, compagnons du duc d'Epéron en l'armée conduite par lui, en Provence (1592). D'Ambleville, c'était François de Jussac, baron dudit lieu d'Ambleville, gouverneur de Cognac, lieutenant général en Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle, etc., né vers 1555 et décédé en 1625. Il fut l'un des amis de d'Epéron, qui vinrent à son secours lorsqu'il était attaqué et serré de près dans le château d'Angoulême par le maire François Nouraud (1588). On le croit fils de Raymond de Jussac, seigneur de Saint-Marsaud, d'Ambleville, de la Ferrière et de Viveroux, lequel vivait en 1578. Marié à Isabeau de Bourdeille, François de Jussac en eut au moins trois filles et trois fils, entre autres : François, seigneur de St-Preuil, de Chaux et de Plassac-Verrières, fils cadet, né à Ambleville, l'an 1600, célèbre sous le nom de « Saint-Preuil », décapité en 1641.

— Le seigneur de Chalais n'était autre que Daniel de Talleyrand, comte de Chalais, marquis d'Excideuil, capitaine de cent hommes d'armes, qui testa en 1616 et avait épousé (1587) Jeanne-Françoise de Montluc, fille du Malégal Blaise de Montluc (général de Talleyrand, par Saint-Allain, 1836).

NOTA. — Ces questions et ces réponses font d'autant plus regretter que M. de Dampierre ait négligé les annotations dans son beau travail sur le duc d'Epéron.

Bibliographie

Nous avons reçu de M. le lieutenant E. Espérandieu, professeur à l'École militaire d'infanterie, son *Etude sur le Kef* (15 août 1888). Ce volume comprend : 1° Esquisse historique de la ville du Kef et de la province dont elle faisait partie (histoire de la Numidie). — 2° Epigraphie du Kef (Période romaine). Inscriptions relatives à des monuments publics, milliaires, tumulaires; fragments d'inscriptions;

marques de potiers ; édifices anciens ; appendice: inscriptions non retrouvées mais qui figurent au tome VIII du *corpus inscriptionum latinarum*.

3^o *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, in-8^o — 411 p., plus, un volume id. comprenant LVI planches relatives à l'Epigraphie.

Revue Poitevine et Saintongeaise, n^o 62, 15 février 1889. 1^o Les inscriptions funéraires de Poitiers et de Saintes (suite) par *M. E. Espérandieu*. 2^o Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers (suite), par *Mgr X. Barbier de Montault*. 3^o Les potiers de St-Porchaire, par *M. E. Bonnafé*. 4^o L'œuvre poétique de M. O. J. Richard, par *M. J. L. de la Marsonnière*. Chronique bibliographique et *Revue des Sociétés*. M. Berthelé rappelle les travaux de M. A. Gouget que nous avons connu archiviste à Niort, en 1860-1861, dès sa sortie de l'École, qui fut plus tard nommé archiviste à Bordeaux et qui est mort le 22 janvier dernier.

N^o 63, 15 Mars 1889, les inscriptions funéraires de Saintes et de Niort (suite), par *M. E. Espérandieu* — Charles-Quint en France, par *M. G. Musset*. — Une toile de Claude Lefebvre, par *M. A. Bitton*. — Les anciens méreaux protestants poitevins et saintongeais d'après un travail récent de *M. E. Delorme*. — Le Ducange de M. L. Favre par *M. J. Berthelé* — Chronique archéologique.

N^o 64. 1^o Les inscriptions funéraires romaines de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême, par *M. le lieutenant Espérandieu*. 2^o Inscription sur une lame d'argent, conservée au musée des antiquaires de l'ouest, par *M. Espérandieu*. 3^o Des fabriques de poteries gallo-romaines à l'Isleau-sous-Nalliers (Vendée), par *M. le comte Louis de Fleury*. 4^o Une oraison funèbre de Mirabeau, par *M. H. Beauchet Filleau*. 5^o Chronique bibliographique. 6^o L'archéologie préhistorique à la Faculté des lettres de Poitiers, cours de M. Lièvre, par *M. G. Chauvet*. 7^o Nouvelles archéologiques, par *M. Berthelé*.

N^{os} 65-66. Inscriptions romaines sur métaux, cachets d'oculiste et graffite, par *M. E. Espérandieu*. Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis, 4^e partie, par *M. l'abbé Noguès*. — Chronique archéologique. Un sceau du XIII^e siècle découvert à Epannes, près Niort, par *M. l'abbé A. Bouillet*. — Quelques notes sur les camps antiques de *M. B. Ledain*. — Comptes-rendus.

N^o 67. Deux inscriptions romaines de Lyon relatives au Poitou et à la Saintonge, par *M. E. Espérandieu*. Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre. — Nouvelles archéologiques et chronique, par *M. J. Berthelé*.

Revue de la Société des Etudes historiques, 4^e série, tome VI, 54^e année 1888. Sommaire : Ruines et légendes du Tyrol, par *M. Camoin de Venca*. — Etude sur le fort prévôtal de Doucigny (Marne), par *M. Carra de Vaux*. — Du rôle et de l'authenticité de la harangue historique, par *M. A. Loiseau*. — Un exilé de l'Académie, Antoine Furetière, 1685, par *M. J. C. Barbier*. — Louis XIV, fondateur d'une compagnie financière par actions, par *M. Vavasseur*. — Adam Lux et Charlotte Corday, par *M. H. Welschinger*. — Un abbé de théâtre, Joseph Pellegrin, par *M. E. de Bricqueville*. — Etude sur les mémoires

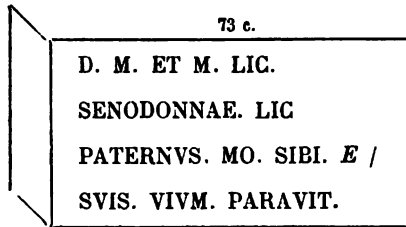
de Dufort de Cheverny, 1731-1802, par *M. E. Marbeau*. — La Musique chez les Grecs, par *M. l'abbé Poupin*. — Etude sur la chambre aux deniers du Roi du XII^e au XVI^e siècle, par *M. Ch. Préau*. — La vérité sur le masque de fer, par *M. H. Montaudon*. — Examen critique des doublets de *M. Brachet*, par *M. Espagnolle*.

Procès-verbaux ; comptes-rendus ; rapports ; articles d'histoire publiés dans les Revues françaises.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, no 137, tome IX, 1888. Découverte de bronzes antiques à l'Hermitage, par *M. G. Vignat*. Mathurin Jacquet d'Orléans, par *M. F. Pérot*. Lampes franques trouvées à Trinay, par *M. Desnoyers*. Notes sur la transplantation à Arras des familles orléanaises par ordre de Louis XI, par *M. Tranchau*.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre 1889, compte-rendu et chronique, par *M. de la Bourlière*. Inscription tumulaire de IVSTVS, 3^e abbé de Charroux, par *M. A. Barbier*.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1888, comptes-rendus, procès-verbaux et chronique, par *M. de la Bourlière*, secrétaire. Énoncé des Travaux de *M. G. Lecointre*, président d'honneur de la Société, décédé à Poitiers le 25 septembre 1888. — Inscription funéraire de Senodonna, par *M. E. Espérandieu*.



Les points qui séparent les mots sont triangulaires. Les longueurs sont évaluées en centimètres.

20 c.

Aux dieux mânes et à la mémoire de Licinia Senodonna, Licinius Paternus (son père) a fait, de son vivant, construire ce tombeau pour lui-même et pour ses proches...

(Cette inscription avait été déjà décrite et étudiée, par de Beaumesnil, Fonteneau, MM. de Longuemar, Ledain.

Bulletin de la Société de Borda, Dax, 1^{er} trimestre 1889. Procès-verbaux. — Les absides romanes des églises des Landes par *MM. Dufourcat et Taillebois*. — Poids monétaires et autres poids inscrits du midi de la France, par *M. E. Taillebois*. — Le projet de médaille des États de Béarn (1775-1777), par *M. A. Blanchet*.

2^e Trimestre 1889. — Recherches sur la numismatique de la Novempopulami, par *M. E. Taillebois*. Sculpture antique sur pierre par *M. le Dr Sorbets*. Etude sur la vie communale d'une petite ville dans le Marsan, par *M. l'abbé Besselère*. Une grotte de l'âge du renne, par *MM. F. Mascaraux et de Laporterie*

Bulletins de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres, nos 4 et 6, 1888. Actes de la Société. — La chasse de l'église paroissiale de St-Loup, par *Mgr X. Barbier de Montault*. — L'instruction au siècle passé, par *M. Puichaud*. — La Pyramide de la Brèche, par *M. Léo Desaiivre*. Nos 7-9, 1888. Actes de la Société ; une charte, en français, concernant l'abbaye des châtelliers, passée à La Rochelle, le 23 mai 1300. — Un parchemin du XVI^e siècle, expédition authentique d'un acte d'amortissement d'une rente foncière de dix sols tournois, 4 janvier 1568 ; un médecin belge à Parthenay au commencement du 18^e siècle ; réjouissances publiques à Paris et à Niort, en 1721, trois mémoires de *D. Piet Lataudrie*. — Le bracelet vendéen, par *M. Paul Frappier*. — Les menhirs de Celles ; Découverte d'un dépôt tertiaire marin à Maillezais, par *M. H. Galin*.

—
Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par MM. Robert de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, 4^e livraison, 1888.

—
Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1883. Tome troisième, supplément, index.

—
Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1888, nos 1 et 2. Séances du 12 décembre 1887, des 9 janvier, 6 février, 5 mars, 9 avril 1888.

Nos 3-4. Sommaire des matières : communications de *M. Gaston Paris* sur les parlers de France, — de *MM. Barroux* : actes notariés relatifs à Pascal, — de *M. de Rochas d'Aiglun* sur des lettres de Vauban, — de *M. Guibert* sur Barthélemy Moriceau, imprimeur à Limoges, sur les anciens statuts du diocèse de Limoges, — de *M. de Richemond* sur une lettre du maire de La Rochelle au duc d'Alençon (15 août 1576). Cette pièce, écrite quelques mois après la paix de Monsieur, est relative à l'artillerie du château de Marans, que le duc réclamait, — de *M. Soucaille* sur les lettres patentes d'Henri IV défendant le travail, trafic et commerce le dimanche et les jours de fête, — de *M. Couard-Luys* sur les Religionnaires de Tracy, avant la révocation de l'Edit de Nantes.

—
Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, no 2, 1888. Séances des 14 mai, 22 mai, 23 mai, 24 mai, 26 mai, 14 juin, 9 juillet 1888. — Dans cette dernière séance, M. l'abbé Julien Laferrière envoie : 1^o des photographies représentant des fragments antiques récemment découverts par lui dans les fouilles de l'hôpital de Saintes ; 2^o une note, avec plans et estampages, relative à diverses substructions romaines, mises à jour dans la commune de Barzan (Charente-Inférieure). Renvoi à M. Héron de Villefosse. — Rapport de M. Robert Mowat, sur les papiers et documents réunis par feu Léon Rénier, en vue d'un Recueil des inscriptions romaines de la Gaule. Le rapport de M. R. Mowat intéresse tous ceux qui s'occupent d'inscriptions romaines.

Le professeur Otto Hirschfeld, de l'Université de Berlin, vient de publier le tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* relatif à la

narbonnaise et aux petites provinces alpestres. Le tome XIII relatif aux trois Gaules et aux deux Germanies, avec collaboration de M. Karl Zangemeister, paraîtra prochainement.

Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, tome X, année 1888-1889, n° 1. — Les communications du Haut-Mékong avec l'Annam et le Tonkin, par M. le C^o E Keintz. — Les mers du globe. — De l'or et de l'argent, et de leur rôle, comme monnaie, par M. Martineau, juge d'instruction à Rochefort. — Voyage en Afrique, de M. Trivier. — Nouvelles géographiques, par MM. Bartet et Silvestre.

Tome X, n° 2. Campagne du Pilcomayo et du Chaco boréal, par M. Thouar. — La Charente maritime, par M. Courcelle Seneuille. Voyage de M. Douls dans le sud du Maroc, par M. D. Bellet. Comptes-rendus et nouvelles géographiques, par M. Silvestre.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XVIII, 1888, comptes-rendus des séances mensuelles des années 1886 et 1887. — Mémoires : Retranchements anciens et mottes dans la forêt du Theil, par H. Bézier. — Le livre de M. Julien Furic, par M. l'abbé Guillot. — Monnaies bretonnes et françaises du XIV^e et du XV^e siècle, trouvées à Visseiche, par M. l'abbé Ch. Robert. — L'ancien manoir de Villeneuve, en Toussaints de Rennes et la maison dépendant, jadis, à Rennes, de la commanderie du Temple de la Guerche, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — Le papegault à Hédé, par M. Duportal. — Nouveaux documents sur la descente des Anglais à Cancale, en 1758, par M. l'abbé Paris-Jallobert. — L'enfeu des Champion, à St-Sauveur de Rennes (1519-1792), par M. F. Saulnier.

« Les tirs du papegault ou papegay, de l'oiseau, du joyau avaient été créés dans la plupart des provinces de France, dès le XV^e siècle. On trouve des ordonnances rendues, en 1407, en faveur de la compagnie des chevaliers de la ville de Nantes..... Les villes appelèrent leurs habitants à se réunir, à s'exercer au tir et à former des compagnies bien organisées dans le but de se protéger..... et au besoin même de défendre leurs libertés et leurs franchises, s'il prenait envie au suzerain de vouloir y porter atteinte..... Ces associations ou confréries portèrent des noms divers : chevaliers de l'arc, chevaliers de l'arbalète, chevaliers du papegault..... La noblesse avait ses grands spectacles militaires, les tournois... ; les bourgeois et les roturiers voulurent aussi avoir leurs fêtes militaires ; leurs tournois furent leurs concours de tir..... Le papegault ou papegay, ou encore le joyau, était un oiseau en bois ou en carton placé à l'extrémité d'un mât et destiné à servir de but aux archers..... »

Ce travail n'est pas une dissertation sur les exercices de tir et de gymnastique du temps passé et du temps présent. M. A. Duportal a donné une série de documents intéressants qui servent à l'histoire locale.

Archives politiques du département des Deux-Sèvres, 2 volumes ornés de 80 portraits, par M. Emile Monnet. — Niort, Clouzot.

Le premier volume contient l'histoire de toutes les élections politiques qui ont eu lieu dans les Deux-Sèvres, de 1789 à 1889, et fait un exposé très net des diverses influences qui dirigèrent chaque

mouvement électoral. L'auteur a groupé toutes les affiches, professions de foi, circulaires; c'est une singulière collection, bien curieuse et bien amusante...

Le deuxième volume contient les portraits et les biographies de tous les élus. En résumé, le travail de M. Monnet est une œuvre sérieuse et considérable. C'est une partie de notre histoire nationale. Et, à un moment où l'on s'occupe de rédiger les cahiers, nous souhaiterions de voir un travail, comme celui de M. Monnet, entrepris dans chaque département.

Correspondance historique relative à la Saintonge et à l'Aunis

1627. — *Deux lettres adressées au marquis de Brézé, gouverneur d'Oleron.* — Archives et communications de M. J. RENARD, membre correspondant.

I

Monsieur ¹,

Nous avons fait un mémoire, Messieurs de l'Auné ², de la Fitte ³, et moy, de ce que nous pouvons espérer du gouvernement de Broûage ⁴, s'y l vous plaist, suivant l'ordre que Monseigneur le cardinal a envoyé, et y ayant beaucoup d'articles, nous avons supplyé Monsieur de Villars de vous aller dire nos besoins. Vous les apprendrez, s'il vous plaist, et nous ordonnerez ce qu'il vous plaira que nous fassions.

Escrit en Oléron, ce 25 juillet 1627.

Monsieur, par votre très humble et plus obéissant serviteur,

LE RIVAU.

Suscription : *A. Monsieur, Monsieur le marquis de Brézé.*

¹ Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France. etc., beau-frère du cardinal de Richelieu et beau-père du grand Condé.

² Il est appelé par certains auteurs : LE CHEVALIER DE MALTE, LAUNAY DE RAZILLY. Le P. Arcère le nomme : LE CHEVALIER DE RAZILLY; il appartenait très probablement à l'ancienne famille de Razilly, originaire de Touraine, qui a produit plusieurs personnages distingués et qui portait pour armes : D'ARGENT, à 3 FLEURS DE LIS DE GUEULES.

Si le CHEVALIER de Razilly dont il est ici question était ou avait été chevalier de Malte, ainsi que le prétendent certains auteurs, ce devait être « Gabriel de Razilly, du diocèse de Poitiers, reçu au grand prieuré d'Aquitaine, en 1591, qui portait pour armes : DE GUEULES à 3 FLEURS DE LIS D'ARGENT. » (Vertot). En le supposant admis alors au noviciat, il serait né vers 1575 et il aurait eu en 1627, cinquante-deux ans. Mais d'après Potier de Courcy (ARMORIAL DE BRETAGNE), Claude de Razilly, capitaine pour le roi, aurait commandé le vaisseau le SAINT-LOUIS au combat de l'île de Ré en 1625 et aurait été fait plus tard vice-amiral. Il y a donc plus de chance pour que ce dernier ait été le Razilly de Lauauy qui nous intéresse. En 1760, un membre de la même famille était gouverneur de l'île de Ré et lieutenant général des armées du Roi.

³ Bertrand de La Pitte, le premier qui vint s'établir en Poitou, où il acquit la seigneurie du Courteil en Sainte-Blanche, gentilh. ordinaire de la chambre du roi et commandant pour S. M. à Oleron qu'il fut chargé de fortifier, était maréchal de camp lorsqu'il fut tué à Fontarabie, en 1638.

⁴ Jacques de Beauvau, 2^e du nom, seigneur du Rivau, de la Bessière, etc., lieutenant-général en Poitou, qui servit sous les rois Henri IV et Louis XIII.

II

Monsieur,

Vous nous avez parfaitement obligé de nous avoir envoyé le premier article du Mémoire : nous avons sçeu M. de L'Auné et moy, nouvelles de M. de Toiras¹. S'il vous plaist les faire promptement porter à La Cour et à Monsieur d'Angoulesme² qui m'a faict l'honneur de me mander qu'il en estoit en peine, ce sera bien servir le Roy.

Pour moy, je me trouve bien empesché à faire fournir le foin et l'avoine aux cavalliers de la troupe de Monsieur le marquis de La Flosselière³, d'autant qu'il ne luy plaist d'en répondre au Maistre du Magasin ; sa raison est que sa troupe n'estant payée que sur les deniers de l'extraordinaire, il ne le peut seurement. Je vous supplie très-humblement d'y vouloir mettre ordre promptement. Il y a desja six jours que je fais tout fournir soubz le mien, p^r la crainte que j'ay que le service du Roy ne demeure donnant mécontentement à mondit sieur le Marquis quy commande icy une des plus belles et meilleures troupes. Je vous supplie très-humblement et au nom de Dieu de vouloir m'ordonner ce qu'il vous plaira que je fasse, ou plus tôt prendre la peine, sy le jugé bon, de le commander au Maistre du Magasin

M. de L'Auné vous escrit pour M. de Toyras et aux moyens de le secourir pour quoy je me tays pour vous assurer que je seré tous-jours, comme je doibz et vous ay promis.

Escrit en Oléron, ce 27 juillet 1627.

Monsieur, Vostre très-humble et plus obéissant serviteur,

LE RIVAU.

¹ Jean de Saint-Bonnet de Toiras, maréchal de France en 1630, mort en 1636, gouverneur de l'île de Ré, de La Rochelle et du pays d'Aunis, et vice-amiral de la mer. Son frère, Paul de Saint-Bonnet de Toiras, lieutenant de roi, ès gouverneur du Port-Louis et de l'île de Ré, fut tué d'un coup de canon dans le fort de Saint-Martin de Ré (1627), en défendant cette place contre les Anglais; un autre de ses frères, Rolin de Saint-Bonnet, capitaine au régiment des gardes françaises en 1624, fut tué au premier combat de Ré, 22 juillet 1627.

² Sans doute Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, mort en 1653, qui laissa l'état ecclésiastique pour le métier des armes et se distingua au siège de La Rochelle. Il était fils de Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

³ Jacques de Maillé, marquis de La Flocelière par lettres de novembre 1616, mort sans enfants en 1641. Il était l'oncle d'URBAIN de Maillé, cité plus haut.

ERRATA. — Page 105, ligne 30, procès-verbal de la séance du 25 avril 1889, au lieu de et prie lire de dire à.

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes



Séance du 25 juillet 1889

Le 25 juillet 1889, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques et société d'archéologie de Saintes s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président. Étaient présents: MM. Noguès, secrétaire; Poirault, trésorier; Musset, de la Jallet, L. Duret, Lételié, Vigier, membres titulaires; MM. Augier, Aymard, Guy de Bremond, P. Drilhon, Gilardeau, Gendre, Privas, Violeau, membres correspondants. Excusés: MM. Th. de Bremond, président; Baron, Jouan, Hérisson, Person, Rullier. Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, sont agréés comme membres correspondants: MM. Duplaix-Destouches, à Fouras; Fernand Goguét, à Charente; Delamain, fils, à Jarnac; Cotton, architecte, à La Rochelle.

— M. le Président mentionne les publications reçues des autres sociétés et rappelle que la Commission a repris l'abonnement au *Bulletin Monumental*.

— Il donne communication d'une circulaire relative au Congrès international d'Anthropologie et archéologie préhistorique, qui s'ouvrira le 19 août, à Paris, auquel la Commission est invitée à prendre part.

— M. Henri Gilardeau montre à la Commission: deux petits godets trouvés dans un tombeau, placés à droite et à gauche du cou du défunt; un fragment de poterie de la basse époque, trouvé en plein champ, et portant la marque OFIC. BILIO (*officina Billionis*); une petite sonnette quadrangulaire et des débris de sculptures, dont une frise, objets dont il fait don au musée de la Commission.

— M. Augier signale, chez le sieur Malard, des silos creusés dans la pierre et distants, les uns des autres, d'environ 1^m 20^c à 1^m 50^c et met sous les yeux de ses collègues, toute une série d'objets recueillis par lui pendant son séjour à Saintes; des fragments de mosaïque; une clé romaine; un fer à cheval ou

hipposandale pourvu, à chaque extrémité, d'un appendice en forme de crochet et retourné en dessous ; la cavité du fer, très accentuée, fait supposer, à M. Musset, que ce fer pouvait recevoir un patin de bois ; une ferme de porte ancienne ; une *ascia*, extraite d'un puits romain de la rue dite Paul Brunaud, *alias* rue du Puits-Chicaneur, d'où proviennent d'ailleurs plusieurs des susdits objets ; un *curou* de charrue ou couteau à charrette ; quelques débris de poteries recueillis dans le voisinage des Arènes, enfin, un joli fer à hosties, genre Louis XIII.

M. Musset, exhibe un curieux petit plomb, aux armes royales (Henri II), replié en pince et qu'il croit une marque d'*aunier* pour les étoffes.

— Lettre de M. Caudéran au sujet du fer à hosties (XV^e siècle) de l'*Hospitalet*, petite paroisse de l'Aveyron, canton de Nant.

— M. Georges Musset lit la première partie du compte-rendu de l'excursion du 23 mai dernier, comprenant la Pile d'Ebéon, les églises de Saint-Hérie de Marestay et le château de Mâtha (V. *Recueil*, 1^{er} octobre, p. 166).

— M. Paul Drilhon donne l'analyse du journal de Michel Reveillaud (XVII^e-XVIII^e s.), ancêtre du vénérable M. Reveillaud, ancien curé de Saint-Pierre de Saintes. Vu l'intérêt qu'offre ce manuscrit, le *Recueil* en publiera bon nombre d'extraits.

Fait, clos et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Vice-Président,

XAMBEU.

Le Secrétaire,

J.-L.-M. NOGUÈS.

Séance du 24 octobre 1889

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le 24 octobre, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et société d'archéologie s'est réunie dans une des salles de la Sous-Préfecture, à Saintes, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Étaient présents : MM. Noguès, secrétaire ; Th. Poirault, trésorier ; Musset, Rullier, Valleau, membres titulaires ; Aymard, Boisnard, P. Chapsal, Cazaugade, Clénet, P. Drilhon, H. Drilhon, Fromaget, Gallut, Lacour, Termonia, Violeau, membres correspondants. Ont pris part aux votes, sans assister à la séance : MM. Dangibeaud et l'abbé Gendre. Excusés : MM. Th. de Bremond, de Richemond, Caudéran, Jouan, Person, Hus, Privas, Edmond Duret.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. l'abbé Jean, supérieur de l'École Notre-Dame, à Saintes, est agréé comme membre correspondant.

M. le Président fait remarquer que, sur la demande de quelques membres, la séance d'aujourd'hui, qui, réglementairement, devait avoir lieu huit jours plus tard, a été avancée en raison de la

veille de la Toussaint. Il donne ensuite communication : 1° d'une circulaire ministérielle relative au programme des questions soumises à MM. les délégués des sociétés savantes, en vue du Congrès de 1890 ; 2° de plusieurs notes et notules de M. Caudéran, sur différentes questions posées dans le *Recueil* ; 3° du rapport adressé, le 15 juillet dernier, à M. le Préfet et de la détermination, prise par le Conseil général, de refuser, cette année, toute subvention à la Commission, pour cause d'économie ; 4° d'une lettre de M. le comte Th. de Bremond d'Ars, que son état de santé oblige à donner sa démission de Président.

Après un juste hommage, rendu à la science et au zèle du cher et distingué Président, par M. Xambeu, la Commission, s'associant au désir de MM. Xambeu et de Richemond, proclame M. Th. de Bremond, Président honoraire.

M. Xambeu lit le compte-rendu des travaux de la Commission et de la Société pendant les années 1888 et 1889. (Voir *Recueil* ci-après).

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au scrutin pour le renouvellement du Bureau. Le dépouillement des votes, sous la présidence de M. Gallut ; MM. Clénet et Violeau, assesseurs, donne les résultats suivants :

Pour la présidence, M. Georges Musset obtient dix-huit voix sur vingt votants ; M. Xambeu, deux. — Pour la vice-présidence, M. Xambeu, dix-neuf voix ; M. Rullier, une. — Pour remplir les fonctions de secrétaire, M. Noguès, dix-neuf voix ; M. Martineau, une. — Pour le poste de trésorier, M. Poirault, dix-neuf ; M. P. Drilhon, une. — En conséquence, sont proclamés : Président, M. Georges Musset ; Vice-Président, M. Xambeu ; Secrétaire, M. Noguès ; Trésorier, M. Poirault. Le Comité de publication, composé de MM. Gallut, Dangibeaud et Gendre, est réélu.

M. Georges Musset, autant en son nom personnel, qu'au nom de ses collègues du Bureau, remercie la Commission de la confiance et de l'honneur qu'elle veut bien leur faire. Il s'efforcera de suivre la route si bien tracée par son digne prédécesseur.

La séance continue.

— M. Xambeu lit le rapport de M. Babinot sur le tertre et camp retranché de Saint-Romain-de-Benêt.

— M. Valteau fournit une notice intéressante sur les journaux saintongeais antérieurs à 1789. M. P. Drilhon offre à l'auteur une série de documents complémentaires.

— M. Musset donne lecture d'une double note de M. le baron Eschasseriaux sur deux stations préhistoriques, récemment découvertes aux environs de La Jard, par M. Gaudin, instituteur, et résume un travail personnel qu'il croirait trop long de lire actuellement à la Société. « A quelle époque ont surtout disparu les objets d'arts des églises ? » M. Musset démontre qu'en 1789, vu l'état des finances, il y eut un premier dépouillement — par oblations volontaires — et qu'il y en eut un second en 1793 — dépouillement forcé — par la confiscation.

— M. Xambeu demande à la Commission s'il ne serait pas à

propos de voter la somme nécessaire à l'acquisition de la carte de Saintes par M. Magunna, ingénieur, sur laquelle on marquerait, au fur et à mesure de leurs découvertes, la place des substructions romaines que l'on rencontre chaque jour. Ce serait le meilleur moyen de reconstituer l'ancien *Mediolanum Santonum*. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Xambeu, Musset, Rullier, P. Drilhon, etc., la Commission charge M. Rullier de vouloir bien examiner le projet et d'en référer au Bureau pour les fonds nécessaires.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait, clos et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

MUSSET.

Le Secrétaire,

J.-L.-M. NOGUÈS.

COMPTE-RENDU FINANCIER

Pour l'exercice de 1888-1889

RECETTES

Solde créditeur au 25 octobre 1888 . . .	3708 fr 19
Cotisations	1480 90
Vente de publications	62 »
Subvention du département	300 »
Intérêts, Caisse d'épargne 1888.	117 26
Total au 24 octobre 1889	<u>5668 fr 35</u>

DÉPENSES

Préparation de la salle des séances (6 séances)	17 fr »
Frais d'impression du 19 janvier au 25 septembre 1888	878 50
Frais d'impression du 25 octobre 1888 au 24 octobre 1889	1075 97
Frais de Bureau, recouvrement et envoi du Bulletin	85 65
Déménagement de la Bibliothèque.	20 »
Collection du Bulletin religieux	5 »
Abonnement aux Revues.	17 »
Fouilles.	34 »
Impôt mobilier	5 25
Gravure, lithographie et frais de reliure	41 »
Loyer du local de la Bibliothèque	147 50
Total des dépenses au 24 octobre 1889.	<u>2326 fr 87</u>
Solde créditeur au 24 octobre 1889	<u>3341 fr 48</u>

Le Trésorier,

POIRAULT.

RAPPORT A M. LE PRÉFET DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Saintes, le 15 Juillet 1889.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur les travaux de la Commission départementale des Arts et Monuments historiques.

Je dois d'abord exprimer le regret que nous cause la maladie et l'absence de notre Président, M. le comte Th. de Bremond d'Ars, dont vous avez apprécié depuis longtemps la grande autorité.

Le *Recueil* de la Commission a paru d'une manière régulière, conformément aux statuts que vous avez approuvés et confirmés le 17 novembre 1888 ; plusieurs membres de la Société y ont publié des mémoires importants au point de vue de l'histoire et de l'archéologie de la Charente-Inférieure.

Nous n'avons eu cette année rien de particulier à vous signaler relativement aux monuments classés et à ceux qui, non classés, offrent cependant un intérêt archéologique ou historique. Notre excursion annuelle a eu lieu dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély à Mâtha, à Neuvicq, à Beauvais ; le compte-rendu de cette excursion sera publié avant la fin de l'année.

Nous avons en outre visité les monuments classés suivants : la tour de Pire-Longe, la tour d'Ebéon, la croix hosannaire de Moëze, les églises d'Echillais et de Rétaud, l'abbaye de N. D. de Saintes et le camp retranché de Toulon, près Saujon.

L'église de Rétaud attend toujours la construction d'une voûte ; la pile d'Ebéon est continuellement minée à sa base ; les autres monuments sont en bon état de conservation.

Le Conseil général de la Charente-Inférieure a voté pour 1889 à la *Commission des Arts et Monuments historiques* une subvention de 300 francs ; cette subvention est utilisée pour notre *Recueil* et pour de nouvelles fouilles ; une commission s'est transportée le 28 Mai dernier au camp retranché de Saint-Romain de Benêt et a pu faire exécuter quelques travaux.

Nous espérons que le Conseil général voudra bien nous accorder pour 1890 la même subvention ; nous désirerions davantage.

Conformément à la loi du 30 Mars 1887 sur les monuments classés et pour répondre aux intentions de Monsieur le Ministre de

l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la Commission a décidé qu'elle publierait le Catalogue de tous les monuments classés de la Charente-Inférieure.

Ce Catalogue comprendrait pour chaque monument :

1^o Une notice historique ; 2^o une notice archéologique ; 3^o le dessin ou la photographie ; 4^o la bibliographie du monument.

Cette œuvre sera longue et laborieuse ; l'impression du catalogue entraînera beaucoup de frais ; nous voudrions cependant le terminer avant 1892.

Nous serions heureux si le Conseil général voulait nous aider en nous accordant un crédit spécial de 600 francs, dont 300 francs pour le budget de 1890 et 300 francs pour celui de 1891. Le Conseil général sait que la Commission départementale des Arts et Monuments historiques est nommée par vous, qu'elle peut être appelée à donner son avis et à faire des enquêtes dans un grand nombre de circonstances.

Un catalogue des monuments classés préparé par plusieurs membres de notre société : MM. de Bremond d'Ars, l'abbé Noguès, de Richemond, Musset, Luguët, Léon Duret, baron Oudet, Rullier, etc., serait utile à tous ceux qui s'occupent d'archéologie et d'histoire. Grâce à cette subvention de 600 francs, nous pourrions terminer cette œuvre et 60 exemplaires vous seraient alors remis et pourraient être distribués par vos soins aux archives, aux bibliothèques, aux lycées et collèges, aux établissements libres d'instruction secondaire, aux mairies des communes où se trouvent les monuments.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien approuver cette décision et appuyer notre demande auprès du Conseil général.

Je suis, Monsieur le Préfet, avec le plus profond respect.....

Le Vice-Président,

XAMBEU.

Dans les séances du 13 septembre et du 16 septembre 1889, le Conseil général a refusé les subventions demandées.

Nous espérons que le Conseil général voudra revenir en 1890 sur ces décisions.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure

ET DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Four les années 1888 et 1889

Par M. XAMBEU, Vice-Président

(Séance du 24 octobre 1889)

Messieurs,

L'honneur d'avoir présidé, pendant plus d'un an, les séances de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie me laissera un souvenir bien agréable.

Vous m'avez rendu l'épreuve facile et je vous en remercie ; mais autant et peut-être plus que vous, j'ai regretté l'absence de notre cher et honoré Président dont la science et l'autorité sont si grandes en toutes les matières qui font l'objet de nos études. J'aurais désiré que l'état de santé de M. le comte Th. de Bremond d'Ars fut devenu meilleur et qu'il eût pu reprendre au milieu de nous cette place qu'il occupait si bien ; mais M. le Président a renoncé, d'une manière définitive, à remplir, même nominativement, les fonctions dont vous l'aviez chargé.

Pour moi, qui avais dû le remplacer provisoirement, au moment de remettre à un plus digne la direction de vos travaux, je dois vous rappeler ce que nous avons fait depuis deux ans et vous exposer l'état actuel de la Société.

Si l'on veut juger, sans illusion, une Société, il faut, comme on l'a souvent dit, lui appliquer, en toute rigueur, la méthode scientifique qui sert à calculer la puissance d'action d'un système de corps matériels. Mais s'il n'est pas toujours facile d'évaluer une masse et les énergies réelles et virtuelles dont elle est le siège, on peut toujours dans une Société compter le nombre de ses adhérents, mesurer l'activité de ses travaux, comparer les

productions diverses qui en émanent. Le public profane ne s'y trompe pas et il sait apprécier la puissance d'une Société, sa vitalité, sa solidité et surtout sa résistance à la désagrégation. Ces qualités ne s'obtiennent pas par la volonté d'un seul, par l'effort d'un seul ; elles sont la résultante des efforts personnels et des volontés concordantes de tous les membres et surtout de ceux qui font partie du Bureau et des Commissions.

Avant d'énumérer nos travaux, faisons la part des pertes douloureuses que nous avons éprouvées. Après M. l'abbé Boulanger et M. Bourricaud, qui apportaient à nos réunions toute leur ardeur et communiquaient leur science sur la légende et l'histoire locales, la mort nous enlevait M. l'abbé Vallée, au moment où, nommé aumônier du Collège de Saintes, il allait donner à notre Société une activité plus grande, et lui préparer un avenir plus brillant. M. Piet-Lataudrie, vice-président au tribunal civil de Saintes, avait dû nous quitter, mais il ne nous avait jamais abandonnés. D'autres vous ont déjà dit le talent de ces deux chers et très regrettés collègues. Nous avons encore perdu MM. Dupuy, l'abbé Cheyssac, Lair, Bethmont, Surrault qui, tous, par le rang élevé qu'ils occupaient dans le monde, faisaient honneur à notre Compagnie. M. Surrault, notre doyen, professeur au collège de Saintes, principal, inspecteur d'académie, de près ou de loin, était resté toujours fidèle à la Société. Je me souviens de sa conversation quelquefois solennelle, mais toujours savante et aimable. M. Surrault avait déjà deviné, en 1847, la valeur de son élève, Jules Castagnary, qui, après avoir joué un rôle important, comme journaliste et critique d'art, était devenu Conseiller d'Etat et Directeur des Beaux-Arts. Jules Castagnary s'intéressait à nos travaux ; la mort ne lui a pas permis tout ce qu'il désirait faire pour ce musée des antiques, à Saintes, que la seule initiative de vos anciens présidents, l'abbé Lacurie et M. le chanoine Laferrière avait créé, organisé, agrandi.

J'ai cité tous ces noms pour les rappeler encore une fois à vos regrets ; d'autres nous avaient aussi quittés ou abandonnés, plusieurs sont revenus. Malgré les vides qui se sont faits dans nos rangs le nombre des membres se maintient à 240 ; c'est assez pour vivre matériellement, modestement, c'est-à-dire pour faire

face aux frais d'impression de nos Recueils et à ceux de nos correspondances ; ce n'est pas assez pour nos fouilles, *puisque personne ne nous aide*, ce n'est pas assez pour nous permettre prochainement la publication du catalogue des monuments classés de la Charente-Inférieure, publication dont vous avez déjà arrêté le programme.

Examinons maintenant ce que notre Société contient d'activité intérieure et indiquons quels ont été nos travaux pendant ces deux dernières années.

Il n'est pas si facile qu'on le croit, de faire l'éloge de tous ; la critique est plus aisée, voilà pourquoi, sans doute, certains esprits toujours inquiets, toujours mécontents, ne savent, en se proposant de louer les autres, que faire leur propre éloge ; mais il est, quoiqu'on en dise, un certain niveau que l'on peut atteindre avec un peu de bon sens.

Je ne voudrais pas trop parler de notre Maison ; assurément nul ne me contredira si je cite l'habileté, le style, la facture de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, bien manifestes dans cet intéressant récit d'histoire locale qu'il a intitulé *le Fief du Cormier* ; si je rappelle la science, l'érudition et l'autorité de M. le comte Théophile de Bremond d'Ars et de M. Meschinot de Richemond dans leurs annotations, dans la publication des *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, des curieux et galants *Mémoires de Boisrond*, des *Anoblissements en Saintonge et en Aunis*. Vous avez lu, avec un égal plaisir, les comptes-rendus des *Excursions de 1888 et 1889* ; M. Georges Musset est devenu maître depuis longtemps, il sera bientôt le premier, et sera, comme son prédécesseur, M. de Bremond d'Ars, le guide qui sait attirer et encourager. M. Ch. Dangibeaud, qui nous avait raconté, avec tant de soin, l'*Excursion de 1888*, nous continuera, avec le même choix heureux, ses *Documents pour servir à l'Histoire de Saintes* et les *Extraits des registres paroissiaux*. Je dois, ici, remercier M. l'abbé Carsalade de Pont, qui nous a communiqué le manuscrit inédit sur *le Siège de Mortagne en 1574* et qui a fourni, à notre trop modeste collègue, M. Jouan, l'occasion de nous donner des notes si utiles et si remarquées sur *Mortagne*, sur *ses anciens seigneurs*, sur *sa bibliographie*.

Si l'archéologie avait pu être oubliée, M. l'abbé Noguès nous

l'aurait bientôt rappelée ; vous avez tous lu, avec fruit et intérêt, les *Recherches historiques et archéologiques sur l'abbaye de Saint-Séverin*, les détails sur l'*Archéologie campanaire* et sur l'*Eglise fortifiée de Contré*. M. Musset nous avait donné le résumé de ses *Recherches à Châtelailon et à Muron*.

Mais un événement important était venu déjà exciter notre curiosité. En 1887, M. le chanoine Julien-Laferrière avait appelé l'attention du monde savant sur les *Fouilles de l'Hôpital de Saintes* ; les notes qui ont paru dans le *Recueil*, dès le premier jour, sur les inscriptions dès le 1^{er} juillet 1887, et plus tard, sur tous les objets trouvés, n'ont été que la reproduction fidèle de tout ce que m'avait indiqué et montré le savant chercheur. Un autre de nos collègues, M. le lieutenant Espérandieu, qui a pris rang parmi les premiers épigraphistes, a su interpréter ces *Inscriptions romaines, découvertes à Saintes*, et nous en a donné le sens et la valeur. Tout n'est pas fini pour ces fouilles devenues célèbres et pour d'autres, non moins importantes, qui pourraient être bientôt faites aux *Arènes de Saintes*. Il faut, pour cela, de l'argent, beaucoup d'argent ; l'Etat ne voudra pas abandonner une œuvre si bien commencée, si féconde en résultats et si bien dirigée par M. J. Laferrière.

Je n'ai pas tout dit, j'ai le devoir d'indiquer la part que prennent dans nos discussions, dans nos travaux, dans nos fouilles, MM. Léon Duret, l'abbé Cazaugade, Frédéric Baron, Laurent, Paul Drilhon, l'abbé Violleau, docteur Vigen ; je dois remercier M. l'abbé Clénet du soin qu'il apporte à colliger nos archives et à rédiger les *Tables du Recueil*.

D'après l'énumération de nos travaux, on peut voir que notre Société est prospère.

Presque toutes les Sociétés ont, à leurs premiers essais, des débuts pleins d'espérance et de promesses ; les commencements paraissent toujours brillants ; ce qui est difficile, c'est de persister, c'est de se maintenir avec la même faveur. Si les Sociétés périssent, c'est quelquefois parce que les ressources financières sont insuffisantes ou souvent qu'on a perdu de vue l'objet qu'on s'était proposé.

Nous n'avons rien à redouter de ces deux côtés. M. Laurent aurait raison de protester d'une part ; il a voulu laisser le poste de

Trésorier où il avait rendu tant de services ; il a voulu partir en pleine prospérité, tout en restant membre de la Société et nous ne pouvons que lui exprimer, encore une fois, nos remerciements et nos regrets.

M. l'abbé Noguès, notre Secrétaire, qui aime à tout voir, nous dirait, de son côté : nous ne délaissions pas si facilement l'objet de nos recherches, nous continuerons et nous chercherons toujours à mieux faire.

Mais les Sociétés disparaissent, aussi, par les jalousies, les querelles ; il faut avouer, à ce point de vue, que nous n'avons rien à nous reprocher ; vous avez même consenti, sur notre demande, à annuler l'une de vos délibérations qui était devenue, à la longue, agressive, exclusive, et qui nous gênait dans notre droit de réponse. Ceux qui auraient tenté de nous diviser ont compris que nous avions la vie dure et que notre ténacité tient surtout à notre rôle modeste et utile. La Petite Commission de 1817, de 1860, a pu sommeiller quelquefois, mais elle a duré ; l'enfant était né robuste, et, pour vivre et grandir, il n'a pas eu besoin de trompette, ni de réclame.

Notre œuvre sera continuée, Messieurs, parce que nous avons beaucoup de bonne volonté et même d'indulgence, parce que la cordialité et la courtoisie trouvent toujours place au milieu de nous. Les nouveaux venus savent qu'ils seront écoutés, aidés et encouragés. Les plus sérieuses discussions, même les récits dans notre *Recueil*, n'ont jamais exclu le petit trait de fantaisie, ni tout ce qui tient les esprits en éveil et les préserve de la solennité et du pédantisme.

L'ANCIEN FIEF DU CORMIER, PRÈS SAINTES ET SES DIVERS POSSESSEURS¹

1380-1885

Pierre Paillot s'occupa de régler beaucoup d'affaires moins importantes, entre autres, la délimitation de son domaine du côté de Saint-Pallais. On a vu que Jean Jolly des Monnards, officier au régiment de Piémont, co-proprétaire avec ses deux sœurs du fief du Cormier, avait vendu, sans leur consentement, à Sébastien Brehon, maître apothicaire, une certaine quantité de terrain avoisinant la ville : de là, procès et longues contestations. Cet apothicaire était devenu un riche et grave échevin avec lequel il fallait compter ; il paraît qu'il avait, comme *M. Fleurant*, habilement su grossir ses mémoires, sans peut-être y mettre la même civilité. Le terrain, objet du litige, était dit, « La Pointe du Bourg » ; sans doute parce qu'il se prolongeait fort avant dans le faubourg et près de l'abbaye. De plus, François Jolly, beau-père de M. de Boiscaillé, avait, par acte du 30 avril 1673, transigé avec Messire Jean de Suberville, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, au sujet de la rente noble assise sur « un lopin de terre de trois journaux » que ce dernier avait acquise de Messire Jean de Launay, prêtre, curé de Saint-Mesme, et relevant du fief Fromentin.

Le bon chanoine avait transformé ce champ en « un jardin renfermé de murailles », ce qui interceptait le passage habituel, et pouvait, il paraît, enlever au seigneur du Cormier son droit d'agrières. Les voyageurs, pour éviter un long détour quand ils voulaient passer à pied et à cheval de la route de Saint-Jean sur la route de Cognac, à l'endroit du chemin « qui conduit de la Croix de bois au Pérat, » ne se gênaient donc pas de traverser les terres placées entre les deux voies². Parmi les gens les plus

¹ Voir RECUEIL, tome IX, p. 20-35, 83-89, 142-151, 248-257, 290-303, 355-369, 427-445, et tome X, p. 96-115.

² On voit par ces indications que toute la partie du faubourg de Saint-Pallais, à partir du Pérat, a été successivement bâtie sur les anciennes terres du Cormier et du Fromentin.

entétés à transgresser la défense formelle du propriétaire du Cormier, nous remarquons, en première ligne, le bordier de Sébastien Brehon, nommé André Boudaud, peut-être un descendant du farouche tenancier de Jean Thibaudeau.

A cette époque, comme à présent, il n'en fallait pas tant pour plaider devant toutes les juridictions. M. de Boiscaillé fit procéder à une longue enquête par Jean Ballot, avocat en parlement, juge bailli des bailliage et cour temporelle de l'évêché, le 28 mars 1699, au palais épiscopal, où furent appelés en témoignage quelques voisins et les anciens métayers du Cormier. Tous déclarèrent que c'était bien en vain que le possesseur du Cormier avait cherché à s'opposer à cet empiètement qui datait, en particulier, « des dernières guerres de la province. »

Voici le nom des témoins, la plupart fort âgés : Jean Denis, dit le Boulanger ; Jean Denis, laboureur, et Jean Marcouillier, demeurant à la Grève ; Charles Garnier, maître charpentier ; Etienne Guerry, tisserand du faubourg Saint-Palais ; René Vinet et Pierre Savin, laboureurs de Saint-Vivien ; Christophe Prudhomme, d'Ecurat ; Elie Villain, laboureur de Chaniers, et Jean Fédis, de Chermignac. Le procès qui durait depuis plus de vingt ans ne prit fin que l'année suivante, et encore fallut-il que Pierre Paillot vendit cette pièce de terre toujours désignée sous le nom de « la Pointe-du-Bourg » à son tracassier voisin, Sébastien Bréhon à qui, dès 1682, dans un acte de procédure, on reprochait très justement, « de ne chercher, dans cette affaire, que des destours, d'avoir fait intervenir le voyer pour chicaner, de n'aymer que la vétille dans l'instruction du procès, etc. »

Bref, cette « Pointe du Bourg » excellente terre de jardin qui aurait aujourd'hui une bien grande valeur, fut cédée à Sébastien Bréhon pour la somme de 242 livres ; le vendeur se réservait, cependant, un droit de passage sur un sentier de trois pieds de largeur ; mais il est fort douteux que les frais de cet interminable procès aient été soldés avec ce faible prix de vente.

M. et M^{me} de Boiscaillé vécurent longtemps au milieu de la tranquillité et de la paix domestique dans ce modeste logis du Cormier, résidence alternant avec un séjour à la ville de Saintes où ils avaient également une très honnête installation et comme le comportait la situation d'un des premiers magistrats

du présidial ; mais ils avaient le regret d'être privés d'enfants et de l'espoir d'en voir naître après dix-sept années d'union.

Tous leurs soins se reportaient donc sur leur jeune sœur, Marguerite Jolly des Monnards, dont ils avaient la tutelle depuis la mort de Marguerite de Beaune, sa mère. Ils songeaient, depuis longtemps, à lui léguer leurs biens et surtout cet ancien fief du Cormier qu'ils tenaient, avec juste raison, à conserver dans leur famille. Ce souhait vint à se réaliser, probablement plus à leur propre gré qu'au désir de leur pupille qui venait d'atteindre sa majorité. On songea à lui faire épouser M. de Beauregard — Marc Paillot — veuf depuis quelques années, qui vivait fort retiré dans son logis de Beauregard, paroisse de Berneuil, avec sa fille unique, Jeanne de Beauregard, elle-même déjà mariée depuis un certain temps. Presque sexagénaire, Marc Paillot avait néanmoins conservé l'activité et l'énergie d'un ancien officier, habitué, dès sa jeunesse, à la rude vie des camps. De son côté, il regrettait de voir son nom s'éteindre avec son frère et lui-même. Tous deux avaient les sentiments de vrais gentilshommes profondément désireux de perpétuer leur descendance et de la maintenir au rang si lentement acquis par leurs prédécesseurs. Le contrat de mariage fut enfin conclu entre M. de Beauregard et M^{lle} des Monnards, le 23 juin 1698, et signé en la maison de M. de Boiscaillé, à Saintes, pardevant M^e Mériot, notaire royal en Saintonge, résidant à Préguiillac, où la famille Paillot avait ses principales propriétés. M. de Beauregard est assisté, dans cet acte, de son frère, M. de Boiscaillé, qualifié « avocat en la cour, pair et échevin de la maison commune de la ville de Saintes » ; de sa belle-sœur, Françoise Jolly ; de son neveu, Marc Paillot, sieur des Marais ; Etienne Brelay, sieur de Terre neuve, son neveu par alliance ; et de ses cousins-germains Messire Daniel Daudenet de la Touche, prêtre chanoine en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, et Messire René Mauchen, prieur de Saint-James en l'île d'Oleron. La future est également assistée de ses cousins-germains et « remués de germains » Louis de Beaune, conseiller et procureur du roi au siège présidial de Saintes, Dominique de Beaune, sieur de Beaulieu, ancien lieutenant au régiment de Champagne, Henri de la Vacherie, sieur de Pignan, Jean du Sault, conseiller du roi, assesseur civil

et criminel au même siège, Daniel Berry, conseiller du roi, et autre Jean du Sault, conseiller vétérân.

Chacun des époux se marie avec ses droits respectifs en se constituant mutuellement 300 livres pour gain de nocés, et Marc Paillot fait don à sa femme de mille livres pour sa jeunesse.

Hélie Collardeau et Pierre Drapier, marchands, demeurant à Saintes, signent cet acte comme témoins requis ; puis figurent les noms des autres parents et amis tels que Jeanne Paillot, que je crois la nièce et non la fille de Marc Paillot, c'est-à-dire une sœur de Marc, sieur des Marais, car Jeanne de Beauregard, déjà mariée à Jean Methé de Fonrémis, s'était brouillée avec son père dans son mécontentement de le voir contracter une nouvelle alliance. Nous voyons aussi les noms de Marie du Pleix, Marie du Bourg de Farnoux, etc.

M. et M^{me} de Beauregard, allèrent habiter leur propriété de Beauregard, et c'est là que dix-huit mois après, leur naquit un fils, nommé PIERRE, par son parrain et sa marraine, M. et M^{me} de Boiscaillé, qui viennent, avec joie, tenir sur les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame de Berneuil, cet héritier tant souhaité et que l'abbé Delany, curé de la paroisse, baptisa le 21 décembre 1699.

Pierre Paillot de Boiscaillé et sa femme eurent encore à terminer bien des procès et à régler diverses affaires d'intérêt dont il est inutile de fatiguer les lecteurs de cette notice ; nous dirons seulement que l'union la plus parfaite avait toujours régné entre les deux frères et que le possesseur du Cormier n'aspirait plus qu'à laisser à ses futurs successeurs un patrimoine affranchi de toute charge, dégrevé de toute obligation. En 1679, M. de Boiscaillé avait vivement engagé son père à rétablir l'égalité dans le partage des biens paternels entre lui et son frère Marc ; et le vieux conseiller reconnaissant aussi la justesse de la revendication de son fils puîné, M. de Beauregard, « et pour l'amitié qu'il lui portait », lui avait fait donation irrévocable par acte passé le 15 décembre 1679, de la somme de mille livres et pour 150 livres de meubles sur et en déduction des droits qui lui pouvoient échoir après le décès de son dit père et de ceux échus de feu damoiselle Marie Daudenet de la Laurencière, sa mère » — morte avant 1674 — et de Jacques, Louis, Marguerite et Marie Paillot, ses frères et sœurs. Témoins : Messire Jean Lhuillier, prêtre,

curé de Tesson, et M^e Théophile Boiteau, sergent royal, demeurant au dit bourg de Tesson.

Durant sa carrière de magistrat, Pierre Paillot de Boiscaillé ne se trouva mêlé à aucun événement bien important; nous le voyons cependant assister le 23 décembre 1700 à l'entrée, dans la ville de Saintes, du jeune roi d'Espagne Philippe V, lorsque ce prince, accompagné de ses frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, allait prendre possession de ses Etats; et il signe, en sa qualité d'échevin, le procès-verbal de cette cérémonie. Nous pensons qu'il vivait encore en 1703, au mois d'août, et rendit aveu de son fief du Cormier au nouvel évêque de Saintes, Monseigneur Alexandre de Chevrières de Saint-Mauris. Nous retrouvons l'une de ses dernières quittances et déclarations datée du 27 février de cette année.

Mais il avait déjà testé, le 8 novembre 1702, en faveur de son frère Marc Paillot de Beauregard qu'il institue son légataire universel. Veuf et sans enfants de Françoise Jolly, récemment décédée, toutes ses affections de famille se reportaient sur sa belle-sœur, son ancienne pupille et sur ce jeune enfant en qui son nom devait revivre. Il ne rappelle point le souvenir de sa femme dans l'acte de ses dernières volontés, et cependant le testament écrit au Cormier et dans des termes où se manifestent les sentiments du fervent catholique, aurait dû contenir quelques mots à la mémoire de son épouse défunte. Nous n'avons pas, il est vrai, trace des dispositions testamentaires de M^{me} de Boiscaillé, ni même la date précise de sa mort; ces différents documents auront été portés au logis de Beauregard par Marguerite Jolly, après son mariage; et, depuis, dispersés ou perdus.

Pierre Paillot, « étant malade et alité, mais sain d'esprit, mémoire et entendement, recommande d'abord son âme à Dieu tout puissant, le priant, par les mérites, la mort et la passion de son Fils Jésus-Christ, de lui pardonner ses fautes et péchés; suppliant la glorieuse Vierge Marie d'intercéder pour lui auprès de son divin Fils Jésus, etc. »

Pour sa sépulture et ses funérailles, il s'en remet à la discrétion de son frère Marc Paillot de Beauregard, son héritier,

« s'assurant qu'il s'en acquittera dignement et qu'il fera prier pour son âme, l'exhortant toutefois, de faire le tout sans pompe. » Il demande que les Révérends Pères Récollets de la ville de Saintes disent cent messes basses avec un service de quarantaine ; et, pour cela, leur laisse 50 livres ; il lègue une somme de 24 livres à Messires les curés de la paroisse de Saint-Palais pour vingt-cinq messes basses qu'il les prie de dire ou faire dire pendant la quarantaine de son enterrement, et pareille somme aux Révérends Pères Cordeliers du couvent de Saintes pour le même nombre de messes.

Pierre Paillot donne encore à la fabrique de Saint-Palais quarante-cinq sols de rente annuelle et perpétuelle pour la fondation de trois messes basses que les fabriqueurs seront obligés de faire dire à perpétuité, tous les ans, dans la dite église : la première, le jour d'après la huitaine de son enterrement, et les deux autres de quatre mois en quatre mois, ainsi année par année « à *perpétuité* et à *jamais* ». — Le pieux testateur ne prévoyait guère que, quatre-vingt-dix ans après, cette fondation *perpétuelle* serait anéantie !

M. de Boiscaillé fait, ensuite, différents petits legs à ses serviteurs : dix livres à sa servante, Françoise Masson, outre ses gages ordinaires « qui lui seront dus à la Saint-Jean-Baptiste prochaine pour quatre années, à raison de dix-huit livres par an. » Il ne donne également que dix livres à Françoise Perrineau, sa jeune servante, « laquelle somme ne lui sera payée que lorsqu'elle sera pourvue en mariage ou devenue majeure. » Charles Perrineau, son bordier, reçoit aussi dix livres, et Jacques et Pierre Perrineau, ses plus jeunes enfants, six livres chacun, de même que Catherine Durand, femme de Renaud Ballange, le filassier, etc. Il n'oubliait personne ; viennent ensuite les dispositions en faveur de Marc Paillot dont il reconnaît les soins constants, les services et l'amitié. Une somme de dix-huit cents livres est cependant réservée à chacun de ses neveux Marc et Jeanne Paillot des Marais dont il avait été le tuteur. Les témoins de ce testament rédigé par M^e Marcouillier, notaire à Saintes, sont, outre le chirurgien, M^e Jean Rivet, des ouvriers et des paysans qui travaillaient alors au Cormier, appelés pour la circonstance : Henri et Jean Gaudin, père et fils, tonneliers ;

Christophe Villain, gallocher ; Pierre Chauvet et Jean Maurin, maçons, demeurant au faubourg St-Pallais, et Pierre Perrineau, laboureur à bras.

XVI

Marc Paillot de Beauregard, devenu seigneur du Cormier et héritier de la terre de Boiscaillé, n'en continua pas moins à demeurer, jusqu'à la fin de sa vie, dans son logis noble de Beauregard. Nous reviendrons sur les années précédentes pour rappeler sa carrière militaire, car nous l'avons vu, en 1678, qualifié d'enseigne au régiment de Normandie. Mais avant d'occuper cette charge militaire, il avait déjà brillamment servi dans les guerres de cette époque. Très jeune, M. de Beauregard s'était enrôlé comme volontaire dans l'un des régiments levés pour la défense de la ville de Brouage ; et il semble avoir combattu du côté du célèbre comte du Daugnon, le dernier rebelle contre la puissance royale, que l'on ne put vaincre qu'en lui accordant le bâton de maréchal. Les détails précis des causes qui déterminèrent, dans le choix de sa carrière, le fils d'un pacifique conseiller du présidial, nous font défaut. Il serait pourtant curieux de savoir à la suite de quel seigneur Marc Paillot fit ses premières armes durant la guerre de la Fronde.

Après la reddition de Brouage, Marc de Beauregard, toujours animé de l'esprit guerrier si fort répandu parmi la jeunesse française, se rendit à La Rochelle où il fut admis, sans doute par la protection du comte de Cominges, ancien ambassadeur en Portugal, au nombre des gentilshommes volontaires que la France envoyait dans ce royaume au secours du roi Jean VI, et incorporé au régiment de Chevry. Le comte de Soure, ambassadeur à Paris, avait négocié, près du cardinal Mazarin, un secours de six cents officiers qui devaient passer au service du roi de Portugal, malgré l'opposition de l'ambassadeur espagnol : Turenne avait dissipé par son crédit tous les obstacles à ce traité. Les volontaires français s'embarquèrent au Havre sur les trois vaisseaux que le comte de Schomberg était allé fréter en Angleterre. Ils partirent le 29 octobre 1660 et arrivèrent le 11 novembre à Lisbonne où la réception faite aux Français fut

digne de leur dévouement. M. de Schomberg les conduisit dans la province d'Alentejo où ils ne tardèrent pas à remporter une première victoire sur les Castellans devant la ville d'Elvas. En 1663, les Français se signalèrent encore à la journée du 8 juin, appelée la bataille d'Ameyxial ou du Canal, contre don Juan d'Autriche ; mais près de trois cents de ces héroïques volontaires payèrent de leur vie une trop bouillante ardeur. Au retour de cette glorieuse expédition dans laquelle nos compatriotes contribuèrent à la prise des villes d'Evora, de Valence et d'Alcantara, M. de Beauregard sollicita son père de lui acheter une charge d'enseigne qui allait se trouver vacante au régiment de Normandie par la démission du titulaire, M. de la Barde de Phelines, un habitant de la Saintonge, que ses blessures forçaient de renoncer à la carrière des armes.

Les formalités exigées pour l'acquisition de cette charge militaire que le Père Daniel, dans son *Histoire de la Milice Française*, — et, avant lui, Jean Montgeon de Fléac, dans son *Alphabet de l'art militaire*, regardent comme l'une des plus utiles, — nous ont paru devoir intéresser le lecteur, d'autant que ce sont des documents inédits. Ces différentes pièces, un peu longues peut-être, nous prouvent de quelle garantie les contrats de cette nature étaient entourés, aussi bien dans l'intérêt de l'Etat et de la discipline militaire, que dans celui des propriétaires de la charge. Pierre Paillot céda aux désirs de son fils : mais, en magistrat expérimenté, il ne s'y rendit qu'en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne rien compromettre au fait de la validité de l'acquisition et de la sûreté du paiement.

Voici d'abord les premiers engagements avant toutes ratifications officielles :

« Fut present en sa personne Jean du Jarry, escuier, sieur de Pheline de la Barde, demeurant de presant au lieu de Marennas, estant en cette ville de Xaintes, lequel de sa bonne vollonté a vendu et transporté par ces presentes à Noble Pierre Paillot, conseiller du Roy et esleu en l'Eslection de Xaintes, y demeurant, à ce present, stipulant et acceptant, sçavoir est la charge d'Enseigne dont led. Sr du Jarry est pourveu en la compagnie de Monsieur de Brécourt, au regiment de Normandie, aux fins de faire pourvoir Marc Paillot, sieur de Beauregard, fils dud.

Sr Paillot, s'en démetant à ces fins led. Sr du Jarry en sa faveur, comme il a fait par la demition qu'il en a faite cejourdhuy, entre les mains du Roy nostre sire, laquelle demition led. Sr du Jarry promet faire agréer et admettre en faveur dud. sieur de Beauregard et en obtenir provisions en sa faveur, et a esté fait lad. vendition et transport de lad. charge d'Enseigne au d. Sr Paillot, pour et moyennant la somme de quinze cents livres tournois que led. Sr Paillot a presentement mise et consignée ès mains de Estienne Guenon, marchand de la presante ville, et que led. Sr du Jarry a choisy et nommé icelluy Guenon pour cet effet à ce presant et lequel a compté, nombré et emporté lad. somme de quinze cents livres tournois en louis d'argent et autre bonne monnoye, pour icelle conserver entre ses mains jusques à ce que led. Sr du Jarry ayt rapporté les lettres des provisions dud. Sr de Beauregard et icelles remises ès maison dud. Sr Paillot, après quoy et lorsque led. Sr de Beauregard, sera receu et installé en lad. charge d'Enseigne, led. Sr Guenon sera tenu de faire dellivrance de lad. somme de quinze cents livres au d. Sr du Jarry ou à ses ordres, lequel sera tenu de faire cesser toutes oppositions de son fait et coulpe à l'installation dud. sieur de Beauregard, et au cas que led. Sr ne soit agréé par Sa Majesté et pourveu de la dite charge et que led. Sr du Jarry n'en puisse avoir de provisions en son nom, le presant contract demeurera pour nul et résolu, et sera led. Guenon tenu remettre lad. somme de quinze cents livres ès mains dud. Sr Paillot père. Ce que dessus les parties ont ainsy voulu, accordé, stipulé et accepté, promis et juré l'entretenir soubz l'obligation de tous leurs biens qu'ils ont soumis à la juridiction du siège présidial de Xaintes, etc.

« Fait et passé en la ville de Xaintes après midy, au logis du d. Sr Paillot père, le 23^e fevrier 1668, en presance de noble Jean Bertus, Sr de Poussaud, conseiller du Roy, esleu en l'Eslection de Xainctes, et Guillaume Raymond, sieur de Grandmaison, demurant aud. Xainctes, tesmoins requis. Ainsi signé, Jean du Jarry Pheline de la Barde, Paillot, Bertin, Raymond, Guenon et Soullard, notaire royal en Saintonge. »

L'engagement formel du titulaire accompagne le premier acte.

« Fut presant en sa personne Jean du Jarry, escuyer sieur de

Pheline de la Barde, dem^t de présent au lieu de Marennnes, estant en ceste ville, lequel de sa bonne vollonté s'est desmis et desmet par les presantes entre les mains du Roy nostre Sire de la charge d'Enseigne de la Compagnée de M. de Brécourt au Regiment de Normandie, dont il a esté pourveu par Sa Majesté pour y estre, soubz son bon plaizir, de la personne de Marcq Paillot, sieur de Beaugard, et par icelluy jouir de la dite charge d'Enseigne tout ainsy qu'a faict led. sieur du Jarry et faire pourvoir estant la presante desmission qu'il faict à raison de ce qu'il n'est plus en estat de servir à cauze des blessures qu'il a receues au service du Roy, consantant que toutes lettres soient octroyées et expédiées aud. Sr de Beaugard, très capable, ayant servy et porté les armes estant en la ville de Brouage et faict les campagnes de Portugal au régiment de Chevry ; de laquelle desmission led. Sr du Jarry a requis acte au notaire royal soubz-signé, que luy ay octroyé pour valloir ce que de raison.

« Fait et passé en la ville de Xaintes, au tablier du notaire, le 23^e fevrier 1668, après midy en presance de Guillaume Raymond, Sr de Grandmaison. »

L'autorisation royale vint bientôt ratifier l'acte de cession, et les deux lettres suivantes de Louis XIV sont annexées au dossier du nouvel Enseigne. L'une est adressée au comte de Meilly, colonel du régiment de Normandie, plus tard brigadier des armées du Roi, qui fut tué en 1672 au siège de Woerden en Hollande, comme nous l'apprend le Père Daniel.

La seconde lettre royale est écrite au capitaine de Brécourt, dans la compagnie duquel M de Beaugard allait servir.

Cet officier devait être fils de M. de Brécourt, lieutenant-colonel de ce même régiment de Normandie, blessé aux sièges de Coni et de Barcelone en 1641 et 1652, et proche parent d'un lieutenant aux Gardes Françaises, tué en 1652 au siège de Gravelines.

« Monsieur le comte de Meilly, ayant donné à Paillot de Beaugard la charge d'Enseigne en la compagnie de Breccourt, dans mon regiment de Normandie que vous commandez, vacante par la desmission de Féline de la Barde, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayiez à le faire recevoir et establir en ladite charge et reconnoistre en présence de tous ceux et ainsy

qu'il appartiendra ; et la presente n'estant pour autre fin, Je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Meilly, en sa Sainte Garde.

Escrit à Saint-Germain-en-Laye, ce sixième avril 1668. »

Et plus bas : LE TELLIER.

Signé : LOUIS.

« Capitaine Brécourt, ayant donné à Paillot de Beauregard la charge d'Enseigne en la compagnie que vous commandez dans mon régiment de Normandie, vacante par la démission de Féline de la Barde, je vous fais ceste lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et establir en la dite charge, et le faire reconnoistre en icelle de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ; et la presente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa Sainte Garde.

Escrit à St-Germain-en-Laye, le 6^e Avril 1668. »

Et plus bas : LE TELLIER.

LOUIS.

Les missives royales furent copiées et signifiées seulement le 14 juin suivant par l'huissier Doublet, assisté de deux témoins, qui les remit à Pierre Paillot, le père du nouvel enseigne.

« A vous Noble homme Pierre Paillot, conseiller esleu en l'Eslection de Xaintes, à la requête de Jean du Jarry, escuyer, sieur de Pheline de la Barde, Je huissier soubzsigné, inscrit et imatriculé au siège présidial de Xaintes, y demeurant, vous signifie et fais aujourd'huy assavoir les deux billets et lettres de Sa Majesté de la charge d'Enseigne dans le régiment de Normandie dont coppies sur ordres j'ay escriptes aux fins que ne prétendiez ainsy d'ignorer.

« Fait le quatorzième de juin mil six cent soixante huit en présence et signées de M^{es} Louis Chasseloup et Jacques Chemin, demeurant audict Xaintes, rue St-Maur et de moy.

DOUBLET, huissier. CHASSELOUP. CHEMIN. »

Ici s'arrêtent nos documents sur la carrière militaire de M. de Beauregard ; nous ignorons s'il prit part aux campagnes du régiment de Normandie, et nous nous bornons aux seuls renseignements authentiques que nous avons entre les mains. Il revint peu de temps après en Saintonge, puisque nous le

voyons, le 5 février 1670, y contracter une première alliance avec Marie Marchais de Boisgiraud dont il ne laissa qu'une fille, Jeanne de Beauregard, mariée à Jean Methé de Fonrémis, ainsi que nous l'avons dit précédemment. ¹ Ce Jean de Fonrémis, marié à M^{lle} de Beauregard, est qualifié, en 1665, de lieutenant des gardes de M. le duc d'Uzès ; il n'était qu'enseigne lorsqu'il escortait aux processions, avec des hallebardiers, le chef de Saint-Eutrope. Le duc d'Uzès n'avait point de garde particulière ; mais, en qualité de gouverneur de Saintonge, il pouvait bien s'entourer, dans les cérémonies officielles, des gardes de la milice de Saintes. Les régiments de la milice se recrutaient par voie d'élection. Les habitants de chaque localité étaient convoqués pour désigner, parmi eux, un ou plusieurs miliciens qui devaient être équipés aux frais de la paroisse. La durée du service était de deux ans, et les officiers choisis parmi les gentilshommes du pays et les citoyens vivant noblement.

Jeanne Paillot, née à Beauregard, le 20 août 1676, avait été baptisée dans l'église Notre-Dame de Berneuil, le 30 du même mois, par M. Dandurand, curé de la paroisse, et tenue sur les fonts baptismaux par Pierre Paillot de Boiscaillé, son oncle, et Jeanne Daudenet des Prés, sa tante, femme de Charles de Livenne, en présence de Louis du Perrier, écuyer, sieur de Fiegaland, de la paroisse de Saint-Simon-de-Pellouailles, Pierre Angibeaud, sieur du Maine, Marguerite Berthus, G. de Robillard, Marie Aymar, C. Daudenet, Marie Bonnaudin et de deux membres de la famille Guinot, tous parents ou alliés.

M^{lle} de Beauregard se maria bien jeune : elle n'avait pas treize ans. L'ancien droit permettait de contracter mariage à quatorze ans pour les hommes et à douze ans pour les femmes. On profitait assez rarement de cette autorisation, si ce n'est pour prendre des engagements qui n'étaient réalisés que plus tard. Les registres

¹ Marc Paillot avait eu un fils de son premier mariage, nommé Pierre, et mort en bas âge, car il n'en parle point dans son testament. Il était né à Beauregard et avait été baptisé à Berneuil, le 19 janvier 1673, par L. Pastureau, vicaire de La Jard, assisté de MM. Lhuyllier, curé de Tesson, et Mège, prêtre. Le parrain était Pierre Paillot, conseiller en l'Élection de Saintes, son oncle, et la marraine, demoiselle Marguerite de la Barde, femme de Blaise Marchais, de la paroisse de Poullignac en Montendre.

de la paroisse de Berneuil nous donnent la date exacte de ce mariage, le 18 juillet 1689 : et nous voyons que la cérémonie eut lieu « après les trois publications consécutives à Berneuil et à Saint-Vivien, paroisse de Jean Méthé de Fonrémis, et après que les futurs, dit l'acte signé de messire Rivet, curé de Berneuil, eurent été confessés, communisés et fiancés. »

Du mariage de Jeanne Paillot de Beauregard avec Jean Méthé de Fonrémis étaient nés deux enfants : une fille, Marie-Marthe, qui épousa Jean Joubert, conseiller du Roi en l'Élection de Saintes, et un fils, Jean Méthé, sieur de Fonrémis, avocat en la cour de parlement de Bordeaux, aïeul de Pierre et Pierre-Ignace de Fonrémis, l'un, conseiller au présidial, le second, lieutenant particulier au sénéchal et siège présidial de Saintes, les premières victimes du tribunal révolutionnaire de Rochefort, et guillotiné en cette ville au mois d'avril 1794. L'inique condamnation de ces deux frères sera toujours une honte ineffaçable pour les soi-disant juges de cette époque néfaste. On a longuement rapporté dans nos annales de Saintonge, dans les publications, revues et biographies locales les détails de ce monstrueux procès ¹. L'histoire a rendu justice à ces deux infortunés magistrats entourés, à juste titre, de la considération générale. Cette honorable famille compte encore plusieurs représentants, entre autres, M. Pierre-Marcel Méthé de Fonrémis, capitaine de cavalerie dans l'armée territoriale, officier d'Académie et membre de plusieurs sociétés savantes, à la fois archéologue et artiste de talent. Il a épousé, le 22 avril 1873, M^{lle} Marie Urvoy de Closmadeuc, petite-fille du général comte de Closmadeuc, appartenant à l'une des plus anciennes familles de Bretagne.

XVII

Marc Paillot écrivit son testament le 11 janvier 1702, à Beauregard, et le remit clos et cacheté avec cire et rubans noirs, à M^e Mériot, notaire au bourg de Préguillac, le 2 février suivant, en présence de François Charly, Jean Mériot, Jean Maillet,

¹ Voyez : PROCÈS ET CONDAMNATION A MORT DE PIERRE-IGNACE MÉTHÉ DE FONRÉMIS, par Marcel de Fonrémis. Bordeaux, 1889, Bellier, impr., br. in-8° de 84 pages.

laboureurs à bœufs ; Pierre Neau, texier en toile ; Jean Faure, tailleur d'habits ; Mathurin Gillet, menuisier, habitants du dit bourg, et de Pierre Piocheau, laboureur, demeurant en la paroisse de la Clisse. En voici quelques extraits :

« Je recommande mon âme à Dieu, créateur du ciel et de la terre ; le suppliant par les mérites, mort et passion de son cher Fils unique Jésus-Christ, Notre Seigneur, Sauveur et Rédempteur, qu'il me fasse pardon et rémission de tous mes péchés, priant la glorieuse et toujours vierge Marie, mère de mon Sauveur et tous les saints et saintes d'intercéder pour moy à ce que mon âme, séparée qu'elle sera de mon corps, il plaise à Dieu la vouloir recevoir dans son paradis et la colloquer au rang des bienheureux dans le Ciel.

« Pour mes obsèques et funérailles, je m'en remets à la volonté et discrétion de Damoiselle Marguerite Jolly, ma femme, à laquelle je recommande qu'elle les fasse sans pompe. Je veux et entends que dans l'église où mon corps sera enterré, il soit dit et célébré une messe de requiem à mon intention pendant quarante jours, après lesquels il sera fait un service dans la dite église, et pendant la dite quarantaine il sera distribué par ma dite femme jusqu'à la valeur de la somme de trente livres, laquelle elle partagera entre tel nombre de pauvres familles honteuses qu'elle jugera à propos. Je veux, en outre, que le lendemain ou le surlendemain de mon enterrement, il soit distribué du pain aux pauvres jusqu'à concurrence de quatre pochées de mesture. *Item* je donne et lègue aux Réverends Pères Récollets de la ville de Pons, trois mois après mon décès, la somme de soixante et dix livres à la charge qu'ils diront, pour le repos de mon âme, le nombre de deux cents messes.

« En dispozant des biens qu'il a plu à Dieu de me donner en ce monde, je donne et lègue à Pierre Paillot, mon fils de mon dernier mariage, tous mes meubles de quelque nature et en quelques endroits qu'ils puissent être, et la tierce partie de mon patrimoine, et au restant de mes autres biens non donnés, j'institue, par égales portions, mes héritiers, le dit Pierre Paillot, mon fils, et demoizelle Jeanne Paillot, ma fille de mon premier mariage, femme de Jean Methé, sieur de Fonrémis, à la charge, néanmoins, que ma ditte fille rapportera ce que je lui ay constitué

en dot par avancement d'hoirie par son contrat de mariage avec le dit sieur de Fonrémis ; et, comme le dit Pierre, mon fils, est en fort bas âge, je veux et entends qu'après mon décès, ma ditte femme prenne la charge et le soin de sa personne et de ses biens. L'amitié qu'elle m'a toujours montrée et à mon dit fils me faisant croire qu'elle s'en acquittera volontiers et dignement, etc..... Je veux qu'elle jouisse de tous les biens de mon dit fils en le nourrissant et entretenant et l'élever suivant sa condition, etc....

« Je recommande à mon dit fils de porter et rendre à sa mère le respect qu'il luy doit en véritable enfant, et aussy à ma fille et au sieur de Fonrémis, son mary, de vivre en paix et bonne union, intelligence avec leur frère et de n'avoir aucun ressentiment contre moy ny contre luy du petit avantage que je luy ai fait par mon prezant testament, leur déclarant que ce n'est point par une amitié de préférence ; les uns et les autres m'ayant esté toujours également chers ; mais j'ay cru y être obligé par un esprit d'équité et de justice, ayant toujours considéré le peu de bien que peut avoir mon dit fils, eu esgard à ceux de ma dite fille ; ainsi que cella ne diminue point l'amitié qu'ils doivent avoir réciproquement les uns pour les autres ; c'est à quoy je les exhorte, se souvenant que je leur ay toujours esté bon père, que j'ay toujours cherché leur bien et leur avantage tant que j'ay pu, et s'ils ont eu quelque prévention au contraire, je les prie de s'en défaire et de prier Dieu pour moy. »

Marc Paillot mourut, le 12 mars 1709, en son manoir de Beauregard. Il avait fait enregistrer sès armes par d'Hozier ; et nous lisons dans le Registre de l'Armorial de 1696 pour la généralité de La Rochelle, n^o 150 et 218 la mention suivante : *Marc Paillot, sieur de Beauregard : de gueules, à la gerbe d'or liée de sable.* Dans le même registre, N^o 135, figure un autre Paillot, sans prénoms, qualifié avocat et échevin de Saintes ; l'auteur, ou plutôt l'inventeur, de tant d'armoiries fantaisistes varie avec le précédent énoncé en conservant toujours l'allusion au nom de famille des Paillot : *de sinople, à cinq gerbes d'or.*

Aussitôt après la mort de son mari, M^{me} de Beauregard revint habiter le Cormier, cette maison où elle était née et qui lui rappelait les souvenirs de toute sa vie ; elle y demeura avec son

jeune enfant, abandonnant à M^{me} de Fonrémis, sa belle-fille, le manoir de Beauregard, qui, d'ailleurs, lui était échu en partage. Elle se consacra à l'éducation de son fils, aidée en cela comme pour le règlement des affaires domestiques toujours fort embrouillées et encore embarrassées d'éternels procès, par son cousin germain, Dominique de Beaune, appelé M. de Beaulieu, parent dévoué, et qui, d'après tous les documents que nous avons de lui et les pièces de procédure qu'il dut fournir pour les interminables contestations suscitées à la mère de son pupille, peut être certainement considéré comme le parfait modèle des tuteurs. Il s'acquitta de cette lourde charge avec un zèle et un dévouement admirables.

M^{me} de Beauregard ne jouit pas longtemps de la vie tranquille qu'elle avait reprise dans sa chère maison du Cormier qu'elle comptait agrandir et embellir pour son fils, l'unique représentant des anciens seigneurs de ce modeste fief. Elle survécut peu d'années à son mari.

Pressentant sa fin prochaine, elle voulut régler ses dernières dispositions dans un testament écrit au Cormier, le 16 août 1712, où nous relevons les passages suivants, en faisant de nouveau remarquer les sentiments chrétiens qui régnaient dans cette famille :

« Considérant que la mort est certaine et l'heure incertaine, et ne voulant en estre prévenue sans avoir préalablement disposé de mes affaires spirituelles et temporelles, je fais par ces présentes mon testament.

« Premièrement, je recommande mon âme à Dieu....., etc.

« Pour la sépulture de mon corps, je me remets à la discrétion et à la volonté de Dominique de Beaune, sieur de Beaulieu, mon cousin germain, m'assurant qu'il s'en acquittera dignement, suivant mes facultés et ma condition, voulant néanmoins estre inhumée dans l'église de Saint-Pallais-lès-Saintes, à laquelle église je donne mon habit de damas bleu pour faire des ornements, tels que les sieurs Curés le jugeront à propos ; comme aussy je donne aux Révérends Pères Cordeliers et Récollets de la dite ville de Saintes, à chaque communauté, la somme de cinquante livres, à la charge de dire en chacune des dites communautés le nombre de cinquante messes *de requiem*

pour le repos de mon âme, lesquelles seront dites dans le cours d'un mois après mon décès, et à la charge de faire un service à la fin du mois, dont ils advertiront led. sieur de Beaulieu et deux de mes plus proches parents.

« Je lègue à Catherine Chaigneau, ma servante, la somme de soixante livres, et à Marie Bernardin, veuve de Charles Perrineau, ma bordière, celle de trente livres, aussy une fois payée. Et considérant les bons et agréables services que j'ay receus et reçois journellement dudit Dominique de Beaune, et que j'espère qu'il me rendra à l'advenir et à mon fils, je luy donne et lègue l'usufruit et jouissance de tous mes biens meubles et immeubles, à condition qu'il les entretiendra en bon père de famille, et à la charge aussy en cas que les biens paternels de mon dit fils ne soient pas suffisants pour sa nourriture, entretien et éducation, il contribue le surplus sur ledit usufruit lequel finira à la majorité ou établissement par mariage de mon dit fils, et en considération du dit usufruit, je prie le dit sieur de Beaulieu de vouloir se charger de la curatelle de mon dit fils, etc., et en cas que mon fils et héritier Pierre Paillot vienne à décéder sans enfants, je luy substitue en tous mes biens le dit sieur Dominique de Beaune et ses enfants après luy, cassant et annullant tous les autres testaments, notamment ceux que j'ay fait devant Marcoulier et Mareschal, notaires royaux, etc., à moins que ces mots n'y soient expressément insérés : « saint Roch, priez pour moy », etc.

« Fait et passé au Cormier, maison de la dite damoiselle testatrice, en présence des témoins requis : Jacques Gilbert, docteur en médecine, Louis Le François, avocat au parlement, demeurant à Saintes, Pierre Bougran, Mathurin Denis et Antoine Perrineau, laboureurs à bras, de Saint-Pallais, Jean Bouquet, laboureur, de la paroisse de Chaniers.

« La dite testatrice s'estant mise en devoir de signer, ne l'a peu faire à cause de la grande faiblesse et tremblement de sa main. »

Ce testament fut constaté et insinué à Saintes, le 20 août, et signé par Feuilliteau, notaire royal à Saintes.

(A continuer)

A. B. A.



SUITE DES MÉMOIRES DE M. DE SAINT-LÉGIER DE BOISROND

Écrits de sa main en 1675 jusqu'en 1690, copiés en 1770

(Voir Recueil tome X, pages 176-191)

1684

J'ai fini l'année 1683 par cette affaire avec du Vigier, laquelle ayant laissé une queue fâcheuse pour moi dans le temps auquel elle étoit arrivée, que les affaires de religion devenoient tous les jours plus délicates, ne m'étant rien arrivé de considérable dans les mois de janvier et février, j'allai au mois de mars à Paris, pour avec le secours de mes amis, ôter cet embarras dessus ma tête ; ce que je fis en peu de temps, bien que je trouvasse en y arrivant que cette aventure avoit plus fait de bruit là qu'ici. Cependant, j'y fus si utilement servi près du Chancelier, ¹ particulièrement par les évêques de Poitiers et de Saintes et par le premier président de Bordeaux ², que je revins chez moi absolument satisfait sur cela.

Le fils de M. de Boisrond passe en Hollande et de là au service de l'électeur de Brandebourg

A mon retour, j'ai trouvé que mon second fils ³, rebuté de sa fortune, avoit passé en Hollande et s'étoit engagé au service de l'électeur de Brandebourg, s'attachant à la fortune de Briqueman ⁴,

¹ Michel Le Tellier, marquis de Barbezieux, nommé chancelier et garde des sceaux après la mort du chancelier d'Aligre, prêta serment le 29 octobre 1677 et mourut en 1685.

² Le premier président étoit alors et depuis 1673, Jean-Denis d'Aulède de Lestonac, qui succéda à Arnaud de Pontac, son beau-père, et qui eut pour successeur, en 1695, Jean-Baptiste Le Comte de la Tréne.

³ Pour Samuël de Boisrond, second fils, voir la note *Suprà*, page 177.

⁴ Il faut lire évidemment « Briquemau », et il s'agit probablement d'un descendant de Briquemaut, l'un des principaux chefs de l'armée protestante, ami du prince de Condé, qui en 1562, avait été envoyé par ce prince auprès de la reine Elisabeth pour se procurer des secours par la cession des villes de Dieppe et du Havre. Il fut pendu en 1572. Un historien le qualifie « chef protestant de triste mémoire, qui décoroit sa poitrine d'un collier fait avec les oreilles

lequel s'étoit brouillé avec le Bureau ¹, après la mort de Brucille ²; avoit été fait prisonnier et sortant de prison, avoit aussi sorti du royaume.

Vers le mois de mai, j'allai à la Réole où étoit le duc d'Uzès ³. Là, j'eus mon élargissement pur et en plein.

Sur la fin de l'été, le comte de Marsan vint à Pons où l'on vit toujours bonne compagnie. On y chassa le cerf; on y faisoit grande chère. Le petit prince ⁴ y étoit fort réjoui et comme il est, quand il lui plaît, fort agréable, il réjouissoit aussi les autres. Il auroit été couru de tout le monde sans son exactitude à défendre la chasse, mais cette fureur s'étendant jusque sur la noblesse de ses terres, il en fut beaucoup moins aimé.

L'évêque de Poitiers étant aussi venu dans la province, dont les manières et la famille sont fort agréables, on auroit mené une

des prêtres tués de sa main, et qui montrait avec un orgueil féroce ce sanglant et hideux trophée ». Pour Henri de Briquemaut, baron de Saint-Loup, mestre de camp de cavalerie pendant la campagne de Portugal, passé au service de l'Electeur de Brandebourg et chargé par lui (1683) de la formation d'un régiment de cuirassiers, nommé major général en 1687, marié à Marie de Meaux, et mort lieutenant général à Wesel, en 1692, voir Haug qui semble lui donner, pour bisaïeul François (*alias* Pierre) Beauvais de Briquemaut, marié à Renée de Jaucourt, qui est celui dont il vient d'être parlé. Consulter sur ce dernier et sur son supplice, *La Vie de Gaspard de Coligny*, par l'abbé Pérau, tome 2^e, pages 657-660, et *passim*. D'autre part, il est dit que Briquemaut périt à la Saint Barthélemy avec ses deux fils (voir *Lit de justice* tenu par Charles IX, le 26 août 1572.)

¹ Le Bureau, paroisse de Lapéruze, près Chabanais, étoit une terre appartenant vers cette époque aux Trotti de la Chétardie, qui se qualifiaient seigneurs de « Le Bureau, paroisse de Lapéruze en Angoumois. » On trouve (*Armorial du Poitou*) Gabriel de la Chétardie, sieur du Bureau, maintenu noble par M. Rouillé du Coudray (c'est-à-dire vers 1670) et domicilié en la paroisse de la Péruze, Election de Niort, élection qui s'étendait alors jusqu'aux portes de la petite ville de Confolens.

² *Brucille*, nom altéré par la copie ??

³ Emmanuel de Crussol, pourvu du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois sur la démission du duc de Montausier, son beau-père, par lettres du 28 avril 1673; mourut le 1^{er} juillet 1692. Il avait épousé (1664) Marie-Julie de Sainte-Maure-Montausier, fille de la célèbre Julie-Lucie d'Angennes.

⁴ Saint-Simon, au portrait si peu flatté qu'il fait du comte de Marsan, ajoute ce coup de pinceau: « c'était un *extrêmement petit* homme trapu ». Il est donc permis de supposer que dans l'entourage de M. de Marsan, on le désignait par le sobriquet de « petit prince », d'autant qu'il étoit d'une maison princière, et que d'après Courcelles (*Généalogie de Pons*), il se qualifiait *Prince* de Mortagne).

vie assez douce sans les persécutions faites aux protestants qui augmentoient de jour en jour et qui mettoient tant de malheureux sur la scène, que même les honnêtes catholiques en paroisoient indignés.

Barrière passa aussi l'automne chez lui ou chez moi. Je l'allai conduire au mois de novembre jusque chez la Raffinière. J'avois par le moyen de Barrière, fait placer ses enfants dans la marine; il nous fit faire une chère prodigieuse et bien entendue. De là je revins passer quelques jours avec le chevalier d'Aubeterre chez lui. Ainsi finit l'année 1684.

1685

Enfin vint l'année 1685 qui sera célèbre dans l'histoire tant qu'il y aura des hommes, par la révocation de l'édit de Nantes. Déjà les Protestants touchoient du bout du doigt à leur ruine. Le roi avoit dispersé ses troupes par tout le royaume sous divers prétextes; mais les endroits les plus peuplés de Huguenots en étoient les plus chargés. Nous attendions, assez consternés, la chute de l'orage. Nous avions en garnison à Saintes le régiment de Saint-Sylvestre, commandé par Montifaut ¹, ancien capitaine de cavalerie, qui avoit été mon camarade et qui m'avoit confidemment dit ce qu'il en pensoit et ce qu'il en savoit. Je me sauvai toujours assez bien et ma famille, jusqu'à ce que la pluie devint générale.

On passa le commencement de cette année, le printemps et grande partie de l'été, dans des troubles et des agitations perpétuelles et en continuel pèlerinages. Les exercices protestants étoient devenus fort rares; il nous falloit aller à dix, douze et quinze lieues pour entendre des prêches et fréquenter les sacrements. Cependant, l'orage ne faisoit encore que gronder.

¹ On trouve Gilbert de La Platière, seigneur de Montifaut et de Baulon, vivant en 1675. On trouve aussi Saint-Sylvestre, nommé directeur des troupes en Italie, en 1694, sans autre désignation (Saint-Simon, tome 1^{er}, chapitre XIX.) Il ne doit être autre que Louis du Faure de Saint-Sylvestre, lieutenant général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Briançon, d'une famille du Dauphiné, lequel obtint l'érection en marquisat de la seigneurie de Satilien, en Vivarais, par lettres de l'an 1697. (Voir La Chenaye, t. VI, page 285, et Lainé, *Dictionnaire véridique*, t. I, page 443.)

Pour le moins, la noblesse n'avoit encore reçu aucun dommage en général, quand sur le mois d'août on apprit que le marquis de Boufflers ¹, qui commandoit un camp sur la frontière de Béarn, avoit fait tant de peur à cette province, fort peuplée de Huguenots et pour ainsi dire leur pépinière, que presque tous avoient pris l'écharpe romaine, si bien que le peu d'opiniâtres qui avoient resté, avoient été fort maltraités des troupes et les gentilshommes comme les autres. De Béarn, le marquis de Boufflers vint en Guyenne, et de Guyenne en Saintonge. J'étois averti de tout par mes amis. Aussitôt qu'il fut sur nos frontières, je partis pour aller à la cour, et comme je l'avois connu en Allemagne, je lui écrivis que je le suppliois de ne me point traiter en déserteur, que je m'en allois à la cour, rendre compte de mon fait au Roy lui-même; que sur ce pied-là, je ne lui demandois qu'un mois, au bout duquel, s'il n'entendoit pas parler de moi et que même je ne fusse pas dans quinze jours à la cour, je ne prétendois pas plus de privilèges que les autres. Cependant, j'envoyai ma famille chez Barrière, croyant bien qu'on auroit quelques égards pour la maison d'un homme qui avoit l'honneur d'être de la maison du Roy ². Trois jours après mon départ, toute la province de Saintonge fut couverte de troupes, et bien que le marquis de Boufflers eût dessein de m'accorder ce que je lui avois demandé, un vieux lieutenant séditieux du régiment d'Artois, logé dans ma paroisse ³ et voyant ma maison assez remarquable de son quartier, apprenant aussi qu'elle étoit à un huguenot, il s'y vint loger avec trente soldats, de son autorité. Aussitôt on fut s'en plaindre à M. de Boufflers qui étoit logé à Cozes, lequel envoya en même temps un garde pour le faire déloger avec une sévère réprimande au vieux drille qui s'étoit ingéré, si bien qu'ils n'y restèrent que 12 heures au plus,

¹ Louis-François, depuis duc de Boufflers (1708), pair et maréchal de France (1644-1711) Il commanda en Guienne (1685) sans avoir cependant le titre de gouverneur de cette province.

² Comme enseigne des mousquetaires du Roi, car il s'agit évidemment de Samuel de Barrière, qualifié dans un acte de 1690 (*circa*); chevalier, seigneur de Lussinot et de Lannion, enseigne des mousquetaires du roi, fils de Pierre de Barrière, maréchal de camp. Il habitait alors Lussinot, paroisse de Saint-Georges-de-Didonne.

³ Saint-Ciers-du-Taillon, aujourd'hui commune du canton de Mirambeau.

et j'en fus quitte pour quelques volailles et un poinçon de vin, ¹ dont je fus trop payé par les honnêtetés qu'on me fit.

Pendant, je m'acheminai à Paris etc..... (Passage reproduit à la page 314 de la 14^e livraison du tome IX). Enfin, j'arrivai chez moi où je trouvai quelque désordre. Saint-Sylvestre ² étoit allé faire sa tournée d'inspecteur, et le marquis d'Escots, ³ comme plus ancien officier, commandoit dans la province. « Dieu vous garde, disoit autrefois Fourille? ⁴ du noviciat d'un général ». Celui-ci pour commencer à faire valoir sa nouvelle

1 Pièce contenant environ 200 litres.

2 « Saint-Sylvestre commandant dans la province, en l'absence du marquis de Boufflers, qui étoit à Bordeaux, par un *qui proquo* sur les noms, un fripon d'officier réformé dans son régiment, nommé La Terrade, lui ayant demandé d'aller se mettre en garnison dans une maison huguenotte, nommée Orignac, Saint-Sylvestre, soit qu'il ne sût point ou qu'il feignit de ne pas savoir que ma maison dont je ne porte pas le nom, m'appartient, consentit que le dit La Terrade y vint avec quatre cavaliers de son régiment, et y demeurèrent trois ou quatre jours avec une vieille gouvernante que ma femme y avoit laissée en s'en allant chez son frère, et y mangèrent et y logèrent grassement. Mais un de mes amis ayant averti Saint-Sylvestre, il les fit aussitôt déloger, et dès qu'il me sut de retour, m'ayant fait faire des excuses du *qui proquo*, me fit rembourser tout ce que ledit La Terrade et son monde avoient dépensé chez moi.

J'avois déjà pris mes résolutions d'obéir au Roy, pilule dure à digérer pour ma femme, bonne chrétienne et huguenote à brûler sans guère savoir pourquoi. Il fallut pourtant qu'elle prit patience. J'allai la trouver chez Barrière et fis tant que je la résolus à revenir chez moi où je vins devant pour l'attendre ». (Note de Boisrond).

Saint-Sylvestre fut un des quatre directeurs généraux de la cavalerie française, nommés (en 1694) lors de la création de cette charge. Il doit être le même que Louis du Faure de Satilien, marquis de Saint-Sylvestre, créé lieutenant général en 1693, qui fut gouverneur de Briançon et obtint l'érection en marquisat de la seigneurie de Satilien en Vivarais, par lettres patentes du mois de novembre de la dite année 1693. (La Chenaye, VI page 235).

3 Antoinette de Brichanteau épousa (1634) François d'Hôtel d'Escots, dit le marquis d'Escots, qui pouvait être l'officier dont il s'agit ici ? (Ans. tome VII, 897.) On trouve François d'Hostel, marquis d'Escots, créé maréchal de camp en 1653.

4 Il y a écrit *Foucille*, probablement pour Fourilles, qui doit être le même que Michel-Denis de Chaumejan, marquis de Fourilles, promu lieutenant général des armées du Roi en 1656 et mort en 1667. Son fils, Henri, marquis de Fourilles, avait, dit Saint-Simon, *beaucoup d'esprit et fort orné*, ce qui expliquerait la vogue de ses dictions. Mais comme il ne mourut qu'en 1718, il y a tout lieu de croire, d'après la phrase de Boisrond, qu'il s'agit plutôt de son père, cette phrase semblant se rapporter à un personnage décédé depuis déjà quelque temps. On trouve aussi un Jean-Jacques de Chaumejan, marquis de Fourilles tué à Sénéf en 1674, sans doute père de

autorité, envoya un lieutenant de son régiment à Saint-Georges-de-Didonne chez Barrière où étoit encore ma femme, lui ordonner de la part du Roy de se retirer incessamment chez moi et d'y faire aussitôt abjuration, à peine de mettre garnison chez moi, en cas de contravention.

**L'épouse de Monsieur de Boisrond et sa jeune fille
se sauvent de la persécution contre les huguenots et passent en Angleterre
et de là en Hollande où elles se fixent**

Ma femme en partit à la même heure, mais ce fut pour se bien cacher où elle se crut le plus de sûreté. Cependant, ma jeune fille ¹ qui étoit avec elle, la suivit, mais en même temps me dépêcha un exprès pour m'avertir du fait, sans toutesfois me mander où elles alloient, et ne se fiant pas plus à moi qu'en un autre. Aussitôt, je monte à cheval et vas trouver l'évêque de Saintes, lui communiquai la lettre de ma fille, lui dis que j'avois encore cinq semaines devant moi du temps que le Roy m'avoit donné, et que je ne croyois pas que d'avoir anticipé ce temps-là fût une raison à me faire déchoir du privilège. Il en convint et me dit que je n'avois qu'à en parler au marquis d'Escots, qu'assurément il se rendroit à mes raisons. Je ne connois le marquis d'Escots, lui dis-je, ni d'Eve ni d'Adam, et je ne le veux jamais connoître. S'il me touche, j'espère qu'il s'y échaudera. Je veux seulement vous dire, à vous qui êtes mon ami, que je pars pour aller demander au Roy une lettre de cachet pour faire chercher ma femme et la mettre dans un couvent. Je vous supplie uniquement de faire savoir à d'Escots que j'ai la parole du Roy encore pour cinq semaines ; que s'il en doute, il n'a qu'à consulter le marquis de Boufflers et l'intendant, et que je m'envais à la cour. Si cependant, il s'avise de me faire de la peine, j'essayerai de l'en faire repentir.

Henri et qualifié ailleurs « chevalier de Fourilles ». On trouve encore Pierre-François Le Lièvre, marquis de Fourilles, capitaine des gendarmes Ecosais, tué à la bataille de Montcassel, en 1677.

¹ On ne sait au juste s'il s'agit de la cadette ou de la troisième des filles de Boisrond. L'une d'elles, appelée Mademoiselle d'Orignac, étoit enfermée au couvent des nouvelles catholiques, à Paris, en 1686. Elle est dite positivement « nièce de M. de Barrière ». (Bujaud, page 289).

1685. — M. de Boisrond part pour la cour où il est présenté au Roy par
M. le duc de Noailles. Sa majesté le reçoit gracieusement
et lui accorde une lettre de cachet pour faire chercher son épouse

Sur cela, j'allai prendre la poste à Niort et m'en allai aussitôt à Paris, dès le lendemain à Versailles, où m'étant fait présenter au Roy, dès que le duc de Noailles, qui me présenta, m'eût nommé, le Roy se tournant gracieusement de mon côté, me dit : *je sais le parti que vous avez pris et j'en suis fort content*. Sire, lui dis-je, j'ai rempli les intentions de votre majesté, mais par la vivacité superflue du marquis d'Escots, ma femme m'a échappé, je ne sais où elle est et je suis venu en poste demander à votre majesté une lettre de cachet pour la faire chercher et la mettre dans un couvent. « Le Roy me dit, gracieusement toujours, que « cela étoit juste », et commanda en même temps au marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, de me l'expédier le jour même, ce qu'il fit et voulut me la remettre entre les mains. Mais je le suppliai de l'envoyer en droiture par la poste à l'évêque de Saintes, ce qu'il fit.

Je fis ce voyage-là si brusquement, et ma finance étoit si courte que je ne pus avoir le temps de voir M. le Prince, en quoi je fis une grande faute, car il m'auroit mieux secouru que les autres.

L'évêque de Poitiers à qui j'avois rendu compte

« Passage reproduit page 319, tome IX. »



REGISTRES PAROISSIAUX DE SOULIGNONNES ¹

Publiés par M. Charles DANGIBEAUD

Cette communication avait été déjà annoncée par M. XAMBEU, dans la séance du 25 avril 1889

BAPTÊMES. — 1641, 12 février. — Baptême de Anne Le Berthon,² fille de François Le Brethon, sieur escuyer de Ransanne, et de honeste et vertueuse damoiselle Ysabeau de Genoulhié, et a esté parrain Mathias Dupuys, escuyer, sieur de La Baudonière et marraine Renée Panetier, damoiselle. Signé : Parrain Mathyas Dupuys, mairaine Renée Panetier, M. Chevallier, François Le Brethon, Anne Lebrethon, A. Mas, prêtre.

1642, 26 janvier. — A esté baptisée Catherine Le Brethon, fille de François Le Brethon, sieur escuier de Ransanne et de honneste et vertueuse damoiselle Ysabeau de Genoulhié, et a esté parrain, honneste personne Jean Soucy, et marraine, honeste et vertueuse damoiselle Horry. Signé : Du Soussy, François Le Brethon, Marguerite Horry, Soucy, René Panetier, Chevallier, A. Mas, prêtre.

1643, 21 mai. — Baptême de Pierre Le Berthon, fils de Savinien Le Berthon et de Jehanne Herveau.

1644, 30 mai. — Baptême de Catherine Favreau. Parrain, Charles Le Brethon, fils de François Le Brethon, sieur escuier de Ransanne, et marraine, Jeanne de Latoille. Signé : François Le Brethon, Charle Le Breton, parrain, Jacque Le Breton, A. Mas, prêtre.

1645, 17 septembre. — Baptême de François Bernard, fils de

¹ Ces registres ne sont pas inédits en leur intégralité. M. Gaston Tortat y a déjà puisé de précieux renseignements qu'il a publiés dans son article sur les *Lebrethon de Ransannes*. (*Bulletin des Arch.* t. VII, p. 293). Nous n'avons pas hésité cependant à les reproduire. On pourra consulter sur les Lebrethon, l'article cité ci-dessus, et la généalogie que nous avons donnée dans le *Bulletin*, t. VI, p. 415.

² On trouve sur une feuille détachée :

Le 28 mars 1631, a esté baptisée Marguerite Le Breton ; le jour de la Pentecoste 1632, a esté baptisé Jacques Le Breton, mort ; le 24

Daniel Bernard, procureur au présidial de Saintes et de Marie Guilloton, né le mardi soir, 5 septembre ; parrain Jacques Bernard, notaire royal, marraine Catherine Geoffroy, veuve de Guilloton, A. Mas, prêtre.

1646, 4 novembre. — Baptême de Jean Chevallier, né le 26 octobre, fils de Jean Chevallier, archer huissier, et de Françoise Bernard. Parrain Etienne Perruchon, notaire royal, juge assesseur de Pisany et marraine Marie Guilloton femme de Daniel Bernard, procureur au présidial.

1648, 5 avril. — Est né Pierre Bernard, fils de Daniel Bernard, procureur au présidial (*note ajoutée à l'acte de décès de Daniel Bernard*).

1649, 28 avril. — Baptême de Antoine Chevalier, fils de Jean Chevalier archer huissier et de Françoise Bernard ; parrain Antoine Maugis, marchand, et marraine Anne Bernard, femme de Jean Frogier, marchand.

1649, 10 juin. — Baptême de Marguerite Herveau, ayant pour parrain Bernard de Coterousse, ¹ prêtre, curé de Soullignonne et marraine Marguerite Le Berton. Signé Pierre Le Berton, Elisabeth Le Berton, Marguerite Le Berton, Suzanne Le Berton, Jeanne Bisard, Catherine Charrone, Coterousse, parrain.

1652, 26 mai. — Marguerite Le Breton, marraine de Marguerite Barrillier.

1663, 7 août. — Jean de Latour, écuyer, sieur de Geay, Marguerite Le Breton, fille de Monsieur des Marois, parrain et marraine de Marguerite Begouin.

1654, 25 janvier. — Baptême de Louis Chevalier, fils de Jean Chevalier, archer huissier et de Françoise Bernard.

1655, 28 février. — Pierre Lebreton, sieur de Ransanne, parrain de Anne Herveau. Signé Ransane.

juillet 1633, a été baptisé Charles Le Breton, mort ; le 15 avril 1635, a été baptisée Susanne Le Breton ; le 26 octobre 1636, a été baptisée Marie Le Breton, morte ; le 30 janvier 1639, a été baptisé René Le Breton, mort ; tous lesquels ont été baptisés à Saint-Sulpice ; le 12 février 1641, a été baptisé Anne Le Breton, le 26 janvier 1642, a été baptisée Chaterinne Le Breton, ceux la deux ont été baptisés en cette paroisse.

¹ Bernard Coterousse, ou Cotherousse, né vers 1614, fils de Pierre Coterousse, docteur en médecine, et de Françoise Berton. Il était pourvu de l'une de trois chapellenies des Mareaux.

1655, 7 novembre. — Charles Le Breton, écuyer, sieur de Bapaume, parrain de Madeleine Mousnier, Madeleine Baron, marraine. Signent à l'acte : Marguerite Le Breton, M. Osias, Hélène Osias, Du Moulin, Baron, Coterousse, prêtre.

1661, 28 février. — Baptême de Maurice Chevalier, fils de Jean Chevalier et de Françoise Bernard. Signé : Coterousse.

1662, 11 octobre. — Naissance du fils de Monsieur de Soullignonne, le onze octobre, à deux heures du matin 1662, nommé Zacharie Solière Salebert de Soullignonne.

16 juin 1664. — Naissance du fils de M. Delavergne, le seiziesme juin à quatre heures du matin 1664, et a esté baptisé le 6 juillet 1664, et a esté nommé Jacques de Franquefort.

1668, 13 août. — Baptême de Françoise Perruchon, née le 2 août, fille de Etienne Perruchon, maître chirurgien et de Marguerite Barrilier ; parrain, Etienne Perruchon, grand père, marraine, Marguerite Perruchon, fille du parrain. Signent : Françoise Lemousin, Pierre Lebreton, M. Lebreton, You, prêtre, R. Lefebvre, Paul Prevost, J. Mollet, Perruchon, Coterousse.

1669, 21 février. — Baptême de Bernard Cholou, fils de Jacques Cholou, sieur des Essarts et de Thérèse Boursiquot ; parrain Bernard Coterousse, prêtre, curé de Soullignonne, marraine, Françoise Boursiquot, tous deux oncle et tante de Françoise Thérèse Boursiquot.

1670, 25 septembre. — Est née, et le 27 baptisée, Marie Bernard, fille de M^e Pierre Bernard, praticien, et de Jeanne Bonnaud. Ont esté parrain et marrayne, Pierre Bonnaud, M^e chirurgien, et honneste femme Marye Guilloton. Signé : Bernard, P. Bonnaud, Coterousse.

1670, 25 juin. — Est né, et le 27 juillet a esté baptisé, et le 19 octobre a receu les cérémonies du baptesme, dans l'église de Corme-Royal, Nicollas Meschinet, fils de Jacob Meschinet, sieur du Breuil et de Charlotte Gestin, sa femme ; a esté son parrain, haut et puissant seigneur Nicolas de Joumard, chevallier, seigneur de La Brangelhe, Le Geay, Balanzac et autres lieux, et marayne très honneste et très vertueuse dame Angélique de La Rochefoucauld, femme de messire Charles de Courbon, chevallier, seigneur, comte de Blénac, baron de Lisleau, Roumegou et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils et son seneschal

en Xaintonge, lesquelles cérémonies ont été faites par messire Julien Dubois, prestre, vicaire de l'église dudict Corme-Royal. Signent : Angélique de La Rochefoucauld Blenac, Nicolas Joumard La Brangelie, La Devise, le chevalier de La Devise, Balanzac, de Lafargue, R. Amatuelle (?), Coterousse, Duboys, prêtre.

1670, 19 novembre. — Est née, et le 19 mai 1671 a été baptisée, Marguerite Suzanne Dussaud, fille de monsieur Bernard Dussaud, sieur des Marais et de Suzanne Mage ; ont été parrain et maraine messire Bernard de Coterousse, prêtre, curé de Soulignonne et honneste fille damoiselle Marguerite Bernard.

1672, 6 septembre. — Naissance, et le 8 baptême, de Etienne Perruchon, fils de Etienne Perruchon, maître chirurgien et de Marguerite Barriller.

1674, 20 février. — Naissance de Marie-Anne Coudreau, fille de Gabriel Coudreau, seigneur de Bontiraud et de Marguerite Bernard. Elle a receu les cérémonies de l'église après avoir été baptisée le 25 dudict mois de febvrier ce jourd'hui 11 d'octobre audit an. Et ont été parein et mareine Jean de Lavalade, escuier, sieur dudict lieu et à cause de son bas âge, Arthus de Lavalade, escuier, sieur des Mauries, a respondu pour sondit fils et damoiselle Bernard. Signé : Coudreau, Arthus de Lavallade, Marie Bernard, Bernard, Coterousse.

1675, 2 février. — A été baptisé Estienne Coudreau, fils de Gabriel Coudreau, sieur de Boutiraud et de damoiselle Marguerite Bernard, est né le 14 janvier dernier ; parrain, François Giraudot, notaire royal, et marraine, Michelle Bernard, femme de Pierre Chasseriau, sieur de Touchemourt. Signent : Michelle Bernard, Giraudot, Coudreau, Marguerite Bernard, Coterousse.

1675, 7 février. — Baptême de Françoise Bernard, née le 9 janvier, fille de Pierre Bernard, notaire, et de Jeanne Bonneau ; parrain, Pierre Bonneau, notaire, grand père, et marraine Françoise Bernard, grand tante.

1677, 26 novembre. — Baptême de Pierre Bernard, né le 25, fils de Pierre Bernard, notaire et de Jeanne Bonnaud : parrain, Bernard Chevallier, sieur de Petit Isle, secrétaire de M. de Maupou, conseiller du roi, maistre ordinaire en sa chambre des comptes, à Paris, et marraine, Marie Bernard, fille. Signé :

Chevallier, Bonnaud, P. Bonnaud, Bernard, Chevallier, Coterousse.

1678, 20 février. — Madeleine de Solière, dame de Soulignonne, est marraine de François-Gabriel Héronneau.

1678, 27 février. — Baptême de Mathieu Coudreau, né le 21, fils de noble homme Gabriel Coudreau, sieur de Boutirau et de Marguerite Bernard ; parrain, noble homme Mathieu Fonteneau, et marraine Madeleine Tesnière. Signé : Fonteneau, Coudreau, M. Tenière, Richard, Arthus de La Valade, Jean Baussuet, Coterousse.

1678, 30 septembre. — Baptême de Marguerite Coudreau, née le 10 décembre 1675, fille de noble homme Gabriel Coudreau, sieur de Boutirau et de Marguerite Bernard ; parrain, Jean Durant, marraine, Anne Fraigneau.

1680, 27 août. — Baptême de Louis Coudreau, né le 25 août, fils de Gabriel Coudreau, sieur de Boutirau et de Marguerite Bernard ; parrain, noble homme Dominique Coudreau, sieur de La Devaudrie, et marraine Marie Anne Coudreau, sœur du baptisé. Signé : Coterousse, Coudreau, Richard, diacre.

1681, 14 septembre. — Baptême de Jean et Pierre Coudreau, nés le 11 septembre, fils de Gabriel Coudreau et de Marguerite Bernard ; ont été leurs parrains et marraines, Jean Simon Baudry et Marie Demonssay, Pierre Fragneau et Madeleine Heronneau : Signé : Coterousse.

1682, 7 février. — François Gabriel Lebrethon, écuyer, sieur de Bapaume, Julie Elisabeth Lebrethon, sa sœur, parrain et marraine de Gabriel Renouveau.

1682, 23 juin. — Mathieu de Lafargue, sieur de La Palurie et Julie Lebrethon, parrain et marraine de Mathieu Renaudineau.

1682, 5 juillet. — Baptême de Jeanne Elisabeth Bernard, née le 4, fille de Pierre Bernard et de Jeanne Bonneau ; parrain, Pierre Bonnaud, procureur en l'élection de Saintes, marraine, Françoise Bernard. Signé : Bonnaud, Françoise Lemousin, Julie Elisabeth Le Berthon, Chevallier, François Gabriel Le Berthon, Arnould, Chevallier, Bonnaud, Marie Bernard, de Lafargue, Coterousse.

1684, 12 juin. — Baptême de Françoise Coudreau, fille de Gabriel Coudreau, sieur de Boutirau et de Marguerite Bernard ; parrain, Nicolas Coudreau, avocat en la cour du parlement,

son cousin, marraine Françoise Merlet, femme de M. Arnauld Sorlin, maistre des postes à Xaintes, N. Coudreau, Françoise Merlet, Catherine Coudreau, Coterousse.

1688, 11 avril. — François Gabriel Le Berthon, écuyer, sieur de Bapaume, Julie Elisabeth Le Berthon, parrain et marraine de Elisabeth Perruchon. Signé : Coterousse.

1690, 22 octobre. — Baptême de Maurice Chevallier, fils de François Chevallier, notaire, et de Gabrielle Mary ; parrain, Maurice Chevallier, archer et sergent royal, marraine, Marie Mary. Richard, curé de Soullignonne.

1692, 7 avril. — Madeleine de Solière, veuve de Alexandre Roulin, chevalier, seigneur de La Mormartin, marraine de Alexandre Vivien Herouard.

1692, 14 avril. — Elle est marraine de François Deschamps.

1692, 22 juillet. — Baptême de Madeleine de Francquefort, fille de Jacques de Francquefort, écuyer, sieur des Fribaud et de Madeleine Joly ; parrain, Jacques Négrier, domestique, marraine, Marie Mauroux, nourrice de la dite Madeleine. Richard, curé.

1694, 26 août. — Baptême de Jacques de Francquefort, fils de Jacques de Francquefort, écuyer, sieur des Fribaud et de Madeleine Joly ; parrain, Jacques Langlast, domestique, marraine, Marie Rolland, aussi domestique.

1695, 14 juin. — Baptême de Marie Anne Chevalier, fille de François Chevalier, juge sénéchal de la chatellenie de Solignonne et de Gabrielle Mary ; parrain, Alexandre Chevalier, marraine, Françoise Chevalier.

1697, 1^{er} octobre. — Baptême de François Alexandre Le Berthon, fils de François Gabriel Le Berthon, écuyer, seigneur de Bapaume et de Françoise Joubert ; parrain, François Barillier, laboureur à bœufs, marraine, Françoise Gougnon.

1700, 16 novembre. — Est né, et le lendemain 17 a eu l'eau baptismale dans l'église de Jonsac par le révérend père Julien, religieux carme, servant *in divinis*, dans l'absence de M. Hyrola, prieur dudit Jonsac, Bernard, fils légitime de François Richard, sieur de la Gaberterie et de damoiselle Réveillaud du Brandar, et le 30 du susdit mois et an que dessus, le dit Bernard a reçu les cérémonies du baptesme dans la chapelle du logis noble de Boisseguin par les mains du sieur Babin, prieur de Champagne,

présent le sieur Bernard Richard qui a esté son parrain et Marie Réveillaud, espouse du sieur Legros, seigneur de Boisseguin, sa marraine et le sieur Legros, curé de Neusle, le sieur Mesnard, gendre du sieur de Boisseguin, Richard, curé de Solignonne.

MARIAGES. — 1648, 15 janvier. — M^e Pierre Bomier, advocat en la cour, demeurant à La Rochelle, et damoiselle Marguerite Soussy ont receu la bénédiction nuptiale dans l'église de Sainte-Genevieve de Sollignonne, es présence de M. Jean Soussy, prêtre, Monsieur de La Boissellerie, Vincent Mouroux, Jacques Brisseau et plusieurs autres par moy sousigné, P. Bomier, M. Soussy, Dusoussy, La Boissellerie, Jacques Brisseau, V. Mourou, Coterousse.

1650, 28 février. — Jean Taleran de Greuigneau (*sic*), escuier, sieur de Villeneuve et damoiselle Marie de Gourson, ont receu la bénédiction nuptiale dans l'église de Sainte-Geneviève de Soullignonne. Signé : Tallerand De Grignols, Marie de Gourson, Arthus de Lavalade, Daniel de Robillard, Coterousse.

Le 2 de may la présante année ledit sieur de Villeneuve et la susditté damoiselle de Gourson ont reseu la bénédiction par 'ordonnance de Monseigneur de Xainte par moy curé sou bsigné, Coterousse.

1659, 9 juin. — Bénédiction du mariage de Louis Martineau, sieur de Beauséjour, paroisse de Lhoumée, avec Marie Chevallier.

1667, 12 octobre. — Bénédiction du mariage de Jacques Choloux, sieur des Essars, de la paroisse de Saint-Martial de Ville (?)¹ avec Thérèse Boursiquot, de la paroisse de Saint-Pierre de Saintes à Soullignonne par Jean Renoux, curé des Essars.

1669, 11 juillet. — M. Bernard a espousé à Cravans, et le 18 du mesme mois il est venu demeurer à Soullignonne (feuille détachée).

1670, 31 août. — Le dernier du mois d'aoust mil six cens soixante dix, M. Jacob Meschinet, aagé de cinquante ans ou environ, et Charlotte Gestin, âgée de trente sept ans ou environ, tous deux de cette paroisse ont receu la bénédiction nuptiale, par moy curé sousigné, en sa maison, par l'ordre de Monsieur le grand vicaire, la teneur de laquelle s'ensuit : Josias François De

¹ Le nom de cette paroisse est fort mal écrit, presque illisible.

Latour, prestre bachelier en théologie, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale et vicaire général de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque de Xaintes, nous donnons en mandement, par ces presantes, au curé de la paroisse de Soullignonne, de conjointre par mariage, selon les formes ordinaires de l'église, le sieur Jacob Meschinot avecq la nommée Charlotte Gestin, l'un et l'autre de sa paroisse, et ce en la maison mesme dudit sieur Meschinot à cause de leur indisposition ils ne peuvent se transporter à l'église, sans aussy aucune publication de bans, dont nous les avons dispensés, pourveu qu'à leur mariage il n'y ait point d'opposition ny d'empeschemens canoniques, déclarant de nostre part et autorité pour légitimes les enfants procréés du sieur Meschinot et de la ditte Charlotte Gestin avant la celebration d'icelluy. Fait à Xaintes, le trantiesme aoust mil six cens septante. Signé : De Latour, vicaire général, et plus bas par Monsieur le vicaire général, Rogeau. Laquelle bénédiction a esté faite en presance de M. Pierre Bernard, sieur de Lestant, Jacques Chancelée, marchant, Jean Prince, cordonnier, André de Leschelle, maistre tailleur d'habits, Jacques Bodin et autres quy ont déclaré ne sçavoir signé. ¹

1682, 3 octobre. — Je soussigné prestre et curé de la paroisse de Nostre Dame du Puy, autrement Saint Maur de la ville de Saintes, m'estant transporté en l'église de paroisse de Soullignonne, par ordre de Monseigneur l'Évêque ay donné la bénédiction nuptiale à noble homme Monsieur Alexandre Roulin, escuier, seigneur de La Mortmartin, du diocèse de Poitou, paroisse d'Ayfre, et à noble dame Magdeleine de Solière, dame dudit Soullignonne, veufve de feu Louis Salebert, escuier de son vivant ; aiant avant leu le certificat de la publication de trois bancs donné par le sieur curé d'Ayfre a lesgard du dit sieur de La Mormartin, par lequel il desclare n'avoir descouvert aucun empeschement au dit mariage, autre certificat de légalisation donné par le sieur curé de Saint-Florent du présent diocèse par lequel il recognoist le certificat donné par le sieur curé d'Ayfre, valable, et la dispance de la publication de deux bans donné en faveur de la ditte dame, donné par mondit seigneur l'Évêque

¹ Ce mariage a été précédé de l'abjuration de Jacob Meschinot entre les mains de Pierre Duvergier, théologal de Saintes.

ziant remis le tout entre les mains de Monsieur le curé dudit Soullignonne. En foy de quoy nous avons signé en présance de M^e Bernard Duseaud, de la paroisse de Tenac, Jacque et François Bodeins et Mathurin Doysi, lesquels ont desclaré ne scavoir signer tesmoins a ce requis et apellés. Ainsi signé en la minute Alexandre Roullin, Magdeleine de Solière, M. de Saint-Clivier, curé de Saint-Maur, et par moy, Coterousse.

1691, 27 septembre. — Mariage de Jacques de Franquefort, écuyer, sieur de Fribaud et de Madeleine Joly, tous deux de la paroisse de Soullignonne. Signé, Jacque de Francquefort, Magdeleine Jolly, Susanne de Franquefort, Charles Jolly, Benjamain de Franquefort, Babin, Petit, prêtre, curé de Sainte-Radégonde, Richard, curé de Solignonne. ¹

ENTERREMENTS. — 1643, 4 mars. — A esté enteré le corps de damoiselle Marie Le Brethon dans l'église de Sainte-Geneviève de Sollignonne âgée de six ans et demy. Signé de Gourson, Charles de Lavallade, Dusoussy, Chevallier, M. Chevallier, M. Chevallier, Mas, prêtre.

1644, 14 mars. — A esté enterré le corps de honeste damoizelle Ysabeau de Genoulhé, âgée de 34 ans, dans l'église de Sainte-Geneviefve de Sollignonne. Signé Mas.

1645, 18 octobre. — A esté enterré le corps de René Le Brethon, âgé de six ans et huit mois, dans l'église. Signé Mas.

1647, 20 septembre. — A esté enterré François Bernard ² âgé de deux ans et 15 jours. Signé Mas.

1647, 11 novembre. — A esté enterré Estienne Breton, fils de Savinien Breton, âgé de un an et quelques mois. ³ Signé Coterousse, curé.

1648, 7 mars. — A esté enterré le corps de Jacques Bernard, notaire royal, âgé de 65 ans. Signé Coterousse.

¹ La dernière signature de Bernard de Coterousse est du 1^{er} septembre 1689. Depuis le 7 mars, Bouyer et Richard le remplaçant dans les cérémonies religieuses. Le 10 juillet, Richard signe : curé de Solignonne.

² Fils de Daniel Bernard, procureur au présidial de Saintes et de Marie Guilloton.

³ Plus haut on trouve Savinien Le Breton dans les actes rédigés par le curé Mas, qui n'inscrivait ni le père ni la mère. Inutile de faire remarquer que ces Breton ou Le Brethon, n'ont aucun lien de parenté avec les Lebrethon de Ransanne.

1648, 9 septembre. — A esté enterré Daniel Bernard, procureur au siège présidial de Xaintes, lequel a esté mis en l'église de Sainte-Geneviève de Soullignonne. Signé Coterousse.

1648, 12 octobre. — A esté inhumé Daniel Berton, âgé de 70 ans.

1652, 8 octobre. — A esté inhumé Jean Breton, fils de Savinien, âgé de 10 mois.

1652, 24 novembre. — A esté inhumé Savinien Breton, âgé de 58 ans. Signé Coterousse.

1662, 8 février. — A esté enterré Charles Le Breton, sieur de Bapaume, âgé de 29 ans. Signé Coterousse.

1670, 25 février. — A esté enterré M. François Le Breton, escuier, sieur des Marois, Ransanne, âgé de 81 ans, en présance de L. Bargue, prêtre, R. Lefebvre, Renou, curé des Essards, Duboys, Marchand, prêtre, G. Buffet, curé de Nieul, Coterousse.

1672, 18 octobre. — Enterrement de Françoise Perruchon, fille de M. Perruchon, chirurgien, âgée de 4 ans.

1675, 20 mars. — Décès de Jacob Meschinet, enterré le vingt et un à Corme-Royal.

1678, 29 septembre. — Enterrement de Nicolas Coudreau, fils de noble Gabriel Coudreau, sieur de Boutireau et de Marguerite Bernard, âgé de six ans « lequel a esté mis dans l'église, dans la chapelle de Nostre-Dame, paroisse de Sainte-Geneviesve de Soullignonne ». Signé, Coterousse.

1680, 22 avril. — Enterrement de Dominique Coudreau, âgé de 3 ans, fils de noble Gabriel Coudreau, sieur de Boutirau et de Marguerite Bernard, « lequel a esté mis dans l'église dans la chapelle de Nostre-Dame », en présence d'Arthus de Lavalade, écuyer, sieur des Mories, Jean Durand et François Yonnet. Signé, Coterousse.

1680, 30 avril. — Enterrement de Mathieu Coudreau, âgé de 2 ans, fils de Gabriel.

1680, 30 août. — Enterrement de Pierre Bernard, fils de Pierre Bernard, notaire, et de Jeanne Bonnaud, âgé de deux ans neuf mois.

1683, 23 janvier. — Enterrement de Louis et Jean Coudreau, fils de noble homme Gabriel Coudreau. Louis âgé de deux ans et demi, Jean âgé de un an et quatre mois.

1692, 19 mars. — Enterrement dans l'église de Soullignonne de

Julie Le Breton de Ransanne, âgée de 25 ans, en présence de Nicolas Massé et de Mathurin Doisy. Richard, curé à Solignonne.

1692, 5 août. — Enterrement, dans l'église, de Gabriel Coudreau, docteur ès-loix et sieur de Boutireau, âgé de cinquante ans.

1698, 19 février. — Est mort, et le vingt du même mois et an, a esté inhumé dans l'église des révérends pères Jacobins, M^e Laurent Richard, mon père, advocat en parlement, âgé de soixante et quatorze ans, après avoir reseu en homme de bien et selon Dieu, suivant le tesmoignage qu'en rend le public et particulièrement les pauvres, auxquels ils estoit très charitable, ainsi je ne doute point que son âme ne soit devant Dieu et qu'il ne repose en paix, mais comme le jugement des hommes est bien éloigné de celui de Dieu, et que nous sommes sujets par fragilité humaine à tomber dans le péché, et que par conséquent il n'avoit pas pleinement satisfait à la justice, je vous conjure par ce que nous nous devons les uns aux autres, de prier le Seigneur, notre divin rédempteur pour le repos de son âme, Requiescat in pace. Amen. Richard, curé de Solignone.

ABJURATIONS. — Le septiesme de décembre 1681, Cœsar Maurain, serviteur, domestique de Monsieur de Ransanne a fait abjuration d'hérésie, en l'église de Solignone entre les mains du révérend père Anastase, recolet, du couvent de Xaintes, en présence des soub-signés et Pierre Breton (*sic*) escuyer, sieur de Ransannes, Madame sa femme ont fait abjuration à Rommegoux, dans la chapelle entre les mains du frère Eleazard, capucin, et le 29^e son fils et sa fille ont fait mesme abjuration entre les mains du dit père en la dite chapelle.

Les registres contiennent d'autres conversions, sous les dates des 29 septembre 1650 (Isabelle Bibard, fille de Jean) 1 avril 1650 (Françoise Aubert), 19 juillet 1664 (Suzanne Grasdeche, entre les mains de Pierre Duteilh, prieur de Notre-Dame de Sablonceaux), 28 juillet 1664, (Marie Marquis,) 7 mai 1669 (Salomon de Lalande), 29 août 1670 (Jacob Meschinet, entre les mains de Pierre Duverger, théologal de Saintes, Bernard Coterousse, curé de Soullignonne, Mathieu Merlet, docteur en médecine, Jean Mary, greffier des Essars et autres), 29 avril 1685 (Vivien Noureau), 29 septembre 1685, Jean Renoulléau (Madeleine de Solière signe),

23 septembre 1685, Jean Noureau (Pierre Lebrethon et Jacques de Francquefort signent).

NOTES DIVERSES. — Le huitiesme descembre mille six cent quarante et huit a esté fait la bénédiction d'une cloche (par moy, curé soussigné aiant permission de messieurs les grands vicaires, le siège épiscopal vacant) de la paisanteur de cent trante et sept livres, et ont esté ces pairins et mairines, noble homme Monsieur François Le Breton, escuier, sieur des Marois et Ransannes et damoiselle Elisabeth Le Breton, fille dudit sieur et a esté nommée Marie Elisabeth, laquelle ceremonie a esté faite es presances des soubsignés : François Le Breton, Elisabeth Le Breton, Marguerite Le Breton, Pierre Berthon, Renou, prêtre, curé des Essarts, F. Denis Combre, recollet, Fr. Joseph Ocqueteau, recollet, A. Gaudsche, curé de St-Porchaire, Cailleau, Beaumon, Coterousse, curé dudit Soulignonne.

Ce jourdhuy 1^{er} septième 1679, le tabernacle qui est sur le grand autel a esté donné par honorable dame Magdelaine de Saulière, veufve de feu messire Louis de Salbert, escuier, seigneur de Solignonne (écrit en caractère d'imprimerie). (D'une autre écriture, probablement celle du curé Richard qui eut des démêlés avec Madeleine de Solière ¹) : Celui qui a imprimé ces mots a manti.

Lequel (tabernacle) luy a esté payé une foi plus qu'il ne vaut.

On a amassé pendant 3 ans dans la paroisse pour luy paier quoique il eust esté donné par aumône par une dame vertueuse de Paris.

Le samedy 9 may 1682, Monseigneur Guillaume de La Brunetière du Plessis de Gesté, évesque de Saintes a fait sa visite dans l'église parrochiale de S^{te}-Genevieve de Soulignonne à XI heures du matin et y a celebré la S^{te}-Messe et puis fut disner au logis accompagné de M. Rousseau, son ausmaunier, et du R. père Anastase Recolet avec Madame Magdelaine de Solière dame dudit lieu et de là fut aux Essarts.

Le huitième juillet 1696, nous curé soubssigné avons fait monter une cloche, sans bénédiction, pour servir à ceste paroisse,

¹ Nous n'avons cru pouvoir reproduire les mots souvent calomnieux que ce vindicatif curé a inséré tout au long dans les registres paroissiaux.
D.

la raison du défaut de ceste cérémonie est que ceste cloche ayant esté faite une fois à Saint-Michel, le seigneur de Nieul et la dame de Ransanne, comme parrain et maraine estant imprimés dessus la ditte cloche, toutefois au refus de la dame de Solignone, la dite dame de Solignone s'estant avisée après son refus et croyant que les autres noms sur ceste cloche luy seroient préjudiciable fait un procès, et par un acte somme le fondeur de bifer les noms de Nieul et Ransanne pour y engraver le sien et celui du seigneur évesque, ce qui ne se pouvoit faire sans la refondre, de manière qu'à sa sollicitation elle a esté refondue une seconde fois à Corme Royal, ayant promis de payer la ditte cloche et de rembourser tous les frais et avances que nous dit Sr curé avions avancé, après la réfaction ; la ditte dame de Solignone se mocque du Sr curé prétendant mesme avoir droit de demander un autre prestre que luy pour la bénir, le Sr curé de Plassai fut commis par le seigneur évesque Guillaume de La Brunettière tout bon, à la demande de Magdeleine de Solière ditte dame de Solignone (qu'il avoit autrefois veue à Paris) pour faire cette cérémonie, et la devoit nommer Magdeleine Geneviève, pour cet effet il vient le dimanche gras, 4^e de mars, au susdit an, mais il s'en retourna comme il estoit venu, c'est à dire sans rien faire, car ou la cloche estoit trop chaude ou point d'argent pour la retirer, ç'a esté plutot le dernier qui a privé nostre cloche de cérémonie car le fondeur ne la voulust point donner qu'il ne vist clair : la ditte cloche demeura 2 mois à Corme, le fondeur ne pouvant estre payé, nommé Jean Thomas. Jean Thomas se pourveut contre la ditte dame pour se faire payer, pardevant M. l'Intendant qui n'en voulut pas cognoistre, de sorte que ledit Thomas vouloit rompre et briser nostre cloche, à quoi je m'opposé et luy marqué que j'estois prest à le payer à condition qu'il osteroit les noms de Magdeleine de Solière et de Sacharie de Salbert qui se disoient seigneurs d'icy, ce qu'il fit puisqu'il n'estoit pas juste que je payasse les honneurs de ces sottes de gens, tellement que je suis bienfaiteur de ceste cloche, ne m'attendant pas qu'il m'en cousteroit cent soixante et dix-sept livres d'argent, sans compter une paire de gros chainest de potain, un mortier pesant huit livres, un chandelier, trois grands plast d'estain, une cloche à cuire du frait et 3 livres d'autres frais, de manière qu'il m'en couste deux cent trante

livres, tant pour la façon de la dite cloche que pour l'augmentation qui a esté de cent cinquante six livres, de sorte qu'elle pèse à présent trois cent soixante livres. Le clocher aussi estoit en très mauvais estat, je l'ay fait plancher, Jacques Bodin, dit la liberté, m'a vendu les planches, les habitants m'avoient promis de me rembourser ce que quelques uns ont fait, mais peu, il n'y a point de foy dans une communauté, obligés la, vous n'obligés rien, je ne me repens pourtant pas de ceste réparation car j'avois les oreilles rompues d'entendre une petite cloche fèslée qui sonnoit comme un chaudron, cela n'a pas laissé que d'aggraver et d'inveterer davantage la haine que laditte dame de Solière avoit conceu contre moy, ce qui me fait peu de peine, mettant tout au pieds de la croix et me soumettant antierement à la volonté de nostre Seigneur Jesus Christ, le priant de me vouloir pardonner s'il y a du mal dans le présent récit. Richard, curé de Solignone.

1697, 28 juillet. — La croix nefve qui est mise et située au carefour du chemin qui va du bourg de Soulignonne à St-Savinien et aux Essards a esté bénite le mesme jour par le sousigné en présence de M. Pierre Grizard, notaire royal, demeurant à St-Porchaire, Antoine Marchant, Jacques Gorrion, M^e serrurier et plusieurs autres qui ont assisté à la dicte bénédiction en faisant une procession contre la peste, lesquels de foy de quoy ont signé le jour et an susdit laquelle croix a esté baillée gratuitement par ledit sousigné. Grizard, Marchant, Gorrion, R. Mas, prêtre.

(Mas semble avoir écrit la note ci-dessus).

VARIA

SOMMAIRE. — Nécrologie ; — Chronique trimestrielle ; — Mélanges d'archéologie et d'histoire ; — Bibliographie ; — Questions ; — Réponses ; — Errata.

Nécrologie

Le 19 octobre, est décédé à Saintes, M. l'abbé François-Alexis Cazabant, supérieur des prêtres de la Mission de Saintes et curé de Saint-Eutrope. Né à Belpech (Aude), le 25 octobre 1815, ordonné prêtre le 13 juin 1840, il fut d'abord vicaire de sa paroisse natale, puis curé de Brugairolle jusqu'en 1847, époque où il entra dans la Congrégation des prêtres de la Mission. Il fut successivement professeur au grand séminaire d'Albi, au grand séminaire d'Evreux et économe au grand séminaire de La Rochelle. En 1871, Mgr Thomas le nomma curé de Saint-Eutrope, et c'est à partir de ce

moment, que le pèlerinage et la paroisse furent confiés aux Lazaristes, établis d'abord rue de la Loi. M. l'abbé Cazabant fit preuve d'un grand zèle pour l'ornementation de la double église. Il la pourvut de vitraux, de statues, d'un magnifique bourdon. A son instigation fut réalisé un projet conçu depuis longtemps : Saint-Eutrope obtint le titre d'insigne basilique mineure, avec tous les privilèges inhérents à ce titre. L'établissement d'une école, d'un asile, d'un orphelinat et la création de la chapelle des Gautiers, à 5 kil. de la paroisse sont encore le fruit de ses œuvres.

Plein d'ardeur, de zèle, de charité, de générosité, M. l'abbé Cazabant a laissé de profonds souvenirs dans sa paroisse. Dans le clergé, plus d'un prêtre vénérera sa mémoire, comme celle d'un bienfaiteur et d'un ami.

J.-L.-M. N.

— M. Michel Bréal a publié dans le journal le *Temps* la notice suivante sur M. A. de Queux de Saint-Hilaire que nous pouvons considérer comme saintongeais :¹

« Une personnalité bien connue à Paris, et également aimée dans le monde des lettres, des arts, de la science, M. le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire, vient de s'éteindre après une courte maladie, à l'âge de cinquante-deux ans. Quoiqu'il n'ait jamais voulu occuper aucune position officielle et qu'il ait toujours refusé les places en vue avec une dignité modeste et fière, sa mort laissera dans les régions les plus distinguées de notre société un vide difficile à combler. Partout où il y avait une cause généreuse à soutenir, un encouragement à donner au talent, une entreprise utile à fonder, on était sûr de trouver au premier rang Queux de Saint-Hilaire. Qu'il s'agit du relèvement de la Grèce, pour laquelle il avait un attachement particulier, ou du moyen âge français ; qu'il s'agit d'un artiste malheureux, ou d'un opéra à représenter, ou d'une exposition à organiser, on pensait aussitôt à lui et on rencontrait toujours son accueil chaud et cordial. Il prenait volontiers pour lui les tâches les plus ingrates et les plus laborieuses ; ce que les autres refusaient, il mettait à s'en charger une bonne grâce tout aristocratique. Ce sont les fatigues de l'Exposition, où il était commissaire pour la Grèce et secrétaire pour le jury de la librairie, qui ont achevé d'épuiser sa santé.

« Le moment n'est pas venu de raconter en détail cette vie si remplie et si noblement dépensée. Il laisse d'assez nombreux écrits, car il ne se contentait pas d'encourager les lettres, mais il les cultivait en amateur instruit et délicat. Il a publié les poésies d'Eustache Deschamps, traduit plusieurs des meilleures productions de la Grèce moderne, retracé la vie d'Agassiz et de Gustave d'Eichthal. Artiste dans l'âme, il connaissait à fond l'histoire du théâtre. Il était lié avec les compositeurs comme avec les poètes et les peintres. Une sorte d'instinct, qui le conduisait naturellement vers les sommets, l'avait fait devenir, étant encore au collège, l'ami de Lamartine et de Rossini. Etranger à tout ce qui est mesquin et bas, il ne voulait connaître de la vie que ses côtés élevés. Il avait en politique des opinions libérales, ce qui ne l'empêchait pas de conserver le respect et le culte du passé de la France. Pendant le siège, il s'était mis tout entier au service de la Défense, et il avait obtenu du suffrage populaire autant que de l'estime de ses chefs le

¹ V. pour biographie de la famille des Queux de Saint-Hilaire, *BIOGRAPHIE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE*, par MM. Feuilleret et de Richemond, tome II, p. 848.

commandement d'un bataillon. Une tendresse passionnée pour sa mère, qu'il n'avait jamais pu se résoudre à quitter, l'avait empêché de se créer à lui-même une famille. Aussi emporte-t-il avec lui son nom ; mais on peut dire qu'il a noblement fini sa race. Autant que notre époque le permettait, il a rappelé en ce qu'il avait de meilleur le type du gentilhomme français. »

Chronique trimestrielle

A la séance du Conseil municipal de Saintes, du 8 novembre dernier, il a été question d'une voie de communication entre la rue Berthonnière et les Arènes, par le chemin des Arcs. On achèverait le déblaiement des dites Arènes et l'on en restaurerait une certaine partie pour y installer le Musée des Antiques. M. Lemercier a exposé l'avantage qui résulterait de ce projet dont l'exécution nécessiterait une dépense de 180,000 fr. L'État fournirait pendant six ans une annuité de 10,000 fr. Nous applaudissons *chaleureusement* à ce projet.

— M. le Ministre des cultes a accordé à la commune de Montpellier, un secours de 500 fr. pour l'aider dans le paiement des travaux de réparation à exécuter au presbytère de cette localité.

— Par décision de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes, M. l'abbé Fabien, curé-archiprêtre de Marennes, a été nommé chanoine honoraire de l'église cathédrale.

NOTA. — Nous n'avons pas jugé à propos d'imprimer les paragraphes du programme de 1890, qui ne sont que la reproduction de ceux qui figuraient déjà au programme de 1889 ; on les trouvera au tome X de notre *Recueil* (3^e série, t. III, p. 52 et suivantes).

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890.

Section d'histoire et de philologie. — Origine, commerce et préparation des aliments usités avant le XVII^e siècle.

Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au XVII^e siècle.

Etudier l'origine des variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au XVI^e siècle.

Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

Section d'archéologie. — Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiquer à quelle époque elle peut remonter.

Etudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule.

Etudier dans les *Acta Sanctorum* parmi les biographies des Saints d'une région de la France ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Section des sciences économiques et sociales. — Y a-t-il lieu de maintenir ou de supprimer les tribunaux de commerce ? S'ils sont maintenus, y a-t-il lieu de modifier leur organisation et leur procédure ?

Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans les pays toulousains.

Etudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture.

Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire.

Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions.

De l'autorité paternelle sur la personne et sur les biens des enfants légitimes ou naturels.

Des améliorations à introduire dans la tenue des registres de l'état civil à l'effet d'y faciliter les recherches destinées à faire connaître l'ensemble de l'état civil d'une personne vivante ou décédée.

Etudier, en France et à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage et la conciliation entre patrons et ouvriers.

Jusqu'à quel point l'Etat peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique ?

De la circulation fiduciaire comparée dans les résultats.

Section des sciences. — Etude du mistral.

Tremblements de terre.

Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

Comparaison des climats des différentes régions de la France.

Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

Etudes relatives à l'aérostation.

Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

Etudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

Etudier les époques et le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Etude de la montée de l'anguille.

Etude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

Etudes des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

Etude des insectes qui attaquent les substances alimentaires.

Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées ; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de

ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies

L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif.

Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

Etudier et décrire avec détail quelque-une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher et décrire les flots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des *terrains calcaires et terrains primitifs*.

Section de géographie historique et descriptive. — Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

Signaler les documents géographiques curieux (textes, cartes, manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents

du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

Dresser la carte d'une localité d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que ac, oz, ville, court, etc.

Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

INCENDIE DU CHATEAU DE SAINT-SIMON. — Dans les derniers jours de septembre 1889, un incendie éclatait au château de Saint-Simon de Bordes, propriété du baron de Dampierre, et y faisait en quelques heures, avec la complicité du vent et loin de tout secours, d'irréparables ravages. De cette élégante habitation, œuvre de l'architecte Louis (1775) il ne reste debout que quatre pans de murs calcinés. Les deux ailes du château, de construction beaucoup plus récente que le corps principal, ont été moins maltraitées par le feu.

Quoique d'un style un peu composite, l'ensemble de l'édifice méritait le nom de « joli castel » que lui donne l'abbé Rainguet, auteur des *Études historiques sur l'arrondissement de Jonzac*. Celui-ci raconte qu'un jour une discussion s'éleva entre les propriétaires des châteaux de Saint-Simon et de Plassac, sur l'élégance architecturale des deux manoirs. Chacun revendiquait le prix, et il ne fallut rien moins qu'un coup d'épée pour mettre les châtelains d'accord. Les amateurs de belles choses donneront un regret au château de Saint-Simon et aux véritables trésors que la flamme a dévorés sans pitié : meubles anciens, vieux bahuts portugais d'une grande valeur, toiles d'un prix inestimable, dont une vierge attribuée à Raphaël, un Rubens authentique, deux beaux portraits du Roi Soleil, original et copie, acquis ensemble à cette fin de rendre impossibles ces discussions d'authenticité, que nous avons vu se produire récemment, porcelaines de Sèvres, vieilles argenteries, etc., etc. — Cf. *Echo de Jonzac*, 6 octobre 1889, article historique sur le château de Saint-Simon de Bordes, par M. l'abbé B. de Cugnac.

— LE PRIEURÉ DE GOUX DE L'ABBAYE DE SAINT-SÉVERIN. — *Procès-verbal d'estimation*. ¹ (*Communication de M. l'abbé J. L. M. Noguès*). — L'an 1790 et le quatorze du mois de décembre, nous, Michel-Marie Raymot, demeurant à Niort, expert, nommé par la municipalité de Niort et François Richard Champmarot, père,

¹ ARCHIVES DE LA VILLE DE NIORT, une feuille simple, papier, partie imprimée, partie écrite.

demeurant à Exoudain (sic) expert, nommé par le directoire du district de S. Maixent à l'effet de procéder à l'estimation des domaines ci-après, nous sommes ce jourd'hui quatorze décembre à neuf heures du matin, transportés au bourg de Goux et 1^o aux maitairies Deglemy de Goux, dépendant de l'abbaye de S. Séverain dont le sieur abbé Delisle était ci-devant propriétaire, avons commencé par en examiner l'état et la contenance et avons reconnu que « les dites métairies sont affermées par bail reçu et passé par Fromit Beaupré, notaire royal à Aunay, en datte du treize septembre 1781 consenti par le sieur Delisle, abbé de S. Séverin, à Pierre et Jacque Jouasseau et autres portant la somme de 2600 livres en argent et vingt-quatre perdrys rouges que nous avons estimées quarante livres rendues à Paris, cy 2,640

Laquelle dite ferme a commencé à la Notre-Dame de mars 1781 pour les bâtiments, jardins, prés, levées, et réfante de gares et pour l'emblavaison des terres à la Saint-Michel suivante, pour neuf années, qui se trouveront expirées à la Saint-Michel 1790, payable en deux paiements égaux, moitié à Notre-Dame de mars, moitié à la Saint-Michel suivante, les métairies ne sont sujettes à aucune redevance ny perceptions de droits.

OBSERVATION. — Qu'il y a une autre ferme passée par Monsieur Naurry, notaire ? à Celle consentie par le sieur abbé Delisle à Pierre et Jacques Fouasseau et autres, en date du vingt-six février 1790 portant la somme de 3200 livres en argent et vingt-quatre perdrys rouges que nous avons estimées quarante livres rendues à Paris, les premiers l'ayant consenti comme forcé et contraint n'ayant plus quelques mois à jouir de leur précédante ferme, étant chargé de bestiaux et ne chassent (sic) ou se retirer, avec faculté cependant de ne jouir que de trois années.

Ayant ensuite pris communication des rôles des impositions de la paroisse du Goust, y avons vu que le cy-devant propriétaire des dites métairies y était coté.

1 ^o Pour imposition principale à la somme de	76 l 12
2 ^o Pour accessoires, à celle de	51 l 15
3 ^o Pour capitation, à celle de	88 l 5
4 ^o Pour prestation des chemins, à celle de	17 l
5 ^o Enfin pour les vingtièmes et sou par livre, à celle de	242 l

475 l 12

Et eu égard tant aux dites impositions qu'à l'état dudit domaine que nous n'avons pas jugé susceptible d'être divisé, ayant le tout estimé 55,000 livres suivant notre connaissance et sur quoi déduit les impositions.

Fait et rédigé à Goux, ce 16 décembre 1790, nous soussignés, n'ayant pu opérer plus promptement en ce que le collecteur porteur des rolles était absent et qu'il ne s'est rendu que hier au soir à onze (sic), vacation trois jours.

(Suivent les signatures.)

— Le Conseil général de la Charente-Inférieure a voté le 16 septembre 1889, sur la proposition de M. Combes, sénateur, un crédit de 500 francs destiné à récompenser MM. les instituteurs qui se seront distingués par des recherches préhistoriques. M. Combes a prononcé un discours dans lequel il a démontré à ses collègues du Conseil général l'utilité de ces recherches et la note ci-après a été adressée à MM. les instituteurs. (*Bulletin spécial de l'Instruction primaire dans la Charente-Inférieure, no 97, octobre 1889*).

— NOTE POUR AIDER A LA RECHERCHE DES STATIONS ET DES INSTRUMENTS PRÉHISTORIQUES — L'homme primitif s'est servi d'instruments de pierre que l'archéologie a reconnus et signalés depuis une trentaine d'années. On les retrouve communément dans les anciennes grottes, dans certains lacs ou étangs, surtout dans les champs isolément ou réunis par places, enfin dans des sépultures connues sous les noms de *dolmens* ou *tumuli*. L'ignorance en a détruit une grande partie. Ce qui reste, très considérable encore, mérite d'être recueilli soigneusement pour éclairer l'histoire de cet âge lointain de l'humanité. C'est une tâche que l'instituteur, mieux que personne, est en situation de remplir. Il lui suffira de quelques indications et d'un peu de pratique pour en posséder les éléments nécessaires.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les recherches dans les étangs, aussi bien que dans les *dolmens* ou les *tumuli*. Quand elles n'ont pas leur origine dans un fait accidentel, elles supposent un dessein préconçu et une prévision de dépenses qui n'entrent pas dans le cadre de notre proposition. Une réflexion analogue s'applique à l'exploration des grottes, avec cette différence toutefois que les grottes habitées par l'homme primitif se rencontrent assez communément dans notre pays et que, dans beaucoup de cas, le travail y est facile et peu dispendieux. En outre, ce travail est ordinairement très rémunérateur, en ce sens qu'il procure, outre les instruments de pierre, des outils en os et en corne, ainsi que d'autres produits de l'industrie humaine. Ces divers objets gisent sur le sol primitif de la grotte, au-dessous du sable et de l'argile qui le tapissent, à une profondeur variant de quelques centimètres à quelques mètres.

Quant aux recherches en pleins champs, elles ne coûteront rien pécuniairement à l'instituteur. Ce sera même pour lui moins un travail qu'une promenade.

Mais comment arrivera-t-il à reconnaître les instruments de pierre ? Comment les distinguera-t-il des pierres non travaillées ; des pierres brutes ou accidentellement brisées ?

Disons d'abord que ces instruments composent deux grandes catégories : ils sont ou taillés ou polis.

Rien de plus aisé que de reconnaître un instrument de pierre polie. Le polissage se remarque au premier coup d'œil. Les galets et les cailloux roulés sont arrondis et non polis. Dans l'outil de pierre polie, le polissage se combine avec un bord tranchant, des angles aigus ou des pointes. C'est l'œuvre de l'homme, non celle de la nature.

Les instruments taillés, presque toujours en silex, sont ou bien taillés sur leurs deux faces et sur leurs bords ou bien taillés sur une face et complètement lisses sur l'autre. La première division comprend les haches, les pointes de lance, de javeline, de flèches, etc. A l'autre division appartiennent les divers éclats appelés suivant leur destination présumée couteaux, scies, râcloirs. Il y a des outils qui échappent à toute classification comme à toute description : les enclumes, les marteaux, les percuteurs, les pierres de fronde, sans parler des *nucléi* ou noyaux, reste de silex d'où l'on a tiré des éclats. Vouloir tout énumérer, ce serait jeter le trouble dans des intelligences novices. Tenons-nous en aux deux grandes divisions que nous avons indiquées ; elles suffisent aux commençants. La pratique familiarisera les instituteurs avec les variétés moins communes.

Tous les silex travaillés présentent deux particularités distinctives, la *pâtine* et le *lustre des surfaces éclatées*. La *pâtine* est une coloration de la surface du silex qui en altère la teinte primitive; elle est le résultat d'un travail plutôt chimique que physique, et elle a pour effet de donner à l'instrument de pierre la couleur du terrain avec lequel il est en contact. Le *lustre* est un reflet brillant, qui contraste avec l'aspect terne d'une cassure de fraîche date. Qu'on ramasse sur un chemin empierré quelques cailloux brisés; qu'on les compare à des silex éclatés dans les entrailles de la terre, on jugera d'un simple regard la différence existant entre la cassure naturelle et la nouvelle cassure.

À ces deux caractères, *pâtine* et *lustre*, s'en ajoute un troisième, plus significatif encore, qui se montre exclusivement sur les outils taillés sur une face et lisses sur l'autre: c'est le cône de percussion. Ces outils sont constitués par des éclats détachés d'un *nucléus*. Au-dessous du point de percussion, la face lisse du silex se bombe en demi-cône et tranche par ce relief avec le plan uni de ce côté de l'instrument. Cette particularité dénote sans conteste un travail humain. On ne relève rien d'analogue dans les éclats naturels.

Décrire les formes des outils de pierre serait aussi malaisé qu'inutile; malaisé, parce qu'elles sont très variées; inutile, parce que la description n'ajouterait aucun élément d'instruction aux trois caractères que nous avons essayé de mettre en lumière. Il n'est guère d'instituteur qui ne se rende ou ne puisse se rendre une fois par an à La Rochelle. Que chaque maître profite de ce voyage pour visiter la collection d'instruments préhistoriques du musée Fleuriat. Une heure d'examen fixera mieux leur esprit que les descriptions les plus minutieuses.

Il nous reste pour faciliter les recherches à bien déterminer la direction qu'il convient de leur donner.

Si le hasard seul fait apercevoir et ramasser l'outil de pierre isolé, il n'en est pas de même des outils groupés par places. Les emplacements qui les recèlent ont été des stations préhistoriques, et naturellement ils ont été choisis par les peuplades primitives pour la commodité de leurs besoins. Le premier, le plus impérieux de ces besoins, c'était le besoin d'eau potable. Aussi les hommes de l'âge de pierre campaient habituellement sur le bord des cours d'eau ou dans le voisinage des sources. Les découvertes déjà faites établissent qu'ils choisissaient pour construire leurs huttes la partie des plateaux ou la pente des collines adjacente au cours d'eau. Il est rare que le campement soit distant de la source au-delà de deux ou trois cents mètres.

C'est dans cette zone que l'instituteur devra circonscrire ses recherches ou, pour mieux dire, ses promenades. Il sera averti de l'existence d'une station préhistorique par les nombreux éclats de silex qu'il remarquera sur le sol. La recherche deviendra relativement facile et la promenade fructueuse, soit après les premiers labours, dès qu'une averse aura lavé les pierres ramenées par le soc de la charrue à la surface du sol, soit après la moisson quand les pluies de l'année auront dégagé complètement les cailloux de la terre qui les recouvre. Une fois l'existence de la station dûment constatée, la recherche suivra la marche habituelle des travaux de labour et accroîtra d'année en année la collection en voie de formation. Par esprit d'ordre et par scrupule d'exactitude, chaque silex recueilli sera fidèlement étiqueté pour éviter la confusion et le mélange de pièces appartenant à des stations différentes. Il conviendra que la

station prenne le nom du lieu qu'elle occupe, et que l'étiquette mentionne ce nom avec le nom de la commune.

Les renseignements qui précèdent paraîtront peut-être insuffisants ; ils vaudront beaucoup s'ils inspirent le désir de les compléter par quelques lectures appropriées. Signalons à cette effet l'ouvrage de Figuière, *L'HOMME PRIMITIF*. Ce n'est pas un livre de science, c'est une œuvre de vulgarisation, excellente pour des débutants, qui contient des notions surabondantes pour l'objet que nous avons en vue. Si les bibliothèques pédagogiques en possédaient un exemplaire, les instituteurs auraient à leur portée un guide parfait pour les recherches archéologiques.

E. COMBES.

M. Combes aurait pu aussi signaler l'ouvrage publié en 1885 par M. G. Musset, archiviste paléographe, président actuel de la Commission des arts et monuments historiques et de la Société d'archéologie : *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende avec carte préhistorique*. La Rochelle 1885.

F. X.

PRÉHISTOIRE. — Nous devons à l'obligeance de M. Eschassériaux, notre zélé président d'honneur, les indications suivantes que nous nous empressons de publier :

1^o Un emplacement de station préhistorique a été découvert le Dimanche 6 octobre dernier, par M. Gaudin, instituteur à Thénac, dans la commune de Lajard, au lieu du Chaillot. ¹

Le Chaillot est un point culminant au nord de Lajard, sur lequel il n'existe actuellement que deux maisons, mais autour desquelles on avait trouvé, il y a quelques temps, une belle hache polie d'une longueur de 0^m 20, et où, dimanche dernier, on a recueilli une trentaine de grattoirs, une hache brute, dont le polissage était commencé et une vingtaine de fragments de poteries non ornementées, semblables à ceux qu'on rencontre dans les fossés du camp du Peu-Richard.

Cette station domine le marais et est proche de la source abondante, dite la Font-Roman, qui donne naissance à un ruisseau, comme celle des Arènes, qui alimentait le Peu-Richard.

Cette station a dû être l'origine de l'agglomération qui a traversé les temps gallo-romains pour constituer la paroisse de Lajard.

2^o A quelques centaines de mètres, au nord de Préguiillac, au lieu de La Pâquellerie, sur une hauteur formant la bordure du plateau, existe une autre station dont tous les outils sont semblables à ceux du Peu-Richard, qui n'en est distant que de 2 kilomètres. La belle fontaine de Préguiillac n'est qu'à 300 mètres à l'est de La Pâquellerie.

¹ Il semble presque oiseux de faire remarquer que le nom de CHAILLOT devait à lui seul attirer l'attention. L'étymologie de ce mot n'est pas douteuse ; s'il peut désigner des terrains pierreux, il rappelle aussi, à l'occasion, des mégalithes conservés ou disparus, comme cela a lieu au Champ du Chai, près de Meschers ; près Angoulins, à la pointe du Chai, au Coi de Chaou ; à Chaillevette, etc ; nous avons depuis longtemps attiré l'attention des chercheurs sur tous les lieux, dont le radical dérive de CHAIL. (V. CHARENTE-INFÉRIEURE AVANT L'HISTOIRE, passim ; pour l'étymologie de Chail, VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE... DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, 1882 ; et REVUE DE PHILOGIE FRANÇAISE ET PROVENÇALE (ancienne REVUE DES PATOIS, t. III, n° 1, p. 67), où M. Clédat tire CHAIL, du latin CALCULUM ; avec cette observation que dans les dialectes où le C reste dur, le même mot a donné : CAIL et CAILLOU. G. M.

Mélanges d'archéologie et d'histoire

Nous sommes heureux de donner l'hospitalité de notre *Recueil* à l'article suivant que M. l'abbé Julien Laferrière nous envoie sur les fouilles de Saintes, en attendant un mémoire plus complet qu'il a bien voulu nous promettre pour un prochain fascicule. G. M.

FOUILLES DE SAINTES. — La ville de Saintes avait-elle un *Augusteum*? les dernières fouilles exécutées dans nos anciens remparts nous permettent de répondre affirmativement. Un superbe fragment d'inscription¹ placé sur une frise, anciennement polychromée, porte, en effet, en grandes capitales, ces quelques mots :

ET IVLIAE SACrum

Il faut évidemment les rapprocher d'un autre fragment signalé par Samuel Veyrel p. 11, et La Sauvagère, p. 37, malheureusement disparu,

DIVO AVGVSTO

Les lettres sont de la belle époque et mesurent près de vingt centimètres de haut. L'architrave règne en-dessous de la frise sur les deux faces et l'un des côtés ; elle est ornée de chiens courants et de feuilles de chêne sur lesquels on voit encore les restes des rehauts de peinture qui les décoraient. Ces couleurs, étaient, paraît-il, détrempées avec de l'albumine. Cette matière coagulée par l'action de l'air les douait d'une étonnante fixité.

La disposition de la frise et de son architrave montre que cette partie de l'édifice était portée sur des colonnes et détachée du reste de l'édicule. De plus, les mots DIVO AVGVSTO étaient évidemment placés au-dessus de ceux de ET IVLIAE SACrum, probablement dans le champ du fronton qui régnait au-dessus de la frise et terminait l'ensemble de la façade.

A cette communication j'en ajouterai une autre suscitée par une observation faite, pour la première fois, par M. Lauze, professeur d'histoire du Collège de Saintes. Elle concerne la frise, couverte d'armes de toute sorte, trouvée en 1887, qu'il pensait, avec raison, avoir dû figurer à l'une des parties d'un dépôt d'armes (*Armamentarium*).

Cette frise, actuellement conservée au Musée de Saintes sous les numéros 155 à 158, appartenait à une abside semi-circulaire. L'architrave, l'entablement et une partie de la toiture à imbrications ont été également découverts en 1887. L'architrave, numéros 159 à 161 du Musée a été placée dans ce dernier au-dessus de la frise. L'entablement et la toiture sont encore à classer.

La belle colonne imbriquée, découverte en 1888 avec d'autres fragments de toiture, supportait, très probablement, cet ensemble d'ornementation qui devait être d'un très bel aspect.

A l'intérieur, le nu du mur de l'abside était coupé par des colonnes d'ordre ionique. La partie supérieure de deux des chapiteaux de ces dernières a été trouvée en 1887 et figure au Musée sous les numéros 207 et 213.

Tous ces fragments sont sortis des carrières de Saint-Vaise.

Les lecteurs du *Recueil* et les épigraphistes apprendront avec plaisir que les fouilles faites à l'hôpital de Saintes en 1888 ont fourni dix-neuf inscriptions ou fragments d'inscriptions et plusieurs lettres ou groupes de lettres. Voici le détail des inscriptions :

¹ Ce fragment va paraître dans les héliogravures du XVIII^e fascicule de l'Art en Saintonge avec l'inscription de CAIVS.IVLIVS.MACER.

Inscriptions trouvées dans les murs de l'hôpital de Saintes en 1888

1. EPTI v MASCLI v MAR
CVS ACCEPTIVS
MASCELLIO. FIL.
PATRI pIISsI
MO Pos



Dis. Manibus. Acceptii. Mascli. Marcus. Acceptius. Muscellio. Filius. Patri piissimo posuit. (Lecture de M. Cagnat, octobre 1888).

2. D M
ET. MEME ET
CORRITIA. A
TVNESSI. PRIM
VS. CORENTIi
FILIVS. PIENt
P. C

Dis Manibus et Memoriae eternae Corritia Atunessi (sous-entendu filiae) Primus Correntii filius pientissimus ponendum curavit.

3. D M
IVL AMA
BILIS PA
RENTES P

Dis manibus Iul(iae) ou Iul(ii) Amabilis parentes posuerunt.

L'abréviation IVL. permet les deux lectures. Ce cippe, de 1^m05 de haut sur 0^m50 de large, offre une particularité qu'il est utile de noter ; c'est qu'avant d'être mis dans le mur de la forteresse, il avait déjà été utilisé pour une autre construction. Les caractères sont tout à fait de la basse époque et la face gravée a reçu de nombreux coups de pic, comme si elle eut été destinée à recevoir un enduit.

4. CL / / / / / /
AMAND //
MATER
FILIAE

Cl(audiae)? Amand(ae) mater filiae. Cippe très frustre.

5. D M.
MEMO
RIE. DI
// RI
// / / / / /
VREMI
P C

Inscription presque complètement effacée, sur laquelle on distingue encore assez difficilement :

Dis manibus Memoriae Di(or)rii?..... Uremi? ponendum curavit.

6. MIMORI
A II
TAVRATIS
COBIBIIRTI
POS

Mimoriaii pour Memoriae Tauratis coblibiirti pour colliberti posuerunt.

7. *Perpetuae. sec*VRITATI. M· VIPST· SABINI· NVMMVlarii
 // // // // // MERCVRIALIS ; SVCC·L·ET·SVLP·PRIVATVS ...

Perpetuae. securitati Marci. Vipstani. Sabini. nummularii...
Mercurialis Succ(essi) libertus. et. Sulp(icius) Privatus..... (Lecture de M. Cagnat, 13 décembre 1888). M. Cagnat, estime que ce texte accuse l'âge de Septime Sévère au moins (183 à 211). On peut donc le regarder comme appartenant au III^e siècle Il me paraît, en outre, avoir fait partie du même monument que les nos 142, 143 et 146 du catalogue du Musée de Saintes, qui représentent, le n° 143 un personnage assis devant un comptoir sur lequel sont répandues des pièces de monnaies, le n° 142 une femme tenant une bourse et le n° 146 un autre personnage debout, portant la main sur un sac renfermant des pièces de monnaie. Deux chapiteaux et une face presque complète de cet intéressant monument ont été découverts. L'archivolte de l'arcade extérieure est ornée de coquilles sur lesquelles sont placés des cœurs émettant des flammes. Sur l'extra-dos de l'arc figurent des dauphins.

8. Sur un cippe dont la partie supérieure seule a été retrouvée en morceaux, on lit ce seul mot :

TROFIMAS. En caractère de 0^m32 environ de hauteur.

9. Un autre cippe, à personnage tenant dans ses mains, soit un poisson soit une corne d'abondance, et se détachant sur un fond vert d'eau, porte ce commencement de mot :

PAT // // // // //

Les vêtements du personnage et sa chaussure ont des rehauts de peinture assez bien conservés.

10. Un fragment de cippe a conservé seulement ces deux lignes :

VIXIT A SO
 RORE·P.

..... *Annis vixit. a sorore positum.*

11. Un autre fragment porte le commencement de trois lignes ainsi libellé.

MA
 ST
 RI

12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. Huit fragments des quatre inscriptions placées sur le monument élevé à la mémoire du fils de CONGONNETO-DUBNUS, et qui ont permis de restituer entièrement ce texte, sauf peut-être le nom de la cohorte sur lequel il reste encore quelque doute, l'espace dont on dispose ne permettant d'insérer que trois ou tout au plus quatre lettres entre le mot COHORT... .. et la finale du mot en suspens, ARVM. Il y a lieu d'espérer que ce mot sera donné, dans la suite des fouilles, car il manque encore trois fragments importants de cette inscription. Ils peuvent très-bien se retrouver un jour dans le reste de la muraille inexploré jusqu'à présent.

12. F·VOLT·VICTORI·
 VNO MILITVM·COHORT
 IVLIVS·VOLT·VICTOR·F·I

13	14	15	16	17
C·IV	IO· CONG	NETO	VICTORI· AG	OMO
PAT	S·NEPOTI·PR	CTO·FA	MILITVM·COHO	ARVM
SAC	RD·ROMAE·E	VSTI·AD	C·IVLIVS·VOLT·V	LIVS

18

VLIO. CONGON
PATIS. NEPOTI. PRAEFECTO
ROMAE. ET. AVGVSTI. AD. CON

19

NI. F. VOLT. V
MIL. / / / / / COHO
IVS. / / / O. / / T. VICTOR

De la quatrième inscription il n'a été trouvé dans les fouilles que des lettres séparées qu'il faut répartir ainsi, et qui, d'ailleurs, complètent deux textes aujourd'hui disparus et cités par Chaudruc de Crazannes dans ses *Antiquités de Saintes*, p. 34. 133. et 138.

C. IulIO. cON gonnetodubnI. victori
TRibuno .. cohORT

avec les textes de Chaudruc, on a :

C. IVLIO cONGONNETODVBNI (Chaudruc met NO) Victori
PAT PRAEF ecto. fabBRUM Tribuno. cohORTis

En sorte que cette inscription donnait sur deux faces :

C. IVLIO. CONGONNETODVBNI F. VOLT. VICTORI *agedomo*
PATIS NEPOTI. PRAEFECTO FABRUM TRIBVNO. MILITVM. COHORT... sac
ROMAE ET AVGVSTI AD CONFLVENTEM. C. IVLIVS. VOLT. VICTOR. F I. ..
et sur deux autres faces.

C. IVLIO. CONGONNETODVBNI. F. VOLT. VICTORI. AGEDOMO
PATIS. NEPOTI. PRAEFECTO FABRVM TRIBUNO. MILITVM. COHOR... ARVM
SACERD. ROMAE ET AVGVSTI. AD. CONFLVENTEM. C. IVLIVS. VOLT. VICTOR. FILIVS

Ce monument devait avoir de cinq à six mètres de côté ; chaque inscription de la frise mesurant plus de 4 mètres. Il devait être d'ordre corinthien et porter également une inscription à l'intérieur. On voit, en effet, à l'opposé du tailloir d'un chapiteau de cet ordre, par conséquent sur ce qui formait sa face intérieure, ce mot ou mieux cette fin de mot MENTO qui pourrait se compléter ainsi *monUMENTO*. Un autre fragment de chapiteau porte également à sa partie postérieure la lettre S. La nature de la pierre et le faire de la sculpture semblent relier entre elles ces parties de monument et plusieurs autres pièces sur lesquelles figurent des simulacres de sarcophages.

Pour l'interprétation de ces textes nous renvoyons aux ouvrages suivants : *Revue d'Archéologie, Revue d'Epigraphie, Revue Potterine, Bulletin de la Société des Archives de la Saintonge*, et à l'*Epigraphie Romaine* de M. Espérandieu. Mentionnons, en terminant, un fragment de grande inscription resté dans la partie du mur limitrophe du jardin de M. Galla. Les lettres mesurent 0.20 centimètres, et le texte a 0,87 de long. J'ai cru devoir lire CREPIO sans pouvoir certifier cette lecture tant les lettres sont rongées par le salpêtre. Les deux premières lettres seules sont certaines.

— LA CROIX DU CIMETIÈRE D'AULNAY. — D'après M. Duplax-Destouches (*Bull. des Archives*, juillet 1889, p. 248), cette « croix hosannière du XIV^e siècle, serait ornée des statues des quatre évangélistes. »

Que notre aimable collègue veuille bien nous permettre de rectifier cette petite erreur.

Le monument en question, élevé sur un terre-plein à plusieurs rangs de marches, se compose d'une pile quadrangulaire dont les quatre angles sont revêtus d'un listel uni formant un léger contrefort. Sur chacune des quatre faces de la pile, ressort une colonnette avec un gros chapiteau feuillé supportant un personnage surmonté

d'un dais. La croix qui a disparu, et qui n'a pas été avantageusement remplacée, — dominait le tout. Du côté de l'ouest se dessine un pupitre au-dessus duquel le personnage revêtu, comme les trois autres du costume monastique, tient un livre. On peut s'apercevoir encore qu'il portait la crosse. A l'est, on distingue parfaitement une aumônière suspendue à la ceinture du second personnage. Ceux du nord et du midi sont tellement mutilés, qu'il est impossible de reconnaître leurs attributs. Ces quatre personnages paraissent donc représenter les quatre principaux dignitaires d'un ordre religieux. Et nous croyons que cet hosannaire ne date que du XV^e siècle.

J.-L.-M. N.

Bibliographie

Nous avons reçu : 1^o de M. de Richemond, *les Lettres inédites d'un armateur Rochelais de 1789* ; — 2^o de M. Gustave Chauvet, le rapport sur *les Haches en bronze de Chebrac* (canton de St-Amant de Boixe). « La cachette de Chebrac est particulièrement intéressante pour la Charente, si on la rapproche de l'abri sous roche situé au *Bois du Roc*, près Vilhonneur. Je crois, dit M. Chauvet, que ces haches sont contemporaines des habitations lacustres et des terramars de l'âge de bronze ; elles remontent à une époque où le fer n'était pas en usage chez nous... Les haches de Chebrac sont certainement antérieures à la conquête romaine et aux Gaulois... » — 3^o de M. J.-L. de la Marsonnière, la *Biographie de M. Lecointre Dupont*, ancien Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, historien, archéologue, numismate, né à Alençon le 4 décembre 1809, décédé à Poitiers le 25 septembre 1888 ; — 4^o le rapport annuel de l'Institution Smithsonienne, 1886, 1^{re} partie, Washington (Etats Unis) ; — 5^o le *Grand Almanach de Saintes*, annuaire de l'arrondissement, par M. A. Hus, avec carte, notes sur les communes de Balanzac, Barzan, Belluire, Berneuil et notices biographiques (Duchaine-Martimont, F. Ducreux, P. J. Dumorisson, Forget, J. Garnier, Jean Garnier, Augustin Gaudin, F.-Pierre Gaudin).

— Le *Monde*, N^{os} du 30 septembre et 7 octobre, a publié : *De Paris-Montparnasse à Pons avec arrêts*, par M. Marius Sepet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. Le savant écrivain raconte ses impressions au cours de cette promenade archéologique. A Niort il prend pour compagnon de route M. Berthélé, visite avec lui le château du Coultray-Salbart, puis Dampierre-sur-Boutonne où ils s'adjoignent M. l'abbé Nogués ; enfin, Aulnay, Saintes et Pons.

— Viennent de paraître à la librairie MM. Feret et fils de Bordeaux : 1^o *La Moselle d'Ausone*, édition critique et traduction française précédée d'une introduction, suivies d'un commentaire explicatif et ornées d'une carte de la Moselle et de *fac-simile* d'éditions anciennes, par M. H. de la Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, 1 vol. in-4^o ; — 2^o *Le songe de Bernat Metge*, auteur catalan du XIV^e siècle, publié et traduit pour la première fois en français avec une introduction et des notes par J.-M. Guardia, 1 vol. petit in-8^o, format elzévirien.

— M. P. Boissonnade, professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Angoulême, a résolu de publier, par voie de souscription, l'*Histoire des Volontaires de la Charente pendant la Révolution* (1791, 1794). Le prix de l'ouvrage sera de 3 fr. 50. On peut souscrire chez M. Coquemard, libraire-éditeur à Angoulême.

— *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1889. N° 1.* — Sur la marque de fabricant dont l'empreinte a été relevée sur une tuile romaine à rebords, découverte à Gémozac et appartenant à notre collègue, M. A. Martineau.

MER'LA TOVTISSÆ F

Au centre une rosace à quatre lobes ouverts en forme de croix ; elle est cantonnée de quatre points.

Sont liés ME, RV, AE. La base du F final repose sur la branche inférieure du E qui précède.

Il faut lire : Merula Toutissæ F(ilius).

(Voir *Recueil*, t. IX, p. 447.) M. Héron de Villefosse dit : ce *Merula* qui porte un surnom romain était le fils d'un gaulois nommé Toutissa. M. C. Julian a récemment appelé l'attention sur les marques de ce fabricant, dont il a donné des fac-simile. Les produits de Merula se trouvent sur le territoire des Bituriges Vivisques, des Santons, des Vasates et des Pictons. — Anciens fondateurs de cloches, Poitevins ou ayant travaillé en Poitou, communication de M. J. Berthélé. — Inscriptions romaines trouvées à Reims, communication de M. Demaison. — Note sur un sarcophage chrétien conservé à Auch, par M. E. Le Blant. — Pierre tombale du XV^e siècle, découverte à Laleu, près de La Rochelle, par M. Musset. (Voir *Recueil*, t. X, p. 55). — Inscriptions des environs du Kef (Tunisie), rapport de M. S. Reinach, communication de M. Carton. — Fouilles exécutées dans la nécropole romaine d'Hadrumète, par MM. de La Combe et Hannezo. — Note sur plusieurs inscriptions inédites d'Afrique, par M. Cagnat. — Stèles égyptiennes conservées à Reims, communication de M. l'abbé Trihdez.

Questions

N° 130. — Connaitrait-on des lettres de correspondance (1613 à 1617) entre le couvent de Notre-Dame de Saintes (abbaye) et les Barnabites de Béarn ? M. l'abbé Dubarat a traduit de l'italien l'ouvrage du R. P. Gobbio sur la vie du serviteur de Dieu, Louis Bitoz, où il est question pages 70 et suiv. du séjour de L. Bitoz, à Saintes. Y.

N° 131. — LES PILES GALLO-ROMAINES. — Nous admettons volontiers que les Piles Gallo-Romaines étaient considérées comme des objets sacrés par les peuplades de la Gaule, qui ignoraient leur véritable destination. Encore de nos jours, les indigènes de l'Afrique et de l'Océanie regardent comme *fétiches* ou *tabou* les objets dont ils ignorent l'usage. Il est même certain que ces piles étaient l'objet d'un culte d'idolâtrie car les premiers évêques en prescrivait la destruction ; mais rien n'indique que ces monuments aient été spécialement construits dans un but religieux, pour servir d'autel, ou de monuments funéraires.

Leur forme allongée les a fait comparer à des menhirs, mais leur parfaite symétrie et l'orientation de leurs faces suivant les points cardinaux, leur donne aussi beaucoup d'analogie avec les obélisques ; il ne serait donc pas étonnant que les piles soient des monuments de l'astronomie des anciens.

Leur construction n'est pas antérieure aux temps de Jules César et d'Auguste. Or, à cette époque, de grands travaux géodésiques ont été exécutés en Gaule. Le mesurage des voies romaines, confié à



4 ingénieurs en chef, dont Aticus nous a conservé les noms, dura 32 ans. Cette opération importante servit à contrôler les itinéraires officiels.

D'après différents auteurs: Cléomène, liv. 5, Vitruve, l. 7, c. 24, Pline, l. 36, c. 10, on avait dressé dans les différentes parties du monde romain des gnomons et des obélisques pour déterminer les différents climats et les latitudes. Ne pouvant pas se procurer des monolithes de grandes dimensions, les Romains ont dû continuer pour les remplacer des monuments en maçonnerie assez semblables à la tour de Pirelonge, pyramide quadrangulaire de 25 mètres de hauteur et dont le côté de la base carrée est de 6 mètres.

L'exactitude vraiment remarquable avec laquelle les anciens ont observé un certain nombre de latitudes montre avec évidence qu'ils se servaient de gnomons très élevés. Voici, du reste, suivant Pline (l. 36, c. 10), la description de celui qu'Auguste fit placer à Rome dans le Champ de Mars

C'était un obélisque de 37 mètres de hauteur, sans le piédestal, que cet empereur avait fait transporter d'Égypte. Il était terminé par une boule en cuivre, pour augmenter la précision des observations. La méridienne tracée à ses pieds avait des divisions faites avec des lames de cuivre enchaînées dans une aire de pierre.

Telles sont les considérations qui nous conduisent à poser la question suivante :

Les piles romaines, placées à l'intersection des voies, utilisées probablement comme colonne milliaire et probablement aussi dédiées à Mercure, n'ont-elles pas été élevées par les ingénieurs chargés des travaux géodésiques et géographiques, pour leur fournir la valeur du climat et de la latitude et leur permettre d'orienter leurs travaux à l'aide de la méridienne ?

Telle est l'hypothèse que nous proposons; elle ne pourra acquérir de valeur que si l'on trouve des traces de ces méridiennes. Il serait intéressant d'exécuter des fouilles dans le nord de ces monuments et principalement à 25 ou 30 mètres au point où l'ombre de leur sommet se projetait au moment des Equinoxes.

Les murs obliques¹ construits avec le même ciment que la tour d'Ebéon que l'on a trouvés à 30 mètres de distance du pied de la pile étaient-ils situés dans le nord de la pile ? C. C.

N° 132. — LINGUISTIQUE, IDIOME SAINTONGEAIS. — D'où vient le verbe pronominal « se capir », pour exprimer l'action de se coucher à terre ? On dit d'un chien, qu'il SE CAPIT, lorsque, redoutant une correction de son maître, il baisse les oreilles et se couche à ses pieds. On dit aussi d'un lièvre, qu'il est *capit*, quand il est couché dans son gîte.

N° 133. — On demande l'étymologie du verbe saintonguais « pimer », qui signifie rendre un son plaintif et s'applique plus particulièrement au chien. Figurément, on dit d'une personne qui nous importune par ses plaintes, qu'elle ne fait que *pimer*.

N° 134. — En Saintonge et surtout en Aunis, on appelle « bistraud » un jeune pique-bœuf, et par extension un garçonnet de ferme. — Quelle est l'origine de ce substantif ?

N° 135. — Dans nos campagnes, on dit « s'émalir », pour se presser, s'empresser. « Le monde s'est *émali* à faucher, à

¹ RECUEIL DE LA COMMISSION DES ARTS, 1^{er} octobre 1889, p. 168.

moissonner, à vendanger, etc., afin de profiter du beau temps. » — D'où vient cette locution rurale? Serait-ce une corruption de *s'émailler*, se répandre comme un émail?

N° 136. — Nos campagnards disent *encharabauder* pour *ensorceler*. — Où prendre la racine de ce mot patois?

N° 137. — Dans la partie du Poitou, dite *Saintonge* (Beauvoir, etc.), on emploie comme négation absolue le mot: *chut*: « il n'y en a *chut* », pour dire: il n'y en a pas du tout. — D'où dérive cet adverbe?

N° 138. — D'où provient l'expression saintongaise: *lugré, lugrée* pour visqueux, visqueuse, gluant, gluante? C.

N° 139. — D'où vient l'adjectif saintongais « are ou arre », pour dire qu'un objet est rude au toucher? on dit: avoir la peau, les mains, les cheveux, la pelure, *ares*. Se dit également des étoffes, etc. P.

N° 140. — Pourrait-on citer des documents qui prouvent que Barberousse II (Hari Aden; aliàs: Kair-Eddin ou Chérédin), corsaire d'Alger, est né à Authon, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de St-Jean d'Angély, comme le dit Rainguet, dans la *Biographie Saintongaise*? N.

Réponses

N° 126. — LE CHAPEAU CARDINALICE SUSPENDU A LA VOUTE, ETC. — Cette question manque de précision. S'agit-il du chapeau lui-même ou de son image sculptée sur la clef de voûte? — En attendant de plus amples renseignements, nous allons répondre par une autre question: d'où vient l'usage pour les cardinaux d'établir sur l'écusson de leurs armes, le dessin d'un parasol? — il est vrai que, dès la plus haute antiquité, le parasol a été une marque de dignité dans les fêtes de Bacchus; une jeune bacchante portait un parasol en signe de la majesté du Dieu. — Tout le monde sait que l'Empereur de Maroc a, dans ses Etats, le privilège de se servir d'un parasol, à l'occasion des cérémonies publiques. Ce symbole aura donc passé de la mythologie païenne dans le christianisme. Mais depuis quelle époque et en vertu de quelle décision les cardinaux l'ont-ils adopté?

N° 127. — L'ORIGINE DE LA *réjouissance* EN TERME DE BOUCHERIE. — La réponse est facile à l'aide de Littré, *verbo* RÉJOUISSANCE où l'on voit que le mot *réjouissance* vient de la joie que manifestèrent les pauvres de Paris à propos de l'ordonnance de Miron, qui reportait sur les riches, exclusivement, la répartition des os vendus avec la viande.

Cette question n'avait donc rien de spécial à la Saintonge et à l'Aunis. L. G.

N° 129. — M. MUSSET DEMANDE, EN S'APPUYANT SUR UN FRAGMENT D'ARMOIRIES, QUEL A ÉTÉ LE CONSTRUCTEUR DU CHATEAU DE NEUVIC-SOUS-MATHA? — Du moment où il s'agit de la fin du XV^e siècle, nous n'avons pas la prétention de fournir une solution. Nous nous contenterons de lui indiquer le possesseur de cette seigneurie, vivant vers 1570. C'était Arnaud d'Espiemont, qualifié « chevalier,

seigneur de Neuvy, de Colombier, du Vergier, d'Herps et de Macqueville, gouverneur des ville et château d'Angoulême », lequel épousa Lucrèce de Vigier, dame de Neyrolle, fille d'Antoine Vigier, seigneur de Maumont, Neyrolle, etc., marié, le 3 août 1547, à Marthe Raymond de Ribérolles. Lucrèce Vigier fut mère de Marie d'Espiemont, dame de Neuvy et de Macqueville, qui épousa Jean-Jacques de Goth de Batarnay, marquis d'Anthon, gouverneur d'Angoulême, propre neveu du duc d'Épernon, et de la même famille que le pape Clément V (Bertrand de Goth). — Cette Marie d'Espiemont mourut sans postérité. (Voir le n° du *Recueil* du 1^{er} octobre 1888, page 397. en note). — On sait que c'est à Neuvic-s-Matha, c'est-à-dire chez ses parents, que le duc d'Épernon alla séjourner, se rendant de Plassac à Loches où il était interné (voir *Histoire du duc d'Épernon* par M. de Dampierre, et sa biographie par Girard). — Mais ces d'Espiemont possédaient-ils Neuvic dès le commencement du XV^e siècle? C'est plus que douteux, et d'ailleurs quelles armes portaient-ils? XX.

N° 129. — « LE CONSTRUCTEUR DU CHATEAU DE NEUVICQ-SOUS-MATHA ». — La seigneurie de Neuvic, avec moyenne, haute et basse justice, comportait une forteresse et un *château considérable*; le bourg était renommé par ses foires. — Cette seigneurie relevait de la baronnie de Montignac, comme on le voit, par un dénombrement du 2 octobre 1566, rendu au comte de la Rochefoucauld, par Jean Acary ou Acarie, qualifié seigneur dudit Neuvic. Ce Jean Acarie, seigneur aussi de Crazannes, en Saintonge, et du Bourdet en Poitou, avait épousé Marie de la Roche-Andry, qui lui apporta cette seigneurie (Neuvic). Elle était fille de Louis de la Roche-Andry, seigneur de Clion, de Courpignac, de Saint-Antoine du Bois et dudit Neuvic, et de Renée de Montberon, qu'il avait épousée le 20 août 1527, et qui était fille de Louis de Montberon, seigneur de Fontaines-Chalandray et de Louise de Beaumont-Glénay. — Louis de la Roche-Andry était fils, lui-même, de Robert de la Roche-Andry et de Blanche d'Aubeterre.

Mais par où Louis de la Roche-Andry était-il devenu seigneur de Neuvic? Était-ce de son estoc ou de celui de Renée de Montberon, sa femme? La généalogie des Montberon est muette à ce sujet. — Celle des La Roche-Andry nous est inconnue dans ses détails, il serait bon de consulter « Notice sur les seigneurs et le château de la Roche-Chandry, par Paul Sazerac de Forge (*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. 1^{er}, 1845), et *Mémoire* M. S. de M. de Bresmes ».

Les La Roche-Andry (*aliàs* La Roche-Chandy) portaient dans leurs armes : *Losangé de losanges de gueules et de losanges bandés d'argent et d'azur de 4 pièces.* (*Revue Nobiliaire*, par Sandret, anno 1866, page 462.) — Mais suivant d'autres auteurs, ces armes auraient été : *Losangé d'argent et de gueules, les losanges d'argent chargés de huit burettes d'azur*¹, différence ou brisure de peu d'importance. Cet armorisme (*sic*) se rapproche tellement de celui indiqué par M. Musset, qu'il permet de conclure que le restaurateur du château de Neuvic, vers 1500, n'était autre que Louis de la Roche-Andry, mari de Renée de Montberon, si ce n'était son père: Robert de la Roche-Andry, mari de Blanche d'Aubeterre? Les Raymond d'Aubeterre avaient pour armoiries : *losangé d'argent et d'azur.* W.

1 Vertot.

Mais nous estimons que la réponse la plus concluante est celle fournie par la généalogie de Bourdeille. « François de La Roche-Andry, seigneur de Neuvic ¹ et de Vervan, épousa par contrat du 22 février 1478, Andrée de Bourdeille, fille d'Arnaud de Bourdeille, seigneur de la Tour-Blanche, etc. et de Brunisande de Montberon, fille elle-même de François de Montberon, seigneur de Montberon et de Maulévrier, etc. et de Louise de Clermont, vicomtesse d'Aunay, dame de Matha, etc. »

Ce François de La Roche-Andry, était fils de N. de La Roche-Andry et de Marguerite de Mareuil. Il avait pour frères, Louis de La Roche-Andry, chanoine de Saintes, et Robert de La Roche-Andry, seigneur de Fougerolles. Ce Robert était peut-être le même que celui marié à Blanche d'Auberre, et qui fut père de Louis de La Roche-Andry, marié (1527) à Renée de Montberon (suprà). — Le style architectural, constaté par M. Musset, concorde mieux avec la date de 1478, qui est celle du mariage de François de La Roche-Andry. W.

Le nom de notre collègue M. J. Renard, 116, rue du Bac, à Paris, reçu membre correspondant en 1888, a été omis dans le procès-verbal de la séance et sur la liste des membres donnée au N° du 1^{er} janvier 1889.

ERRATA. — N° du 1^{er} octobre 1889. — Page 182, ligne 10, la copie porte bien : « parlant toujours à mon fils », mais le sens indique qu'il faut lire : *de mon fils* : id., ligne 11, au lieu de : *les écarta*, lire : « *les écouta* » ; id., note 6, ligne 3, au lieu de 1661, lire : 1668 ; page 185, ligne 18, au lieu de : *apportoient* des témoins, lire : *apostoient* ; id., ligne 21, au lieu de : Augustin *Moyac*, lire : *Mayac* ; page 200, réponse du N° 78, ligne 2, au lieu de *Léquinia*, lire : *Léquinio* ; page 202, réponse N° 123, ligne 9, au lieu de François *Nouraud*, lire : *Normand* (des Normand de la Tranchade, famille d'ancienne noblesse, encore représentée à Saintes et à Angoulême) ; id., ligne 19, au lieu de *Malégal* de Montluc, lire : *Maréchal* de Montluc ; page 202, n° 122, ligne 6, au lieu de « seigneur de *Pornaud* », lire : de *Pouyaud* ; même page, n° 123, 2^o *alinéa*, ligne 5, au lieu de « *Saint-Allain* », lire : *Saint-Allais* ; page 207, ligne 18, au lieu de placer le n° 4 des renvois après le mot *Brouage*, ce qui n'a aucun sens, le placer à la ligne précédente, après le mot *moy*, ou bien après la signature : *Le Rivau* ; page 208, note n° 1, ligne 4, au lieu de : *ès* gouverneur, lire : *et* gouverneur.

¹ Du moment où cette seigneurie de Neuvic relevait de Montignac-Charente (au devoir d'un Haubert), c'est bien celle visée par la question, car il y a plusieurs Neuvic dans nos provinces de l'Ouest.

1

1
1
1
1
1

1
1
1

c
c
s
1
a
F
L
F
d
H
d
F
a
a
a
b
H

-

C
il

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

Séance du 30 janvier 1890

Le 30 janvier 1890, à 1 heure de l'après-midi, la Commission s'est réunie à Saintes, dans une des salles de la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. G. Musset.

Étaient présents : MM. Xambeau, vice-président ; Noguès, secrétaire ; Poirault, trésorier ; Baron, Jouan, Rullier, Valleau, Vigen, Vigier, membres titulaires ; Gallut et Gendre, membres du Comité de publication ; Aymar, Cazaugade, Cantaloube, P. Drilhon, Duplaix-Destouches, Gillardeau, Lacour, Martineau, Privas, Termonia, membres correspondants. Excusés : MM. de Bremond d'Ars, de Richemond, L. Duret, Caudéran, Laurent, Hérisson, B. de Cugnac.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, sont agréés comme membres correspondants : MM. Callandreau, notaire à Cognac ; le vicomte Maurice Green de Saint-Marsault de Châtelailon, au château du Roulet, commune de Salles, par la Jarrie ; Couneau, adjoint au maire de La Rochelle ; Auguste Périer, ancien juge au tribunal de commerce de la même ville.

— M. le Président donne lecture : 1° d'une lettre de M. le Comte Th. de Bremond d'Ars, remerciant la Commission « de la haute marque d'estime qu'elle a bien voulu lui donner, en la nommant président honoraire » ; 2° d'une circulaire ministérielle, relative à la 14^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements — qui coïncidera, cette année, avec la réunion des Sociétés savantes — circulaire, aux termes de laquelle, la liste des membres délégués devra être adressée, à Paris, avant le 1^{er} avril. — Est délégué, au nom de la Commission, M. Xambeau, vice-président.

M. Xambeau fait l'énumération des livres ou brochures donnés à la Société depuis la dernière séance ; il en analyse brièvement le contenu.

A cette occasion, et sur l'initiative de M. Jouan, une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on doit analyser, dans le *Recueil*, tout ce qui présente un intérêt quelconque, ou seulement ce qui a trait à l'histoire, à l'art et à l'archéologie de la région. Puis cette question préalable est posée : n'est-ce pas l'affaire du Comité de publication ?

M. le Président, après avoir rappelé que le Comité de publication ne pouvait être que l'interprète des volontés et des désirs de la Société tout entière, met aux voix l'ordre du jour suivant qui est voté à la presque unanimité :

« La Société exprime le désir que le Comité de publication n'insère dans le *Recueil* de la Société, en fait d'articles ou d'analyses d'ouvrages, que ceux qui ont trait directement ou indirectement à l'histoire, à l'art ou à l'archéologie de la région. En ce qui concerne les autres ouvrages, d'un intérêt général ou non, qui seront donnés à la Commission, le *Recueil* se contentera d'en indiquer le titre. »

— M. Rullier montre la carte de M. Magunna (V. *Recueil*, janvier 1890, p. 212) et demande le vote d'une somme de 75 fr. pour en faire l'acquisition. M. Rullier marquera lui-même, sur ladite carte, les ruines, substructions ou découvertes antiques, au fur et à mesure de leur mise au jour. M. le Président invite, également, tous les membres de la Commission à aider M. Rullier dans cette tâche, en lui signalant les découvertes.

— M. Duplais-Destouches lit, de son travail sur Fouras, la partie relative à l'époque préhistorique et à la période gallo-romaine ;

— M. le Dr Vigen, l'analyse du curieux opuscule du père Prudent, de Faucogney, sur la maladie de la vigne au siècle dernier. Le P. Prudent aurait eu un adversaire redoutable dans l'abbé Bayeret, qui lui aurait *fermé la bouche*. M. Xambeu fait remarquer que les caractères de cette maladie ne sont pas les mêmes que ceux du phylloxéra.

— M. le Président met sous les yeux de la Société les curieuses poteries découvertes récemment, à Marans, par M. Cappon qui continue avec le zèle le plus louable les travaux intéressants de son fils si regretté, l'ingénieur Cappon ; il expose, à ce propos, les différentes opinions qui ont été émises au sujet des dépôts de cendres de Nalliers, Marans et Langon. Les petits trépieds en terre cuite et les fragments d'éuelles trouvés d'abord à Nalliers avaient fait supposer à M. de Rochebrune qu'ils appartenaient à une ancienne usine à poteries. M. Louis de Fleury a combattu cette opinion, des débris de poterie n'ayant point été rencontrés parmi les cendres de Nalliers ; il croirait plutôt à une fabrique de potasse antérieure à l'époque gallo-romaine.

M. le président apporte de nombreux échantillons, tant des trépieds, des éuelles, que des fragments de poterie trouvés, soit à Marans par M. Cappon, soit à la Toucheronde par M. Albert Fournier. Il estime que de nombreuses et sérieuses objections qu'il indique, en passant, pourraient être faites aux différents

systèmes ; il se propose d'insister en rendant compte, dans le *Recueil*, des fouilles de M. Cappon et de démontrer qu'en somme, la question n'est pas encore résolue.

— Note de M. Dangibeaud sur trois objets anciens présentés à la Commission, dont deux, au nom de M. Gillardeau : 1° une fibule entière ; 2° un fragment de poterie rouge avec marque du potier CASVRVS ; 3° un fragment d'agrafe mérovingienne recueillie par M. Rullier dans le jardin de M. Tillon, au-dessus de la maison du Coteau, près des Arènes. M. Rullier ajoute que l'objet a été trouvé dans un tombeau gallo-romain, qui n'était pas à plus de 0, 50 c. du sol.

— M. Gillardeau fait don à la Société d'une anse d'amphore trouvée près des anciens thermes de Saintes et portant l'inscription LEC répétée sur les deux côtés.

— M. le Président montre plusieurs monnaies trouvées : aux Sables-d'Olonne, à Châtelailon, à Mirambeau, à Charron ou Laleu près La Rochelle. (Voir le présent Recueil au chapitre : Art et Archéologie).

— M. Baron parle des fouilles de notre collègue M. Delamain, à Jarnac. Une grande partie d'un cimetière mérovingien a déjà été explorée. Une foule d'objets intéressants y ont été recueillis, fibules, armes, vases apodes, etc. M. Baron, promet de se tenir au courant des découvertes et d'en faire part à la Commission, lorsque M. Delamain en sera à la partie qui se trouve sur le territoire de notre département.

— M. Xambeu rappelle qu'il y aurait lieu de songer, dès maintenant, à préparer l'itinéraire de la prochaine excursion annuelle. M. le Président demande que les différents projets que l'on aura à proposer, sur ce point, soient discutés à la prochaine séance d'avril.

— M. le Dr Vigen lit un second travail sur les noms de lieux ou *lieux-dits* du pays de Montlieu ;

— M. Duplais-Destouches donne la suite de son intéressant mémoire sur Fouras.

— En raison de l'heure avancée, M. le Secrétaire dépose sur le bureau :

1° Une note de M. de Beaucorps sur l'église de Genouillé. (Voir présent Recueil au chapitre : Art et Archéologie).

2° Un compte-rendu de l'ouvrage de M. Berthelé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*. (Voir Bibliographie).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait, clos et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
G. MUSSET.

Le Secrétaire,
J.-L.-M. NOGUÈS.

SUITE DES MÉMOIRES DE M. DE SAINT-LÉGIER DE BOISROND

Écrits de sa main en 1675 jusqu'en 1690, copiés en 1770.

(Voir Recueil, tome X, pages 176-191-237)

1685 (suite)

Trois jours après, je revins à Paris où j'entendis crier par les rues un ordre du Roy à tous les Protestants étrangers de Paris d'en vuidier dans trois jours ; et deux jours après, on y publia la révocation de l'Edit de Nantes. Il y avoit à la queue de cet Edit un article qui rassura force Protestants. Pour moi, je n'y donnois point, non qu'il ne fût très juste et très bon, mais connoissant assez dans cet article l'esprit de M. le chancelier Le Tellier, apprenant qu'il étoit mort quelques jours après, je crus bien que le Conseil n'ayant plus à combattre les raisonnables sentiments de cet homme, on iroit au penchant naturel de faire toujours faire les choses le bâton haut et de prématurer toutes choses. Cependant, rien n'étoit plus judicieusement pensé que cet article ; car enfin, ayant abrogé l'Edit de Nantes, chassé tous les ministres et défendu sur peine de la vie toutes sortes d'exercices de la religion protestante, laissant en paix ceux qui n'auroient point voulu changer, peu de jours s'en seroient allés insensiblement ; on se seroit lassé de vivre sans aucun exercice de religion, et chacun pour son propre intérêt auroit cherché quelque sureté de conscience dans la religion du prince. Au pis aller, les vieux seroient morts peu à peu, les enfants baptisés à la messe, les jeunes gens auroient voulu des bénédictions nuptiales ; dans dix ans et moins, toute la France aurait été catholique et personne n'auroit eu sujet de se plaindre, le grand coup étant presque miraculeusement fait, j'entends par là la Révocation de l'Edit de Nantes et la privation de tout exercice, et cela sans tirer une goutte de sang. Cependant, il fallut songer à s'en retourner chez soi..... (passage reproduit plus haut).

1686

Je revins incessamment chez moi, au commencement de l'année 1686. Passant à Saintes, je trouvai le marquis de Boufflers... (passage reproduit plus haut).

Comme j'avois fait ce voyage fort diligemment (Voir tome IX, page 355), je voulus un peu ménager ma fatigue à mon retour, et pris la résolution de m'en aller par le carrosse jusqu'à Orléans, de là, sur la rivière jusqu'à Saumur, et là, prendre une chaise roulante jusqu'à la Forge où habitait mon fils. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Le matin qui précéda celui de mon départ de Paris, j'allai à l'archevêché, — j'avois, l'hiver précédent, fait connoissance avec Mgr l'archevêque ¹, — à une conférence qu'eut le marquis de Saint-Gelais ², de Monchaude, avec lui, de laquelle il voulut que je fusse témoin. Puisque l'occasion s'en présente, j'en dirai un mot. Saint-Gelais, cet hiver-là, qui fut immédiatement après la révocation de l'Edit de Nantes, n'avoit point fait encore d'abjuration et se cachoit dans Paris. Il y fut découvert, et dénoncé au Roy, qui lui fit commander d'avoir une conférence d'instruction avec Mgr l'archevêque de laquelle, lui, Saint-Gelais, souhaita que Salignac de Chièvres, son parent ³ et moi, fussions témoins. Il avoit fait un écrit par lequel il prétendoit trouver des modifications tant dans les formules d'abjuration que dans la pratique de la religion. Il avoit fait goûter son écrit au duc de la Force et au

¹ C'était alors François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris de 1670 à 1695, date de sa mort « 6 août ». Il avait succédé à Péréfixe de Beaumont.

² Jean de Saint-Gelais, seigneur de Montchaude, était frère de la marquise d'Anguitard, Jeanne de Saint-Gelais, mariée à Auguste Poussard d'Anguitard, et il épousa sa nièce, Françoise-Angélique Poussard du Vigean d'Anguitard, fille aînée de sa sœur. Il mourut avant 1695, et avait épousé, en premières noces, le 28 septembre 1675, au château de Chastellard, paroisse de Passirac, Henriette de la Rochefoucauld de Roissac, fille de Eléonore de la Rochefoucauld, seigneur de Roissac et de Chastellard, et de Lydie de Launes. De ce premier mariage, sont provenus au moins quatre enfants, non indiqués par le *Dictionnaire de Beauchet-Filleau*, généalogie de Saint-Gelais. (Note fournie par M. J. Pellisson).

³ Jacob de Chièvres, seigneur de Salignac, marié (1664) à Marie Le Mareschal. Sa mère Eléonore de Montalembert de Vaux, était sœur de Marie de Montalembert, grand'mère paternelle du marquis de Saint-Gelais, dont il se trouvait être par là oncle à la mode de Bretagne.

marquis de Cherbon ¹, et il voulut à quelque prix que ce fut que cet écrit fut vu de l'archevêque. Chaque auteur est amoureux de son ouvrage.

Je fis ce que je pus pour l'en dissuader, car bien que l'écrit fût bien exprimé d'un bon style, aussi n'étoit-il ni huguenot ni catholique, par conséquent de dangereuse exhibition, à mon avis. Il avoit, outre cela, compilé une douzaine de passages des Pères contre la présence réelle de J.-C. au sacrement, dont il demandoit l'explication. Les passages étoient bien choisis et de difficile explication. Mais à quoi servoit tout cela ? Il falloit prendre un parti.

On commença par les passages, et comme ils furent tous confrontés sur les originaux, la conférence dura depuis les deux heures après midi, jusqu'à sept, au mois de janvier ; c'étoit bien abuser de la patience du prélat. Mais pourtant, il la prit. Jamais homme n'a si bien parlé, et mille fois j'admirai la subtilité de son esprit dans la solution de ces passages. Je fus charmé de la forme, comme je l'ai dit ailleurs, et peu convaincu sur la matière. Il étoit trop tard pour examiner l'écrit. Saint-Gelais le laissa à l'archevêque pour l'examiner à son loisir, et prit jour, à trois ou quatre de là, pour le lui rendre et lui en dire ce qu'il en pensoit. Cependant, je savois que l'écrit étoit très hérétique. Aussi, voyant que Saint-Gelais le laissoit à l'archevêque sans prendre aucunes mesures sur cela, je pris la parole et dis au prélat : « M. de Saint-Gelais, Monseigneur, sçoit à qui il laisse son écrit ; il fait bien de prendre aucunes mesures avec un homme de votre probité par laquelle tout est en sureté » ; ce qui obligea l'archevêque à dire qu'il lui en donnoit sa parole.

Le jour venu, il rendit l'écrit comme on le lui avoit donné, et fit savoir à Saint-Gelais qu'il falloit faire abjuration ou aller à la Bastille. Saint-Gelais crut en être quitte pour trouver un quidam prêtre devant lequel il feroit une abjuration à sa mode. Mais l'archevêque, piqué de ce jeu, ne voulut point recevoir cette abjuration. Saint-Gelais, ayant quelques habitudes avec le curé de Saint-Eustache, en fit une autre devant un de ses prêtres, où

¹ Il y a écrit *Cherbon*. Serait-ce pour René de Cherdon de Fortillesse, créé maréchal de camp en 1653 ?

il y avoit quelques petites restrictions. L'archevesque n'en voulut point encore tâter. Enfin, il fallut la faire dans toutes les formes devant le grand vicaire de Notre-Dame, si bien que pour en éviter une, il en fit trois. Depuis ce temps-là, l'Archevesque avoit toujours fait quelque cas de moi, et j'ai toujours, autant que j'ai pu, cultivé une connoissance de ce prix-là.

J'étois donc allé lui rendre visite, la veille de mon départ de Paris, comme je l'ai dit, et sortois de l'archevêché sur les onze heures, quand je fus surpris d'un frisson de fièvre. J'avois sur moi quelques prises de poudre de vipère ; aussitôt, j'en avaloi deux tout à la fois et remontois dans ma chaise. J'eus toute la journée un accès de fièvre très violent, qui me quitta sur le minuit avec une grande sueur, et le reste de la nuit, ayant bien paisiblement dormi, le matin, je me trouvois assez bien pour ne point retarder mon départ, quelque chose qu'on pût me dire pour m'y obliger. Il est vrai que je ne pouvois avoir fait mes affaires qu'entre onze heures et midi. Je pris donc une vinaigrette ¹ pour me conduire au Bourg-la-Reine, et là, je pris des chevaux de poste croyant trouver une place à Chartres dans les carrosses. N'en ayant point trouvé, je poussai ma pointe jusqu'à Artenay où j'alloi coucher, étant parti de Bourg-la-Reine à deux heures après midi.

Le lendemain matin, j'arrivai à Orléans à la porte ouvrante, et selon la résolution que j'avois prise, j'alloi mettre pied à terre à un cabaret qu'on appelle *au Beaulieu*, proche du port, et renvoyai mes chevaux à la poste qui étoit au Martroy. Je me débattois, fis prix avec les bateliers. Mais en attendant l'heure de partir, allant faire un tour sur le port, je m'aperçus que la rivière étoit si basse, qu'à peine eussions nous pu faire dix lieues par jour. Sur cela, l'impatience me prenant, je renvoyai chercher des chevaux de poste et pris ma route par Amboise, vins ce soir-là coucher à Montelon, le lendemain à la Forge, c'est-à-dire deux petites lieues plus loin que Saint-Léger de Melle, sans plus me sentir de ma fièvre. Je trouvois chez mon fils, ma seconde fille ²,

¹ Voiture de place dont l'origine avoit été une petite voiture à deux roues, traînée par un homme. C'étoit alors un progrès par rapport à la *chaise*.

² D'après ce passage, ce serait bien la seconde fille de Boisrond

son mari, sa petite fille et Barrière sur le tout. Nous vinmes ensemble jusqu'à Saintes d'où je me retiroi chez moi. J'en étois parti le troisième d'août; j'y arrivai le dernier de septembre.

1686

**M. de Boisrond perd la vue d'un œil
et au mois de novembre il apprend la mort de M. le prince de Condé.**

Au mois d'octobre, je perdis la lumière d'un œil et sans aucune douleur par une infusion; et au mois de novembre, je perdis M. le Prince et avec lui toutes mes espérances. Je puis dire en vérité que la dernière perte me fut infiniment plus sensible que l'autre, par mon propre intérêt, car enfin il me reste un œil dont je vois assez bien par la grâce de Dieu, et celui dont j'ai perdu l'usage n'est presque point du tout changé, au lieu qu'il ne me reste plus rien de M. le Prince, qu'un souvenir douloureux et quelques lettres dont je fais mes reliques. Dans la douleur de sa mort et désespéré de ne pouvoir donner des marques assez éclatantes de mon affliction, je m'imaginai à écrire sur cela à M. le prince de Conti, duquel trois semaines après, je reçus une réponse la plus honnête du monde. Elle fait aussi partie de mon reliquaire. ¹ Il ne me reste plus à parler que de la continuation de mes folies.

Dès l'hiver précédent, il m'étoit arrivé une aventure chez madame de Clairville, ² à Saintes, laquelle je vais raconter. Un

¹ Madame des Brizays » qui serait restée en France, déjà mariée, tandis que celle partie avec madame de Boisrond, serait la plus jeune « Madame Guinot de Maragne ». Mais il se peut que la généalogie déjà citée et que nous suivons, ait interverti l'ordre de primogéniture parmi ces filles.

² Cette réponse a été publiée, page 332 du 1^{er} vol. des *Archives de Saintonge et d'Aunis*, où il est dit mal à propos que François Louis de Bourbon était le fils du grand Condé. C'était son neveu.

² Paule Poussard de Lignères, qualifiée dans l'inventaire des meubles de sa succession, des 5 et 6 mai 1689 (Arnaud, notaire à Saintes) : « veuve de Nicolas Vardin, chevalier, seigneur de Clairville, gouverneur de l'île et citadelle d'Oleron. » (Note de M. Ch. Dangibeaud). — Dans le même acte, elle est dite sœur d'Hector Poussard de Lignères, seigneur d'Arpaillan, à la requête duquel est dressé le dit inventaire, et qui est évidemment le même que François-Hector Poussard, chevalier de Lignères, vivant en 1671, et fils de Charles Poussard de Lignères et de Charlotte-Marguerite-Acarie du Bourdet. Cet Hector est omis dans la généalogie Poussard, ainsi que son frère : Charles Poussard du Vigeon, baron de Lignères,

après midi, étant allé la voir, je trouvois qu'elle gardoit le lit pour quelque incommodité, chose qui lui étoit assez ordinaire et très pardonnable par sa mauvaise santé. J'avois bien vu dès en entrant, auprès du feu, les demoiselles d'Anguitard, lesquelles j'avois honnêtement saluées, mais sans leur parler. Allant tout droit à la ruelle de la maîtresse de la maison, je vis une dame assise sur son lit, que je ne connus point parce que les volets de la chambre étoient fermés, et madame de Clairville m'ayant dit de m'asseoir dans un fauteuil au pied de son lit, je le fis et connus un moment après que la dame qui étoit assise sur le lit, étoit la marquise d'Anguitard¹ à laquelle je n'avois parlé depuis quinze

marié à Judith de la Rochefoucauld, dame du Douhet, laquelle se remaria à Renaud de Pons, marquis de Thors, et avait eu : Charles Poussard, marquis de Lignères, marié à Louise de Beaumont-Gibaud, dont vinrent : Julie Poussard, dame de Lignères, mariée au comte de Plas ; et N. Poussard, mariée à M. de Réals, seigneur de Ronflac, près la Rochelle. Il résulte de cette filiation, que M^{me} de Clairville étoit cousine germaine du marquis d'Anguitard. Son mari n'étoit autre que Nicolas, chevalier de Clairville, promu maréchal de camp en 1652, célèbre ingénieur militaire qui traça le plan de la ville de Rochefort. Personne, que nous sachions, n'avait indiqué son nom patronymique. Il semble résulter des termes de l'inventaire de 1689, que Madame de Clairville mourut sans postérité.

¹ Pour la marquise d'Anguitard, voir les notes *suprà*. — C'est elle qui est désignée sous le pseudonyme d'*Aminthe*. Le portrait que trace de cette dame Tallemant des Réaux, n'est pas précisément d'accord avec ce qu'en dit Boisrond. Comme détails, nous ferons observer que le premier fait mourir son mari en duel, tandis que le second le fait mourir de maladie en son lit. De plus, Tallemant affirme que M^{me} d'Anguitard n'alla jamais à Paris ; mais Boisrond raconte longuement sa rencontre avec elle dans cette ville, et ajoute qu'elle y resta plus d'un an ! On voit par là quel degré de confiance l'on doit accorder aux récits de ces chroniqueurs, et particulièrement de Tallemant, car si Boisrond se trompe, notamment en ce qui concerne Madame de Maintenon, il est généralement sincère et de bonne foi. M^{me} d'Anguitard professait-elle la religion protestante ? On la trouve ainsi mentionnée sur la liste des *Entrées et Admissions* au couvent des Dames de la foi, fondé à Pons par la comtesse de Marsan, Marie d'Albret, pour la conversion des femmes et filles hérétiques : « Le 10 mars 1694, est entrée Madame la marquise d'Anguitard, avec sa demoiselle et un laquais. Elle a été reçue avec permission de Monseigneur l'évêque, sur le pied de pensionnaire, et s'est enfin retirée, n'ayant payé que trois mois. » Et plus loin, sur la même liste : « Le 23 juin 1704, Madame la marquise d'Anguitard, avec sa demoiselle, sur le pied de pensionnaire, permission de Monseigneur l'évêque. » Plus loin encore toujours sur la même liste : « Le 22 juin 1709, Madame la marquise d'Anguitard, avec sa demoiselle ; sorties le 22 juillet. » Dans ces listes, il y a à distinguer entre les personnes entrées comme *pensionnaires* et celles qui sont placées au couvent par ordre du roi

ans, que j'aimois toujours follement et à qui je mourois d'envie d'ouvrir mon cœur sur bien des choses.

Aussitôt que je m'aperçus que c'étoit elle, je levois les mains au ciel et en même temps : « Béni, soit Dieu, lui dis-je, Madame, de l'occasion qu'il m'envoie et que j'avois cherchée inutilement pendant quinze années. Notre amie n'est point suspecte, encore faut-il que je vous décharge mon cœur ». En même temps, sans me répondre, elle voulut se lever. Je la pris par la jupe et la fit rasseoir avec violence, et lui dis : « Eh ! parbleu, Madame, vous m'écoutez ou vous direz pourquoi. » — Elle sourit de ma folie et dit qu'elle ne pouvoit lier conversation avec les ennemis de son mari. — « Je ne vous demande pas de me répondre, lui dis-je ; je ne veux de vous que de m'écouter. » — A cela, la bonne Clairville ayant assuré qu'elle ne pouvoit pas me le refuser et que comme je l'avois déjà dit, elle ne devoit pas nous être suspecte, elle prit patience et je lui parlois, bien un bon quart d'heure, sans que jamais elle ouvrit la bouche pour me répondre un seul mot. Tout cela roula sur les raisons que je pouvois avoir pour justifier auprès d'elle la querelle droite que j'avois faite à son mari pour la réparation de laquelle je m'offris à faire toutes les avances d'une réconciliation. Alors elle parla et me dit assez sérieusement qu'elle n'exigeoit rien de moi pour l'amour d'elle. A quoi lui ayant répondu que ce que j'en ferois ne seroit pourtant pas dans une autre vue que celle de lui plaire, nous entendîmes monter dans l'escalier, ce qui me fit retirer auprès du feu avec les demoiselles, sachant bien qu'elle auroit été très fâchée qu'on nous eût surpris dans une conversation.

ou de l'intendant. Les premières appartenaient sans doute le plus souvent à la religion catholique. Dans tous les cas, elles n'étaient placées en la communauté qu'avec leur volonté ou par celle de leur famille. Pour en revenir à M^{me} d'Anguitard, on la trouve enfin, à la date du 3 avril 1715, ainsi désignée : « Madame la marquise d'Anguitard avec deux femmes de chambre ; sortie en juillet 1715. » Par où l'on voit qu'elle avait ses entrées à peu près libres au couvent des Dames de la foi. Elle y entre encore, avec une femme de chambre, le 7 octobre 1718, et en sort un mois après. Tous ces détails qui ne pouvaient être connus de Tallemant, mort en 1692, ni de Boisrond, dont les *Mémoires* s'arrêtent à l'an 1690, prouvent que sur ses vieux jours, la marquise, sous l'empire de sentiments sincèrement religieux, sut adopter une existence plus sérieuse et plus régulière aux yeux du monde.

Le lendemain, m'étant trouvé à l'évêché avec son mari et Bayers ¹, et les ayant abordés d'assez douce manière, d'Anguitard, le plus défiant de tous les hommes, et qui avoit de l'esprit, me devina, et comme il ne vouloit point de réconciliation, il m'évita avec un soin qui me parut d'autant mieux, que j'avois intention de le forcer. Enfin, pour s'en parer tout à fait, il envoya chercher sa femme pour diner avec nous à l'évêché, croyant bien que je ne prendrois pas mon temps en présence de la dame. Je ne laissoi pas pendant le repas de lui adresser quelquefois la parole et d'entrer toujours dans les choses qu'il disoit, ce qui n'étoit pas ma coutume, et lui au contraire évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en discours avec moi. Enfin, sous le prétexte de se laver la bouche dans l'antichambre, il enfila un degré dérobé et nous échappa. Un quart d'heure après, sa femme le suivoit et passant auprès de moi par une porte où je m'étois mis exprès : « Madame, lui dis-je, en passant, vous avez vu que ce n'a pas été ma faute ».

Depuis ce temps-là jusqu'à mon départ pour la Hollande, je ne la vis point, mais un de ses voisins, fort familier dans la maison, me voyoit souvent et jamais sans me parler d'elle, et ne la revoyoit point sans lui parler de moi ; il lui portoit même quelquefois des vers de ma façon. C'est un genre d'écrire qu'elle aime beaucoup et même dans lequel elle réussit quelques fois. Elle m'a bien fait souvent barbouiller du papier en sa vie pour le goût qu'elle a pour ça.

Enfin, après mon retour, sachant que j'étois devenu borgne et que j'avois reçu un cruel coup en la mort de Monsieur le Prince, elle se souvint que pendant nos mésintelligences, j'avois passé exprès à Richelieu où elle habitait alors, pour lui faire, sans chercher à la voir, des compliments sur la mort de sa mère ². Elle se crut quelque obligation de civilité de me faire aussi dire quelque chose d'honnête sur mes pertes, par ce même voisin.

¹ Probablement Louis-Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Bayers, de la Bergerie et de la Jarrie, marié (1643) avec Anne Garnier à moins que ce ne soit leur fils : Mathieu de la Rochefoucauld, dit le marquis de Bayers, colonel du régiment d'Oleron.

² Françoise Labbé, d'une famille de Saintes. C'est par erreur que Beauchet-Filleau la surnomme « De Saint-Sorlin », c'est « de Sorlut », qu'il faut lire.

J'y répondis comme on peut le croire, si bien qu'à la fin, ce gentilhomme officieux me dit, un jour, qu'il savoit bien que la dame ne demandoit pas mieux que je fisse des avances à son mari pour pouvoir honnêtement me voir et me parler. — « Je le veux de tout mon cœur, lui dis-je, mais s'il les reçoit mal, je suis vif et je ne sais pas ce qui m'arrivera ». — « Soyez seulement sage, pour l'amour d'elle, me dit-il, et je vous promets que les avances bien ou mal reçues, on ne laissera pas de vous voir et de vous parler en tiers lieu ». — « Sur ce pied-là, lui dis-je, j'en recevrais des nazardes en patience ; il ne faut plus que prendre son temps ».

A quelques jours de là, le même gentilhomme m'avertit qu'un de leurs voisins, fort ami d'Anguitard et le mien aussi, donnoit à manger à son voisinage que le marquis et la marquise y seroient et que je ne pourrais mieux prendre mon temps ; que tout ce que la dame exigeoit de moi, c'étoit de le prendre de sorte qu'elle ne fût point présente. La chose réussit parfaitement, car l'ayant trouvé dans la cuisine, qu'il se chauffoit avec deux ou trois autres : « Monsieur d'Anguitard, lui dis-je, il me semble qu'il y a assez longtemps que nous sommes mal ensemble sans savoir pourquoi. Je vous déclare que j'en suis las et que le hasard nous faisant rencontrer ici chez un de nos amis commun, je veux bien faire les avances et vous assurer que je suis votre serviteur ». Il fut pris comme dans un blé. ¹ Il n'y avoit pas moyen de me faire une brutalité devant tout le monde. Peut-être auroit-il eu bien de la peine d'obtenir de sa valeur de m'en faire une, tête à tête. Enfin, il fit de nécessité vertu, reçut la chose et y répondit de la meilleure grâce qu'il lui fut possible.

A dîner, nous nous plaçâmes l'un auprès de l'autre, nous bûmes réciproquement à nos santés ; mais il paroissoit jugé à perdre. Une heure après, je me retirai, bien content de ma manœuvre, et à quelques jours de là, sachant que la marquise devoit aller à Saintes, j'y alloi. Nous nous rencontrâmes facilement chez la bonne Clairville, qui fit notre réconciliation entière.

¹ Terme de vénerie, par allusion aux cerfs qui vont *viander*, « pâturer » dans les blés où il est facile au chasseur de les surprendre.

ART ET ARCHÉOLOGIE

FOURAS ET SES ENVIRONS

ETYMOLOGIE

Il est d'usage, lorsqu'on entreprend l'étude d'un pays, de donner tout d'abord l'origine de son nom. Pour Fouras, que nous voyons appelé *Colrasum*, *Currasium*, *Corrazo*, *Folloraso*, *Foras*, *Forras*, *Forrans*, *Forrasio*, *Fourraz*, *Fourras* et *Fouras*, une étymologie certaine, évidente, est chose bien difficile pour ne pas dire impossible à trouver.

Dans sa *Statistique de la Charente-Inférieure*, A. Gautier ¹ prétend que ce nom vient du celtique *Fforest*, en basque *Fora*, en allemand *Forst*, qui signifie Forêt, parce que son château, bâti par les ducs d'Aquitaine ou par Charlemagne pour fermer aux pirates du nord l'entrée de la Charente, était entouré d'une immense forêt mentionnée dans une charte de l'an 1080. Il faut reconnaître que le pays est encore de nos jours extrêmement boisé, mais avant d'accepter cette première hypothèse, copiée du reste sur une note de Bourrignon ², il convient, croyons-nous, d'examiner toutes les opinions émises à ce sujet et de discuter ensuite sur l'appellation primitive.

Dans ses *Fastes historiques*, Lesson ³ n'a cherché que l'origine du mot *Folloraso*, et en donne cette explication singulière : « pays où le vent glisse sur l'eau ; de *Follis*, vent, et de *Raso*, *radere*, glisser sur l'eau. » ou bien encore de *Foratus*, *rectum*, et de *Foris* ou *Fora*, dévoiement.

« Le mot *Follorasum*, dit M. A. Eveillé dans son *Glossaire Saintongeais* ⁴, paraît être la forme latine du vieux français : *Follorez*, moulin à foulon. »

1. 1839, 2^e partie, page 87.

2. *Rech. topographiques, hist. militaires et critiques sur les antiquités Gauloises et Romaines de la prov. de Saintonge. Note de la page 246.*

3. 1842, page 100.

4. 1887, Vve Moquet, à Bordeaux.

D'autre part, si l'on considère encore Fouras au point de vue de sa situation physique, l'on est amené à lui donner cette autre étymologie. Bâti sur la principale falaise de l'embouchure de la Charente, son château commande le fleuve qui mène à la métropole des Santons ; c'était, pour ainsi dire, la porte maritime du pays de Saintonge. Fouras pourrait donc être un dérivé des mots latins *Foris*, porte, ou *Foris* et *Foras*, adverbes signifiant dehors, et tirés du grec *thur*, *thura* ; comme *Foris* et *Foras* s'employaient d'habitude avec les différents synonymes du verbe aller, l'expression latine *Ire Foras*, c'est-à-dire, aller dehors, partir pour la haute mer, aurait pu vouloir dire, spécialement dans notre contrée, aller s'embarquer au port de Fouras. Le pays lui-même, avec sa longue presque-île en forme de pointe d'aiguille s'avancant très loin dans la mer, se prêterait fort bien à cette image.

Malheureusement pour cette opinion, *Foras* n'est pas le nom primitif de notre pays. Le *Gallia Christiana*¹ dit, en effet, « *Eodem anno (1096) confirmat (Urbanus II) donum ecclesiae S. Gaudentii de Folloraso, Fouras, quod seculares homines usualiter turpi nomine vocant, sitae juxta mare, prope castellum quod vulgari nomine nuncupatur Currasium, factum ab Arnulfo Santonum episcopo, etc.* » — Et l'historien rochelais, Arcère², ajoute que c'est le vulgaire qui, par inexpérience ou par badinage indécent, a défiguré ce nom, abusant de l'expression *Foris castrum*.

En somme, toutes ces hypothèses sont fort ingénieuses, mais s'éloignent beaucoup trop du mot ancien *Currasium*, le seul dont on doive discuter l'origine et pour lequel on n'a pas encore expliqué logiquement la transformation du C en F. Peut-être dira-t-on que le scribe chargé de recopier la charte a pu commettre une faute de lecture ? Cela ne nous paraît pas admissible car les documents que nous invoquons, ont été rédigés avec le plus grand soin ; l'écriture en est aussi belle qu'une page imprimée, dit M. Faye, qui en a publié plusieurs dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*³ (1849). Du reste les

1. *Gallia Christiana*, t. II, col 1065.

2. T. I. p. 161.

3 T. XXI. p. 437.

chartes déposées aux Archives départementales de la Vienne, et les copies de dom Fonteneau concordent trop bien entre elles pour avoir répété la même erreur; *Currasium et Colrasum* désignent donc Fouras, cela n'est pas douteux.

Alors nous croyons voir, dans ce mot, la racine *curia*, en grec *Kuria*, qui veut dire palais, chapelle, et aussi lieu où l'on s'assemblait jadis pour les sacrifices aux dieux et traiter les affaires publiques; du reste il ne faut pas oublier que la *Curia* était le nom du corps municipal d'une cité gauloise. Cette origine a d'autant plus de vraisemblance que la tradition place réellement à Fouras, comme on va le voir plus loin, une station importante pendant les périodes celtique et gallo-romaine et que le nom postérieur de Fouras paraît être un dérivé de *Forum*, qui signifie marché, place publique. Dans les villes tributaires de Rome, le *Forum* était la place ornée de portiques et de temples où se tenaient les assemblées populaires; c'était le rendez-vous général pour les affaires judiciaires et commerciales; on y affichait les édits des gouverneurs; ces derniers y tenaient leurs assises; bref, c'est donc la même signification que *Curia*. Rien d'étonnant à ce que le populaire ait alors employé indistinctement les mots *Currasium* et *Forrasium*.

D'autre part, si nous examinons le mot Fouras au point de vue des racines celtiques, nous avons: *Ras* ou *Raz*, qui veut dire, en celto-breton: *pointe rocheuse* ou *cap*; et *Fou*, *Fol*, devir, inspiré, oracle, d'où le sens que nous croyons devoir indiquer: le rivage, le cap de la divinité¹ ou du temple aux oracles. Pour admettre cette origine, il faut se rappeler que, dans l'antiquité, jamais les navigateurs ne prenaient la haute mer ou n'abordaient sur un point de relâche, sans faire des sacrifices aux dieux maritimes, sans consulter leurs oracles. Or, par sa situation exceptionnelle de port de refuge vers l'embouchure du fleuve des Santons, Fouras était sur le passage continu des navires; son temple, car il en avait un, sinon plusieurs, dès les temps les plus reculés, était donc probablement dédié à Astarté, à Phébé,

1. Dans les vieux dénombremens, l'endroit aujourd'hui appelé, par corruption, *Charenton*, grosse ferme située près de Soumard, sur la route de Fouras à La Roche, était désigné sous le nom bien significatif de *La Folie*. (V. le présent Recueil, au chapitre *Bibliographie*, une note relative aux lieux dénommés *La Folie*.)

en un mot à la Lune, la déesse maritime des Phéniciens et des Grecs de Marseille, la Diane des Romains, car dès maintenant l'on peut remarquer que cet enchaînement d'étymologies celtique, grecque et latine avec une légende bien antérieure à la restauration de la forteresse par Vauban, ne doit pas dépendre d'une coïncidence fortuite !

EPOQUE PRÉHISTORIQUE

« Fouras et les autres localités du pays d'Aunis, disent en substance les historiens de la région, Arcère (1756), Bourignon (1792), Massiou (1840), Delayant (1870), et autres, sont de formation géologique plus récente que la Saintonge ; ce territoire, alternativement couvert et découvert par la mer, était inhabitable aux temps préhistoriques ; les Romains n'ont pu que s'arrêter au sud de la Charente. »

C'est là une opinion erronée contre laquelle il serait superflu d'apporter beaucoup d'arguments. La science géologique a, en effet, démontré que la partie de l'Océan, appelée par les Anciens, *mer* ou *golfe d'Aquitaine*, *Sinus Aquitanicus*, pénétrait dans le pays d'Aunis, pour nous subdivision de la Saintonge, jusqu'aux environs de Niort et de Tonnay-Boutonne, mais que ce golfe était parsemé d'un nombre considérable d'îles, au terrain créacé ou à base jurassique devant exister dès l'époque secondaire. L'archipel Aunisien, et par conséquent Fouras, formait donc un sol habitable et habité aux premiers âges de l'humanité ; les monuments mégalithiques qui existent sur les deux rives de la Charente et tout autour des anciennes limites de la mer, à l'Houmée-Charras, près de Saint-Laurent-de-la-Prée, à la Jarne, à Ardillières, à Salles, à Saint-Vivien, même dans l'île de Ré, les découvertes de stations des âges de pierre et de bronze à Châtelailon, à Voutron, à Rochefort, à Angoulins, à Saint-Germain-de-Marencennes, à Choupeau et sur bien d'autres points de notre province, sont autant de documents irréfutables prouvant que les hommes primitifs de la Gaule foulèrent la terre d'Aunis, il y a des milliers d'années. Pour notre compte personnel, nous avons constaté sur le territoire Fourasin¹, plusieurs stations

1. Dans son vocabulaire géographique et topographique du département de la Charente-Inférieure, M. Musset dit que les

préhistoriques qui viennent s'ajouter aux découvertes de nos savants collègues ; en voici les détails, car ces trouvailles sont inédites.

A Fouras même, à 30 mètres environ de la façade septentrionale de l'église actuelle, on a trouvé, en 1885, lors de la construction d'un aqueduc, dans le terrain du sieur Lapouge, une belle hache de silex jaune poli, de 0,15 c. de longueur sur 0,067^m de largeur maximum. Cette arme, se trouvait enfouie à 1^m20 de profondeur, dans du sable vert, au-dessous d'une couche de terre d'alluvion. Il semblerait qu'elle a longtemps servi de polissoir, car le tranchant est bizarrement émoussé.

En face le Port-Sud, dans une vigne couvrant les hauteurs des rochers de la Grand'Plante, au Terrier, nous avons reconnu, cette année, plusieurs éclats de silex noirs, des pointes de flèches et des débris informes de poteries noirâtres.

Au Treuil-Bussac, dans une partie défrichée du Bois de l'Allée, nous avons recueilli, en août 1889, une sorte de couteau en silex taillé, à patine blanche, de l'époque moustérienne, une autre lame, très fine, en silex blond et transparent, de nombreux éclats de grattoirs et des sortes de perles d'un collier (?) en fossiles.

Dans les fouilles d'un château gallo-romain, aux Brandettes du Magnou, fouilles que nous étudierons plus loin, nous avons ramassé, un jour que notre président, M. Musset, s'était joint à nous pour les visiter, un grattoir et une pointe de flèche en silex jaune. Ces objets doivent figurer maintenant au Musée de La Rochelle. Non loin de là, sur les hauteurs de la Cornerie, M. Boisselier, géologue distingué, nous a signalé, en novembre 1883, une station avec de nombreux grattoirs et des tessons de poteries, tout près de la tranchée du chemin d'Yves au Magnou.

A La Roche, commune de Saint-Laurent-de-la-Prée, paraît avoir été établie une importante bourgade de la même période ; on y voit encore une vaste galerie souterraine où était établie, il y a une quarantaine d'années, une fabrique de fromages.

habitants de Fouras s'appellent des *Fouragins*, (prononcez Fou-ra-gins). Le terme existe, en effet, mais nous ne l'emploierons pas parce que, contrairement à la règle, il est surtout appliqué, dans un sens trivial, aux marchandes de marées de cette localité, de tout temps renommées pour leurs propos naturalistes.

Bien que ce couloir ait été muré dans sa plus grande partie, nous comptons l'explorer aux premiers beaux jours, car c'était peut-être un souterrain refuge.

A l'Houmée, près Charras, non loin du canal du même nom, s'élèvent, sur une pointe de terre absolument rocailleuse, les deux monuments mégalithiques si souvent cités dans les mémoires scientifiques, et sur l'époque et la destination desquels on discute encore. On les appelle, tantôt *dolmens ou tombes romaines*, cette dernière qualification est le nom local, tantôt *pierres couvertes* ou *pierres closes*. Ce sont les seuls monuments de ce type existant en France ; il est donc bien difficile de classer avec certitude ces auges gigantesques qui rappellent tout à fait la forme de tombeaux. Pour leurs descriptions, on n'a qu'à consulter l'ouvrage de M. Musset : *la Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende* (pages 83-86-87), où se trouve reproduite toute une étude approfondie de Lesson. Nous ajouterons toutefois, quoi qu'en dise ce savant, que le fragment de pierre, servant actuellement de table dans la cour de la ferme de l'Houmée, est bien le couvercle de l'auge brisée, monument le plus rapproché de cette habitation. Seulement les eaux grasses et le frottement des plats¹ ont poli sa surface et transformé un peu l'aspect du calcaire. Du reste ce n'est plus qu'une faible portion du couvercle. Notons aussi, que nos mesures, prises avec la plus grande exactitude, ne concordent pas tout à fait avec celles du savant rochefortais, surtout pour la pierre close la mieux conservée.

Auge : côté sud-ouest, longueur 2 m 24 ; largeur, côté N-O, 1 m 95 ; hauteur 1 m 30. — Intérieur de l'ovale dans les mêmes directions : 1 m 60 sur 1 m 10.

Couvercle : côté S-O, 2 m 52, côté N-O, 2 m 60 ; diagonale, 3 m 30 ou 3 m 37, épaisseur moyenne, 0 m 60.

Le 28 août 1889, nous avons sommairement fouillé le côté N-O de ce monument, sur une profondeur de 0,50 à 0,80 centimètres. L'auge nous a paru reposer directement sur un banc d'*ostrea virgula*. Par dessous, de la terre très noire avec des silex brisés, des grattoirs et une sorte de poinçon. La chaleur tropicale qu'il faisait ce jour-là et la crainte de détruire l'aplomb de ce

1. Les servantes s'en servent comme d'un évier.

monolithe nous ont empêché de pousser plus avant nos recherches. Tout autour de ces pierres closes, de nombreux éclats, des pointes de flèches en silex noir, et des blocs de pierres d'aspect bizarre : on dirait des haches improvisées avec le calcaire du pays.

Ici, en somme, comme à La Roche, nous sommes sur le territoire de Saint-Laurent-de-la-Prée ; comme nos lecteurs pourraient s'étonner de nous voir ainsi empiéter sur les communes voisines, en décrivant, à propos des antiquités de Fouras, des trouvailles ou des monuments des environs, fournissons de suite une courte notice sur les anciennes bornes de la châtellenie de Fouras. Alors on verra que nous ne sortons pas de notre domaine.

Au temps de la féodalité, les vastes limites de Fouras comprenaient toutes les terres et les prairies de cette paroisse, celles de Saint-Laurent-de-la-Prée, et plusieurs îles de l'ancien golfe, aujourd'hui desséché, alors formé par l'embouchure de la Charente. C'était : Liron, la Lance ou Alance, le grand et le petit Agère.

Ce grand fief fut démembré par le partage survenu à la mort de Louis de Polignac, seigneur châtelain de Fouras, le 3 juillet 1675. L'une de ses filles, Marie, épouse de Josias Chesnel, garda Fouras, à peu près réduit à l'étendue de la paroisse de Saint-Gaudens, et les héritiers de sa sœur Anne, mariée à Joachim de Sainte-Hermine, se partagèrent Saint-Laurent-de-la-Prée.

Pour revenir aux découvertes de stations préhistoriques, citons encore notre trouvaille de nombreuses pointes de flèches en silex noir, (septembre 1889), sur les hauteurs des falaises septentrionales de l'Île Madame.

En résumé, Fouras, dont le territoire était jadis complètement entouré par les eaux, formait une grande île habitée dès les premiers âges de l'humanité ; cela n'est pas douteux ; sur son sol, couvert d'épaisses forêts de chênes verts, ont donc passé les invasions des Ligures, des Celtes, etc., de tous ces peuples, enfin, dont l'histoire n'a pu qu'enregistrer quelques noms. Nous ajouterons même, que cette région maritime était bien faite pour servir de refuge inviolable aux populations lacustres de la Gaule du Sud-Ouest, et que ces îles, spécialement consacrées aux divinités, devaient être, au temps des Celtes, le séjour préféré des

Vergobretos, c'est-à-dire, des chefs du pouvoir temporel. Le culte des druides, ces rois mages d'occident, a été, lui aussi, certainement célébré dans toutes les localités de l'Aunis, surtout dans l'ombre mystérieuse des forêts de Benon, de Pauléon, de l'Houmée, de Beaugeay, près de Saint-Agnant, à Rochefort, à Plantemaure, à l'Houmée de Charras, ainsi que dans le Bois-Vert, à Fouras, vers l'endroit où s'élevait la table de Gargantua, un dolmen, probablement, dont les débris disparurent au siècle dernier, au Chiron d'Enet, près de la pointe de l'Épée, aujourd'hui le domaine de l'océan, et à la Fée-du-Bois, séjour de quelque druidesse ou vierge sacrée. Il ne faut pas oublier, comme l'a dit, avant nous, notre président, qu'il existe une relation certaine entre la légende des fées, le souvenir de Gargantua et les souvenirs préhistoriques.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Quant au séjour des Romains en Aunis, fait absolument nié par les historiens de la vieille école, il est indéniable. Il est possible que les légions, aux premiers temps de la conquête de la Gaule, aient rencontré de nombreux obstacles pour pénétrer dans ces lagunes, où il n'y avait, comme moyens de communication, que les bateaux plats et les acons ou pousse-pieds ; mais enfin il est inadmissible que ces conquérants par excellence, aient laissé presque aux portes de Saintes, métropole de leur colonie, un archipel inexploré, véritable centre de piraterie. Logiquement, ils ont donc dû s'établir dans le pays qui s'appelait au moyen âge *Aunis* ; d'ailleurs les découvertes archéologiques que nous allons énumérer, ne font que confirmer ce raisonnement.

A Châtelailлон, à Flassay, commune de Ballon, au Thou, à Muron, à l'Île d'Able, à Charentenay, les tuiles gallo-romaines, les monnaies et les débris d'amphores ne sont pas rares.

Entre Yves et Touchelonge, commune de Saint-Laurent-de-la-Prée, (de *Tuscia-longa*, mot celte latinisé voulant dire, Bois long), en bas des coteaux boisés du Carcault, s'élevait, il y a quelques années sur le chenal d'Yves, un pont de construction antique, peut-être romain, appelé dans les titres du moyen âge, le pont de l'Airceault ou de Gault. Nous disons, peut-être romain, parce que nos souvenirs d'enfant pourraient bien être

erronés. Maintenant l'existence de ce pont ne peut plus être contrôlée ; son arche a été démolie, il y a plus de quinze ans.

A Champon, même commune, et aux sablières de l'Houmée-Charras, on a déterré des auges en pierres, des tombeaux, qui semblent remonter aux premiers temps du Christianisme. Un spécimen de ces trouvailles est encore conservé dans la cour de la ferme de la Grande l'Houmée où il sert d'abreuvoir.

En descendant vers le sud, de l'ancienne Ile de Fouras, les traces de l'occupation romaine sont absolument évidentes.

Vers la Cornerie et le Magnou, dans la tranchée du chemin d'Yves, notre ami, M. Boisselier, a encore trouvé en 1883, parmi les objets de silex déjà cités dans cette étude, des poteries gallo-romaines fort curieuses : d'abord des vases en terre grise et grossière, puis d'autres en terre blanche et rouge, de facture plus soignée, ornés de grecques, d'oves et de fiets, des débris de verre irisé, et enfin une soucoupe, en terre rouge, avec la marque : **MODESTI**.

Guidé par ces précédentes trouvailles, nous avons reconnu, le 12 mars de cette année, une partie des fondations de l'habitation. Son mur extérieur, du côté nord, est parallèle à la route, sur une longueur de 40 mètres environ. Au bas du coteau, non loin d'un grand abreuvoir, se trouve une fontaine antique dont il reste encore des fragments de voûtes. Nos fouilles ont ramené des débris de poteries semblables à celles de M. Boisselier, des pointes de flèches et des lames en silex, puis un pavage en briques brunes, grossièrement ornées de lignes transversales.

Dans la partie méridionale du champ, près de la route de Rochefort, un cantonnier nous a signalé de nombreuses tombes en pierre.

A côté se trouvaient des monceaux de coquilles d'huitres et de moules ; c'était évidemment le fumier d'une riche villa romaine.

Dans un champ appelé les Brandettes du Château, M. Mangou, de Niort, a découvert les fondations d'une importante construction gallo-romaine, située à 300 mètres environ de la vieille métairie du Magnou et du fief des Vallines. Ce nom de Vallines est probablement le diminutif du mot latin *Vallum*, indiquant un petit retranchement, par opposition, sans doute, au grand castrum (*magnum*), poste avancé chargé de protéger, du côté de

la terre ferme, les abords du château de César, que les vieux chroniqueurs, dont s'est sans doute inspiré Claude de Châtillon, plaçaient à Fouras même.

Les fouilles furent commencées le mercredi 24 août 1886 ; après quelques sondages sur la partie la plus élevée du champ, les terrassiers rencontrèrent le parement extérieur d'un premier mur, puis d'un second, perpendiculaire à l'autre, dont les extrémités ne sont pas encore déblayées, car elles s'étendent jusque dans le domaine voisin ; ces murs, solidement bâtis et assez épais, ont été rasés très régulièrement jusqu'au niveau du sol ; il semblerait que les matériaux en ont été enlevés pour servir à la construction des fermes d'alentour. La façade du S. E. peut avoir une quarantaine de mètres de longueur, elle est de moyen appareil. Parmi les déblais on rencontre une grande quantité de tuiles plates à rebords, en terre cuite rouge, dont l'origine gallo-romaine ne peut-être discutée ; plusieurs portent encore des traces d'incendie. Le jour où nous avons visité ces fouilles avec M. Musset, de curieux fragments de poteries, entr'autres deux cols de petits vases, de poterie rouge vernissée, dite Samienne, (les dessins représentaient une chasse), des monceaux de coquilles d'huitres, des grattoirs et une flèche en silex furent déterrés par la pioche de l'explorateur. L'on put même constater qu'une grande partie du sol de cette demeure était bétonnée, avec un soin extraordinaire, vers l'angle des deux murs en question ; d'abord une couche de moellons inclinés, puis 30 ou 40 centimètres de sable de plage. Au-dessus se trouvait étendu le béton, composé lui-même de quatre couches de compositions différentes : la première à base de chaux et de gros sable ; la seconde de chaux et de briques concassées ; les deux autres supérieures formaient un ciment de chaux et de briques finement pilées.

D'après les cultivateurs du pays, on découvrirait jadis de semblables substructions, avec de larges places bétonnées, dans presque toutes les terres avoisinant le fief des Brandettes, en allant dans la direction du village de Chevallier et du château du Treuil-Bussac.

Près de cette dernière habitation, dans une vigne qui borde la route de Rochefort à Fouras, un laboureur a trouvé, en mars 1879, un tronçon d'épée romaine avec une dizaine de petits bronzes.

Parmi ceux qui n'étaient pas trop frustes, nous avons reconnu deux Constantin le Grand (306-337) correspondant aux n^{os} 15 et 536 de H. Cohen. Notons, toutefois, sur le revers du n^o 15, une variété de légende qui n'est pas signalée par le savant numismate. Il y a BIATA pour BEATA TRANQVILLITAS, et sur la face, le buste de l'empereur est casqué à droite au lieu d'être lauré. — Les autres paraissent être des monnaies de Constance II (335-361) dont les plus lisibles correspondent aux n^{os} 45 et 188 de Cohen. Déjà notre jardinier nous avait donné un moyen bronze magnifiquement conservé de Maximin l'Hercule (286-310) n^o 505 de Cohen, trouvé au Treuil en 1872. Dans la cour et sous le logis (côté du nord), on a trouvé des murs dont l'appareil a beaucoup de rapport avec les substructions du château des Brandettes. Non loin de là se trouvaient l'Olivière et la Vigne de César, dont nous raconterons la curieuse légende à propos de la conquête romaine.

En remontant vers le sud, sur le coteau autrefois occupé par le Moulin-Brulé ou Moulin-de-Fouras, endroit que nous croyons être « l'ancienne justice », c'est-à-dire le gibet, un cultivateur avait trouvé un petit bronze de Tétricus (268-273), n^o 13 de Cohen. Sur le versant méridional, à droite du chemin du moulin de Balloge, un ouvrier carrier a mis à jour dans la partie nord du fief du Paradis, près de l'antique fontaine de l'Aubier, des substructions qui sembleraient être des thermes ; quand nous avons voulu contrôler cette trouvaille, tout était démoli. Détail curieux : un squelette humain gisait dans le foyer de l'hypocauste. C'était peut-être une sépulture en brique ?

A Soumard (vraisemblablement du latin *sub-mare*), d'anciens dénombremens disent encore *Saint-Marc*, on a découvert, en 1842, un moyen bronze qui fut dessiné par Lesson.¹ Cette monnaie a beaucoup de ressemblance avec le type des pièces d'Octave Auguste (16 av. J. C., n^o 237 de Cohen). Toutefois le mot CAESAR se lit en toutes lettres et dans le sens inverse des inscriptions habituelles, puis sur le revers, par dessus l'autel orné de figures, entre deux colonnes surmontées chacune d'une

1. *Hist. archéol. et lég. des marches de la Saintonge*, 1842, p. 334 ; et planches, n^o 105, fig. 280.

victoire, sont frappées postérieurement les lettres **DB** ou **TIB**. Toutes les médailles, dit Cohen, page 95. t. I, qui ont, au revers, comme celle en question, les mots **ROM. ET AVG.** et un autel, furent frappées, à Lyon; cependant, d'après l'usage général, elles font partie de la suite impériale latine.

Au même endroit, nous avons acheté à des enfants qui s'amusaient au *palet*, un grand bronze de Faustine, femme de Marc-Aurèle (II^e siècle), cette pièce est de fabrication très grossière.

Pour ce qui concerne Fouras, l'entêtement de certains savants à n'y rien voir d'ancien est vraiment curieux.

« J'ai parcouru Fouras avec la plus scrupuleuse attention, dit Bourignon, dans ses recherches sur les antiquités de la Saintonge, je n'y ai rien découvert qui eut même l'air antique. » Pour être convaincu du contraire, cet érudit dont l'opinion, dans cette circonstance, a malheureusement trop fait autorité jusqu'à ce jour, n'avait qu'à jeter les yeux sur un vieux plan de Fouras, celui de Bégon, par exemple. Alors il aurait compris que le château de César, castrum établi par le conquérant des Gaules, ou élevé plus tard sur les ordres d'un empereur quelconque de Rome (le titre de César n'était qu'un surnom commun à tous ces maîtres du monde), se trouvait au S.-E. du donjon actuel, comme l'indique fort bien le dessin de Claude de Châtillon, gravé par Melchior Tavernier, en 1604, mais que ces ruines ont dû disparaître de 1673 à 1712, lors de la transformation successive du château par MM. de Gadagne, gouverneur de La Rochelle, Ferry, Vauban, Masse, et autres ingénieurs dont nous parlerons spécialement dans le chapitre consacré à la citadelle.

Toutes ces antiques murailles, « véritables masuraulx » comme disait René de Bretagne, comte de Penthievre, seigneur châtelain de Fouras, dans son aveu au roi Louis XII, toutes ces ruines précieuses... par le souvenir, étant comprises dans les limites du terrain seigneurial cédé au roi pour la défense de la Charente, furent donc nivelées pour permettre l'établissement des casernes, des glacis et des douves du fort actuel. Ce pouvait être un acte de vandalisme archéologique, mais à cette époque, on n'avait

1. Op. cit., page 246.

2. Voir les planches jointes au présent Recueil.

guère, nous le répétons, le respect des vieilles murailles, et puis les circonstances réclamaient ce sacrifice; il fallait, avant tout, suivre les plans des ingénieurs et fortifier ce point stratégique de l'embouchure de la Charente, afin de mettre notre port de guerre naissant, Rochefort, à l'abri d'un coup de main.

Selon nous, la ville romaine de Fouras, *Castrum Curiae* ou *Forum Cæsaris*, occupait tout le plateau de la citadelle, depuis les rochers et les batteries de la Coue (peut être encore une réminiscence du mot *Curia*) jusqu'à la rue Saint-Simon-d'Enet; nous avons retrouvé des substructions de cette époque jusqu'à la Rue Brisée où s'élevait jadis le logis du Portal-Rouge; ce nom vient, peut-être, d'une porte de brique donnant accès dans la ville, du côté de la mer. Tout le terrain compris entre la route de Rochefort et celle du Bois-Vert était alors de plein pied avec la plage où se trouvait le port; cet ancien embarcadère s'appelait *grave*, parce que son point d'attérissage se composait de cailloux, de blocs de rochers et de graviers. Il mesurait encore plus de 50 mètres de longueur, il y a une vingtaine d'années. Pendant notre enfance, nous y avons vu pêcher des moules et des coquillages de toute sorte. Peu à peu, tout cela disparut sous le fond vaseux de la côte, et le nom seul de Place du Port, donné à cette partie du vieux Fouras, en a conservé le souvenir.

Là, il paraîtrait, d'après le témoignage de M. Bégaud, maître de port, que des ouvriers, en travaillant au talus des bains Texier, ont trouvé, il y a une trentaine d'années, 52 monnaies romaines, en bronze.

A gauche du chemin qui conduisait à cette jetée, se trouvaient de vastes fours en briques romaines dont nous avons reconnu les voûtes en 1883, à un mètre au dessous du niveau actuel du prolongement de la Grande-Rue. De ce point, semblent rayonner plusieurs souterrains ou aqueducs se dirigeant vers l'église; un de ces conduits voûtés a été découvert lors de la construction d'une villa de la rue de l'Eglise; un autre sous une maison de la rue Saint-Simon-d'Enet.

Un plan manuscrit du XVIII^e siècle conservé aux Archives nationales ¹ et celui du mémoire de Bégon sur la Généralité de

1. Fonds N 3. n° 15, Charente-Inférieure.

La Rochelle¹, nous permettent d'affirmer l'existence de ce Forum, avec temple ou château, peut-être le tout à la fois, dont on voit, sur le dessin de Châtillon, les murailles croulantes, les voûtes en plein cintre et huit colonnes doriques. D'après ces documents, surtout celui des Archives nationales, des constructions antiques, ainsi que deux grosses tours, sont fort bien indiquées comme des espèces de rochers saillants ; elles étaient à l'emplacement des corps de garde construits en 1712-1757 et considérablement agrandis avec voûtes et ponts-levis, en 1848. Au delà de cette principale entrée du fort, c'est-à-dire sur le *champ de mars*, et une partie du *Perrot*, s'étendait la ville noble, ou la cité des conquérants, car Fouras, pendant la domination romaine, devait être divisé, croyons-nous, en deux quartiers bien distincts. Au sud, la station que nous venons de décrire, ceinte de murailles et relevant du château ; au nord, le vicus de la population indigène, avec un autre monument, peut-être encore un temple, sur le terrain qui forma plus tard, au temps de la féodalité, le fief de l'Eglise ou la seigneurie du prieuré de Saint-Gaudens de Fouras.

Ce dernier édifice gallo-romain, fut retrouvé en 1885-1886, par des terrassiers qui travaillaient aux fondations de la maison formant l'angle de la place de l'Eglise et du boulevard Eugène-Allard. Un grand espace était bétonné comme la salle du château des Brandettes ; à côté, sous un réduit plein de sable de mer, se trouvaient des urnes brisées, de grandes tuiles à rebords dont les plus beaux spécimens ont été déposés dans les collections du musée scolaire, à la Mairie.

Ces fondations se prolongeaient dans le terrain communal et les jardins situés derrière l'église. Si l'on faisait dans la petite rue neuve une tranchée parallèle à la propriété de M. Gauvain, on retrouverait la continuation d'une sorte d'aqueduc, avec dalles en marbre rose et tuyau de plomb ; une grande partie de ce conduit a déjà été déterrée lors de la bâtisse de la maison Fleurisson.

Une découverte bizarre, que nous n'osons classer avec certitude, dans la période gallo-romaine, est celle dont nous a fait part M.

1. Bibliothèque de La Rochelle, Mss. n° 681.

Rouyer, peintre à Fouras, maintenant possesseur de l'objet découvert. Des terrassiers, en creusant la cave d'une maison, située en face de la halle, ont trouvé en 1883, parmi des débris de tuiles plates à rebords, une tête de femme, en terre cuite, de grandeur presque naturelle. Cette tête a été brisée à la hauteur du cou, et le reste du corps ou du buste n'a pu être rencontré. Les lignes du visage sont assez pures ; les cheveux, ceints d'un bandeau, à peu de distance du front, sont réunis par derrière, en une tresse unique, fixée par un peigne. Si nous ne sommes pas en présence d'une mystification, cette pièce, fort curieuse, mériterait les honneurs d'une collection publique ; nous la soumettrons, du reste, à l'appréciation de nos collègues, à la prochaine réunion de la Commission des Arts et des Monuments.

A l'île Madame, M. de la Bouralière, de Poitiers, nous a signalé l'existence de murs gallo-romains portant encore les traces de l'action de la mer.

A l'île d'Aix, on a trouvé en 1822, un tombeau dont la forme et la matière sont demeurées inconnues. Ce tombeau contenait deux épées de fer qui ont été déposées au cabinet de l'école de médecine de Rochefort ¹.

Nous-mêmes avons constaté, en 1888, à marée basse, des fondations antiques, dans la direction N.-S., vers la pointe Sainte-Catherine. D'autre part, nous relevons sur une carte manuscrite du XVIII^e siècle : *Place de l'île d'Aix avec les projets relatifs à sa défense par M. le marquis de Montalembert, LE ROCHER DE CONSTANTIN (tour ruinée)* ; ces roches et ces ruines, situées en face de Bois-Joli, au fond de l'Anse des Quatre-Livres, entre la pointe du Jamblet et celle du Tridoux, ne doivent-elles pas rappeler, par leur dénomination bien significative, l'emplacement d'une forteresse établie sur ce point par l'Empereur Constantin, en vue de défendre l'entrée de la Charente contre les pirates Saxons, qui, dès cette époque, venaient dévaster nos rivages ?

Telles sont, jusqu'à ce jour, les traces relativement importantes et nombreuses de la civilisation gallo-romaine ayant résisté aux accidents physiques et aux luttes politiques.

Qu'on nous pardonne donc de nous être attardé si longuement

1. Lesson. *Fastes*, p. 161, planche 63, fig. 12.

dans tous ces détails ; mais en dehors de l'intérêt qui s'attache à de pareilles découvertes archéologiques, il fallait des données certaines, des preuves évidentes pour affirmer l'antiquité de Fouras et combattre, dans la mesure de nos forces, ce préjugé contre lequel se sont déjà élevés Lesson, Fleuriau de Bellevue, Lacurie, M. G. Musset, etc., à savoir que l'Aunis avait surgi des eaux vers le V^e ou VI^e siècle¹, et que l'invasion des Alains y avait amené les premiers hommes.

Maintenant que nous avons exposé des faits précis sur le séjour indéniable des conquérants du monde en Aunis, laissons parler les légendes, cette histoire du peuple par excellence, à propos de la conquête de la Saintonge et de l'Aunis.

D'après une ancienne tradition, religieusement conservée par quelques vieux marins de Fouras, César serait venu lui-même dans notre pays combattre une révolte des Santons, nos ancêtres, et ruiner leur principale forteresse, *La Ville Blanche des Miannes*, pour leur enlever toute idée guerroyante et les punir d'une défection. Une grande bataille aurait été livrée à l'Houmée de Bords, près Champdolent, autrement dit *La Plaine de la douleur*, puis à l'Houmée de Charras. Sans cesse refoulés, les Santons s'enfoncèrent de plus en plus dans les lagunes Aunisiennes et les côtes de l'Océan ; c'est avec désespoir que leur arrière-garde aurait défendu le passage à gué, qui unissait alors l'Ile de Rochefort à celle de Fouras par les sablières de Plantemaure et de Charras. Là, les légions romaines auraient payé cher leur victoire, car les *Pierres closes*, dont nous avons déjà parlé, et qui ont conservé le nom bien typique de *tombes romaines*, ne seraient que les urnes où furent enfermées les cendres des chefs frappés dans cette rencontre meurtrière.

Cependant César, continuant toujours sa marche en avant, n'aurait pas tardé à venir porter le siège devant la *Ville Blanche*.

Comme la situation de cet oppidum, entouré de tous côtés par la mer, défait les machines de guerres, béliers, tours, mines et mantelets de fascines, César aurait résolu de bloquer la ville en établissant ses troupes à Fouras et à Châtelailлон ; de là l'origine

1. Théorie d'Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I. pages 29-30.

de ces châteaux ou camps fortifiés qui portèrent son nom. D'autre part, comme les défenseurs de la ville assiégée luttèrent à la façon des Vénètes, c'est-à-dire, combattaient sur leur flotte en faisant des sorties, souvent fatales aux assiégeants, César aurait réquisitionné tous les vaisseaux de la région pour former autour de la Ville Blanche, une ligne de blocus infranchissable.

Alors réduite à la plus atroce des famines, la ville des Miannes sacrifia ses bouches inutiles, c'est-à-dire que le chef suprême, le Vergobretos, donna l'ordre d'expulser les femmes, les enfants et les vieillards, qui tombèrent dans la mer ou sous les coups des Romains. Pour punir cet acte d'inhumanité, Mélusine, la bonne fée des Santons, la redresseuse par excellence des torts et des injustices, souleva contre la ville une tempête terrible. Secoués par une force inconnue, les remparts, jusqu'alors invincibles, s'écroulèrent avec des bruits de tonnerre, tandis que tout le pays, à l'exception des postes Romains, était envahi par la mer, et que des vagues monstrueuses balayaient la cité maudite !

Profitant de ce cataclysme et de l'aide de Mélusine, César, avec ses légions, pénétra ensuite dans la ville, faisant prisonniers tous les habitants qui avaient échappé à la tempête.

Ainsi fut prise et définitivement ruinée l'antique capitale de la Santonie maritime. Aujourd'hui il n'en reste plus trace, si ce n'est le rocher des Mannes, vulgairement appelé les Miannes, car depuis longtemps les flots ont continué l'œuvre de dévastation commencée par les Romains....

La légende ajoute que c'est à cette circonstance malheureuse, que nous devons l'importation de la vigne et de l'olivier dans l'archipel aunisien, notamment la plantation de la *Vinière* et de l'*Olivière* du Treuil-Bussac. Voici ce récit, déjà donné, à peu près dans les mêmes termes, par M. Léonce Grasilier, à propos de l'olivier d'Hiers-Brouage.

Après la ruine de la Ville Blanche, bon nombre de guerriers et de druides tombèrent au pouvoir de César. Celui-ci donna l'ordre d'exécuter les principaux chefs de la révolte, puis se fit présenter en grande pompe, au milieu de ses légions assemblées devant son prétoire, le reste des prisonniers.

— « Que prétendiez-vous faire contre Rome ? leur demanda-t-il d'un ton bref et sévère.

— Reprendre notre liberté ! répondirent fièrement les Santons désarmés.

— On ne peut lutter contre Rome ! répliqua le vainqueur et il leur expliqua la grandeur, la puissance invincible de la maîtresse du monde. — Et maintenant, dit-il, qu'attendez-vous de moi ?

— « La mort ! » murmurèrent tous les chefs avec résignation. »

César, devenu tout à coup songeur, tressaillit ; peut-être se rappelait-il le précieux concours que ces mêmes guerriers lui avaient apporté avec leur flotte dans le terrible combat contre les Vénètes et le sang de Vercingétorix suffisait sans doute à sa gloire triomphale. « Vous ne mourrez point » finit-il par dire. — « Plutôt la mort que l'esclavage ». — « Ni l'un ni l'autre ; Rome, dans sa puissance généreuse, vous fait grâce en mon nom et vous vivrez libres sous sa protection en payant seulement le tribut. Toutefois votre *Mediolanon* sera détruit, et le gouvernement de la Saintonge établi dans des plaines plus fertiles, vers le confluent de la *Charente* et de la *Seugne*. Ce sera bientôt une des plus grandes cités de l'Aquitaine. Pour gage de notre union, je vous donne deux trésors, la vigne et l'olivier ; la première plante fournit le raisin avec lequel on fait le vin, liqueur qui procure la force et la gaieté ; c'est en même temps le symbole de la fécondité de la terre et de l'attachement au protecteur ; la seconde produit l'huile, qui donne la souplesse aux membres des guerriers et guérit leurs blessures. Il symbolise à la fois la paix et la gloire des combats ! Donc allez en paix ; plantez ces précieux arbustes et rappelez-vous la puissance de Rome et la clémence de César. »

Pleins de reconnaissance, les vaincus s'inclinèrent, jurant fidélité aux aigles romaines, puis sortirent du camp, ayant à leur tête le chevalier de Bussac, un des chefs de la révolte, à qui César venait de remettre une vigne et un olivier. A un mille de Fouras, la troupe s'arrêta pour planter, avec force cérémonies, les arbustes sacrés, non loin de la demeure du chevalier et du village de ses gens. Au bout de quelques années, l'on mangea les grains, l'on goûta les grappes ; ces dernières seules flattèrent le palais de nos pères, qui, cette fois, la première et non point la dernière, durent imiter l'exemple du biblique Noé. Bref, l'on fit

du vin que l'on but à la santé du Protecteur et à l'alliance de Rome, et chacun d'emporter, à la saison propice, une bouture de la plante qui donne une si bonne liqueur.

Bientôt l'épée fut abandonnée pour la charrue et la houe ; dans toute la contrée, le culte de Teutatès ou de Lunus céda la place à celui de Bacchus ; et comme les vendanges devenaient de plus en plus abondantes, il fallut construire de vastes bâtiments d'exploitation autour de la maison du chevalier, notamment un pressoir mû par un treuil, de *trolium* (corruption de *torculum* et de *torquere*, pressurer). De là le nom de Treuil-de-Bussac que prit à l'avenir l'emplacement de notre vieux logis.

Pendant ce temps, le plant d'olivier, presque oublié par les vigneron, poussait lentement dans son enclos ; il y vécut jusqu'au grand hiver de 1830, époque à laquelle une forte gelée anéantit complètement ce précieux souvenir de la conquête romaine. Quant à la vigne, son succès n'eut plus de bornes, et peu à peu, tous les bois défrichés lui firent place. Voilà pourquoi les Santons, en général, et les gens de l'Aunis en particulier, de fiers guerriers qu'ils étaient, devinrent de paisibles laboureurs, préférant, dans la suite, la culture de la vigne et le commerce du vin à la gloire des champs de bataille.

Mais, pourra-t-on nous dire, cette légende n'est qu'un conte bleu, une histoire de vieilles femmes à laquelle on ne peut ajouter foi ; quelle est, en effet, cette *Ville Blanche*, dont vous indiquez l'existence ? Aucun auteur ne l'a signalée, si ce n'est comme un surnom de La Rochelle. Jamais, d'ailleurs, César n'est venu en Saintonge.

Il est évident que ce récit d'un autre âge ne repose sur aucun document. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour rejeter le fond même de notre légende. N'avait-on pas du reste affirmé, avec la même assurance, que les Romains ne s'étaient jamais établis sur la rive droite de la Charente ! C'est pourquoi nous sommes convaincu qu'il doit y avoir dans cette curieuse tradition quelque chose de réel. Toutefois nous ne tenterons pas, ici, de discuter sur l'importance de cette ville problématique et détruite il y a des milliers d'années ; ce serait sortir de notre cadre ; mais nos arguments paraîtront dans un ouvrage spécial en préparation. Disons seulement qu'elle est, sans aucun doute,

cette cité de Montmeillan, qu'Amos Barbot, l'historien Rochelais, nous dit avoir existé entre l'île d'Aix et la pointe de Châtelailлон,¹ et que ce nom de *Meillan*, est certainement une forme vulgaire du mot celtique *Mediolanon* ou *Mediolanum*, qui signifie *chef-lieu, centre du territoire*. Si donc la légende dit vrai, la destinée des diverses métropoles de l'Aunis serait assez triste, car l'on peut remarquer, dès maintenant, que la *ville des Miannes* (Les cartes marines du ministère, celles de Bellin (1764) et de Cassini (1784) disent *Mannes*), aurait été ruinée dans les mêmes conditions que ses héritières, Châtelailлон, le 11 août 1127, et La Rochelle, le 28 octobre 1628. Heureusement pour cette dernière cité, le cardinal n'a pas été si rigoureux, dans sa colère, que le César romain !

En attendant l'heure où nous pourrions croire, scientifiquement, aux vieux récits qui ont charmé notre enfance, qu'il nous soit permis, de rechercher dans un prochain chapitre, l'origine des camps fortifiés de Fouras et de Châtelailлон, dits Château de César, Tour de Jules ou Camp de Jules. Cette dernière localité était, en effet, souvent désignée, au moyen âge, sous le nom remarquable de *Castrum Julii* (voir Cholet², Arcère, la chronique de Richard le Poitevin³ et la complainte intitulée : *De Destructione Castrum Julii*. Bibl. Nat. Fonds latin, mss. N° 17,556, p. 499. — Bibl. Vaticane, Fonds Christine, mss. N° 1,911 fol. 91, r°).

(A suivre).

A. DUPLAIS DESTOUCHES.

Cloche de Saint-Crépin.

Voici la description de la cloche que possède l'église de Saint-Crépin, canton de Tonnay - Charente (arrondissement de Rochefort) :

Une croix fleurdéliée sur le devant de la cloche, deux autres motifs sur les côtés ; l'un est le monogramme M. R. A. surmonté d'une sorte d'accent circonflexe et surmontant un cœur dans un

1. Hist. de La Rochelle, t. I. p. 26. Edition des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

2. *Les ruines de Châtelailлон et du prieuré de Saint-Romuald*. 1865. in-8°.

3. *Richard le Poitevin*, par M. Georges Musset, *Bulletin des Arch. de la Saint. et de l'Aunis*, 1881.

cartouche ovale ; l'autre le monogramme de la Compagnie de Jésus ; ce dernier est reproduit une seconde fois sur la cloche, dans une position diamétralement opposée à la croix. Inscription :

« J'AI ÉTÉ FONDUE L'AN 1780 PAR FRANÇOIS DUPONT, FONDEUR DU ROI A ROCHEFORT. MES PARRAIN ET MARRAINE M'ONT NOMMÉE FRANÇOISE - ADÉLAÏDE, ET SONT : MESSIRE FRANÇOIS DE LA BASTIÈRE, SEIGNEUR DE PARENÇAI ET AUTRES LIEUX, ET DAME ADÉLAÏDE LAMBERTIE, ÉPOUZE DE MESSIRE DE BEAUCORPS. LE PRIEUR CURÉ DE CETTE PAROISSE DE SAINT-CRESPIN, SIEUR JEAN BAPTISTE ISAAC DE LA COUTURE. LES SINDIC ET FABRIQUEUR EN EXERCICE, MM. JACOB, GILBERT, CUPPÉ, FONT REMIS ET JACQUES CORD DE LA FERAGNÉE. »

Le parrain était François, marquis de Beaucorps, seigneur de La Bastière, Parençay, Machecould, Annezay et autres lieux, écuyer de main du Roi en 1758, cheveu-léger de la garde de Sa Majesté, époux de Marie-Madeleine du Souchet de Maqueville, dame de Saint-Christophe. Il est décédé en 1783.

La marraine était Adélaïde, *alias* Marie de Lambertie, épouse de Pierre-Louis de Beaucorps, seigneur de Cigogne, premier page du Roi, capitaine au régiment Royal-Dragons, frère du précédent.

Je ne possède aucun renseignement sur les autres personnages. *Feragnée* est sans doute ici pour *Fragnée*, nom d'un hameau des environs.

16 janvier 1890.

B^{on} A. DE BEAUCORPS.

Église de Genouillé.

L'église de Genouillé, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, est certainement connue de plusieurs des membres de la Société. On s'y est rendu en excursion archéologique. Un photographe de La Rochelle en a donné de bonnes reproductions. Dans une communication faite à la Société des Archives historiques, par notre éminent Président honoraire, M. le Comte de Bremond d'Ars, il en est longuement question (Vol. IV des Archives, 1877, p. 101: Transaction entre Jean de Maumont et Pierre Béchet en 1437). Il y est dit, entre autres choses, que la demeure de Pierre Béchet et l'Église étaient fortifiées et emparées ensemble, et formaient une forteresse. L'Église seule est restée ;

elle porte une trace bien visible de cette organisation militaire.

L'escalier qui conduit sur les voûtes étant pris dans l'épaisseur de la muraille, et affleurant presque la paroi extérieure, on dut le protéger au dehors par un pilier rectangulaire. Ce pilier n'est pas terminé, comme les autres, par un plan incliné en maçonnerie. Sa partie supérieure est une petite chambre avec toiture. Elle porte trois ouvertures rectangulaires, une sur chaque face libre. Au premier abord, ces ouvertures ne semblent offrir aucune particularité ; mais on doit remarquer que celles des deux faces latérales ne sont point symétriques. Chacune est percée de manière qu'un défenseur, armé d'un fusil ou d'une arquebuse, soit le mieux dissimulé qu'il est possible, et en même temps ait la plus grande liberté de mouvement. Celle de droite touche le mur du fond ; celle de gauche, le mur extérieur. De plus, il existe des trous percés dans la muraille au-dessous des fenêtres, pour verser de l'huile ou de l'eau bouillante. Enfin, au-dessus de chacune des trois fenêtres sont deux corbeaux en pierre, pourvus à la partie supérieure d'une gorge qui devait recevoir les tourillons d'un volet à rabattement. Ce volet, retombant de lui-même, fermait hermétiquement l'ouverture. Voulait-on regarder au pied de la muraille, il suffisait de le pousser très légèrement, le défenseur restant à l'abri des vues et des coups dirigés de loin ? Voulait-on découvrir plus complètement le terrain, il suffisait de le lever davantage, mais seulement de la quantité strictement nécessaire ?

Cette disposition avait encore l'avantage de ne tenir aucune place dans l'intérieur d'un local fort resserré, où trois hommes n'avaient que bien juste l'espace nécessaire au maniement de leurs armes.

L'église est romane avec quelques parties des XIII^e et XIV^e siècles.

L'entablement qui surmonte l'étage inférieur du portail était envahi par des ronces et des plantes de toute espèce ; des trous s'étaient formés, vrais réservoirs pour les eaux ; quelques pierres sans liaison en arrière pouvaient basculer. J'ai fait, à mes frais, nettoyer, boucher les trous, et recouvrir toute la partie horizontale d'un glacis en ciment, invisible d'en bas, mais assez incliné pour rejeter les eaux. Le deuxième étage aurait besoin de réparations analogues, moins considérables, mais plus difficiles

d'exécution, parce que les échelles ne suffiront pas et qu'il faudra des échafaudages.

Ce portail moins riche, moins orné que celui de l'église de Surgères, n'en est pas moins d'une belle ordonnance.

Le campanile avait deux étages d'ouvertures. On a supprimé, il y a quarante ou cinquante ans, le sommet comprenant une ouverture, par mesure de prudence. Je crois que la prudence était exagérée. Dans tous les cas, la dégradation qui existe à la base du campanile devait exister déjà, et n'est sans doute pas étrangère au mouvement inquiétant qui se produisait, dit-on, quand on sonnait la cloche. Voici cette dégradation : l'un des côtés du mur qui supporte le campanile est tellement envahi par le lierre que les pierres ont été déplacées sur une hauteur de plusieurs mètres et une largeur de un mètre environ.

Le lierre, l'ormeau, les plantes parasites de toute nature, favorisés par les vents humides qui règnent dans nos contrées occupent le sommet incliné des piliers servant de contrefort. En quelques endroits, le lierre traversant le mur vient s'épanouir au-dessus des voûtes. J'en ai arraché, l'an dernier, plus de la valeur d'un fagot dans un coin des voûtes.

Dans le bas des murailles, quelques parties devront être crépies au ciment ; la pierre est rongée.

25 janvier 1890.

B^{on} A DE BEAUCORPS.

Sépultures au Clousi, près Saintes.

En décembre dernier, on a découvert au lieu dit le Clousi, commune de Saintes, à une centaine de mètres au-dessus des Arènes, entre la route de Marennes et l'ancien chemin connu sous le nom de Chemin Ferré, des sépultures qui ne se trouvaient qu'à cinquante centimètres environ de la surface du sol. Elles étaient de deux sortes : les unes rangées en ordre assez régulier, les autres, au contraire, éparses au milieu d'une autre portion du champ. Dans les premières, le corps tout entier, déposé au fond d'une fosse, sans bière d'aucune espèce, avait été simplement entouré d'une ligne de gros cailloux ; dans les secondes, un vase d'argile, renfermant les os calcinés mélangés de terre, était enfoui et protégé aussi par un rang de pierres tout autour ; par-dessus

ces os, les parents du défunt avaient placé une petite fiole en terre rouge, de même forme et de même couleur que celles si connues sous le nom de lacrymatoires. Un de ces vases, détérré devant deux de nos confrères, a été transporté au Musée de Saintes avec ses ossements et sa petite fiole, malheureusement brisée d'un coup de pioche.

CH. DANGIBEAUD.

Voie romaine de Saint-Saloine de Saintes.

Une voie romaine, passant à l'Est des thermes de Saint-Saloine, suivant une ligne parallèle au mur Est de notre cimetière et se dirigeant sur l'hospice des petites sœurs des pauvres, est exploitée depuis quelque temps par les chercheurs de cailloux. Cette industrie a pris un développement considérable sous l'énorme impulsion donnée à la création des chemins vicinaux. Le sol de certaines communes est fouillé en tous sens pour en extraire les cailloux, qui, vendus aux entrepreneurs, sont transportés par voie ferrée ou par tombereau sur les nouvelles routes ; voilà l'ancien chemin romain obligé de rendre le silex qui a servi à son établissement ! La mine est très riche ; un are et demi (environ 5 carreaux) a fourni 150 mètres cubes de cailloux tout cassés. La chaussée mesure partout, en effet, un mètre d'épaisseur sur 4 mètres 50 de largeur et est entièrement formée : 1^o de pierres réduites en morceaux et fortement tassées, de grosseur inégale, mais en majeure partie de la grosseur d'un œuf ; 2^o d'une couche de gravier et de sable ; cette chaussée se trouvait à 0,40 ou à 0,50 au-dessous du sol actuel. De çà et de là beaucoup de fragments de tuiles à rebord. On a recueilli quelques moyens bronzes de Claude, Néron et Domitien. CH. DANGIBEAUD.

Découvertes Numismatiques

SAINT-MAURICE. — Novembre 1889. — Petit bronze un peu fruste.

Dr. — Tête laurée à droite. IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. FIDES. EXERCITVS.

Rev. — La foi debout à gauche tenant deux enseignes.

CIMETIÈRE DE CHATELAILLON. — Dans des sépultures découvertes en 1889, on a trouvé les pièces suivantes placées sur la bouche des inhumés :

1. *Constance II* (337-361). — Petit bronze.

Dr. — CONSTANTIVS. P. F. AVG.

Rev. — VICTORIAE. DD. NN. AVG. et CAES. — Deux victoires soutenant un bouclier, avec l'inscription :

VOT. X. MVLT. X. (Cohen, n° 277).

2. *Decentius* (351-353) Petit bronze.

Dr. — Tête à droite. D. N. DECENTIVS..... IMP. S.

Rev. — Deux génies ailés soutenant une couronne sur laquelle on lit :

VOT.

I.

MVLT.

X.

MIRAMBFAU. — Trouvaille faite avant 1889. — Pièce d'or de Frédéric V, empereur d'Allemagne (1440-1493).

Dr. — Le globe crucifère dans une rosace trilobée et trois points alternés.

Leg. — FRIDRICUS. ROMANORVM RE.

Rev. — Un saint nimbé (Saint-Barthélemy ? patron de l'église de Francfort, ou Saint-Pierre). Sous ses pieds, un écu chargé d'une croix, ou cantonné ?

Leg. — MONETA. NOV(A). FRANCEN. « Moneta nova Francenfurtensis ». Monnaie nouvelle de Francfort.

C'était à Francfort que les empereurs d'Allemagne étaient couronnés.

(Collection Perrier, à La Rochelle).

LES SABLES D'OLONNE. — Dans un tombeau, une obole tournois de Philippe le Bel.

Dr. : Une croix avec la légende : Philippus rex.

Rev. L'église de Tours avec la légende : Turonus civis.

CHARRON ou LALEU. — Découverte de 120 à 130 pièces d'or du XIV^e siècle, se décomposant ainsi : 2 moutons de Jean le Bon (1354-1355); — 27 francs à pied de Charles V (1364); — 10 francs à cheval de Charles V (1364-1365); — un écu de Louis d'Anjou,

roi de Jérusalem et de Sicile (1384-1417) ; — le reste en écus de Charles VI (1384-1386), dont quelques-uns ont été frappés à Angers, Troyes, Tours, Sainte-Menehould, Limoges, Romans, Embrun, Montpellier, Toulouse, Poitiers, Dijon, La Rochelle.

L'écu d'or de Louis d'Anjou n'a pu être frappé avant 1384, date de l'avènement de ce prince au trône de Jérusalem et de Sicile ; l'enfouissement n'a donc pu être antérieur à cette date. Et comme on n'y trouve aucun des francs d'or de Charles VI qui ont été frappés pour la première fois en 1388, il y a lieu de croire que c'est entre 1384 et 1388 que le trésor aura été mis en terre. C'est à l'année 1385 que correspond d'ailleurs l'expédition du duc de Bourgogne en Saintonge ; et en 1387, des ravages nombreux furent, dans nos contrées, le fait des routiers anglais.

L'écu de Louis d'Anjou est, en tout, semblable aux écus de Charles VI ; il n'en diffère que par les légendes. (V. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, n° 4044).

LES ARTISTES RÉGIONAUX

Nous commençons sous ce titre une série d'études sur tous les artistes de la région, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; il est inutile d'insister, croyons-nous, sur l'intérêt du groupement de ces renseignements spéciaux qui peuvent apporter tant de lumière sur l'histoire de l'art à toutes les époques. Être complet, nous n'osons l'espérer ; nous approcherons cependant d'autant plus de cet idéal, que nos collègues de la Commission des Arts ou tous autres voudront faire bénéficier notre Recueil des renseignements épars qu'ils peuvent posséder ou connaître. Nous ne nous avancerons pas en disant qu'en cela ils auront bien mérité de la science.

I. BROSSARD (ANDRÉ-GUILLAUME-ÉTIENNE) PEINTRE.

Brossard (André-Guillaume-Etienne), peintre de portraits, né à La Rochelle, le 7 juillet 1808, décédé à Val-Byron, près Dourdan (Seine-et-Oise), le 2 janvier 1890 ; — fils de André-Aubin Brossard, architecte, et de Marie-Anne Fouquet ; à son acte de naissance figure comme témoin Jean Delhomme, fils aîné, architecte.

Brossard était frère d'Antoine Brossard, architecte à La Rochelle, et oncle de M. Ernest Massiou, notre collègue de la Commission des Arts.

Le père de Brossard avait rêvé pour lui la richesse commerciale et avait envoyé dans ce but son fils à Paris ; le séjour dans un centre artistique décida de sa vocation.

Élève de Gros et de Paul Delaroche, le jeune peintre fut admis quatre fois en loge (1833-1836) ; voici l'indication des tableaux de concours : *Le serpent d'airain, Homère chantant ses poésies dans une ville de la Grèce, Tobie rendant la vue à son père, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher.*

Sa première vocation avait fait de lui un peintre ; ses goûts étaient encore plus définis, ils firent de Brossard un peintre de portraits. Au début, notre compatriote semble avoir pris au sérieux l'opinion des critiques d'art de son époque, pour lesquels le portrait était une occasion d'invention. Faire revivre l'original avec un grain d'idéal et de perfection n'est pas tout ; « la fantaisie, disent-ils, ne peut demeurer étrangère à la reproduction la plus réelle et la plus vraie d'un type donné », et ils rappellent les chefs-d'œuvre des Titien, des Rubens, des Vandick pour lesquels les portraits n'étaient qu'une occasion de faire des tableaux, même avec une seule figure.

Ce fut, semble-t-il, le but visé par Brossard dans ses premières toiles exposées, et ce fut dans cet ordre d'idées que nous le voyons médaillé, en 1843, comme peintre de genre ; en cette année 1843, il avait exposé au Salon *la Conception de la Vierge, Jésus couronné d'épines* et une *Noce en Normandie, souvenir*, titre qu'il avait accompagné de la note suivante : « tous les personnages sont des portraits. »

Mais tout le monde n'est pas disposé à se laisser métamorphoser, même en effigie, en berger d'Arcadie. Celui-ci rêve de décrocher de sa panoplie les nombreuses décorations dont les incidents de la vie l'ont chamarré ; tel grand négociant veut avoir l'air d'un magistrat en robe courte ; tel rigide magistrat tient à conserver sa dignité et les signes de son incorruptibilité, il désire passer à la postérité avec l'appareil de sa haute situation. Voyez-vous ce général devenu le bouillant Ajax, un procureur transformé en Minos, et ce grand commerçant du Marais prenant

son vol avec les ailes qu'on lui a mises au casque et aux pieds pour le faire ressembler à son dieu..... ? N'est-il pas jusqu'aux femmes qui protesteraient si, à l'invitation des grands maîtres de l'art, on voulait les entourer d'attributs ou d'accessoires originaux ? Quels éclats de rires n'accueilleraient pas le portrait d'une vieille douairière se faisant becqueter par une perruche ? et quelle charmante jeune femme souffrirait de voir le singe, fut-il le plus gentil du monde, se jouer à ses pieds... ? Autres temps, autres mœurs. Nous sommes, bien avant que la Grande Duchesse et la Belle Hélène n'aient fait leur œuvre, descendus de l'Olympe ou des tréteaux, dans le terre à terre de la vie bourgeoise.

Tel est le goût du jour ; et Brossard ne crut mieux faire que de s'y plier. Ses portraits sont remarquables de ressemblance ; l'agencement des vêtements, des étoffes, des accessoires est harmonieux ; chaque chose est à sa place ; les modelés sont parfaits, la peinture, correcte, ne manque pas d'un certain éclat, trop d'éclat, disent parfois les contemporains, blâmant une qualité qui, hélas ! se perd vite avec les âges. La peinture a, elle aussi, sa beauté du diable, la fraîcheur ; beauté qui ne dure pas toujours ses vingt ans. Il n'est que trop réel que les chefs-d'œuvre de Delacroix s'estompent sous le doigt impitoyable du temps. La combinaison chimique a raison de l'art, triomphe brutal et irrésistible de la matière sur le génie. L'élève de Delacroix, Brossard, ne peut être blâmé d'avoir profité de la malheureuse expérience de son illustre maître. Peindre un portrait, d'ailleurs, n'est-ce pas léguer un héritage ? C'est, non chose du jour, mais chose du lendemain. Qu'a-t-on besoin de la ressemblance quand on a l'objet aimé ? Les roses et les lis s'éteindront sur le portrait suspendu aux lambris comme sur ce joli visage, rayon de soleil de la vie intérieure, moins vite, sans doute, lentement peut-être, mais sûrement. Le peintre doit donc surtout songer au lendemain. Brossard a donc bien fait de songer à ce lendemain en cherchant l'éclat et le coloris, sans négliger, comme le disaient les biographes, « les traits du visage, l'âme, l'esprit, le caractère de son modèle ».

Dirons-nous enfin que l'artiste était un homme aimable et spirituel ? Dans les grandes familles dont il faisait les portraits

comme les Dampierre, les Verthamon, les Myre-Mory, les Ravignan, les Carayon-Latour, les d'Ormesson, et tous ceux dont nous verrons la nomenclature distinguée en parcourant la liste de ses œuvres, il entraît comme artiste, mais en sortait comme un véritable ami ; et l'hospitalité aimable de sa demeure de Val-Byron était devenue proverbiale.

Nous ne pouvons donner la liste complète des innombrables portraits d'André Brossard ; nous allons cependant énumérer les principaux et ceux-là notamment qui ont figuré aux Salons successifs jusqu'à celui de 1890, qui a vu sa dernière œuvre.

En 1833, Brossard expose sa première toile : *Un jeune prêtre près d'un lit de mort*, tableau inspiré par la mort de son père, assisté à ses derniers moments de son frère l'abbé Brossard devenu curé de Saint-Pallais de Saintes.

Puis on retrouve : en 1843, *La Conception de la Vierge* ; — *Jésus couronné d'épines* ; — une *Noce en Normandie*, avec cette mention « tous les personnages sont des portraits » ; cette dernière toile lui valut une médaille de 3^e classe (Genre) ; — 1845, portrait en pied du jeune H. L. ; — 1847, portraits en pied de M. Georges Fattet ; — de M^{lle} A. B. ; — de M^{me} Th. ; — de l'auteur ; — du jeune Alfred D. D., pastel ; — de M^{me} *** , pastel ; — du jeune Niel, pastel. — 1848, trois portraits de M^{mes} A. B., Ch. L., du jeune G. R. ; — 1849, portrait de M. l'abbé B(oudinet), supérieur du collège de Pons (Charente-Inférieure) ; — 1850, portrait de M. le docteur C. Gueyrard ; — 1852, portrait de M. le comte de M. ; — *Spatule rose d'Amérique*, pastel ; — 1853, portrait de M. Ch. de Perpigna ; — 1857, portraits de Mgr de Salinis, archevêque d'Auch ; — de M^{me} la comtesse de L. M. ; — de M. N. ; — de M. A. ; — 1859, second portait de Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, (il en fit encore deux autres) ; — de M^{me} F. G. ; — 1861, portraits de M. H. Latné ; — du jeune Collinet ; — de M. N. Grand ; — 1863, portraits de M. Arnoud ; — de M. Brossard (son frère), curé de Saint-Pallais, de Saintes ; — 1864, portrait de Mgr Landriot, évêque de La Rochelle et Saintes (est au Musée de La Rochelle) ; — 1865, portrait de la marquise de B. ; — 1866, portrait de M. P. ; -- 1867, portrait de M. le comte d'H. ; — 1868, *Le petit Chaperon rouge* ; — portrait de M. le lieutenant-général vicomte de N. ; — 1869, portraits de Mgr Landriot, archevêque de Reims ; — de

M^{lle} J. A. ; — 1873, portrait du vicomte G. de D. (Guy de Dampierre) ; — 1876 ; portraits de Mgr de Lanoue, évêque de Nevers ; — du général Dufaure de Bessol ; — *Frère et sœur*, pastel ; — 1877, portrait du docteur Mandel ; — de M^{me} G. B. ; — 1878, portrait de l'auteur ; — 1879, *Un baptême en Normandie* ; — portrait du baron de Ravignan, sénateur ; — 1880, *Une petite Maraudeuse* ; — portrait de l'auteur.

A l'exposition de 1866, à La Rochelle, figuraient à côté des portraits de M. l'abbé Boudinet, de Mgr Landriot, et de M. l'abbé Brossard, dont nous avons parlé : *Le naufrage de la Méduse*, réduction du tableau de Géricault, exposé par M. Massiou, père ; — *Fruits*, exposés par M. E. Racaud, de La Rochelle ; — le portrait de M. Fleuriau de Bellevue, exposé par son neveu M. de Fleuriau.

A cette longue liste, on peut encore ajouter sans prétendre être complet :

Deux *Assomptions*, l'une qui fut exposée pendant quelques temps chez M. l'abbé Brossard, à Saintes, puis donnée à la chapelle du château de Plassac, où elle est encore conservée ; l'autre qui est au couvent des Dames de la Providence de Saintes et où l'auteur s'est peint lui-même en adoration devant la Vierge ; — les portraits de Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois (deux différents), de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, de Mgr Villecourt, en évêque de La Rochelle, puis en cardinal du titre de Saint-Pancrace, à Rome ; — de Mgr Rivet, évêque de Dijon ; — de Pie IX (en pied) ; — de MM. de Vertamont, de la Myre-Mory, de Carayon-Latour, de Charpin, de Lastours, président Devienne, Stewens, de Jouvenel, de Chastenet, du ministre Duchâtel et de M^{me} Duchâtel ; de M. Seignette, de La Rochelle, de ses trois filles debout avec une biche à leurs pieds (ces deux tableaux chez M. Barbedette, à La Rochelle) ; de M. le curé de Saint-Pierre de Saintes, de M^{me} Albouys, sa nièce, de M. et de M^{me} Pellevoisin, de M^{me} Rivière, à La Rochelle.

G. M.

VARIA

Chronique trimestrielle

— Par décret du 6 janvier 1890, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture, M. Xambeu (François), a été promu, au grade d'officier du Mérite agricole.

— Par décision du sultan de Tadjourah et de M. Léonce Lagarde, notre résident-gouverneur à Obok, notre confrère M. de Richemond a été nommé officier de l'ordre du Nichan-El-Anouar.

SALICIS (Gustave-Adolphe). — La *Revue Pédagogique* vient de publier une notice biographique sur M. Salicis, inspecteur général de l'Université (enseignement primaire, travail manuel) décédé le 1^{er} décembre 1889 à Paris.

Gustave-Adolphe Salicis, était né à l'île d'Aix (Charente-Inférieure) le 17 juin 1818. Après sa sortie de l'école polytechnique il était entré dans la marine et était devenu lieutenant de vaisseau. L'état de sa vue ne lui permit plus en 1853 de continuer le service actif et il fut successivement, en 1853, professeur à l'école navale, et, en 1857, répétiteur à l'école polytechnique.

Salicis s'intéressait aux questions d'économie sociale et il avait proposé un plan de travail manuel pour les écoles normales primaires. Envoyé en mission par le ministre de l'Instruction publique en Allemagne et en Scandinavie, il fut chargé à son retour de la direction et de l'inspection de l'enseignement du travail manuel, il organisa l'école de la rue Gay-Lussac, où il eut parmi ses collaborateurs M. le professeur H. Mercereau, ancien élève du collège de Saintes. Tous ceux qui ont connu M. Salicis ont pu apprécier son aménité, sa science et son dévouement à l'instruction des classes laborieuses. M. Salicis avait pris une part très active à l'organisation de l'Exposition universelle de 1889 (section de l'enseignement primaire). X.

SAINT-DISANT, évêque de Saintes. — Il existe à la bibliothèque Mazarine à Paris, un manuscrit portant le numéro 2,962 H. (ancien) ayant pour titre : « Principales reliques qui se conservaient en Auvergne avant l'année 1770. » On y lit « *Le corps de Saint-Disance, évêque de Xaintes repose en l'église d'Ardes où il fut transporté de Tours par Saint-Adrier dont le corps y repose aussi.* » X.

SAINT-SAVINIEN-DU-PORT. — Les registres de baptême de l'église protestante, conservés dans les archives de la mairie et antérieurs à la révocation de l'Edit de Nantes, comprennent 2309 baptêmes depuis le 1^{er} janvier 1640 jusqu'au 29 janvier 1671, ils sont signés par les pasteurs de Saint-Savinien, Sébastien Bauldouyn et noble homme Jacques Lesnier, mais on trouve aussi les signatures de Guillaume Rivet de Champvernon, et Faure, ministres de Taillebourg, Charron, de Tonny-Boutonne, Hortens, pasteur pour ceux de la religion en l'armée navale du Roi, Hérault, de Cozes, Nicolas Chaineau, d'Aulhny, J. du Vigier, écuyer, seigneur du Moustier, pasteur de Saint-Jean-d'Angély.

Les anciens du consistoire qui signent comme scribes sont Fayet, Dubois, Adrien.

Charles des Montis, écuyer, seigneur de la Vigerie est parrain avec Judith Rabillard, de Charles Mainguet, le 8 janvier 1640.

François Prévost écuyer, seigneur de la Piogerie, parrain avec Suzanne Isle, de Louis Préau, fils de Louis, écuyer, seigneur du Péré et d'Elisabeth Isle, le 29 janvier 1640. Michel Meschinot est parrain avec Lydie Rabillard, de Lydie Niou, le 15 avril 1640.

Jehan des Montis, écuyer, seigneur de Loussandière, avec Charlotte Ponvert, d'Anne Pochaud, le 9 septembre 1640. Sébastien Bauldouyn, pasteur de Saint-Savinien, est parrain, avec Lea Isle, veuve de M. de la Jaminière, de Marie Guyonneau, baptisée au logis noble de Forgettes, par Charron, pasteur de Tonnay-Boutonne, le 18 octobre 1640.

Daniel Adrien, maître chirurgien, parrain avec Jehanne Guitton, fille de M. d'Agonnay, de Daniel Micheau, le 4 novembre 1640.

Le même jour, Hector Chastagnier, seigneur du Péré, avec Marie Esneau, veuve de M. des Forgettes, de Pierre Ouvrard.

Le 9 décembre 1640, Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magézy, avec demoiselle Marguerite de Puyrigaud, de Charles, fils de Louis Préau, écuyer, seigneur du Péré et d'Elisabeth Isle. Le 21 décembre 1640, Louis Préau, écuyer, seigneur de Péré avec Elisabeth Isle, de Marie, fille de Charles des Montils, écuyer, seigneur de la Vigerie et de Sara Isle.

Le 4 juillet 1641, Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magézy, de Saintes, avec Anne Boursiquot, de Taillebourg, de Henry Bachelot.

Le 15 décembre 1641, Louis Préau, écuyer, seigneur du Péré, Lançonnière, avec Marguerite de Puyrigaud, de Louis Levraud. Le 10 mars 1642, Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magézy, de Saintes, avec Lea de Puyrigaud, de Saint-Jean-d'Angély, de Charles, fils de Gabriel de Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury et de Suzanne de la Rochefoucauld, baptisé au logis noble de Champfleury (Bords).

Le 16 novembre 1642, Isaac Decourt (de Court) de Saint-Jean-d'Angély avec Anne Feuillet, d'Elisabeth André.

Le 27 novembre 1642, Louis Préau, écuyer, seigneur du Péré avec Marie Esneau, d'Elisabeth Ouvrard.

Le 19 décembre 1642, Daniel Isle, écuyer, seigneur de la Cave, avec Lydie Lebaud, de Pierre, fils de Frédéric de Gommier, écuyer, seigneur de la Fresgonnière et de Suzanne Lebaud, au logis noble des Forgettes.

Le 6 janvier 1643, Isaac Ysle (Isle), écuyer, seigneur de la Matasière, avec Suzanne Isle, au nom de Marie de Saulières, sa fille, de Suzanne, fille de Charles de Montis, écuyer, seigneur de la Vigerie et de Sara Isle, au logis noble de la Vigerie.

Le 4 février 1643, Pierre Guibert, écuyer, seigneur des Varennes, avec Elizabeth de la Rochefoucauld, d'Elizabeth, fille de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury et de Suzanne de la Rochefoucauld, au logis noble de Champfleury.

22 février 1643, Jean de Montis, écuyer, seigneur de Lossandière, avec Marie de Soliers (Saulières), de Henry Niou.

Le 1^{er} mars 1643, David Esveillard, sieur de la Guillebaudière, de Taillebourg, avec Marie Desnouette, de Saint-Jean-d'Angély de Marie Cochet.

Le 12 juillet 1643, Louis Préau, écuyer, seigneur du Péré, avec Suzanne Isle, veuve de M. de Lescure, de Suzanne Putry (ou Patru).

16 octobre 1643, Jean de Pont, de La Rochelle, avec Anne Ponvert, d'Anne Hilairet, au logis noble de la Vigerie.

18 octobre 1643, Isaac Isle, écuyer, seigneur de la Matassière, avec Marguerite Isle, d'Isaac, fils de Jean Lespine et Marguerite de Comminges.

19 mai 1644, Jacques Roland, écuyer, seigneur de Monmouton, de Tonnay-Boutonne, avec Elisabeth Gombauld, de Angélique, fille de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury, et de Suzanne de la Rochefoucauld.

19 juin 1644, Jean de Montils, écuyer, seigneur de Laussandière, avec Suzanne Gombauld, de Magdelaine, fille de Charles des Montis, écuyer, seigneur de la Vigerie et de Sarra Isle.

7 mai 1645, Isaac Isle, écuyer, seigneur de Loire, avec Marie de Sauliers, de Paul, fils de Daniel Isle, écuyer, seigneur de la Cave et de Magdelaine Hérault.

29 mai 1645, Jean du Vigier, conseiller du Roy en sa Chambre et cour de Guyenne, resséante à Bourdeaux, avec Marie de la Rochefoucauld, dame de Magezy, de Jean, fils de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury, et de Suzanne de la Rochefoucauld, au logis noble de Champfleury.

11 mars 1646, Louis Préau, écuyer, seigneur de Péré, avec Marie de Soliers, d'Anne Guyonneau.

13 juillet 1646, Henry Guybert, écuyer, de Saint-Jean-d'Angély, seigneur de Landes, avec Elisabeth de Puyrigaud (des Noulriers), de Gaston, fils de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury (y demeurant), et de Suzanne de la Rochefoucauld.

20 octobre 1646, Michel Meschinet avec Judith Guilloton, de Judith Dessiou.

1^{er} novembre 1647, Jacques du Vigier, écuyer, seigneur de l'Isle, avec Marie de Livaines, dame de Leschervaise, de Jacques, fils de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury (y demeurant), et de Suzanne de la Rochefoucauld. — Le même jour, Rocquemadour, avocat, avec Judith Rabillard, de Marie Caillon.

8 novembre 1648, André Audayé, écuyer, seigneur de Saint-Gilaire, de Talmont-sur-Jard, en Bas-Poitou, avec Elisabeth de la Rochefoucauld, d'Elisabeth, fille de Casimir de la Rochefoucauld, écuyer, seigneur des Touches et de Marie de Sauliers, au logis noble de Bernéré.

31 octobre 1648, Etienne Mulon, avec Marie Meschinet, de Daniel Conrougé.

3 février 1649, Claude Isle, écuyer, avec Uranie de Gommiers, d'Uranie Isle, fille de Daniel Isle, écuyer, seigneur de la Cave, et de Magdelaine Hérault.

6 février 1649, Casimir de la Rochefoucauld, écuyer, seigneur des Touches, avec Magdeleine de Soliers, de Samuel Gasteineau.

7 août 1650, Jacques Moreau, écuyer, seigneur de Senousche, avec Anne Chasseloup, de Jacques Bureau.

30 octobre 1650, Jacob Moreau, écuyer, seigneur de Panlois, avec Pierrette de Regnier, dame d'Agonnay, de Jacob Bourelly.

18 janvier 1651, François Prévost, écuyer, seigneur de Touchimbeau, avec Magdelaine de Soliers, de Magdelaine, fille Casimir de la Rochefoucauld, écuyer, seigneur des Touches, et de Marie de Soliers.

29 janvier 1651, Josias Caillon, juge de Champdollent, avec Judith Moreau, dame de Brossard, de Josias Audouin.

2 avril 1651, Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury, avec Elizabeth de Puyrigaud, de Henry Guion.

10 décembre 1651, Samuel de Lusac, avec Magdelaine de Sauliers, de Suzanne Foreau.

7 janvier 1652, Charles des Montis, écuyer avec Estelle Isle, de Charles Bureau.

28 janvier 1652, René de Gousmiers, écuyer, avec Magdelaine Isle, de Magdelaine Bouyé.

7 avril 1652, Daniel Hardy, écuyer, seigneur de Fresmon, avec Françoise de Pontacq, de Françoise, fille de Louis de la Billachière, écuyer, seigneur de Terfou et de Judith Rouyé. — Le même jour, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Uranie de Goumiers, de Claude Mainquet. — Le même jour, Charles de Montils, écuyer, avec Uranie de Goumiers, de Charles Berton.

5 mai 1652, Daniel Rabillard, avec Julienne Thomas, de Julienne Chouin.

2 juin 1652, Daniel Isle, écuyer, seigneur de la Cave, avec Marie Isle, de Marie Chaigneau, fille de Jean Chaigneau et de Marie Baillon (ou Bollon).

Le pasteur Bauldouyn signe pour la dernière fois, le 7 juillet 1652, et le pasteur C. Hérault, jusques et y compris le 19 janvier 1653.

16 octobre 1652, Gabriel Combes, écuyer, seigneur de Champfleury, avec Marie de la Rochefoucauld, de Suzanne, fille de Casimir de la Rochefoucauld, écuyer, seigneur des Touches, et de Marie de Soliers.

5 janvier 1653, Henry Guilon de Maulévrier, écuyer, avec Noémie de Puyrigaud, de Hector, fils de Théodore Bureau, seigneur de Clermon et de Jeanne Londé.

26 octobre 1653, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Marie de Montils, de Marie Gillebert.

1^{er} février 1654, Jean Micheau et Odie Rabillard, femme de Josias Caillon, juge de Champdollent, de Josias Parenteau.

26 décembre 1654, Fleuriset Rolant, écuyer, avec Magdelaine d'Abillon, de Marie Nicolleau, baptisée chez M. de Monmouton.

21 février 1655, Elie Thomas, seigneur du Maine-Moreau, avec Julienne Thomas, de Julienne Bouchet.

23 mars 1655, Isaac Isle, écuyer, seigneur de Loire, avec Lydie Pallet, d'Isaac du Vigier, fils de messire Daniel du Vigier, chevalier, seigneur de Treuillebois et de Marguerite Isle

1^{er} août 1655, Henry Guybert, écuyer, seigneur de Landes, avec Jeanne de Poulignac, de Suzanne Piaud.

8 août 1655, Jean Roulleau, avec Jeanne Rocquemadour, de Marie Gendron. — Le même jour, Bertrand Salenave, notaire, avec Henriette Isle, de Marie Meslier.

26 septembre 1655, noble homme M^e Jacques Lesnier, ministre de Saint-Savinien, avec Esther Bonservant, de Esther Regnaud.

21 octobre 1655, Jacques Rabillard, sieur de la Ponsinière, avec Anne Boursiquot, d'Anne Rabillard, fille de Daniel et de Jeanne Rocquemadour.

22 décembre 1655, Jacob Affaneur, sieur de Lesbaupinay, avec Charlotte Ponvert, de Charlotte Gillebert.

27 avril 1656, Jacques Rocquemadour, avec Lydie Rabillard, de Jacques Rabillard, fils de Daniel et de Jeanne Rocquemadour.

22 juin 1656, Henry Guibert, écuyer, seigneur de Landes, avec Jeanne Rocquemadour, de Jeanne Gratiot.

30 juillet 1656, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Noémie de Puyrigaud, de Jeanne Bouchet.

11 septembre 1656, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Elisabeth Rocquemadour, de Claude Gaultreau.

1^{er} octobre 1656, Jacques Meschinot, greffier en chef de Saint-Jean-d'Angély, avec Marie Bauldouyn, de Marie Gibert.

30 décembre 1656, Alexandre de Beauchamp, écuyer, avec Marie Martin, de Marie, fille de Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury, y demeurant.

15 juillet 1657, Constantin de Roquebine, écuyer, seigneur de Saint-Germain, avec Elizabeth Isle, d'Isaac Piaud.

1^{er} août 1657, Daniel Isle, écuyer, seigneur de la Cave, avec Suzanne Isle, de Lea Suzanne, fille de Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, et de Jaquette de Marbœuf.

19 août 1657, Michel Meschinot, avec Marie de Puyrigauld, de Michel Foreau.

7 octobre 1657, Jacques Rabillard, avec Marie Morineau, de Rabillard Morineau.

8 novembre 1657, Josias Chaigneau, avec Anne Ponvert, de Baptiste Ponvert.

31 décembre 1657, François de la Rochefoucauld, écuyer, avec Suzanne de Saullier, de Henriette de la Rochefoucauld, fille de Casimir de la Rochefoucauld, écuyer, et de Marie de Soliers.

2 juin 1658, Claude Isle, chevalier, seigneur des Grois, et de Norgette, avec Marie Gaudouin, d'Isaac Adrien.

28 juillet 1658, Gabriel Gombauld, écuyer, seigneur de Champfleury, avec Diane de Polignac, de Diane Chevallier.

28 juillet 1658, Guillaume Dubois, le jeune, avec Marie de Beauchamp, dame de Champfleury, de Guillaume Herouard.

18 août 1658, Guillaume Dubois, notaire royal, avec Lydie Rabillard, femme de Josias Caillon, sénéchal, de Chandollant, de Lydie Dubois.

13 septembre 1658, Paul Isle, écuyer, seigneur du Breuil, avec Esther Isle, de Daniel, fils de Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois et de Jacquette de Marbœuf, au logis noble de Forgette.

27 octobre 1658, Daniel Rabillard, sieur de la Bertramière et Judith Guiton de Maulévrier, de Judith Meusseau.

9 février 1659, Louis Préau, écuyer, seigneur de la Thibaudière, avec Marié des Montis, de Marie Nicollean.

30 mars 1659, Henri Joubert, seigneur de la Pray, avec Elisabeth Lespinoux, d'Elisabeth Toutan. — Ledit jour Samuel Bauldouin de la Barrière, avec Gabrielle Bauldouin, de Samuel Roy.

(Un feuillet déchiré entre le 30 mars et le mois d'avril).

23 novembre 1659, Abraham Mongrand, avec Elisabeth Gandouin, femme d'Isaac Adrien, d'Elisabeth Hervé.

11 janvier 1660, M. de la Mazière, avec Mademoiselle Lesnier d'Esther Mercier.

4 mars, 1660, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Jeanne Roquemadour, de Judith Fayet.

8 avril 1660, Claude Isle, écuyer, avec Magdeleine Isle, d'Isaac, fils de Claude Isle, chevalier, seigneur des Grois, et Jacquette de Marbœuf.

6 juin 1660, Renaud de Pons, baron de Thors, avec Marie de Saint-Surin, d'Elisabeth Cochonneau.

22 mai 1661, Jean Guelin, avec Suzanne de la Mazière, de Suzanne Mercier.

17 juillet 1661, Théodore Bureau, écuyer, seigneur de Clermont, avec Gabrielle Ozeau, de Théodore Adrien.

14 août 1661, Elie de Cumont, chevalier, seigneur de Chantemerlière, avec Elisabeth Isle de Loire, de Trajan, fils de Claude Isle, chevalier, seigneur des Grois, etc., et de Jacquette de Marbœuf.

8 décembre 1661, Jacques du Richard, seigneur de la Richardière, avec Noémie de Puyrigault, de Noémie Gourdry de Létang.

19 octobre 1662, Etienne Meschinot, seigneur des Séguineries, avec Marie Caillon, de Dubois Micheau.

17 décembre 1662, François André, écuyer, seigneur des Ageôts, avec Jeanne Dubois, de Jeanne Dubois.

23 janvier 1663, Guy de la Blancherie, avec Suzanne de Sainte-Hermine, de Suzanne Couzin, au logis d'Agonnay.

29 janvier 1665, Charles Eschassériaux et Marguerite Couhé, de Charles, fils de Moïse Eschassériaux et d'Anne Ponvert.

23 avril 1665, Daniel de Ponthieu, écuyer, seigneur de Pluviau, avec Jeanne Isle, femme de M. de Chantemerlière, de Alexandre, fils de Paul Boisseaux, écuyer, seigneur de Lauberterie.

25 décembre 1665, M. de Rousseliers, seigneur de Montmouton, avec madame du Bourg, de Renaud Renard.

4 mars 1666, Mathieu Bourdet, avec Jeanne Le Gendre, femme de messire David Brochard, seigneur du Pignaud, avocat, de Paul Guyon, fils de Daniel Guyon et de Louise Le Gendre. — Le même jour, M. de Belesbat, et Mme de Rousselières, de Louise Mouclé.

17 octobre 1666, Gille Marsault, écuyer, seigneur de Mayolance, et Rachel Herissé, femme Fourestier, de Rachel Hillairet.

13 février 1667, Flerisson Rolland, écuyer, seigneur de Bellebat, et Marie de Solers, de Marie-Magdelaine Micheau.

24 avril 1667, Claude Isle, écuyer, seigneur des Grois, avec Elisabeth de Pons, comtesse de Miossans, Ambleville, Bourg-Cherant et autres places, d'Elisabeth Sarrazin.

2 octobre 1667, Mathieu Bourdet et Louise de Cumont, d'Henriette Bauld.

12 janvier 1668, Abimelec Foucher, chevalier, marquis de Circé, et Elisabeth Isle, demoiselle de Loire, d'Abimelec fils d'Isaac Isle, chevalier, marquis de Loire, seigneur de la Matassière, et d'Anne Céleste Foucher (née le lundi 26 décembre 1667).

9 février 1668, Pierre Moreau, de Saintes, avec Marie Ponvert, de Marianne, fille de Moïse Eschassériaux, seigneur du Ramet, et d'Anne Ponvert.

29 février 1668, Florisel Rolland, écuyer, seigneur de Bellebat, avec haute et puissante dame Marie de Beauchamp, veuve de Jacques de La Rochefoucauld de Bayers, d'Alexandre, fils de Pierre Chalmot, écuyer, seigneur de la Motte, et Marie Perdriat.

30 novembre 1670, René de Culant, marquis de Ciré, avec Marthe Rolland, de Marguerite, fille de Florisel Rolland, écuyer, seigneur de Bellebat, et Marguerite de Culant (née le 3 juin 1668).

11 janvier 1671, Jean Gaschet, avec Suzanne de la Rochefoucauld, de Suzanne Gastineau.

15 janvier 1671, Mathieu Bourdet, avec Louise Le Gendre, de Gamaliel Guyon.

Suivent trois enterrements, 12 août, 23 et 24 août 1670, et cinq mariages, 20 juillet au 14 décembre 1670, parmi lesquels Daniel Pascaud, 26 ans, fils de Daniel, et Marie Rabillard, avec Charlotte Morineau, fille de feu Pierre Marchand, et Charlotte Morineau.....

Pour abrégé, nous avons supprimé les mots *parrain* et *marraine*, il faut lire toujours: 11 janvier 1671. Elie Baudouin, sieur de la Rabissonnière, avocat en la cour de Saint-Jean-d'Angély, *parrain* avec Charlotte Morineau, femme de Jean Caillaud, sieur de Brousse, d'Elie Marraquier, fils de Charles Marraquier, marchand, et de Jeanne Rabillard. DE RICHEMOND.

LE JOURNAL DE MICHEL REVEILLAUD. — Rien ne saurait être indifférent dans l'étude du passé ; les moindres documents si insignifiants qu'ils soient, en apparence, peuvent avoir leur importance relative et jeter parfois un jour utile sur des faits historiques. Cette considération m'a engagé à appeler l'attention de la Commission sur un manuscrit qui, sans avoir une importance capitale, peut fournir des renseignements intéressants à ceux qui s'occupent de notre histoire locale.

A la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, un procureur au siège Présidial de Saintes, du nom de Michel Reveillaud, a tenu une sorte de Journal sur lequel, du 16 juillet 1696 au 21 juillet 1745, il a noté, sinon jour par jour, du moins à des dates assez rapprochées (surtout depuis l'année 1709), les événements de toute nature dont il a été le témoin ou dont il a eu connaissance.

Michel Reveillaud appartenait à une ancienne et très honorable famille bourgeoise de Saintes, dont plusieurs membres ont occupé des charges de judicature. Son père qui habitait le domaine de Champgreloux, sur la paroisse de Saint-Eutrope ¹, avait eu sept enfants : quatre filles, dont trois embrassèrent la vie religieuse ², et trois garçons : 1^o Michel, l'aîné, procureur au Présidial, 2^o Jean, conseiller du Roy, élu en l'Élection de Saintes, et 3^o Joseph, prêtre, décédé curé de Dompierre-sur-Charente.

Michel, avons-nous dit, était procureur au Présidial ; après avoir exercé cette fonction pendant près de trente ans, il vendit son office et fut chargé, en 1724, de la perception des rentes du Chapitre. En 1712, il avait été élu jurat, et, en cette qualité, il fit partie de la députation chargée d'aller à La Rochelle, le 24 juin 1714, pour y complimenter le comte de Chamilly, nommé commandant de la province.

De son mariage avec Marie Poujade, originaire de Bordeaux, Michel Reveillaud eut quatre enfants : Jean-Pierre ³, autre Jean-Pierre ⁴, Marie-Thérèse ⁵ et Marie-Anne ⁷.

Jean-Pierre le cadet, épousa, le 1^{er} juillet 1745, Eulalie Charrier, fille de Jean Charrier, avocat au Présidial de Saintes, dont il eut, entre autres enfants, François-Etienne Reveillaud, qui fut vicaire général, curé de Saint-Pierre de Saintes, décédé en cette ville le 21 mars 1855.

Marie-Thérèse, sa sœur, contracta mariage, le 12 février 1743, avec Pierre de Jarnac de Garde-Épée, de la paroisse de Saint-Bris, près Cognac.

Après avoir parlé de Michel Reveillaud et de sa famille, je reviens à son manuscrit. C'est, je l'ai déjà dit, une sorte de Journal sur lequel sont enregistrés, à leur date, un nombre considérable de naissances, de mariages et de décès, tant des membres de sa famille que des personnes de sa connaissance, on y voit figurer en outre la relation

1. Aujourd'hui la propriété de M. E. Geoffroy, l'un des descendants de Michel Reveillaud.

2. L'une d'elles était religieuse aux Saintes-Claire, de La Rochelle, la seconde carmélite à Saintes, et la troisième religieuse clarisse, à Saintes.

3. Jean avait épousé Jeanne Billaud, dont il eut treize enfants, dont un fils, Jean, avocat, puis conseiller au Présidial de Saintes, qui épousa, le 10 novembre 1728, Marie Desgranges, et une fille, Marie, qui épousa, le 22 novembre de la même année, Louis de la Mothe de Luchet, écuyer, lieutenant d'infanterie au régiment du Perche.

4. Né le 9 décembre 1720. — 5. Né le 8 novembre 1721. — 6. Née le 22 octobre 1722. — 7. Née le 31 août 1725, décédée le 17 septembre 1736.

des événements les plus saillants, tels que la nomination des maires, des jurats, des fonctionnaires de l'ordre judiciaire; les passages à Saintes de personnages marquants; la nomination et la réception des évêques, leur décès, le récit de leurs funérailles; les prédications, les processions et autres cérémonies religieuses faites en la ville de Saintes.

Ce manuscrit qui ne contient pas moins de deux cent vingt pages, est écrit en entier de la main de l'auteur; il commence en haut d'une page, sans titre, sans préambule, de telle sorte qu'on se demande s'il ne serait pas la suite d'un précédent cahier. Il ne contient pas de lacunes, si ce n'est quelques blancs laissés par le rédacteur, lorsque la date ou le nom propre échappait à sa mémoire; sa lecture devient facile au bout de quelques pages lorsqu'on s'est familiarisé avec les caractères employés par l'auteur.

Je ne dirai rien de la rédaction, j'aurais mauvaise grâce d'être exigeant, les Procureurs ont besoin d'indulgence. Le reproche le plus sérieux à adresser à Michel Reveillaud, c'est d'avoir, dans le récit des événements qu'il relate, omis les circonstances les plus intéressantes pour ne s'occuper que de détails la plupart du temps insignifiants. Par exemple, parlant d'une naissance ou d'un mariage, il passe sous silence la filiation et la qualité des personnes. C'est ainsi qu'en relatant le décès de sa première femme, il n'en donne même pas le nom; en revanche, il parle du nombre de cierges qui entouraient son cercueil et de la somme qu'il a payée pour les funérailles. On regrette donc de ne pas trouver dans ce journal des renseignements qu'il eût été facile au rédacteur de fournir et lui eussent donné un plus grand intérêt.

Quoi qu'il en soit et tel qu'il est, le Journal de Reveillaud contient des documents utiles et il pourra être consulté avec fruit.

Les faits qui y sont consignés peuvent être, d'après leur nature, groupés par catégories en 1^o. Faits religieux; — 2^o. Faits politiques; — 3^o. Faits relatifs à la Municipalité et au Présidial de Saintes; — 4^o. Faits divers.

1^o *Faits religieux.* — Dans la première catégorie, sont relatés les événements suivants: une mission prêchée à Saint-Pierre en mars 1699.

Processions publiques en 1699 — 1700 — 1704 — 1705 — 1708 — 1709 — 1716 — 1719 — 1720 — 1723 — 1725 — 1727 — 1731 — 1735 — 1740 — 1741 — 1742.

Fêtes du Jubilé à l'avènement du Pape Clément XI (1702).

Funérailles de M. de la Brunetière, évêque de Saintes (mai 1702).
Entrée à Saintes de monseigneur de Chevreire (22 mai 1702); sa mort et ses funérailles (26 décembre 1710); nomination des vicaires capitulaires chargés d'administrer le diocèse après sa mort.

Prière pour la paix (29 mai 1710).

Service pour le Dauphin.

Arrivée à Saintes de monseigneur Lepileur, successeur de monseigneur de Chevreire.

Cérémonies, à l'occasion de la canonisation de saint Pie V (mai 1715); — de saint Jean de la Croix (novembre 1727); — de Jacques de la Marche (1728); — de saint Stanislas Kotska et de saint Louis de Gonzague (janvier 1729); — de saint Vincent de Paul (novembre 1737); — de saint François Régis (avril 1739).

Fête de la mission donnée à Saint-Eutrope, en juin 1716, et plantation d'une croix sur « La Font Saint-Eustelle ».

Procession à l'occasion de la peste de Marseille (2 mars 1721).

Jubilés à l'occasion de l'élévation au Pontificat, des Papes Innocent XIII et Benoît XIV.

Entrée à Saintes de monseigneur de Beaumont, évêque (10 mai 1723).

Prières pour le roi en 1726.

Fêtes solennelles du Jubilé, en 1728.

Bénédiction des drapeaux de la Milice de Saintes (1728).

Bénédiction de la chapelle du Grand Séminaire de Saintes.

Baptême de la cloche de Saint-Pierre, dont monseigneur l'évêque a été le parrain, et Madame l'abbesse, la marraine.

Mort et funérailles de M. de la Brunetière, doyen du chapitre (mai 1740), et nomination de M. l'abbé de La Corée.

Mort et funérailles de monseigneur de Beaumont, évêque de Saintes (10 octobre 1744).

2^o *Faits politiques.*

Entrée du roi d'Espagne, à Saintes, le 23 décembre 1700.

Publication de la paix, et fêtes qui eurent lieu à cette occasion, en juin 1713.

Passage à Saintes de « l'Ambassadeur des Turcs. »

Te Deum pour le Roi (15 août 1721).

Arrivée à Saintes de mademoiselle de Montpensier, fille de M. le Duc d'Orléans, Régent (2 décembre 1721).

Passage à Saintes : de l'Infante d'Espagne, les 7 février et 22 décembre 1722, 24 avril, 9 et 11 juin 1725 ; de la Princesse, fille aînée de Louis XV, allant en Espagne (13 septembre 1739) ; de la Dauphine (4 février 1745).

3^o *Faits relatifs à la Municipalité et au Présidial de Saintes.*

Elections des jurats — 1703 — 1706 — 1710 — 1713 — 1714 — 1716 — 1717 — 1719 — 1720 — 1721 — 1722 — 1723 — 1725 — 1726 — 1732 — 1733 — 1741.

Hommage rendu par les jurats de Saintes à M. de Chamilly, commandant en la Généralité de La Rochelle, et à M. de Creil, nommé Intendant dans cette ville, — sa visite à Saintes en juillet 1716.

Election du maire Renaudet et des échevins, en janvier 1718.

Entrée à Saintes de l'Intendant de la Province (novembre 1721).

Réception de M. Thomas d'Authon, en qualité de maire de Saintes (13 mai 1726) ; — sa confirmation dans ces mêmes fonctions (16 février 1727).

Arrivée de M. Bignon, Intendant de la Généralité (29 octobre 1726).

Réception, en qualité de maires de Saintes, de M. Mossion de la Gonterie (11 février 1728) et de M. Vieuille (5 mars 1730).

Installation, en qualité de maires de M. Berry (6 février 1732), de M. Lachaume (13 mars 1740).

Réception de M. de la Touche, comme lieutenant criminel.

Soutenance de la thèse de M. de Gasc, fils du lieutenant général de ce nom.

Mariage de M. Le Breton de Bonnemie avec Mademoiselle de Gasc, fille du président et lieutenant général (mars 1723).

Installation de M. Le Breton de Bonnemie en sa charge de président du Présidial de Saintes (12 juin 1724).

Mort et funérailles de Madame de Gasc, femme du lieutenant général (mars 1725).

Entrée et réception de M. de Bonnemie, en qualité de lieutenant

général, au siège Présidial et à la Sénéchaussée de Saintonge, en remplacement de M. de Gasc, son beau-père.

Entrée à Saintes de M. le premier président du Parlement de Bordeaux.

Installation de M. de Baune, Procureur du Roi.

4^o *Faits divers.*

Les Vendanges de 1698, — de 1718.

Hivers rigoureux.

Ouragans. — juillet 1709, décembre 1711, 1735.

Incendie de l'église des Récollets (1719), sa restauration (1721).

Inondation (1728).

Maladie des bêtes à cornes (1732).

Epidémie (1733).

Variations dans la valeur des monnaies.

Nombre considérable de naissances, baptêmes, mariages, funérailles, accidents, etc.

PAUL DRILHON.

Bibliographie.

RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS EN POITOU, par Jos. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, correspondant du Ministère. Ouvrage couronné par la Société Française d'Archéologie (médaille de vermeil, grand module). Melle, Ed. Lacuve, éditeur; un volume in-8^o, de 500 pages.

Architecture religieuse et mobilier des églises, telle est la division générale de l'ouvrage. La première partie comprend d'abord trois chapitres de chronologie archéologique : 1^o *La Crypte de saint Léger, à Saint-Maixent*. Soupçonné, d'après des documents anciens, et mis au jour en septembre 1875, par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, ce vieux sanctuaire offre des parties du XI^e siècle et d'autres d'un caractère plus archaïque, — dont les piliers, en *grand appareil*, qui soutiennent les voûtes. Par l'étude du système de mise en œuvre des matériaux, à l'aide de rapprochements, au moyen d'un texte fort judicieusement interprété, M. Berthelé parvient à assigner aux restes du monument primitif, qui subsistent, la date de 683 à 684, époque à laquelle l'abbé Audulphe l'aurait fait construire pour recevoir la dépouille de son prédécesseur saint Léger. C'est donc un monument mérovingien de plus à date certaine.

2^o *Le chevet de l'église de Gourgé*. — L'édifice est en majeure partie du XII^e siècle et a remplacé une construction antérieure, en *petit appareil*, comme on peut le constater par l'examen du chevet (abside et absidioles) et de la nef. Comparée à celle de Saint-Généroux, cette église accuse une antiquité antérieure au second quart du XI^e siècle : elle est d'un style latin parfaitement caractérisé. La disposition de l'appareil, d'une taille singulièrement incorrecte, la présence de cordons de briques, portent l'auteur à attribuer le chevet de Gourgé plutôt à la période carlovingienne qu'au début de la période romane. Et de trois textes rapprochés et habilement discutés à l'appui de ce sentiment, il ressort que Gourgé a dû être construit entre 889 et 942.

3^o *L'église d'Airvault*, une des plus riches au point de vue iconographique et, en même temps, une des plus belles du Poitou, au

point de vue architectural, est de trois époques. Il s'agit d'en rechercher les dates précises. Or, de l'étude architectonique du monument, complétée par des textes, il résulte que plusieurs parties remontent au X^e siècle, époque de la fondation de l'abbaye par Aldéarde, vicomtesse de Thouars, femme du vicomte Arbert, et fille de Cadelon, vicomte d'Aulnay. Mais l'ensemble de l'église ne remonte qu'aux cinq dernières années du XI^e siècle et doit être attribué à Pierre de Sainte-Fontaine : c'est là un nom de plus à ajouter à la liste des architectes romans. Airvault est une des rares églises du Poitou à date certaine.

Quant aux voûtes, aux nervures multiples, qui s'entre-croisent de la plus merveilleuse façon, et qui ont été construites au XIII^e siècle, sur la nef principale et sur le chœur roman, elles présentent le même système que celles de Toussaint d'Angers (voûtes détruites en 1815) et sont d'une époque voisine de 1250.

Viennent ensuite trois chapitres de généalogie archéologique, dans lesquels sont expliquées plusieurs particularités non poitevines ni saintongeaises, qui se retrouvent dans plusieurs églises de la Charente-Inférieure. Il s'agit ici de certaines *influences* auvergnates, périgourdines et angoumoises, qui auraient *pénétré* notre architecture poitevine et saintongeaise aux XI^e et XII^e siècles, et aussi, de l'influence champenoise, dont l'abbatiale de Maillezais serait le type. Cette étude comparée, corroborée par des citations historiques, est du plus vif et du plus instructif intérêt.

A l'influence auvergnate, on doit rapporter : la coupole octogonale sur trompes ; les chapelles absidales en nombre pair (impair en Poitou et Saintonge) ; les modillons à copeaux ; les voûtes en quart de cercle des bas-côtés, comme à Sainte-Gemme et à Saint-Eutrope de Saintes ; les clochers octogonaux, comme à Nieul-le-Virouil ; les porches et tribunes intérieures de toute la largeur de la nef ; à l'influence périgourdine et angoumoise, la coupole hémisphérique sur pendentifs et les clochers en pomme de pin ; à l'influence champenoise, les tribunes des bas-côtés avec leurs berceaux en plein-cintre perpendiculaires à la nef, et le porche roman flanqué de tours, souvenirs de Saint-Rémi de Reims.

Cette première partie se termine par un magistral traité de l'architecture Plantagenet. La plupart des manuels ne parlent même pas de ce style qui a produit de si beaux chefs-d'œuvre. Quelques aperçus épars çà et là dans les revues archéologiques, c'est à peu près tout ce que l'on rencontre sur cette importante matière. M. Berthelé, lui, en expert qui a beaucoup vu et qui a scruté à fond son sujet, analyse, compare, discute ; et, comme il sait l'histoire, il écrit la généalogie et les transformations de cet art hybride, né sur les bords de la Loire, un peu avant 1150, de la fusion de la coupole byzantine et de la croisée d'ogives, et il en classe chronologiquement les différentes évolutions. Dès la fin du XII^e siècle, la voûte plantagenet se complique ; au lieu de quatre nervures, elle en reçoit huit, et, dans le second quart du XIII^e siècle, les nervures se multiplient, les croisées d'ogives chevauchent les unes sur les autres : ce sont des « hardiesses architecturales étonnantes », si nous osons nous exprimer ainsi.

Cette partie du travail de M. Berthelé est assurément la plus importante de l'ouvrage et fera autorité. Si, conformément au désir de l'auteur, elle provoque « des observations nouvelles », elle n'en pourra guère provoquer que sur des points de détails relatifs à la classification des différents types.

La seconde partie des *Recherches : Mobilier des églises*, comprend deux divisions : 1^o. reliquaires et vases sacrés ; 2^o. cloches.

Les reliquaires dont s'occupe M. Berthelé sont exclusivement des reliquaires-chefs ou des bras-reliquaires. La plupart ne nous sont connus que par les inventaires. Ils étaient de bois, de métal doré, quelquefois d'argent, ornés de pierreries. Ce n'étaient point en général de bien grandes œuvres d'art, vu la forme qu'ils affectaient.

Les vases sacrés anciens subsistent aussi en fort petit nombre, quelques rares ciboires, une colombe, une crosse à suspension, quelques ostensoirs en argent et même en fer blanc, plusieurs calices en argent ou en étain. M. Georges Musset, à la séance de la Commission des Arts, du 24 octobre dernier, a exposé le double motif de la disparition des œuvres d'art dans les églises à la fin du siècle dernier ; de nos jours, l'amour de la nouveauté et l'ignorance de la valeur artistique ou archéologique de ces objets, de la part des curés ou des fabriques, n'ont pas peu contribué à faire diminuer le nombre de ceux qui restaient.

Les huit derniers chapitres de l'ouvrage ont pour objet l'*art campanaire*. Plus de deux cents cloches poitevines y sont passées en revue. Que de patientes recherches dans ces trois cents pages consacrées aux fondeurs ou à leurs œuvres ! Au point de vue de la paléographie, de l'iconographie, de la sphragistique et du blason ; au point de vue architectonique, historique et légendaire, ce travail est loin d'être dépourvu d'intérêt. L'on a eu beau dire que la cloche n'était point une œuvre d'art, parce que la fonte est une œuvre qui appartient à l'industrie : cette assertion n'est pas indiscutable. Il y a eu fondeur et fondeur, comme orfèvre et orfèvre. Que quelques fondeurs aient été ignorants, mal habiles et souvent aussi mal outillés, il ne s'en suit pas que le fondeur en général n'ait été qu'un vulgaire industriel, sorte de nomade, parti souvent de la Lorraine, courant d'une paroisse à l'autre, chargé de son matériel, pour fondre les cloches sur place. Il y en avait certes qui étaient de vrais artistes. C'est ce qui ressort de l'étude campanaire de M. Berthelé. Les ressources typographiques de l'éditeur pour reproduire les inscriptions à l'instar de vrais estampages réduits de proportions, en seraient encore une preuve indirecte.

En résumé, la récompense que cet ouvrage a valu à son auteur en montre assez le mérite et l'importance. Ceux qui chez nous, ajoutons-nous, en terminant, avec M. Lièvre, s'occupent de l'histoire de l'art au moyen âge et particulièrement de celle de l'architecture, auront souvent à y recourir, et il serait désormais téméraire à eux d'aborder certaines questions de style et de date, sans avoir préalablement pesé ce que dit M. Berthelé.

J.-L.-M. NOGUÈS.

Bulletins de la Société de statistique, sciences et lettres du département des Deux-Sèvres, nos 7-9, 1889. — 1^o. Actes de la Société ; procès-verbaux ; liste des monnaies (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles) découvertes à Augé, près de Saint-Maixent. — 2^o. Rapport au Conseil général et compte-rendu des travaux de la Société. — 3^o. Un poète satirique à Melle au XVII^e siècle, par M. H. Clouzot. — Notes et documents historiques sur la Mothe Saint-Héraye, par M. Saint-Marc.

Revue Poitevine, n^o 68, août 1889. — Les fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers (suite), par Mgr X. Barbier de Montault. —

Les camps antiques, par MM. B. Ledain et Louis de Fleury. — Chronique: Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou de M. J. Berthelé. 1 vol. gr. in-8°, Ed. Lacuve, éditeur. Melle, 1889.

N° 69, septembre 1889. — Vieilles églises et vieilles cloches... par M. A. F. Lièvre. Chronique bibliographique. Chronique archéologique. Les fouilles de Vœuil, près d'Angoulême. Les ateliers céramiques de Saint-Porchaire (Deux Sèvres), aux XVI^e et XVIII^e siècles.

N° 70, octobre 1889. — Les fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers (suite). — Une visite à Sanxay, par M. Espérandieu. — Cours d'archéologie régionale de M. Lièvre. — Chronique par M. J. Berthelé.

N° 71, novembre 1889. — Etude sur quelques commanderies des Templiers d'Aquitaine (Coudrie, Montgaugier, Civray, Auzon), par M. de la Rochebrochard. Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Noguès. La nationalité d'Atectorix, par M. Espérandieu. L'horloge historique de Nyort en Poitou, fabriquée en 1570, par Jean Bouhin (communiqué par M. Ed. Dure.). Le sculpteur Simon Hurtrelle à Niort (1719-1723), par M. l'abbé Largeault. Chronique, nouvelles, comptes-rendus.

N° 72, décembre 1889. — Une inscription relative à un décurion de l'*ala Atectorigiana*, découverte dernièrement à Rome, par M. Espérandieu. — Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé Noguès. — Cours d'archéologie régionale de M. Lièvre (Deux-Sèvres). Addition à l'Épigraphie romaine de la Saintonge, par M. Espérandieu. — L'enfouissement des remparts de Poitiers. — Nouvelles, chroniques et comptes-rendus.

N° 73, janvier 1890. — La reine Vanda ou une prétendue Mellusine polonaise, par M. Louis de Fleury. — La prétendue maison de Diane de France, à Poitiers, par M. Léon Palustre. — Une lettre de M. E. Bonafé sur les poteries de Saint-Porchaire. — Chroniques archéologique et bibliographique.

LES FOLIES. — D'après le *Bulletin des Antiquaires de France* (2^e trimestre 1889, p. 84), près d'un hameau de ce nom, commune d'Any Martin-Rieux, non loin d'Aubenton, (Aisne), découverte d'une inscription qui rappellerait, d'après M. Mowat, « la dédicace d'un petit sanctuaire à un dieu Gaulois, dont le nom, inconnu jusqu'à présent, commence par les lettres Rio. »

Nouvel exemple des rapprochements qu'il faut faire entre tous les lieux nommés *La Folie*, et l'existence d'un temple ou d'une consécration à une divinité païenne.

Voir à ce sujet *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*, p. 143-145, qui appelle l'attention sur les lieux nommés *La Folie*, dans le département, et notamment La Folie, près de Marans, La Folie, commune du Thou, La Haute Folie, commune de Saint-Georges-de-Didonne, La Folie, commune de Saint-Sulpice-d'Arnoult, La Folie de Fouras (voir plus haut), etc. Avis aux chercheurs.

LE PALAIS GALLIEN A BORDEAUX. — Dans l'*Ami des Monuments*, n° 17, 4^e année, page 7, note sur les fouilles de l'amphithéâtre,

dit Palais Gallien, à Bordeaux; on a retrouvé le podium et l'égoût concentriques, la trace des coupes avec précinctions séparées, comme à Nîmes, à Arles; la loge du gouverneur; — l'architecte y aurait constaté un troisième étage d'arcades. « Les consolidations sont achevées depuis deux ans. La ville de Bordeaux a fait dresser un projet de restitution de la grande entrée, au niveau ancien; on compléterait aussi quelques parties, qu'il y a grand intérêt à ne pas abandonner plus longtemps. On a dépensé 18,000 francs en consolidations et en recherches.

PORTE DU PALAIS A BORDEAUX. — Dito, p. 190. — La ville de Bordeaux vient de dépenser quatre cent mille francs pour dégager et réparer la Porte du Palais à Bordeaux.

« Voilà une bonne leçon que Bordeaux donne aux autres villes, même à la capitale! »

Saintes hésiterait-il à suivre un si bon exemple, pour son remarquable amphithéâtre ?

PALISSY. — Dans les fouilles que M. Guillaume vient de faire exécuter sur l'emplacement du palais et de la cour des Tuileries, et sur deux points de la Place du Carrousel, « rien n'a été retrouvé qui put rappeler les fours de Bernard de Palissy (sic) rencontrés, il y a quelques années, et qui ont fourni les beaux fragments sculptés et émaillés qui sont au musée du Louvre. On a trouvé, dans la partie sud-est du terrain, en creusant des tranchées, pour la canalisation de l'eau, deux dépôts de tuiles simples. Ils n'ont d'autre intérêt que de justifier le nom de Palais des Tuileries donné dès l'origine à l'œuvre de Philibert de l'Orme. »
(*Antiq. de France*, 3^e trim. 1889, p. 172-173).

SACELLUM. — NEMI. — Dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, 10^e année, tome XX, n^o 1, juillet-août, Bulletin archéologique de la religion romaine, lire, page 37, ce qui a trait aux *sacellum*, aux autels de carrefour. On désignait par *sacellum* « un petit espace de terrain, consacré à un dieu, avec un autel, *locus parvus deo sacratus cum ara*. » (Définition du juriconsulte C. Trebatius Testa); — pages 49 à 51, les *sacellum* des prétoriens et des légionnaires; — page 53, des indications sur les fouilles de Némi (à rapprocher de la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XVI, p. 327, et XVIII, p. 83 et 90, et aussi des études de M. Lièvre sur les Vernemets et les Nemets.)

COLIGNY. — D^o p. 119, note sur le monument de Coligny inauguré à Paris le 17 juillet, au chevet du temple de l'Oratoire du Louvre. « L'amiral est représenté debout, au moment où il prend la résolution de quitter Châtillon pour se rendre à Paris, bien qu'il sache les projets tramés contre lui. Devant le piédestal est une Bible ouverte, avec deux citations: « La mémoire de l'homme juste subsiste à perpétuité. » (Ps. CXII, 6); — « Il tint ferme comme s'il eut vu celui qui est invisible. » (Hébr. XI, 27). — A droite et à gauche deux statues symboliques, d'une haute valeur artistique, représentent la Religion et la Patrie. Ce monument fait le plus grand honneur à M. Crauk, le sculpteur, et à M. Scellier de Gisors, l'architecte. »

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION DU 1^{er} NOVEMBRE 1888
AU 1^{er} FÉVRIER 1889.

Espérandieu (Lieutenant). *Note sur une marque de verrier découverte près d'Auch*. — Auch et Foix, 1888, in-8°. — *Epigraphie Romaine du Poitou et de la Saintonge*. — Paris, Ernest Thorin, Melle, Lacuve, 1889, 2 in-8°.

La Marsonnière (De). *Biographie de M. Lecointre-Dupont*, 1889, in-12, typ. Oudin, Poitiers.

Annales du Musée Guimet, Lyon, imp. Pétrat, in-4°, tome 16° et 17°.

Comité des travaux historiques, imp. nationale, Em. Leroux, in-8°.

Bulletin archéologique, 1889, nos 1-2. — *Bulletin historique et philologique*, 1889, nos 1-2.

R. Cagnat. *Supplément à l'Epigraphie latine de Saintes*, Chartres, imp. Durand, in-8°.

Zeledon (Pedro Perez). *Informe presentado al senior ministro de instruccion publica*. San José, typ. nationale, 1888, in-8°.

Bulletin de la Société d'Ethnographie, in-8°, 1887, 2^e série, janvier n° 1, février n° 2, mai n° 5, juin n° 6, juillet n° 7, août n° 8, septembre n° 9, octobre n° 10, décembre n° 12. — *Société de statistique, sciences etc., des Deux-Sèvres (Bulletin)*. Niort, in-8°, nos 7-9, juillet-septembre 1889.

G. Chauvet. *Les haches en bronze de Chebrac*. Angoulême Coque-
nard, 1889, in-8°.

Revue Poitevine et Saintongeaise. Melle, Lacuve, in-8°, 15 novembre
et 15 décembre 1889 et 15 janvier 1890.

(A suivre.)

PETIT COURRIER DE L'ART, DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA CURIOSITÉ

M. Bouguereau vient d'être élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique pour la section de peinture.

M. le ministre des cultes vient d'accorder : 1^o. à la commune de Lussant, un secours de 270 fr. pour réfection de la voûte de son église.

2^o. A la commune du Chay, un secours de 1,500 fr. pour l'aider dans le paiement des travaux de reconstruction du presbytère de cette localité.

3^o. A la commune d'Arthenac un secours de 490 fr., pour la réparation du presbytère.

4^o. A la commune de Mortagne-sur-Gironde 400 fr. pour la restauration du presbytère.

MUSÉES. — I. MUSÉE DE LA VILLE DE SAINTES. — Pendant l'année 1889, le Musée de Saintes a reçu du ministère des Beaux-Arts :

— 1^o. Un tableau du Salon de 1887, qui avait déjà figuré à l'Exposition des Amis des Arts, en 1888, à Saintes, et qui fut exposé au Salon décennal en 1889, au Champ-de-Mars. Il est signé de Georges Laugée, et représente un *Enterrement de jeune fille au village d'Etricourt*. Le cercueil recouvert d'un drap blanc est porté sur une charrette traînée par deux vaches. Quatre jeunes filles

tiennent les coins du drap et des cierges de cire jaune. Par derrière, marche un groupe de parents et d'amis, composé de quatorze personnes. Un prêtre, deux chantres et trois enfants de chœur précèdent le convoi. La toile mesure 2^m 55 de largeur sur 1^m 10 de hauteur. — 2^o. *Pivoines en arbres*, de M^{me} Castagnary-Viteau (larg. 0,68, haut. 0,30). — Le Musée a acquis une toile de 2^m 30 sur 1^m 40 de hauteur, représentant un *Épisode de la vie maritime du contre-amiral Pallu de La Barrière*, le moment où le cuirassé la *Reine Blanche*, abordé par l'éperon de la *Thétis*, et, coulant bas d'eau, s'est séparé de l'escadre, et vient, sous ses ordres, s'échouer à la plage de la Badine, rade d'Hyères, le 3 juillet 1877. (Voir le rapport au *Journal officiel* du 11 juillet 1877, p. 5,143). Ce tableau, signé Dorré-Keryvon, a été retouché par M. Gaston Roulet.

La collection de céramique s'est enrichie de deux vases, un fragment de vase décoré de rinceaux en couleur, provenant du prieuré de Chail, près Pons (achat); — divers fragments de vases rouges portant des signatures, un fragment d'anse avec signature, trouvés à Saint-Saloine, donnés par M. Gilardeau, notre confrère; — deux vases, provenant du village de Nicot, commune des Mathes. (Don de la Commission. Voir la note de M. Drilhon dans le *Recueil*, tome X, p. 120); — cinq lampes antiques rapportées d'Égypte; — deux assiettes en terre noire, trouvées dans un puits, rue du Cimetière. (Don de M. Brunaud, adjoint); — Vase en terre rougeâtre, trouvé au Clousi, dans un lieu ayant servi de sépulture. (Don de M. Larouche).

M. Gilardeau a envoyé un petit harpon et un crochet en bronze; — M. Louvel, une lame de couteau trouvée à Taillebourg; — M. Dangibeaud, une très jolie petite clef en bronze recueillie au Clousi.

La collection numismatique s'est accrue d'un jeton de Louis XIV et Marie-Thérèse (Don de M. Georges Vallein); — d'un jeton de la Société des Enfants d'Apollon (Don de M. Proust); — un agnel de Jean le Bon, trouvé à Chantemerle, commune de Courcoury (achat); — écus d'or de Charles VIII, Louis XII, Henri II, Charles IX, Louis XIII (achat); — Médaille du duc et de la duchesse de Brabant; — Médaille de Léopold I et Léopold II (achat). M. Paul Brunaud, adjoint, a donné un lot de monnaies et de médailles, dont le Musée possédait déjà des exemplaires, mais parmi lesquelles il faut citer huit monnaies en argent, qui auraient été trouvées dans la démolition de l'Arc-de-Triomphe: I. Deux consulaires. 1. Famille *Papiria*, au revers M. CARBO. ROMA. Jupiter tenant un foudre et un sceptre dans un quadrige au galop, à droite. (Babelon, t. II, p. 288, n° 6). 2. Famille *Quinctia*, au revers TI. Q. cavalier nu conduisant deux chevaux au galop à gauche; en exergue, D. S. S. gravés en creux; dans le champ Q. (Babelon, t. II, p. 394, n° 6). II. Deux d'Auguste, au revers C. L. CÆSARES, etc.; deux de Tibère, au revers PONTIF MAXIM., Livie assise (Cohen nouveau, n° 16); — une d'Adrien, au revers SAL. AVG, en exergue, P. M. TR. P. COS. III. La Santé assise à gauche (Cohen, n° 324). — Une de Marc-Antoine, le numéro de la légion illisible.

II. — MUSÉE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE. — Le Musée de la ville de La Rochelle s'est enrichi, depuis le 1^{er} janvier 1889, des objets d'art suivants :

PEINTURE. — 1^o. *Démasquée*, toile de Pierre Dupuis, exposée au salon de 1888 et acquise par l'Etat (Don de l'Etat). — Une jeune

femme blonde se fait dire la bonne aventure par une vieille bohémienne. Elle tient à la main un loup de velours qu'elle vient d'ôter, indiquant ainsi que ses secrètes pensées, comme son visage, ont été devinées ou démasquées.

2^o Copie de l'époque (?) d'une *Madeleine*, du Titien. — Don de M. le général baron Dumont.

3^o Portrait du général baron Dumont. — Don du général.

SCULPTURE. — Léda, statue en plâtre de Houssin (Edouard-Charles.) — Don de l'Etat.

Par mesure de prudence, la Municipalité de La Rochelle a pris un arrêté obligeant ceux qui désirent travailler dans le Musée municipal, à l'obtention préalable d'une autorisation du Maire. Une feuille girondine a inconsidérément, à cette occasion, pris à partie les autorités rochelaises. Il n'est pas besoin de défendre la Municipalité de cette ville du reproche de vouloir étouffer de cette façon les aspirations artistiques de ses administrés ou éloigner les artistes du dehors. Chacun sait ce que La Rochelle a fait ou fait tous les jours pour le développement de l'étude des Arts. Mais, pour notre part, nous ne pouvons qu'applaudir à ces mesures de sauvegarde qui garantissent l'intégrité de nos collections publiques, et qui les défendent du pillage ou des dégradations auxquels ont été livrés certains musées de la région ou d'ailleurs. Pour l'homme honorable, la demande d'autorisation est une formalité sans importance; pour l'autre, c'est un épouvantail. C'en est assez pour justifier la mesure. Le musée reste d'ailleurs ouvert aux visiteurs sans autorisation préalable.

ŒUVRES NOUVELLES. — I. CATHÉDRALE DE LA ROCHELLE. — Deux toiles d'Edouard - B. Debat-Ponsan, placées dans la chapelle de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

1^o. Un marchand de Crète, fuyant une irruption des Turcs au XV^e siècle, s'embarque emportant une image byzantine de la Vierge. Une tempête se déclare. La toile reproduit le moment où le marchand, se souvenant du tableau qu'il possède, le prend dans ses mains et exhorte ses compagnons à invoquer la Vierge. L'équipage tout entier tombe à genoux et se met en prières.

2^o. Notre-Dame du Perpétuel Secours, ayant à ses côtés l'ange de la Charité, reçoit les prières des âmes du Purgatoire et des besogneux de la terre: une mère de famille tenant son enfant dans ses bras, un malade, un marin.

II. THÉÂTRE DE LA ROCHELLE. — M. Furcy de Lavault a donné au théâtre de La Rochelle, pour être mise au foyer, la toile exposée par lui au salon de 1889 n^o 1085, sous le nom: *Un coin de jardin*. — Une ferme dans le lointain, un verger sur la gauche: au premier plan un amoncellement de pots de géraniums et de fleurs de toutes sortes; deux personnages: un jardinier à l'arrière-plan, au premier, une jeune paysanne faisant des bouquets.

III. *La dernière bourrasque. Les épaves du pertuis d'Antioche (Ile d'Oleron)*, tableau d'après nature de Charles Fouqueray, reproduit en gravure, page 77, du n^o du 1^{er} février 1890 du *Monde Illustré*.

Charles Fouqueray, né au Mans, élève de Cabanel et de MM. Cormon et Rixens, paraît s'attacher à notre région. Il exposait au dernier salon, n^o 1062: — *L'avant-garde (port militaire de Rochefort)*; — *Le « Labourdonnais » à l'armement*.

IV. EXPOSITIONS JOURNALIÈRES. — A La Rochelle, chez M. Fouché, libraire, rue du Palais, 1889-1890. Furcy de Lavault: *Bouquet de roses, Panier de pêches, Bouquet de chrysanthèmes, Vue du quai Vaslin à La Rochelle, Un jour de pluie, Vue du Port de La Rochelle au clair de lune, Bourriche de jacinthes, Bourriche de roses, La Marchande de violettes* (jeune fille entourée de fleurs, assise sur un banc de pierres), *Intérieur d'atelier* (deux femmes, l'une assise peignant, l'autre debout et regardant la toile placée sur le chevalet).

M. Lacheurié: *Vues de l'entrée du port de La Rochelle, Vue de la tour de la Lanterne, Vue prise des bains du Mail*, pastel, *Vue de la rue de l'Escalle à La Rochelle*, aquarelle.

Mlle Sylvestre: *Bouquet de chrysanthèmes, Roses dans un vase, Gerbe de roses, Bouquet de roses*.

M. Montaignan: Un paysage.

M. Chevalier (Ernest-Jean): *Vue du quartier Saint-Nicolas à La Rochelle, Vue du phare de Saint-Martin-de-Ré, Vue prise au bord de la mer*, grand cartouche en bois, de pich-piu, contenant une série de petits tableaux.

M. Borde, reproduction de la toile du Tintoret: *Le Tintoret peignant sa fille morte*.

M. Châtelier: 9 portraits et une marine.

M. Giraudeau: *Intérieur d'une maison de village*.

M. Boutet: *L'Atelier d'un soldat*.

M. Jaulin du Seutre: Paysages à la plume.

Mme Augustine Berry, veuve Lafontaine: *Portrait d'enfant, au pastel*.

A La Rochelle, chez M. Cognacq, photographe, rue du Palais: M. Giraudeau: *Intérieur d'atelier de charron*.

A Rochefort, chez M. Ch. Lessieux, rue Audry de Puyravault: Lessieux: Paysages au fusain, natures mortes, fleurs, fruits, peintures à l'huile, pastel, aquarelles.

—
DÉCOUVERTE PRÉHISTORIQUE AU DOUHET. — « Une caverne » préhistorique vient d'être découverte aux environs de Saintes; » une commission de notre Société composée de MM. Cantaloube, » Poirault, Xambeu est allée déjà la reconnaître. Une nouvelle » visite sera faite dans les premiers jours du mois d'avril et un » rapport sera communiqué à la réunion du 24 avril... »

—
Vient de paraître: *La vertu morale et sociale du christianisme*, par M. Guy de Bremond d'Ars. Paris, Didier, Perrin et Cie, 1890, in-16.

—
CONGRÈS DE LA SORBONNE. — La réunion des Sociétés savantes aura lieu à Paris, à la Sorbonne, le 27 mai. Les membres de la Commission qui désireraient être délégués, devront s'adresser au Président, avant le 24 avril (terme de rigueur).

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes

— ❖ —
Séance du 24 avril 1890.

Le 24 avril 1890, à une heure de l'après-midi, la Commission s'est réunie à Saintes, dans une des salles de la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. G. Musset.

Étaient présents : MM. Xamheu, vice-président ; Poirault, trésorier, Vigier, Letard, membres titulaires, Gallut et Dangibeaud, membres du comité de publication, Aymard, Clénet, Cantaloube, Edmond Duret, Gautret, de La Sauzaye et Laurent, membres correspondants. Excusés : MM. Caudéran, Léon Duret, de La Jallet, A. de Bremond, Duplais Destouches, Jouan, Bunel et Noguès, secrétaire.

M. Poirault, trésorier, remplit les fonctions de secrétaire, et lit le procès-verbal de la dernière séance.

Sur ce procès-verbal, M. Poirault présente quelques observations : on fait dire à M. Rullier (note Dangibeaud, 3^e) qu'il a recueilli un fragment d'agrafe mérovingienne dans le jardin Tillon et que l'objet a été trouvé dans un tombeau gallo-romain. M. Poirault est chargé au nom de M. Rullier de dire que ce fragment d'agrafe a été trouvé dans le jardin Tillon et non dans un tombeau gallo-romain, mais il ajoute qu'on a trouvé des tombeaux gallo-romains qui n'étaient pas à plus de 0,50 centimètres du sol dans la propriété du Clousi ; M. Dangibeaud dit à ce sujet, que si M. Rullier était présent à la séance, il modifierait ses appréciations ; la conférence faite à la Société des Archives par M. Delamain, sur les tombeaux trouvés dans le cimetière mérovingien de la Charente, démontre que les tombeaux du Clousi sont semblables à ceux du cimetière mérovingien de la Charente.

Ces rectifications admises, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont agréés comme membres correspondants, MM. Dupuy, dessinateur au Chemin de fer de l'Etat, Baudoin, rue sur les

murs, à La Rochelle, Georges Bugeaud, avocat et membre du Conseil Général, 4, rue des Grandes Allées, à Rochefort, Fougeray, peintre de marine, à Fouras.

M. Xambeu, vice-président, fait l'énumération des livres ou brochures donnés à la Société depuis la dernière séance; il en analyse brièvement le contenu.

M. le Président dépose sur le bureau : 1° une notice sur l'horloge merveilleuse de Nyort en Poitou, fabriquée en 1570, par Jean Boutin, document extrait de la Bibliothèque nationale, ms. n° 1744, publié et offert à la Société, par M. Edmond Duret ;

2° Une circulaire ministérielle relative à la réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne.

M. Xambeu parle de la caverne magdalénienne découverte, dans la commune du Douhet, par M. Clouet, instituteur communal.

Présent à la séance, M. Clouet fournit des explications à ce sujet ; il dépose sur le bureau une certaine quantité de silex taillés, os, dents de plusieurs animaux, trouvés dans la grotte, et donne lecture de son rapport.

M. le Président félicite l'honorable rapporteur sur son zèle, le remercie de ses communications et dit qu'il en sera fait mention dans le Recueil de la Société.

M. le Président fait la description d'une pierre appelée la Pierre qui vire, située sur le chemin du Gros Roc au Douhet, et dit que cette pierre qui est percée d'un grand trou au centre et de plusieurs petits trous en forme de cuvettes à la surface, devait être un polissoir ou une pierre à cuvettes, accessoire d'un polissoir.

M. le Président met en discussion le projet d'excursion annuelle; deux itinéraires sont proposés, l'assemblée adopte celui de MM. Dangibeaud et Letard, par Mirambeau et Plassac ; la date de cette excursion est fixée au 12 juin.

M. l'abbé Clénet offre à la Société, au nom de M. l'abbé Jean, directeur de l'Institution Saint-Pierre, une pierre dont les sculptures rappellent l'époque de Louis XIV, et qui porte au centre un écusson et l'inscription :

DU PRE DIEV FAICT NAITRE LE FOING
POVR LE BESTAIL QVI NA NVL SOING

Il donne à ce sujet quelques explications qui font l'objet d'une note insérée au présent Recueil.

M. Gautret met sous les yeux de la compagnie une ancienne fontaine ou buie en terre vernissée verte, dont la pâte et le vernis rappellent les procédés de fabrication de la Chapelle-des-Pots. Sa forme est celle d'une cruche à deux anses surmontée d'un couvercle en forme de bonnet ; sa décoration en demi relief consiste en un écusson central figurant le buste d'un personnage qui rappelle Henri IV ou l'un de ses contemporains ; des écussons où l'on voit des aigles à deux têtes, des marguerites, des croissants, avec des accessoires peu héraldiques. Ces motifs sont très fréquents sur les pièces analogues et n'ont pas encore

trouvé d'interprète. Il est vraisemblable qu'ils ont l'Allemagne pour origine et que les ouvriers, dans leurs migrations, emportaient d'un lieu à l'autre des moules qui perdaient ainsi tout caractère local et devenaient inintelligibles.

M. Gautret communique également deux pièces intéressantes : 1°. une matrice de sceau de Louis de Nogaret, évêque de Mirepoix, prieur et seigneur de Jarnac-Champagne ; 2°. une commission de garde-chasse, donnée le 24 juin 1727, au château de Jarnac-Champagne, par la comtesse Marie de Verduson Miran de Châteaurenard, original sur parchemin scellé du sceau de cire rouge de la comtesse.

M. Dangibeaud montre à la Commission divers objets gallo-romains trouvés à Saint-Saloine : cachet, petit coq, pène de clef, fragment de poterie avec marque MAF, plus une petite fibule qui paraît être mérovingienne.

M. le Président fait part de découvertes numismatiques : 1°. des écus allemands enfouis près de Saint-Savinien ; douze de ces pièces ont été envoyées par M. Davion, notaire dans cette localité ; 2°. des deniers de Richard, roi d'Angleterre et des comtes d'Angoulême, trouvés à Coi-de-Chaux, commune d'Aytré, près de La Rochelle. Le Recueil contiendra des notes détaillées sur ces trouvailles.

M. Duplais Destouches a envoyé diverses photographies d'une tête en terre cuite trouvée à 1^m 50 de profondeur, rue de la Halle, à Fouras. En l'absence de l'objet lui-même, il est impossible à la Société de se prononcer sur l'origine de ce curieux objet.

Au nom de M^{me} Valentin, M. le Président remet sur le bureau un extrait d'un mémoire en partie météorologique, en partie historique, rédigé par son mari au commencement du siècle. M. Valentin, encore élève du collège de Saintes, avait pris soin de noter jour par jour les accidents atmosphériques et aussi les quelques événements qui le frappaient ou venaient rompre la monotonie de la vie journalière. En dehors de quelques passages relatifs à la découverte de vieux restes de la cité, les faits relatés dans ce mémoire, bien que très intéressants, ne rentrent pas dans le cadre des études de la Commission. Leur spécialité leur ferait trouver une place digne de leur intérêt dans les publications d'une société telle que celle des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. M. Jouan qui a servi d'intermédiaire à M^{me} Valentin, voudra bien remercier celle-ci de son intéressante communication.

La Société s'inscrit pour dix francs à la souscription ouverte pour l'érection d'une statue de Borda à Dax.

L'ordre du jour n'est pas épuisé, mais l'heure étant avancée, les autres communications sont envoyées à une prochaine réunion. M. le Président déclare la séance levée.

Fait et délibéré à Saintes, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
G. MUSSET.

Le Trésorier,
POIRAUT.

SUITE DES MÉMOIRES DE M. DE SAINT-LÉGIER DE BOISROND

Écrits de sa main en 1675 jusqu'en 1690, copiés en 1770

(Voir Recueil, tome X, pages 237-243-280)

1687

Ce fut au commencement de l'année 1687. Nous nous vîmes assez souvent chez le voisin et chez Madame de Clairville, et je l'avoue à ma confusion, je me retrouvai aussi sensible pour cette dame et le cœur capable d'une aussi folle passion dans ma cinquante septième année, que je ne l'avois été à trente ans.

Vers la Saint-Jean, je fis un voyage à Paris pour quelques affaires domestiques avec le curé décédé de Rochefort, pour le service duquel je fis ce que je n'eusse pu faire pour moi-même, car je lui donnai des avis qui lui firent avoir une pension du Roy, de cinq cents écus, pour l'extinction de laquelle on lui a donné depuis le prieuré de Parthenay qui vaut 2500 livres de revenu.

Je revins de Paris vers le mois de septembre ; nos entrevues continuoient toujours, tantôt ici, tantôt là, mais plus qu'ailleurs chez le voisin médiateur, où nous couchions même quelquefois, toujours en très bonne compagnie et jamais sans témoins, mais avec tous les signes d'affection réciproque que l'honnêteté le pouvoit permettre. Il est vrai que le marquis et moi ne nous voyions pas l'un chez l'autre, mais partout où nous nous rencontrions, c'étoit la plus belle amitié du monde, quoiqu'il enrageoit dans le fond.

La marquise eût souhaité que son mari et moi nous fussions vus l'un chez l'autre, et je n'aurois non plus fait de difficulté de commencer, que j'en avois fait à faire les avances de la réconciliation. Mais on savoit que le mari avoit dit à gens qui avoient trahi son secret, que sa femme étoit la maîtresse de me voir en lieu tiers, mais qu'il ne seroit pas bien aise que sa maison fût le théâtre de nos galanteries. Cependant, il s'en offrit l'occasion qui ne tiroit point à conséquence. Le chevalier d'Aubeterre, étant alors en province, promit d'aller chez Anguitard à jour nommé et me proposa d'en être. Je ne dis ni oui ni non, mais je m'en allai de

Gibaud ¹ « où la proposition se fit », avec le chevalier, à Jonzac, chez le comte d'Aubeterre, ² où nous devons chasser, deux jours avant celui qui étoit marqué pour aller chez Anguitard. Madame de Clairville étoit à Gibaud ; elle en partit pour Saint-Simon ³ en même temps que nous pour Jonzac, se chargeant d'avertir la marquise de la proposition du chevalier et de me mener à Saint-Simon ; et comme il n'y a qu'une petite lieue de là à Jonzac, la bonne Clairville me promit de m'avertir à Jonzac par un laquais exprès en cas que je ne dusse pas être de la partie, si bien que ne voyant point de laquais, j'allai à Saint-Simon avec les autres.

Le marquis m'y reçut fort bien. Mais après que nous en fûmes partis, ayant fait des petites réflexions avec sa sœur la religieuse, qui étoit chez lui ⁴, très mal intentionnée envers la marquise et moi, il en parla très aigrement à la marquise, lui disant qu'une fois n'étoit pas coutume, mais qu'il seroit très fâché que cela arrivât souvent, et que la visite qu'il me rendroit, n'en autoriseroit pas une seconde des miennes.

La dame qui s'est toujours piquée d'être très régulière, au moins pour mon compte, ne manqua pas de m'en faire avertir par notre ami qui me proposa même, de sa part, une entrevue fort secrète, à une heure indue, pour convenir des raisons d'une fort longue abstinence de se voir. Comme je croyois connaître la marquise, laquelle j'estimois autant que je l'aimois, que même cette entrevue ne devoit pas être sans témoins, je la refusai pour ne pas commettre sa réputation sans aucun profit, et trouvai le moyen, à peu de jours de là, de faire connoître au mari que je ne voulois pas me faire une habitude d'aller chez lui, dont il fut fort satisfait.

Dans ce temps là, leur fils vint en province ; ⁵ je lui donnai un

1. Gibaud, commune de Marignac, canton de Pons. C'étoit la résidence de M. et M^{me} de Beaumont, dont il est question au commencement de cette deuxième partie des *Mémoires*.

2. Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre, devint comte de Jonzac par son mariage « 1678 » avec Julie-Michelle de Sainte-Maure, fille d'Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonzac. Il étoit neveu du chevalier d'Aubeterre.

3. Saint-Simon-de-Bordes, près Jonzac, habitation de M. et M^{me} d'Anguitard.

4. Le marquis d'Anguitard avait quatre sœurs dont le sort n'est pas indiqué dans la généalogie de cette famille « Poussard ».

5. Auguste Poussard, marquis d'Airvault du chef de sa femme,

rendez-vous chez l'ami commun. Le père et la mère s'y trouvèrent, si bien que le jeune marquis se crut obligé à me venir voir. Il s'en ouvrit à un de ses amis, qui, lui ayant demandé s'il feroit ce pas là sans la participation de son père ? — « Oui, dit-il, j'aime mieux en être grondé que refusé ». — Il y vint donc et il y fut reçu comme on doit croire. Il aime un peu la joie à table ; je fis pour lui ce que je n'ai guère coutume de faire, c'est-à-dire que nous fîmes une petite débauche, où buvant à mes amitiés, il dit qu'il y buvait de tout son cœur quand elles devraient être sa mère. Ainsi nous reprîmes sans façon nos premières habitudes et nous nous voyions assez souvent chez le voisin, toute cette année 1687.

1688

Au commencement de l'année 1688, nous faillîmes à nous chagriner, Aminthe et moi « c'étoit entre nous son nom de roman », sur quelques rapports impertinents d'une égyptienne, et cet arrias ¹ ayant intéressé le voisin, nous nous querellâmes très fort, lui et moi, en présence de la dame, chez une de nos communes amies, et nous nous raccommodâmes le lendemain ; je me raccommodai aussi avec Aminthe. Elle me témoigna en particulier quelle étoit tout à fait dans mes intérêts contre cet homme, et qu'elle n'avoit gardé des mesures pour lui dans cet accommodement que par rapport à son mari qui étoit de ses amis. Elle m'en dit le diable et prit conseil avec moi comment elle pourroit faire pour bannir absolument cet homme de chez elle sur des affaires assez délicates. Peut-être lui en dit-elle autant de moi ?

De là, nous allâmes tous à Saintes où nous restâmes quelques jours en la meilleure intelligence du monde, nous voyant tous les jours chez Madame de Clairville. La marquise, à ce qu'on disoit, étoit sur le point de faire un voyage à Paris pour un grand procès, et devoit faire ce voyage là sans son mari. Je me donnai des affaires aussi à Paris pour la primer, afin qu'on ne pût dire qu'elle m'y avoit attiré. J'y allai faire un tour, où étant averti que le tigre ne l'y laisserait point aller tant que j'y serais, je m'en

Marie-Louise d'Arrot.

1. Litré écrit : *aria*, embarras.

revins, et en arrivant, je trouvai le marquis malade au lit de la mort, et mourut effectivement cinq ou six jours après.

Je l'allai voir en sa maladie et rendis les compliments de condoléance à la marquise dans toutes les formes les plus régulières, après quoi je restai quelque temps sans y aller par bien séance.

En ce temps là, j'allai à Bordeaux voir le maréchal de Lorges ¹ et bientôt après en être revenu, environ la mi Juin étant allé à Saintes pour quelques affaires, on me dit en arrivant que la marquise d'Anguitard y étoit arrivée peu devant, qu'elle s'en alloit de là à Paris. J'en fus fort surpris, n'en ayant point été averti. Après avoir soupé, qu'il étoit plus de neuf heures, j'allai la voir. J'y trouvai Segonzac, ² son beau-frère, et le chevalier de Lignères, ³ lesquels s'en étant allés une demi-heure après, je restai seul avec elle. Nous eûmes une longue conversation dans laquelle elle me dit qu'on lui avoit donné plusieurs avis sur sa conduite avec moi. Elle ne m'en voulut pas nommer les donneurs d'avis, mais elle m'indiqua qui me les nommeroit. Ainsi je sus bientôt après que c'étoit Madame de Chalus. ⁴ Sur les onze heures, je voulus me retirer pour la laisser reposer. Elle me dit qu'elle ne vouloit point se reposer, qu'elle alloit seulement écrire quelques lettres, après quoi elle devoit partir à minuit, attendu que la lune étoit belle, et qu'elle vouloit éviter la chaleur. — « Je n'ai, lui dis-je, pas plus de presse de dormir que vous, et puisque vous ne voulez point vous coucher, je vais vous laisser écrire et, en attendant, je demeurerai là-bas « où il y avoit mille gens », car je serois bien aise, puisqu'il faut vous perdre dans deux heures, d'en ménager jusqu'aux moindres moments ». — Elle y consentit. Après quoi, nous parlâmes

1. Guy-Alphonse de Durfort, duc de Lorges, maréchal de France, né à Duras (1630), mort à Paris (1702). C'est le beau-père du duc de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*.

2. N'est pas indiqué dans la généalogie Poussard.

3. François-Hector Poussard, chevalier de Lignères, fils de Charles, seigneur de Lignères et de Charlotte-Marguerite Acarie du Bourdet, est également omis dans la généalogie Poussard, ainsi que son frère Charles « v. *Suprà* ».

4. Hélène de Polignac, femme de Jean de Chalus, Seigneur d'Allas-Bocage, de Vibrac, de Fresne « ou Frenai », étoit fille de Léonard de Polignac, seigneur de Fontaines, et de Léa de Bonnefoy. Elle teste à Saintes, le 23 septembre 1682, pardevant Gillet, notaire royal, alors veuve, et ne paraît pas avoir laissé de postérité. Son frère,

de ses affaires qui paraissoient bien pressées puisqu'elle s'en alloit avant d'avoir célébré la quarantaine de son mari. Pendant que nous causions en haut, une des plus vilaines suivantes du monde, la plus sotté et la plus brutale, qui, avec toutes ces belles épithètes, ne laisse pas de gouverner sa maîtresse, d'accord avec un petit violon et une espèce de faiseur d'affaires qui l'alloit conduire jusqu'à Poitiers, dirent en bas mille sottises de la dame et de moi, lesquelles m'étant rapportées le jour suivant, j'en fis une mercuriale un peu forte au violon qui ne manqua pas d'en instruire par lettres la violonne, qui de là en avant me rendit tous les mauvais offices qu'elle pût auprès de sa maîtresse.

Entre minuit et une heure, la dame monta en carrosse avec mille démonstrations de bonté pour moi. J'allai la conduire à pied depuis son logis qui étoit à une extrémité de la ville, jusqu'à l'autre, passai le pont et tout le faubourg jusqu'à l'Abbaye, lui tenant la main par un petit chassis qui étoit au côté de son carrosse vis-à-vis du fond de derrière, lui parlant toujours à demi bas, et elle à moi. Enfin, la séparation fut en me donnant une adresse pour lui écrire à Paris, qui étoit chez un procureur, rue des Cordeliers. Le coquin qui étoit avec elle dans son carrosse, en fit cent contes impertinents à son retour, qui me furent rapportés quatre jours après par les demoiselles d'Anguitard que j'allai voir où leur mère les avoit laissées, auprès de Madame de Monbléru ; mais il n'emporta pas loin le péché, car il mourut à quinze jours de là.

François de Polignac, étoit, par sa femme, Madeleine Labbé de Sorlut, oncle maternel de Madame d'Anguitard. Du testament précité de Madame de Châlus, il résulte que ses biens consistaient en divers héritages provenant des successions de Léa de Bonnefoy, sa mère ; des demoiselles de Bonnefoy, ses tantes ; et de Louise de Polignac, sa sœur. Elle institue, pour héritiers, ses frères : François de Polignac, écuyer, et N. de Polignac, dit le chevalier ; et ses nièces : Anne de Polignac, femme de Daniel Dubois, écuyer, sieur de Châteaulin, et Henriette-Diane de Polignac, veuve de N., écuyer, sieur de Planche en Limousin (note fournie par M. Ch. Dangibeaud). — On trouve aussi, vers 1694, parmi les fondateurs ou bienfaiteurs de l'hôpital de Saintes : Anne de Châlus, fille de Guillaume de Châlus, et de Charlotte de Galard de Béarn. S'agirait-il ici de cette Charlotte de Galard ? nous inclinons plutôt pour Hélène de Polignac, qui avoit avec madame d'Anguitard des attaches d'affinité.

1. Françoise Blondel de Joigny, femme de Claude de Saint-Simon de Monbléru, seigneur de Villexavier, paroisse près de Jonzac.

La marquise ne croyoit demeurer que deux mois à Paris ; elle y séjourna un an, et je lui avois positivement dit, en la quittant, que si elle y demouroit six mois, j'irais sans y manquer, ne fût-ce que pour la voir.

Revenu de Saintes chez moi, j'appris que sur le rapport de ce malhonnête homme dont j'ai déjà parlé, on avoit fait de petits contes sur la dernière entrevue d'Aminthe et de moi, ce qui me fut aussi sensible qu'il l'eût pu être à elle-même. Premièrement, je n'avois aucun dessein malhonnête sur elle ; je l'estimois infiniment, et pour mourir, je n'eusse voulu être l'occasion d'une histoire qui eût pu nuire à sa réputation. De plus, je craignois que ce ne lui fût une raison d'ouvrir les oreilles aux conseils que mes ennemis et mes jaloux lui donnoient ou faisoient donner continuellement de rompre avec moi. Je commençai par lui écrire tout ce qu'on avoit dit et par quel canal, jusqu'à lui mander les sottises que sa suivante avoit dites, le soir de son départ. Madame de Clairville le lui manda aussi, et comme nous étions demeurés d'accord que ce seroit par le canal de cette dame que je saurois de ses nouvelles et qu'elle ne m'écriroit point en droiture, je fus assez satisfait, connoissant à la première réponse, qu'elle avoit assez méprisé ces bagatelles et que sur le sujet de la soubrette, elle laissoit cet examen à faire, à son retour.

Je la crois fort honnête femme dans le fond, mais elle aime le monde et n'a jamais pu ni peut-être même voulu se défaire de cent petites fantaisies d'enfant, soit pour le soin de sa personne, soit pour les manières de se mettre, et comme cette ridicule suivante ne laisse pas que d'être adroite et soigneuse de lui tenir tous les matins un bouillon prêt, elle se croiroit perdue si elle en étoit privée. C'est, je crois, par cet endroit, qu'elle lui tient plus au cœur, outre que la dame est d'une race qui s'infatue volontiers des domestiques.

Je ne me contentai pas de lui avoir écrit tout cela ; j'allai encore trouver le marquis de Saint-Gelais, son frère, et comme nous avons toujours été amis intimes et que n'ayant jamais eu que des intentions fort honnêtes pour sa sœur, je ne me suis jamais caché de lui dans la pure affection que j'avois pour elle, je lui rapportai toutes ces sottises qui s'étoient dites, et le priai, comme mon ami, de me dire s'il trouvoit que nous eussions

manqué l'un ou l'autre ; que je me connoissois vif dans mes amitiés et qu'ainsi je pourrois par cette même vivacité faire de mauvais pas sans intention de les faire ; que j'aimois Aminthe comme ma sœur et lui commē mon frère, et qu'ainsi je le conjurois de vouloir régler les choses entre nous et m'avertir en frère, en cas que j'en fisse trop ou trop peu. Saint-Gelais m'embrassa et me dit que je ne me misse point en peine là-dessus, qu'il estimoit sa sœur, qu'il ne doutoit point de la pureté de mes intentions, et que s'il y trouvoit quelque chose à redire à l'avenir, il m'en avertiroit en ami.

Cette année là, je me brouillai avec le vieux Saint-Quentin et la marquise, sa femme, ¹ pour un sujet qu'il vaut mieux pour tous ensevelir que mettre de nouveau sur la scène. Je suis persuadé que je n'en eus pas le tort et je me tais, plus par considération de la dame que par crainte d'en être blâmé si je faisais le détail de cette ridicule affaire.

Cette année là, le comte de Marsan vint dès le mois d'août à Pons pour y passer l'automne, et M. Le Grand, ² son frère, revenant de Barèges pour se remettre d'une chute dont il s'étoit rompu uu bras, l'y vint voir et y resta quinze jours. On n'oublia rien pour le bien régaler, et il y eut pendant tout ce temps là, à Pons, la meilleure compagnie qu'on pût ramasser dans la province, augmentée par plusieurs officiers des troupes qui y étoient répandues. On y chassoit, on y jouoit, on y dansoit, on y faisoit une grande chère. En mon particulier, comme il y a longtemps que j'ai l'honneur d'être connu de M. Le Grand et que j'en ai toujours été bien traité, je n'en partis point.

Le comte et la comtesse de Lonzac n'en partirent point aussi, et par la fréquentation en étant tous les jours mieux impressionné de leur mérite, je tâchai autant qu'il me fut possible de cultiver leur amitié. La marquise de Pons ³ y étoit aussi, qui ne contri-

1. Jean-François de Bigot, marquis de Saint-Quentin, maréchal de camp, acquéreur, en 1657, de la terre de Plassac, et marié (1661) avec Anné de Pontac.

2. Louis de Lorraine, comte d'Arnaignac etc..., vicomte de Marsan, grand écuyer de France, frère aîné du comte de Marsan. Il épousa (1660) Catherine de Neuville, fille du duc de Villeroy, et mourut en 1718.

3. Judith de la Rochefoucauld, mariée, vers 1670, à Renaud de Pons, marquis de Thors (*Suprà*).

buoit pas peu à faire honneur à la Saintonge. M. Le Grand en parut fort content et se retira ; le comte, son frère, le suivit.

Bientôt après, la comtesse de Marsan s'en alla passer l'hiver dans ses terres de Béarn ; le comte et la comtesse de Lonzac se retirèrent à Brisay, en Poitou, ¹ lieu de leur séjour ordinaire ; si bien qu'en peu de temps, nous nous trouvâmes très dépourvus de beau monde, et nos joies changées dans une oisiveté bien solitaire. Il est vrai que le comte de Lonzac ne se retira qu'assez avant dans l'hiver. Il ne tint pas à lui ni à ses soins qu'il ne me rendit un office considérable.

ART ET ARCHÉOLOGIE

CAVERNE MAGDALÉNIENNE AU GROS-ROC DU DOUHET

La commune du Douhet, comme toutes les communes environnantes, renferme énormément de silex gisant à la surface du sol ou à peu de profondeur. Aussi les coteaux et même les vallons donnent-ils beaucoup de débris de l'industrie quaternaire et robenhausienne. On y trouve mêlés, le coup de poing chelléen, (silex à peine dégrossi), la hache moustérienne, la longue lame magdalénienne, svelte et habilement détachée, avec la hache soigneusement polie. Celui qui sait voir, peut dire que le sol en est jonché. Tous ces débris, un sol calcaire et de carrières, des eaux excellentes m'amènèrent à penser que nécessairement il devait y avoir, dans les environs, des grottes naturelles pour abriter les peuplades quaternaires pendant les mauvaises saisons. Le Gros-Roc qui a des eaux excellentes, un vallon profondément raviné et des rochers à pic fut l'objet de mes premières recherches.

Je ne m'étais point trompé, la grotte appelée au Douhet « Les Chambres noires » m'indiqua tout de suite, par les silex taillés que je trouvai à sa surface, avec des os qu'on avait brisés pour

1. Brisay, près Chatelleraut.

en extraire la moëlle, qu'elle avait été habitée. Il est très facile de découvrir une grotte dans un coteau quand on sait qu'il y a autant de silex dehors que dedans.

Cette grotte qui s'ouvre au nord, est à environ 8 mètres au-dessus du niveau des eaux du ruisseau qu'alimente la belle fontaine du Gros-Roc, sur la rive droite, et tout au haut d'une autre petite fontaine qui a aussi un niveau constant. Son ouverture a 8 m 60. Cette grotte ressemble assez à un four qui aurait 12 mètres de profondeur sur autant de largeur avec une hauteur moyenne de 1 m 70. La couche de terre et les foyers ont ensemble 1 m 50 d'épaisseur moyenne. L'entrée devait être dissimulée par les gros blocs de pierre qui se sont éboulés et qui embarrassent l'entrée. Ce barrage devait garantir les troglodytes contre les vents froids venant du nord.

On y distingue deux couches : l'une, moustérienne, qui repose immédiatement sur le sol de la grotte, et l'autre, magdalénienne, la plus abondante, puisqu'elle fait disparaître la couche moustérienne dans la plus grande partie fouillée. Partout, excepté sur un point des foyers fouillés, les lames magdaléniennes reposaient immédiatement sur le sol de la grotte.

Pour distinguer les deux couches, il ne faut point se guider sur les stalagmites qu'on rencontre dans la terre noire. Ces stalagmites proviennent des gouttières de la voûte et ne se rencontrent que sous ces gouttières ; on n'en voit nullement ailleurs. Sous les foyers magdaléniens, j'ai été assez heureux de tomber sur une petite couche nettement moustérienne, logée dans une petite excavation du rocher qui a fourni des silex très caractéristiques. Au-delà les deux couches sont malheureusement mélangées. Les os trouvés dans cette petite couche ont été soigneusement mis à part.

Il y a lieu de croire que les moustériens, premiers venus dans la grotte, ont dû s'établir tout à l'ouest pour se garder contre les vents violents chargés de pluie et de neige venant de ce côté. S'il en est ainsi, plus on ira vers le couchant, plus la couche moustérienne augmentera d'épaisseur et, par cela même, deviendra plus abondante. Cette dernière couche n'a encore fourni qu'une dizaine de belles pièces.

Mais ceux qui ont le plus encombré la grotte de leurs foyers et

de leurs débris ce sont les magdaléniens. Leurs foyers atteignent maintenant près d'un mètre d'épaisseur. Ces foyers s'étendent à l'entrée et à l'ouest. Tout ce qui reste encore à fouiller, ce sont des foyers, et l'on peut affirmer que les débris n'ont jamais été remués. Les silex dont les magdaléniens se servaient pour détacher des lames et dont ils jetaient les rebuts dans le feu, étaient pris du côté de Chez-Siquet dans un terrain argileux et plein d'oxyde de fer. De plus ils mélangeaient sans doute de la sanguine avec de la moëlle pour se tatouer et jetaient encore les restes dans les foyers. C'est ce qui expliquerait que certains points des foyers sont plus rouges que d'autres.

Tout cela, avec les os et les dents, est cuit et forme un mélange presque aussi dur que du rocher. Les racines ne peuvent y pénétrer et les animaux fouisseurs n'y ont sûrement jamais gratté. Comme cette couche se distingue nettement de la couche moustérienne par sa couleur et même par sa dureté, il sera très facile de les séparer et de bien déterminer par les os et les dents la faune moustérienne.

On sait que les instruments moustériens, pointes, haches et grattoirs, sont tous en silex.

A l'époque de la Magdelaine on ne se servait du silex que pour tailler les os, l'ivoire et les bois du renne. Aussi dans les foyers trouve-t-on beaucoup de débris de ces trois matières.

Les objets trouvés jusqu'à présent dans la grotte et qui ne peuvent être que des rebuts sont :

1°. Une sagaie brisée par le milieu ; les deux morceaux, bien que se raccordant parfaitement, ont été trouvés brisés et séparément. Ces deux morceaux qu'on peut coller n'en forment pas moins une jolie pièce. Il a été trouvé aussi six tronçons d'instruments analogues à cette sagaie.

2°. Trois flèches en os dont une entière un peu époincée à un bout, et deux tronçons dont l'un est bien appointé.

3°. Sept spatules, formées de côtes et de bois de renne travaillés, pour dépouiller les animaux.

4°. Deux morceaux d'os à encoches ; ces os à encoches devaient être des objets servant de poignées. Comme ils sont creux à l'intérieur, on devait y enfoncer quelque outil, peut-être bien des flèches pour les empêcher de s'épointer.

5°. Neuf poinçons en os ou morceaux d'os ébauchés.

6°. Deux morceaux d'ivoire.

7°. Trois aiguilles en os sans chas.

8°. Une coquille soigneusement creusée devant servir de parure.

9°. Trois polissoirs dont un a la forme d'un trapèze ayant six centimètres de grande base et cinq et demi de petite base avec quatre centimètres et demi de hauteur. Il est en grès très fin et bien uni. Le second est aussi fait d'une espèce de grès noir allongé et lamelleux. Le troisième est un morceau de grès argileux qu'on a dû faire chauffer au feu, pour lui donner de la consistance ; quand il a été extrait du sol, il s'est brisé. Il ressemble assez aux morceaux de grès dont les ménagères se servent pour aiguiser les couteaux, mais il a une couleur un peu verdâtre que lui donne le minéral de cuivre qu'il doit contenir.

Les dents qu'on trouve sont nombreuses et belles. Je ne puis dire exactement à quels animaux elles appartiennent. Cependant les plus grosses doivent être des dents de mammoth et de rhinocéros. L'ivoire des défenses aura sans doute été utilisé puisqu'on en a trouvé des rebuts. Le bœuf, l'auroch, le renne, le grand cerf, le bouquetin, l'hyène, le grand ours et le loup doivent en avoir fourni la plus grande partie.

CLOUET.

Epigraphie santone.

Les travaux exécutés à l'hôpital de Saintes ont fourni cette année deux nouveaux textes, incomplets l'un et l'autre.

Le premier provient d'un monument funèbre qui avait été élevé par un affranchi de Caius Julius Victor, soit à son père ou à sa mère, à ses enfants et à sa postérité. Le nom de Caius Julius Victor nous était déjà connu par les découvertes précédentes ainsi que son *cursus honorum* ; cette épitaphe nous indique qu'il avait affranchi un esclave dont le nom ne nous est pas fourni par le texte ; ce dernier portait aussi le nom du père ou de la mère commençant par les lettres TO qu'il est assez difficile de compléter. Les caractères de la première ligne mesurent 0,085 mm de haut, ceux de la seconde 0,075 mm.

////// C· IVL· VICTORIS· L· TO ////
pat (vel mat) RI· ET· LIBERIS· POSTERISque

Caii Julii Victoris liberti TO//// patri (vel matri) et liberis posterisque.

Le deuxième texte trouvé, comme le premier, dans le mur qui forme le front sud-est de l'ancienne forteresse de Saintes, est en grandes capitales. Celles de la première ligne mesurent 0,20, celles de la seconde 0,17. Elles sont de la belle époque ; je ne serais pas éloigné d'y voir une dédicace impériale dans laquelle figurerait le nom d'Antonin le Pieux.

//// L E ////

//// O P I ////

Abbé L. JULIEN-LAFERRIÈRE, chanoine titulaire.

Le monnayage de Richard Cœur de lion.

Il y a quelques mois, un habitant d'Aytré¹ découvrait dans les sables accumulés par les siècles, au lieu dit Coi-de-Chaux, tout proche de la ligne de fer, un petit vase rempli de monnaies couvertes de vert de gris. Le récipient était en terre rouge, décoré au tour d'une série ininterrompue de stries et recouvert d'un verni mi-partie vert, mi-partie jaune. Ce vase était dans la position normale, et sans aucun obturateur apparent. Il est légèrement brisé ou usé au col, mais n'a certainement pas été roulé ; le temps l'a irisé et couvert d'une sorte de cristallisation due, sans doute, au contact des sels marins et à la présence de matières siliceuses dans le vernis.

Les monnaies qu'il contenait, étaient environ au nombre de 450, sur lesquels 402 ont pu être mises à notre disposition.

Ce sont uniquement des deniers dont : 375 au nom de Richard, roi d'Angleterre, et au revers de PICTAVIENSIS ; — 29 au nom de LODOICUS REX et, au revers, de EGOLISSIME.

Les premières ont été frappées dans le Poitou, les secondes à Angoulême.

L'examen minutieux de ce petit trésor nous a permis d'émettre quelques conjectures à l'égard du monnayage de Richard Cœur-de-lion.

1. Aytré, canton et arrondissement de La Rochelle (Charente-Inférieure).

Il paraît acquis aujourd'hui à la science numismatique que Richard Cœur-de-lion commença son monnayage, comme roi d'Angleterre, en 1189 ; ce prince frappa tout d'abord quelques deniers au type de CARLVS REX, et au revers de METALO, mais il adopta presque aussitôt un type plus personnel en substituant son nom au nom traditionnel des rois carolingiens ; les deniers au type de Richard furent frappés non seulement par lui, de 1189 à 1199, mais encore par sa mère Eléonore, de 1199 à 1203.

Après 1203, selon quelques auteurs, Jean reprit l'ancien monnayage au type carolingien. ¹

L'enfouissement du trésor correspond donc au plus tard à la fin du règne de Richard ; nous pourrions peut-être déterminer par l'examen des deniers qu'il a dû être fait antérieurement.

Le trésor contient, dans la partie que nous possédons, 375 deniers de Richard. Nous pouvons dire que tous les types connus sont représentés ; quelques variétés font seules défaut. Comme nous l'avons dit, le type de ce monnayage est uniforme dans ses grandes lignes :

Au Dr. + RICARDVS REX, entre deux grènetis ; une croix pattée dans le champ.

Au Rev. PIC.TAVIE.NSIS, en trois lignes, entourées d'un grènetis.

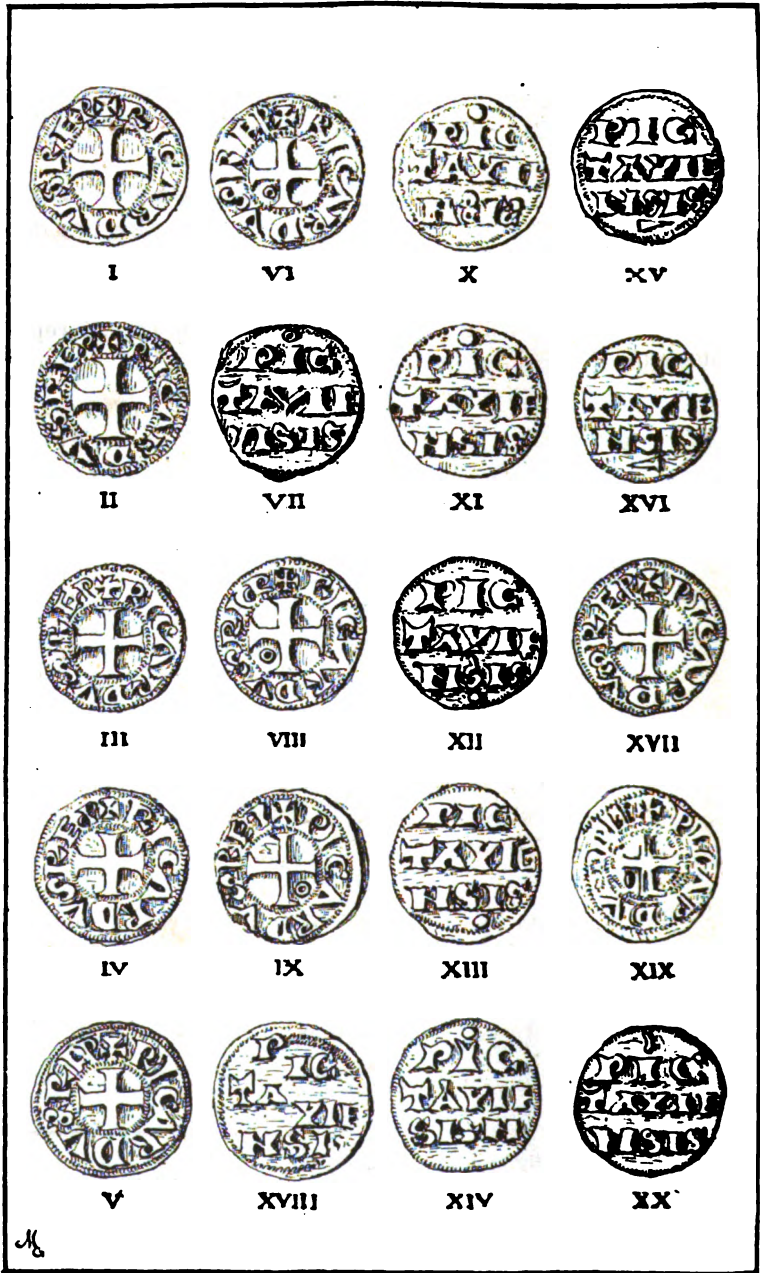
Comme distinctions principales, on trouve des différents sous la forme de points ou d'annelets, de coins ou de clous.

Comme différents accessoires, des modifications dans la forme des lettres, les SS, par exemple, au droit et au revers, et aussi la dernière lettre du mot REX. Arguant de ces différences, Poey d'Avant, dans l'article qu'il consacre, dans ses *Monnaies féodales de France*, au monnayage de Richard, a trouvé 54 variétés de deniers, ² qui se répartissent ainsi :

20 avec des points au revers ; 4 variétés : 1. Point sur le premier I de PICTAVIENSIS ; 2. Point sur le dernier I du même mot ; 3. Point sous le dernier I ; 4. Point sur l'A ; 5. Point sous l'avant dernier S ;

1. P. Lecointre-Dupont, *Antiq. de l'Ouest*, 1839, p. 357 ; — Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, tome II, pages 29 et 30.

2. Il en met bien 56, mais deux constituent des répétitions, ce sont les nos 2553 et 2554, et les nos 2517 et 2519.



3 avec des annelets au revers ;

11 avec croix cantonnée au droit ; — dont 4 avec coins ou clous au revers : 6 variétés ; sans clous : au 1, au 3, au 4 ; — avec clous, à droite : au 1, au 3 ; avec clou, à gauche : au 4 ;

2 avec clous ou coins, au revers, sans croix cantonnée au droit ;

14 sans différent autre que des changements dans les lettres.

Voici d'ailleurs des tableaux résumant, avec ordre, les descriptions de Poey d'Avant, et donnant en outre la classification de la trouvaille ; les numéros renvoient à l'ouvrage de cet auteur ; ils sont suivis du nombre des deniers de chaque variété représentés dans le trésor de Coi-de-Chaux.

1. Deniers sans différents ¹

Droit	Revers	
—	—	
RICARDVS REX	PICTAVIENSIS n° 2505	109
	PICTAVIEN ∞ I ∞ 2509	
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS 2506	80
—	PICTAVIEN ∞ I ∞ 2510	
—	PICTAVIENSIS 2511	
—	PICTAVIENSIS 2512	
—	PICTAVIENZIZ 2533 ²	
—	PICTAVIENSI ∞ 2534	
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS 2556	
RICARDVZ REX	PIC-TAVIE-SISN 2557 ³	1
RICARDVS REP	PICTAVIENSIS 2514	
—	PICTAVIENSI ∞ 2516	
RICARDVS REI	PICTAVIENSIS 2508	
RICARDVS RE.	PICTAVIENSIS 2515	—
		190

2. Avec croix cantonnée au droit ⁴

Au 1^{er}. RICARDV ∞ REX PICTAVIENSIS 2540

1. Voir planche, fig. I à V, et XIX.

2. Faute de caractères spéciaux, nous employons des Z pour figurer les S retournés.

3. La fin du mot n'est pas en boustrophédon.

4. Voir planche, fig. VI et VII et IX.

Au 3 ^e .	RICARDVS REP	—	2538	
	RICARDV ∞ REX	—	2536	88
	RICARDVS REI	—	2539	
	RICARDVS	—	2537	
	RICARDVS REX	—		12
Au 4 ^e .	RICARDV ∞ REX	—	2547	1
	RICARDV ∞ REX	—	2548	
			Avec clous ; — pointe à droite.	
Au 1 ^{er} .	RICARDV ∞ REX	—	2551	
Au 3 ^e .	—	—	2552	
	RICARDVZ REX	—	2550	
			Avec clous ; — pointe à gauche.	
Au 4 ^e .	RICARDV ∞ REX	—	2549	

101

3. Avec annelets sur le premier i. ¹

RICARDVZ REP	PICTAVIENZIZ	2522	1
RICARDVS RII	PICTAVIENSIZ	2523, sans croix.	
RICARDVS RE	PICTAVIENSIS	2524	
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENZIZ		3
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS		20

24

4. Avec points. ²

I. Points sur le premier I.

RICARDVS REX	PICTAVIENSIS	2518	3
	PICTAVIEN.SIS	2535	

II. Point sous le dernier I.

RICARDVS REI	PICTAVIENSIS	2520	
RICARDV ∞ REI	PICTAVIENSIZ	2529	
RICARDVS RII	PICTAVIENSIZ	2521	
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS	2528	5
	PICTAVIENSIZ	2529	
	PICTAVIEN ∞ I ∞	2531	

1. V. planche, fig. VII.
 2. V. planche, fig. X à XIV.

—	PIC.TAVIE.SISN	2507	1
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS	2526	1
RICARDVS REP	PICTAVIENSIS		
RICARDV ∞ REP	PICTAVIENSIS	2517 et 2519	1
RICARDVZ REP	PICTAVIENSIS	2527	
—	PICTAVIENSIZ	2532	
RICARDVS REX	PICTAVIENSIS	2555	1
RICARDV ∞ RE.	—	2525	

III. Point sur le dernier I.

RICARDVS REX	PICTAVIENSIS	2559	
--------------	--------------	------	--

IV. Point sous l'avant dernier S.

RICARDVS REX	PICTAVIENSIS	2542	3
RICARDV ∞ REX	—	2544	18
RICARDVS REP	—	2541-2545. Avec et sans croix au commencement.	

V. Point sur l'A de Pictaviensis

RICARDVS REX	PICTAVIENSIS	2560	
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS	2561	—
			33
			—

5. Avec clous. — Croix simples 1.

RICARDV ∞ REP	PICTAVIENSIS	2553 et 2554	A droite.
RICARDV ∞ REX	—	2558	7
RICARDVS REX	—		4
RICARDV ∞ REX	PICTAVIENSIS	A gauche.	9
			—
			20
			—

En outre des types décrits par Poey d'Avant, nous trouvons dans le trésor de Coi-de-Chaux des deniers inédits. Les voici :

I. Avec ACCENT sur l' I de *Pictaviensis*. 2

Cette pièce représenterait, selon nous, un type de transition ; cet accent pourrait n'être qu'un croissant. On doit se souvenir que le croissant fut considéré, par certains auteurs, comme un des emblèmes de Jean sans terre. Ce roi aurait pu abandonner le

1. V. planche, fig. XV et XVI.
2. D°, fig. XV et XVI.

monnayage de Richard pour revenir aux anciens types carolingiens, mais, entre temps, n'aurait-il pas frappé quelques monnaies au type de Richard agrémentées de son croissant privilégié ? Cette pièce serait alors une monnaie de transition. Serait-ce au contraire une pièce de Richard lui-même et rappelant la croisade à laquelle il avait pris part ?

II. Avec CLOU à GAUCHE ; semblables au n° 2549 de Poey d'Avant, avec cette différence que la croix du droit n'est pas cantonnée d'un anneaulet. ¹

III. *Pictaviensis*, en cinq lignes P- IC- TAV-IE-NSI-S. — Pièce qui n'est due vraisemblablement qu'à un accident ; le flan aura glissé pendant la frappe ; le grènetis lui-même apparaît en deux endroits ; la même bizarrerie se reproduit d'ailleurs au droit. ²

IV. Nous devons signaler en outre quatre deniers qui ont été frappés avec des coins défectueux ou usés.

L'étude approfondie de la trouvaille de Coi-de-Chaux nous a inspiré quelques doutes sur la légitimité de l'importance accordée par les numismatistes Lecointre-Dupont et Poey d'Avant, aux modifications apportées dans les lettres des légendes et notamment à la position ou à la forme de l' S.

A l'occasion d'une trouvaille faite à Saint-Saviol, en 1837, trouvaille qui présentait beaucoup d'analogie avec celle de Coi-de-Chaux puisqu'elle comprenait : 968 deniers de Richard, 54 deniers d'Angoulême, 4 deniers de Turenne, et 95 deniers au type carolingien de Melle, Lecointre se demandait ce que signifient les différents, et il concluait ainsi : ³

«Le fermier de la monnaie étant nécessairement responsable de la monnaie qu'il fabriquait, devait avoir un signe particulier pour faire reconnaître les espèces qu'il avait monnayées. De là le différent du maître de la monnaie ; et à mon avis l'annelet, le clou, sur les monnaies de Richard, sont des différents du monétaire, et un troisième fermier aurait distingué sa monnaie en n'en mettant aucun.

Le titre variant un peu, à presque toutes les délivrances, soit par la fraude du fermier de la monnaie, soit par le vice des pro-

1. D^o, fig. XVIII et XIX.

2. Planche, fig. XX.

3. *Antiquaires de l'Ouest*, mémoires cités.

cédés ordinaires d'affinage, il importait de reconnaître pour les refontes, qui étaient fréquentes, de quelle émission dépendait chaque pièce. Dès lors l'utilité d'une nouvelle marque à chaque délivrance, et dans les combinaisons de position des trois lettres S je verrais les différents de délivrance. »

Nous sommes d'accord sur ce point que les signes consistant en points, annelets et clous ou pointes sont des différents ; mais des différents de quoi ? Des monnayeurs, dit Lecointre. Pourquoi pas des ateliers ?

Sous le règne de Richard existaient sans contredit quatre ateliers, peut-être cinq. En première ligne, la Monnaie que le roi avait établie, avec tous les appareils de la force, au château de Montreuil-Bonnin, son séjour favori, et qui avait été substituée à l'atelier de Poitiers ¹.

2°. La Monnaie de Saint-Jean-d'Angély substituée à celle de Melle.

3°. La Monnaie de La Rochelle.

4°. La Monnaie de Niort.

5°. Peut-être la Monnaie de Charroux ?

Cinq ateliers, tel est le chiffre que nous venons de voir ; or, c'est à cinq types principaux que nous sommes forcés de ramener les deniers de Richard. Y a-t-il là une coïncidence fortuite ? Ou ne serait-il pas raisonnable de rattacher ces cinq types aux cinq ateliers ?

Le plus important et le plus favorisé, Montreuil-Bonnin, se passant de signe de reconnaissance, de différent caractéristique, et représenté à Saint-Saviol, par 776 pièces, à Coi-de-Chaux, par 190, le maximum ; — 2°. La Rochelle avec une croix cantonnée ; à Saint-Saviol, près de la Marche, on n'en trouve en effet que 2 exemplaires, tandis qu'à Coi-de-Chaux il y en a 101 ; question de proximité ; — 3°. Saint-Jean-d'Angély avec les annelets au revers ; l'annelet était fréquent sur les monnaies de Melle : 24 à Coi-de-Chaux, 128 à Saint-Saviol ; — 4°. Niort caractérisé par des points : 33 à Coi-de-Chaux, 46 à Saint-Saviol ; — 5°. Charroux, avec les clous à droite ou à gauche : 20 à Coi-de-Chaux ; 10 à Saint-Saviol. — Ce choix du clou comme différent monétaire avait

1. Ann. de Bouchet, p. 153. — *Antiquaires de l'Ouest*, p. 352, (1839).

peut-être sa raison d'être dans l'existence à l'abbaye de Charroux d'une célèbre relique de la vraie croix. ¹

Mais les différents du monétaire, me direz-vous ? — Les différents du monétaire, vous les retrouverez, sur les divers types, dans le changement de position du signe monétaire.

Ainsi la croix peut-être cantonnée d'un anneau au 1^{er}, au 2^e, au 3^e, au 4^e ; en fait, il en est ainsi.

Les points du revers sont placés en haut ou en bas, au dessous ou au dessus de telle lettre.

Les clous sont tournés à gauche ou à droite.

Pour les deniers que nous attribuons à Montreuil-Bonnin et qui n'ont aucun signe particulier ; il faudrait sans doute chercher les différents du monétaire dans les différentes combinaisons de lettres.

Comme aussi dans ces combinaisons de lettres, résideraient les modifications relatives aux différents de délivrance.

Mais encore faut-il apporter beaucoup de prudence quand on veut fixer les types caractéristiques de ces monnaies. Les variétés dans la forme ou la position des lettres sont-elles voulues, ou ne sont-elles pas quelquefois le résultat d'accidents ? — Ainsi, pour l'S de RICARDVS qu'on trouve, dit-on, tantôt debout, tantôt renversé ; nous avouons qu'une étude attentive de ces lettres nous a conduit à reconnaître qu'on constatait non pas seulement deux positions bien nettes, mais toutes les positions intermédiaires ; ² il semblerait que cette lettre étant plus difficile à faire que les autres, le graveur ne l'ait pas bien réussie et lui ait donné toutes les positions possibles. De même pour les S que l'on dit plus grands, et intentionnellement, au revers.

La barbarie de certains caractères laisserait à penser qu'il y a là maladresse d'ouvrier plutôt que signe distinctif. ³ Qu'on en retrouve un certain nombre de semblables, cela n'a rien d'étonnant : c'était toute une émission avec le même coin.

D'ailleurs une objection au système qui voudrait que l'*ſ*, de *Ricardus*, par exemple, représentât une même émission : s'il en

1. V. *Gallia*, tome II.

2. V. la planche jointe, fig. I à V.

3. V. la planche, fig. VII, X à XVI.

était ainsi, tous les deniers, à ce signe, devraient être absolument semblables, ou appartenir à quelques types relativement peu nombreux puisqu'ils proviendraient d'une même émission. C'est tout le contraire qui se rencontre. Les différences de coins sont en effet innombrables, même pour chaque sous-variété. ¹

Une autre question à étudier est celle de savoir si la découverte de Coi-de-Chaux apporte quelques modifications aux faits acquis sur le monnayage de Richard, en ce qui concerne la taille du marc.

Voici le poids des deniers de Coi-de-Chaux.

1. Les deniers sans différents nous donnent, suivant les types, 18 grains $\frac{1}{2}$, 17 grains $\frac{1}{2}$, 18 grains $\frac{3}{4}$, soit, en moyenne, 18 grains $\frac{1}{4}$.

2°. Les deniers à la croix cantonnée, 16 grains $\frac{3}{4}$.

3°. Les deniers avec annelets au revers, 15 grains $\frac{3}{4}$, 15 grains et 19 grains, en moyenne 16 grains $\frac{1}{2}$.

4°. Les deniers avec points, 18 grains $\frac{3}{4}$ et 17 grains $\frac{1}{2}$, soit en moyenne 18 grains $\frac{1}{8}$.

5°. Les deniers avec coins, 18 grains $\frac{3}{4}$.

En résumé : N° 5 — 18 grains $\frac{3}{4}$.

N° 1 — 18 grains $\frac{1}{4}$.

N° 4 — 18 grains $\frac{1}{8}$.

N° 2 — 16 grains $\frac{3}{4}$.

N° 3 — 16 grains $\frac{1}{2}$.

Nous sommes notablement au-dessous de la moyenne de 19 grains 11 centièmes trouvée dans les deniers de Saint-Saviol, par Lecointre Dupont.

Les deniers d'Angoulême eux-mêmes ne sont qu'à 17 grains $\frac{1}{2}$.

Quelle est la cause de la différence, vraisemblablement l'oxydation qui a enlevé une notable partie du métal ? plutôt que le frottement, le relief des pièces étant encore assez bien conservé.

Nous ne pouvons toutefois adhérer aux considérations et aux conclusions dont Lecointre Dupont accompagne l'examen du poids et du titre des deniers de Richard trouvés à Saint-Saviol.

1. Nous en dirons autant des leçons, REP, REI, RII, RE, qui ne résulteraient peut-être que de l'usure de la boucle de l'X dans le coin, ou de la maladresse de l'ouvrier.

La publication de textes ou de documents inconnus ou mal connus à l'époque où Lecointre-Dupont écrivait, aurait certainement sensiblement modifié ses appréciations, s'il eût pu les consulter. Nous ne pouvons accidentellement entrer dans des détails trop circonstanciés sur ces questions de monnayage ; nous y reviendrons peut-être un jour. Disons seulement que Lecointre-Dupont tient trop de compte de l'emploi du marc de Troyes sans y faire entrer les éléments du marc de La Rochelle ; si l'un a imposé son poids (Troyes), l'autre a imposé sa taille et le poids de l'argent (La Rochelle) ; s'il n'en avait pas été ainsi, la taille aurait pu varier, mais le poids du denier aurait été le même quel qu'ait été l'emploi du marc. ¹ Ce qu'il est vrai de dire, c'est qu'à l'époque de Richard, deux marcs commençaient à primer les autres dans l'usage général ; celui de Troyes qui servait de base pour le poids total, avec sa division en 4608 grains ; et celui de La Rochelle avec sa division en 240 deniers. ² C'est seulement en se servant de ce double étalon, poids du marc, d'une part, taille de La Rochelle, de l'autre, que l'on arrive à pouvoir produire des deniers de poids différent ; c'est seulement cela qui explique les différences que nous constatons entre nos cinq types de la trouvaille de Coi-de-Chaux ; il y a mieux, cette combinaison permet de confirmer les attributions d'ateliers que nous avons établies précédemment avec d'autres éléments.

1. Tous les marcs ne se taillaient pas originairement, en effet, par 240, division du marc de La Rochelle, — mais une unité qui se retrouve dans tous les marcs, c'est l'esterlin qui doit peser 3 oboles tournois ; si donc nous réduisons chaque marc en oboles tournois, tiers de l'esterlin, et si nous divisons le poids de chaque marc par cette taille en deniers tournois (doubles de l'obole), nous obtiendrons le même poids pour les deniers des différents marcs. Ainsi : Marc de Troyes. Poids : 14 sols 2 deniers esterlins, soit 4608 grains, et 510 oboles tournois ou 255 deniers ; $4608/255 = 18$ grains 70/1000. — Marc de Tours. Poids : 12 sols 11 deniers obole esterlins, soit 4214 grains 96/100, et 466 oboles 1/2, ou 233 deniers 1/4 ; $4214,96/233,25 = 18$ grains 70/1000. — Marc de Limoges. Poids : 13 sols 3 oboles esterlins, soit 4269 grains 47/100, et 472 oboles 1/2 ou 236 deniers 2/10 ; $4269,5/236,2 = 18$ grains 75/1000. — Marc de La Rochelle. Poids : 13 sols 4 deniers esterlins, soit 4336 grains 94/100, et 480 oboles ou 240 deniers ; $4336,94/240 = 18$ grains 70/1000. Pour changer le poids des deniers, il faut donc forcément appliquer la taille de tel marc au poids de tel autre.

2. V. de Wailly, Acad. des Insc. et Belles-Lettres, tome 21^e p. 127 (1857).

Les deniers à la croix cantonnée (n° 2) que nous avons attribués à La Rochelle, ne pèsent que 16 grains $\frac{3}{4}$, parce qu'en taillant 240 deniers dans un marc du poids de 4336 grains (marc de La Rochelle), on n'arrive qu'au poids moyen de 18 gr. 07.

Les deniers, avec annelets au revers, vraisemblablement frappés à Saint-Jean-d'Angély ne pèsent que 16 grains $\frac{1}{2}$, soit qu'ils aient perdu davantage, étant de moins bon aloi et ayant plus de métal ; soit qu'ils aient été taillés dans un poids de marc de Limoges (4269 gr.)¹ mais avec la taille de La Rochelle, ce qui ne donnerait aux deniers à fleur de coin que 17 grains $\frac{7}{8}$ de poids. Quant aux deniers compris sous les numéros 5, 1, 4, ils représenteraient comme nous l'avons dit le monnayage du Poitou : Montreuil-Bonnin, Niort, Charroux, avec taille de La Rochelle, à 240, dans le poids de marc de Troyes que les foires de Champagne commençaient à mettre en honneur : 4608 grains, poids du marc de Troyes, divisé par 240, taille de La Rochelle, donnent 19 grains 20. Le rapport de 19 grains 20 à 18 grains $\frac{7}{8}$, même à 18 grains $\frac{7}{8}$ (Poitou), étant plus élevé que celui de 18 grains 07 à 16 grains $\frac{3}{4}$ (La Rochelle), cela établirait que les deniers frappés à Montreuil-Bonnin ou en Poitou, étaient de meilleur aloi que ceux frappés à La Rochelle, l'oxidation ayant fait moins perdre aux premiers qu'aux seconds.

Telle est la somme de connaissance qu'on peut tirer de l'étude de ce petit trésor.

Mais comment se trouvait-il dans ce lieu, en plein sable, éloigné de toute habitation ? — Une épave peut-être ? Non, pas une épave, le vase n'a pas été roulé. Une cachette, pourquoi en ce lieu ?

Ce lieu aujourd'hui désert était autrefois l'un des nombreux points d'attérissement de la côte.

Le port de Coi-de-Chaux était constitué par un chenal, un *coi*, qui prenait son nom de l'île de Chaou, Chau ou Chail. La route de La Rochelle à Châtelailлон le longeait pour aller rejoindre le Pont-de-la-Pierre et Angoulins.

1. De fréquents rapports unissaient Limoges à la région ; ne pas oublier que la route de Limoges à La Rochelle passait à Aulnay, et qu'un coin de la Saintonge, jusqu'à Saint-Savinien, fut à un moment donné de la Généralité de Limoges.

Ce chenal est encore fréquenté, comme port, à des époques assez rapprochées de nous. Ainsi il est désigné en 1501 sous le nom de Coupechou dans la déclaration de privilèges faite par les Rochelais. On ne pouvait évidemment y aborder qu'au moyen d'allèges chargeant les vins de la région pour les barques de petit tonnage qui restaient mouillées sur le platin.

La date de l'enfouissement est postérieure à 1189, mais antérieure à la fin du monnayage au nom de Richard. Nous en voyons la preuve dans ce fait que, si on y trouve tous les signes monétaires caractéristiques, représentant une distribution géographique, on n'y trouve pas encore, même par unités, toutes les variétés caractérisées par les modifications de lettres ; preuve qu'elles n'avaient pas encore toutes vu le jour.

Le trésor de Coi-de-Chaux est donc un peu plus ancien que celui de Saint-Saviol. Il aura été mis là par quelque marchand qui fréquentait ce port minuscule au moment où La Rochelle prenait son essor.

GEORGES MUSSET.

Salles-les-Aulnay

Jolie petite église romane que celle de Salles, près Aulnay. Le sanctuaire semi-circulaire avec trois fenêtres plein cintre à gradins et voûte en cul-de-four, est cantonné à droite et à gauche d'une grosse colonne massive à socle très court et peu saillant. Les chapiteaux historiés, très bien fouillés, représentent l'un, une sorte de monstre assez semblable à une sirène coiffée d'un bonnet en pain de sucre, rayé. La partie inférieure du corps qui se termine en poisson, est pourvue cependant de cuisses, de jambes, de pieds et d'énormes griffes ; l'autre, deux basilics (ou similaires), affrontés.

Une voûte en plein cintre recouvre le chœur à l'entrée duquel trois grosses colonnes de chaque côté supportent trois grands arcs superposés.

Les chapiteaux montrent, à droite : 1° quatre dragons affrontés deux à deux ; 2° deux personnages assis dos à dos et séparés par un arbre qui les abrite ; 3° deux chimères affrontées, à tête de hiboux. A gauche : 1° quatre dragons affrontés, têtes renversées sur le dos ; 2° deux personnages affrontés jouant de la harpe ;

damiers sur le bord du tailloir ; 3° quatre hommes dévorés par des monstres, affrontés deux à deux. Détail à noter : toutes ces sculptures admirablement conservées ont été préservées du badigeon.

La nef est sans caractère. Au midi, jolie annexe du XV^e siècle avec voûte à nervures prismatiques reposant sur consoles dans les angles ; fenêtres géminées. Près de la porte, du côté de l'épître, tombeau arqué ? forme arc-tudor sur pieds droits, à fleur de sol ; console au sommet de l'arcature.

La cuve baptismale, qui a été renversée de son socle, se compose d'une pierre jaunâtre très dure à grain très fin, mesurant 0,80 c. carrés. La piscine en a 33 de diamètre. Les angles des quatre côtés sont légèrement arrondis en colonnettes engagées aux trois quarts. Les quatre faces sont encadrées d'un petit bandeau cordiforme dessiné au trait ; trois triangles apparaissent dans la partie supérieure des deux faces parallèles ; dans les deux autres, une arcature cintrée sur pieds droits, occupe tout l'espace dans l'intérieur de l'encadrement. Ce n'est point une œuvre d'artiste, il s'en faut !

Près du confessionnal on aperçoit une vieille statue mutilée de la Sainte-Vierge (une Nativité), sous le vocable de laquelle la petite église a été élevée. La nef a été pavée avec les pierres de l'ancien cimetière, sur quelques unes desquelles on distingue des croix pattées formées de quarts de cercles circonscrits dans une circonférence avec la date de 1706 et 1766.

L'extérieur de l'abside rappelle le chevet de l'église d'Aulnay : entablement formé d'une suite de petites arcatures cintrées dans l'intérieur desquelles se montrent de petites têtes, le tout entre-coupé de colonnes. La fenêtre centrale est richement ornée de figurines, besants, dents de scie, etc.

Le portail a deux voussures dont l'une est couverte de losanges et de damiers et l'autre, de marguerites très gracieusement disposées. Les deux angles de la façade, au sommet de laquelle s'élève un campanile à double baie, sont décorés chacun d'une jolie colonne engagée. La cloche est moderne.

Au mois de septembre 1852, en réparant, à l'intérieur de l'église, le glacis de la fenêtre médiane du sanctuaire, on découvrit une petite cachette dans laquelle avaient été déposés des ossements.

Comme à Contré, aucun titre n'en indiquait la provenance. On fit des recherches, mais elles n'aboutirent à aucun résultat. Feu le docteur Feniou, neveu de l'abbé Dargenteuil, constata que ces ossements avaient appartenu à un corps d'homme. M. Amiet, alors curé-doyen d'Aulnay, fit dresser procès-verbal de la découverte et de la constatation, et l'on remplaça ces ossements dans le même lieu, et l'on y apposa cette inscription :

Hic ossa veneranda reperta et reclusa, 9 novembre 1852.

Dom Chamard, paraît-il, aurait retrouvé la *provenance* de ces ossements. Ce seraient les reliques d'un certain *saint Juste* que, du temps des croisades, un vicomte d'Aulnay se serait procurées et aurait fait placer dans l'église de Salles. C'est vraisemblablement à l'époque des guerres de religion qu'on les aurait cachées sous le glacis de la fenêtre.

J.-L.-M. N.

Trois caissons du château de Dampierre

Indiquer les sources auxquelles ont été puisées les inscriptions de la *Loggia*, était un travail où des lacunes devenaient forcément inévitables. Or, il nous paraît intéressant, toutes les fois que le hasard nous permet d'en retrouver l'origine ou la provenance, de la signaler, dans l'intérêt de l'exégèse ou du véritable sens qu'il convient d'attribuer à ces inscriptions.

Le cinquième caisson de la 3^e série porte :

TROPT. TARD. COGNEV. TROPT. TOST. LAISSE

On y voit deux religieux dont l'un est appuyé sur un bâton, etc. (V. *Recueil* t. VII. p. 38. — *Monographie de Dampierre*, tirage à part, p. 34).

Ce texte est de saint Jérôme. — Dans la vie de saint Paul, premier ermite, il est raconté que saint Antoine, âgé alors de 90 ans, se croyant seul ermite, apprend par une révélation, l'existence de ce saint et reçoit l'ordre d'aller le visiter. Il part. Après avoir erré deux jours dans le désert, la grotte du vieux solitaire lui est indiquée par une louve. Les deux vénérables personnages s'entretiennent longuement de leur sainte vocation. Finalement, Antoine retourne chez lui ; mais chemin faisant, il voit monter au ciel entouré d'anges, de prophètes et d'apôtres, celui qu'il vient de quitter.

Tombant alors la face contre terre il s'écrie en pleurant : « *Cur me, Paule, dimittis? Cur insalutatus abis? Tam tarde notus, tam cito, recedis?* » — On voit que ces derniers mots sont justement ceux que rappelle l'inscription : *tropt tard cogneu tropt tost laissé.*

Au 5^e caisson de la 5^e série, on lit :

VERITAS. VINCIT.

Vérité victorieuse, représentée par l'arche flottant sur les ondes du déluge : telle avait été du moins notre première opinion. Mais ce n'est point l'arche de Noé qu'il faut voir ici. Il s'agit, au sentiment de M. L. Palustre, du reliquaire et des reliques de saint Nicolas, dont le culte était si populaire et dont on racontait des choses si prodigieuses.

Saint Nicolas, archevêque de Myre en Lycie, fut inhumé dans l'église du monastère dans un sépulcre de marbre. « Il commença aussitôt à en couler une liqueur miraculeuse, qui semblait de l'huile à l'endroit de la tête, et de l'eau à l'endroit des pieds. Il en coulait encore une en 1719, mais elle ne paraissait que d'une sorte et c'est ce qu'on appelle la *Manne de saint Nicolas.* » (Petits Boll. t. XIV. p. 91). Or cette liqueur qui coulait du corps du saint se distribuait de tous côtés pour le soulagement des malades.

Le *veritas vincit* semble indiquer que le fait était nié ou révoqué en doute par quelque incrédule. Venez et voyez : la vérité est évidente ; *veritas vincit* !

6^e série, 6^e caisson, un arbre dont la tête est coupée, meurt sous l'étreinte d'un lierre, avec ces mots :

INIMICA. AMICITIA.

L'allégorie se passe de commentaire, et il est ici question d'une femme, très vraisemblablement.

En parlant des filles d'Eve, saint Jean Chrysostôme a dit (Hom. II.) : *Quid est mulier nisi inimica amicitia, ineffabilis poena, necessarium malum, naturalis tentatio, desiderabilis calamitas, domesticum periculum, delectabile detrimentum, mali natura boni colore depicta ?*

Le tableau n'est pas *flatté*.... et le *Inimica amicitia* en rappelle toute la sombreur.

Ce passage homérique, d'où a été tiré la susdite légende, offrait quelque chose de piquant, — quoique peu tendre — pour n'être pas reproduit intégralement.

J.-L.-M. N.

FOURAS ET SES ENVIRONS

(Suite)

« Il est évident que la tradition qui place à Fouras un poste romain est réelle, et que sur le cap battu par la mer, un petit prétoire fortifié a dû être établi. On y trouve des monnaies romaines..... »

(R. P. LESSON. *Histoire, Archéologie et Légendes des Marchés de la Saintonge*. page 101.)

ORIGINE DES CAMPS ROMAINS DE FOURAS ET DE CHATELAILLON. —
JULES CÉSAR EST-IL VENU EN SAINTONGE ? — QUELQUES
GÉNÉRALITÉS SUR L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE ROMAINE. — LES
DEUX MEDIOLANION DES SANTONS.

Dans sa remarquable étude sur les camps romains de l'Ouest de la Gaule, M. B. Ledain conclut : 1° que tous les camps de notre région, dits châteliers, sont des camps romains du IV^e siècle; 2° qu'ils ont été créés principalement par Constance Chlore et Constantin pour résister aux pirates sur les côtes maritimes, et pour faire face aux Bagaudes dans l'intérieur; 3° qu'ils ont eu pour garnison des colons militaires et surtout des Lètes barbares qui y ont résidé à ce titre, même après la chute de l'empire. L'opinion de ce savant archéologue nous paraît d'autant plus acceptable que nos découvertes de monnaies de Constantin et de Constance à Fouras, jointes à celles faites par M. G. Musset à Châtelailion, et à l'appellation de certain rocher de l'île d'Aix : *la vieille Tour de Constantin*, établissent avec certitude le séjour des Romains en Aunis dès le IV^e siècle. Les fortifications romaines du littoral ou de l'intérieur ont donc été restaurées, sinon créées dès cette époque, cela n'est pas douteux. Mais il est une autre phrase de M. B. Ledain qui blesse singulièrement la tradition

1. *De l'origine et de la destination des camps romains dits Châteliers en Gaule, principalement dans l'Ouest*, par B. Ledain. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 1884 et suivants.

populaire : « Personne assurément, dit-il, n'oserait faire remonter nos camps aux campagnes de César ; les grandes armées du conquérant ou de ses lieutenants n'auraient jamais pu loger dans leurs étroites enceintes. »

Pour nous, cependant, cette antique origine de certains camps de la Gaule, surtout lorsqu'ils sont appelés *camps de César*, et particulièrement ceux de Fouras et de Châtelailion, ne nous paraît pas excessivement audacieuse, parce que, indépendamment des traditions que nous avons déjà racontées, il y a des textes précis qui établissent le séjour des légions, en Gaule, non seulement pendant les campagnes de 58 à 51 avant J.-C., mais encore pendant tout le premier siècle de la conquête romaine.

Voici d'ailleurs nos arguments :

D'abord Crassus, qui lutta ferme en Aquitaine où peu d'années auparavant le lieutenant Lucius Valérius Préconinus avait été battu et tué, et d'où le proconsul L. Mallius s'était enfui après avoir perdu des bagages, Crassus, disons-nous, devait songer à l'occupation de cette province par toutes sortes de moyens, notamment en faisant établir des camps fixes, avec logements bâtis pour les troupes, *Castra hiberna* ; c'était un moyen de mieux en imposer à des peuplades toujours disposées à la révolte ; c'était aussi le devoir d'un lieutenant d'agir au nom de César, son chef immédiat.

Or Crassus est-il venu en Saintonge ?

Nous reconnaissons que les Commentaires ne disent pas *textuellement* que ce bras droit de César ait pris Saintes, qu'il ait établi des forteresses près de cette ville, puis au Port des Santons, et sur les falaises qui servaient de boulevards à la ville des Miannes, c'est-à-dire, à Montmeillan ; toutefois il nous semble possible de répondre à cette question par des déductions assez rationnelles. En effet, la République Santone, *civitas Santonum*, était située sur les frontières d'Aquitaine, c'est là un fait acquis ; du temps de Pline, elle était même comprise en-deçà des bornes de cette province. De plus les Commentaires spécifient

1. P. 457, op. cit.

2. Commentaires, lib. III, cap. XX.

3. Pline, lib. IV, cap. XIX.

que c'était une *maritima civitas*, c'est-à-dire un état baigné par la mer et possédant une flotte redoutable.

Sans parler de la phrase citée plus haut, phrase faisant allusion aux luttes que Crassus devait soutenir dans notre région, le texte des Commentaires nous apprend encore qu'en 57 avant J. C., c'est-à-dire l'année où César finissait le siège de l'oppidum des Aduatiques (Namur ?), premiers jours de septembre, le proconsul reçut justement des lettres de P. Crassus, qu'il avait *détaché en Aquitaine avec la 7^e légion*, lui annonçant que *tous les peuples maritimes de l'Océan s'étaient soumis en payant l'impôt et donnant des otages*.¹

La Saintonge, *cité maritime d'Aquitaine*, était donc dans toutes les conditions indiquées par le texte et les... circonstances pour avoir ses centres peuplés gardés par des légionnaires, disséminés dans des *castra hiberna*, véritables forteresses, établies sur les hauteurs ou sur les points stratégiques.

Plus tard, lorsque César visitait l'Illyrie et les différentes villes de la Cisalpine (56 avant J. C.), la guerre éclata de nouveau dans l'Aquitaine et le Pays des Vénètes, c'est-à-dire chez les Bretons, peuple le plus puissant des tribus maritimes des côtes océaniques. Si l'on s'en rapporte aux rapprochements des noms, cette nation devait avoir même des comptoirs, des *emporium*, dans le pays des Tarbelles, autrement dit chez les Basques, vers l'embouchure de l'Adour, et dans le pays des Santons, vers l'embouchure de la Charente. De là ces noms de *Cap Breton*, et de *Pertuis Breton* que l'on retrouve sur des rivages relativement très éloignés de Vannes ou de la Bretagne. Le jeune P. Crassus, qui avait établi ses quartiers d'hiver dans cette région, dut encore maintenir l'ordre avec douze cohortes légionnaires et un corps nombreux de cavalerie, tandis que l'adolescent D. Brutus, venu de la Méditerranée avec des galères, reçut le commandement de la flotte romaine, accrue des navires du Poitou et de la Saintonge.²

Les Commentaires consignent ces détails en toutes lettres, et il est assez rationnel de voir marcher nos marins contre les Bretons-Vénètes, un peuple frère, en somme, sinon allié, par suite

1. Comment. lib. II, cap. XXXIV.

2. Comment. lib. III, cap. VII, VIII, IX, XI.

de quelque procédé d'intimidation, tel que la présence de cohortes campées sur les hauteurs commandant nos ports, sans parler de l'or et des privilèges qui avaient pu décider les capitaines les plus récalcitrants.

D'autre part, nous lisons positivement dans Hirtius, ¹ que César, qui n'avait pas encore visité la province d'Aquitaine soumise *en partie* par Publius Crassus, s'y rendit avec deux légions pour y passer l'été qui suivit la répression des Bituriges, des Carnutes, des Bellovaques et la prise de Limonum, chez les Pictons. Cette campagne, ajoute l'historien, fut promptement terminée ; tous ces peuples lui donnèrent des otages. La Saintonge, nous l'avons déjà dit, était comprise dans les bornes de la province en question ; en outre, ses frontières n'étaient pas éloignées de celles de Poitiers, le Limonum des Pictons ; c'était même la route du Proconsul de traverser le pays des Santons pour rejoindre Bordeaux, la ville des Bituriges Vivisques, puis la Novempopulana.

César pouvait donc pousser une reconnaissance jusque sur nos rivages et y établir les camps en question pour les raisons suivantes :

1°. Il était digne d'un habile conquérant, comme lui, de se rendre maître de l'embouchure du fleuve traversant la République santone et surtout arrosant la vallée où allait s'élever une ville romaine aussi riche et aussi importante que Saintes. Or, Fouras était vraiment, avant les progrès des machines de guerre actuelles, le point stratégique, la clef de cette grande route naturelle de notre pays.

2°. Il était aussi politique que rationnel, que César, qui avait trouvé, après la prise d'Alésia, la liste des troupes de Vercingétorix, allât dans les cités mêmes qui les avaient fournies, pour leur ôter à l'avenir toute idée de recommencer la lutte. Or, il est dit formellement que les Santons, malgré leur soumission à Crassus, avaient envoyé à l'infortuné Vercingétorix, un contingent de 12.000 hommes. ²

Reste à savoir si ces forteresses de Fouras et de Châtelailon, élevées dès cette époque, n'ont pas été spécialement construites

1. Liv. VIII des commentaires, Ch. XLVI.

2. Comment. lib. VII, cap. LXXV.

pour anéantir la puissance de la mystérieuse *Ville Blanche*, pour employer l'expression imagée de notre vieille légende. Par leur situation géographique, ces deux points semblent vraiment menacer le rocher, sur lequel s'élevait, comme l'oppidum qui couronnait jadis le mont Jovis où Saint-Michel du golfe Normanno-Breton, *Montmeillan*, le *Mediolanion* ou le chef-lieu de la République Santone, ou tout au moins la capitale de la fraction des *Arivos*, habitants des rivages ou les guerriers, tandis que Saintes n'était que le chef-lieu des *Sani* ou Terriens, — de là cette différence native et traditionnelle entre les Saintongeais purs et les *gens* de l'Aunis.

L'origine du pays d'Aunis serait ainsi expliquée au point de vue politique, et voilà pourquoi certains géographes de l'antiquité, comme Marcien d'Héraclée, et Strabon (édition de Bâle, 1523) mettaient le *Mediolanion* des Santons, sur la mer d'Aquitaine, dans un pays sablonneux ne produisant que du millet. Ces deux villes se sont disputées de tout temps la suprématie du pays ; toutes deux, d'après notre théorie, trop longue pour être développée dans ces lignes, ont été *Mediolanion* et aujourd'hui encore, après deux mille ans de rivalité et de faveurs successivement accordées, nous voyons Saintes, chef-lieu judiciaire, venir réclamer la centralisation de tous les pouvoirs, en un mot la Préfecture ou le *Mediolanion*, privilège que César et César Auguste lui ont primitivement accordé, privilège encore obtenu sous notre première République, mais que le César français, Napoléon I^{er}, a rendu en 1810 à La Rochelle, l'héritière de Châtelailion et par suite de Montmeillan.

C'est pourquoi, nous nous permettons de dire encore une fois, pour revenir à l'origine de nos camps romains de Fouras et de Châtelailion, qu'ils ont dû être *primitivement* construits par Crassus ou César, une cinquantaine d'années avant J.-C. attendu que, même après la période agitée de la conquête, il n'y a pas eu un seul coin de la Gaule qui ne fût pas gardé par des troupes : *ne qua pars Galliae vacua ab exercitu esset* ¹. Cette phrase des Commentaires ne peut laisser subsister aucun doute à ce sujet.

Du reste, il est d'autres textes encore qui viennent soutenir

1. Commentaires, lib. VIII, c. XLVI.

notre hypothèse, à savoir que la Saintonge, maintenue sous l'obéissance, mais nullement pacifiée par César, dut être occupée militairement longtemps après la guerre des Gaules.

Ainsi, lorsque César retira ses légions de la Gaule pour les mener contre Pompée (48 avant J. C.), il y eut sur les bords de la Charente un véritable soulagement, témoin ce vers de Lucain ¹ :

Gaudetque amoto Santonus hoste,

« *Le Santon se réjouit de voir l'ennemi s'éloigner* », et le poète ajoute : « Les plaines de Nîmes, les plages d'Aturi, le Biturige, le Soissonnais, l'habitant de Toul, de Reims et des bords de la Seine, le Belge, l'Arverne, tous voient, avec bonheur, la guerre et les légions se porter en Italie. »

Quoi qu'en dise Arcère ², les Romains devaient contenir notre pays sous un joug de fer et ce ne sont pas des troupes fixées en Touraine ou en Limousin qui auraient pu, par leur retraite, motiver de si loin la joie des Santons. Il fallait que le spectre de la domination fût là, au cœur même de la Saintonge, et que nos ancêtres eussent à subir constamment les vexations de la défaite ou des soudards des légions. Tous ces noms de peuples, consignés par le poète, ne sont donc pour nous, que l'énumération, sans ordre mais exacte, des cantonnements des troupes romaines. Malgré ces précautions, après la mort du dictateur, un souffle d'indépendance vint encore soulever les peuples de la Charente et de l'Aquitaine. Comme toujours, les vaillants défenseurs de l'autonomie Gauloise furent vaincus, d'abord par Agrippa, sous le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide (37 avant J. C.) ³, puis par Messala Corvinus, l'un des trois généraux que l'empereur Octave-Auguste avait envoyé en Aquitaine vers l'an 29. C'est le poète Tibulle ⁴, alors compagnon des exploits de Messala, qui a pris soin de tirer de l'oubli cette dernière campagne contre les Santons, campagne assez mémorable pour être chantée sur un ton vraiment épique bien qu'il appartienne à un recueil d'élégies : « Les Parques qui filent la trame de ces destinées qu'aucun Dieu ne peut rompre, les Parques ont chanté ce jour : « celui qui va naître, ont-elles dit, dispersera les nations d'Aquitaine et fera

1. V. *Pharsaliæ*, lib. I. V. 21.

2. Hist. de La Rochelle, t. I, pages 106-107.

3. Appien : *De Bello cin.* lib. V. Massiou, tom. I. p. 249.

4. Tibulle, lib. I. élég. 7.

trembler l'Atax vaincu par un brave soldat. » Et cela s'est accompli. La jeunesse romaine a vu de nouveaux triomphes où figuraient des rois captifs, chargés de chaînes. Et toi, Messala, le front couronné des lauriers de la victoire, tu étais monté sur un char d'ivoire traîné par des coursiers plus blancs que la neige. Moi aussi j'ai partagé ces honneurs ; Tarbelle au pied des Pyrénées a été témoin de nos exploits, *ainsi que les rivages de l'océan de Saintonge (et oceani littora Santonici)*¹, l'Arar, le Rhône au cours rapide, la vaste Garonne et la Loire dont les eaux bleues traversent le pays du blond Carnute.....² »

Plus loin, dans le livre II, le poète ajoute encore : « O Messala, toi qui es célèbre par tes triomphes sur les peuples d'Aquitaine ! » Bref, tout cela fait supposer l'ardeur de la résistance des Santons, alors alliés des Bretons de la Loire et des Basques de Tarbelle. La victoire fut même chaudement disputée, de là ces chants de triomphe qui, dans le cas contraire, auraient couvert de ridicule le général romain.

On voit donc que la conquête de la Saintonge n'a pas été faite aussi rapidement que le prétendent certains auteurs. D'autres historiens, ne s'appuyant sur aucune tradition, placent cette bataille suprême où succomba la liberté santonique, près des tumuli (?) des Combots, près Saint-Palais-sur-mer. Pour nous, nous préférons nous en rapporter à la légende qui a charmé notre enfance et que nous avons racontée plus haut ; nous ajouterons même que l'endroit de la Baie de Fouras appelée *Rade des Basques* indiquerait pour nous le mouillage des vaisseaux de Tarbelle (Dax) accourus au secours de Montmeillan assiégé par les troupes de Messala. Mais l'aigle romaine devait triompher de la ville Blanche et, dans la suite, les flots de la mer la faire complètement disparaître de la carte de notre rivage.

Quoiqu'il en soit de cette dernière hypothèse, simplement indiquée, nous croyons pouvoir conclure, sans être taxé d'une bien grande imprudence historique, que, durant tout le premier siècle qui suivit la conquête des Gaules, des postes fortifiés, des *castra hiberna*, campements fixes aux cabanes de chaume pour les légionnaires, mais avec un prétoire en pierre, véritable vigie,

1. Dc, vers 10.

2. Élégie I. vers 33.

prison, etc., ont été certainement établis près des principales localités Santones, non loin des ports, et à l'embouchure du fleuve pour maintenir l'ordre et faire rentrer l'impôt après la période de combat. Avec la supériorité des armes et de la discipline romaine, un manipule, c'est-à-dire 100 à 200 hommes, commandés par deux centurions, suffisait pour contenir sous l'obéissance toute une population *désarmée* ou soumise en apparence puisqu'elle avait remis des otages. Dans la suite, ces camps ont pu être restaurés, transformés selon les nouvelles règles du génie militaire, pour résister aux invasions des Saxons et des Barbares ; rien d'étonnant alors à ce que nous trouvions un jour, dans leurs ruines, des monnaies d'empereurs de la décadence.

LA RUINE DE MONTMEILLAN (SUITE). — IMPORTANCE DE FOURAS ET DE CHATELAILLON SOUS LES ROMAINS. — QUELQUES GÉNÉRALITÉS SUR LA GÉOGRAPHIE DU PAYS DES SANTONS AU COMMENCEMENT DE NOTRE ÈRE. — EMBLACEMENT DU PORT ET DU PROMONTOIRE DES SANTONS. — ASPECT DU GOLFE D'AUNIS. — THÉORIE SUR SES ATTÉRISSEMENTS. — LES PREMIERS TRAVAUX DE DESSÈCHEMENT. — LES VOIES ROMAINES DU TERRITOIRE DE FOURAS ET DES ENVIRONS.

Pendant que Saintes, elle-même un peu déplacée pour devenir l'unique tête de la Santonie, (nous devrions dire de toutes les Santonies), s'embellissait chaque jour sous la vigoureuse et sage administration Gallo-Romaine, la dynamique de la mer, plus considérable encore que partout ailleurs dans ce fond du pertuis d'Antioche, véritable entonnoir où viennent s'engouffrer toutes les poussées de l'Océan, achevait la destruction de la falaise qui supportait les murs démantelés de la ville rebelle de Montmeillan. Il est probable que, dès lors, ses ruines ne furent plus habitées que par de pauvres pêcheurs, incapables de songer à restaurer pour l'instant le centre de leur ancienne autonomie. Du reste, des garnisons laissées dans les châteaux-forts de Fouras et de Châtelailлон devaient veiller à la perpétuation du châtime¹ de

1. En latin *Manes*, *Manium* ; mot qu'il faut sans doute rapprocher du nom du rocher Manes, Miannes. A moins que cette dernière appellation ne soit une forme populaire de Meillan.

César Auguste, et en même temps à la sûreté des frontières de la cité Santone, car nous ne serions pas éloignés de croire que la banlieue de Châtelailion et celle de Muron furent jusqu'au IV^e siècle les bornes du territoire privilégié de Saintes, le nouveau Médiolanion. Voilà sans doute ce qui faisait dire au vieil historien de notre province, Armand Maichin ¹, que les Romains entretenaient à Châtelailion, *Castrum Julii*, ville considérable, une forte garnison pour tenir le pays en bride..... et que son donjon servait de sanctuaire aux Aigles et aux enseignes des légionnaires. Quant aux lagunes du nord, c'est-à-dire aux marais et aux îles de l'embouchure de la Sèvre, du Bas Poitou et de la Vendée, empoisonnés par la fièvre ou la malaria, ils durent servir longtemps de refuge, d'abord aux derniers débris des rebelles Santons, Pictons ou Vénètes, puis aux Colliberts, esclaves colons en rupture de servage, en un mot à tous les déclassés de la région, véritables *out-laws* de ces premières sociétés, et enfin aux diverses tribus barbares, Bagaudes, Alains, etc, qui plantaient leurs huttes dans ces labyrinthes inabordables.

Voilà pourquoi le pays d'Aunis a été longtemps considéré par nos devanciers en histoire, comme un pays neuf, sorti des eaux vers le V^e ou VI^e siècle. Sans nier le cataclysme qui a dû se produire sur nos côtes, comme en Bretagne et en Vendée, nous pensons que, par suite des guerres et des transpositions de peuples d'origines absolument étrangères, on avait tout simplement perdu le souvenir de son ancienne importance.

Pour revenir à l'établissement des Romains à l'embouchure de la Charente, disons que près des murailles croulantes de la cité des Miannes deux localités se partageaient les débris de l'importance et des traditions de Médiolanion : c'était Châtelailion et Fouras. Châtelailion fut la forteresse par excellence, tandis que Fouras devint la principale station commerciale du fleuve, le *comptoir des marchands*, *Forum* avec *Curia*, c'est-à-dire le centre d'une juridiction maritime, pour les navires qui avaient l'habitude de venir trafiquer dans le port de la Ville Blanche.

Et ce qui nous fait supposer, sans documents historiques, la ruine de Montmeillan par les Romains remontant, au plus tard,

1. Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, 1671, pet. in-fol.

aux triomphes de Messala sous Auguste, c'est-à-dire en l'an 29 de notre ère, ainsi que l'établissement d'un Forum ou d'un centre maritime à Fouras, c'est que, indépendamment des raisons politiques et étymologiques que nous venons d'exposer, nous retrouvons sur le territoire Fourasin les mêmes dénominations géographiques que dans la campagne de Saujon et de Saint-Romain-de-Benêt, région où nous plaçons sûrement le port des Santons, le *Santonum limen* de Ptolémée, dont le chenal, encore appelé du reste le *chenal du Liman*, mot grec qui signifie le Port, se jette dans la Seudre vers l'Eguille, près Saujon.

Là, comme à Fouras, nous avons la tradition curieuse du *Château ou du camp de César* (voir la carte de Cassini et le livre de la Sauvagère) ¹ celle de l'Olivier, puis les fiefs de la *Justice*, du *Griffarin ou de la Griffarine* (?) le *Majou ou le Magnou*, le Treuil, les Fours, etc., etc. Tous ces noms, rassemblés sur un rayon relativement restreint, ne semblent-ils pas indiquer, sur ces deux points, une certaine uniformité de civilisation, d'administration, que nous croyons pouvoir considérer comme contemporaines et dont l'origine remonterait aux premiers temps de la conquête romaine ?

Et puisque nous avons pénétré dans les arcanes de la géographie ancienne du pays des Santons, disons tout de suite, que l'emplacement si discuté du promontoire des Santons, doit être tout simplement la pointe du Chapus, qui veut dire textuellement, en latin, *la pointe du Cap, Caput Santonum* ². Seulement, des traducteurs de Ptolémée ont cru meilleur de traduire le mot grec *Azron* par *Promontorium*, expression un peu moins courante que *Caput* ; de là toutes les erreurs de nos géographes qui vont chercher ce cap jusque dans le fond de la baie de Broue, ce qui n'est pas précisément conforme aux données les plus élémentaires des expressions géographiques.

Après la période militante de l'occupation, période qui, nous le

1. Recherches sur les ruines romaines de Saintes et des environs, Saintes, 1760, in-8°

2. Ce cap, formé, en effet, par un long coteau de terrain créacé cénomaniens, territoire de Marennes, baigné au nord par l'ancienne mer de Broue, et au sud par l'embouchure de la Seudre, mesurait plus de 21 kilomètres de longueur, sur une largeur moyenne de deux. Il commençait à Cadeuil et au Gua.

répétons, dut se terminer sous le règne d'Auguste, tout le peuple Santon, décimé, effrayé, tenu en bride, dut accepter ensuite assez facilement le bien-être que procurait la nouvelle administration, et bientôt l'on adora comme des dieux ceux qui avaient supprimé la liberté et l'autonomie. Alors les Césars purent remplacer dans nos forteresses les légionnaires de l'armée active, par des invalides ou par des postes de milices locales, sortes de douaniers, chargés de la police des villes et des ports, ayant aussi mission de faire rentrer l'impôt et les droits de navigation sur les vaisseaux marchands qui montaient ou descendaient la Charente et les autres cours d'eau.

La féodalité ne fit que conserver cette coutume fiscale ; sans parler des autres denrées soumises à l'impôt, chaque tonneau de vin passant devant la tour de Fouras devait payer 6 deniers de taxe.

En somme, notre contrée demeura près de cinq siècles sous l'administration romaine ; il n'est donc pas étonnant de trouver aujourd'hui des traces si nombreuses de cette civilisation puissante.

Une fois établis dans l'Aunis, le premier soin des conquérants dut être le dessèchement des marais et l'établissement de routes reliant Fouras et Châtelailon à la ville de Saintes.

Mais, diront peut-être quelques-uns de nos lecteurs, comment pouvez-vous admettre que les Romains aient tracé des voies dans le marais, une, notamment de Fouras à Saintes, puisque vous avez déclaré vous-même, au commencement de cette étude, que la mer allait jadis jusqu'à Muron et que les coteaux crétacés ou à base jurassique de cette région lacustre formaient des îles véritables ?

A cette objection nous répondrons qu'il ne faut pas exagérer les modifications de notre littoral depuis deux mille ans.

Oui, les parties des territoires de Rochefort avec le Breuil-Magné et Loire, de Rhône, de Lupin, de Fouras et Saint-Laurent de La Prée, de Voutron, d'Albe, du bois d'Arlais, de Flay, de Ludène, de Soumoran, de Liron, de la Lance, du grand et du petit Agère, tous les coteaux enfin qui apparaissent encore au-dessus de nos prairies, formaient des îles, cela est incontestable, mais nous sommes convaincu aussi que l'eau qui baignait primitive-

ment le bas de ces hauteurs n'était pas la mer proprement dite. Notre affirmation mérite d'ailleurs toute une explication théorique mais succincte du comblement de nos golfes.

A l'époque quaternaire, toute cette masse d'eau n'était qu'un ou plusieurs lacs d'eau douce. Par suite de l'envahissement de la mer causé par l'affaissement successif du rivage ou par des affaissements soudains, nous n'avons pas à nous prononcer ici sur ce sujet, les flots salés, en rompant les terres ou le bourrelet que formaient à l'ouest les bords de ce bassin, y ont pénétré, entraînant avec eux des alluvions considérables, débris des terres englouties ¹. Telle serait l'origine de la terre de *bri* qui forme la base de tous nos marais doux ou prés salés.

Or, au moment de la conquête romaine, la terre s'étendait plus avant, probablement sur tous les rochers immergés des Miannes, de l'île d'Aix, de Châtelailon, etc. ; comme l'ont dit avant nous Arcère et Massiou, *ces plateaux ne sont que le squelette, l'ossature des terres envahies*. Mais il ne faudrait pas, comme certains auteurs, aller jusqu'à dire que nos îles, et particulièrement l'île d'Aix, étaient rattachées au continent par la pointe d'Enet et de Fouras. Cette configuration, en admettant qu'elle ait existé, est certainement antérieure de plusieurs milliers d'années. Toutefois, au commencement de notre ère, l'eau devait venir battre, pour ne parler que du territoire Fourasin, le bas des coteaux du Magnou, de la Cornerie, du Carcault, les grèves de Champon, les rochers de la Pierrière, de la Grande Motte, l'Houmée et le platin rocailleux où s'élèvent actuellement les deux sarcophages que l'on classe parmi des monuments de la période des temps préhistoriques, la falaise de Charras, le Petit-Loire, les hauteurs de Saint-Laurent de la Prée et ceux de Haute et Basse Roche où étaient creusées de nombreuses cavernes servant de refuges aux premiers hommes ; l'eau pénétrait encore jusqu'à l'Aubonnière, entre Charenton et Soumard, mais cette masse liquide était de l'eau bâtarde, en communication avec l'océan, seulement par quelques ruptures du cordon littoral formé, au moment du reflux, par la poussée des eaux de pluie, de la Gère et de la

1. Les dépôts de la Charente, de la Gironde et du banc de vase molle située en face de tout le littoral du golfe de Gascogne ont fait ensuite le reste.

Charente. Cette poussée, par différence de niveau, à marée basse, suffisait, en effet, à tracer dans ce cloaque d'alluvions (bancs de sable et de vase molle), des estuaires ou des chenaux naturels qui amenaient ensuite, à marée haute, les flots salés du *Sinus Aquitanicus* jusqu'aux pieds des hauteurs en question. On peut donc se figurer sans peine l'aspect que devait présenter le *Marais de Fouras* et tout le Pays Bas à cette époque relativement reculée ; il n'y avait que les bateaux plats, les acons ou pousse-pieds qui pouvaient servir de moyens de communication. Non seulement pour assainir ces lagunes, mais encore pour pacifier la contrée, les Romains ont donc pu établir des voies, sortes de chaussées ou levées avec des ponts ou des gués pour laisser échapper les eaux des marais¹ ; on en retrouve d'ailleurs des traces à l'est de l'Île d'Albe et à Charras. En outre, des canaux et des salines sillonnèrent dès cette époque cet affouillement : ainsi à la Haute-Roche, à l'Aubonnière, au Carcault, en un mot en bas de tous les coteaux où nous avons découvert des ruines d'habitations Gallo-Romaines, nous retrouvons de grands bassins, empierrés à la façon d'un quai sur le côté de la terre ferme. Ce devait être de véritables petits ports, communiquant avec la mer par des *chenaux* capables de recevoir des embarcations encore plus importantes que celles qui parcourent actuellement les marais de la Sèvre. A côté de ces bassins, maintenant comblés en partie et servant d'abreuvoirs pour le bétail, se trouve toujours un puits ou une fontaine antique destinée sans doute à alimenter les embarcations qui venaient y accoster. Quant aux salines, elles ont entièrement disparu, à l'exception des anciens marais salants de Bellevue, près Soumard, et de la Cornerie, près du Magnou, abandonnés seulement au siècle dernier. Elles sont mentionnées par nos plus anciens documents, des chartes des X^e et XI^e siècles ; ce sont là, il est vrai, des titres bien postérieurs à l'époque romaine, mais il faut noter que la tradition populaire voit encore dans cette industrie l'œuvre bienfaisante de César ; un poète poitevin du XVI^e siècle, Mage de Fiefmelin, a déjà conté cette légende, en trois vers :

1. C'était le seul moyen de relier les camps fortifiés des limites septentrionales de la Saintonge avec la forteresse de la métropole.

..... Des Romains sont nos marais aussi.
César, vers nous venu, du fond de l'Italie,
Apporta l'art premier de notre saulerie.

Les historiens que nous avons déjà cités comme n'admettant pas l'ancienneté du pays d'Aunis et le séjour du peuple Roi au-delà de la rive droite de la Charente, basaient leur hypothèse sur l'absence complète de localités ou de voies militaires sur la partie de la carte de Peutinger correspondant à la région de l'Aunis. Il faut reconnaître que ce document fait pénétrer le *Sinus Aquitanicus* jusqu'à *Lemuno* (Poitiers), depuis l'embouchure du *Liger* (Loire), jusqu'à la *Garunna* (Garonne ou Gironde), mais il ne faut pas oublier que la géographie physique y est fort maltraitée ; cette carte est l'enfance de la topographie : ainsi *Saintes*, *Mediolano Saneoe* (?) apparaît au sud de la Garonne, le cours de ce fleuve remonte ensuite jusqu'à Poitiers, tandis que Paris, *Luteci* s'élève, ô hérésie ! sur la Loire, prenant sa source dans une montagne située entre *Aballo* (Avallon) et *Andemantunno* (Langres). Certes nous reconnaissons que tout défectueux qu'il puisse être, ce document a rendu d'immenses services à la reconstitution de la Géographie du monde Romain, mais il ne faudrait pas exiger de lui, comme des autres itinéraires de cette époque, des renseignements qu'ils ne peuvent donner. En somme, ils n'indiquent absolument que les grandes lignes militaires, mettant en communication les capitales ou les cités, et les principales stations où les légions devaient faire des étapes. L'absence du nom d'une ville ne peut donc prouver sa non existence ; et aujourd'hui encore, malgré l'exacitude des cartes modernes, si l'on consultait une énumération sommaire des chemins de fer de l'Europe, on verrait que toutes les têtes des lignes secondaires sont omises.

Dans sa notice sur le *Pays des Santones*, l'abbé Lacurie a été le premier à indiquer, sous le n° 12, une voie romaine de *Mediolanum* à *Muron*. Il en retrouve des traces à Moragne et non loin du village du Pillet ou de la Pillette, dénomination qui fait supposer que cette localité est bâtie sur l'emplacement d'une pile romaine, dans le genre de celle de Pirelonge ou d'Ebéon. Ce chemin suivait la rive droite de la Charente et devait aboutir à un bac, en face de Tonnay-Charente. Mais pour gagner Muron,

traversait-on l'ancien golfe, appelé aujourd'hui Petite Flandre, *aliàs* marais de Saint-Louis, ou suivait-on les contours par la Maladrerie, un ancien *Hospitium*, c'est-à-dire une hôtellerie, une mansion ou étape romaine, puis Saint-Crépin et Genouillé ? Cet itinéraire était possible, mais nous pensons aussi qu'on devait traverser le marais, à l'est de l'île d'Albe, sur une chaussée, ou levée, s'élevant au-dessus des eaux, déjà peu profondes dans cette direction, par le Seguin, la Grande Ferrardière, Chanteloup, Toucheronde, etc. Cette voie, défendue à l'arrivée de Muron par le Castrum ou Terrier de Beaumont (à 1500 mètres de la ville) se nomme aujourd'hui le *Chemin-Charles*, parce qu'il fut certainement réparé par Charlemagne. On sait en effet que l'empereur des Francks fit restaurer presque toutes les voies romaines de la Gaule. De Muron, la voie se prolongeait jusqu'à Châtelailion et Angoulins, par Thairé, Ballon, Ciré, Ardillières, le Gué de Chalons ou celui de Charraud. Seulement il faut remarquer que cette voie, également défendue, à 1500 mètres de la ville, par le castrum de l'Ileau, n'offre plus les caractères d'un chemin romain. Comme dit l'abbé Lacurie, ce devait être une route remontant aux premiers âges de l'humanité ; elle passait à l'est des dolmens d'Ardillières. Mais il était une autre grande voie de Tonnay-Charente à Fouras et à Châtelailion qui était bien antérieure encore à l'arrivée des Romains. Ce chemin passait sur les hauteurs de Puy-Jarreau, traversait les lagunes du *Stagnum publicum*, c'est-à-dire le Marais Public, au gué de Mouilleped, nom qui indique une chaussée passablement inondée, puis gagnait l'île de Rochefort et du Breuil, par la Forêt, Béliçon, localité celtique de la première période, Plantemaure, Cadoret et les Sablières ; là, une véritable chaussée sablonneuse de mille pas environ mettait en communication, à marée basse, les Sablières de Plantemaure avec celle de Charras ; il n'y avait qu'un large estuaire, en partie empierré, qu'il fallait franchir à gué ou sur un pont ; ce sont ces constructions qu'on a trouvées, il y a une quarantaine d'années, lors de la restauration et de l'agrandissement du canal de Charras. Cette voie passait à dix-huit mètres des tombes ou des monuments mégalithiques déjà cités de l'Houmée de Charras, traversait les villages de la Raize, du moulin d'Auzonne, dépendance de la propriété du célèbre poète du IV^e

siècle dont on a cherché depuis si longtemps l'emplacement, le village du Grand Four, de la Barre et les bois de Touchelonge. Sur ce point, la route se divisait, comme aujourd'hui, en deux branches :

1° La route de Fouras par la Cornerie et le bord du golfe, en laissant sur la gauche le château ou le prétoire des Brandettes ou du Magnou; 2° La vraie route romaine, *via publica*, qui laissant sur la droite la villa de *Campum*¹, autrement dit Champon, se dirigeait sur Châtelailon, *Castrum Julii*, par le marais de l'Echelle d'Yves, *Scala mariscum*, et le *Stagnum Publicum* ou marais de Fouras. Sur les estuaires d'Yves et de Voutron, étaient jetés des ponts ou chaussées à arceaux aboutissant à la levée qui attachait le continent, à Thairé, par l'île de Voutron. Cette chaussée, appelée la Levée de la Chaine, parce qu'elle était sans doute barrée par une chaîne de fer, commençait au passage du Marouillet, traversait Voutron, dont le château fort mettait le passage à l'abri de tout coup de main, et finissait à la grande et à la petite Aiguille de Thairé. Aux deux extrémités, se trouvaient, nous le répétons, des ponts, des chaussées à arcades ou un bac. Aujourd'hui des ponts à écluses sont établis à peu près aux mêmes points, à cause des canaux des Portes, de l'Ame, des Sableaux et d'Angoutte.

Dans ses *Légendes de la Saintonge*², Lesson affirme que la propriété du Passage, *aliàs* du Marouillet, près d'Yves, maintenant petite halte de la ligne ferrée de Nantes à Bordeaux, indique le lieu où était le bac qui conduisait à l'île d'Aix ou à la presqu'île de Châtelailon. Il est certain que l'usage du bateau fut longtemps

1. Nous croyons devoir déterminer, dès maintenant, la situation de ces noms de lieu, seulement connus, jusqu'à présent, par une charte copiée par D. Fonteneau, t. XXVII, p. 611, et publiée par M. Richard dans son cartulaire de Saint-Maixent, p. 84, pièce LXXVI. — Un certain Gondrade donne 30 aires de marais salants en Aunis, dans le marais de l'Echelle d'Yves, joignant d'un côté la terre de *Sancti-Leodegarii*, et de l'autre la terre de *Campum*. (*Sanctus-Leodegarius* était le patron d'une vieille chapelle, aujourd'hui détruite, située aux environs du village de la Barre). On y a trouvé, il y a une trentaine d'années, un cercueil en plomb renfermant des ossements et un vase régulièrement percé de petits trous; dans ce vase, de la cendre, de la terre argileuse et des fragments de charbons.

2. *Histoire, archéologie et légendes des marches de la Saintonge*, p. 100, 1846.

obligatoire dans cette région, la communication avec les Trois-Canons n'existant pas. Seulement nous préférons appliquer cette expression de *passages* aux extrémités sud et nord de la Levée de la Chaîne ou de Voutron, parce que, vers ces deux points, se trouvaient des gués ou des ponts gardés par des postes qui prélevaient sur les passants des droits de péagé. La féodalité avait encore conservé cette manière fiscale d'entretenir les traditions..... et les travaux de canalisation. Au commencement du XVII^e siècle cette redevance existait encore; elle rapportait 200 livres de ferme à M. de Ségur, seigneur châtelain de Voutron.

De son côté, tout le territoire de l'ancienne île de Fouras était sillonné, comme aujourd'hui, par quantité de routes remontant à la plus haute antiquité. Sans parler des chemins de Soumard (ou Saint-Marc) à la Roche, de Chevalier à l'Aubonnière et à Saint-Laurent de la Prée, aux empièvements d'une profondeur peu commune, et qui, par leur situation, devaient desservir forcément les postes ou les propriétés gallo-romaines dont nous avons rapporté les découvertes, nous pensons que le plus ancien des chemins Fourasins est celui sur lequel on a établi la route de Saint-Laurent par la Fée du Bois et les Vallines; on peut encore le reconnaître à sa forme et à sa largeur vraiment extraordinaires. Il est vallonné comme les chemins celtiques de la Bretagne et comprend de vastes *communaux* ou terrains neutres, sur lesquels devaient courir les pesants charriots des Santons. Il aboutissait dans la partie septentrionale de Fouras, vers la petite place formée par l'intersection de l'Avenue de la Gare et du Boulevard des deux Ports ¹. Il y avait là un oppidum celtique, le Puy, et un peu plus loin, en tirant sur l'église, un monument que nous supposons avoir été un temple païen, peut-être un sanctuaire de Phébée ou de Luna, puis la première église chrétienne, car les premiers missionnaires ont dû faire à Fouras ce qu'ils faisaient dans tout le reste de la Gaule: déposséder les dieux du paganisme, briser leurs images, (la tête, dont nous reproduisons ici les traits, viendrait peut-être de

1. Il se continuait jusqu'à Enet sous le nom de Chemin de Saint-Simon d'Enet. La légende place dans cette île un temple dédié au Roi des vents. Des documents du XV^e siècle y constatent une chapelle et un village de Notre-Dame d'Enet.

ce monument), et consacrer ensuite l'ancien sanctuaire par de nouveaux rites. C'était une façon bien simple de faire harmoniser la nouvelle doctrine avec le polytémisme officiel de Rome auquel les gentils ou les patriciens ne croyaient plus, et avec la religion anciennement prêchée par les Druides, système basé sur l'immortalité de l'âme, l'examen des phénomènes de la nature, des lois de l'astronomie, religion accompagnée de pratiques mystérieuses profondément enracinées dans l'esprit du peuple. Voilà pourquoi des fraudes pieuses furent ensuite employées pour tromper l'antique croyance de nos pères et les amener insensiblement au christianisme et au catholicisme : les pierres druidiques, les fontaines et les arbres sacrés dédiés aux saints, les chevets de nos premières églises tournés vers l'Orient afin de saluer les rayons de l'astre bienfaisant, la pierre sacrée de l'autel, etc., ne sont que les moyens de transition entre l'ancien et le nouveau culte.

(A suivre.)

A. DUPLAIS-DESTOUCHES.

LES ARTISTES RÉGIONAUX

II. BROSSARD (AUBIN-ANTOINE-MAGLOIRE), ARCHITECTE.

Né le 12 brumaire an 9 (4 octobre 1800), d'André-Aubin et de Marie-Anne Fouquet, époux de Félicité Racaud, décédé, à La Rochelle, le 24 janvier 1885.

C'était un frère du peintre. M. Brossard ne dut qu'à lui-même son éducation artistique. Il était difficile, en son temps, de faire autrement. En 1822 et 1823, époque à laquelle il alla étudier à Paris, il n'y avait pas encore d'école d'architecture.

A vingt-quatre ans, il succède à son père comme architecte du département de la Charente-Inférieure. Son début dans la carrière est la construction de l'asile des aliénés de Lafont, aux portes de La Rochelle, un des premiers établissements de ce genre qui ait été créé en France ; il édifie ensuite les prisons de Saintes et de Rochefort, le palais de justice de Saintes.

Brossard fut aussi architecte de la ville de La Rochelle ; en cette qualité, on lui doit le Lycée, le Théâtre, le marché aux comestibles, le marché au poisson. Comme architecte diocésain,

il préside à l'achèvement de la cathédrale et à la construction du séminaire. A l'architecte civil, on doit le Théâtre de Rochefort, l'église de Saint-Vivien de Saintes, un grand nombre de mairies, de maisons d'école, d'hospices, de bains.

Mais son œuvre la plus importante fut la création du service vicinal dans le département de la Charente-Inférieure dont il fut l'agent-voyer principal de 1824 à 1862.

En qualité d'agent-voyer de l'arrondissement de La Rochelle, il traça et exécuta presque tous les chemins vicinaux dans cet arrondissement, et notamment toutes les voies difficiles qui traversaient des marais à peine desséchés.

Brossard appliquait aussi son esprit et son activité à des créations industrielles ; c'est ainsi qu'il fonda la première scierie mécanique qui ait existé à La Rochelle ; comme aussi il fit avec les maires de La Rochelle, Fournier et Emmery, l'étude du château d'eau qui a été exécuté depuis.

Quelques années après le Coup d'Etat, il avait dû abandonner ses fonctions d'architecte du département, et consacra dès lors sa puissance d'esprit et son intelligence à l'architecture civile. Il ne cessa de s'occuper jusqu'à un âge très avancé, et ce n'est que quatre ans avant sa mort, aux approches de quatre-vingts ans, qu'il renonça à tout travail.

III. DROUET (PIERRE), ARCHITECTE (XVI^e siècle).

C'est un des rares maîtres d'œuvre connus à La Rochelle, et encore le connaissons-nous uniquement par la mention qu'on fait de lui dans un traité relatif à l'entretien des Écoles de la ville. La spécialité de ce document conservé dans les minutes de Mathurin Gaschet, notaire à La Rochelle, année 1542, fol. 185, nous engage à le publier intégralement :

« Personnellement établi, Mathurin Ryvière, couvreur en ardoize, lequel a promis et sera tenu entretenir, de couverture seulement, les maisons et corps de logis du cyrcuyt des maisons des escolles de La Rochelle, de la main de l'ouvrier seulement ; et icelle recouvrir où il sera nécessaire, et, durant ceste année, l'anretenyr de couverture, et en deus et bon estat, sans qu'il tombe eau en icelle, et la visiter quant il verra estre nécessaire, commensant le jour et feste Sainte-Croix, prochain venant, et

finissant à mesme jour, l'an révolu fyni et passé. Pour la somme de cinq escuz sol que honorable homme Pierre Drouet, eschevyn de lad. ville et *maistre d'œuvre* en icelle, à ce présent, stipullant et acceptant, en a promis et sera tenu faire délivrer et bailler aud. Ryvière, par le trésorier d'icelle, à deux termes, savoir est : la moytié dedans et incontynent la première réparation faicte, l'autre moytié à la fin de lad. année ; et aussi fera led. Drouet fournyr par lad. ville tous les matériaux nécessaires et dont led. Ryvière aura à faire aux despens de lad. ville. Et ad ce fayre et accomplir, etc., obligent, etc. et led. Drouet, les denyers et revenus de lad. ville, etc. — Passé à La Rochelle, présens Gilles Chabot et René Le Camus, bourgeois de lad. ville, le XI^e jour de septembre 1542. »

G M.

VARIA

MADAME DE MAINTENON. — Il a été disserté, dans ces derniers temps, sur la famille et le lieu de naissance de M^{me} de Maintenon. D'après un ouvrage en voie de publication (la réédition du *Dictionnaire du Poitou*, par M. Beauchet-Filleau), les d'Aubigné ou d'Aubigny dont il s'agit, loin d'être les mêmes que ceux d'Anjou, seraient issus de juges seigneuriaux de la sirie de Pons ?

Sur la date et le lieu de naissance de Françoise d'Aubigné ou d'Aubigny, il y a controverse entre les archéologues de la ville de Niort. C'est cette controverse que nous reproduisons ici ; elle nous est communiquée par M. le comte de La Roche-Brochard, notre collègue de la Commission des Arts.

T. B. A.

— J'ai déjà copié depuis longtemps l'acte de naissance de Madame de Maintenon, mais je voulais avant de vous l'envoyer y joindre quelques renseignements aussi précis que possible.

Certainement, j'ai toujours entendu dire que la maison de Candie, dont l'entrée donne rue des Halles, était autrefois la prison où était née Madame de Maintenon. Mais cette maison ne porte ce nom, que parce que jadis, c'était l'hôtel de Candie, l'auberge de Candie ayant entrée rue du Soleil et rue des Halles. Il faudrait donc démontrer qu'en 1635, c'était la conciergerie, la prison ; or, dans le Bulletin de la Société de Statistique de Niort, il a été publié, en 1876, une visite des prisons de Niort, qui étaient situées, en 1779, dans l'emplacement des anciennes prisons, rue du Pont, — c'était là en effet qu'était la conciergerie — (*la seule prison de Niort, en 1779*). Madame de Caylus, dans ses Mémoires dit positivement que Madame de Maintenon est née dans la conciergerie de Niort :

« Sa femme (de Constant d'Aubigné, Jeanne de Cardillac), n'abandonna jamais Constant « d'Aubigné dans ses malheurs. Elle accoucha, dans la conciergerie de « Niort, de Françoise d'Aubigné. »

Dans une note de Madame de Villette, publiée par M. Honoré

Bonhomme (*Madame de Maintenon et sa famille — Paris Didier, 1863*) on trouve la même affirmation En parlant de Madame de Villette, sœur de Constant d'Aubigné, elle dit :

« Elle prit chez elle les deux fils de son frère, sa belle-sœur accoucha l'année d'ensuite au mois de décembre 1641, si je ne me trompe (27 novembre 1635), dans la prison où elle n'avait pas voulu quitter son mari, de Françoise d'Aubigné, etc. »

Les Niortais ne veulent pas admettre ces deux sources et prétendent que la question est obscure, parce que le local de la prison, décrit dans l'inventaire ou visite mentionnée ci-dessus, est trop exigü.

Mais était-il dans le même état en 1635, plus de cent ans auparavant? La seule objection sérieuse serait de dire, la conciergerie occupait-elle bien le même lieu en 1635 ?

Ce qui est certain, c'est que le lieu où naquit Madame de Maintenon, n'est pas encore positivement déterminé.

— Copie de l'acte de naissance de Madame de Maintenon d'après Apollin Briquet, Papiers Briquet, bibliothèque de la Société de Statistique :

• Extrait des Archives Municipales de la ville de Niort.

« Le vingt-huitiesme jour de novembre mil six cent trente cinq, fut baptizée Françoise, fille de Messire Constant d'Aubigny, seigneur d'Aubigny et de Suiremeau, et de dame Jeanne de Cardillac, conjoints : son parrain fut François de la Rochefoucault, fils de haut et puissant Messire Benjamin de la Rochefoucault, seigneur d'Estissac et de Maigné ; et sa marraine damoiselle Suzanne de Baudéan, fille de haut et puissant Charles de Baudéan, seigneur baron de Neuillan, gouverneur pour sa majesté de cette ville et chasteau. — Signé Suzanne de Baudéan ; François de la Rochefoucauld ; Constant d'Aubigny ; F. Meaulme, curé de Notre-Dame de Niort. »

Malgré les termes précis de cet acte, on a cependant écrit que le parrain était François, duc de la Rochefoucault, père de l'auteur des *Maximes* ; et la marraine Françoise Tiraqueau, baronne de Neuillan. Le parrain et la marraine de Madame de Maintenon, furent deux enfants ; François de la Rochefoucault, neveu du duc François, et fils de Benjamin, marquis d'Estissac, et d'Anne de Villoutreys, mariés en 1623, avait à peu près dix ans.

Suzanne de Baudéan, fille de Françoise Tiraqueau, baronne de Neuillan, devint duchesse de Navailles et mourut le 15 février 1700, à l'âge de 74 ans ; elle avait donc neuf ans en 1635.

(Note inédite d'Apollin Briquet.)

L. R.-B.

L'objection sur les parrain et marraine peut s'expliquer par la représentation au baptême, il y en a une plus sérieuse peut-être : le baptême de Françoise d'Aubigné à l'église catholique, quoique protestante ?

T. B. A.

— CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1890 ET RÉUNION DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS. — Le journal officiel (numéros des 28, 29, 30, 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1890), contient les comptes rendus des séances, les discours prononcés par MM. les présidents et secrétaires des sections, par M. le secrétaire général de la section de Géographie et par M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le nombre des mémoires lus et des travaux discutés a été considérable ; la section des Beaux-Arts en comptait quarante ; le

remarquable rapport de M. Jouin est à lire. Nous ne pouvons citer que les mémoires lus et présentés par les membres de la région ou des régions voisines.

— SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE ET SECTION DE GÉOGRAPHIE.
— *M. Labrousse* : étude sur le livre de vie des jurats de Bergerac. *M. le comte Régis de l'Estourbeillon* : document inédit provenant des archives du château de Sainte-Verge, près Thouars, marché passé le 18 décembre 1586 entre M. Jacques de Jax, peintre ordinaire du roi et Claude Robineau, procureur du couvent des Cordeliers à Poitiers. *M. E. Flouest* : sur le dieu gaulois au marteau. *M. Boucher de Molandon* : une curieuse quittance sur parchemin (19 avril 1439) signée et vraisemblablement écrite de la main de Guillaume Erard, l'un des juges de Jeanne d'Arc. *M. Grellet Balguerie* : mémoire sur deux traditions relatives à Eudon, duc roi d'Aquitaine. *M. A. Chauvigné* : les limites de l'ancienne province de Touraine.

— SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET SECTION DES BEAUX-ARTS. — *M. le Dr Berchon* : sur le sceau de Pey-Berland, archevêché de Bordeaux (15^e siècle). *M. J. Berthelot* : sur le donjon de Niort. *M. Judicis* : sur les écoles d'architecture de l'école romane. *M. Espérandieu* : sur la collection de carreaux vernissés trouvés dans les ruines de l'ancienne abbaye des Châtelliers, Deux-Sèvres. *M. Brouillet* : sur le musée des Beaux-Arts et d'archéologie de Poitiers. *M. Dungiébaud* : la Renaissance en Saintonge ; la chapelle des Tourettes et l'oratoire de Saint Just. *M. Biais* : les artistes angoumois depuis la Renaissance jusqu'à la fin du 18^e siècle.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. — *M. Delisse-Morin*. Monographie de la commune de St-Sulpice, près Royan. *M. Ducrocq* : sur la juridiction consulaire.

— SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES. — *M. Pellet* : sur la rectification approximative des courbes. *M. Perez* : sur deux types nouveaux d'hyménoptères parasites. *M. Kunster* : de l'utilité des barrages pour l'étude des mœurs du saumon. *M. Beltrémieux* : Faune vivante de la Charente-Inférieure. *M. P. Cassagneaud* : notes zoologiques sur la Charente-Inférieure.

— LE MONUMENT DE CASTAGNARY. — Un mausolée de granit, sur lequel est placé le buste en bronze de Castagnary, par M. Rodin, avec inscriptions par l'architecte, M. Viélard, a été inauguré, le 11 juin 1890, au cimetière Montmartre, à Paris ; il est situé à l'entrée du cimetière, à droite, sous le pont Caulaincourt.

Plusieurs sénateurs, députés, conseillers d'Etat, conseillers municipaux, un grand nombre d'amis, d'artistes et de journalistes assistaient à cette cérémonie.

M. Spuller, député ; M. Bourgeois, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ; M. Roussel, conseiller d'Etat, ont prononcé des discours.

« Ce monument par lequel sera perpétué le souvenir de notre ami, a dit M. Spuller, n'est pas seulement l'œuvre d'une affection profonde, il est revêtu d'un autre caractère d'une rare originalité. Il a été élevé à la mémoire d'un critique par les soins et l'argent de ceux mêmes que ce critique a jugés. Quelle preuve plus certaine et plus admirable de tout ce qu'il y avait de justice et de justesse, de goût sûr et de tact délicat dans la critique de Castagnary ?.....

« D'ailleurs ceux qui ont connu Castagnary, le verront revivre « bientôt dans le livre où nous avons pieusement rassemblé les « derniers travaux de cet homme de cœur »..... (Voir Recueil, tome IX, page 369, juillet 1888).

« La République a accompli un pieux devoir, a ajouté M. le « Ministre, en s'associant à vous pour élever ce monument à l'un des « hommes qui, dans la presse et dans la vie publique, ont le plus « courageusement lutté pour la liberté politique et pour la liberté « de l'art. »

La ville de Saintes a donné le nom de Castagnary à l'une de ses avenues et a fait placer une plaque commémorative sur la façade de la maison où était né Jules Castagnary, le 11 avril 1830.

F. X.

Dans la promotion de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) où Mgr le duc d'Orléans a reçu de Son Altesse Eminéssime Mgr le Prince Grand Maître les insignes de Bailli grand croix, nous relevons les noms de deux de nos compatriotes et collègues, nommés chevaliers d'honneur et de dévotion; MM. le comte Anatole de Bremond d'Ars et le comte d'Arnot de Saint-Saud (celui-ci chevalier de grâce magistrale). Les autres chevaliers sont: MM. les ducs de Luynes et d'Uzès, les comtes Guy et Melchior de Polignac, le comte Humbert de Marcieu, le comte Raymond d'Yanville, le comte de Kercardec, le comte Ch. de Germiny, le vicomte de la Rochefoucauld et le prince de Cystria-Lucinge. M. Lanery d'Arc a été nommé donat de première classe.

M. le comte Anatole de Bremond d'Ars compte déjà dans sa famille plusieurs chevaliers profès et non profès: citons Foucauld Bremond qui, en 1206, était l'un des chevaliers présents à l'Hôpital Saint-Jean à Jérusalem; Jacques de Bremond, né en 1721, qui fut commandeur d'Amboise et d'Ensigné, procureur général de l'ordre au grand-prieuré d'Aquitaine, et le marquis de Bremond, page du Roi, officier au régiment de dragons-Laval, neveu du commandeur, né en 1701, reçu chevalier non profès.

— ABBAYE DE SAINT-SÉVERIN — Nous trouvons la description du sceau de cette abbaye dans le tome II des chartes de l'abbaye de Saint-Maixent, publiées par M. Al. Richard (p. 91, note). Il est ovale et offre dans une niche gothique la représentation de la Vierge-Mère, couronnée, vue de face et portant sur son genou gauche l'Enfant-Jésus. Au-dessous, dans une simple arcade, est un moine en prière, de profil, dont le bas du corps coupe la légende: APITYLI : SANCTI : SEVERINI :

Contre-scel rond, portant un griffon; légende: + SECRETVM CAPITVLI.

— *Ibidem*, page 90 à 92, il est question d'un « accord entre l'abbé de Saint-Maixent et les curés de Saint-Heraye et de Souvigné et l'abbé de Saint-Séverin au sujet de l'église de Goux (v. *Recueil*, janvier 1890, p. 262), en vertu duquel les deux tiers des dîmes noyales de ces paroisses appartiendront à leurs curés et l'autre tiers restera à l'abbé de Saint-Maixent. »

— La cloche de Saint-Séverin refondue en 1887 portait l'inscription suivante:

STE URSULE LA DÉSIRÉE IE M'APPELLE
400 IE PESE

PARRAIN AZARET RENOU MAIRE
MARRAINE VICTOIRE GAUTIER
+ SON ÉPOUSE QUE LE CIEL BÉNISSE TOUJOURS
MA COMMUNE — FAITE EN 1832

Cette cloche fut fondue près de l'église. Le nom du fondeur n'a pas été conservé.

Bibliographie

LA FRANCE EN AFRIQUE ET LE TRANSSAHARIEN, par le général Philebert et G. Rolland, ingénieur. — Quand on compare la carte de l'Afrique en 1880 et celle de l'Afrique en 1890, on ne peut s'empêcher d'éprouver un certain trouble à la vue de toutes les transformations qui se sont opérées dans ce pays, dans l'espace de dix ans, et l'on se préoccupe avec raison de l'avenir réservé au continent africain. Tant de régions sont encore inconnues, les voyages d'exploration n'ont pas encore achevé leur œuvre, les grandes routes qui relient entre eux le Nil, le Zambèze, le Congo, le Niger, n'ont pas été reconnues, quelques-unes ont été aperçues au pas de course par l'intrépide Stanley et notre compatriote Trivier et les côtes de l'Afrique, si longtemps désertes, sont déjà couvertes de couleurs conventionnelles qui prouvent que des peuples se sont établis là, en sentinelles, pour garder l'entrée de ces routes que l'on n'a pas encore trouvées ; et parmi eux, l'Allemagne, ouvrière de la dernière heure, vient aujourd'hui demander une part de la grande œuvre à laquelle elle s'est associée si longtemps après toutes les autres. Les regards de tout bon français se portent naturellement sur les pays que la France a colonisés, il se demande quel chemin elle a parcouru sur ce continent que les nations de l'Europe se disputent déjà, et il voit toujours ses deux plus belles colonies, l'Algérie et le Sénégal, séparées par cette immense contrée qu'on appelle le Sahara. Mais aujourd'hui le Sahara n'est plus ce pays plein de mystère et d'horreur que l'on connaissait seulement comme une immense mer de sable où les simouns règnent en maîtres, et où le râgle tuait celui qui avait échappé au simoun, grâce à la vitesse de son dromadaire.

S'il reste encore quelque vestige de cette erreur, la lecture de la *France en Afrique* du général Philebert suffira pour le dissiper. Parler des colonies, dira-t-on, mais le moment n'est pas opportun ? nous ne nions pas l'importance, l'utilité même des colonies, mais les entreprises coloniales sont des placements à longue échéance, le moment est-il favorable pour offrir aux Français de pareilles entreprises, n'est-ce pas là courir les aventures ? de pareilles objections sont faciles à réfuter. Les capitaux abondent, la plupart d'entre eux sont peu rémunérés, les spéculateurs sont à l'affût, et ces capitaux mal dirigés seront indubitablement leur proie, aussi n'est-ce pas agir en ami des aventures, mais en bon citoyen, que d'appeler l'attention des Français sur les entreprises coloniales ?

C'est ce qu'ont fait avec autant de science que de cœur le général Philebert, bien connu à Saintes où il a commandé pendant plusieurs années le 6^e régiment d'infanterie, et M. Georges Rolland, dans leur brochure la *France en Afrique et le Transsaharien*. Le Soudan est un pays riche et peuplé vers lequel nous nous sommes déjà dirigés par la vallée du haut Sénégal et du Niger ; mais déjà les Anglais par leurs établissements du bas Niger, les Allemands par leur colonie de Togo nous disputent cette route et prétendent nous devancer. Le

général Philebert nous démontre par des preuves irréfutables que la base de notre voie de pénétration par le Sénégal n'est ni assez large ni assez commode pour nous assurer la prépondérance au Soudan ; la seule, la véritable voie est le Transsaharien. Qui est-ce qui nous arrête ? les Touaregs du Hoggai. Le massacre de la mission Flatters a laissé dans tous les cœurs de tristes et pénibles souvenirs, et l'on a même songé, pour se garantir contre leurs attaques, à construire une voie stratégique qui passerait par Aïn Sofra, Laghouat et Biskra avec prolongement par Gafsa et Gabès. Cette précaution serait insuffisante contre l'influence secrète des affidés des Snoussi ; il ne faut pas se protéger contre eux, il faut les surveiller ; et le plus sûr moyen est d'occuper, comme le propose le général Philebert, Témassinin et Amguid et de prolonger la ligne Batna-Biskra jusqu'à Ouargla, et plus tard jusqu'à Témassinin. Nous nous permettrons d'ajouter aux félicitations que nous adressons au général Philebert et à son collaborateur M. Rolland, un vœu que nous voudrions voir s'accomplir bientôt : que le gouvernement fit un emprunt amortissable à l'aide duquel on construirait la ligne de Biskra à Ouargla ; la plus-value permettrait de payer les intérêts et d'amortir la dette ; on enlèverait l'argent de la France aux agioteurs qui attendent le moment propice pour courir à la curée, et ceux qui auraient concouru à l'achèvement de cette entreprise auraient accompli une œuvre non seulement productive mais essentiellement française et patriotique. Y.

Questions

N° 141. — On demande où est né le capitaine Laseudre qui commandait les deux cents volontaires de la Charente-Inférieure retranchés à l'église de Saint-Cyr en Talmondais (Vendée), le 3 vendémiaire an IV de la République (25 septembre 1795), et qui put repousser sept assauts consécutifs de dix mille insurgés dirigés par Charette. On sait que cette résistance héroïque empêcha le débarquement du comte d'Artois et d'un corps d'émigrés, qu'une flotte anglaise se proposait de débarquer, le même jour, sur les côtes de Longeville et de la Tranche.

N° 142. — Quel est le lieu de naissance de Pierre-Raphaël Joubert de Douzauville, chanoine de Saint-Pierre de Saintes, mort en Espagne en 1797 ?

Réponses

Question 136. — Nos campagnards disent *encharabauder* pour *ensorceler*. Où prendre la racine de ce mot ?

— Ce n'est pas *encharabauder*, mais *enchabarauder* ou *enchamarauder*. L'analyse de ce mot donne : *en-chat maraud...er*.

Lorsque les chats se rassemblent à la saison, pour faire leur Sabbat, ils s'appellent par un miaulement tout particulier que les paysans désignent sous le nom de *maraud*. « Voilà le chat qui commence ses marauds, nous approchons du carnaval... » Mais ce n'est que par extension que ce terme est employé dans ce sens.

L'appel une fois entendu, les quadrupèdes félins se rassemblent. Quelquefois, au lieu de *deux*, il s'en rencontre *trois*... Qui des deux mâles restera maître de la position ? C'est alors, comme pour les deux taureaux de la fable :

Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse avec l'empire....

Il y a donc lutte, mais lutte, non point à coups de griffes ou de dents.... Les deux antagonistes en présence, se mesurent alors du regard, se fixent, se pénètrent, cherchent à se fasciner enfin. D'horribles *miauils*, assez semblables à des cris d'enfants, se font alors entendre, et bientôt le vaincu s'enfuit, roulé en plus, de belle façon, par son adversaire. Tel serait le sens propre d'*enchamarauder* que l'on prononce aussi *enchabarauder*.

Au figuré, ce mot signifierait donc *fasciner comme un chat*. « Il l'a enchabaraudée », dit-on d'un jeune homme qui prétend à la main d'une jeune fille... pour exprimer l'empire ou le charme qu'il exerce sur elle.

Ces explications tirées des croyances populaires, satisferont-elles les amateurs ? *Si non e vero....* etc ?

J.-L.-M. N.

Nécrologie

M. le comte Théophile de Bremond d'Ars, président honoraire de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure, vient de s'éteindre, en son château de Vénérand, près Saintes, le 3 juillet dernier, à l'âge de 72 ans, après une longue et douloureuse maladie. Ses obsèques ont eu lieu le 7, à l'église paroissiale.

Une très nombreuse assistance avait tenu à donner en cette circonstance un témoignage public de respect et de sympathie à la famille du regretté défunt.

Le deuil était conduit par M. le comte Charles de Bremond d'Ars, frère du défunt, accompagné de ses neveux le comte Guy de Bremond d'Ars, le vicomte de Gaigneron, le comte Urbain de Maillé la Tour Landry ; de ses cousins le comte de Bremond d'Ars, capitaine de dragons, le comte Anatole de Bremond d'Ars, le comte Josias de Bremond d'Ars, le marquis de Saint-Geniez, le comte de Saint-Geniez Thézan, son fils, lieutenant d'artillerie, le commandant de Sartre, le comte Pierre de Bremond d'Ars.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le comte de La Rochebrochard, Xambeu, vice-président de la Commission des Arts, Mervaud, maire de Vénérand et Henri de Bonsonge.

On remarquait, à la suite, du cercueil garni de fleurs et de couronnes, une grande et magnifique couronne avec cette inscription : « LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET LA COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES, A SON PRÉSIDENT » offerte par la Société représentée par un grand nombre de ses membres.

Après l'Evangile, M. l'abbé Chapron, curé de Vénérand a retracé brièvement et dans des termes émus la mort édifiante de son digne paroissien. « C'était, non seulement un esprit éminent et un noble cœur ; c'était encore un homme de foi ».

M. l'abbé Valleau, archiprêtre de Saintes a donné l'absoute.

Au cimetière, M. Xamheu, Vice-Président de la Société, a prononcé l'allocution suivante :

Lorsque la mort cruelle enlève un homme de bien et de talent, il est souvent nécessaire et toujours utile de rappeler à ceux qui restent les services rendus par celui qui nous quitte ; mais devant cette tombe encore ouverte, l'expression de mes sentiments et de mes souvenirs ne peut être que bien faible.

C'est au nom de la Société d'Archéologie et de la Commission des Arts et des Monuments Historiques de la Charente-Inférieure que je suis appelé à adresser un dernier adieu à son Président.

D'autres vous diront mieux que moi la vie du comte Théophile de Bremond d'Ars, son abnégation, son dévouement, ses convictions sincères : ses idées n'étaient pas de simples fantaisies, de fugitives impressions ; ses opinions, ses principes étaient de vieille race, il ne pouvait les changer.

Il ne voulut pas rechercher ces situations qui donnent souvent la notoriété avec beaucoup de tracas ; il préféra le travail qui mettait en relief ses aptitudes aux honneurs dont l'éclat aurait pu déconcerter sa modestie.

De bonne heure, Théophile de Bremond d'Ars étudia les anciens et les choses anciennes de la région ; en archéologie, en numismatique, dans l'art héraldique, dans l'histoire locale et généalogique, il trouva autour de lui et sut réunir des matériaux très importants. Parmi les documents qu'il a publiés et écrits, je puis citer des mémoires et pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis, les Rôles Saintongeais, les Sénéchaux de la Saintonge..... Elle n'est plus cette Société des Arts et Sciences, créée à Saintes en 1867 ; c'était à l'un des concours établis par cette Société que fut présenté ce manuscrit sur *les Sénéchaux de la Saintonge*, qui ne doit pas être perdu pour l'histoire du pays. Je n'ai pas oublié cette circonstance qui me mit alors en relations avec M. le comte Théophile de Bremond d'Ars et depuis, je l'avais suivi à la Commission des Arts et Monuments Historiques dont il devint le Président : il se donna tout entier à la direction du Recueil de cette Commission, il n'intervenait dans une discussion que lorsqu'il y avait un avis utile à faire prévaloir et son opinion était presque toujours la meilleure. J'admirais l'autorité que lui valaient la droiture de son caractère et la sûreté de son jugement.

Depuis deux ans l'état de la santé de ce cher Président ne lui permettait plus d'assister à nos séances, mais il nous aidait toujours de ses conseils et de ses notes. J'étais venu, il y a quelques jours, lui serrer la main, je le trouvais entouré des soins affectueux de tous ceux de sa famille ; en le quittant, il me dit : adieu pour toujours. Il sentait qu'il allait mourir et il était prêt.

A l'hommage que vous rendez par votre présence à la mémoire de Théophile de Bremond d'Ars, je viens joindre l'expression de nos sympathies et de notre estime pour cet homme de cœur ; et laissez-moi mêler à nos regrets le témoignage des regrets publics.

Recueil de la Commission des arts

ET

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET

Société d'Archéologie de Saintes



Procès-verbal de la séance du 31 Juillet.

Le trente-et-un juillet 1890, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie, s'est réunie à la Sous-Préfecture, à Saintes, à une heure de l'après-midi, pour y tenir sa troisième séance annuelle, sous la présidence de M. Xambeu, vice-président.

Étaient présents, MM. Noguès, secrétaire ; Poirault, trésorier ; Jouan, D^r Vigen, membres titulaires ; Gallut, Gendre, membres du comité de publication ; Aymar, Bouhard, Clénet, P. Drilhon, Martineau, Pinasseau, Violeau, membres correspondants. Excusés, MM. G. Musset, président, Caudéran, L. Duret, de La Jallet, Duplais-Destouches, Privas.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont agréés comme membres correspondants, MM. Lessieux, artiste-peintre à Rochefort ; Toyon, notaire à Rochefort ; Travail, capitaine à Saintes ; De Laâge, fils, à St-Savinien ; Maurice Laporte-Biscuit, à Jarnac ; Pédezert, ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Saintes.

— M. le Président mentionne les différentes publications reçues et donne lecture : 1^o d'une lettre relative à l'érection de la statue de Borda, à Dax, à laquelle la Commission a souscrit ; 2^o d'une lettre de M. Charles de Bremond d'Ars, remerciant la Société des démonstrations sympathiques dont elle a fait preuve aux obsèques de M. le comte Th. de Bremond d'Ars, son ancien président.

— Nouvelle communication de M. Clouet sur la grotte préhistorique du Douhet. Parmi les derniers objets découverts, on remarque : une sorte de rouelle ou médaillon en os ; deux amulettes ; des polissoirs, des aiguilles, des os à encoches, etc. M. Clouet fournit en outre quelques détails sur les *tumulus* de Juicq ; sur le dolmen, au lieu dit *le Jardin du Roi*, le tout intentionnellement recouvert d'une épaisse couche d'argile jaune ; sur les habitations lacustres d'Aytré, dont on retrouve pieux et

poutres avec des blocs de pierres brutes, ainsi que quelques cornes d'aurochs.

— M. l'abbé Violeau donne connaissance des fouilles qu'il a fait pratiquer dans son église d'Archingeay et présente le fac-simile de l'épita phe d'un tombeau de 1778. Il s'agit d'une dame Gebelin — ou Gibelin de Floransol comme porte l'acte mortuaire.

— La partie de l'inscription latine en dessous de l'écu mutilé : *Guelphis Geblinorum insita proles*, paraît assez curieuse.

— Une antéfixe avec mascarons est offerte à la Commission par M. Maurice Martineau.

— M. Noguès, secrétaire, lit son rapport sur l'excursion du 19 juin. Delà, M. Xambeu prend occasion pour exprimer un vœu : celui de voir un appareil de photographie instantanée être acquis aux frais de la Commission, pour être utilisé au cours de nos excursions par quelque membre expert. On aurait ainsi l'avantage de posséder un ensemble de dessins exacts relatifs à nos monuments.

— M. Xambeu donne de nouveaux et intéressants renseignements sur la Commanderie des Epeaux, faisant suite à ceux déjà donnés à une précédente séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Le Vice-Président,
F. XAMBEU.

Le Secrétaire,
J.-L.-M. NOGUÈS.

Le comte Théophile de Bremond d'Ars

M. le comte Théophile de Bremond d'Ars étant mort le 3 juillet dernier, dans l'instant même que notre *Recueil* allait paraître, nous n'avons pu donner que quelques lignes sur les obsèques de notre président honoraire : nous tenons à les compléter par un résumé de la vie et des principaux ouvrages du regretté défunt.

Théophile-Jean-Louis de Bremond d'Ars, naquit à Saintes, le 21 avril 1818, du comte Jules de Bremond d'Ars et de la comtesse née de Sartre. Le comte Jules était le troisième fils du marquis Pierre de Bremond d'Ars, député de la noblesse de Saintonge aux Etats généraux du royaume en 1789, antiquaire et numismate émérite qui laissa au musée de la ville de Saintes le précieux médaillier qui s'y voit encore aujourd'hui.

Après des études très brillantes qui lui eussent ouvert toutes les carrières, le jeune Théophile de Bremond d'Ars prit cependant le parti, non certes de vivre inoccupé et inutile, mais de ne point chercher à son activité un de ces emplois qui donnent du pouvoir

ou augmentent la fortune. Le désintéressement est l'un des traits constants de son caractère. Il aimait l'étude, les bonnes lettres, l'histoire : il cultiva l'histoire et les lettres sans nulle pensée d'ambition, avec le simple désir de bien mériter de la science tout en donnant satisfaction à ses goûts. En politique, il avait, selon l'heureuse expression de M. Xambeu dans son discours d'adieu, « des opinions et des principes de vieille race » : il servit le parti royaliste du commencement à la fin de sa vie, tous ceux qui le connaissaient, savent avec quel zèle, tous ceux qui l'ont fréquenté dans l'intimité, savent si ce fut avec l'idée d'en tirer jamais un avantage personnel ; il ressemblait à ces bons gentilshommes du temps jadis, qui, sans compter, vouaient leur peine et leur vie à quelque cause bien aimée, puis, le jour qu'il n'était plus besoin d'eux, rentraient simplement au foyer des ancêtres, y trouvaient toute leur récompense dans le contentement du devoir accompli.

Si nous insistons autant sur la foi royaliste du défunt, c'est qu'il y tenait par dessus tout et comme à la vertu même. Nous savons de bonne source que son testament commence par ces mots : « Je meurs dans les principes de foi royaliste où j'ai vécu toujours. » On ne peut que s'incliner devant de tels exemples de désintéressement et d'indépendance de caractère.

Dès 1848, il fut l'un des principaux fondateurs du *Mémorial de l'Ouest* et membre du comité de ce journal. Il s'y distingua par de brillants articles de polémique, de littérature et d'histoire. Nous signalerons notamment son étude intitulée *Subsistances et population*. — Le *Mémorial de l'Ouest* mourut du 2 décembre. Sous l'Empire et tandis que les plumes telles que la sienne étaient obligées au silence, M. de Bremond fut l'un des familiers de Frohsdorf où l'estime pour sa personne était véritable.

Mais c'est surtout comme érudit que nous l'avons bien connu, c'est seulement à ce titre qu'il nous appartient bien. Ce fut même la *Commission des Arts* qui, nous pouvons le dire, bénéficia de la pleine maturité de sa science et de ses talents. Il la présida dix années, on sait avec quelle autorité. A la fin de 1889, il avait voulu donner sa démission du fauteuil, parce qu'il sentait s'en aller ses forces ; nous fîmes tous nos efforts pour le détourner d'une telle résolution, et comme il s'y tint, nous lui votâmes le titre de président honoraire. Jusqu'à ses derniers jours, il nous

aida de ses avis, s'intéressa à nos travaux ; le plus récent numéro du *Recueil* contenait encore une curieuse discussion de lui sur Madame de Maintenon.

Ses trois principaux ouvrages sont : 1° *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis*, Saintes, Fontanier, 1863, in-8° ; 2° *La noblesse d'Angoumois en 1635 ; procès-verbal de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois*, Niort, Clouzot, 1866, in-8° ; 3° *Rôles Saintongeais*, Niort, Clouzot, 1869, in-8°.

Ces ouvrages, les deux derniers surtout, savamment annotés et ornés de commentaires, ne périront pas, mais resteront classiques pour l'histoire de nos provinces. Ils ne représentent cependant qu'une faible partie de l'œuvre de M. Théophile de Bremond d'Ars ; beaucoup en est dispersé sous forme d'articles, notes, notices, publications de pièces, etc., dans de nombreux recueils, notamment dans la collection de la *Revue d'Aunis*, dans celle de la *Société des Archives* et dans celle de la *Commission des Arts*. Les travailleurs de l'avenir profiteront de ces riches matériaux avec gratitude pour sa mémoire.

Et ce n'est pas tout encore, car une bonne partie de l'œuvre du défunt est inédite. M. le comte Guy de Bremond d'Ars, légataire à titre particulier de la bibliothèque et des précieux papiers de son oncle, surveillera dans notre *Recueil* la publication de la suite des *Mémoires de Boisron d* ; ce sera pour lui un très doux devoir, auquel il ne faillira pas, d'enrichir aussi la science de quelques-uns des autres manuscrits laissés en portefeuille et notamment de l'érudite *Chronologie des Sénéchaux de Saintonge*, couronnée en 1867, mais encore inédite et très attendue des savants.

M. Théophile de Bremond d'Ars avait une compétence toute particulière et presque unique en matière généalogique, et de tous les points de la France on venait journellement recourir à ses lumières sur l'histoire et la légende des familles. Les notices généalogiques dressées par lui auraient pu faire le fond de ce Nobiliaire d'Angoumois et de Saintonge qui manque à notre région ; nous savons du moins qu'une partie d'entre elles seront utilisées dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de M. Beauchet-Filleau, en cours de réédition.

Ce qu'il est difficile de garder pour la postérité, mais ce qui restera très vivant dans nos cœurs, c'est la figure même, la figure évanouie de notre cher et vénéré président, figure originale au meilleur sens du mot, toute de primesaut, d'animation, d'esprit, de bonne grâce. Qui donc ne l'eût aimé ? Partout il apportait la vie, le mouvement, la gaieté. Merveilleux d'entrain, il donnait un intérêt singulier aux moindres choses ; son imagination, comme une baguette de fée, colorait et transformait tout. Enfin il était bon, et lui qui plaisantait si volontiers ne se fût point consolé d'avoir chagriné quelqu'un par sa verve et sa fantaisie. Et puis, suprême éloge, c'est des humbles et des petits plus encore que de tous autres qu'il était l'ami.

Nous l'avons vu s'éteindre lentement en deux années de maladie douloureuse, mois par mois, jour par jour. Jusqu'à la fin, son enjouement, sa bonne humeur sereine, ont duré. Il est mort au château de Vénérand, le 3 juillet dernier, en bon chrétien, le prêtre à son chevet, après d'attendrissantes paroles. Son âme jouit aujourd'hui de la grande paix que donne la compagnie de Dieu.

LA RÉDACTION.

RAPPORT SUR L'EXCURSION DE 1890.

MESSIEURS,

L'archéologie n'est pas le seul et unique attrait de nos excursions ; la partie artistique n'y est jamais omise, et, cette année, nous lui avons donné une très large place. C'est pourquoi sans doute, parmi les quarante-cinq membres qui prenaient part à notre intéressante et instructive tournée du 19 juin, nous avons eu — par une *heureuse innovation* dont nous ne saurions trop les féliciter, — la bonne fortune de compter douze dames.

Chargé du rapport de la dite excursion, je n'envisagerai que sous ce double point de vue — arts et monuments — tout ce que nous avons pu étudier ou admirer ensemble, l'historique en ayant déjà été fait par nos devanciers et en particulier par D. Ranguet, dans les *Études sur l'arrondissement de Jonzac*.

Nous avons pu voir, dans la matinée, Jonzac, Saint-Simon-de-Bordes, Agudelle et Allas-Bocage.

Le poète disait — Horace, si je ne me trompe :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum

ne va pas qui veut, visiter Corinthe. Je serais presque tenté d'en dire autant de Jonzac, car, bien que nous y fussions à peu près tous réunis, bien peu de membres ont pu en visiter les curiosités, en raison de l'heure par trop matinale à laquelle les plus éloignés surtout avaient été obligés de se mettre en route. Nous n'en dirons donc rien.

Cependant, au moment où nous nous éloignons de la ville, les cloches, qui se font entendre pour le service du culte, me remettent en mémoire que l'une d'elles, — la plus ancienne — porte une inscription en lettres gothiques, dont l'interprétation, publiée depuis longtemps, est loin d'être indiscutable.

L'an mil V^e XVIII fut † faict ce présent Sainct Denis de Pille. D'après Rainguet, p. 177, *Depille* serait le nom du fondeur. D'après *l'Épigraphie santone*, p. 213, *sainct* serait probablement une faute du fondeur ; il faudrait lire *sin.* pour *seing* et l'on aurait : *sin. Denis Depille.* Mais rien ne semble motiver cette hypothèse.¹ Nous croyons, quant à nous, qu'il s'agit tout simplement de Saint-Denis-de-Piles, près Libourne ; de sorte que cette cloche n'aurait pas été faite pour Jonzac. C'est ainsi que la cloche du château de Taillebourg se trouve actuellement à Messac ; celle de Saint-Maigrin à Saint-Fort, etc.

Bref, nous voici bientôt à cinq cents mètres environ de la ville, sur la route de Montendre, devant un *vieux mazureau* — comme dirait un saintongeais de la vieille école, — dont la façade à pignon est percée d'une porte rectangulaire surmontée d'une accolade et dans le tympan de laquelle on reconnaît, sur un écu mutilé, les armes des Sainte-Maure. C'est l'ancienne chapelle de la Maladrerie. Sous la nervure de l'accolade, nous retrouvons l'inscription en lettres gothiques transcrite par Rainguet :

PAR BERTRAND VILOT
JEHANE BELLONE JEHAN JASMAIN
FUT FAICTE ICETTE MALET
F. LAN DE GRACE MIL IV C QUATRE VINGS ET UNG.

1. Les lettres mesurent quatre centimètres.

Ce modeste petit édifice est transformé en grange. On y a même pratiqué une trouée, dans la façade, pour y introduire plus facilement les fourrages.

Une autre ruine reçoit bientôt la visite des excursionnistes. Nous longeons la magnifique allée de marronniers séculaires, qui conduit au château de Saint-Simon-de-Bordes. Hélas ! Qu'est devenu le « joli castel » bâti en 1775, sur les plans de l'architecte Louis ? Les flammes ont tout dévoré ! Des murs mi-écroulés... voilà tout ce qu'il en reste au milieu des délicieuses promenades qui l'entourent.

L'église n'a rien de bien remarquable. Mais M. l'abbé Letard, ancien curé de céans, a conservé, pour nous la montrer, une curieuse statuette, que les bonnes gens ont baptisée « statue de la Vierge » et qui n'est autre qu'une représentation gallo-romaine d'une de ces déesses-mères, dont le culte, assez universellement répandu jadis, remonte à la plus haute antiquité. L'effigie, bien dégradée et dont la partie inférieure a disparu, est légèrement encavée dans une sorte de niche, les trois-quarts brisée, à laquelle elle est adhérente. ¹ Ces divinités sont souvent représentées avec un enfant entre les bras, quelquefois avec des fleurs ou des fruits à la main et même avec la corne d'abondance. Quel était le nourrisson qu'elles portaient ? C'est ce qu'il serait assez difficile de dire. Les uns les regardent comme les nourrices de Jupiter ; à ce compte-là,

Le Dieu qui tient en main la foudre

nous apparaîtrait encore dans le maillot... Les autres veulent que ce soient les filles de Cadmus, qui avaient élevé Bacchus... et alors, il faudrait voir le *pampineus pater* à l'état d'enfançon...

Quoi qu'il en soit, ces déesses présidaient aux champs et aux moissons ; on leur offrait du lait et du miel ; le porc leur était sacrifié, comme à Cybèle. A Engyon, en Sicile, elles avaient un temple fort riche, où toutes les nations environnantes venaient leur offrir des sacrifices recommandés par l'oracle même d'Apollon. Quelques interprètes ont voulu y voir un symbole figuratif de la vierge Marie, mais nous n'avons point à discuter ici cette opinion.

1. Il a été fait mention de la découverte de cette statue dans le *Recueil*, t. VII, p. 318.

A l'instar du vénérable Enée qui chargeait sur ses navires les Pénates et dieux lares de Troie, pour les soustraire à la ruine de sa patrie, nous hissons sur une de nos voitures la déesse mutilée, dont le poids modeste est de quatorze kilogrammes, et nous nous dirigeons vers Agudelle.

L'église n'offre au point de vue architectural qu'un intérêt médiocre ; une petite particularité pourtant mérite d'être signalée. Le sommet extérieur des murs se termine en affectant la coupe d'un glacis, ce qui est assez bizarre.

Agudelle était jadis un lieu de pèlerinage assez célèbre dans toute la contrée, et il en est encore ainsi, bien que ce ne soit plus qu'une simple annexe desservie par Saint-Simon.

« Le 30 avril, comme le dit Ranguet, ainsi que le premier novembre, fête de tous les saints, dès le grand matin, on voit accourir vers l'autel, et surtout vers les statues de la nef, toute la population de la paroisse, des bourgs et hameaux voisins. Beaucoup de femmes y font leurs viages¹ et portent de petits bouts de cierges qu'elles allument de proche en proche, chacune à la bougie de sa voisine, mais dont la première a reçu la flamme de l'autel. Accroupies près de leurs flambeaux, elles demandent au saint martyr la santé de leurs petits enfants, de leurs parents malades ; la conservation de leurs récoltes, de leurs bestiaux ; la réussite de leurs entreprises. A la suite des messes qui se célèbrent, elles sollicitent dévotement la récitation d'un évangile sur leurs têtes et puis elles s'éloignent. Comme à Lacroix de Lalatière Sainte Aulaye (Dordogne), saint Eutrope le *Méhaingre* ou le supplicié est invoqué dans cette paroisse par quelques vieilles femmes de la campagne sous le nom corrompu et défiguré de saint Eutrope *le maigre*, auquel on a ensuite opposé *le gras*. Antithèse quelque peu grotesque..... qui s'appuyait vraisemblablement sur quelque ancienne légende populaire que nous ne connaissons plus » (p. 159). Rappelons en passant que *saint Eutrope le Méhaingre* ou le supplicié, était la quasi-providence des pauvres diables qui devaient être *méhaignés*, c'est-à-dire, condamnés à être roués ou pendus. On l'invoquait ferme en leur faveur.

1. De *viagium* et *veagium*, veages, voyages, pèlerinages.

« Au gré de cette double intention, ajoute Rainquet, le peuple a nommé *saint Eutrope le maigre*, la statue de sainte Rose de Lima, et *saint Eutrope le gras*, la véritable statue du saint, bien plus corsée et plus ample » (ibid. note).

Cette vraie statue de saint Eutrope, que l'on voit du côté de l'église, à peu près de grandeur naturelle, est en bois doré. Le saint est représenté assis, mitre en tête et revêtu de la chape. L'œuvre n'est pas dépourvue de mérite. Nous ne croyons pas qu'elle remonte beaucoup au delà du XVII^e siècle.

Les bouts de cierges ardents qu'on a placés sur les plis du manteau, l'ont brûlée, sur divers points, assez profondément. Quoique d'un aspect un peu lourd, elle mériterait une restauration.

L'autre statue, assez svelte, qui lui fait face, — le prétendu saint Eutrope le maigre, — serait d'après Rainquet, et l'*Epigraphie santone*, p. 221, une sainte Rose de Lima. Pourquoi ??? La vierge est debout, couronnée de roses ou de fleurs similaires par dessus son voile, et elle porte l'Enfant-Jésus couché sur ses deux mains tendues. Or, ce n'est point ainsi que la vierge est ordinairement représentée. Au lieu d'une couronne de roses, elle a une couronne d'épines et elle porte l'Enfant-Jésus dans un bouquet de lis. Quelquefois elle tient un livre sur lequel vient se poser debout l'Enfant-Jésus. Le rapport ne nous paraît pas très frappant. Notons que sainte Rose de Lima ne fut canonisée qu'en 1671 et que la statue nous paraît plus ancienne.

Je croirais plutôt à une sainte Catherine — Catherine de Bologne — toujours représentée avec une couronne de roses ou de fleurs par dessus son voile et tenant l'Enfant-Jésus dans les bras. Le rapport paraît plus rationnel, plus vraisemblable. Remarquons encore que sainte Catherine de Sienne, que les artistes ont souvent confondue avec elle, est honorée le 30 avril, jour de la fête de saint Eutrope. Cette concurrence de date pourrait peut-être dire encore quelque chose.

La cloche de 1556 porte une intéressante inscription gothique exactement reproduite par Rainquet.

Maintenant laissons Agudelle. Nous sommes à Allas-Bocage. Pour arriver à l'église, nous passons par le château, ce que l'on fait bien de nous faire remarquer, car nous ne nous en douterions guère. La porte d'entrée seule, surmontée de machicoulis, est

tout ce qui en a survécu. En longeant le côté nord de l'église, nous remarquons une grande arcature cintrée partant du sol et s'élevant à une hauteur d'environ un mètre cinquante ; elle est pratiquée dans l'épaisseur du mur. L'inscription funéraire qu'on y peut lire, malgré les mutilations dont elle a été l'objet, n'a été qu'à moitié reproduite par Rainguet. La version de *l'Epigraphie santone* (p. 106), quoique plus complète, offre cependant quelques lacunes qu'une étude collective nous permet de combler.

*ECCLIAE RECTOR IACET HIC RAMNVLVVS ET ACTOR
HVIVS AEDIFICII REQVIEM DONET DEVS ILLI HIC
IACET RAMNVLV' MEYNARD CAPELLANVS HVIVS
ECCLE QVI EDIFICAVIT HVNC LOCVM † DECESIT
DIE DOMINICA AN ASCENSIONEM DNI ANNO DNI MCC.
LX. TERCIO. IEHAN.*

A la suite de cette inscription se trouve le mot IEHAN, qui paraît inexplicable, mais qui a dû être ajouté postérieurement, car les caractères sont un peu plus petits et d'une facture relativement différente.

Le portail roman de cette église offre assez d'analogie avec celui de Saint-Simon. L'ensemble du monument a subi plus d'un remaniement. Une partie du chevet accuse une époque plus ancienne. Un cordon de sculpture assez primitive qui court, à la base, d'une fenêtre à l'autre, s'y trouve interrompu vers la naissance de l'hémicycle, ou, plutôt, il se relie à un autre cordon d'un caractère moins archaïque. Les modillons sont curieux, on y voit des têtes de loups ou de chiens, des pommes de pin, et le traditionnel petit baril.

Mais ce qui intrigue le plus les excursionnistes, c'est *l'oculus* en quatre-feuilles que l'on voit dans le chœur, du côté de l'épître, à la hauteur des voûtes qu'il pénétrait même autrefois. Quel en a bien pu être le but ou la destination ? Placé contrairement à la symétrie, il était trop petit et trop haut pour amener la lumière. Était-ce pour éclairer le cimetière pendant la nuit ? Mais il était hors de portée. Il semblerait plutôt qu'il eût été ménagé pour permettre, à un certain jour de l'année, au soleil ou même à la lune d'envoyer un rayon sur un point fixé du chœur.

Comme l'a constaté notre habile architecte M. Rullier, l'axe de

l'église ne se dirige pas précisément vers l'Orient équinoxial. Il dévie vers le sud de telle sorte que si l'on menait une diagonale partant de la naissance du chœur, côté de l'évangile, et convergent à l'angle opposé du portail, cette diagonale représenterait assez exactement la direction normale de l'Est. S'il faut voir là, comme le prétendent certains antiquaires, le point du ciel où s'élevait le soleil, à l'époque de l'ouverture des travaux, on pourrait, paraît-il, à l'aide du rayon solaire pénétrant par la rosace, arriver à déterminer l'époque, le jour même où l'église aurait été commencée..... Ce qu'il faudrait démontrer, mais ce que je déclare et avoue crânement, Messieurs, être au-dessus de ma compétence. Je renvoie la balle à qui la voudra prendre.

Quant à la cuve baptismale, nous ne saurions partager l'avis de M. l'abbé Letard, qui l'a supposée du XIII^e et peut-être de la fin du XII^e siècle. Nous la croyons renaissance. Le bénitier, orné sur trois de ses faces d'une accolade dite ogive infléchie, avec crosses, encadrant un écu, le monogramme du Christ et l'emblème solaire, est de la même époque. Ce sont vraisemblablement des débris d'une croix hosannière.

Mais malgré les attraits de l'art, de la science ;
Malgré tout le plaisir, toute la jouissance
Qu'éprouve le savant, le plus humble-amateur,
Et même le beau sexe, à l'aspect enchanteur
De ces objets divers, j'entends crier : « famine !
Famine !... il est midi !... » L'odeur de la cuisine,
Pour tout estomac creux — archéologue ou non —
A de si grands appas, si forte attraction,
Que beaucoup ont déjà déserté la partie.....
Adieu pour un instant, art, archéologie.....
En route ! Il faut partir..... Que nos ardents coursiers,
A l'hôtel, où là-bas, la fleur des trésoriers
Nous a fait préparer un repas confortable,
Nous portent ventre à terre.... Et qu'on se mette à table !...

Messieurs, vous savez le reste. Inutile de vous rappeler l'éloquent petit speech de notre aimable Président. Il était « à l'honneur » des gracieuses excursionnistes qui figuraient pour la première fois dans nos rangs, et vous avez cordialement applaudi.

-
1. *Encyclopédie Migne*, T. XII p 474, C. 1.
 2. V. le *Recueil* T. VII p. 294, — avec planche.

Mais, si notre visite la plus empressée — et pour cause — à Mirambeau, a été pour l'*Hôtellerie des Voyageurs*, nous n'en pouvons maintenant que plus à loisir inspecter le magnifique château de M. le comte Duchâtel.

Nous pénétrons dans l'enceinte du parc. Ici, point de porte monumentale qui rappelle une époque et des souvenirs : tout a disparu depuis longtemps. Assiégé et pris plusieurs fois, le château fut livré aux flammes.

Les restaurations faites dans la suite, ont allié le moderne aux derniers débris du XV^e siècle et de la renaissance. Ainsi, le vaste escalier est éclairé à l'italienne ; le salon dans toute son élégance a succédé à la vieille tour ; le vieux manoir féodal enfin a été métamorphosé, tout en gardant quelques traces de sa primitive origine. Toutefois, si les crêneaux ont disparu, si les douves ont été comblées et converties en jardin, les souterrains existent encore.

La chapelle isolée du château est actuellement en réparation. A l'une des extrémités du parc, on remarque une ancienne porte de la fin du XVI^e siècle encadrée dans le feuillage, et qui rappelle assez certaines dispositions de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle.

Les différentes pièces du château sont décorées et meublées avec un luxe inoui. De tous côtés, c'est une prodigalité de richesses de toute sorte : lambris dorés, tableaux de prix, tapisseries de haute lisse, meubles de tous les âges, vases de Sèvres, chinoiseries, objets d'art de toute nature, rien n'y manque, pas même la laque adaptée en guéridon mobile à la droite de chaque fauteuil.

Après Mirambeau, Nieul-le-Virouil et Plassac entrent encore dans notre programme.

Nieul-le-Virouil possède une église romane dont le portail a été remanié. Dans la nef on remarque des chapiteaux du XIII^e siècle. L'abside est du XV^e. Du côté de l'évangile une absidiole extérieurement ornée de jolis modillons, comme à Bouhet, se trouve englobée dans la sacristie. Une annexe, composée de trois travées, a été accolée, au XV^e siècle, au côté opposé. Sous la fenêtre près de la porte latérale on lit :

†

DAVBRY

1603

Le clocher, au-dessus du transept, est certainement la partie la plus curieuse de l'édifice. Sur une base quadrangulaire, dont les angles ont été rabattus au sommet, et percée sur ses quatre faces de cinq fenêtres romanes, s'élève une petite tour octogonale qui ne compte que deux fenêtres de chaque côté. Elle se termine en pomme de pin.

A l'intérieur de l'église, la coupole est montée sur trompes. C'est un des types les plus intéressants de l'influence angoumoise et périgourdine en Saintonge ¹.

En face de la porte de l'église, sur un terre-plein pourvu de plusieurs marches, se dresse une croix hosannière du XV^e siècle. Les malheureux artistes qui l'ont relevée de ses ruines n'ont guère compris l'agencement des différentes parties. Les dais qui se trouvaient au-dessus des personnages, leur servent maintenant de socles. La pile, sur laquelle s'élevait la croix proprement dite, était ornée de colonnettes torsées et de nervures prismatiques s'alternant. Quelques-uns des personnages, horriblement mutilés, sont encore reconnaissables, malgré leur décollation. Au midi, sainte Claire ou sainte Barbe portant la *capsa turriculata* ; à l'ouest, un prêtre ou pontife revêtu de la chasuble ; au nord, un chevalier en cotte de maille ; à l'est, un personnage en manteau royal, saint Louis, peut-être.

Faute de temps, nous laissons de côté l'abbaye de la Tenaille et nous arrivons à Plassac.

Je ne parlerai point de l'aspect grandiose du château reconstruit en 1775, sur les plans de l'architecte Louis, et qui se compose de plus de cinquante pièces ; du caractère mâle, j'allais dire presque sévère, des décors et ameublements intérieurs ; du parc d'une superficie de 82 hectares, où l'on retrouve des restes superbes de l'ancien château renaissance de Mosnac, sauvés de la destruction par M. le marquis de Dampierre ; ni des gloires et souvenirs historiques qui s'attachent à cette somptueuse demeure ; d'autres l'ont déjà fait. Presque tous nos excursionnistes connaissent maintenant le duc d'Epéron, une des plus remarquables personnalités des châtelains de Plassac, puisque,

1. *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* par M. Jos. Berthélé, p. 85.

par une aimable et généreuse attention, l'auteur même a voulu leur offrir son remarquable ouvrage en souvenir du 19 juin.

Ce que je tiens à rappeler, Messieurs, en terminant ce compte rendu, c'est la réception princière qui nous a été faite. « Le gracieux châtelain de Plassac, comme le lui disait en le remerciant le digne président de la Commission, tenait à rappeler que Plassac était sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ; que, près des douves, s'élève encore le pavillon des pèlerins ; et il voulait mettre dans la mémoire des pèlerins de la science, un parfum de délicate hospitalité, qui ne se perdra pas. »

Oui, Messieurs, vous vous souviendrez du délicieux accueil qui nous a été fait au château de Plassac ; de la cordialité pleine de grandeur et de simplicité que vous y avez trouvée ; de la courtoisie tout aimable dont vous avez été l'objet, digne couronnement de notre charmante excursion.

J.-L.-M. NOGUÈS.

SUITE DES MÉMOIRES DE M. DE SAINT-LÉGIER DE BOISROND

Écrits de sa main en 1675 jusqu'en 1690, copiés en 1770.

(Voir Recueil, tome X, pages 176-191-237).

Cependant, m'ennuyant, à la mort, de son absence, je résolus de sacrifier un peu d'argent, qui m'eût fait besoin ailleurs, à l'aller voir en pays de liberté, où l'on a toujours des affaires quand on veut. Saint-Gelais et moi avions fait partie d'y aller ensemble, mais étant plus pressé que moi ou peut-être plus tôt prêt, il partit devant et me promit de m'arrêter une chambre dans son logis, qui n'était qu'à un pas de celui de sa sœur. Je partis après lui, le 1^{er} de mars, et comme je séjournai quelques jours en Poitou, je n'arrivai à Paris que le quinze. La première personne que j'y trouvai, fut un laquais de Saint-Gelais, que je rencontrai à la Porte Bussy. Il me dit que j'avois une chambre arrêtée à leur logis, où il me mena. Je trouvai Saint-Gelais devant la porte, qui me dit en m'embrassant qu'il croyoit que le plus grand plaisir qu'il pouvoit me faire pour une bonne venue, c'étoit de

m'emmener, tout botté comme j'étois, chez sa sœur. Elle étoit encore au lit, bien qu'il fût plus près de midi que de onze heures. Je me mis à genoux devant son lit. J'y demeurai un bon quart d'heure, avec tous les témoignages de bienveillance réciproque que nous devions raisonnablement désirer l'un de l'autre. Après quoi j'allai me décrasser.

Elle avoit auprès d'elle cette vénérable suivante dont j'ai déjà parlé, qui m'aborda avec des airs pleins d'une bonne volonté apparente et aussi familiers que si j'avois eu tout sujet de me louer d'elle, soit qu'elle fût de concert avec sa maîtresse, soit que la dame effectivement ne lui eût point fait part de ce que je lui en avois mandé. Pour moi, qui ne savois m'empêcher d'avoir le cœur toujours sur les lèvres, je reçus ses manières civilement mais fort sérieusement

Elle avoit aussi une espèce de solliciteur nommé Tioulet, fils d'un maréchal ferrant de son extraction, et neveu d'un honnête homme nommé La Lande, qui s'étoit élevé honnêtement et avoit acquis du bien par l'attachement qu'il avoit toujours eu à la maison d'Anguitard, dans laquelle il avoit été premièrement laquais, puis valet de chambre, enfin maître d'hôtel, et l'on peut dire à son honneur que par s'être poussé fort heureusement il ne s'est jamais méconnu.

Son neveu s'est trouvé d'un autre caractère. Cet homme, ayant été élevé dans la chicane, a profité dans cette louable science et d'autant plus qu'il y avoit été fort cultivé par le défunt Anguitard, habile en chicane s'il en fut jamais et qui avoit pris, deux ou trois mois avant sa mort, un soin particulier de le mettre bien au fait de cette affaire pour laquelle Aminthe étoit à Paris, le lui ayant destiné pour aide dans le temps qu'il croyoit envoyer la dame à la poursuite de ce grand procès, se croyant en son particulier plus utile à d'autres affaires au Parlement de Guyenne. Cet homme, d'accord avec la suivante, s'étoit, de moitié avec elle, si fort rendu le maître de l'esprit de la marquise par les services qu'il lui avoit rendus dans la plaidoirie de ce procès, qu'elle étoit et est encore de lui comme le Roy Louis XI de son médecin. La principale affaire de ce Roy, vieux et perdu de santé, étoit de

1. Phrase incomplète. Manque ici au moins un mot: *esclave* (?)

vivre, et son médecin lui avoit persuadé qu'il mourroit subitement aussitôt qu'il l'auroit abandonné. La marquise a pris tel [goût ?] à la chicane en gagnant son grand procès, qu'elle a résolu d'en faire sa principale occupation ; et Tioulet lui ayant persuadé que sans lui elle n'y sauroit réussir et qu'il est l'unique oracle des subtils expédiens du Palais, elle se croiroit perdue si elle le perdoit. Dans cette foi, aidée par les sollicitations et approbations continuelles de la soubrette habile en blanchissage et en petits soins pour sa personne, ces deux nécessaires acteurs se sont si bien rendus les maîtres du théâtre, qu'ils gouvernent toute la maison avec plus d'autorité que la maîtresse, s'y engraisent à plaisir, et la dame, comme je l'ai déjà dit, portée de son naturel par une impulsion héréditaire à se laisser mener par de petites gens, les aime et les craint parfaitement.

Elle étoit donc déjà entre leurs mains entièrement quand je la trouvai à Paris, et ces gens-là, prévenus que la dame étoit naturellement de mes amis et que naturellement elle avoit de la confiance en moi qui la servois par un intérêt noble, craignant que je ne pusse renverser leur trône, n'oublioient rien pour me détruire, à quoi ils ont trouvé d'autant plus de facilité que je ne pouvois me défier de gens d'une si petite espèce.

Cependant je trouvai la marquise la même pour moi, pleine d'une confiance au moins apparente. Elle vouloit nous donner le soir à collationner, à son frère et à moi (car c'étoit en carême). Sur les dix heures, il se retira, nous disant qu'il prévoyait bien que nous avions beaucoup de choses à nous dire ; et comme je n'avois que la rue à traverser pour me retirer, nous poussâmes la veillée jusqu'à deux ou trois heures après minuit, en des ouvertures de cœur qui m'ôtèrent de l'esprit que jamais rien pût nous brouiller ensemble.

Nous examinâmes l'article de la suivante et de moi, sur quoi je la trouvai embarrassée ; et moi, ne voulant pas la pousser à bout sur cela et connoissant son faible : « N'est-il pas vrai, lui dis-je, que je vous vois dans un mauvais pas entre la Sommillac et moi ? Eh bien, continuai-je, il faut servir nos amis à leur mode : je vais me raccommoder avec elle ». Sur quoi, ayant passé dans l'antichambre : « Mademoiselle, dis-je à cette jolie nymphe, il n'y a pas moyen de tenir son cœur contre une personne nécessaire

à Madame d'Anguillard. Embrassons-nous et ne faites plus, s'il vous plaît, de mauvais contes ». Elle jura qu'elle n'en avoit jamais fait, qu'elle n'avoit jamais manqué ni qu'elle ne manqueroit au respect qu'elle me devoit, et que c'étoit ses ennemis qui m'avoient fait de mauvais rapports. Nous nous embrassâmes, pendant que je fus très soigneux de retenir mon haleine, précaution toujours bonne avec les gens aussi camards qu'elle.

Nous passâmes quatre ou cinq jours ainsi, moi charmé en garçon de vingt ans et me croyant au dessus de tous les contre-temps du monde. J'allai à Versailles où je restai deux jours.

La guerre étoit déclarée, de l'année précédente, par la prise de Philisbourg, et j'eusse volontiers rentré dans le service, mais voyant que les nouveaux catholiques continuoient d'être tout à fait hors de mode, je pris patience.

Saint-Gelais voulut aussi entrer dans le service, contre le sentiment de ses amis qui lui disoient que de commencer un métier à cinquante ans est une chose terrible, et qu'au moins n'est-ce pas pour aller bien loin. Mais il aime les choses naturellement extraordinaires. Il y réussit quelquefois, et même en ce temps-là, par une obstination qu'autre homme que lui n'a jamais pratiquée, il trouva le moyen, par ses soins infatigables et beaucoup de vigueur (qui ne lui coûte rien), de se faire rembourser trente louis, de cinquante que des filous lui avoient escamotés dans une presse à l'église Sainte-Genève.

A mon retour de Versailles, étant allé chez Aminthe, j'y trouvai le marquis de Lignéres, son cousin d'alliance ; il sortit une demi-heure après ; et y étant resté, après quelques discours généraux, elle me tint celui-ci : « Vous m'avez toujours accusée, me dit-elle, d'être trop réservée et de ne pas parler franchement. Je vais vous donner une preuve du contraire, mais je vais vous prier aussi de bien prendre la chose. On a déjà remarqué ici nos veillées extraordinaires. Vous savez que je ne veux pas passer pour irrégulière ; je vous conjure d'être moins assidu auprès de moi. Mais prenez bien le discours que je vous fais ; vous auriez tort de l'imputer à aucun changement à votre égard. Je veux mourir si j'ai jamais été plus de vos amies que j'en suis. Mais j'ai mes raisons (que je vous dirai une autre fois) de vous faire cette prière. »

« Je ne puis comprendre, lui dis-je, qui peut avoir fait des remarques sur nous au lieu où nous sommes. Mais vous me dites que vous avez vos raisons, et vous m'assurez en même temps que le discours que vous me faites n'est produit par aucun changement ni diminution de bonne volonté. Cela me suffit, et sur ce pied-là, pour n'avoir pas tant à vous contraindre, je ne suis venu à Paris que pour vous, j'en partirai demain pour n'être suspect à personne. Aussi bien, devez vous bientôt revenir en province. » — « Je ne prétends pas, dit-elle, vous gêner tant. » — « Non, lui dis-je, je partirai demain, et ce qu'il me coûtera de vous quitter, sera payé par le plaisir de faire chose qui vous soit agréable. »

Sur cela, étant entré du monde, la conversation finit. Je fis mon paquet, et, le lendemain au matin, elle me vit à son lever en habit de campagne. Je pris congé d'elle avec les manières accoutumées. Elle m'embrassa et me pria encore fortement de ne rien imputer à diminution de sa part, et comme je voulois bien l'en croire, je n'eus aucune peine à me le persuader. Aujourd'hui que mon expérience m'a instruit, je me remets bien que Tioulet paraissoit chagrin quand je venois chez la marquise. Mais en ce temps là, le regardant comme un valet sans conséquence, je n'y faisais pas même attention.

Je pris mon retour par Richelieu, où le duc et la duchesse ¹ avoient passé leur hiver. J'y fus reçu avec plus d'honneur mille fois qu'il n'appartenoit. Ce sont des gens d'un mérite aussi distingué que leur rang, et de fort bon esprit l'un et l'autre. Il y avoit longtemps que je n'avois vu le duc en liberté : nous rafraichimes de vieilles idées, entre lesquelles je ne veux pas laisser échapper un bon mot du duc, qui nous ramènera bien en arrière. Mais je n'ai présentement autre chose à faire qu'à écrire.

Dès l'année 1666, demeurant à Bordeaux en famille pour le procès criminel que j'avois avec le Tirac, ² je n'avois rien de

1. Armand-Jean Vignerot, duc de Richelieu, et Anne-Marguerite d'Acigné, sa seconde femme, qu'il avoit épousée en 1684.

2. Nous ne savons s'il s'agit ici du Haut ou du Bas Tirac ? Dans cette dernière hypothèse, il serait question de Paul de Lage, seigneur de Tirac, marié (1649) à Marie de Maurice. Il étoit lieutenant au régiment de Picardie en 1672. — Le Tirac, paroisse de Lorignac, près Saint-Genis.

mieux ni de plus agréable à faire qu'à faire ma cour au duc et à la duchesse de Saint-Simon, qui passèrent cette année là à Blaye. ¹ Je crois avoir dit ailleurs, et je ne me lasserai jamais de le dire, que la duchesse de Saint-Simon étoit la plus aimable femme du monde, qu'elle avoit de la beauté sans s'en faire accroire, et cette beauté ne laissoit pas de forcer les négligences qu'elle avoit de paroître belle, et de toucher profondément et délicatement. Elle avoit de l'esprit à dire toujours ce qu'il falloit et rien davantage, sans paroître presque songer à ce qu'elle devoit dire ; et elle avoit de la bonté, de la probité, de la droiture, beaucoup de vertu sans rudesse et de piété sans ostentation. Elle avoit auprès d'elle une parente de son mari fort spirituelle et fort maligne, et une fille à elle qui avoit aussi beaucoup d'esprit, mais un peu trop de franchise ; elle étoit fille de Desmarets, l'auteur. ² La bonne duchesse se divertissoit quelquefois de nos folies, particulièrement de Desmarets et de moi ; car pour la Chauvaincourt, elle ne doutoit pas qu'elle fût absolument dans les intérêts du duc qui n'étoient pas toujours ceux de la duchesse. Souvent la Chauvaincourt, m'entendant louer la duchesse, me disoit que les plus jeunes étoient les plus jolies et que, si je connoissois la duchesse de Brissac, ³ je dirois bien autre chose. La duchesse de Saint-Simon pouvoit alors avoir trente-cinq ans, et la duchesse de Brissac, sa fille, n'en avoit pas plus de dix huit. Elle devoit venir à Blaye. Tant fut contesté là-dessus entre la Chauvaincourt ⁴

1. Claude, duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, et sa première femme, Diane-Henriette de Budos de Portes, mariée en 1644, et morte en 1670 à l'âge de 40 ans, dont il n'eut que deux filles. De son second mariage, il eut Louis, duc de Saint-Simon, si connu par ses *Mémoires*.

2. Desmarets de Saint-Sorlin, l'un des premiers membres de l'Académie française, auteur du poème de *Clovis* ou la *France chrétienne* (1596-1676).

3. Gabrielle-Louise de Saint-Simon, mariée à 17 ans, en avril 1663, à Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, et morte sans postérité en 1684. Elle étoit l'aînée des deux filles de la première duchesse de Saint-Simon. Pour la beauté de M^{me} de Brissac, voir M^{me} de Sévigné, lettre du 18 février 1689. D'après Saint-Simon, le duc de Brissac n'étoit pas digne de sa femme.

4. Probablement Marie-Marthe de Biencourt, morte sans avoir été mariée, le 7 juin 1695, à Chauvaincourt. Elle étoit fille d'Antoine de Biencourt, seigneur de Poutrincoirt et de Chauvaincourt, et de Marie d'Espinay. Elle avoit quelque parenté avec le duc de Saint-Simon par son trisaïeul paternel : Florimond de Biencourt, seigneur

et moi, que nous fimes une gageure : elle, que je quitterois la mère pour la fille ; moi, que non ; et c'étoit en présence de la Desmarets, qui n'eut rien de plus pressé que de l'aller rapporter à sa maîtresse qui ne m'en voulut point de mal. Le lendemain, me trouvant à sa toilette, elle sourit et me dit qu'il y avoit quelquefois des parieurs hardis, mais qu'il ne falloit jamais parier sans connaissance de cause, et que les légers parieurs étoient sujets au repentir. — « Jamais, Madame, lui dis-je, homme du monde ne fit mieux que moi les paris ; je n'en ai jamais perdu et suis persuadé que je n'en perdrai de ma vie ». — « J'ai pourtant, dit-elle, oui parler d'un où vous vous êtes bien hasardé ». — « Si mon adverse partie, lui dis-je, n'est pas contente, qu'elle se cherche des seconds ; sur cela, je fais à tout venant beau jeu ». — « Nous verrons, dit-elle » ; et il n'en fut plus question pour cette fois là. Cependant, comme on attendoit la duchesse de Brissac, la Chauvaincourt fut obligée d'aller à Paris sans l'attendre, dans la vue de se faire chanoinesse de Remiremont ; et laissa la charge de la gageure à la Desmarets.

A quelques jours de là, on sut à Bordeaux que la duchesse de Brissac étoit arrivée à Blaye. J'y allai aussitôt ; elle jouoit dans la chambre du duc quand j'y arrivai. Le duc étoit renfermé dans son cabinet pour des affaires, et la duchesse mère étoit dans sa chambre, toute seule avec ses femmes. On dit mon nom à la jeune duchesse, qu'elle ne connoissoit peut-être point ; mais me trouvant l'air et l'habit d'un gentilhomme, elle se leva, me salua et reprit son jeu, comme de raison. Je la trouvai belle, comme effectivement elle l'étoit, mais non point à me faire perdre ma gageure. Avec toute sa beauté, elle avoit quelque chose de bizarre dans la physionomie, qui marquoit l'inégalité de son humeur ; mais elle radoucissoit bien cela quand elle vouloit plaire.

de Poutrincourt, marié à Jeanne de Salazar, fille de Jeanne de Saint-Simon qui étoit sœur de Louis de Saint-Simon, bisaïeul du père de la duchesse de Brissac, Claude de Saint-Simon. — La duchesse de Brissac mourut sans postérité en 1684, après avoir testé en faveur de son frère consanguin, Louis, duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*. — Pour Biencourt de Chauvaincourt, voir *Saint-Allais*, t. XIV p. 24. — Quant au lieu de Chauvaincourt, ce doit être la commune de ce nom, canton de Gisors, département de l'Eure.

Dès que je l'eus un peu considérée, je montai dans la chambre de la duchesse sa mère, qui d'abord me demanda si j'avois vu sa fille. — « Je sors, lui dis-je, Madame, de lui faire la révérence » . — « Mais qui vous a présenté ? dit-elle » . — « Moi-même, lui dis-je, Madame, faute de mieux. » — « Ce n'est pas assez, me dit-elle ; je veux que vous le soyez de ma main » ; et m'ayant commandé de prendre un siège, à peine fus-je assis, qu'elle me regarda et se mit à rire. « Je crois vous entendre, lui dis-je, Madame, » et souriant aussi : « S'il y a encore quelqu'un qui veuille parier avec moi, j'offre le paroli. » — « Vous êtes bien hardi, même téméraire, me dit-elle, car vous connaissez les uns, mais vous ne connoissez pas encore les autres ;¹ je veux que vous les connoissiez et qu'ils vous connoissent » . — Sur cela, la jeune duchesse, qui avoit quitté le jeu, entra, la mère me prit par la main et lui dit : « Ma fille, voilà B..... que je vous présente : vous ne trouverez guère de provinciaux faits comme lui, je veux que vous le saluiez pour l'amour de moi » . Un moment après, la duchesse de Brissac sortit pour aller promener au Mail ; la duchesse de Saint-Simon voulut que je lui donnasse la main. Je fis connoissance et j'en fus fort édifié. Là, vinrent des filles de la ville avec des hauts-bois que la dame aimoit beaucoup ; aussi dansoit-elle aussi bien que femme de France. La place étoit unie, il fallut danser. On disoit que je ne dansois pas mal, on croit bien que je dansai de mon mieux. On revint à la chambre de la mère. La fille, par civilité ou autrement, lui dit du bien de ma danse et de ma conversation, et bientôt après elle alla se remettre au jeu.

Je demeurai dans la chambre de la duchesse de Saint-Simon, qui me regardant encore : « Mademoiselle de Chauvaincourt, lui dis-je, avoit beau jeu, Madame ; mais le mien valoit encore mieux, car j'ai gagné et prétends être payé. » — « Quoi ! vous auriez l'insolence, me dit-elle, de demander d'être payé » ? — « Oui, Madame, répliquai-je, et par le premier ordinaire » . — « Ce sera donc tout-à-l'heure, dit-elle ; et devant moi qu'on lui apporte une écritoire et du papier » . — On le fit. J'écrivis le plus galamment

1. Voulant dire sans doute qu'il ne suffisait pas du premier coup d'œil pour juger bien, même de la beauté extérieure, et surtout pour apprécier tout le charme des gens.

qu'il me fut possible, cela est aisé à croire. Ma lettre ne déplut point, et, comme j'avois l'imagination échauffée, je ne pus me retenir de faire un madrigal dans le corps de ma lettre. Il étoit ainsi :

Je conviens avec vous qu'on ne peut être mieux,
Qu'elle a la bouche belle et qu'elle a de beaux yeux,
Un jeune teint de lys où se mêlent les roses.

Je vois qu'elle a cent choses
Capables d'émouvoir les hommes et les dieux ;
Qu'elle est belle duchesse et encore bergère ;
Qu'elle enchante le cœur, qu'elle éblouit les yeux,
Mais tout cela n'efface point sa mère.

Les vers ont cela de propre qu'on s'en ressouvient mieux que de la prose ; les miens ne se perdirent point. A quelque temps de là, on les montra à Madame de Brissac en mon absence. Elle ne me les a jamais pardonnés. Depuis ce temps là, elle ne cessoit, par un procédé tout nouveau, de me rompre en visière en toutes occasions. A la fin, je m'en lassai et me fis quelquefois laisser. ¹

A deux ou trois ans de là, après qu'elle se fut séparée de son mari, logeant chez son père, le duc de Richelieu en devint fort amoureux, et, pour revenir au bon mot que j'ai promis de sa part, un matin que j'étois à la toilette de la duchesse de Brissac, elle avoit *Andromaque* en tête, pièce alors toute nouvelle. Le livre étoit sur la table et elle en récitait des vers. Ayant trouvé quelque chose, en ce qu'elle récitait, dont le sens me parut embrouillé, je pris le livre pour voir si elle récitait juste. — « Que regardez vous là, me dit-elle ? » — « Quelque chose que je n'entends pas bien, lui dis-je ; mais n'aurez vous pas la charité de me l'expliquer ? » — « Voilà, dit-elle, qui est bien singulier ! M. de B.... est venu ici de Saintonge tout exprès pour critiquer Racine ! » — « Non, Madame, j'y suis venu pour quelque autre chose ; mais puisque vous le prenez sur ce ton là, vous me donnez envie de vous soutenir que c'est un pur galimathias. » — Sur cela entra le duc de Richelieu. — « Madame, lui dis-je, voici un bon juge et qui, à mon avis, ne vous sera pas suspect. » — « De quoi est-il donc question ? dit le duc. » — « De la construc-

1. *Laisser*, terme de vénérie pour *mettre en laisse*, c'est-à-dire *mener, dominer*.

tion de ces deux vers, lui dis-je, Monsieur, en les lui montrant dans le livre. » — Il le prit et lut en présence ; il eût bien voulu trouver lieu de me condamner, mais enfin, se trouvant embarrassé entre Madame de Brissac et le bon sens dans un endroit où Pyrrhus étoit fort mal content d'Andromaque : « Monsieur, me dit-il, Pyrrhus étoit trop en colère pour parler de bon sens. »

Après deux jours de séjour à Richelieu, je vins à Brisay ¹ chez le comte de Lonzac où je séjournai, et me retirai chez moi à petites journées.

Bientôt après mon retour, étant allé à Monchaude voir les demoiselles d'Anguitard qui y avoient presque toujours resté depuis l'absence de leur mère, la cadette, ² fort de mes amies, me demanda si sa mère ne m'avoit point prié à Paris de la voir moins qu'à l'ordinaire. Elle ne me l'eut pas plus tôt demandé, qu'elle s'en repentit et me parla d'autres choses. Je ne lui en parlai pas davantage aussi, mais la chose me toucha fort au cœur. Me l'avoir demandé comme la marquise me l'avoit demandé, avec toutes les circonstances et les assaisonnements qu'elle y avoit mis, et cela dans un tête à tête, n'étoit rien ; mais de l'avoir mandé en province, présupposant qu'elle s'en faisoit honneur, étoit sans doute fort désobligeant.

J'appris en même temps que Séligné son parent, de même nom qu'elle, étoit arrivé à Paris le jour même que j'en étois parti. On avoit parlé de les marier ensemble avant qu'ils ne le fussent ni l'un ni l'autre ; il avoit toujours fait mine de l'aimer. Je ne doutai point qu'elle ne m'eût tenu ce discours en vue de ne pas scandaliser Séligné, avec lequel j'étois fort mal, et qu'apparemment il avoit exigé cela d'elle. J'ouvris les yeux qu'il étoit impossible qu'on eût fait des remarques à Paris sur notre conduite. Je ne pouvois soupçonner Saint-Gelais d'avoir entré là-dedans, à mon insu, sans m'offenser, après les discours que nous avions tenus ensemble chez lui, quelques mois auparavant.

1. Près Châtellerault. Cette seigneurie avait été apportée au comte de Lonzac par sa femme, Marie Thomas de Boismorin.

2. Elisabeth Poussard d'Anguitard. Elle ne paraît pas s'être mariée. D'après Tallemant, M^{me} d'Anguitard avait eu « beaucoup de filles » par qui elle se faisait servir. Mais Boisrond, qui n'en indique que deux, devait être mieux informé ; il est d'ailleurs en cela d'accord avec la généalogie Poussard.

En mille ans, je n'aurois jeté mon plomb sur un sujet aussi indigne et aussi peu en droit de parler et en dignité d'être écouté que Thioulet. Je ne balançai point à tourner la chose sur Séligné et à lui préparer, en cas que la chose se trouvât vraie, un traitement qui couronnât toutes les pilules que je lui ai fait avaler en nos jours. La marquise demeura à Paris jusqu'au mois de juin. Moi, j'allai deux fois à Bordeaux voir le marquis de Sainte-Rhue, ¹ commandant pour le roy en Guyenne, l'un des plus braves et des plus honnêtes hommes du monde, et d'un aussi bon esprit, et d'ailleurs fort de mes amis. Au mois de juin, j'appris que la marquise d'Anguitard étoit partie de Paris et qu'elle étoit attendue avec grands préparatifs de bonne chère chez Séligné où elle aborda effectivement et y séjourna quelques jours. Patience ! Enfin, un jour que je voulois aller voir son frère que je savois nouvellement arrivé, passant chez le voisin qui étoit absent, sa femme me dit qu'Aminthe étoit de retour chez elle de la veille au soir et qu'elle étoit sur le point de l'aller voir. Comme cette femme alloit se mettre à table, nous dinâmes ensemble et arrivâmes à Saint-Simon sur le midi. La marquise n'avoit point encore diné, mais elle alloit se mettre à table ; sachant que nous avions diné, elle s'y mit tout devant nous, et je fus assez surpris de voir Thioulet se mettre à table avec elle. Il eût fait bon le voir manger sa soupe avec le boutoir de son père. En dinant, on dit que la vieille Chalus et sa fille ² devoient venir l'après-dîner, et moi je demandai à la marquise si elle vouloit mander quelque chose à son frère chez qui je prétendois aller coucher. — « Vous ne le trouverez pas, me dit-elle, il n'y

1. Charles Chalmot de Saint-Ruhe, lieutenant-général des armées du Roi en 1688, tué au combat de Kilconnel en 1691. La famille Chalmot étoit originaire de Niort, et nous pensons que Saint-Ruhe est le lieu de ce nom situé en Saint-Médard, près Celles (Poitou). — Son article a été omis par les biographes de cette province. Voir le portrait que fait de lui Saint-Simon qui le nomme Saint-Ruth et le dit marié secrètement à Marie de Cossé-Brissac, veuve du maréchal de la Meilleraye et décédée en 1710, n'ayant point eu à se louer des procédés de ce second mari qui, « les oreilles échauffées, jouait du bâton et la rouait de coups. »

2 Très probablement Anne de Chalus qui épouse en 1694 Jacques de Nossay. Cependant, comme on l'a fait observer plus haut, le testament de M^{me} de Chalus semble indiquer qu'elle n'avait pas de postérité en 1682. Mais Boisrond ne saurait se tromper sur ce point.

doit être que mercredi (c'étoit un lundi qu'elle parloit) et j'irai ce jour là chercher mes filles. » — « Voilà donc mon voyage fait, lui dis-je, » et m'étant approché d'elle comme elle lavoit sa bouche : « Je ne veux pas faire grand séjour ici, lui dis-je assez bas ; vous attendez dans un moment de fâcheux témoins. Mais si vous le voulez bien, j'irai mercredi à Monchaude où vous devez être. J'ai besoin d'un éclaircissement avec vous sur chose où il me paraît occasion de me plaindre beaucoup de vous. » — « Je ne crois pas que vous le devez, dit-elle. » — « Nous n'avons pas le temps ni la commodité de nous expliquer, lui dis-je ; mais voulez vous que j'aille à Monchaude ou ne le voulez vous pas ? Parlez sincèrement. » — « Eh ! pourquoi ne viendriez vous pas ? me dit-elle. » — « En voilà assez, lui dis-je. Je m'en vais pour que la vieille Chalus ne me trouve point ici. » — « Je crois que vous avez raison, me dit-elle. » — « Ne me regardez donc point aller, lui dis-je. » — Et là dessus je sortis. Un moment après elle sortit aussi, et, me trouvant encore dans un petit vestibule où je m'étois arrêté avec une fille à elle, elle me dit cinq ou six paroles obligeantes et rentra, moi lui disant adieu jusqu'au mercredi. Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. Elle y arriva le soir, ayant la Soumillac et Thioulet avec elle dans son carrosse. Saint-Gelais n'étoit point encore venu.

Aussitôt qu'elle fut arrivée, comme il étoit assez tard, on servit à souper, et toujours elle affecta de parler à une fille qui gouverne la maison de Saint-Gelais, ou à sa fille aînée dont elle avoit coutume de faire moins de cas que de la cadette. Dès ce soir là, ce fut toute autre chose. Aussi croyoit-on que Séligné, dans le dessein qu'on le disoit avoir pour la marquise, songeoit en même temps à marier son fils avec la fille aînée. ¹

Sortant de table, j'allai m'asseoir auprès d'elle. Elle appela aussitôt cette fille qui patronise à Monchaude, évitant, ce sembloit, un particulier avec moi. Enfin, en ayant trouvé un moment la commodité : « Ne voulez-vous pas, lui dis-je, me donner ce soir une heure à votre toilette ? » — « Mon Dieu ! dit-elle, j'ai bien peur de ne le pouvoir ; j'ai des lettres d'affaires à

1. Mariage qui n'eut pas lieu, puisqu'elle épousa Saint-Gelais, son oncle.

écrire. Mais ne me sauriez vous dire en peu de mots de quoi il s'agit ? » — « De ce que le discours que vous me fîtes à Paris tête à tête m'est revenu dans la province et qu'ainsi il paraît que vous vous en soyez fait un honneur ». — « Cela est faux, dit-elle ; je n'en ai jamais parlé à personne ». — « Ceux qui me l'on dit, lui répliquai-je, en étoient à cent lieues, et ils ne le peuvent pas avoir entendu ni deviné. Mais j'ai bien d'autres choses à démêler avec vous ; je ne crois pas que vous veuillez me refuser ce soir une heure ? » — « Et demain ? me dit-elle ». — « Demain, dis-je, cela ne se peut, car Salignac ¹ doit y être dès le matin. Nous ne pourrions trouver un instant dès qu'il sera arrivé ».

Sur cela, tout le monde s'approcha, et, une heure après, on la conduisit dans sa chambre. Je lui donnai la main, et, quand nous y fûmes, elle affecta de ne point s'asseoir. Thioulet fit mine de vouloir sortir. Elle lui commanda de demeurer et qu'elle avoit affaire à lui. Sur quoi le feu commença de me monter à la tête, surtout voyant qu'elle tenoit toujours sa fille ainée par la jupe. « Madame, lui dis-je, en un mot comme en cent, voulez vous m'accorder une audience ou non ? Si vous ne voulez pas parler, j'expliquerai votre silence et me tiendrai pour dit tout ce que je soupçonne ». — Elle ne dit rien, et, lui ayant dit d'un air fort dépiteux que je l'entendois, je sortis de sa chambre et entrai dans la mienne qui étoit vis-à-vis.

A peine fus-je retiré dans ma chambre, qu'elle envoya chercher cette demoiselle de son frère ; et avec elle, ses filles et Thioulet, poussa la veillée jusqu'après minuit. On me croyoit au lit. Point du tout ; je lui écrivois une lettre pleine de ressentiments, lui expliquant mes sentiments et mes soupçons touchant Séligné, non sans quelque petite aigreur, et l'avertissant toutefois, pour me disculper de la rupture, que je me trouverois à jour marqué chez le voisin où elle étoit si souvent venue pour mon compte ; que j'y viendrois dîner et ne m'en retirerois qu'à la nuit ; et que, si je n'y apprenois de ses nouvelles, je ne douterois ni de son mariage ni de ses mauvaises intentions pour moi.

Quand les demoiselles sortirent de sa chambre pour se retirer dans la leur, elles furent assez surprises de me trouver tout

1. Sans doute Jacob de Chièvres, déjà mentionné plus haut.

habillé sur la porte de ma chambre. Je descendis avec elles en bas où, après une conversation d'un demi quart d'heure avec la cadette, ma bonne amie, que je chargeai de ma lettre et qui me promit de la rendre, je me retirai.

Je ne voulus point me mettre dans un lit où je n'étois guère en état de dormir. J'allai un moment à Barbesieux où j'avois affaire, et de là me retirai chez moi demi-fou.

A peine fus-je un quart d'heure à Barbesieux, qu'une femme qui a été élevée d'enfance avec la marquise et à laquelle elle fait, sur certains cas plus à taire qu'à publier, des injustices assez criantes, cette femme, dis-je, me croyant le tout puissant auprès de la marquise, vint me prier de lui rendre office auprès d'elle. « Je serois à même, lui dis-je, ma bonne, que quelqu'un m'en rendit. Mais si ce que je soupçonne est vrai, elle ne mérite point d'avoir des amis faits comme moi. »

Dès le printemps, la comtesse de Marsan étoit de retour de Béarn, et, dès qu'elle fut à Pons, la comtesse de Miossans y vint et ne la quitta plus. Le comte et la comtesse de Lonzac vinrent aussi à Pons et n'en partirent que bien avant dans l'hiver. La marquise de Pons y venoit aussi et y faisoit quelque séjour. Un homme moins enragé que moi eût été dans un bien agréable voisinage.

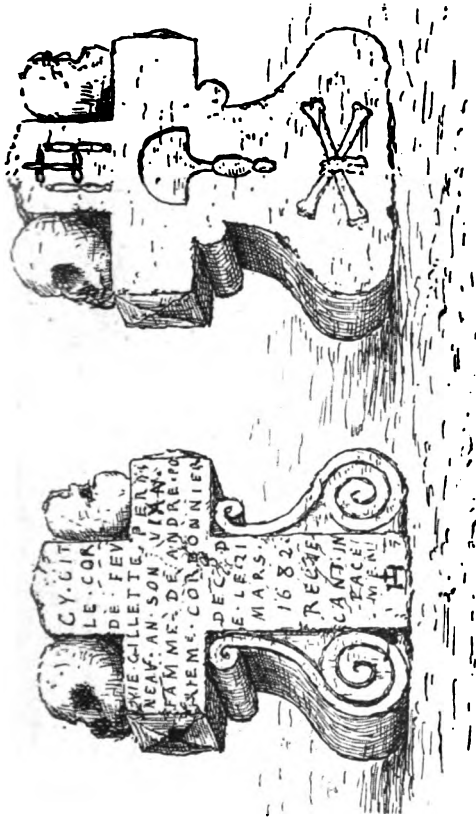
Je ne manquai pas à me trouver chez le voisin, comme j'avois marqué dans ma lettre. On n'y vint pas, ni même n'y envoya. Je me tins donc pour dit la chose. J'écrivis donc à la dame la lettre suivante, à laquelle ayant mis une enveloppe et une suscription d'une main étrangère, elle arriva à bon port, l'ayant mise à la poste à Pons. En voici la teneur :

« Cette lettre n'est point écrite en vue d'un renouement avec vous, Madame, lequel je ne dois espérer ni désirer après le procédé que vous avez tenu avec moi : ce n'est qu'un épanchement de cœur qui ne vous laisse ignorer aucun de mes sentiments. J'avoue ingénument que j'ai cru être aimé de vous, Madame, et j'avouerai encore, si vous le voulez, que je l'ai cru légèrement, attendu que vous ne m'en avez donné ni de grandes preuves ni de trop fortes assurances. Voici sur quoi je me suis abusé : le rapide penchant de mon inclination pour vous remplissoit en secret chez moi l'idée d'une sympathie naturelle. Vos manières

douces m'y flattoient, et mon cœur en avoit reçu des caractères si profonds que j'aurois préféré la mort au relâchement, tant que j'ai pu fonder une raison pour vous dans les sévérités que vous avez exercées contre moi. Mille apparentes duretés, pendant quinze années qu'ont duré nos mésintelligences, s'accordoient avec votre devoir. Aussi, Madame, (désintéressé comme je l'étois), en vous rendant plus estimable vous augmentiez ma tendresse. Quelle joie ne sentis-je point quand je compris que vous vouliez bien que cela prit fin, et que vous laissâtes m'apercevoir que vous approuviez le dessein que j'avois de forcer entre nous une réconciliation par des avances qui ne m'auroient pas peu coûté dans une autre occasion ! Depuis ce jour là jusqu'à votre départ pour Paris, j'ai vécu plus heureux auprès de vous que je n'eusse osé l'espérer. Gens qui ne vous étoient pas suspects m'assuroient souvent qu'il paroissoit en vous un plaisir sensible à parler de moi. Vous ne me dérobiez point l'honneur de vous voir et de vous parler, toutes les fois qu'il étoit en votre puissance de me l'accorder. Je trouvois de la joie dans vos yeux quand les miens se rencontroient avec eux. Votre propre bouche m'a assuré quelques fois que le seul devoir vous avoit empêché de me donner des marques de votre estime pendant que j'avois été brouillé avec votre époux ; que tout ce temps là ne m'avoit rien fait perdre dans votre cœur ; et que ce devoir et ces démarches qu'il avoit exigés vous avoient coûté plus que je n'en pensois. Je me sers de vos propres mots. Quand je pouvois vous aborder, ces moments ne vous déplaisoient point et vous faisiez même des pas pour cela, bien que vous ne fussiez pas en doute des chagrins intérieurs qu'on en avoit ; pourvu que vous pussiez sauver les plus faibles apparences, c'étoit assez. Combien de fois dans votre voisinage ! Combien de fois chez M^{me} de Clairville ! Quelques fois même j'aurois voulu que vos bonnes volontés eussent été moins voyantes, et ma joie n'étoit troublée que par apercevoir la plus part des gens m'estimer plus heureux que je ne le souhaitois moi-même de l'être. Il est vrai que vous affectiez de ne me point écrire, mais à quoi bon ? Vous receviez toutes mes lettres, pour informes qu'elles fussent ; vous lisiez tous mes vers, quelque passionnés que je pusse les composer ; souvent même vous en faisiez pour y répondre ; et tout au plus quand ils parloient trop

IHS
 ICI LE CORPS DE
 NOSTRE SEIGNEUR
 JESUS CHRIST
 EST ENSEVELI
 LE 25. MARS 1685.
 DE SEDE
 DV DERN
 IER ION
 A DE PA
 VIER

1685.
 T



clairement à votre gré, j'en étois quitte pour quelque scrupuleuse correction qui n'avoit pourtant jamais air de colère. Le secret de mon cœur auroit donné un prix inestimable à vos faveurs, mais je ne me serois pas pardonné d'avoir surpris mon imagination dans un désir hors des formes. Si vous êtes bien sûre de ne m'avoir jamais rien promis de condamnable, vous ne l'êtes pas moins que je ne vous y ai de ma vie sollicitée. Toutes les choses dont je vous réveille le souvenir, n'engageroient que médiocrement une coquette ; mais de vous, Madame, je les comptois pour des sacrements de religion. Je m'étois fait de votre vertu un fantôme de géant. Sur ce pied là, les plus petites grâces me paraissoient des prodiges par leur rareté, et parce que vous me disiez souvent que j'étois le seul au monde en faveur de qui vous en eussiez été capable. Que serviroit-il de le céler ? A tous ces signes j'avois cru comprendre que vous m'aimiez, et bien loin que cette imagination me semblât présomptueuse, je prétendois en faire honneur à votre sagesse. Quand nous passions de longues veillées ensemble, (bien que ce ne fût jamais sans témoins), pensez vous que les assistants fussent sans attention et sans discernement ? et, si j'étais mauvais fanfaron comme le publient mes ennemis, qu'il me fût fort difficile de donner à nos entrevues un tour désagréable à votre réputation ? Savez vous bien que votre chère fille aînée dit un soir assez haut que vous lui donniez de mauvais exemples ? Je l'ai oui de mes oreilles. Pour savoir si je dis vrai, consultez votre voisine : elle ne fut pas plus sourde que moi. Que n'en pourroit point dire votre cadette, si elle avoit aussi peu de retenue ? Elle étoit alors votre favorite, parce qu'elle étoit de tous vos secrets. Aujourd'hui l'autre a votre cœur, parce qu'elle est, dit-on, avec vous à moitié d'affaires. Sur toutes ces vérités, sans avoir eu la cruauté de me réjouir de la mort d'un homme, je n'avois pas laissé de compter (celle du défunt étant naturellement arrivée) que les manières devoient être moins contraintes entre nous, et, puisque vous aviez laissé connoître que ces chagrins secrets ne vous avoient pas empêchée de me voir, qu'il étoit du respect dû à sa mémoire de marquer aussi que certains ménagemens assez hors d'usage que vous teniez encore avec moi ne procédoient que de la forte considération que vous aviez pour lui. Tout au moins n'aurois-je jamais

soupçonné que cet accident gâtât auprès de vous l'état de mes affaires ; tant de larmes outrées m'y confirmoient et je n'aurois jamais pensé qu'une dame qui vouloit paroître si affligée, dans un moment pour ainsi dire, donnât à croire qu'elle ne m'avoit témoigné de l'affection que pour faire enrager son mari. Je comptois encore moins que vous dussiez si tôt vous engager à un autre, et si vous en vouliez tenir quelque temps le dessein secret par bienséance, c'étoit à vous une mauvaise manœuvre que de me chagriner sans occasion ni prétexte de le faire. Je fais et crois tout ce qu'on veut quand j'aime avec l'opinion de quelque retour, mais je suis au même degré délicat, impatient et acariâtre quand on me maltraite sans raison. M'avez vous estimé stupide jusqu'à ce point, d'avalier qu'étant votre maltresse aussi raisonnablement que vous l'êtes par votre veuvage et autres bonnes raisons, vous dussiez compte à toutes gens d'une conduite qui n'avoit rien de déréglé ni dans l'intention ni dans la pratique, et que votre changement du blanc au noir et sans objet à mon égard me paraitroit autre chose qu'un sacrifice exigé d'ailleurs par jalousie de vous ou par mal latent contre moi. J'ai pourtant fait ce que j'ai pu pour éloigner de cette pensée moi et les autres, car enfin quelle apparence que des désespoirs si poussés connussent une consolation si prompte ? Quelle apparence, après un si long et si pénible esclavage, que vous eussiez sitôt voulu perdre votre liberté ? Et pour qui cela ? Pour Séligné, homme d'une fortune inférieure à la vôtre, homme sans esprit ni bonne grâce, homme confirmé dans ses vicieuses habitudes qui vous déplaisoient si vivement dans la personne du mari que vous avez perdu, homme déshonoré, une infatigable enclume à bastonnades ! Ah ! Madame, il ne falloit point, pour tant d'indignités, avoir en m'abandonnant si peu d'égard aux intérêts d'un fils plein de mérite dont vous êtes si tendrement respectée, et d'une fille qu'à juste titre vous avez quelquefois jugée digne de votre confiance la plus intime ; et le tout pour un trait de vanité désobligeant pour eux, et dans lequel vous ne serez pas accompagnée de cette approbation générale que vous cherchez si fort. Le nom que vous portez est très bon, Madame, je n'en disconviens pas ; mais il n'est pas le seul bon en France, et je connois des gens, qui ne se piquent de rien, lesquels auroient de

la peine à digérer dans leur famille une affaire aussi forte, quoique injuste, que le fut celle de la Mallevault. Que vous m'allez haïr, Madame ! car je suis forcé d'acquiescer à une opinion que j'ai souvent bien obstinément combattue : que vous vous accommodiez mieux d'un encens flatteur que d'un langage sincère, ne tendant qu'à votre utilité et peut-être à votre gloire. Allez, Madame, vous gémirez en secret sur les fautes que vous allez faire. Alors, si je suis vivant, je ne laisserai pas généreusement de vous plaindre. J'aimerai toujours et je servirai fidèlement dans votre famille ceux qui le mériteront, et pour ne pas me démentir, j'aurai jusqu'au bout des égards pour vous ; mais je fais vœu d'un éternel mépris pour votre ridicule choix et pour tous ses menus partisans, sans préjudice d'une haine malfaisante, en faveur de laquelle j'espère de mes soins quelque action vigoureuse où l'avenir n'amendera pas le passé. »

Cette lettre envoyée, je crus qu'elle m'engageoit à quelques démarches contre Séligné, à quoi je n'avois pas un léger penchant. Jamais, quoique proches parents, nous ne nous sommes voulu de bien, et, sans décider s'il est soldat ou poltron, je puis dire sans fausse fanfaronnade qu'en deux ou trois rencontres il s'est bien mal tiré d'affaire avec moi. Je cherchai donc à le trouver ; car pour d'affaire droite, outre que ce n'en est pas la saison, je ne voudrois pas commettre ni mes amis ni mon seing à lui proposer une bonne action dont il pourroit se plaindre en justice. Je savois qu'il ne manque guère de foires dans son voisinage, particulièrement à Aulnay, lieu voisin d'une de ses inclinations. Etant informé qu'il y en avoit une en ce lieu là bientôt, j'y allai, espérant de l'y trouver. Dans ce même temps, il étoit venu voir Aminthe, ce qui fit que je l'y manquai. Je revins sur mes pas, droit au bourg de Saint-Simon, où j'appris que Séligné en étoit parti la nuit et avoit pris sa route par Monchaude, et moi, gardant trop de considération pour Saint-Gelais pour quereller un homme chez lui, je me réservai de l'aller chercher jusque dans sa tanière en peu de jours ; ce que je fis. Mais en chemin, ayant été chez le marquis de Pons ¹ que je trouvai

1. A Thors ?

absent, les Lignières y vinrent ;¹ et nous étant allés promener tous trois dans le parc, ils me demandèrent en plaisantant des nouvelles de ma brouillerie avec Aminthe, m'assurèrent que j'en accusois un innocent, qu'elle ne se marioit point avec Séligné, et que Thioulet et la Soumillac avoient opéré le chagrin qu'on m'avoit fait. Sur cela, ils plaisantèrent assez sur le compte de Thioulet et de la dame, croyant bien comme moi qu'elle étoit innocente d'impureté, mais qu'elle faisoit beaucoup de sottises avec cet homme ; qu'elle en faisoit un cas qui ne cadroit guère avec son caractère ; qu'on l'avoit remarqué dès Paris, et qu'à Saintes, à son retour, tout le monde s'en réjouissoit ; avec des particularités qui se verront dans une seconde lettre que je lui écrivis quelque temps après et que je mettrai dans ces *Mémoires* comme la première.

Ces discours m'ouvrirent les yeux, et je ne doutai pas que je ne persécutasse à tort ce pauvre Séligné ; et si je ne m'étois pas cru obligé à quelque chose par un écrit de main inconnue qu'il avoit reçu, par lequel on l'avertissoit qu'il avoit des ennemis, je m'en serois retourné de là. Il fallut achever sa pointe, mais seulement par honneur, avec quelque peu de mépris, mais sans rancune.

J'allai donc jusqu'en Poitou. Je passai et repassai par le bourg de Séligné, au son de la cloche de l'entrée et de la sortie de la messe. J'allai jusque devant la porte du château demander le chemin à des valets. Je parlai dans le bourg à des gens de ma connoissance. Jamais il ne mit le nez dehors. Je demurai deux jours, faisant des visites tout autour de chez lui, sans en entendre parler. Sur tout cela, je résolus de le laisser dans une paix que je ne troublais que par folie ; et passant à Saintes où l'on m'en dit plus que les Lignières m'en avoient appris, j'écrivis la lettre suivante, fis mettre la suscription par un homme de chicane et la mis à la poste pour Jonzac. Cette lettre étoit ainsi conçue :

« N'étant plus à même de servir à votre divertissement, Madame, encore faut-il chercher ailleurs à vous être bon à quelque chose, en vous instruisant de temps en temps de ce

1. Charles et François-Hector Poussard de Lignières, frères (*suprà*).

qu'on entend dire de vous dans le monde ; sur quoi vous me permettez de vous dire et de vous avertir que dans les fredaines populaires vous avez encore plus lieu de vous louer de moi que des autres. Je n'ai parlé que d'une incontinence permise, justifiant même votre tempérament et n'en attribuant le motif qu'à la vanité de votre nom. Mais voici bien pis. Je vous jure par ma foi et sur mon honneur que, le vendredi 29 du mois passé, me promenant dans un parc avec des gens de mérite et qui ne devoient pas vous être suspects, votre conduite avec Thioulet fut mise sur le tapis ; et pour circonstances on dit qu'à Saintes, tout nouvellement, vous vous êtes mise en violente colère contre Petit-Jean, votre cocher, sur le rapport que Thioulet vous étoit venu faire que ce pauvre garçon (ivre peut-être) ne lui avoit pas parlé avec ce profond respect que vous voulez que tous vos gens lui portent ; qu'on a remarqué qu'il a toujours quelque scène (?)¹ à vous dire, lequel (?) souvent finit par un sourire réciproque ; et que, partant de Saintes, vous le fîtes mettre auprès de vous dans le carrosse au fond de derrière. Je gardai un silence aussi complet que mon étonnement, mais il fut dit fort judicieusement que ce ne devoit pas être là sa place, et qu'au moins ne deviez vous pas l'y souffrir au lieu où vous êtes connue ; que, régulièrement, telles gens devoient marcher à cheval devant ou après un carrosse ; qu'au pis aller, quand on les souffroit en voiture pour ménager la bourse, les dernières places devoient être les leurs ; et qu'enfin, si vous aviez à vous incommoder par pénitence, encore étoit-il mieux que ce fût en faveur d'une fille demoiselle que pour un homme de cette espèce. Vous pouvez juger, à ces particularités arrivées dans une ville où je n'étois pas, que je suis sincère dans le récit et que ceci n'est pas une histoire de mon invention. Je fis sur tout cela mes petites réflexions, je vous l'avoue, et je songeai que ce seroit un étrange fait si je m'étois mépris dans les premières, sur lesquelles M. de la Séguinière m'a dit que vous étiez fort irritée, et que vous protestiez qu'on vous imposoit malicieusement, disant que vous songiez à convoler. Lorsqu'à Paris vous me fîtes le compliment qui nous a brouillés, je ne savois à quoi l'attribuer, instruit que je suis qu'en ce lieu-là on

1. Sans doute pour *secret*.

fait ordinairement peu d'attention au déportement du prochain ; mais ayant appris que notre déshonoré cousin y étoit attendu et qu'effectivement il y vint à peu près dans le même temps, minaudant auprès de vous, selon la bonne grâce qui lui est naturelle, vos démarches à votre retour, et, plus que tout, votre conduite à mon égard, tout cela m'avoit uniquement fait jeter les yeux sur lui et porté à des mouvements sur son compte, que vous n'ignorez pas, et lesquels cependant pourroient être injustes, car après tout Thioulet étoit à Paris alors ; il y pouvoit avoir un chagrin intéressé de nos particuliers entretiens. Il étoit encore à Monchaude avec vous le jour de notre rupture ; et si c'étoit à lui que je fusse sacrifié, il en auroit pu goûter lui-même le sacrifice. Tout cela cadre aux circonstances aussi bien et mieux que l'autre vue, et vous ne me devez pas peu de remerciemens si l'estime que j'ai pour vous m'empêche de prendre le change. Toutes fois, ne me soupçonnez point d'ajouter foi à tout ce qu'on en dit. Non, non, vous pourriez manquer de pureté, que j'en serois longtemps la dupe. Mais vous voyez, Madame, qu'on glose sur tout, et je crois, sans vous déplaire, qu'il vous valoit mieux encore que l'on continuât à penser que je vous aimois sans être haï que de dire, après vingt ans d'amitié, que vous m'avez forcé de rompre avec vous pour me substituer un solliciteur à gages. Cependant, on jase. Mais comme vous le jugez utile à vos procès, j'ai peur pour vous que vous ne laissiez jaser et que vous n'en fassiez ni plus ni moins. Hélas ! Madame, que ne m'avertissiez vous qu'il suffisoit d'être habile chicaneur pour se bien maintenir auprès de vous ! J'ai de l'esprit autant ou plus que Thioulet. J'ai de la mémoire ; j'aurois appris le code par cœur. Avec ma vivacité naturelle et la bonne volonté qui ne pouvoit me manquer à votre égard, j'aurois fait des merveilles pour votre service ; et sur votre aimable tête, Madame, il y auroit une médisance de moins ; car ne vous flattez pas de cette imagination que les inégalités ôtent toujours les conséquences. On a parlé, quoique mal à propos, de feu Madame de Coigneux ¹ et de son cocher, il s'en est

1. Pour M^{me} Le Coigneux, voir Tallemant des Réaux, t. v., qui parle d'une espèce de *violon* et non d'un cocher. Sur quoi nous ferons observer que Boisrond emploie également cette expression de *violon* à propos de M^{me} d'Anguitard. Il est à croire qu'on enten-

fait des chansons qui ont été chantées par tout le royaume, et, comme on est plus enclin à croire le mal que le bien, peut-être, quelque innocente qu'elle fût, que les deux tiers des chanteurs l'ont crue coupable. Il ne seroit pas impossible, Madame, qu'un pareil sort tombât sur vous. Vous n'êtes pas plus exempte qu'une autre sur le sujet des contes. On dit franchement, sur la foi de votre domestique, que cette chambre de malédiction de laquelle vous voulez qu'on croie que vous ne pouvez encore souffrir la vue parce que votre époux y est mort, ne vous fut point inaccessible pendant que son cadavre y étoit encore tout chaud, quand il fut question de mettre son argent à couvert ; et toutes vos précautions pour paraître inconsolable les premiers jours de votre deuil n'empêchèrent pas votre voisinage de se réjouir à vos dépens et de dire que la Soumillac avoit soin de vous fournir des mouchoirs mouillés qui passaient pour être infus de vos larmes. Ne seroit-ce point par cet endroit que vous la craindriez ? Car d'ailleurs il est incompréhensible que vous puissiez avoir des égards si timides pour ce visage de tapisserie sans esprit et sans complaisance, dont tout le mérite consiste à présider sur vos bouillons, à blanchir votre linge et vous aider à peindre vos cheveux.

« Adieu, Madame, je ne doute pas que cet avis ne vous soit de mauvais goût ; mais songez s'il vous plait que toutes les meilleures médecines sont amères, au nombre desquelles ne seroit pas hors de propos cette réflexion, qu'on y devrait songer plus d'une fois, lorsque sans ménagement et de propos délibéré on prend la résolution de se défaire d'un ami ferme, inmanquable, honnête et fidèle, le connaissant à proportion impatient, hardi, sensible et partagé de ces talents propres à immortaliser des bagatelles. »

Cette seconde lettre la piqua jusqu'au vif, elle ne put le dissimuler. Elle écrivit sur cela à une dame de ses amies et aussi des miennes, laquelle m'ayant sur cela écrit pour me persuader d'en demeurer là, je voulus bien le lui accorder. Mais

doit alors par là un premier domestique ou intendant, par allusion aux joueurs de violon qui faisaient jadis partie de la domesticité. — D'après Littré, *violon* : homme de rien, mauvais sujet (anciennement).

cette dame m'ayant fait voir, je ne sais pourquoi, la lettre qu'elle avoit reçue de la marquise, dans laquelle il y avoit des choses choquantes et même menaçantes contre moi, j'en fus piqué à mon tour ; et, cherchant à tirer les intérêts de Saint-Gelais d'avec ceux de sa sœur, je dis à cette dame qu'elle et tous ceux qui prenoient les intérêts d'Aminthe, je n'en craignois pas un, et que je n'en estimois que Saint-Gelais que j'aimois et que je saurois toujours distinguer des autres, d'autant plus qu'il m'étoit revenu qu'il avoit fort blâmé le procédé de sa sœur à mon égard. — « Elle m'a pourtant dit, me répondit cette dame, qu'elle n'avoit rien fait là dedans sans la participation de son frère ». — « Quoi ! lui dis-je, Saint-Gelais seroit double à ce point-là ? Je ne saurois le croire. » — Cependant ce discours ne laissa pas de porter coup ; et, comme si tout eût conspiré à me faire faire des sottises, j'appris encore d'un autre endroit qu'Aminthe avoit dit que c'étoit son frère qui l'avoit obligée à Paris de me parler ainsi. J'avois l'esprit tellement plein de rage, de désespoir et de confusion, que je ne doutai point que Saint-Gelais ne m'eût fait cette perfidie. Dans ce moment, je le haïs plus que je ne l'avois jamais aimé, tellement que je me portai à écrire à la marquise une troisième lettre bien plus emportée que les autres, dans laquelle j'offensois Saint-Gelais partout et le traitois de fourbe et d'ingrat. Il est pourtant vrai qu'en l'écrivant j'avois quelque répugnance secrète, mais la rage et le dépit amoureux l'emportèrent sur tout. Quelle honte à mon âge !

Saint-Gelais étoit sur l'armée navale sans qu'on le sût, et je le croyois retourné à Paris et prêt d'en revenir. A dix ou douze jours de là, étant à Pons chez la duchesse de Marsan, ¹ où étoient la comtesse de Miossans, le comte et la comtesse de Jonzac, ²

1. Sans doute, par erreur du copiste de 1770, pour *comtesse de Marsan*.

2. Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan et Julie-Michelle de Sainte-Maure-Jonzac (v. *suprà*). -- Elle serait appelée plus bas (p. 129) comtesse d'Aubeterre. Le copiste aurait-il écrit par mégarde *Jonzac* pour Lonzac ? C'est une confusion qui est arrivée à bien d'autres, notamment à l'éditeur (1857) des Mémoires de Saint-Simon (p. 32, t. VII, éd. in-12) qui, à propos d'Antoinette d'Albret, mariée à René Gruel de la Frette, comte de Lonzac en Saintonge, ne craint pas, après avoir de son chef changé *Lonsac* en *Jonsac*, d'émettre l'étrange rectification que voici : « Jonsac est en Saintonge, tandis que Lonsac, que portent les précédentes éditions, est en Angoumois. »

Saint-Gelais y arriva, venant de Brest et n'ayant pas encore été chez lui. J'en fus assez surpris, et surtout le respect du lieu m'embarrassant beaucoup. Lui, d'un air libre et gai, après avoir salué la compagnie, s'en vint à moi les bras ouverts et m'embrasse d'un côté et de l'autre. Je le reçus honnêtement, mais un peu sérieusement. Il n'y comprit rien, comme il n'étoit point coupable, et vint s'asseoir auprès de moi. Madame de Mioissans dit : « Les voilà bien aises de s'être trouvés, il faut les laisser parler ensemble », et continua je ne sais quels discours qu'on avoit commencés avant qu'il n'entrât. D'abord, il me tend la main et me demande des nouvelles de ma santé d'un air le plus tendre du monde. — « Vous êtes donc toujours de mes amis ? lui dis-je ». — « De vos amis, dit-il, en avez vous jamais douté ? » — « On m'a voulu faire croire que non, lui dis-je. » — « Je ne sais, dit-il, ce que vous voulez me dire. J'arrive et il y a deux mois que j'étois parti. » — « Vous n'étiez pas parti, lui dis-je, quand Aminthe et moi nous nous brouillâmes chez vous. » — « Non, dit-il, et je fus bien fâché quand je l'appris ; elle sait ce que je lui en ai dit, et, si j'avois été à Monchaude, la chose ne se seroit pas tournée comme elle fit ». — « Ce que vous me dites, lui dis-je, est bien différent de ce qu'on m'a rapporté de bonne part : qu'elle avoit dit qu'elle n'avoit là dedans rien fait que de concert avec vous, et que c'étoit par votre conseil qu'elle m'avoit parlé à Paris. Je vous avoue que je l'ai cru dans ma colère ; mais je suis sûr qu'il n'en est rien, puisque vous le niez, et je suis ravi de le croire. Aussi bien, ne pouvois-je comprendre qu'après vous avoir prié de régler mes démarches avec elle, vous m'eussiez tourné casaque. » — « Vous me connaissez, dit-il, vous savez si ce sont là mes airs. Mais je crois que vous vous trompez et que ma sœur n'a point dit une chose si éloignée de la vérité et de la vraisemblance ». — « Son procédé, lui dis-je, m'a outré et m'a porté à lui écrire des lettres un peu fortes. Si j'en avois ici les copies, je vous les montrerois. » — Sur cela on nous interrompit, et la conversation fut générale jusqu'après le souper, que la comtesse de Mioissans l'emmena dans sa chambre. Au sortir de là, l'ayant trouvé dans le degré, comme il alloit sortir, se disposant à monter à cheval à onze heures de nuit pour aller chez lui, à six lieues de Pons : « Il est trop tard et vous êtes trop pressé, lui dis-je, pour

entamer une longue conversation. Mais dites moi, s'il vous plait, quand je pourrai vous trouver à coup sûr chez vous ». — « Voulez vous donc en prendre la peine, me dit-il ? Je vous attendrai à coucher un tel jour (c'étoit à deux jours de là). » Je devois aller le lendemain à Jonsac pour une espèce de renouvellement d'amitié que je voulois faire entre les comtes de Lonzac et de Jarnac. ¹ Cependant, j'avois le cœur outré contre moi-même de la troisième lettre que j'avois écrite à Aminthe, laquelle je ne mets point ici parce que je l'écrivis à Pons d'un coup de colère et que je n'en fis point de copie. Mais je me souvenois très bien d'y avoir offensé mon ami innocent et j'en étois au désespoir. Toutes fois, je ne pouvois bonnement croire que la marquise eût la maladie de la lui faire voir pour nous mettre aux mains. Je me trompois, et pour l'en empêcher et satisfaire à mon devoir en quelque sorte, je lui écrivis dès le soir, par le courrier qui passoit le lendemain à Pons : qu'après m'être expliqué avec le marquis de Saint-Gelais et l'avoir trouvé innocent, j'étois enragé contre moi-même des sottises que je lui avois écrites de lui ; que je m'en rétractois par cette lettre et que je voudrois pouvoir les effacer avec mon sang.

J'allai à Jarnac, j'y fis ce que je désirois faire, et le lendemain revins coucher à Pons pour me rendre le surlendemain à Monchaude. J'espérois bien que cette fâcheuse lettre ne seroit point manifestée à Saint-Gelais, mais les deux autres étoient bien terribles à lui montrer. Cependant, je le lui avois promis. Je demandois sur cela conseil au comte de Lonzac, qui me dit de ne point les montrer à Saint-Gelais et qu'il prenoit sur lui l'inexécution de ma parole. Sur cela, j'allai à Monchaude, de Pons, sans passer par chez moi. J'y trouvai Saint-Gelais qui m'y reçut parfaitement bien. Je lui dis que le comte de Lonzac ne vouloit point que je lui fisse voir les deux lettres que je lui avois promises à Pons, et même qu'il avoit exigé de moi que j'en brûlerois les copies. Ce qui étoit vrai, c'est qu'il ne parut pas beaucoup s'en mettre en peine. Nous parlâmes confidemment de

1. Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac, lieutenant-général dans les provinces de Saintonge et Angoumois, né en 1648, mort en 1691, marié deux fois : 1^o en 1669 à Marie-Claire de Créqui, morte en 1684 ; 2^o en 1688 à Charlotte-Armande de Rohan-Guéménée.

mille autres choses, à notre ordinaire ; et je lui dis que je voulois partir le lendemain un peu matin, qu'il ne s'en mît pas en peine, comme il a toujours coutume de veiller fort tard et de se lever de même.

Sur les deux heures après minuit, il arriva un homme à cheval de chez sa sœur. Par cet homme, elle lui envoyoit les originaux des trois lettres premières que je lui avois écrites, ayant supprimé la dernière ; et cependant, pour s'en disculper, elle lui mandoit que je lui en avois écrit une autre depuis deux jours, mais qu'ennuyée de pareils paquets elle l'avoit jetée au feu sans la lire. On lui avoit dit que j'avois passé ce jour-là à Jonzac, allant à Monchaude. Elle ne faisoit que d'apprendre le retour de son frère. Ainsi, ne voulant pas perdre l'occasion de lui donner ces belles instructions dans un temps où j'étois à portée de son ressentiment, elle envoya la nuit de peur de manquer à ses bonnes intentions. Cependant j'étois dans mon lit, ne prévoyant pas une pareille aventure.

Le lendemain matin, sortant de ma chambre tout botté et croyant aller monter à cheval, je trouvai Saint-Gelais aussi tout habillé, au bas du degré, presque à la porte de ma chambre. — « Vous voilà bien matin levé, me dit-il. » — « Cela m'est plus ordinaire qu'à vous, lui dis-je. » — « C'est, dit-il, qu'il m'est arrivé cette nuit des nouvelles, dont je veux vous faire part pendant qu'on vous apprête à déjeuner. Passons dans l'allée (c'est un long et beau berceau où l'on entre de son parterre). » Je me doutai de la chose et le sentis vivement. Cependant, comme nous avions la moitié du parterre à traverser avant que d'être dans l'allée, je pris mon parti de satisfaire Saint-Gelais de paroles autant que je le pourrois pour son intérêt seulement. Et voici le raisonnement mental que je me fis dans un moment : « J'ai eu très grand tort dans le fond d'avoir offensé mon ami innocent, comme je n'en puis douter après l'explication que j'ai eue avec lui à Pons. S'il est toujours mon ami, je n'en puis trop faire pour réparer ma faute en son endroit, et s'il ne l'est plus, il reste de quoi exercer sa délicatesse sur le compte de sa sœur et de son cousin Séligné. » Ayant donc pris mon parti, comme nous entrâmes dans l'allée et qu'il mettoit sa main dans sa poche pour en tirer les lettres qu'on lui avoit envoyées, je pris la

parole : « Je suis au fait, lui dis-je, des nouvelles qu'on vous a envoyées ; c'est votre sœur qui vous a fait parvenir les deux lettres que le comte de Lonzac n'a pas voulu que je vous montrasse, auxquelles elle en a ajouté une troisième dans laquelle je vous offense en vous traitant de fourbe et d'ingrat. » — « C'est cela même, dit-il. » — A cela je lui répondis : « J'ai à vous dire que je suis dans mon tort absolument : j'ai offensé mon ami innocent, comme je n'en puis douter par ce que vous m'en avez vous-même dit à Pons Si vous eussiez vous-même été coupable de ce qu'on m'a dit, vous seriez un ingrat à l'amitié que je vous ai témoignée depuis vingt-cinq ans, et un fourbe en me donnant une botte secrète pendant que vous me témoigniez tout autre chose. Mais j'ai le tort envers mon ami innocent, je ne puis trop faire de choses pour l'amender. En ce qui regarde votre intérêt particulier, je vous demande pardon de tout ce qu'il peut y avoir d'offensant pour vous dans ces lettres. Pour ce qui regarde votre sœur, si elle y est pincée, elle le mérite très bien, en ce qu'elle vous commet d'une manière infâme pour une dame comme elle, et d'autant plus que je gage qu'elle m'en a supprimé une quatrième par laquelle je me rétractois de la troisième avec les choses les plus satisfaisantes du monde pour vous. » — « Il est vrai qu'elle ne m'en a envoyé que trois, me dit-il ; elle parle bien d'une quatrième qu'elle reçut avant-hier, mais qu'elle a jetée au feu sans l'ouvrir. » — « Croyez vous cela, lui dis-je ? » — « Je sais, dit-il, ce que j'en dois croire. Voilà toujours tôt ou tard les beaux effets des commerces, et, puisque j'ai lieu d'être satisfait sur ce qui me regarde, je ne m'embarrasse point du fait d'autrui. Allons déjeuner. » Ce qui fut fait.

Entre l'allée et la maison, il me dit en souriant : « Ces lettres m'ont appris bien des choses que je ne savais pas. » — « Il est vrai qu'elle garde là des beaux titres, lui dis-je ; nous ferions bien de tout brûler et de n'y jamais penser. » — « Je n'ai pas cette liberté, me dit-il ; elle a exigé de moi, en me les envoyant, de les lui remettre. » — « Ce sont d'agréables meubles, lui répliquai-je. Pour moi, selon ma parole au comte de Lonzac, je

brûlerai les copies des deux premières. » — « Et la troisième, dit-il ? » — « La troisième, lui dis-je, a été écrite par un coup de colère, à tire de plume, et je n'en ai point conservé de copie, vous m'en devez croire sur ma parole. » — « Je vous crois, dit-il ; cependant elle m'a mandé que vous en aviez une et que vous l'aviez montrée à tout le monde. » — « Nouvelles preuves de ses bonnes intentions, lui dis-je. » — « Il est vrai que c'est une terrible chose, dit-il, qu'une femme en colère. » — Sur ce propos, nous entrâmes dans la salle où le déjeuner étoit prêt. Nous déjeunerâmes, bûmes à la santé l'un de l'autre ; après quoi je me retirai, nous étant embrassés et l'ayant prié en l'embrassant de vouloir bien tout oublier ; ce qu'il me promit.

Le comte de Lonzac, homme d'esprit et de courage et fort délicat, m'assura le lendemain qu'il étoit content de mon procédé. Autant m'en ont dit tous ceux auxquels j'en ai parlé. Je ne sais ce qu'on en dira ailleurs. Ce que jè sais bien, c'est que l'amitié et le repentir m'ont uniquement mené ; que j'ai toujours fort aimé Saint-Gelais, mais je n'ai pas craint d'autres gens, et même que j'en ai éprouvé plus d'un, lesquels, s'ils n'étoient pas plus à craindre par le courage (en quoi je suis persuadé qu'il ne doit céder à personne), étoient au moins plus menaçants par la corpulence. Mais en vérité il m'eût été bien désagréable d'en venir aux dernières extrémités avec mon intime ami sur le bord de ma soixantième année, ayant le tort et m'étant mis le tort sur la tête par ma folie d'amour. Je crois aussi qu'il lui eût été bien fâcheux qu'une pareille affaire eût éclaté dans le monde, par plus d'une bonne raison, sans compter la confusion dont notre flegme couvrait pour ainsi dire la malice et l'imprudence de la dame. J'ai toujours cru que c'étoit un conseil de Thioulet qui, faisant entrer un peu de chicane partout, eût été bien aise pour l'intérêt de la dame que nous nous fussions battus pour la débarrasser tout à la fois de nous deux : de moi par vengeance ; et de Saint-Gelais pour se mettre à couvert, par sa mort ou par la mauvaise affaire que lui aurait apportée la mienne, d'un procès qu'il est en droit de lui faire. Pour moi, qui jusque là étois trop

en colère pour n'être pas encore amoureux, je conçus tant de mépris pour cette femme après un procédé si criant, que j'en fus parfaitement guéri et pour elle le plus indifférent de tous les hommes. On m'en a même dit depuis des choses que j'ai cavées (*sic*)¹ assez à son désavantage, et je ne puis comprendre comme il s'est pu faire que j'aie si longtemps adoré le bois et la pierre.

ART ET ARCHÉOLOGIE

Les sépultures d'Archingeay

L'ancien cimetière d'Archingeay a été et est encore, sur certains points, une véritable nécropole. Le terrain en face de la porte principale de l'église est rempli d'ossements. J'ai fait même fouiller l'église et voici le résultat des fouilles :

Le 1^{er} juillet 1890, en présence de messieurs Maurice Challe, Dubois, maçon, et Eutrope Joubert, sacristain, une fouille a été pratiquée dans l'Eglise paroissiale d'Archingeay. Nous avons trouvé à cinq pieds de profondeur les ossements parfaitement conservés de dame Marguerite Gébelin de Floransol, épouse de messire Mathieu-Charles Brizard du Martrais, inhumée en ce saint lieu, le 2 mai 1778. Les os de la cuisse mesuraient 0,45 centimètres de longueur, l'os de la jambe 0,36 centimètres. Cette noble personne devait avoir de 1 mètre 70, à 1 mètre 80 centimètres de stature. Le tombeau était de 2 mètres 50 c., sur une largeur de 0,86 centimètres.

Nous n'avons point trouvé de sarcophage, mais une terre mélangée de moellons et de chaux.

Procès verbal a été dressé en présence de messieurs Maurice Challe, Dubois, maçon, et Eutrope Joubert, sacristain.

T. VIOLEAU.
Curé.

1. Peut-être pour *cruës*.

*Extrait du registre paroissial de la paroisse d'Archaingeay pour
l'année 1778*

Le troisième may mil sept cent soixante dix-huit a été inhumée,
dans l'église de la présente Paroisse, près la petite porte de
l'Eglise le corps de dame Marguerite Giblin (Gebelin) de
Floransol, épouse de Mess^{rs} Charles-Mathieu Brizard, âgée de 43
ans, décédée du jour précédent dans la communion de l'Eglise,
y sous-signés : Du Martrais, escuyer, conseiller, secrétaire du
roy, maison et couronne de France,

Louis Alexandre Mousnier professeur au collège royal de La
Rochelle,

Robinet, curé de Saint-Savinien,
Chaigneau, vicaire de Saint-Savinien,

Martin, curé d'Agonnay,

Savignac, curé de Champdolent,

Simonneau, vicaire des Nouillers.

Coulomb, P. Augustin,

Le V^{te} Durcolaymout,

Humiger, curé d'Archaingeay.

Pour copie conforme :

29 juillet 1890.

T. VIOLEAU.

Curé.

CYGIST. LE CORPS DE DAME ~
MARGUERITE. GEBELIN.
DE FLORANSOL. EPOUSE ~
DE : MESSIRE MATHIEU
CHARLE. BRISARD DU
MARTRAIS ECUYER ~
CONSEILLER. SECRETAIRE
DU ROY MAISON COURONNE
DE FRANCE ET DE SES ~
FINANCES. DÉCEDÉE.
LE DEUX MAY 1778 ~
AGEE. DE 43 ANS
PRIE^s. DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME ~

FIDES. ET HONOR.
AUXILIUM. MEUM
A. DOMINO
CRESEIT. ADUERSIT. TERROR
QUE. GUELPHIS. GEBLINORUM
INSITA. PROLES ~

L'ASCIA AU XVII^e SIÈCLE

Ce n'est pas la solution que nous apportons sur cette question. Notre observation ne vise pas si haut. Mais tant que le problème n'aura pas été résolu, il convient de ne pas laisser passer le moindre document archéologique sans l'ajouter au faisceau des documents déjà réunis.

Des deux opinions qui se trouvent en présence, l'une fait de l'ascia pour ainsi dire la marque du constructeur du tombeau, — l'autre l'emblème d'une protection divine †.

Dédier sous l'ascia, « c'est dédier un tombeau qui n'a pas encore servi, un tombeau neuf, qui sort des mains de l'ouvrier et qui est encore en quelque sorte sous la hache du tailleur de pierre, » disent les uns.

Les autres y voient « par des raisons savamment déduites, l'emblème de la puissance protectrice des dieux souterrains, gardiens des sépultures, sous l'empire desquels est passé le défunt. »

D'autres encore « un signe rappelant l'accomplissement d'une formalité ayant pour but d'assurer la concession perpétuelle du terrain où le monument était construit. »

Avec le premier et le dernier système, l'ascia aurait pu être employée par les chrétiens comme par les payens. — En adoptant le second système, il faut reconnaître que les payens seuls pouvaient avoir l'idée d'une consécration à des dieux infernaux.

1. V. article de M. Saglio. *Dict. des Antiq.* Vo Ascia, p. 465.

2. Charma. *Lectures faites à la Sorbonne*, 1863, Archéol., p. 5.

Si l'ascia est enfin un signe de concession perpétuelle, le signe de la formalité de la prise de possession emblématique, par la motte de terre, l'attouchement du verrouil, — sa présence ne devrait se rencontrer qu'avec des concessions de sépulture à perpétuité.

Disons tout de suite qu'on a constaté, d'après quelques savants, la présence de l'*ascia* et de la formule *sub ascia dedicare*, sur des tombes de la primitive église. D'où l'on peut conclure : ou bien que le signe n'avait pas d'alliance avec le rite payen, ce qui l'eût fait, sans contredit, écarter, — ou bien que l'idée symbolique s'en était perdue. « Nous serions cependant plus disposé, avec M. Edmond Le Blant, de l'Institut, à considérer l'*ascia* comme un signe purement païen, et susceptible de faire rejeter de l'épigraphie chrétienne tous les monuments où cet emblème figure. »¹

Signe de concession perpétuelle, dit M. Charma. — Pour soutenir cette thèse le savant doyen de la faculté de Caen, était obligé d'admettre que cette pratique était d'origine gauloise et s'était transmise aux Romains, les conquérants. Et en effet, M. Charma n'hésite pas à citer lui-même les textes législatifs qui prescrivaient chez les Romains l'inviolabilité des tombeaux et des lieux de sépultures. A cela, une simple objection. Quelque tombeau Gaulois présente-t-il avant la conquête le signe de l'*ascia* ou l'invocation ? Non, n'est-ce pas. Alors la théorie manque de base et tombe d'elle-même.

Deux hypothèses peuvent donc demeurer raisonnablement en présence :

Ou une invocation en faveur de dieux infernaux ayant pour origine Rome, la Grèce, ou l'Orient, mais remontant assez haut pour que l'intention ait été oubliée, et qu'il ne soit resté que l'usage paraissant sans portée aux chrétiens.

Ou le désir par l'ouvrier d'indiquer son œuvre, au moyen du dessin de l'un des instruments de son métier ; sorte de marque de tâcheron qui permettait dans un cimetière de distinguer les ateliers d'où les différentes tombes avaient pu sortir. Car c'est là

1. « V. notamment *Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants... Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*. — Paris, Leroux, 1890, in 8°, p. 4, etc. »

un des côtés caractéristiques de la question ; « un antiquaire, Oudin, comptait jusqu'à trente trois figures plus ou moins différentes placées à côté du nom d'Ascia, et ce nombre pourrait être grossi, sans doute, par l'examen de beaucoup de sépultures découvertes depuis le temps où il vivait. »

Seraient-ce des marques de sculpteurs ? c'est ce que semblent devoir démontrer des tombes extraites de l'ancien cimetière de Saint-Sauveur de La Rochelle. Ce lieu de sépulture, devenu propriété de la paroisse Saint-Sauveur, contient, enfouies dans le sol, au milieu d'un amoncellement d'ossements, un nombre considérable de tombes des XVI^e siècle et XVII^e siècle.

Ces tombes ont, pour ainsi dire, un galbe antique et un type à peu près uniforme. C'est l'ancien cippe orné de volutes et de feuilles d'acanthes, mais le cippe devenu croix. Une longue inscription rappelle la qualité du défunt, et couvre non seulement la face, mais va quelquefois se terminer sur le revers.

Comme signe religieux, le monogramme du Christ adopté par la compagnie de Jésus.

Comme signes mortuaires, des têtes de mort en ronde bosse, ou gravées à la pointe, des tibias en sautoir, etc.

Sur deux des tombes que j'ai pu voir, figurent deux gravures d'outils dont je donne le dessin.

Ces images, en évidemment dans la pierre, sont placées au même endroit, au milieu du revers de la tombe.

La plus ancienne en date, 1682, a la physionomie d'un marteau de tailleur de pierres, aux bouts en pointes ; ou encore d'un couteau de pied, soit de bourrelier, soit de cordonnier ; mais en réalité bien plus allongé et moins arrondi qu'il a été reproduit par erreur, dans le dessin que nous publions.

La hauteur totale de l'instrument est de 0^m 18 ; la largeur de 0^m 15.

L'autre ne remonte qu'à 1685. C'est une pelle de fossoyeur ; sa largeur est de 0^m 12 ; sa hauteur de 0^m 10 et le manche a 0^m 18 de longueur. Les deux tombes n'ont pas tout à fait la même physionomie ; la tombe de 1682 est plus largement traitée, moulurée avec plus d'ampleur. Celle de 1685 n'a pas été sculptée

1. Saglio. — Citant Oudin.

avec le même art. On voit très bien là, une aptitude différente chez les deux sculpteurs qui ont fourni ces deux tombes.

Devons-nous voir dans ces images la manifestation véritablement tenace d'un usage ancien ; ou tout simplement, comme nous le disions quelques lignes plus haut, les marques distinctives de deux ateliers de sculpteurs de monuments funèbres ? On pourrait, il est vrai, nous faire cette objection que la première des tombes étant celle d'un cordonnier, l'image a la prétention de rappeler la profession du mort. Mais ce couteau de pied n'affecte pas absolument la forme de ceux employés par les cordonniers qui sont évidés en dedans au contraire de ceux des bourreliers, et rappellerait aussi bien certain marteau de tailleur de pierres usité au siècle dernier. ¹ Puis, pourquoi cette seule profession aurait-elle eu, dans ce cimetière, le privilège d'une marque distinctive. Ce qui serait exact pour cet instrument ne serait d'ailleurs pas exact pour la pelle des fossoyeurs qui ne doit avoir aucun rapport avec la profession du mort.

Les sculpteurs du cimetière de Saint-Sauveur ne sont d'ailleurs pas des gens instruits et toutes les tombes que nous avons vues appartiennent à des gens du peuple. Il semble que les auteurs des inscriptions agissent plutôt d'après une éducation traditionnelle qu'une instruction d'école. Ils ignorent les règles les plus simples de l'orthographe, mais ils savent se servir des lettres doubles, et ont parfois pour certaines lettres des formes archaïques.

Voici d'ailleurs les inscriptions de cinq de ces tombes :

CY GIST
LE CORP
PS DE
DEFEV
NTE GILLETTE PERO
NEAV. AN. SON. VIANT
FAMME. DE ANDRE. POI
RIE M^e. CORDONNIER
DE SEDE
E. LE. 2I

1. V. Encyclopédie, in-f^o. Planches : Cordonnier, bourrelier, architecture.

MARS.
1682
RECVES
CAMT IN
PACE.
AMEN
†

Sur chaque bras de la croix, une tête de mort en ronde bosse ;
derrière, le marteau en creux surmonté du monogramme de la
compagnie de Jésus ; au pied, deux tibias en sautoir.

2°

†
CIGIS LE. CORPS DE. DE
FVEN. FRANCOIS. O
CLER. AGÉ. 53. ZAN.
DESEDE
DVDERN
IER. IOV
R. DE. FRV
VIER.

Au revers :

1685.

Au dessous : le dessin d'une pelle de fossoyeur en creux.

3°

CY. GIST
LE. CORP
DE ANTONE
SOLLET. VIVANT. MAISTRE
CHAPELLIER. EN. CESTE.
VILLE. DECEDE LE. 19 IOVR
DE. IVIN.
1667. AGE
DE. 55. ANS
PRIE. DIEV
POVR SON
AME

Rien au revers.

4°

J † S
CY. GIST. LE. COR
PS. DE. FRANCOIS

AVDRY. MARCHAN
AVBER
GISTE
AAGÉ
DE. 30
ANS
DECE
D E

Au revers :

LE. 17 MAY 1603
PRIEZ. DIEV POVR
SON AME

Au dessous une tête de mort au trait entre deux tibias en sautoir.

5°

/////////
// E. Corps
De. Feu
rAnSon. chABOT
Fix DE IEAN
ChaBOT cherquié
AGE. DE
18. ANS
8. MOIX
DECEDE

Au revers :

/////////
SEPTAMBRE
1723 PRIE DIEU
POUR LE REPOS
DE SON. A·M·E

Au bas une tête de mort grossièrement dessinée, sur deux tibias en sautoir.

6°

/////////
/////////
DE FEVE
AMAV. FAMME DE CER
BAHVEAV. MARCHAND

TAPICIER. AAGEE DE 70
ANS. DE
CEEDEE
LE. 11.
AVRIL
1733
PRIE DIEV
POVR L^E
REPAV D^E
SON. AM^B

Au revers :

//////
//////
MARIE BAHVAV
AAGEZ. DE. 40. ANS
DECEDEE. LE. 15
AVRIL. 1733
PRIE. DIEV.
POVR. LE
REPAV. DE SON.
AME

Tête de mort sur deux tibias en sautoir.

GEORGES MUSSET.

CHRONIQUE ET VARIA

La Commission des Arts et Monuments au Conseil Général de la Charente-Inférieure

Le président de la Commission, au nom du Bureau, avait adressé à Monsieur le Président du Conseil Général la supplique suivante :

Monsieur le Président,

La Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure a, pendant de longues années, été favorisée d'une subvention de 300 fr. par le Conseil Général du département. L'assemblée départementale avait voulu donner ainsi à une commission quasi administrative, — puisque les membres en sont nommés par M. le Préfet de la Charente-Inférieure, — la possibilité de remplir sa mission. Il ne faut pas oublier en effet que chargés de veiller à la conservation et à la restauration des monuments classés comme historiques, et des objets ou monuments ayant un caractère historique, les membres de la Commission ont à pourvoir constam-

ment à des frais de déplacement, aux dépenses nécessitées par les fouilles ou les recherches, sans compter simplement les frais de bureau ou d'impression des procès verbaux et des séances. La somme de 300 fr. donnée par le Conseil Général, a constitué pendant longtemps l'unique fonds sur lequel se prélevaient ces dépenses nécessaires. Il devait en être ainsi, car on n'osait demander aux membres de cette commission officielle, quelque désireux qu'ils fussent de payer l'honneur qui leur était fait, de couvrir personnellement tous les frais d'administration. La Commission des Arts a fait surabondamment la preuve de l'utilité de sa mission, par les nombreux services qu'elle a rendus aux monuments ou aux antiquités du pays, par l'initiative de ses recherches, par les récompenses qu'elle a su procurer à ceux qui avaient fait de notables découvertes, par la publication des Mémoires qui éclairent le passé des monuments régionaux. La Société d'Archéologie de Saintes a si bien apprécié les services rendus par la Commission des Arts, qu'elle est venue lui remettre le soin de sa direction et lui confier l'emploi de son budget.

J'ose donc espérer, Monsieur le Président, qu'en récompense des services rendus, et pour continuer à la Commission la reconnaissance de l'utilité de sa mission, le Conseil Général, considérant la Commission comme un service départemental, voudra bien admettre qu'une subvention doit lui être accordée, et que le chiffre de 300 fr. précédemment alloué parait indiqué, comme ne dépassant pas les ressources budgétaires du département, et comme juste suffisant pour couvrir les frais de bureau et les dépenses les plus urgentes de la Commission.

Le bureau de la Commission des Arts et Monuments prend la liberté, Monsieur le Président, de vous présenter cette année une autre requête.

Le Conseil Général a, l'année passée, inscrit à son budget un crédit de 500 francs, destiné à récompenser les instituteurs des découvertes préhistoriques que ces fonctionnaires pourraient faire autour d'eux. Il était dans l'esprit du Conseil que la récompense s'appliquât aux découvertes futures et non aux découvertes passées.

Or il est arrivé que la seule découverte importante qui ait été faite, a été patronnée par la Commission des Arts. Il y a d'abord, dans ce fait, la preuve évidente de l'importance que la Commission des Arts a prise dans le département par ses travaux et ses découvertes ; puis, cette autre, que la Commission est la première en situation, au moyen de ses membres aux connaissances spéciales, de diriger, de mettre en relief et de récompenser par une notoriété justement méritée, les découvertes des sciences archéologique ou préhistorique faites dans le département.

C'est donc à la Commission des Arts que M. Clouet, instituteur au Douhet, fut adressé quand il eut découvert les grottes magdaléniennes du Gros Roc du Douhet ; c'est grâce aux secours fournis par la Commission et par un de ses illustres membres, M. Lemercier, qu'il put exécuter les fouilles ; c'est à la faveur des instructions données par la Commission des Arts que ces fouilles purent être conduites scientifiquement. Les découvertes préhistoriques n'ont pas en effet pour but d'enrichir des collections ; elles sont surtout destinées à faire connaître les mœurs et les habitudes de nos ancêtres, et suivre géographiquement, dans le temps et dans l'espace, la marche et l'habitat des premiers hommes sur le sol que nous

foulons. Dans le cas indiqué, c'est donc par le concours de la Commission des Arts qu'une des découvertes préhistoriques pour le département a pu être poursuivie et donner des résultats scientifiques. On peut même ajouter qu'elle a été la seule. Car il est difficile de donner ce nom aux trouvailles de quelques instituteurs, faites par accident, à des époques plus ou moins anciennes, sans étude complémentaire ou scientifique du milieu ou des conditions ethnographiques ou géologiques, — et, on peut le dire, sans contrôle scientifique, dans une question où la fraude et la contrefaçon en prennent à leur aise depuis quelques années.

Le bureau de la Commission a donc l'honneur, Monsieur le Président, de demander au Conseil Général l'adoption des propositions suivantes :

1^o Que sur la somme de 500 fr. allouée dans le but indiqué, 200 fr. soient attribués à M. Clouet, instituteur au Douhet, pour sa belle découverte préhistorique du Gros Roc.

2^o Que les 300 fr. restant soient maintenus au budget avec leur destination primitive, mais soient remis à la Commission des Arts et Monuments pour provoquer et récompenser les découvertes préhistoriques des instituteurs de la Charente-Inférieure.

Veillez agréer les sentiments profondément respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Président de la Commission,
GEORGES MUSSET.

Les demandes de la Commission ont été soumises au Conseil dans sa séance du mercredi 27 août 1890. Voici le compte rendu officiel de cette délibération :

Rapport de M. de Laège :

Commission des Arts et Monuments historiques. — Demande d'une subvention de 300 francs.

La Commission propose le renvoi à l'administration pour études.

M. LE COMTE LEMERCIER. — La Commission se borne à proposer le renvoi à l'administration pour études ; je prie le Conseil général de faire un pas de plus, et d'inscrire doré et déjà au budget la somme de 300 fr. que demande la Commission des Arts et Monuments historiques.

Le Conseil général a voulu l'an dernier encourager les recherches, les découvertes préhistoriques faites par nos instituteurs ou par leurs élèves, et il a, dans ce but, inscrit au budget un crédit de 500 francs. Vous savez la très intéressante découverte qui a été récemment faite dans la commune du Douhet par un instituteur intelligent, qui l'a entreprise à ses risques et périls. Il importe que les objets ainsi découverts ne disparaissent pas de notre département. Or des personnes de Cognac promettent deux, trois francs et plus aux enfants qui leur apporteront des pièces curieuses, et ce ne sont pas nos pauvres instituteurs qui, même avec les 500 francs que leur a fait voter l'an dernier M. Combes, pourront lutter contre ces présents d'Artaxerxès.

L'instituteur du Douhet s'est mis en rapport avec la Commission des Arts et Monuments historiques, qui n'est pas une société locale

mais bien une Société du département, dont les membres sont nommés par M. le Préfet. Il a demandé à cette Commission de diriger ses travaux ; elle l'a fait et demande aujourd'hui au Conseil général de lui allouer, sur le crédit de 500 francs, une somme de 300 francs pour continuer ces recherches.

Cette Commission des Arts et Monuments historiques pourra faire d'autres découvertes intéressantes.....

Après quelques paroles gracieuses pour ceux qui ont dirigé ou dirigent la Commission des Arts, M. le Comte Lemercier continue :

Je demande donc au Conseil général de donner une preuve de sa bienveillance à cette Société en lui allouant ces 300 fr. ; il sera spécifié que cette somme devra être consacrée par elle à des recherches préhistoriques.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. — Je me joins à M. le comte Lemercier pour demander qu'on alloue ces 300 fr. à la Commission des Arts et Monuments historiques ; on ne peut pas faire de cette somme un meilleur usage.

M. COMBES. — Je comprends le sentiment auquel obéissent mes honorables collègues et je suis disposé à m'y associer. Je dois faire cependant quelques réserves.

Quand j'ai sollicité, l'an dernier, du Conseil général l'inscription au budget départemental d'une somme de 500 fr. pour encourager les recherches préhistoriques des instituteurs, j'avais surtout été frappé de ce que jusqu'ici ces recherches avaient été faites un peu à l'aventure. Lorsqu'un hasard heureux a amené une découverte de ce genre et qu'on a voulu la poursuivre, il a fallu recourir à une méthode dont les Sociétés seules ont le secret.

Jusqu'à présent on s'est surtout occupé de trouver des pièces intéressantes ; mais on a perdu de vue le côté géographique. Or c'est surtout à ce point de vue que j'ai sollicité l'an dernier du Conseil général un crédit de 500 fr. ; j'ai voulu que partout les instituteurs et leurs élèves puissent, à l'inspection du sol, constater si des peuplades antiques y avaient campé, afin que l'endroit de ces campements pût être noté sur la carte.

En intéressant comme je l'ai fait les instituteurs à ces recherches, la géographie préhistorique pourrait s'éclairer d'un jour nouveau. Or on fait aujourd'hui un peu dévier de son objet le crédit en demandant d'en allouer une partie à la Commission des Arts et Monuments historiques pour mener à bonne fin une découverte intéressante. Il arrivera alors que les instituteurs se désintéresseront de ces recherches, et que ce sera sous la direction de cette Société que se feront les explorations. Vous n'aurez plus que fort peu d'instituteurs qui feront des recherches en plein champ, et vous ne contribuerez pas, comme je le voulais, à l'étude de la géographie préhistorique.

Je crains, en un mot, que la Commission des Arts consacre la plus grosse partie de la somme qui lui sera allouée à approfondir une découverte déterminée, et qu'elle décourage ainsi les instituteurs de faire des recherches, des découvertes peut-être moins intéressantes par elles-mêmes, mais plus utiles au point de vue géographique.

Cependant si la Commission des Arts et Monuments historiques veut entrer dans les vues que j'indique, si elle veut mener de front

de deux choses, c'est à-dire l'étude de la géographie préhistorique et les recherches sur un point déterminé, je ne m'oppose pas à ce qu'on lui confie le soin de répartir ce crédit de 300 fr.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. — Nous pouvons, en allouant cette somme à la Commission des Arts, exprimer le désir qu'elle en fasse un usage déterminé.

M. LE COMTE LEMERCIER. — Ce seront toujours les instituteurs qui profiteront de l'allocation, mais il y a tout avantage à ce que se soit une Société savante qui dirige leurs recherches.

M. COMBES. — J'insiste pour qu'on dirige ces recherches dans le sens géographique.

Sur les 500 fr. que nous avons votés l'an dernier, 200 fr. ont été alloués à l'instituteur qui a fait la magnifique découverte du Douhet. Il reste donc 300 fr. ; c'est cette somme disponible qu'on demande d'allouer à la Commission des Arts et Monuments historiques, en spécifiant que cette somme devra avoir la même destination que nous lui avions assignée.

Mais on me fait remarquer très justement que l'exercice 1890 n'est pas clos ; d'ici à la fin de l'année il pourra y avoir des découvertes nouvelles, et les 300 fr. aujourd'hui disponibles pourront trouver leur emploi.

M. LE COMTE LEMERCIER. — Je propose qu'on maintienne au budget de 1891 une somme de 500 fr. dans le but d'encourager les recherches archéologiques des instituteurs, et que, sur cette somme, 300 fr. soient mis à la disposition de la Commission des Arts et Monuments historiques dans le but qui vient d'être indiqué.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. DE LAAGE. — La Société des Archives historiques demande une subvention du département, je crois qu'il convient de lui accorder, comme à la Commission des Arts et Monuments historiques, une allocation de 300 fr.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer à M. de Laage que nous n'accordons pas à la Commission des Arts et Monuments historiques une subvention. Nous lui donnons seulement la disposition d'une somme déjà inscrite à notre budget.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. — Je ne crois pas qu'il soit possible de refuser toute subvention, aux Sociétés historiques, scientifiques et littéraires du département. Le Conseil général, dans une très bonne pensée puisqu'il s'agissait de faire des économies, a supprimé il y a deux ans ces subventions, mais il sera nécessaire de les rétablir un jour, au moins en partie.

M. FRÉDÉRIC ROCHE. — Je ne suis pas hostile à ce rétablissement, mais je voudrais qu'on prit une mesure d'ensemble, et qu'on n'accordât pas d'allocation à une seule de ces Sociétés, sans s'occuper de celles qui, par discrétion, ne nous ont rien demandé cette année.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. — Je ne fais en ce moment aucune proposition ; je me suis borné à exprimer un vœu pour les budgets futurs.

M. LE MARQUIS DE DAMPIERRE. — L'ensemble de ces subventions ne s'élevait, dans notre budget, qu'à 1,200 fr. ; on pourrait rétablir la subvention de la Société des Archives historiques qui a rendu tant de services au département.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. -- Cet échange d'observations peut être considéré comme une invitation adressée à M. le Préfet de songer à ces Sociétés dans le prochain budget.

Le Bureau est profondément touché de la bienveillance et de la confiance que le Conseil Général a manifestées à l'égard de la Commission. Son zèle pour la science n'en sera qu'augmenté, et la Commission espère en donner de telles preuves dans l'année qui va commencer que le Conseil aura à cœur de récompenser les services qu'elle aura rendus à l'art et à l'archéologie.

La Rédaction.

LETTRE DE PIIS. — A Monsieur Pujoux ¹, homme de lettres, rue Montmartre, au-dessus de la fontaine, près le boulevard.

Ce 27 Novembre 1810.

Monsieur,

Si vous n'aviez pas recommandé à Monsieur Brasseur, mon éditeur, de m'enjoindre de ne pas me transporter chez vous, je n'aurois pas certes manqué de m'y rendre, non pour solliciter mon juge, mais pour renouer connoissance avec un ancien confrère en Apollon dont j'ai apprécié dans le temps les pièces aimables, les mœurs douces et la modestie. Je ne puis au surplus m'empêcher de vous faire une prière : c'est de lire dans son intégralité mon poème sur l'harmonie imitative de la langue française, (essai de ma jeunesse, qui paraît de nouveau avec des corrections nombreuses) et de dire surtout, de la manière qui vous paraîtra la plus convenable, *que, depuis dix ans et plus, des occupations graves empêchent M. de Piss de sacrifier aux muses, et qu'il n'a pu se permettre que quelques odes à la louange de l'Empereur et des armées, ou quelques bluets anacréontiques ; mais que ses amis désiroient un choix de ses anciennes productions, et que c'est de ce choix que M. Brasseur s'est occupé.*

Vous comprendrez facilement, mon ancien confrère, combien ce préambule m'importe à cause de ma place.... Si vous vous en dispensiez, vous seriez un méchant (pour la première fois de votre vie !) Ainsi donc je me recommande. Sur tout le reste carte blanche !

Vale et nie ama PIIS.

1. Jean-Baptiste Pujoux, « littérateur aussi modeste qu'estimable », selon l'expression de la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE MICHAUD, est né en 1762 à St-Macaire, dans la Guienne. Il se fit connaître à Paris par des articles de journaux littéraires, et composa, pour les différents théâtres de la capitale, nombre de pièces, dont plusieurs remarquables par l'esprit d'observation furent représentées avec succès. Il mourut à Paris le 17 avril 1821.

Parmi ses nombreux ouvrages en tous genres, on cite, pour les anecdotes piquantes et les observations judicieuses, PARIS A LA FIN DU 18^e SIÈCLE, ou ÉSKISSE HISTORIQUE ET MORALE DES MONUMENTS ET DES RUINES DE CETTE CAPITALE, etc, 1811, in-8°. L'étude des sciences a fourni à Pujoux la matière de plusieurs traités, tels que LES LEÇONS DE PHYSIQUE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE SUR LES PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES CORPS, 1805, in-8°, fig. Il appliqua aussi ses connaissances dans les arts du dessin à la critique des salons de peinture des années 1783, 1785 et 1787. V. la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

Bibliographie

Nous avons reçu depuis la dernière séance (avril 1890). — Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1889, n° 3; on y lit pages 300 à 309 le mémoire présenté au Congrès des sociétés savantes, par M. J. Berthelé sur l'art campainaire du Poitou du XIII^e au XIX^e siècle. — Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1889, nos 3-4, qui contient une note de M. Gazier sur la communication, faite par M. Meschinot de Richemont de trois billets et d'une lettre inédite, adressés par M. Beaumarchais en 1781 à M. de Richemond, armateur à La Rochelle. — Revue de la société des études historiques, 4^e série, tome 7, 55^e année, 1889. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine, tomes 19 et 20, 1889. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre de 1890. — Longue discussion sur les legs de M. Rupert de Chièvres. — Bulletin de la société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, nos 1-3 janvier-mars 1890. — Revue poitevine et saintongeaise, nos 77-78-79. — A signaler : les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé J.-L.-M. Noguès; le donjon de Niort et son origine anglaise, par M. J. Berthelé; la petite église de Courlay et le musée des Dissidents par M. C. Puichaud. — La France en Afrique et le Transsaharien par MM. le général Philebert et Georges Rolland, ingénieur; voir Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, n° de juillet 1890.

M. Boissonnade, professeur d'histoire au Lycée d'Angoulême, vient de publier *l'Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution (1791-1794)*.

Ce livre n'intéresse pas seulement l'histoire locale mais aussi l'histoire militaire de la Révolution, pour laquelle il reste encore beaucoup à dire, même après les travaux de MM. Camille Rousset, A. Chuquet et A. Duruy.

M. Boissonnade a su tirer des archives de la Charente des documents très importants : le nombre des *volontaires* de la Charente s'éleva de 1791 à 1794 à 45,000 sur une population de 320,000 habitants; c'était bien là une preuve de patriotisme, et le comité de salut public déclara que le département de la Charente avait bien mérité de la patrie.

Ces *volontaires charentais* ont fourni quinze généraux parmi lesquels Léchelle, Pinoteau, Laroche, Lacroix, Ganivet, Rivaud, Rochette, Lecomte, Monnet, Chemineau..... et un grand nombre d'héroïques soldats.

On lira dans le livre de M. Boissonnade des renseignements nombreux sur plusieurs familles de la région.

RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS EN POITOU. — Nous avons déjà entretenu les lecteurs du remarquable ouvrage de M. Berthelé sur les *Arts et l'Archéologie en Poitou*. Nous y revenons pour avoir le plaisir de donner le rapport si justement élogieux de M. Siméon Luce au nom de la Commission des Antiquités de la France qui a accordé à M. Berthelé une troisième médaille :

« Le moins ardent, le moins zélé de ces jeunes archivistes n'est pas M. Berthelé, conservateur du dépôt départemental des Deux-Sèvres, que votre Commission a jugé digne de la troisième médaille. Seulement, comme il ne reste plus guère à Niort de chartes anciennes, l'archiviste des Deux-Sèvres, un peu par nécessité, beaucoup par

goût personnel a employé tous les loisirs dont il pouvait disposer à l'exploration archéologique de la région poitevine. L'ouvrage, qui est le fruit de ce labeur de plusieurs années, intitulé *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, se recommande par des qualités du meilleur aloi. Cet ouvrage, et c'est là un défaut grave au point de vue de la composition, comprend deux parties très distinctes : la première relative à l'archéologie monumentale proprement dite, la seconde, à des recherches sur les reliquaires, les vases sacrés et les cloches les plus anciennes du Poitou ou à l'archéologie liturgique et campanaire. La première partie, qui est la plus importante et que votre Commission a voulu surtout récompenser, abonde en idées neuves, en aperçus ingénieux ; et des sept chapitres qui la composent, il n'en est pas un qui ne doive attirer l'attention des antiquaires. M. Berthelé a étudié notamment, comme personne ne l'avait fait avant lui, les piliers carrés en grand appareil de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent dont il a osé le premier placer la construction vers la fin du VII^e siècle et les meilleurs juges ont déclaré se rallier à cette conclusion. Il n'a pas été moins heureux dans ses investigations relatives au chevet de l'église de Gourgé qu'il fait remonter à la fin de l'époque carolingienne, en s'appuyant à la fois, selon sa méthode ordinaire, sur un relevé minutieux de tous les détails de la maçonnerie et sur le témoignage des textes. Cette appréciation, qui avait trouvé d'abord des contradicteurs, paraît aujourd'hui généralement acceptée. Plus importants encore sont les chapitres où l'auteur des *Recherches* s'est efforcé de mettre en lumière les influences des écoles de l'Auvergne, du Limousin et de la Champagne sur l'architecture poitevine. Pour composer ces chapitres, il n'eût pas suffi de bien connaître la plupart des édifices religieux ou civils de l'Ouest de la France : à ce fonds de notions acquises moins par des études purement théoriques que par la vue, l'examen direct des monuments, il fallait savoir joindre des qualités d'analyse pénétrante et de prudente généralisation que le travail seul ne saurait donner. Aussi, M. Berthelé contribuera puissamment à faire avancer la science, non seulement par les solutions justes qu'il a très souvent trouvées, mais encore par les nombreux problèmes qu'il a soulevés et dont il a presque toujours posé exactement les termes. Le septième chapitre où l'on établit les caractères de l'architecture de l'Ouest de la France, dite architecture ou style Plantagenet, depuis le second quart du XII^e jusque vers le milieu du XIII^e siècle, est excellent de tout point. C'est le premier essai vraiment rationnel d'une classification chronologique des voûtes angevines. La filiation des nombreuses variétés de ces voûtes y est marquée d'une façon très sûre ; et si l'auteur avait pu joindre des dessins à son livre, les moins compétents seraient eux-mêmes frappés de la justesse de sa théorie. Sans avoir la même valeur que cette première partie, les quatre derniers chapitres de la seconde relatifs aux fondateurs des cloches poitevines, presque tous originaires du Bassigny, champenois ou lorrain, contiennent aussi une foule de détails curieux et nouveaux.

PETIT COURRIER DE L'ART, DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA CURIOSITÉ

Nous apprenons avec le plus grand plaisir qu'à la séance du 20 juin l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Commission des Antiquités nationales a décerné la 3^e médaille à notre collègue

et ami, M. Berthelé, pour son ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou.* (V. *Bibliographie*).

La Commission a signalé avec éloge : *l'Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par M. Em. Espérandieu.

Le ministère des Beaux-Arts fait actuellement modeler une partie des sculptures extérieures de l'église d'Aulnay destinées au musée du Trocadéro. L'on vient de terminer le moulage de celles du portail principal. Les travaux continuent. Fenioux doit recevoir aussi la visite des artistes.

J.-L.-M. N.

M. le Ministre des cultes vient d'accorder à la commune d'Arvert, un secours de 2,500 fr, pour l'aider dans le paiement des travaux de réparation à exécuter à son église.

LA CHARENTE-INFÉRIEURE AUX SALONS DE MAI 1890. — I EXPOSITIONS DES CHAMPS ELYSÉES. — Auguin (Louis-Augustin). né à Rochefort. — *Un ruisseau dans les bois*.

Baudoin (Frank-Jean), né à Saint-Martin de Ré. Portrait de M^{me} P. N., tableau. — *Bureur*, d'après Franz Hals, gravure sur bois.

Bou (M^{me} Marie), née à Rochefort. Portrait de Pierre Loti.

Bouguereau (William-Adolphe). H. C. — *Les saintes femmes au tombeau*. — *Petites mendiants*

Brillouin (Louis-Georges), né à St-Jean-d'Angély. H. C. — *L'Enrôlement*. — *L'Épée*.

Cabié (Louis-Alexandre), né à Dôle (Ille-et-Vilaine) — *Basse-mer, à Saint-Georges* (Charente-Inférieure). — *Décembre à Saint-Georges*.

Castagnary (M^{lle} Amélie), née à Paris. — Portrait de M^{me} L.

Chéron (Olivier), né à Soulangy (Calvados), — *Fouras* (Charente-Inférieure).

Fanty-Lescure (M^{lle} Emma), née à La Rochelle. — *Au printemps*.

Flipsen, dit Philipsen (Victor), né à La Rochelle. — *Le Marais des Echets*.

Fouqueray (Charles), né au Mans, résidant à Fouras. — *A bord du croiseur torpilleur « Le Forbin »* — *Les exercices du canon, pièce de 14*.

Furey de Lavault (Albert-Tibulle), né à Saint-Genis. — *Fleurs d'été*, panneau décor. tif.

Geoffroy (Jean), né à Marennes. — *Au bord du canal Saint-Martin*.

Guédon (Joseph-Bernard-François), né à Bordeaux. — *Le Matin, baie de La Roche-le*.

Lenoir (Charles-Amable), né à Châtelailon. — *Portrait de M^{me} Fontaine, Sirène*.

Lucas (Félix-Hippolyte), né à Rochefort-sur-mer. — *Portrait de M^{lle} de J* — *Portrait de M. G. B.*

Ollivier (M^{lle} Louise), née à Rochefort. — *Portrait de M. Bochet*.

Roulet (Gaston), né à Ars. — *La ville de Nouméa en 1889*. — « *L'Australien* » sortant du port de la Joliette, à Marseille. (Appartient à M. Blackwood), peinture. — *Les cascades d'Oubatche* (Nouvelle-Calédonie), aquarelle.

Turner (M^{lle} Marguerite), née à Saintes. — *Preméditationne*. — *Avant le menuet*, pastel.

Caillaud (Théophile), né à Saint-Pardoult. — *La rade de Buenos-Ayres*, dessin.

Dumas (M^{lle} Marie), née à Rochefort. — *Portrait de M^{me} G.* — *Fantaisie*, pastel.

Foucault (Roger-Guillaume-Edouard), né à Pons. — *Eglise Saint-Marc*, trois aquarelles.

Huas (Pierre), né à La Rochelle. — *Portrait de M^{lle} M. L. H.*, pastel.

Lacheurié (Eugène), né à Paris, domicilié à La Rochelle. — *Les remparts de La Rochelle*. — *Le jardin des bains*. — *Marée basse*. — *La rue sur les murs*. — *Le jardin des bains*. — *Le Casino*. — *Vue de la mer*, sept aquarelles.

Lessieux (L. E.), né à La Rochelle. — *Vue de Biarritz, esquisses de voyage*, quatre aquarelles.

Viteau (M^{lle} Isabelle), née à Paris. — *Portrait de M. Castagnary*, fusain.

Guerre (A. de), né à Rochefort. — *M^{me} la baronne de N.* — *Buste, plâtre*. — *M. le comte H. de F.* — *M. le comte C. de L.*, médaillons de bronze.

Laurent (Pierre), de La Rochelle, né à Montluçon. — Deux portraits, médaillons marbre.

Moyneau (Albert-Jean), né à Laleu. — *Château de Nemours* (Seine-et-Marne), cinq cadres d'architecture.

Birbotin (William), né à Ars. — *Un paysan de l'île de Ré*, d'après un tableau de l'auteur, gravure (eau-forte).

Coppier (Charles-André), né à Annecy, — *Femmes fellahs au bord du Nil*, d'après Fromentin, gravure.

Manesse (Georges-Henri), né à Rouen. — *Portrait de Mgr Thomas, archevêque de Rouen*. — Gravure (eau-forte originale).

Quarante (Lucien), né à Metz. — *La curée*, d'après Fromentin, gravure eau-forte, (appartient au journal *l'Art*).

Sicard (Henry), né à Rochefort. — *Chats*, d'après Lambert, gravure sur bois.

Voisin (Henri-Léon), né à Saint-Mandé. — *Portrait de M. Castagnary*. (Pour *Gourbet, sa vie et ses œuvres*, par Castagnary). Eau-forte.

II. EXPOSITION DU CHAMP-DE-MARS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Billotte (René), né à Tarbes (Hautes-Pyrénées). — *Un brouillard d'hiver à la porte de Courcelles*. — *La route de la Révolte*. — *La neige à la porte d'Asnières*. — *Le Trocadéro vu de l'île des Cygnes*. — *La neige aux fortifications*. — *Une rue de Levallois à la fin du jour*.

Chevalier (Ernest), né à La Rochelle. — *Etude*.

Daras (Henri), né à Rochefort. — *Ascension*. (Destiné à la décoration de l'église Saint-Martial d'Angoulême).

Delort (Charles-Edouard), né à Nîmes. — *Retour de l'Escadre* (Entrée du port de La Rochelle).

Berteau (Élie), né à Marennes. — *Jardin du Luxembourg*, aquarelle.

Rosset-Granger (Edouard), né à Paris. — *Dans le port de La Rochelle*, aquarelle.

Notre collègue M. Charles Fouqueray, de Fouras, peintre de la marine, a obtenu, au Salon des Champs-Élysées, une médaille de 3^e classe pour son tableau : « *Le Branlebas de combat à bord du Forbin* (2 m sur 3 m 75). — M. Fouqueray a mis à l'Exposition de Versailles deux autres toiles de marine : 1^o *Les marins au poste d'astiquage dans le faux pont du Forbin*. — 2^o *Vue du port militaire de Rochefort avec le Troude*.

D'un article de M. Bulet sur le Salon nous extrayons ce qui suit :
..... En citant cette pléiade de jeunes artistes qui assurent pour l'avenir la prépondérance artistique de notre pays, j'avais oublié M.

Laurent (de La Rochelle), qui, dans deux médaillons de marbre, M. A. et M^{me} L. où l'on rencontre une sûreté de main étonnante, a traité ses sujets avec un sentiment profond de l'art et un grand secret de la vérité. Se faire remarquer au milieu de tant de belles choses n'est pas un mince succès, aussi attendons nous avec confiance M. Laurent au prochain Salon. M. Laurent est élève de l'Ecole des Beaux-Arts et boursier du département.

M. Delort, sous le n^o 270, — *Retour de l'Escadre* a peint une entrée du port de La Rochelle. Le second plan représente les deux tours de l'entrée du port reproduites avec une fidèle exactitude. Le premier plan est fantaisiste. Sur un môle à gauche des personnages en costume du Directoire font des signes de reconnaissance aux gens qui se trouvent à bord des bateaux qui rentrent au port. Le premier de ces bateaux est un vaisseau de ligne, qui remorque un autre vaisseau, démâté à la suite d'un combat, contre les Anglais sans doute. Ce qui rend invraisemblable la scène représentée par l'artiste, c'est que les vaisseaux semblent entrer entre les deux tours, comme si l'avant port était dans le même axe que le port lui-même ce qui n'a jamais existé.

UNE CONTREFAÇON. — *La Revue poitevine* du 15 juin et *La Revue de Saintonge et d'Aunis*, du 1^{er} juillet, signalent à l'Exposition archéologique de Tours, et comme appartenant à M. Beaudet de Saint-Maixent, un « plat de toute beauté, représentant Louis XIII vainqueur usant de clémence envers la ville de La Rochelle, signé : J.-B. Nevers 162, trouvé à La Rochelle. » — L'allégorie est accompagnée de ce quatrain :

« Ici l'audace impie en son thronne parut
Ici feüst l'arrogance à soi mesme funeste
Un excez de valeur brisa ce qu'elle feust
Un excez de clémence en sauva ce qui reste. »

Ce plat a une histoire, et, comme pour les peuples, il serait heureux pour lui qu'il n'en eût pas. Au risque d'enlever des illusions à son possesseur, nous allons la dire en quelques mots. D'occasion, mais non trouvé à La Rochelle, cet objet fut signalé au conservateur du Musée d'archéologie. Celui-ci fut mis de prime abord en défiance : 1^o Par la date qui en circonscrivait la fabrication entre 1620 et 1629 inclus ; or le siège de La Rochelle ayant fini en septembre 1628, la gravure et la fabrication étaient limitées dans les quinze mois qui s'écoulèrent avant 1630 ; c'était peu. 2^o Par une impression de *déjà vu*. — Et il revint alors à l'esprit du Conservateur que le sujet était emprunté aux *Triumphes de Louis le Juste*, de Jean Valdor. Aussitôt vérifié qu'imaginé ; et le lecteur peut en effet admirer à la page 39 de cet ouvrage, la gravure qui a été reproduite sur le plat de Nevers. Or l'ouvrage de Valdor a paru en 1649 seulement !! — Il n'est pas besoin d'insister. — Il est un fait qui établit en outre que le plat offert à La Rochelle est le même qui figure aujourd'hui dans la collection Beaudet. A l'origine, il portait la date de 1626 ; un connaisseur exprima son étonnement que la date fut antérieure d'une année au siège et de deux années à la prise de La Rochelle... Quelques jours après, le quatrième chiffre avait disparu sous un coup de pointe.... ..

Liste des Collaborateurs du Recueil

POUR LE TOME X

MM.

Frédéric BARON, 121.

A. DE BARTHÉLEMY, 149.

Le baron A. DE BEAUCORPS, 308, 309.

Le comte Anatole DE BREMOND D'ARS, 96, 220.

Le comte Théophile DE BREMOND D'ARS, 237, 280, 344.

L'abbé DE CARSALADE DU PONT, 74.

Le comte Paul DE CHABOT, 192.

CLOUET, 351.

L'abbé B. DE CUGNAC, 57.

Charles DANGIBEAUD, 18, 66, 244, 311, 312.

Paul DRILHON, 325.

DUPLAIS DESTOUCHES, 289, 370.

Emile ESPÉRANDIEU, 131.

Eutrope JOUAN, 92.

Le chanoine JULIEN-LAFERRIÈRE, 154, 267, 354.

Georges MUSSET, 124, 150, 153, 166, 200, 314, 355, 387, 440, 446.

L'abbé Jules NOGUÈS, 15, 57, 60, 71, 125, 257, 262, 266, 267, 328, 366,
368, 394, 401.

J. RENARD, 123, 207.

Louis DE RICHEMOND, 34, 319.

Le docteur Charles VIGEN, 158, 197, 200.

L'abbé VIOLEAU, 438.

F. XAMBEU, 11, 60, 64, 66, 157, 196, 213, 215, 391.

TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME X

Par M. E. CLÉNET

PARTIE OFFICIELLE : Admission de membres correspondants : 9, 69, 130, 165, 210, 277, 341, 397.

Bureau pour l'année 1888-1889, 8. — pour l'année 1889-1890, 211.

Compte rendu du Président pour l'exercice 1888-1889, 215 ; Compte rendu du Trésorier pour l'exercice 1888-1889, 212.

Liste des membres titulaires et correspondants, 3.

Procès-verbaux : Séances du Bureau et du Comité de publication, 10.

Séances générales : 9, 69, 129, 165, 209, 210, 277, 341, 397.

Rapport à M. le Préfet de la Charente-Inférieure, 213.

Statuts de la Commission, 1.

Supplique adressée à M. le Président du Conseil Général, 446.

ARCHÉOLOGIE CAMPANAIRE : Cloches de Bourgneuf, 15 ; Cloche de Saint-Crépin, 308 ; Cloche de Saint-Séverin, 392.

ART ET ARCHÉOLOGIE : Fouras et ses environs, 289, 370 ; L'ascia au XVII^e siècle, 440 ; L'église de Genouillé, 309 ; L'église de Salles-Aulnay, 366 ; L'église fortifiée de Contré, 71.

BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION : 60, 95, 115, 125, 159, 202, 271, 328, 393, 452.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE : 51, 118, 156, 197, 259, 319, 389, 446.

EPIGRAPHIE : *Dampierre-sur-Boutonne*, 1^o cheminée du château, 125 ; 2^o Inscription de la loggia, 368 ; *Saintes*, notes sur les inscriptions romaines découvertes à l'hôpital, 131, 268, 354.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES : *Beauvais-sous-Matha*, sépulture, 121 ; *Brives-sur-Charente*, bassins, 55 ; *Chailles*, débris de poteries, etc., 122 ; *Châtelailon*, sépultures, 153 ; *Laleu*, pierre tombale, 55 ; *Le Clousi*, près *Saintes*, sépultures, 312 ; *Le Douhet*, découverte pré-historique, 340 ; *Le Fa*, substructions romaines, 154 ; *Les Mathes*, pierre et vases funéraires, 120 ; *Mourrière*, bassin, 55 ; *Saintes*, découvertes à Saint-Saloine, 55 ; Le mercure du Bastion, 122 ; Un Augusteum trouvé à l'hôpital, 267 ; Voie Romaine de Saint-Saloine, 312 ; *Saint-Romain-de-Benet*, castrum, 56.

LES ARTISTES RÉGIONAUX : Brossard (André-Guillaume-Etienne), peintre, 314 ; Brossard (Antoine-Magloire), architecte, 387 ; Drouet (Pierre), architecte, 388.

MÉLANGES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE : Culte de Saint-Eutrope à Andigné, arrondissement de Segré, 57 ; Delille, abbé de Saint-Séverin, 57 ; Extraits du Carnet de Piis, 59 ; Extraits du Journal du Comte P. de Bremond d'Ars, 58 ; Extrait des registres de baptême de l'église

protestante de Saint-Savinien-du-Port, 318; Extrait des registres paroissiaux de Soulignonnes, 244; Incendie du Château de Saint-Simon, 262; La croix du cimetière d'Aulnay, 270; Le cabaret des Trois Pigeons à Niort, 124; Le dernier commandeur d'Ensigné, 124; Le Journal de Michel Réveillaud, 325; Le Prieuré de Goux de l'abbaye de Saint-Séverin, 262; Madame de Maintenon, 389; Nouvelle station quaternaire, près de la grotte de Cro-Magnou (Dordogne), 159; Rapport sur divers objets trouvés dans les fouilles de Saintes, par M. de Barthélemy, 149; Tasdon, ancienne chapelle, 124; Trois lettres inédites de Pils, 123; Un fer à gauffres, 60; Venet, canton de Brossac (Charente), 197.

MÉMOIRES ET RAPPORTS LUS EN SÉANCE : Caverne magdalénienne au Groc-Roc du Douhet, 351; Excursion archéologique du 21 juin 1888: Echillais, Trizay, Montierneuf, Brouage, Moëze, par M. Charles Dangibeaud, 18; Excursion archéologique du 23 mai 1889: Ebéon et Matha, par M. Georges Musset, 166. — La cloche de Sainte-Radégonde, par le Docteur Ch. Vigen; — L'ancien fief du Cormier, près Saintes et ses divers possesseurs, par M. Anatole de Bremond d'Ars, 96, 220; — Les anoblissements en Saintonge et en Aunis, par M. L. de Richemond, 34; — Le siège du Château de Mortagne-sur-Gironde, 74; — Notice sur Mortagne, par M. Jouan, 92; Rapport sur les fouilles de Saintes, par M. F. Xambeu, 41.

NÉCROLOGIE: Bethmont (Paul), 196; le comte Théophile de Bremond d'Ars, 395; Cazabant (François-Alexis), supérieur des prêtres de la mission et Curé de Saint-Eutrope de Saintes, 257; Dupuy d'Angeac (Jules), 118; Lair (Joseph), 196; A. de Queux de Saint-Hilaire, 258; Surraut (G. M.), 197.

NUMISMATIQUE: Le monnayage de Richard Cœur de Lion, 355; Médailles romaines à Muron, 151; Monnaie en bronze à Saint-Maurice, près La Rochelle, 312; Obole tournois de Philippe le Bel aux Sables d'Olonne, 313; Pièces d'or à Charron et Laleu, 313; Pièce d'or à Mirambeau, 313; Pièces à Châtelailon, 313.

PETIT COURRIER DE L'ART, DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA CURIOSITÉ, 337, 453.

PIÈCES HISTORIQUES: Correspondance relative à la Saintonge et à l'Aunis: Deux lettres adressées au marquis de Brézé, gouverneur d'Oleron, communication de M. J. Renard, 207; Mémoires de M. de Saint-Légier de Boisrond, 176, 237, 280, 344; Testament de Monseigneur de Menou, évêque de La Rochelle, communication de M. le comte Paul de Chabot, 192.

QUESTIONS: Correspondance entre le couvent de Notre-Dame de Saintes et les Barnabites de Béarn, 272; Direction de la voie romaine de Mediolanum à Burdigala entre la Chapelle et Thaims, 163; La forteresse de Bertueil, 67; La forteresse de Corbier, 67; La villa d'Ausone en Saintonge, 66; Le bourg Charente, 67; Le bourg Derun, 67; Le castel de Faon, 67; Le castel de Mauléon, 67; Le Château de Chalucet, 67; Le constructeur du château de Neuvicq-sous-Matha, 200; Le tracé d'anciens cordons littoraux, 67; Les le Vassor de la Touche-Treville et les le Vasseur de Villeblanche, 199; Petit domaine de Saintonge, 67; Les piles gallo-romaines, 272; Lieu de naissance de Barberousse II (Hari aden, aliàs: Kaïr-Eddin ou Chérédin), corsaire d'Alger, 274; Lieu de naissance du capitaine Laseudre, 394; Lieu de naissance de Pierre Raphael Joubert de Douzauville, 394; Noms de famille des sieurs d'Ambleville et de Touverac, 128; Nom patro-

nymique du sieur de la Broue, 127 ; Usage de suspendre le chapeau cardinalice au-dessus des tombeaux des cardinaux, 199.

LINGUISTIQUE : Adjectif are ou arre, 274, Bredasse, 200 ; Bistraud, 273 ; Chut, 274 ; Donner la réjouissance, 199 ; Encharabauder, 274 ; Lugré, 274, Petucher, 67 ; Pimer, 273 ; Ribousiné, 66 ; Se capir, 273 ; S'émalir, 273.

RÉPONSES : François de Goulard, baron de Touvernac et de Barges, 164 ; L'affaire Gombault, 200 ; Le Chapeau cardinalice suspendu au-dessus des tombeaux des cardinaux, 274 ; Le constructeur du château de Neuvicq-sous-Matha, 274, 275 ; Nom patronymique du mari de Madame de Saint-Amaranthe, 67 ; Nom patronymique de l'écuyer de la Broue, 202 ; Noms patronymiques des sieurs de Chalais et d'Ambleville, 202 ; Tracé d'anciens cordons littoraux, 163.

LINGUISTIQUE : Donner la réjouissance, 274 ; Encharabauder, 394 ; Petucher, 128 ; Ribousiné, 128.

SIGILLOGRAPHIE : Description du sceau de l'abbaye de Saint-Séverin, 392.

ERRATA : 68, 128, 164, 208, 276.

TABLE

des

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES * CONTENUS DANS LE TOME IX

Par M. E. CLÉNET

Membre correspondant de la Commission des Arts et Monuments

A

- Aballo* ou *Avallon* (Yonne), 383.
Abaret (Jehan), 102, 103. — (Marguerite), 102, 103.
Abillon (Madeleine d'), 322.
Acarie (Charlotte-Marguerite), du Bourdet, 284. — (Jean), du Bourdet, 275.
Acceptius (Marcus-Mascellio), 146. — (Masclus), 146.
Acigné (Anne-Marguerite d'), 414.
Adam, 102.
Adour, fleuve, 372.
Adrien (Daniel), 320. — (Isaac), 323. — (Théodore), 323.
Agedomopas, 12, 64, 143.
Agedillus, 133.
Agère (grand et petit), près Fouras, 295, 380.
Agonnay, cant. de Saint-Savinien. arr. de Saint-Jean-d'Angély, 321, 324, 439.
Agonnay (d'), V. de Regnier.
Agrippa, 375. — (Panthéon d'), 156.
Agudelle, cant. et arr. de Jonzac, 402, 404, 405.
Ailly (Pierre d'), 61.
Aircault ou de *Gault* (pont d'), com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 296.
Airvaull, chef lieu de cant. arr. de Parthenay, 328.
Aix (Ile d'), cant. de Rochefort, 303, 308, 370; 381, 385.
Albe (Ile d'), com. de Mûron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 380, 382, 384.
Albret (Antoinette d'), 182, 432. — (César-Phœbus d'), 95. — (Charles-Amanieu d'), 95, 187. — (Marie d'), comtesse de Marsan, 186, 285.
Alcantara (Espagne), 227.
Aldéarde, vicomtesse de Thouars, 329.
Alençon (duc d'), 164, 205.
Alentejo (province d'), Portugal, 227.
Alésia ou *Alise Sainte-Reine*, cant. de Flavigny, arr. de Semur, (Côte-d'Or), 373.
Alexandre IV, pape, 15, 149.
Aligre (chancelier d'), 237.
Allas-Bocage, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 347, 402, 405.
Almodi, dame de Mortagne, 94.
Alphonse, comte de Poitou, 149.
Amatuelle, 247.
Amatus, archevêque de Bordeaux, 173.
Ambleville (Philippe d'), 94, 128.
Ambleville, 324.

* Cette table ne renferme pas les noms d'auteurs, historiens, etc., qui sont simplement cités.

- Amboise*, chef-lieu de cant. arr. de Tours (Indre-et-Loire), 124, 283, 392.
- Ame* (canal de l'), 385.
- Ameuzial* (bataille d') ou du Canal, 227.
- Amiet*, curé, 368.
- Aminthe*, V. marquise d'Anguitard.
- Amos Barbot*, 308.
- Anastase* (Père) récollet, 254, 255.
- Andemantunno* ou *Langres*, chef-lieu d'arr. (Haute-Marne), 383.
- Andigné*, arr. de Segré (Maine-et-Loire), 57.
- André* (Elisabeth), 320. — (François), seigneur des Ageôts, 324.
- Angennes* (Julie-Lucie d'), 238.
- Angers*, chef-lieu du Maine-et-Loire, 161, 57, 314. — (Eglise de Toussaint à), 329.
- Angibeaud* (Pierre), sieur du Maine, 231. — (Toussaint d'), sieur du Clos, 109.
- Angle* (abbaye d'), diocèse de Luçon, 195.
- Angoulême*, chef-lieu de la Charente, 61, 98, 275, 355, 360. — (Cathédrale d'), 16. — (Château d'), 202. — (Comtesse Anne d'), 175, 200. — (Election d'), 198.
- Angoulins*, cant. de La Rochelle, 292, 365, 384.
- Angoumois*, anc. prov. 90, 98, 158, 164, 198, 202, 238.
- Angoutte* (Canal d'), com. d'Angoulins, cant. de La Rochelle, 385.
- Anguitard* (Auguste Poussard d'), 281, 285, 286, 287, 288. — (Elisabeth Poussard marquise d'), 348, 411, 413, 420, 427, 428, 430, 432, 433. — (Françoise-Angélique Poussard du Vigeon d'), 281.
- Anjou* (François, duc d'), 30. — (Louis d'), 313, 314.
- Annezay*, anc. seigneurie, com. et cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 309.
- Anselphie*, 173.
- Anthémus*, empereur romain, 64, 65.
- Antioche* (pertuis d'), 27, 36, 377.
- Antoine* (Saint), 368.
- Antoine*, triumvir, 375.
- Antonin*, empereur romain, 152, 155, 355.
- Aquitaine*, anc. province, 371, 376. — (Grand Prieuré d'), 124. — (golfe d'), 292.
- Arar* (l') ou la Saône, rivière, 376.
- Arbert* (Vicomte), 329.
- Arc* (Jeanne d'), 391.
- Arces*, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 83, 90.
- Archiac*, chef-lieu de cant. arr. de Jonzac, 17.
- Archiac* (Desmiers d'), 59. — (Etienne Desmiers, comte d'), 68. — (Jean Etienne-Arnulphe-Desmiers d'), 67. — (Jean-Etienne-Louis-Marie-Cyrus, marquis d'), 68. — (Jean-Louis Desmier de Saint-Simon d'), 67. — (Jeanne-Louise-Françoise Desmier de Saint-Simon d'), 67, 68. — (Laurent-Arnulphe-Olivier, comte d'), 68 — (Marguerite Ferrand de Saint-Simon d'), 68, 175. — (Marie-Louise-Etienne-Desmier de Saint Simon d'), 67.
- Archingeay*, cant. de Saint-Savien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 438.
- Ardes*, chef-lieu de cant. arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme), 319.
- Ardillières*, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 292, 384.
- Armagnac*, anc. province, 82.
- Arnauld* (Christophe), sieur de la Gorce, 159.
- Arnauld*, 248.
- Arnauldet* (Louis), 162.
- Arquesson* (Jean), sieur de la Guichardière, 105.
- Arras*, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais), 204.
- Ars* (Château d'), près Cognac, 90.
- Artois* (le comte d'), 58, 394.
- Artois* (régiment d'), 240.
- Arvert*, cant. de la Tremblade, arr. de Marennnes, 31, 454.
- Atectori*, 64.
- Atectorigiana* (aile), 133.
- Atunessus*, 147.
- Aturios* (Julius), ou *Aturis*, 139.
- Aubert* (Françoise), 254. — (Guillaume), seigneur de Massoigne, 62.
- Aubeterre* (Blanche d') 275, 276. — (Isabeau Bouchard d'), 78. — (Jeanne Bouchard d'), 183. —

- (Savary Bouchard d'), 175.
Aubeterre (chevalier d'), 239, 344, 345.
Aubigné ou d'Aubigny, 389. — (Constant d'), 389, 390. — (Françoise d'), V. M^{me} de Maintenon.
Aubonnière (l'), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 381, 383.
Auboyneau (Louis), 45, 47.
Audayé (André), écuyer, 321.
Audouin (Josias), 321.
Audry (François), 445.
Audulphe (l'abbé), 328.
Augeac (Roy d'), 118.
Auguié (Mathurin), prieur, 60.
Auguin (Benjamin), peintre, 26.
Auguste, empereur romain, 143.
Augustin (P.), 187, 188.
Aulède de Lestonac (Jean-Denis), 237.
Aulnay, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean-d'Angély, 94, 270 319, 365, 367, 368, 454. — (Eglise Saint Pierre d'), 19. — (Vicomte d'), 368.
Aunis, anc. province, 28, 29, 34, 74, 90, 202, 304, 309, 374, 378, 380, 383
Ausone (Saint), évêque d'Angoulême, 66, 92.
Auteroche, 81.
Authon (Thomas d'), maire de Saintes, 327.
Auvergne, anc. province, 23.
Auvray, 46.
Auzonne (village du Moulin d'), com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 384.
Aveticus, 138.
Aymar (Marie), 106, 231.
Aymon II, duc d'Aquitaine, 157.
Ayraud (Hélye), 48.
- B**
- Babin**, 252.
Bachelot (Henry), 320.
Bahuau (Marie), 448.
Baigne, chef-lieu de cant. arr. de Barbezieux (Charente), 159. — (Abbaye de), 197, 198.
Baillet, écrivain, 194.
Bailly, avocat, 46.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 246, 247.
Ballange (Renaud), 225.
Ballon, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 384.
Ballot (Jean), avocat, 221.
Baltazard, intendant, 48.
Balzac, 117.
Bapaume, com. de Soullignonnes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 246.
Barats (les), anc. seigneurie, 201.
Barbe (Sainte), 409.
Barberousse II (Hari Aden), 274.
Barbezieux, chef-lieu d'arr. (Charente), 98.
Barcelone (Espagne), 229.
Barde (Marguerite de la), 231.
Barges, 164.
Bargue, prêtre, 253.
Barilhant (Jehan), 63.
Barnay (Louis-Ignace Terré de), 26.
Barraud (Jean), curé d'Echillais, 20.
Barrière (Pierre. de), 240, 284. — (Samuel de), seigneur de Lusinet, 181, 239, 241. — (Samuel-Baldouin de la), 323.
Barillier (François), 249. — (Marguerite), 245, 247.
Baron (Madeleine), 246.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 32.
Basville (de), 182, 184.
Batz (Antoine de), d'Aurice, 189.
Baudéan (Charles de), baron de Neullan, 590. — (Suzanne de), duchesse de Navailles, 390.
Baudouin (Elie), sieur de la Rabissonnière, 324.
Baudry (Jean-Simon), 248.
Bauld (Henriette), 324.
Baldouin (Gabrielle), 323. — (Marie), 323. — (Sébastien), 319, 320, 322.
Baullon ou Bollon (Marie), 322.
Baune (de), procureur du roi, 328.
Baussuet (Jean), 248.
Bauval, 46, 48.
Béarn, anc. province, 240.
Beauchamp (Alexandre de), 323. — (Marie de), 323, 324.
Beaucorps (Pierre-Louis de), 309.
Beaulieu, anc. fief, com. de Saintes, 222. — (Couvent des Vientais à), 194.
Béarn (Henri de), 116.

- Beaumarchais, 452. — (Marie Bouhier de), 179.
- Beaumont, 255.
- Beaumont* (terrier de), 384.
- Beaumont (Henri de), seigneur de Gibaut, 177. — (Mgr Léon de), évêque, 20, 327. — (Louise de Péréfixe de), 181. — (Péréfixe de) 281.
- Beaumont-Glénay (Louise de), 275.
- Beaune (Dominique de), 222, 235, 236. — (Louis de), 222. — (Marguerite de), 222. — (Renaud de), archevêque de Bourges, 100.
- Beaupré (Fromit), notaire royal, 263.
- Beaupuy*, anc. seigneurie, com. de Saintes, 112, 113.
- Béauregard* (logis de), com. de Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 222, 235.
- Beauséjour*, par. de Lhoumée, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 250.
- Beauvais-sur-Matha*, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 121, 213.
- Beauval, 45.
- Beauvau (Jacques de), seigneur du Rivau, 207.
- Béchet (Cosme), 111, 112. — (Pierre), 309.
- Begouin (Marguerite), 245.
- Belesbat (M. de), 324.
- Béligon*, com. de Rochefort, 384.
- Bellebat*, anc. seigneurie, 324.
- Bellevue (Marchezallier de), 186. — (Marie de), 186.
- Bellevue* (marais de), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 382.
- Bellone (Jehane), 402.
- Benolt II, seigneur de Mortagne, 88. — 94.
- Benon*, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 296.
- Béraudin (Jean), sieur de Beau-repaire, 40, 45, 48.
- Béreau (Jean), 56.
- Berger, 45.
- Bergerac*, chef-lieu d'arr. (Dordogne), 157, 391.
- Bergerac (Marguerite Rudel de), 94.
- Bergerie* (la), 287.
- Bergerie (M^{lle} de la) 177.
- Bernard (Anne), 245. — (Daniel), 245, 252, 253. — (François), 244, 252. — (Françoise), 245, 248. — (Jacques), notaire royal, 245, 252). — Jeanne-Elisabeth), 248. — (Léon), 124. — (Marguerite), 247, 248, 253. — (Marie), 246, 248. — (Michelle), 247. — (Pierre), sieur de Lestant, 245, 246, 248, 251. — Représentant du peuple, 65, 161.
- Bernard (Saint), 71, 73.
- Bernardin (Marie), 236.
- Berneuil*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 105, 110, 222, 223, 231, 232.
- Bernier, 45, 48.
- Bernon, 45.
- Berry (Antoine), 109. — (Daniel), 223. — Maire de Saintes, 327.
- Berry (duc de) 224.
- Bertenie (Mlle Babinet), 62.
- Berthon (Pierre), 255.
- Berthueil*, 67.
- Berthus (Marguerite), 231.
- Bertin (Jean), sieur de Poussaud, 228.
- Berton (Charles), 322. — (Daniel), 253. — (Françoise), 245.
- Bertramière* (la), 323.
- Besnard, notaire, 102.
- Besse (de), 35, 37, 46, 48.
- Bibard (Isabelle), 254. — (Jean), 254. — (Pierre), sieur des Combes, 106.
- Bichon (Jean-Antoine de), 103.
- Biencourt, (Florimond de), 415. — (Marie-Marthe de), 415.
- Bignon, intendant, 327.
- Bigot (Jean-François de), marquis de Saint-Quentin, 107, 350.
- Bigotteau (Michel), 45, 48.
- Billachière (Louis de la), seigneur de Terfond, 322. — (Françoise de), 322.
- Billaud (Bernard), 109. — (Jeanne), épouse de Jean Réveillaud, 325.
- Billé*, anc. seigneurie, 164.
- Billon, procureur, 46.
- Biron (maréchal de), 74, 75.
- Bisard (Jeanne), 245.
- Bitoz (Louis), 272.
- Biturige* (la), 375.
- Bizet (Tristan de), évêque de Saintes, 97, 99. — (Jacques de), 99. — (Pierre de), seigneur de

- la Barrière, 99. — (Suzanne de), 99.
- Blanchard (Arnaud), 102. — Pierre, 104
- Blancherie (Guy de la), 324.
- Blanchet, imprimeur, 36.
- Blaye, chef-lieu d'arr. (Gironde), 155, 415.
- Blenac, com. de Ste-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 73, 246.
- Blois, chef-lieu du Loir-et-Cher, 90.
- Bodeins (François), 252. — (Jacques), 252.
- Bodin (Jacques), 251, 257.
- Bois, canton de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 99.
- Boisbriau, 158, 159.
- Boiscaillé, com. de Berneuil, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 101, 102, 108. — (de), avocat, 222.
- Boisgiraud (Marie-Marchais de), 231.
- Boismorin (Charlotte Thomas de), 183. — (Marie Thomas de), 182, 183, 419.
- Boisrond, V, René de Saint-Léger. — (Samuel de), 237.
- Boisseaux (Alexandre), 324. — (Paul), seigneur de Lauberterie, 324.
- Boissequin (logis de), 249.
- Boissy, 200.
- Boiteau (Théophile), notaire royal, 224.
- Bomier (Pierre), avocat, 45, 48.
- Bonnaud (Jeanne), 246, 253. — (Pierre), 246.
- Bonnaudin (Marie), 231.
- Bonneau (Jeanne), 248.
- Bonnefoy (Léa de), 347, 348. — (Miles de), 348.
- Bonservant (Esther), 322.
- Bordeaux, chef-lieu de la Gironde, 16, 59, 176, 177, 237, 241, 373, 414. — (Concite de), 175. — (Palais Gallien, à), 332. (Parlement de), 103, 105, 106, 107, 189, 232.
- Born ou Bors, anc. paroisse (Charente), 198.
- Boucauderie (domaine de la), près Saintes, 105.
- Bouchaux (château des), 64.
- Boucher (Jean), sieur de Beauval, 37, 45. — (Jeanne), 322. — (Julienne), 322.
- Boudaud (André), 221.
- Boudinet (Monseigneur), 318.
- Boufflers, (Louis-François, marquis de), 240, 241, 242, 281.
- Bougran (Pierre), 236.
- Bouquet (Jean), 236. — (Pierre), sergent royal, 102, 103.
- Bourdeaux, 47.
- Bourdeille (André de), 175. — (Andrée de) 276. — (Arnaud de), seigneur de la Tour Blanche, 276. — (Claude de), baron de Matha, 175. — (Isabeau de), 276. — (Jacques de), 105. — (Mathurin), 106.
- Bourdet (Charlotte - Marguerite Acarie du), 284, 347.
- Bourdet (Mathieu), 324.
- Bourdet (le), anc. seigneurie (Poi-tou), 275.
- Bouret, 193, 195.
- Bourelly (Jacob), 324.
- Bourg-Cherant, 324.
- Bourg (Joachim du), 106. — (Marie du) de Farnoux, 223.
- Bourg-la-Reine, cant. et arr. de Sceaux, 283.
- Bourgneuf, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 15.
- Bourgogne (duc de), 224.
- Bourgogne, anc. province, 97, 99.
- Bourignon, 131, 162.
- Boursault, 38.
- Boursicot (Françoise), 109, 246. — (Mathurin), 110. — (Pierre), 110.
- Boursiquot (Anne), 320, 322. — (Françoise-Thérèse), 246. — (Thérèse), 246, 250.
- Boussiron, notaire royal, 158, 159.
- Boutiraud, com. de Soullignonnes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 247, 253, 254.
- Boutiron (François), 49.
- Bouyé (Madelaine), 322.
- Bouyer (Anne), 101. — (Pierre), 101.
- Boynet, (Etienne), seigneur de Fressinet, 183.
- Bragny (Jean), peintre, 26.
- Bran, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 158.
- Brandebourg, province de Prusse, 237, 238.
- Brandettes (les), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 293, 297, 299, 302, 385.

- Brasseur, 451.
Brazier, 124.
Bréard (Joseph), 17. — (Marie), 17.
Brécourt (de), 227, 229. — (de), lieutenant-colonel, 229, 230.
Brehon (Sébastien), 220, 221.
Brelay (Etienne), sieur de Terre-neuve, 222.
Bremond (Charles de), baron d'Ars, 90. — (Foucauld), 392. — (François de), Seigneur de Séré, 178. — (Jacques de), 124, 392. — (Jules de), 398. — (Pierre de), 398. — (Théophile de), 395, 396, 398, 401.
Brenne (mont de), Loiret, 62.
Bresneai, 73.
Brest, chef-lieu d'arr. (Finistère), 31.
Bretagne, anc. province, 372, 378.
Bretinauld (Gabriel), 105.
Breton (Etienne), 252. — (Jean), 253. — (Savinien), 252, 253. — (Desmier du), 78.
Breton (Cap), 372. — (Pertuis), 372.
Breuil (Gilles du), seigneur de Théon, 78, 80, 83, 84, 90, 91. — (Joachine du), de Théon, 91, 107. — (Marguerite du), de Théon, 175. — (Suzanne du), de Théon, 82. — (du), de Fonreau, 78.
Breuil Sarragan (le), 46.
Breuil (l'île du), 384.
Breuil-Magné, cant. et arr. de Rochefort, 380.
Brezé (marquis de), gouverneur d'Oléron, 207. — (de), 49.
Briançon, chef-lieu d'arr. (Hautes-Alpes), 239.
Briand, 48.
Brice (Saint) aliàs Brix, Bricué, Bixi, 17.
Brichanteau (Antoinette), 241.
Brienne (Henri-Auguste de Loménie de), 94
Brioux, chef-lieu de cant. arr. de Melles (Deux-Sèvres), 64.
Briquemaut (François aliàs Pierre Beauvais de), 238. — (Henri de), baron de Saint-Loup, 238.
Briquet (Apollin), 390.
Brissac (duchesse de), V. Gabrielle de Saint-Simon. — (duc de), V. de Cossé.
Brisson, 45, 46.
Brisay, cant. de Châtellerault (Vienne), 351, 419.
Brisseau (Jacques), 250.
Brives-sur-Charente, cant. de Pons, arr. de Saintes, 55.
Brizays (Madame de), 284. •
Brochard (David), seigneur du Pignaud, 324.
Brons (Vicomte de), 59.
Brossard, anc. fief, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 321.
Brossard, 47. — (André), abbé, 317, 387. — (André-Aubin), architecte, 314. — (André-Guil-laume), peintre, 314, 316, 317. — (Antoine), architecte, 315. — (Aubin), architecte, 387, 388.
Brouage, cant. et arr. de Marennes, 19, 26-36, 50, 75, 91, 207, 226, 229.
Broue (tour de), com. de Saint-Sornin, cant. et arr. de Marennes, 19, 127. — (Baie de), arr. de Marennes, 379.
Broussel, 107.
Brucille, 238.
Brunet (Marguerite), 40.
Brunetière (Guillaume de la) du Plessis de Gesté, évêque de Saintes, 255, 256, 326. — (M. de la), chanoine, 327.
Brutus (D.), 372.
Budos de Portes (de) V. duchesse de Saint-Simon.
Buffet, 253.
Bureau (Charles), 322. — (Hector), 322. — (Jacques), 321. — (Théodore), seigneur de Clermont, 322, 323.
Burgeaud (Jeanne), 186.
Bussac (chevalier de), 306.
Byron (lord), 158.
- C**
- Cabece, 48.
Cabirol (Louis), 26.
Cadelon, vicomte d'Aulnay, 329.
Cadeuil, com. de Saint-Sornin, cant. et arr. de Marennes, 379.
Cadillac, chef-lieu de cant. arr. de Bordeaux, 63. — (Château de), 116.
Cadoret, com. du Breuil-Magné, cant. et arr. de Rochefort, 384.
Cagliostro, 59.
Caillaud (Jean), sieur de Brousse, 325.

- Cailleau, 255.
 Caillon (Josias), juge, 321-323. — (Marie), 321, 324.
 Caius Julius Macer, 63.
 Caius Julius Victor, 12, 64, 354.
 Callière (Jehan de), 198.
 Calon VI, vicomte d'Anunay, 94.
 Camparan (Antoine de), lieutenant général, 32.
 Campet (Judith de), 183.
 Canat (Jehan), 102.
 Cancale, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), 206.
 Candale (Marie de) ou du Candal, 189.
 Candie, Ile de la Méditerranée, 187.
 Caracalla, empereur romain, 162.
 Carayon-Latour (de), 318.
 Carbonnières (de), 60.
 Carcault (coteaux de), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 296, 381, 382.
 Cardillac (Jeanne de), épouse de Constant d'Aubigné, 389, 390.
 Carnavalet (marquis de), 32.
 Caron, 45, 46.
 Cartier, 91.
 Castagnary, 391.
 Catherine (Sainte), de Bologne, 405. — (Sainte), de Sienne, 405.
 Caumont (de), marquis de Gravelle et de Brezé, 34.
 Cauna (Jehanne de), 74, 75. — (Martin de), 74.
 Cave (anc. seigneurie de la), com. du Bois, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 320, 321, 323.
 Caylus (Madame de), 389.
 Cazaud, 47, 48.
 Celles (Les menhirs de), chef-lieu cant. arr. de Melle (Deux-Sèvres), 205.
 Certain (Jean de), avocat, 106. — (Pierre de), 106.
 Ceretany, 106.
 César (Château ou camp de), cant. de Saujon, arr. de Saintes, 379.
 César, 298, 304, 308, 371, 380. — (l'Olivière de), 299. — (la Vigne de), 299.
 Chabot (Jean), 445. — (Gilles), 389. — (Guy-Henri), comte de Jarnac, 434. — (Jean), 445.
 Chadeau, chirurgien, 112.
 Chaigneau (Catherine), 236. — (Jean), 322. — (Josias), 323. — (Marie), 322. — vicairé, 439.
 Chailles, anc. prieuré, cant. de Pons, arr. de Saintes, 122.
 Chaillet (le), près Saintes, 112.
 Chainneau (Nicolas), 319.
 Chaintrier (Jacques), 47. — (Jean), 46.
 Chalais, chef-lieu de cant. arr. de Barbezieux (Charente), 128, 202.
 Chalmot (Alexandre). — (Charles), de Saint-Ruhe, 420. — (Pierre), seigneur de la Motte, 324.
 Chalucet, anc. château, 67.
 Châlus (Anne de), 348, 420, 421. — (Guillaume de), 348.
 Châlus (M^{me} de), V. H. de Polignac.
 Chamard (Dom), 368.
 Chambeau, 102.
 Chambré (Charles de), 105.
 Chambres-Noires (Grotte des), com. du Douhet, cant. et arr. de Saintes, 351.
 Chamilly (Comte de), 325, 327.
 Champagne, (régiment de), 222. — anc. province, 99, 249.
 Champdolent, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 439.
 Champfleury (logis noble), com. de Bords, cant. de St-Savinien, arr. de St-Jean-d'Angély, 320, 321, 323.
 Champgreloux (domaine de), près Saintes, 325.
 Champion, 206.
 Champlain (Samuel), 32.
 Champmarot (François), 262.
 Champon, com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 291, 381, 385.
 Chancelée (Jacques), 251.
 Chanjon, 45.
 Chandfin (Judith de), 91. — (Renée de), 78.
 Chaniers, cant. et arr. de Saintes, 102, 221, 236.
 Chanin (du), 45.
 Chant-Dorat (Village de), com. de Talmont, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 155.
 Chanteloup, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 384.
 Chantemerlière (la), 73, 323.
 Chappot, 48, 49.
 Chapus (pointe du), cant. et arr.

- de Marennes, 379.
Charbonnières, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 109.
Charente (Le bourg), anc. castel, 67.
Charente (fleuve), 30, 112, 113, 289, 290, 292, 301, 303, 307, 372, 380, 382, 383.
Charentenay, com. de Saint-Mard, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 296.
Charenton, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 291, 381.
Charette, 394.
Charlemagne, roi de France, 289, 398.
Charles le Chauve, roi de France, 54.
Charles-Quint, roi d'Espagne, 203.
Charles V, roi de France, 60, 93, 313. — (VI), roi de France, 61, 314. — (VIII), roi de France, 175. — (IX), roi de France, 29, 74, 75, 108, 208.
Charly (François), 232.
Charpin (de), 318.
Charras, cant. et arr. de Rochefort, 304, 381, 382.
Charraud (le Gué de), 384.
Charrier (Eulalie), 325. — (Jean), 325.
Charron, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 318.
Charron, pasteur, 320.
Charrone (Catherine), 245.
Charroux (abbaye de), chef-lieu de cant. arr. de Civray (Vienne), 204, 361, 362, 365.
Chassaignes, anc. seigneurie, com. d'Arçes, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 82, 83.
Chasseloup (Anne), 321. — (Louis), 230.
Chasseriau (Pierre) sieur de Touchemourt, 247.
Chastagnier (Hector), seigneur du Péré, 320.
Chasteaubriant (de), abbé de Trizay, 64.
Chasteigners (François de), 30.
Chastellard (château de), par. de Passirac, 281.
Châteaubardon, par. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 78, 80. — (sieur de), 87.
Châteaulin, chef-lieu d'arr. (Finistère), 348.
Châteauneuf (marquis de), 233.
Châtelailou, 292, 296, 304, 308, 313, 370-381, 385. — (couvent de S. Romuad à), 153.
Châteliens (les), com. de Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 163.
Châtellerault, chef-lieu d'arr. (Vienne), 59. — (Vicomte de), 98.
Châtelliers (abbaye des), (Vienne), 64, 391.
Châtillon, chef-lieu de cant. arr. de Châteauroux (Indre), 302.
Chaumejan (Henri de), 241. — (Jean-Jacques de), 241. — (Michel-Denis de), marquis de Fourilles, 241.
Chaumoncel (Château de), à Sucy, 68.
Chauvillet, 45.
Chauvincourt, cant. de Gisors, arr. des Andelys (Eure), 415. — (Mademoiselle de) 415, 417.
Chauvet (Pierre), 226.
Chaux, anc. seigneurie (Charente), 198, 202.
Chebrac, cant. de Saint-Amant de Boixe, arr. d'Angoulême (Charente), 271.
Chemin-Charles (le), com. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 384.
Chemin Ferré (le), com. et cant. de Saintes, 311.
Chemin (Jacques), 230.
Chemineau, 452.
Chenin (du), 46.
Cherbon ou Cherdon (René de) de Fortillesse, 282.
Chermignac, cant. et arr. de Saintes, 221.
Chesnel (Josias), 295.
Chétardie (Gabriel de la), sieur du Bureau, 238. — (Trotti de la), 238.
Chevallier (Alexandre), 249. — (Antoine), 245. — (Bernard), sieur de Petit Isle, 247, 248. — (Diane), 323. — (François), notaire, 249. — (Françoise), 249. — (Jean), 245. — (Louis), 245. — (Marie), 250. — (Marie-Anne), 249. — (Maurice), 246, 249.
Chevallier, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 298.
Cheverny (Dufort de), 204.

- Chevrière (Alexandre de) de Saint-Mauris, Evêque de Saintes, 224, 326.
- Chevry (régiment de), 226, 229.
- Chièvres (Jacob de), seigneur de Salignac, 281, 422. — (Rupert de), 452.
- Choiseul Gouffier (comte de), 58.
- Cholou (Bernard), 246. — (Jacques), sieur des Essarts, 246, 250.
- Chouin (Julienne), 322.
- Choupeau, com. de Saint-Jean-de-Liversay, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 292.
- Cimandière (René Vassal de la), 32.
- Cigogne, anc. seigneurie, 309.
- Cinnamius (Caius Sulpicius), 139.
- Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 384.
- Claire (Sainte), 409.
- Clairville (Nicolas chevalier de), 284, 285. — (Madame de), 284, 288, 344, 346, 349, 424.
- Claude (César-Auguste), 152, 312.
- Claudia Varenilla, 62, 64.
- Clavier (Pierre), 103.
- Clément d'Alexandrie (Saint), 161.
- Clément (Jacques), 116.
- Clermont, anc. fief, com. de Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 322.
- Clermont (Jean II de), vicomte d'Aunay, 94. — (Louise de), 94, 276.
- Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 275.
- Closmadeuc (général comte de), 232.
- Clousi (le), com. et cant. de Saintes, 311.
- Clovis, roi de France, 96.
- Cochet (Marie), 320.
- Cochonneau (Elisabeth), 323.
- Coconas (Annibal de), 30.
- Coetivy (Charles de), 94. — (Louise de), 74, 94.
- Cœuvres (Château de), (Aisne), 126.
- Coi-de-Chaux, com. d'Aytré, cant. et arr. de La Rochelle, 355, 366.
- Coigneux (Madame de), 430.
- Cognac, chef-lieu d'arr. (Charente), 202.
- Colbert du Terron, 31.
- Collardeau (Hélie), 223.
- Colliberts, 378.
- Colombier, anc. seigneurie, 275.
- Combaud (François), 88.
- Combaudière ou Combaudière, (François), 88, 90. — (Jacques), 86, 88.
- Combaudière (la), par. de N. D. en l'Île, com. de S. Georges, cant. de S. Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 88.
- Combes (de), 75, 91, 92.
- Combes (Gabriel), seigneur de Champfleury, 322. — (Gédéon), 83. — (Pierre), de Chassagne, 76-91.
- Combes (métairie de), com. d'Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 83.
- Combots (les), com. de Saint-Palais-sur-mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 376.
- Combre (Denis), récollet, 255.
- Comenge, 82.
- Comminges (Madame de), 106. — Jean-Baptiste Gaston de), 106, 107. — (Gaston de), 107. — (Marguerite de), 321. — (Pierre de), seigneur de Guitaut, 32, 90.
- Condé (Louis II de Bourbon, dit le grand), 207.
- Confolens, chef-lieu d'arr. (Charente), 238.
- Congonetodubnus, 12, 64, 135, 137, 143, 269, 270.
- Coni, Piémont, 229.
- Conrougé (Daniel), 321.
- Constance Chlore, empereur, 370.
- Constance II, empereur, 58, 299, 313.
- Constantin, empereur, 299, 303. — (Tour de), près Fouras, 370.
- Constantinople, Turquie d'Europe, 58.
- Contré, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 71-74.
- Coquet (veuve), 68.
- Corbier, anc. forteresse, 67.
- CORDAY (Charlotte), 203.
- Corentius (Primius), 147.
- Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 246, 253, 256.
- Cormier (le), près Saintes, 99, 102, 104, 111, 112, 220-226, 234, 236.
- Corné (Antoine), 45. — (François), sieur de la Belle, 44. — (Jean), sieur de la Belle, 42, 43, 45. —

- (Jean-Josias, sieur de la Vallée, 44, 50.
Cornerie (côteau de la), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 281, 293, 297, 382.
Corritia Atunessi, 147, 268.
Cosma (Daniel), 103.
Cosnac, com. de St-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 93, 94.
Cossé (Henri-Albert de), duc de Brissac, 415. — (Marie de), 420.
Costerousse (Bernard de), 245-255. — (Pierre), docteur en médecine, 105, 106, 245.
Coudreau (Dominique), 248, 253. — (Etienne), 247. — (Françoise), 248. — (Gabriel), seigneur de Boutiraud, 247, 248, 253, 254. — (Jean), 248, 253. — (Louis), 248, 253. — (Marie-Anne), 247, 248. — (Marguerite), 248. — (Mathieu), 253. — (Nicolas), 248, 253. — (Pierre), 248.
Couhé (Marguerite), 324.
Coulomb, 439.
Coulonge (Jean de), 85.
Coupl (Hans), 47.
Coupeau, 44.
Courbon (Charles de), comte de Blénac, 246.
Courcion, anc. fief, com. de Berneuil, cant. de Saintes, 101, 102.
Courcoury, cant. et arr. de Saintes, 101.
Courlay (église de), cant. de Cérizay, arr. de Bressuire (Deux-Sèvres), 452.
Courpignac, com. des Gonds, cant. et arr. de Saintes, 275.
Court (Isaac de), 320.
Couvran (abbé de), 45.
Couzin (Suzanne), 324.
Cozes, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 31, 90, 240, 319.
Crassus, 371-374.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 275.
Creil (de), intendant, 327.
Créqui (Marie-Claire de), 434.
Cro-Magnon (grotte de), Dordogne, 159.
Crussol (Emmanuel de), 238.
Culant (Marguerite de), 324. — (René de), marquis de Ciré, 324.
Cumont (Elie de), seigneur de Chantemerlière, 323, 324. — (Louise de), 324.
Cuppé, 309.
- D**
- Daillon* (Guy de), 30.
Dalvy (Pierre), 106.
Damas (M^{me} de), 194.
Damour (Marguerite), 63.
Dampierre (château de), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jeand'Angély, 125, 368.
Dandurand, curé, 231.
Dardenne (Joseph-Henri), comte d'Hervault, 20.
Dargenteuil, 368.
Dauberval, 59.
Daugnon (comte du), 31, 32, 36, 37, 45, 47, 49, 50, 226.
Daulede, V. de Ferrière.
Daviau, 46.
Daubry, 408.
Daudenet (Daniel), de la Touche, 111, 222. — (1^o Jean), sieur de la Touche, 105. — (2^o Jean), sieur du Chaillot, 105. — (Jeanne), 105. — (Laurent), sieur des Prés, 105. — (Madeleine), 105, 106. — (Marguerite), 110. — (Marie), de la Laurencière, 105, 223.
Delafont, procureur, 48.
Delany, curé, 223.
Delaroche (Paul), 315.
Delaveau, 63.
Delavergne (Jacques), 746.
Delhomme (Jean), architecte, 314.
Delille, abbé de St-Séverin, 57, 58, 263.
Demonssay (Marie), 248.
Denis de Pille (saint), cant. et arr. de Libourne (Gironde), 402, 405.
Denis (Jean), 109, 110, 221. — (François), 110. — (Mathurin), 236.
Derun (le bourc), 67.
Deschamps (François), 249.
Desgranges (Marie), 325.
Desmarets de St-Sorlin, 415, 416.
Desmier, V. Saint-Simon.
Dessiou (Judith), 321.
Desnouette (Marie), 320.
Despré, 45.
Desprès, 48.
Devienne, 318.
Didonne (Pierre de), 93.

Dieppe, chef-lieu d'arr. (Seine-Inférieure), 237.
Dijon, chef-lieu de la Côte d'Or, 314.
Disant (saint) évêque, 310.
Dohet (Jacques), 109.
Doignon (comte du), 39, 40, 45.
Doisy (Mathurin), 254.
Domitien, empereur romain, 152, 312.
Dondey-Dupré, 59.
Doret, 102.
Dorgis (Jean), 109, 110. — (Marie), 110. — (Pierre), 111.
Dorion, anc. prieuré, 106.
Doublet, huissier, 230.
Doucigny (Marne), 203.
Douët, 102.
Doussin (Jean), 105.
Douzauville (Pierre-Joubert de), chanoine, 394.
Doysi (Mathurin), 252.
Drapier (Pierre), 223.
Dreux (Pierre), 109.
Drouault, avocat, 46, 47.
Drouet (Pierre), 388, 389.
Dubois (Daniel), 348. — (Guillaume), 320, 323. — (Jeanne), 324. (Lydie), 323.
Daboys, prêtre, 247, 253.
Ducourau, 63.
Dufau (Jean), 113.
Dufaur, 113.
Dufaure de Bessol (le général), 318.
Dumersan, 124.
Dupont (François), fondateur, 309.
Duprat, 48.
Dupuys (Mathias), sieur de La Baudonnière, 244.
Durand (Catherine), 225. — (Jean), 248, 253. — (Louis), sieur de la Mesnardière, 45.
Duras, chef-lieu de cant. arr. de Marmande (Lot-et-Garonne), 347.
Durcolaymont (vicomte), 439.
Durfort (Guy-Alphonse de), duc de Lorges, 347. — (Isabelle de), 74.
Duseaud (Bernard), 252.
Duvergier (Pierre-Théologal), 251, 254.
Dussaud (Marguerite - Suzanne), 247. — (Bernard), sieur des Marais, 247.
Dusoussy, 252.

Duteilh (Pierre), prieur, 254.

E

Ebéon, (pile d'), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 167, 170, 213, 383.
Echillais, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 19, 213.
Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 112, 113.
Ecurat, cant. et arr. de Saintes, 221.
Edouard III, roi d'Angleterre, 92.
Eléazar, capucin, 254.
Eléonore, mère de Richard Cœur de lion, 356.
Elisabeth (reine), 237.
Elvas (Portugal), 227.
Embrun, chef-lieu d'arr. (Hautes-Alpes), 314.
Emmery, 388.
Enet (pointe d'), près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 296, 381, 386.
Ensigné, anc. commanderie, 124, 392.
Entier (Louis), 158, 159.
Epannes, près Niort, 203.
Epernon (duc d'), 63, 66, 115-117, 127, 128, 202, 275, 409.
Erard (Guillaume), 391.
Escale (sieur de l'), 45, 46.
Eschassériaux (Charles), 324. — (Marianne), 324. — (Moïse), 324.
Esnandes, cant. et arr. de La Rochelle, 19, 71, 164.
Esnean (Marie), 320.
Esparbès (Pierre Bouchard d'), de Lussan, 432.
Esparre (duc de l'), 68.
Espiemont (Arnaud d'), 274. — (Marie d'), 275.
Espinay (Marie d'), 415.
Essard, (les), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 255.
Estissac (marquisat d'), 390.
Estissac (Benjamin d'), 35, 37, 46, 47.
Estuer (Marguerite d'), 175.
Esveillard (David), 320.
Etangs (Château des), 110.
Etienne (saint), 19.
Eudon-Roi, duc d'Aquitaine, 157, 391.

Eutrope (saint), 57, 231, 404.
Evora (Espagne), 227.
Excideuil, chef-lieu de cant. arr.
de Périgueux (Dordogne), 202.
Eyzies (les), Dordogne, 159.

F

Fa (moulin du), com. de Barzan,
cant. de Cozes, arr. de Saintes,
154-156.
Fargue (de la), 46.
Fauldry (Bertrand), 162.
Faure (Jean), 232, 319.
Faure (Louis du), de Saint-Syl-
vestre, 239, 241.
Faustine, épouse d'Antonin, 152,
300.
Favreau (Abraham), 46. — (Cathé-
rine), 244.
Fayet (Judith), 320, 323.
Fédis (Jean), 221.
Fée-du-Bois (la), près Fouras,
cant. et arr. de Rochefort, 296,
386.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien,
arr. de Saint-Jean d'Angély, 19,
51.
Feniou, docteur-médecin, 368.
Ferrardière (la grande), com. et
cant. de Tonnay-Charente, arr.
de Rochefort, 384.
Ferret, 195.
Ferrière (Daulède de), 17.
Ferrière (la), 202.
Ferron, 89.
Feuillet (Anne), 320.
Feuilleteau, notaire royal, 236.
Fief-L'Evêque (seigneurie du),
Poitou, 98.
Fiegaland, par. de Saint-Simon
de Pellouailles, cant. de Gemo-
zac, arr. de Saintes, 231.
Flamarens, V. de Grossolles.
Flassay, com. de Ballon, cant.
d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort,
151, 296.
Flay, cant. et arr. de Rochefort,
380.
Fleuret, 201.
Fleuriau de Bellevue, 318.
Fleurisson (Pierre), notaire royal,
186.
Flocelière (Roland de la), 60.
Floransol (Marguerite Gébeline de),
438, 439.

Florence (Italie), 100, 101.
Foix (Françoise de), abbesse de
Saintes, 106.
Font (de la), 46.
Fontaines, 347.
Fontaine-Chalendray, cant. d'Aul-
nay, arr. de Saint-Jean-d'An-
gély, 175.
Fontaine-sur-Marne, 160.
Fontenay, chef-lieu d'arr. (Deux-
Sèvres), 65, 179.
Fonteneau (Mathieu), 248.
Fonrémis (Jean Méthé de), 223,
231, 232. — (Marie-Marthe Méthé
de), 232, 233. — (Jean Méthé
de), 232. — (Pierre Méthé de),
232. — (Pierre-Ignace Méthé de),
163, 232.
Fontnoye, 74.
Font Remis, 309.
Forcadel (Pierre), 62.
Foreau (Michel), 323. — (Suzanne),
322. — (Suzanne), 322.
Foretier (Adélaïde), 60. — (Aime-
ri), 60.
Forge (la), 283.
Forgettes (logis noble de), 320, 323.
Fort-Louis, près La Rochelle, 208.
Fouaceau, 46, 48.
Foucher (Abimelec), marquis de
Circé, 324.
Fouchier (Albert), 173. — (Gardrat),
173. — (Pierre), 173.
Fougerolles, 276.
Foulques de Matha, 93.
Fouquet (Marie-Anne), 314, 387.
Fouras, cant. et arr. de Rochefort,
289-297, 300-308, 370-386.
Fourestier, 324.
Fourilles, V. de Chaumejan et Le
Lièvre.
Fournier, 388.
Fours (les) anc. fief, près Saujon,
379.
Fragneau (Pierre), 248.
Fragneau (Anné), 248.
François, 47.
François, chanoine de La Rochelle,
194-196.
Franquefort (Benjamin de), 252.
— (Jacques de), 249, 252, 255.
— (Madeleine de), 249.
— (Suzanne de), 252.
Frédéric V, empereur d'Allemagne,
313.
Fresgonnière (la), com. d'Ecurat,

cant. et arr. de Saintes, 320.
Fresmon, anc. fief, 322.
Fresne ou Fresnai, 347.
Frette (René Gruel de la), 432.
Fribaud (les), com. de Souli-
 gnonnes, cant. de Saint-Por-
 chaire, arr. de Saintes.
Frogier, Jean, 245.
Fronsac, V. Maillé.
Fromentin, anc. fief, com. de
 Saintes, 111, 112, 220.
Frontenay (seigneur de), 98.
Frouin (Jean), curé, 158, 159.
Furetière (Antoine), 203.

G

Gaète (Gaudin, Martin-Michel, duc
 de), 123.
Gaigneur, 45, 46.
Galard (Charlotte de), de Béarn,
 348.
Gallet (Jehan), seigneur de Thézac,
 21.
Gamon (Armand), ou Gémon, 93.
Gandouin (Elisabeth), 323.
Ganivet, 452.
Gansberg (Michel), 17. — (Paul), 17.
Garnier, 161. — (Anne), 287. —
 (Charles), 221. — (Jean), sieur de
 Beauregard, 98. — (Louis), 107.
Garonne, fleuve, 376, 383.
Gasc (de), 327. — (M^{lle} de), 327.
Gaschet (Mathurin), notaire, 388.
Gasquet (Louis), 107.
Gastineau (Samuel), 321. — (Su-
 zanne), 324.
Gâtine (anc. prieuré de), 58.
Gaudsche, curé, 255.
Gaudin (Henri), 225. — (Jean),
 225.
Gaudouin (Marie), 323.
Gaultreau (Claude), 322.
Gaultier, 46.
Gautier ou *Giffard* de *Didonne*, 93.
 — (Nicolas), — (Victoire), 393.
Gençay, chef-lieu de cant. arr. de
 Civray (Vienne), 62.
Gendron (Marie), 322.
Genèroux (église de Saint), 328.
Genoulhié (Ysabeau de), 244, 252.
Genouillé, cant. de Tonnay-Cha-
 rente, arr. de Rochefort, 309,
 384.
Geoffroy (Catherine), 245. — (sei-
 gneur de Mortagne), 93, 94. —

(Guy), comte de Poitiers, 25. —
 (Jacques), 47. — (Jean), 107.
Gérard (comte), 68. — (Nicole-
 Etienne-Félicie), 68.
Gère (la), 381.
Germanicus (Tibère-Claude-César-
 Auguste), 135.
Gestin, 46. — (Charlotte), 246, 250,
 251.
Gibaud (le), com. de Marignac,
 cant. de Pons, arr. de Saintes,
 177, 345.
Gibert (Marie), 323.
Gilbert, 198, 309. — (Jacques), 236.
Gillebert (Marie), 322.
Gillet, notaire royal, 109, 347. —
 (Mathurin), 233.
Giraudeau (Marie), 201.
Giraudot (François), notaire royal,
 247.
Giret (Louis), 113.
Gironde, fleuve, 31.
Gobert, 36, 46, 47.
Gobert (Jean), seigneur de Nieuil,
 41, 45.
Godeffroy, 45.
Godéran, évêque de Saintes, 197.
Godet (Louis), seigneur de Champ-
 fleury, 201, 202.
Gombaud (Isaac), sieur des Char-
 bonnières, 109.
Gombauld (Angélique de), 321. —
 (Charles de), 320. — (Elisabeth
 de), 320, 321. — (Gabriel de),
 seigneur de Champfleury, 320-
 323. — (Jacques de), 321. —
 (Jean de), 321. — (Marie de),
 323. — (Suzanne de), 321.
Gombault (Jean de), sieur des
 Barats, 200, 201, 202. — (Jean-
 Louis de), 201.
Gommier (Frédéric de), écuyer,
 320. — (Pierre de). — (Uranie
 de), 321, 322.
Gondrade, 385.
Gongead, 63.
Gontaut (Armand de), baron de
 Biron, 75, 86, 90. — (Jeanne de),
 75. — (de Saint-Blancard), 75.
Gonterie (Mossion de la), maire
 de Saintes, 327.
Gorron (Jacques), 257.
Gosse, 47.
Gosselin, archevêque de Bordeaux,
 93.
Goth (Bertrand de), ou Clément V,

275. — (Jean-Jacques de) de Batarnay, 275.
 Gouffier, seigneur de Boissy, 200.
 Gougnon (Françoise), 249.
 Gouion, fondateur, 18.
 Goulard (François de), baron de Touverac, 164. — (Hélène de), 75.
 Goumard (Charles de), 20. — (Jean de), 20.
 Goumard (Elisabeth), 78.
 Gourdon (Jacques), 109.
Gourgé (Poitou), 328.
 Gourson (Marie de), 250, 252.
 Gousmiers (René de), écuyer, 322.
 Goussé (Pierre), 103.
Gousseville, V. le Maçon.
 Gouy (Toussaint de), 37.
Goux, anc. prieuré, cant. de la Mothe-Saint-Héraye, arr. de Melle (Deux-Sèvres).
 Gramont (Antonine-Aglé de), 68.
Grand-Four (village du), près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 385.
Grandmaison, 228.
 Grasdeche (Suzanne), 254.
 Gratiot (Jeanne), 322.
Gravelines, chef-lieu de cant. arr. de Dunkerque (Nord), 229.
 Graville, V. Caumont.
 Gresseau, sieur de la Fraignée, 40, 46, 47.
 Greigneau (Jean Taleran de), sieur de Villeneuve, 250.
Griffarin (le), anc. fief, près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 379.
 Grizard (Pierre), 257.
Grois (les), com. de Soullignonnes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 322, 323.
Gros-Roc (le) com. du Douhet, cant. et arr. de Saintes, 351, 352, 447.
 Gros, peintre, 315.
 Grossoles (Antoine-Angesilan de), 181. — (François de), marquis de Flamarens, 181.
 Groyer, 37, 45-49.
Gua (le), cant. et arr. de Marennes, 106, 379.
 Guelin (Jean), 323.
 Guénet (André de), de Saint-André, 67. — (Eulalie de), de Saint-André), 67.
 Guerry, 48. — (Etienne), 221.
 Guesdon (Guillemette), 102.
 Guesnon (Etienne), 228.
 Guibert, 123. — (Henri), écuyer, 322. — (Pierre), écuyer, 320.
 Guillaume (Saint), duc d'Aquitaine, 100. — seigneur de Mortagne, 93.
Guillebaudière (la), 320.
 Guillemx (Pierre de), sieur de Piton, 106.
 Guillemain (Suzanne), épouse de Jean-Josias Corné, 44.
 Guillen (Josué), 46.
 Guilloton (Judith), 321. — (Marie), 246, 251.
 Guimberteau, représentant du peuple, 161.
 Guinaudeau, 107.
 Guinot (Antoine), seigneur de Tesson, 177. — (Marie-Angélique), 177.
 Guion (Henri), 321.
 Guip (Marie de), veuve du Comte de Comminge, 106, 107.
Guitaut, com. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 90.
 Guiton (Sébastien), seigneur de Longchamp, 78, 79. — (Aimery), 78. — (Jean), 78.
 Guitton (Jehanne), 220.
 Guybert (Henri), seigneur de Lause, 322.
Guyenne, anc. province, 39, 40, 49, 191, 240, 420. — (Parlement de), 111, 411.
 Guyon (Paul), 324. — (Daniel), 224. — (Gamaliel), 324.
 Guyonneau (Marie), 320.

H

- Habaret (Marguerite), 106.
 Habert, sieur du Chesne, 39, 40, 45-47.
 Hamel (Nicolas du), 105.
 Hantefoye (Jean-Mercier d'), 198.
 Harcourt (comte d'), 32, 36, 37, 40, 45-47, 48.
 Hardy (Daniel), écuyer, seigneur de Fresmon, 322.
 Hariette (Pierre d'), 47.
 Harlay (François de), de Champvallou, 281.
Haute-Roche (la), près Fouras,

cant. et arr. de Rochefort, 382.
Héliès, 78.
Henri II, roi de France, 61, 101, 162. — (III), idem, 31, 101, 116, 117. — (IV), idem, 30, 61, 116, 205, 207.
Henry (Jacques), 56. — (Jean), 56.
Heynric (Wille), 56.
Hérault (Madeleine), 321.
Hérault, pasteur, 319, 322.
Herbert, 100.
Hérissé (Rachel), 324.
Héronneau (François-Gabriel), 248. — (Madeleine), 248
Herouard (Alexandre-Vivien), 249. — (Guillaume), 323.
Herpin (Jean), 105.
Herps, 275.
Herveau (Anne), 245. — (Jeanne), 244. — (Marguerite), 245.
Hervé (Elisabeth), 323.
Héry (abbé), 59.
Hiers, anc. seigneurie, cant. et arr. de Marennes, 29, 31.
Hilairét (Anne), 320.
Hilairét (Rachel), 324.
Horry (Marguerite), 244.
Hortens, pasteur, 319.
Hôtel (François d'), d'Escots, 241, 242, 243.
Hozier (d'), 183, 233.
Houmée (l'), com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 304.
Houmée (l') de Charras, com. de Saint-Laurent de la Prée, cant. et arr. de Rochefort, 304, 384.
Huit (amateur), 46.
Hugonot (Pascal), 61.
Hugues, comte de La Marche, 149.
Humiger, curé, 439.
Hus, 59.
Husson, avocat, 48.
Hyrola, prieur, 249.

I

Ileau (castrum de l'), com. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 384.
Ileau-sous-Nalliers (Vendée), 203.
Isle (Claude), seigneur des Grois, 321-324. — (Daniel), 320-323. — (Elisabeth), 320-323. — (Estelle), 322. — (Esther), 323. — (Henriette), 322. — (Isaac), seigneur

de La Matassière, 320-323. — (Jeanne), 324. — (Léa), 320. — (Léa-Suzanne), 323. — (Madeleine), 322. — (Marguerite), 320. — (Marie), 322. — (Paul), 323. — (Sarraz), 320, 321. — (Suzanne), 320, 323. — (Uranie), 321.
Ircavium (castellum), 133.
Ile d'Able, 296.

J

Jacob, 309.
Jacquemet (Monseigneur), 318.
Jacques (Pierre), 47. — Sénéchal d'Angoumois, 175.
Jacquet (Mathurin), 204.
Jaminière (de la), 320.
Jarnac (Pierre de), de Garde-Epée, 325.
Jarnac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 434.
Jarric (la), chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 287.
Jarry (Jean du), sieur de Pheline de Bardes), 227, 228, 230.
Jasmain (Jehan), 402.
Jaucourt (Renée de), 238.
Javrezac, com. d'Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 78, 90.
Jax (Jacques de), 391.
Jean sans Terre, roi d'Angleterre, 356, 359.
Jean le Bon, roi de France, 313.
Jean VI, roi de Portugal, 226.
Juan d'Autriche (don), 227.
Jérusalem (hôpital Saint-Jean de), 392.
Joigny (Françoise Blondel de), 348. — (Anne), des Monnards, 98. — (Charles), 252.
Jolly (François), 109, 220. — (Françoise), des Monnards, 111, 112, 222, 224. — (Jean), 220. — (Madeleine), 249, 252. — (Marguerite), des Monnards, 222, 223, 233. — (Pierre), 108.
Jonzac, chef-lieu d'arr. 249, 345, 402.
Jouasseau (Jacques), 263. — (Pierre), 263
Joubert (Etienne), 111, 112. — (Françoise), 249. — (Henri), seigneur de la Pray, 323. — (Jean), conseiller du roi, 232.
Joumard (Nicolas de), seigneur de

La Brangelie, 246, 247.
Julien (le Père), religieux carme, 249.
Jumilhac (M^{me} de), 194.
Juppín, 48.
Jussac (François de), baron d'Ambleville, 202. — (François de), seigneur de Saint-Preuil, 202. — (Raymond de), seigneur de Saint-Marsaud, 202.
Juste (saint), 368.
Justice (fief de la), com. du Gua, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 379.

K

Kernuz (château de), 159.
Kervadet-en-Robanellec, 159.
Kilkonnel, 420.

L

La Barre, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 385.
La Barrière, com. de Champagnac, cant. et arr. de Jonzac, 99.
La Bastière (François de), seigneur de Parençay, 309.
Labat, 45.
La Baudonnière, com. et cant. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 244.
Labbé (Françoise), 287.
La Beausse (de), 90.
La Boissellerie (de), 250.
La Borde, com. de Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 201.
La Brangelie, 246.
La Broue (de Sommières de), 202. — (de Vareilles), 202. — (Salomon de), seigneur de Pornaud, 202.
La Brunetière (Guillaume de), du Plessis de Gesté, évêque de Saintes, 111.
La Casse, com. de Lussant, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 151.
La Chaise-Dieu, chef-lieu de cant. arr. de Brioude (Haute-Loire), 22, 23, 25.
La Chapelle-Magenaud, anc. seigneurie, 164.
La Chapelle (de), 82, 91.
La Chapelle-des-Pots, cant. et arr. de Saintes, 163.

La Chapelle-Lauzières, 86, 92.
La Chapelle, com. de Rioux, cant. et arr. de Saintes, 163.
La Chapelle, cant. et arr. de Moissac (Tarn-et-Garonne), 75.
Lachaume, maire, 327.
La Clisse, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 233.
La Condamine (de), 58.
La Corée (l'abbé de), 327.
La Cornerie, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 385.
La Couture, com. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 151.
La Couture (Jean-Baptiste-Isaac de), 309.
Lacroix de Lalatière Sainte-Aulaye (Dordogne), 404.
Lacroix, 452.
Lafargue (Mathieu de), sieur de La Palurie, 247, 248.
La Feragnée (Jacques Cord de), 309.
La Ferrière (terre de), 110.
La Fitte (Bertrand de), 207.
Lafont (Asile de), près La Rochelle, 387.
La Force (duc de), 281.
La Forest (domaine de), par. de Chepniers, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 201.
La Forge, com. de Châtenet, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 281, 384.
La Frette (René-Gruel de), comte de Lonzac, 182-184.
La Gaberterie, 249.
Lage (Paul de), seigneur de Tirac, 414.
La Grève, com. de Saintes, 112, 221.
La Guerche (Commanderie du Temple de), 206.
La Hoguette (château de), 181.
La Hoguette (Philippe-Fortin de), 187. — (Hardouin de), 187.
Lainé, 38.
La Jard, cant. et arr. de Saintes, 231.
La Jarne, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 292.
Laigle (Magdalon de), 198.
Laignelot, 200.
La Jaubretière, 67.
La Jugie (Charlotte de), de Rieux, 75.

- La Lande (Perrette de), 102, 103, 106. — (Salomon de), 254, 411.
- Laleu*, cant. et arr. de La Rochelle, 55, 56.
- La Levée de la Chatne* (chaussée de), com. de Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 385, 386.
- La Louë (de), 123.
- La Maison-brûlée*, com. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 151.
- Lambert (Jean), 107.
- Lambert (Madame de), 194.
- Lambertie (Adélaïde), 309.
- La Mortmartin*, par. d'Ayfre, Poutou, 249, 251.
- Lamoignon, intendant, 182.
- La Mothe-Fouqué (Charles de), 85. — (Jean de), 85. — (Madeleine de), 85. — (Marie de), 85. — (René de), 85.
- La Mothe-Saint-André*, anc. seigneurie, 82.
- Lamour, 45.
- Lamoureux (Pierre), 103.
- Lance* (territoire de la), cant. et arr. de Rochefort, 380.
- Landriot (monseigneur), 317.
- Landas (du), 45.
- Lane Franque (madame), 59.
- Langlade (Louis-Georges Berthus de) 201.
- Langlast (Jacques), 249.
- Lanoue (Monseigneur de), 318.
- Laon*, chef-lieu de l'Aisne, 24.
- La Paille, 59.
- La Palurie*, 248.
- La Poquellerie*, com. de Préguillac, cant. et arr. de Saintes, 266.
- La Perdasse* (logis de), com. de Sainte-Radégonde, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux (Charente), 158.
- La Piogerie*, 320.
- La Plasse (Seguin de), 102.
- La Platière (Gilbert de), 239.
- La Pomélie (Suzanne de), épouse de La Tour de Neuvillars, 126.
- La Puye* (église de), Vienne, 62.
- La Rairie, 46.
- La Réole*, chef-lieu d'arr. (Gironde), 181, 186, 237.
- La Rivière, 30.
- Laroche, 112, 452.
- La Roche-Blosset (de), 177.
- La Roche (Jeanne de), 75.
- La Roche*. com. de Bussac, cant. et arr. de Saintes, 113.
- La Roche*, près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 386.
- La Rochechandry (seigneur de), 98.
- La Rochefoucauld (Angélique de), 246, 247. — (Barthelémy de), baron d'Estissac, 32. — (Benjamin de), 390. — (François de), 75, 390. — (Françoise de), 78. — (Judith de), 183. — (Louis de), seigneur de la Bergerie, 75. — (comte de), 275.
- La Rochejaquelein (la marquise de), 163.
- La Rochejacquelin (de), 60.
- La Rochelle*, chef-lieu de la Charente-Inférieure, 27, 28, 32-44, 49, 50, 56, 90, 110, 192, 226, 233, 302, 307, 308, 314, 361, 365. — (Ancien cimetière de Saint-Sauveur à), 442, 443. — (Bastion du Gabut à), 34, 35. — (Couvent des Saintes-Claïres à), 325. — (Saint-Barthelémy à), 34. — Eglises : (Saint-Jean à), 16. — Saint-Sauveur à), 34. — (Forts du Braud à), 35. — (Faubourg de Tasdon à), 124, 125. — (Saint-Nicolas à), 47, 48. — (Gouvernement de), 202, 203. — (Hôtel-de-Ville de), 408. — (Hôpital Saint-Etienne à), 195. — (Lycée de), 387. — (Musée de), 151. — (Porte de Vérité à), 46. — (Quartier Saint-Nicolas à), 46. — (Théâtre de), 387. — (Tour de la Chalne à), 34, 46, 47. — (Tour de la Lanterne à), 34, 35, 46. — (Tour Saint-Nicolas à), 48.
- Larsonnyer, 68.
- La Sauzaye (Madeleine-Rose de Saint-Légier de), 199.
- La Saussure, chirurgien, 47.
- Laseudre, 394.
- Lastours (de), 318.
- La Terrade, 241.
- Latoille (Jeanne de), 244.
- La Tousche*, par. du Seurre, cant. de Burie, arr. de Saintes, 105.
- La Touche-Tréville (Louis-Charles Le Vassor), 199.
- La Tour (Jean de), sieur de Geay, 245. — (Josias-François de), 251.

- (René de Saint-Fort), 101, 110.
- La Trémouille (François de), 61.
- Lauberterie*, 324.
- Laugerie* (Dordogne), 159.
- Launay (de), 207, 208. — (De Razilly), 207. — (Claude de), 207 — (Gabriel de), 207. — (Jean), prêtre, 220.
- Launes (Lydie de), 281.
- La Laurencière (Jean de), 104. — (Marie Daudenet de), 104.
- Laussandière*, 321.
- Lauzières (Jean de), 74, 75. — (Jeanne-Hippolyte de), 75. — (Guinot de), seigneur d'Armagnac, 75. — (Melchior de), 75. — (Robert de), seigneur de la Chapelle, 75.
- Lau (Armand du), marquis d'Allemands, 157.
- La Vacherie (Henri de), sieur de Pignan, 222.
- Laval (régiment de), 392.
- Lavalade (Arthus de), 248, 252, 253. — (Charles de), 252. — (Jean de), 247.
- La Vallée*, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 75.
- La Vallée, 45, 48.
- La Vergerie pour La Bergerie*, com. de Saint-Hippolyte, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 76-84.
- La Vauguyon (Jean d'Escars de), 30.
- La Vézère*, rivière, 159.
- La Vieuville (Charles duc de), lieutenant général, 179. — (Charles duc de), 179. — (René-François, marquis de), 179.
- La Vigerie*, anc. seigneurie, com. et cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 320.
- La Violière, 111.
- Lebaud (Lydie), 320. — (Suzanne), 320.
- Le Borgne, 48.
- Le Boulanger (Eustache), 26.
- Le Breton, 48.
- Le Brethon de Bonnemie, 317.
- Le Brethon (Anne), 244, 245. — (Catherine), 244, 245. — (Charles), 244, 245, 246. — (Elisabeth), 244, 255. — (François), sieur des Marois, 244, 253, 255. — (François-Alexandre), 249. — (François-Gabriel), sieur de Bapaume, 248. — (Jacques), 244. — (Julie), de Ransanne, 248, 249, 254. — (Marguerite), 244, 246, 255. — (Marie), 245, 252. — (Pierre), 244-246, 255. — (René), 245, 252. — (Savinien), 244. — (Suzanne), 245.
- Le Bureau*, paroisse de Lépéruze, près Chabanais, 238.
- Le Buzet*, cant. de Nérac (Lot-et-Garonne), 181.
- Le Camus (René), 389.
- Léchelle, 452.
- Le Chaillot*, com. de Lajard, cant. et arr. de Saintes, 266.
- Le Clos*, 109.
- Lecomte, 452.
- Le Comte de la Trène (Jean-Baptiste), 237.
- Le Couteux du Molay (M^{me}), 57.
- Le Douhet*, cant. et arr. de Saintes, 183, 351.
- Le Faon*, anc. castel, 67.
- Lefebvre (Claude), 203.
- Lefebvre (R.), 246, 253.
- Le François (Louis), avocat, 236.
- Le Geay*, com. de Nieul-le-Virouilh, cant. de Mirambeau, arr. de Rochefort, 246.
- Le Gendre (Jeanne), 324. — (Louise), 324.
- Legros, seigneur de Boisseguin, 250. — curé, 250.
- L'Eguille*, cant. de Royan, arr. de Marennes, 90.
- Le Havre*, chef-lieu d'arr. (Seine-Inférieure), 226, 237.
- Le Lièvre (Pierre-François), marquis de Fourilles, 242.
- Le Maçon (Christophe), seigneur de Gousseville, 32.
- Le Maire (sœur), 187.
- Le Mareschal (Marie), 281.
- Lemousin (François), 246, 248.
- Léoville*, cant. et arr. de Jonzac, 18.
- Le Pas des Vaches*, 90.
- Le Péra*, com. de Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 151.
- Lépide, 375.
- Lepileur (monseigneur), évêque de Saintes, 326.
- Léquinia, 200.

- Le Roulet* (Angoumois), 202.
Le Roy, greffier, 50.
Lesçhelle (André de), 251.
Le Sequin, canton de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 384.
Lescure (de), 320.
Lesnier (Jacques), 319, 322.
Lesnier (M^{lle}), 323.
Lespine (Jean), 321.
Lespinox (Elisabeth), 323.
Lestant, 251.
Létang (Noémie Gourdry de) 324.
Le Tellier (Michel), marquis de Barbezieux, chancelier et garde des sceaux, 230, 237, 280.
Le Vasseur de Villeblanche (l'amiral), 199.
Le Vassor, V. La Touche-Tréville.
Levraud (Louis), 320.
L'Hermitage (Loiret), 204.
Lhermite (Tristan), 94.
L'Houmée-Charras, 292-297, 381.
Lhuillier (Jean), prêtre, 223.
Lhuyllier, curé, 231.
Licina Senodonna, 204.
Licinius Paternus, 204.
Ligonne (de), 84.
Lileau, com. de St-Sulpice-d'Arnould, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes, 19, 246.
Liman (Chenal du), cant. de Saujon, arr. de Saintes, 379.
Limoges, chef-lieu de la Haute-Vienne, 198, 314, 364, 365.
Limouzin, notaire, 102, 103, 107.
Lindebœuf, 190.
Liron, cant. et arr. de Rochefort, 295, 380.
Lisbonne (Portugal), 226.
Livaines (Marie de), dame de Leschervaise, 321.
Livenne (Céleste de), épouse de Cossan, 58, 59. — (Charles de), 105, 231.
Loglay, anc. abbaye, 61.
Loire (terre de), cou. de St-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 321, 323, 324, 380.
Loire, fleuve, 376.
Longchamp, com. de Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 78.
Lonchan (chevalier de), 90.
Londé (Jeanne), 322.
Longeville (côte de), Vendée, 394.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 182.
Lonzac (comte de), 350, 351, 419, 423, 434-437. — (Comtesse de), 350, 351, 437.
Lorges, V. Durfort.
Lorraine (Camille-Louis de), 95. — (Charles-Louis de), 95. — (Charles de), comte de Marsan, 30, 95, 187, 350. — (Louis de), vicomte de Marsan, 350. — (Nicolas de), 30.
Lossandière, anc. seigneurie, 320.
Loubert (Louis de), 110.
Louis, architecte, 403, 409.
Louis IX, 29, 409. — XI, 204, 411. — XIII, 27, 44, 108, 116, 207. — XIV, 31, 117, 203, 229, 230.
Lommenie (de), 44.
Loumée, com. de Chantemerle, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 75.
Loussandière, anc. seigneurie, 320.
Saint-Luc, 31.
Lucas, 48.
Ludène, cant. et arr. de Rochefort, 380.
Lupin, com. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 380.
Lusac (Samuel de), 322.
Lusignan (le sire de), 98.
Lussan (Pierre Bouchard d'Esparbès de), comte d'Aubeterre, 345.
Lusseray (de), 178.
Lussinot, com. de Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Royan, arr. de Marennes, 240.
Lydie de Launes, 281.
Lux (Adam), 203.

M

- Macer* (Caius Julius), 133.
Machecould, anc. seigneurie, 309.
Machelot, 47.
Macoux (saint), évêque, 21.
Macqueville, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 275.
Madame (Ile), com. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 295, 303.
Mage (Suzanne), 247.
Magézy, cant. et arr. de Saintes, 320, 321.
Majou ou Magnou (le), anc. fief, près Saujon, 379.

- Magnon** (côteaux du), com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 297, 381.
Maigné, anc. seigneurie, 390.
Maillé (Armand de), duc de Fronsac, 34.
Maillé (Jacques de), marquis de La Flocelière, 208. — (Urbain de), 207, 208.
Maillet (Jean), 232
Maine-Morveau (le), anc. fief, com. d'Annepont, cant. de St-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 322.
Maine (le), 231.
Maingre (Jean le), 67.
Mainguet (Charles), 320. — (Claude), 322.
Maintenon (Madame de), 389, 390.
Mairé (Marie Louveau du), 178.
Maladrie (la) 384.
Malide (Joseph-François de), 24.
Mallès, 46.
Mallevault, 427.
Mallins, proconsul, 371.
Mancini (Hortense de), 28. — (Marie de), 27, 50.
Mandé (Léonard), 201.
Mandescage, 30.
Maniac (Suzanne), 186, 187.
Maragne (Guinot de), 284.
Marais (des). V. Dussaud, Bernard.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 35.
Marbœuf (Jacquette de), 323.
Marc (saint), évangéliste, 25.
Marchais (Blaise), 231.
Marchand, prêtre, 253.
Marchant (Antoine), 257. — (Pierre), 324.
Marcouiller, notaire, 225, 236.
Marcouillier (Jean), 221.
Marcus Acceptus, 268.
Mareaux (anc. chapellenie des), com. de Cercoux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 245.
Marennnes, chef-lieu d'arr., 29, 32, 106, 227, 229.
Mareschal, notaire, 236.
Marestay (église Saint-Pierre de), 167, 171, 172, 173.
Mareuil (Marguerite de), 276.
Marguerite, comtesse de Sancerre, 175.
Marie (J.), 159.
Marouillet (le), com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 385.
Marquis (Marie), 254.
Marraquier (Charles), 324. — (Elie), 324.
Marsan (comte de), V. Charles de Lorraine. — (Comtesse de), V. Marie d'Albret. — (Prince de), 67. — (Vicomte de), V. Louis de Lorraine.
Marsault (Gille), seigneur de Mayolance, 324.
Martel (François), 190. — (Mlle), 190.
Marsillac (de), 88.
Martial (saint), 92.
Martin, curé, 439. — (Marie), 323. — (Pierre), 46, 48.
Martineau (Louis), sieur de Beau-séjour, 250.
Martrais (Mathieu-Charles Brizard de), 438, 439.
Martroy (le), Orléanais, 283.
Mary (Gabrielle), 249. — (Jean), 254. — (Marie), 249.
Mas, prêtre, 244, 245, 252, 257.
Masrouby (François), sieur de La Borde, 201, 202.
Masclus (Acceptus), 146.
Masgelier (Bremond de), 123.
Masgelier (château du), par. du Grand-Bourg de Salignac (Basse-Marche), 123.
Massé (Nicolas), 254.
Mussoignes. V. Aubert.
Masson (Françoise), 225.
Massué (Henri de), marquis de Ruvigny, 185.
Matassière (la), 324.
Matha, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean d'Angély, 171, 200, 213. — (Eglise Saint-Hérie de), 167, 171, 173. — (Marguerite de), 98. — (Robert VI de), 175. — (Yolande de), dame de Boissec, 175.
Mathieu (saint), évangéliste, 25.
Matignon (Jacques Goyon de), 74, 94. — (Charles Goyon de), 94.
Matrona (Julia), 133. — (Marie), 105.
Mauchen (Mathieu), sieur de La Boucaudrie, 105, 109. — (René), prieur, 222.
Maugis (Antoine), 245.
Mauléon, anc. castel, 67.
Maulévrier (terre de), 200, 276.

- Maulévrier (Henry-Guitton de), 20, 322. — (Judith Grison de), 323. (Marie de), 175.
- Maumont**, 275. — (Jean de), 309.
- Maupou** (de), 247.
- Maurain** (César), 254.
- Maurice** (Marie de), 414.
- Mauries** (les), 247.
- Maurin** (Jean), 226.
- Mauron**, 158, 159.
- Maximin l'Hercule**, 299.
- Mayac** (Augustin), récollet, 185.
- Mayenne** (duc de), 30.
- Mayolance**, 324.
- Mazarin**, 31, 32, 49, 50, 226.
- Mazière** (M. de la), 323. — (Suzanne de la), 323.
- Meaulme**, curé, 390.
- Meaux** (Marie de), 238.
- Médecis** (Catherine de), 100. — (Marie de), 116.
- Mège**, prêtre, 231.
- Meilleraye** (abbaye de la), Loire-Inférieure, 59.
- Meilleraye** (Mazarin, maréchal de la), 420.
- Meilly** (comte de), 229, 230.
- Melle**, chef-lieu d'arr. des Deux-Sèvres, 152, 360, 361.
- Mélusine**, 19, 305.
- Membour** (Père), historien, 194.
- Menou** (Mgr de), évêque de La Rochelle, 192. — (André de), 194, 196. — (L'abbé de), 195, 196. — (Mme de), 195. — (Mlle de), 195.
- Mercereau**, 318.
- Mercier** (Esther), 323. — (Suzanne), 323.
- Mériot**, notaire royal, 222, 232. — (Jean), 232. — (Elie), 186.
- Merlat** (Jehanne), 186.
- Mérlot** (Anne), 44. — (Françoise), 249. — (Mathieu), 254.
- Mérovée**, 100.
- Merula Toutissa**, 272.
- Mervault** (Pierre), 36.
- Méry** (l'abbé), 162.
- Meschers**, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 90.
- Meschinet** (Etienne), seigneur des Séguineries, 324. — (Jacob), sieur du Brenil, 246, 250-254. — (Jacques), 323. — (Marie), 321. — (Michel), 320, 321, 323. — (Nicolas), 246.
- Mésières** (Jean-Baptiste), 67.
- Meslier** (Marie), 322.
- Mesnard**, 46, 250.
- Mesnardière** (de la), 46, 48.
- Messac**, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 402.
- Messala Corvinus**, 375, 376, 377.
- Messala** (Vipstanius), 145.
- Messignac** (Anne-Louise Bonnin de), 182.
- Meusseau** (Judith), 323.
- Meynard** (Ramnulf), 406.
- Miannes** (rochers des), près Fours, 381.
- Miannes** (ville des) ou **Montmeillan**, 371.
- Micheau** (Daniel), 320. — (Dubois), 324. — (Jean), 322. — (Marie-Madeleine), 324.
- Mirabeau**, 203.
- Mirambeau**, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 29, 313, 408.
- Mirandes** (de), 45.
- Moëze**, cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes, 19, 32, 33, 213.
- Molé**, 44.
- Mollet** (J.), 246.
- Monbeau** (Martial-Mathieu de), 73.
- Monchaude** (de), 281.
- Monchaude**, 419, 421, 427, 428, 433, 435.
- Monantour**, arr. de Loudun (Vienne), 30.
- Mongrand** (Abraham), 323.
- Monnet**, 452.
- Monluc**, 83.
- Monmouton** (M. de), 322.
- Montalembert** (Eléonore de), de Vaux, 281. — (Marie de), 281.
- Montaubon** (Jean de Vins d'Agoût de), 32.
- Montausier** (seigneurie de), com. de la Frédière, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 198.
- Montausier** (duc de), 238. — (Marie-Julie de Sainte-Maure), 238.
- Montbéliard**, chef-lieu d'arr. (Doubs), 65.
- Montberon** (Adrien de), 98, 175, 276. — (Brusinande de), 276. — (Eustache de), 175. — (François de), 94, 276. — (François II de), 94. — (Guichard de), 94. — (Jacques de), 93. — (Jacquette de), 175. — (Louis de), baron de

- Fontaine-Chalendray, 175, 275.
 — (Marguerite de), 175. —
 (Renée de), 275, 276.
Montcassel, 242.
Montelon, 283.
Montendre, chef-lieu de cant., arr.
 de Jonzac, 19.
 Mongommery (Jacques de), 30, 32.
 Montguyon (sieur de), 76, 77, 79, 84.
Montguyon, chef-lieu de cant.,
 arr. de Jonzac, 75.
Montierneuf, anc. prieuré, 19, 20,
 24, 26.
 Montifaut. V. de La Platière.
Montignac (baronnie de), 275.
 Montillon, notaire, 113.
 Montis (Charles des), écuyer, 320,
 323. — (Jean de), seigneur de
 Lossandière, 320, 321. — (Made-
 leine de), 321. — (Marie de),
 322. — (Suzanne de), 320.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr.
 de Jonzac, 19, 201.
Montluc (Blaise de), 202. — (Jeanne-
 Françoise de), 202.
Montneillan, 308, 374, 376, 377.
 Montmoreau (seigneur de), 98.
 Montmorency (Jeanne de), 80. —
 (connétable de), 127.
Montmouton, 321, 324.
Montpellier, chef-lieu de l'Hérault,
 314.
 Montpensier, (Anne-Marie-Louise
 d'Orléans, duchesse de), 95,
 327.
Montpipeau (château de), (Poitou),
 62.
Montréal, chef-lieu de cant., arr.
 de Condom (Gers), 157.
Montreuil-Bonnin (château de),
 (Poitou), 361, 362, 365.
Moragne, cant. de Tonnay-Charen-
 te, arr. de Rochefort, 177, 382.
 Moreau (Jacob), seigneur de Pan-
 lois, 321. — (Jacques), écuyer,
 seigneur de Senousche, 321. —
 (Judith), 321. — (Pierre), 324. —
 (Romain), 102.
Mortieu ou *Franoulès* (N. D. de),
 anc. prieuré, cant. de Catus,
 arr. de Cahors (Lot), 60.
 Moriceau (Barthélemy), imprimeur,
 205.
Mories (les), 253.
 Morineau (Charlotte), 324. — (Ma-
 rie), 323.
Mornac, cant. de Royan, arr. de
 Marennes, 158.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de
 Cozes, arr. de Saintes, 31, 74,
 77, 91, 92, 93. — (Chapelle Sainte-
 Catherine à), 92. — (Château de),
 82, 84, 90. — Paroisses : (Notre-
 Dame de), 92. — (Saint-Etienne
 de), 92. — (Saint Michel de), 93.
Mortagne (Almodis de), 94. —
 (Benoit de), 93, 95. — (Benoit III
 de), 94. — (Gilbert de), 93. —
 (Marguerite, dame de), 94, 95. —
 (Pierre de), 94. — (Pierre II de),
 94. — (Ponce de), 94. — (Richard
 de), 94. — (Rudel de), 94.
Mosnac (château de), cant. de
 Saint-Genis, arr. de Jonzac, 409.
Mothe (Louis de la) de Luchet,
 écuyer, 325.
 Mouchy (maréchal de), 59.
 Mouclé (Louise), 324.
Mouillepieu (gué de), près de Ro-
 chefort, 384.
Moulin-Brulé (le), com. de Fouras,
 cant. et arr. de Rochefort, 299.
 Moulin (du), 246.
 Mouroux (Vincent), 250.
Mourière, com. de Soubise, cant.
 de Saint-Agnant, arr. de Roche-
 fort, 55.
 Mourron (de), 45.
 Mousnier (Louis-Alexandre), 439.
 — (Madeleine), 246.
Moustier de la Couture, anc. abb.
 61.
Moustier, anc. seigneurie, 319.
Mugron, en Chabosse, 74.
 Mulon (Etienne), 321.
Muron, cant. de Tonnay-Charente,
 arr. de Rochefort, 150, 151, 290,
 379, 380, 383, 384.
 Myre-Mory (de la), 318.

N

- Nantes (Edit de), 45, 49, 180, 185,
 239, 280.
 Napoléon I^{er}, empereur, 374.
Naples (Italie), 175.
Narbonnaise, prov. romaine, 62.
 Naurry, notaire, 263.
 Navarre (collège de), 61.
 Neau (Pierre), 232.
 Néron (Claudius César Auguste),
 137, 152, 312.

Neuillan (baronnie de), 390.
Neuvic-sous-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 64, 200, 213, 274, 275, 276.
Neuville (Catherine de), 350.
Neuvy ou Neuvie, V. *Neuvic*.
Neyrolle, 275.
Nézereau (David), 47.
Nicolas (Jacques), 45, 46, 48.
Nicolas (Saint), 369.
Nicolleau (Marie), 322, 323.
Nicot ou Nicaud (le), com. des Mathes, cant. de la Tremblade, arr. de Marennes, 120.
Nieul-le-Virouil, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac (Eglise de), 329, 408
Nieul, cant. et arr. de Saintes, 256.
Nîmes, chef-lieu du Gard, 375.
Niort, chef-lieu des Deux-Sèvres, 59, 61, 63, 65, 243, 361, 365, 452. — (Donjon de), 391. — (église N. D. de), 390. — (rue des Halles à), 389. — (rue du Soleil à), 389.
Niou (Henri), 320 — (Lydie), 320.
Noailles (François de), évêque de Dax, 63. — (duc de), 243.
Noë (Madeleine de), 107.
Norgette, anc. fief, 323.
Noirmoutiers (Ile de), arr. des Sables d'Olonnes (Vendée), 65.
Normandie, anc. province, 58. — (régiment de), 226-230.
Nossay (Bénigne de), de la Forge, 177, 179. — (Jacques de), 420.
Nouillers (les), cant. de Saint-Jean d'Angély, 439.
Nouraud (François), 202.
Nouveau (Jean), 254. — (Vivien), 254.
Novempopulanie, 204.

O

Ocagne, 59.
Ocler (François), 444.
Octave Auguste, 299, 375.
Ocqueteau (Joseph), récollet, 255.
Oiron, (Deux-Sèvres), 61-63, 162.
Oléron (Ile d'), arr. de Marennes, 32, 37, 88, 207.
Oléron (régiment d'), 287.
Orfeuille (d'), 111.
Orignac, com. de Saint-Ciers-du-Tailon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 188, 241.

Orignac (Mlle d'), 242.
Orléans, chef-lieu du Loiret, 281, 283.
Orléans (duc d'), 68.
Orme (Philibert de l'), 332.
Osius (Hélène), 246.
Othon, évêque élu de Gap, 62.
Ouvrard (Elisabeth), 320.— (Pierre) 320.
Ozeau (Gabrielle), 323.

P

Pagez, 45.
Paillot (Françoise), 106. — (Jacques), sieur des Barrières, 106, 223. — (Jean), 103, 104, 106, 114. — (Jeanne), de Beauregard, épouse de Jean Méthé de Fonrémis, 223, 225, 231-234. — (Louis), 223. — (Marc), sieur de Beauregard, 222-233. — (Marc), sieur de Marais, 222-225. — (Marguerite), 223. — (Marie), (Pierre), sieur de Boiscaillé, 102-105, 107, 113, 223-227, 230-233.
Pajot, 45, 46, 123.
Palissy (Bernard), 162, 332.
Pallet (Lydie), 322.
Pallu du Parc (Monseigneur), évêque de Blois, 318.
Pampin, près Laleu, cant. et arr. de La Rochelle, 56.
Pandin (Charles-Pierre), 50. — (Gaspard), des Martres, 38, 39, 45, 46.
Panetier (Renée), 244.
Pantois, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 321.
Papin, 45, 47.
Parabère (Jean de Baudéan de), 162.
Paradis (anc. fief du), près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 299.
Pardailhon (F.-J.-Ch. de), comte de Panjas, 105, 162.
Parentay, anc. seigneurie, 309.
Parenteau (Josias), 322.
Paris (Seine), 187, 237, 241, 243, 332, 383, 410. — (Cour des Aides de), 38, 43. — (Eglise Sainte-Geneviève à), 413. — (Parlement de), 40, 111, 201. — (Tribunal révolutionnaire de), 161.
Paris (Jean), 48.

- Parizières, 183.
Parthenay (prieuré de), 344. — (le Sire de), 98.
Pas des Echos (Le), par. de Chaulaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 201.
 Pascaud (Daniel), 324.
 Passy-Brunet (de), 48.
 Pastureau, vicaire, 231.
 Pasy (M^{me} de), 177.
 Patry ou Patru (Suzanne), 320.
Pau, chef-lieu des Basses-Pyrénées, 61.
 Paul (saint), 1^{er} ermite, 368.
 Pauléon, 296.
 Paulianus, 139.
 Paulus, 139.
 Pellegrin (Joseph), 203.
 Penthièvre (duc de), 58.
 Pépin le Bref, roi de France, 12.
 Perche (régiment de), 325.
 Perauld, 159.
 Perdriat (Marie), 324.
Péré (le), com. de Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 320.
 Péréfixe de Beaumont, 187.
 Péréfixe (Louise de), de Beaumont, 181. — (Hardouin de), archevêque de Paris, 181.
 Pèrier, 45, 46. — (Charles), 62.
 Péronneau (Gillette) 443.
Perpignan, chef-lieu (Pyrénées-Orientales), 109.
 Perrine (Marie-Anne), sire de la Jaubretière, 67.
 Perrineau (Antoine), 236. — (Charles), 225, 236. — (Françoise), 225. — (Jacques), 225. — (Pierre), 225.
 Perruchon (Elisabeth), 249. — (Etienne), notaire royal, 245-247. (Françoise), 246, 253. — Marguerite), 246. — chirurgien, 253.
Péruze, élection de Niort, 238.
Petit-Loire (le), 381.
 Petit, prêtre, 252.
 Petronius Avitianus, 138.
 Pettel, 123.
 Peutingen, 155.
 Pey-Berland, archevêque de Bordeaux, 391.
 Peyron du Fouilloux, 107.
 Philippe le Bel, roi de France, 313.
 Philippe VI de Valois, 50. — V., roi d'Espagne, 224.
Philisbourg, 413.
 Piaud (Isaac), 323. — (Suzanne), 322.
Picardie, anc. provinces, 99.
 Picauron, 201.
 Pie IX, pape, 318.
 Piémont (régiment de), 220.
Pierrière (rochers de la), 381.
 Piet, 159.
Pignan, 222.
Pignerol (Piémont), 106.
 Pigré, 47.
Pignaud (le), com. d'Aumagde, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 324.
 Piis (de), 59, 123, 124, 451.
Pillet (le), cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 163.
Pillet (village du), cant. de Tonny-Charente, arr. de Rochefort, 383.
 Pineau (Benjamin), 46. — (Henry), 46.
 Pinet, procureur, 46.
 Pinoteau, 452.
 Piocheau (Pierre), 233.
Pire-Longe (menhir de), com. de Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 160.
Pire-Longe (tour de), 56, 156, 160, 163, 213, 383.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 245. — (seigneur de), 98.
 Pitard (Hélie), 105.
Planche, Limousin, 348.
Plantemaure, (cant. et arr. de Rochefort, 296, 304, 384.
 Plas (comte de), 285.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 75 89, 94, 350, 408-410. — (-Verrières), 202.
 Pleix (Marie du), 223.
 Plessis de Richelieu (Armand-Jean Vignerot du), 94.
 Pochaud (Anne), 320.
 Poirié (André), 443.
 Poitevin (François), 107.
Poitiers, chef-lieu de la Vienne, 17, 35, 37, 43-45, 158-169, 184, 314, 361, 383. — (Couvent des Cordeliers à), 381. — (Temple Saint-Jean de), 62.
 Polart, 47.
 Polignac (Anne de), 295, 348. — (Diane de), 323. — (François de),

348. — (Hélène de), épouse de Jean de Chalus, 347, 348. — (Henriette de), 348. — (Léonard de), 347. — (Louis de), 295. — (Louise de), 348. — (Marie de), 295.
Pommier, 45, 48.
Pompée, 275.
Pons, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 61, 183, 187, 238, 389, 423. — (P. Récollets de) 233. — (Synode de), 186.
Pons (Anne de), dame de Rennes, 190 — (Elisabeth de), comtesse de Miossans, 21, 324, 432, 433. — (François de), 75. — (Guy-Louis de), marquis de Tors, 183 — (Jacques de), baron de Mirambeau, 29, 75. — (Jean de), 75. — (Renaud I^{er} de), marquis de Thors, 14, 183, 285, 323, 350. — (Renaud III, sire de), 94. — (Robert de), 21. — (Marquis de), 423, 427.
Ponsinière (la), anc. chef, 322.
Pont (Jean de), 321.
Pontac (Anne de), épouse de J. de Bigot, 350. — (Arnaud de), 237. — (Françoise de), 322.
Pont-de-la-Pierre (le), couv. d'Angoulins, cant. et arr. de La Rochelle, 365.
Pont-l'abbé, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes, 19.
Ponthieu (Daniel de), seigneur de Pluviau, 824.
Pontois, 58, 59
Ponvert (Anne) 321, 323, 324. — (Baptiste), 323. — (Charlotte), 320. — (Marie), 324.
Pornaud (Angoumois), 202.
Portault (du), 45, 46.
Porte-Neuve (château de la), cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé (Finistère), 125.
Portes (canal des), com. du Vergeroux, cant. et arr. de Rochefort, 385.
Potonville (Jean de Riveray de), lieutenant général, 32.
Poujade (Marie), 325.
Poullignac (Jeanne de), 322.
Poullignac, en Montendre, arr. de Jonzac, 231.
Poussard (Auguste), marquis d'Airvault, 345. — (Charles),

marquis de Lignières, 284, 285, 347, 413, 428. — (François de), 348. — (François-Hector de), chevalier de Lignères, 347, 428. — (Hector), de Lignères, 284. — (Julie), 285. — (Paule), de Lignières, 284.
Poussaud, com. de Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 228.
Poutrin-court, 415, 416.
Préau (Louis), seigneur de la Thibaudière, 323. — (seigneur du Péré), 320.
Préaux (V. Bénigne de Saint-Ge-lais), 178, 179, 182. — (M^{me} de), 180.
Précigny (Arnulphe Hudelotte de), 67. — (Claudine-Jacqueline Hudelotte de), 67.
Préconinus (Lucius Valérius), 371.
Préguillac, cant. et arr. de Saintes, 222, 232, 266.
Près (Jeanne Daudenet des), 231.
Prévost (François), écuyer, seigneur de la Piagerie, 320. — (François), seigneur de Touchimbeau, 321. — (Paul), 246. — (Ph.), 46.
Primulus (Caius Julius), 133.
Prince (Jean), 251.
Priolleau (Elie), 185. — (Samuel), 185.
Privatus (Sulpicius), 145.
Prou, 45.
Prudhomme (Christophe), 221.
Ptolémée, 29.
Pujoux (Jean-Baptiste), 451.
Puy (le), près Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 386.
Puygaillard (Jean Léonard de), 30.
Puygarreau (logis de), 159.
Puy-Garreau (Angélique Gillier de), 75.
Puy-Jarreau (le), com. et cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 384.
Puyréaud (Charente), 157.
Puyrigaud (Elisabeth de), 321. — (Léa de), 320. — (Marguerite de), 320. — (Marie de), 323. — (Nœmie de), 322, 324.
Puytaillé, V. La Rivière.

Q

Queux (Auguste de), de Saint-Hilaire, 258.

R

Rabayne (Jehan de), 82. — (Pierre de), 98.
 Rabillard (Anne), 322. — (Daniel), sieur de la Bertramière, 322, 323. — (Jacques), sieur de la Ponsinière, 322, 323. — (Jeanne), 324. — (Judith), 320, 321. — (Lydie), 320, 323. — (Marie), 324. — (Odie), 322.
 Rabissonnière (la), com. et cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 324.
 Racaud (Félicité), 387.
 Raffnière (la), 239.
 Raisy (Jeanne-Françoise de), 67.
 Raize (la), com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, arr. de Rochefort, 384.
 Rambaud (J.), 198.
 Rambouillet (hôtel de), 117.
 Ramet (le), près Saintes, 324.
 Ramnulf, évêque de Saintes, 21, 172, 173.
 Ransanne, com. de Soullignottes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 244. — (Dame de), 256.
 Raoul (Jacques), évêque de Saintes, 98. — (Michel), évêque de Saintes, 98.
 Rapidie (Françoise de), épouse de Jean-Josias Corné, 44.
 Ravignan (baron de), 318.
 Raymond (Guillaume), sieur de Grandmaison, 228, 229.
 Raymot (Michel), 262.
 Ré (Ile de), arr. de La Rochelle, 32, 37, 46, 207, 208, 292.
 Réaux (des), 47.
 Réals (de), seigneur de Ronflac, 285.
 Regnaud (Esther), 322.
 Regnier (Pierrette de), dame d'Angonay, 321.
 Renard (Renaud), 324.
 Renaudet, maire de Saintes, 327.
 Renaudineau (Mathieu), 248.
 Rennes (Ille-et-Vilaine). — (Saint Sauveur de), 206.
 Renoux (Jean), curé, 250, 253, 255.
 Renou (Azaret), 393.
 Renouveau (Gabriel), 248. — (Jean), 254.
 Rétaud, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 213.

Reveau, 46, 48.
 Réveillaud (Marie), 250. — (François-Etienne), prêtre, 325. — (Michel), 325, 326. — (Jean), 325. — (Jean-Pierre), 325. — (Joseph), 325. — (Marie-Anne), 325. — (Marie-Thérèse), 325. — (Michel), 325, 326.
 Réveillaud du Brandar, 249
 Rhône, fleuve, 64, 376.
 Rhône (territoire de), com. de Saint-Hippolyte, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 380.
 Ribérac (comte de), 110.
 Ribérolles (Marthe Raymond de), 275.
 Richard (Bernard), 250, 254.
 Richard, curé, 248-254, 257. — (Bernard), 249. — (François), sieur de la Gaberterie, 249. — (Laurent), avocat, 254.
 Richard, roi d'Angleterre, 355-364.
 Richard (Jacques du), seigneur de la Richardière, 324.
 Richelieu, chef-lieu de cant., arr. de Chinon (Indre-et-Loire), 64, 287, 414, 419. — (Armand-Jean Vignerot, duc de), 414, 418.
 Richelieu (cardinal de), 27, 29, 31, 32, 207, 287, 414, 419. — (régiment de), 48.
 Riec (anc. église de), 125.
 Richemont (de), 77.
 Rieu (du) du Pradel, 123.
 Rigalleau, 102.
 Rignac, anc. seigneurie, 164.
 Rivau (le), 207.
 Rivaud, 452.
 Rivery (Jean de), 32.
 Rivet (Guillaume) de Champvernon, 319. — (Jean), chirurgien, 225. — (Monseigneur), 318. — curé, 232.
 Rivière Puytaillé (la), 32.
 Rivière (Mathurin), 388, 389.
 Rivière, 82.
 Robert, 46.
 Robert (Prs), 46. — (Le Brac), 93. — (Le Fort), 100.
 Robespierre, 58, 59, 67.
 Robillard (Daniel de), 250. — (G. de), 231.
 Robin, 46, 60.
 Robineau (Claude), 391.
 Robinet, curé, 439.

- Roch (saint), 236.
Roche (Basse et Haute), com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. e: arr. de Rochefort, 381.
Roche-Andry (François de la), 276. — (Louis de la), 275, 276. — (Marie de la), 275. — (Robert de la), 275, 276.
Rochechouart (les), 25.
Rochefort, chef-lieu d'arr. 31, 65, 200, 232, 292, 296, 301, 380, 387. — (Ile de), 304, 309, 384.
Rochefoncauld (Casimir de la), 321-323. — (Eléonore de la), 281. — (Elisabeth de la), 320, 321. — (François de la), écuyer, 323. — (Henriette de la), 281, 323. — (Jacques de la), Bayers, 324. — (Judith de la), épouse de Renaud de Pons, 285, 350. — (Louis-Antoine de la), seigneur de Bayers, 287. — (Marie de la), 321. — (Mathieu de la), 287. — (Suzanne de la), 320-322, 324.
Rocheveau, 202.
Roches (monsieur des), 194.
Rochette, 452.
Rocquemadour, avocat, 321.
Rogean, 251.
Rohan (Charles de), prince de Soubise, 201.
*Rohan-Guéméné*e (Charlotte-Armande de), 434.
Roissac, 281.
Roland (Jacques), 321.
Rolant (Fleuriset), écuyer, 322.
Rolland (Fleurisson), seigneur de Bellebat, 324. — (Florisel), seigneur de Bellebat, 324. — (Marguerite), 324. — (Marie), 249. — (Marthe), 324.
Romans, chef-lieu de cant. arr. de Valence (Drôme), 314.
Rome (Italie), 143.
Romegoux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 20, 73, 88, 246, 254.
Ronsay-Brunet (de), 48, 49.
Roquebine (Constantin de), écuyer, 323.
Roquefeuil (Hélène de), 75.
Rocquemadour (Daniel), 322. — (Elisabeth), 322. — (Jeanne), 322, 323.
Rose de Lima (sainte), 405.
Rossel, ministre, 186.
Rougier, 45-47.
Roulin (Alexandre), seigneur de La Mortmartin, 249-252.
Roulleau (Jean), 322.
Rouillet, 198.
Rousseau, 255.
Rousselet (Jacques), chanoine, 105, 110. — (Jean), 103. — (Marguerite), 105. — (Pierre), 105.
Rousseliers (de), seigneur de Montmouton, 324.
Rousselières (M^{me} de), 324.
Rouvroy, 107.
Rouyé (Judith), 322.
Roy (David le), 46. — (Frenion le), 46. — (Gaspard le), 48. — (Jacob), 46. — (Jean de), 46, 103. — (Luc), procureur, 105. — (Samuel), 323.
Royal-Dragons (régiment de), 309.
Ruffec, chef lieu d'arr. (Charente). — (baron de), 30.
Rurice, évêque de Limoges, 157.
Ruvigny, V. de Massué.
- S**
- Sabinus* (Marcus Vipstanius), 145.
Sableaux (canal des), com. et cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 385.
Sables d'Olonne (les), chef-lieu d'arr. (Vendée), 65, 313.
Sablrières (les) de Charras, 384. — de Plantemaure, cant. et arr. de Rochefort, 384.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 181. — (Notre-Dame de), 254.
Saint-Agnant, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 26.
Saint-Amaranthe (Charlotte-Rose-Emilie de), 68. — (Louis de), 68. — (Louis-Barthelémy Davasse de), 59, 68.
Saint-André (de), V. de Guénet.
Saint-Antoine-du-Bois, 275.
Saint-Bonnet (Jean de), 208. — (Paul de), 208. — (Rolin de), 208.
Saint Bris, cant. et arr. de Cognac (Charente), 20, 325.
Saint-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 240.
Saint-Clivier (de), 252.
Saint-Crépin, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort,

- 308, 309, 384.
Saint-Cyr en Talmondais (Vendée), 394.
Saint-Florent, 251.
Saint-Fort-sur-Brouage, 106.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 402.
Saint-Gaudens, chef-lieu d'arr. (Haute-Garonne), 295.
Saint-Gelais (marquis de), 349, 350. — (Guy de), sieur de Lanzac, 30. — (Jean de), seigneur de Montchaude, 281. — (Jeanne de), 281, 282, 419, 421, 427, 432, 433, 434, 435, 437.
Saint-Georges-de-Didonne, cant. de Royan, arr. de Marennes, 242.
Saint-Georges d'Oléron, cant. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 321.
Saint-Germain-de-Marencennes, cant. de Surgères, arr. de La Rochelle, 292.
Saint-Germain (Louis Foucault de), comte de Daugnion, 34, 35.
Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 230.
Saint-Giltaire (fief de), 321.
Saint-Héraye, 392.
Saint-Hilaire le Bascoyt (Haute-Vienne), 61.
Saint-Hippolyte-de-Biard, 75.
Saint James, anc. prieuré (Ile d'Oléron), 222.
Saint Jean, évangéliste, 25, 92.
Saint-Jean d'Angély, chef-lieu d'arr. 107, 171, 181, 213, 319, 361, 365.
Saint-Junien, chef-lieu de cant., arr. de Rochechouart (Haute-Vienne), 61.
Saint-Just, 59.
Saint-Just, cant. et arr. de Marennes, 391.
Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 295, 386.
Saint-Léger de Melle (Deux-Sèvres), 283.
Saint-Léger (Marie-Bénigne de Courbon), 73.
Saint Légier (Elisabeth de), 177. — (Madeleine de), 177. — (René de), 177. — (Samuel de), de Boisrond, 177.
Saint-Léonard, chef-lieu de cant., arr. de Limoges, 157.
Saint-Louis (marais de), 384.
Saint-Louis (le vaisseau le), 207.
Saint-Loup, V. Henri de Briquemaut.
Saint-Loup (Deux-Sèvres), 63, 205.
Saint-Luc (Jacques d'Epina), 32. — (Timoléon d'Epina), 32.
Saint-Maigrin, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 402.
Saint-Maixent, chef lieu de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres), 61, 173, 328, 392, 453.
Saint-Mandé, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 16, 17, 73.
Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres) 162.
Saint-Marsaud, 202.
Saint-Martial-de-Ville, 250.
Saint-Martin-de-Ré, chef-lieu de cant. et arr. de La Rochelle, 44.
Saint-Maurice, près La Rochelle, 312.
Saint-Mesme, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 220.
Saint-Ouen, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 48, 164.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant. arr. de Saintes, 162, 203.
Saint-Quentin (marquis de), V. de Bigot.
Saint-Rémy (Jacques de), sieur de Montégut, 85.
Saint-Romain-de-Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 56, 156, 213, 379.
Saint-Ruhe, V. Chalmot.
Saint-Ruhe, en Saint-Médard, près Celles (Poitou), 420.
Saint-Sauvant, anc. baronnie, cant. de Burie, arr. de Saintes, 102.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean d'Angély, 319, 320, 365, 439.
Saint-Saviol, 360, 361, 363, 366.
Saint-Sernin, V. *Saint-Seurin-d'Uzet*.
Saint-Seurin-de-Palenne, cant. de Pons, arr. de Saintes, 51.
Saint-Seurin-d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 77.
Saint-Séverin, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 57, 58, 71, 392.
Saint-Simon-de-Bordes, cant. et

arr. de Jonzac. 262, 345, 402, 403, 406, 420, 427.
Saint-Simon (Claude de), de Montbléru, 348. — (Claude, duc de), 415, 416. — (Diane-Henriette de Budos de Portes, duchesse de), 415, 417. — (Gabrielle-Louise de), 415-419. — (Jeanne de), 416. — (Louis duc de), 415, 416.
Saint-Sorlin pour **Saint-Sornin**, cant. et arr. de Marennes, 106
Saint-Sulpice-d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 245
Saint-Sulpice, cant. de Royan, arr. de Marennes, 301.
Saint-Surin (baronnie de), 85.
Saint-Surin (Marie de), 323.
Saint-Sylvestre (régiment de), 239.
Saint-Thomas-des-Bois, 25.
Sainte-Fontaine (Pierre de), 329.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 329.
Sainte-Hermine (Isabeau de), 80. — (Joachim de), 295. — (Suzanne de), 324.
Sainte-Maure (Alexis de), comte de Jonzac, 345. — (Charlotte de), de Chaux, 78. — (Julie-Michelle de), 432. — (Marguerite de), dame de Saint-Seurin, 85.
Sainte-Menehould, chef-lieu d'arr. (Marne), 315.
Sainte-Radégonde, cant. de Baignes, arr. de Barbezieux, 158.
Sainte-Verge (château de), cant. de Thouars, arr. de Bressuire, 391.
Saintes, chef-lieu d'arr. 35, 88, 89, 96-98, 105, 107, 112, 113, 138, 161, 163, 169, 181, 188, 189, 224, 227, 231, 237, 239, 242, 281, 371, 374, 377, 378, 380, 383. — (Abbaye de N D de), 213, 273. — (Bastion de), 122. — (Carmel de), 325. — (Chapelle du Grand Séminaire de), 326. — (Chapitre de Saint-Pierre de), 173. — (Clarisses de), 325. — (Concile de), 93. — (Cordeiers de), 225, 235. — (Corps de ville de), 90. — Eglises: (N. D. du Puy ou Saint-Maur de), 251. — (Saint-Eutrope de), 329. — (Saint-Michel de), 109. — (Saint-Pallais de), 225, 235. — (Saint Pierre de), 20, 99, 102, 220, 222,

250, 325-327. — (Chapelle des Tourettes à Saint-Pierre de), 391. — (Saint-Vivien de), 221, 232, 388. — (Sainte-Colombe de), 105. — Faubourgs: (Le Pérat de), 220. — (Saint-Eutrope de), 199. — (Saint-Pallais de), 101, 220, 226. — (Font. Sainte-Eustelle à), 326. — (Hôpital Saint-Louis de), 11, 15, 131, 148, 150, 155, 267, 348, 354. — (Hôtel Monconseil), 59. — (Jacobins de), 254. — (Maisons des Pères de la Mission à), 191. — (La Pointe du Bourg à), 220, 221. — (Palais de Justice de), 388. — (Présidial de), 222, 228, 230, 232, 245, 253, 325. — (Prison de), 388. — (Providence de), 14, 318. — (Récollets de), 225, 235, 254, 328. — (Temple de Saint-Vivien à), 65, 186. — (Thermes de Saint-Saloine de), 330, 367.
Salazar (Jeanne de), 416.
Salbert (Louis de), 251, 255. — (Zacharie de), 246, 256.
Salenave (Bertrand), notaire, 322.
Saleneon, 46.
Salicis (Gustave-Adolphe), 319.
Salles-les-Aulnay, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 366-368.
Salles, cant. de la Jarrie, arr. de La Rochelle, 292.
Samuel (Georges), 47.
Sanctus (C. Julius), 139.
Saône, rivière, 64.
Sarrazin, 186. — (Elisabeth), 324.
Sartines (Charles-Marie-Antoine de), 68.
Satilien, anc. seigneurie (Vivarnais), 239, 241.
Saujon, chef-lieu de cant.; arr. de Saintes, 31, 379.
Saullier (Suzanne de), 323. — (Marie de), 323.
Saulière (Madelaine de), 255-257. — (Marie de), 320.
Sault (Etienne du), 109. — (Jean du), conseiller du roi, 222. — (Jean du), conseiller vétérân, 223.
Saumur, chef-lieu d'arr. (Maine-et-Loire). — (Eglise Saint-Nicolas de), 17, 106, 281.
Sauvaget, 46
Savignac, curé, 439.
Savin (Pierre), 46, 48, 221.

Savoie (Louise de), 175.
 Schomberg (comte de), 226, 227.
 Sébastien (saint), martyr, 25.
Ségonzac, chef-lieu de cant. arr. de Cognac, 347.
Séguineries (les), com. de Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 324.
 Ségur (de), 386. — (Marie-Sophie de), 68.
Séigné, près Brioux (Deux-Sèvres), 428.
 Séligné, 181, 186, 419, 420, 421, 422, 426, 427, 428, 435.
Sénéf (Belgique), 241.
 Seneschaud, 46.
 Senné (Odet), greffier, 21.
Senousche, com. de Chaniers, cant. et arr. de Saintes, 321.
 Servien, 32.
Sudre, rivière, 30, 31, 379.
Sèvre, rivière, 378.
Sèvre (marais de la), 382.
 Siette, ingénieur, 46.
 Simonneau, vicaire, 439.
Sinus Aquilanicus, 382, 383.
 Sireuil (fa de), 64.
 Solers (Marie de), 324.
 Solière (Madeleine de), 248, 249, 251, 252, 254.
 Soliers (Madeleine de), 321, 322. — (Marie de), 321, 322.
 Sollet (Antoine), 444.
 Sommillac, 412.
 Sorlin (Arnauld), 249.
 Sorlut (Madeleine Labbé de), 348.
 Sorteuil (Albert de), sieur de Dammartin, 198.
 Souchet (Marie-Madeleine du) de Maqueville, 309.
 Soucy (Jean), 244.
 Soulaire, 17.
Soulignonne, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 245, 250-255.
 Soullard, notaire, 228.
Soumard, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort, 299, 381, 386.
Soumillac, com. de Moings, cant. et arr. de Jonzac, 421, 428, 431.
Soumoran, cant. et arr. de Rochefort, 380.
 Sourdis (monseigneur de), 117.
 Soure (comte de), 226.
 Soussy (Jean du), 250. — (Marguerite), 250.

Souviigné, 392.
 Soz (Jean de), pieur de Trizay, 24.
 Strozzi (Philippe), 30
 Suberville (Jean de), chanoine, 220.
 Successus, 145.
Sucy, en Brie, 59.
Suiremeau, anc. seigneurie, 390.

T

Tabourin (François), 102.
 Tascher, potier, 163.
Taillebourg, cant. de Saint-Savien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 67, 119, 319. — (Château de), 402. — (seigneur de), 98.
 Taillourdeau, procureur, 46.
 Tallemant (Gédéon), 185. — (Marie), 185.
 Talleyrand (Daniel de), comte de Chalais, 202.
Tallemont-sur Gironde, cant. de Cozes. arr. de Saintes, 154, 156.
Talmont-sur-Jard (fief de), Bas-Poitou, 321.
Tarbelle ou Dax (Landes).
 Tartas (Charles), 47.
 Tastre, 159.
 Tauras, 146.
Tenaille (la), anc. abbaye, com. de Saint-Sigismond, cant. de Saint-Genis. arr. de Jonzac, 409.
Terfou, anc. fief, 322.
Terreneuve, com. de Chaniers, cant. et arr. de Saintes, 222.
 Tesnière (Madeleine), 248.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 177, 224, 231.
 Tetricus, 59, 299.
 Teulleron, 45.
Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 384, 385.
 Tharay, procureur, 46, 48.
 Théaulon, 124.
Théon, anc. seigneurie, com. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 78, 83.
 Theroude, 45, 48.
 Thévenin, sieur des Glaireaux, 39, 45, 46.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 21, 22.
 Thibaudeau (Jean), 221. — (Marie), 107.

Thibaudière (la), com. et cant de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 323.
Thioulet, 411, 412, 414, 420-422, 428-430, 437.
Thomas (Elie), 322, seigneur du Maine-Moreau, 322. — (Jean), 256. — (Julienne), 322.
Thomassin (le père), 195.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 183.
Thouars, chef-lieu de cant. (Deux-Sèvres), 58, 59, 61, 63.
Thou (le), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 296.
Thuillier (Gilles), 109.
Tirac (haut ou bas), com. de Lorignac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 414.
Tiraqueau (Françoise), 390.
Tisseuil, 198.
Tongrelou, notaire, 50.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 319, 320. — (seigneur de), 98.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant. arr. de Rochefort, 21, 283, 384. (Léonore de), 94. — (seigneur de), 98.
Torcy, 175.
Tornton (le colonel), 60.
Touchelonge, com. de Saint-Laurent-de-la-Prée, cant. et arr. de Rochefort, 296.
Touche (de la), lieutenant criminel, 327.
Touches (les), anc. fief, com., cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 321.
Touchemourt, com. de Colombiers, cant. et arr. de Saintes, 247.
Toucheronde, com. de Saint-Sornin, cant. et arrondissement de Marennes, 384.
Touchet (Marle), 208.
Toulon (terrier de), com. de Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 156.
Toulouse, chef-lieu de la Haute-Garonne, 314.
Tour-Blanche (la), com. de Burie, arr. de Saintes, 276.
Tourettes (chapelle des), V. Saint-Pierre de Saintes.
Tourneur (Pierre), sieur de la

Grange-Hautmont, 109. — notaire royal, 104.
Tours, chef-lieu de l'Indre-et-Loire, 54, 314. — (Le marc de), 364.
Toutan (Elisabeth), 323.
Touverac (de), 128.
Treuil (du), de Mirande, 46.
Treuil (le), anc. fief, près Saujon, 379.
Treuil-Bussac, près Foyras, cant. et arr. de Rochefort, 293, 298, 305, 307.
Treuilbois, anc. fief, 322.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 19, 25.
Trois-Canons (les), com. d'Yves, cant. et arr. de Rochefort, 386.
Troyes, chef-lieu de l'Aube, 99, 314. — (Le marc de), 364, 365.
Tuffet, 48.
Turenne, 226, 360.

U

Urbain II, pape, 173.
Uzès (duc d'), gouverneur de Saintonge, 231.

V

Valbonnes (comte de), 59.
Valence (Espagne), 227.
Vallée (Claude de), dame du Douhet, 183. — (Jacques de), 183.
Vallines (anc. fief des), 297, 386.
Valois (Charles de), duc d'Angoulême, 208. — (Louis-Emmanuel de), duc d'Angoulême, 208. — (Marguerite de), 175.
Vancousin (de), 47.
Vandré, cant. de Surgères, arr. de La Rochelle, 71.
Vannes, chef-lieu du Morbihan, 372.
Varaize, cant. de Saint-Jean-d'Angély, 170.
Vardin (Nicolas), 284.
Varenes (les), anc. seigneurie, com. de Bignay, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 320.
Vauban, 205.
Vaurigaud (François), 109.
Vaudechamp (Mlle), 58.
Vaux (anc. abbaye de Saint-Etienne de), 93, 94.

Vendôme (Trinité de), chef lieu d'arr. (Loir-et-Cher), 25. — (Duc de), 36.
Vénérand, cant. et arr. de Saintes, 112, 113.
Venet, com. de Boisbretreau, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux. (Charente), 197.
Vercingétorix, 306, 373.
Verdung, 82.
Vergier (du), 47, 275.
Véronneau (Benjamin), 40, 48.
Versailles, chef-lieu de la Seine-et-Oise, 60, 243.
Vertamont (de), 318
Verrant, cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély, 276.
Vespasien, empereur, 155.
Veyrel (Samuel), 131, 162.
Vibrac, cant. et arr. de Jonzac, 347.
Victor (1^o Caius Julius), 135, 136, 143. — (2^o Caius Julius), 143.
Vienne (de), 45, 46, 48.
Vieuille, maire, 327.
Vigerie (logis noble de la), 321.
Vigier (Antoine de), 275. — (Lucrèce de), 275.
Vigier (Daniel du), seigneur de Treuillebois, 322. — (De l'Isle du), 189. — (du), écuyer, seigneur du Moustier, 319. — (Isaac du), 322. — (Jacques du), 189, 321. — (Jean du), conseiller, 189, 237. — (Jean du), baron de Saint-Martin, 189-191, 321. — (Joseph du), 189. — (Suzanne-Elisabeth du), 189.
Vilot (Bertrand), 402.
Villain (Christophe), 226. — (Elie), 221.
Villars (de), 207.
Villeloin-Coulange, 158.
Villedon (Charles de), seigneur de Magézy, 320
Villedoux, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 164.
Ville Blanche des Miannes, 304, 305, 307, 308.
Villecourt (monseigneur), évêque de La Rochelle, 318.

Villefranche, près Prades (Pyrénées Orientales), 61.
Villeneuve, anc. manoir en Tous-saints de Rennes (Ille-et-Vilaine), 206.
Villette (Madame de), 389, 390.
Ville Xavier, cant. et arr. de Jonzac, 348.
Villoutreys (Anne de), 390.
Vincent (Philippe), 49.
Vinet (René), 221.
Vintimille (vicomte de), 58.
Viveroux, 202
Vizelle, com. de Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 109.
Voltinia (tribu), 64, 132, 133, 135, 137, 143
Voutron, com. d'Yves, cant. et arr. de Rochefort, 292, 380, 385, 386.
Vogneau, lieutenant criminel, 37, 46, 48.

W

Waifer, duc d'Aquitaine, 12.
Wattignies, cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes (Nord), 16.
Wesel, 238.
Woerden (Hollande), 229.
Wulgrin, comte d'Angoulême, 167, 173.

X

Xabaret ou *Abaret* (Marguerite), épouse de Jean Paillet, 106.

Y

Yonnet (François), 253.
You, prêtre, 246.
Yves, com. cant. et arr. de Rochefort, 296. — (Estuaire d'), 385.

Z

Zieriezée, (Pays-Bas), 56.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 01375 7631

